

PUBLICATION DE LA RÉUNION DES OFFICIERS

LA VÉRITÉ

SUR LE

MASQUE DE FER

(LES EMPOISONNEURS)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

DES ARCHIVES DE LA GUERRE ET AUTRES DÉPÔTS PUBLICS

(1664-1703)

PAR TH. IUNG

OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR

Ouvrage accompagné de cinq gravures et plans inédits du temps

« La vraie histoire nationale est encore ensevelie dans
» la poussière des chroniques contemporaines. »
(Augustin THIERRY, *Lettre 1.^e sur l'histoire de France.*)



PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE GARANCIÈRE, 10

—
MDCCCLXXIII

Tous droits réservés.

0/50E

LA VÉRITÉ

SUR LE

MASQUE DE FER

T12D56

PUBLICATION DE LA RÉUNION DES OFFICIERS.

LA VÉRITÉ

SUR LE

MASQUE DE FER

(LES EMPOISONNEURS)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

DES ARCHIVES DE LA GUERRE ET AUTRES DÉPÔTS PUBLICS

(1664-1703)

PAR TH. IUNG

OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR

Ouvrage accompagné de cinq gravures et plans inédits du temps

« La vraie histoire nationale est encore ensevelie dans
la poussière des chroniques contemporaines. »
(Augustin THIERRY, *Lettre 1^{re} sur l'histoire de France.*)



PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE GARANCIÈRE, 10

MDCCLXXXIII

Tous droits réservés.

L'auteur et l'éditeur déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en décembre 1872.



A MONSIEUR THIERS,

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Date pour date, il y a deux cents ans, une vaste conspiration, dont les ramifications s'étendaient un peu partout en Europe, se tramait dans le but avéré d'attenter à la vie du Roi de France. C'est au milieu des intrigues de cour, des soulèvements de provinces, des empoisonnements, des arrestations et des condamnations multipliées qui accompagnèrent et suivirent ce complot, qu'il a été possible de retrouver la vérité sur le personnage dont la légende devait faire l'Homme au masque de fer, et d'expliquer enfin cette mystérieuse aventure qui a des rapports avec les événements les plus importants de notre histoire au dix-septième siècle.

Cette étude, entreprise avec l'aide des documents si nombreux et si peu connus des Archives du ministère de la guerre, je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien en accepter l'hommage, trop heureux si j'ai pu, en éclairant d'un jour nouveau cette page obscure des annales françaises, mériter la haute approbation de l'auteur éminent qui a retracé avec tant d'autorité les dernières phases de notre histoire nationale.

Veillez agréer,

Monsieur le Président,

l'hommage de mon respectueux dévouement.

TH. JUNG,

Officier d'état-major.

Paris, 1^{er} octobre 1872.

AVANT-PROPOS.

Il n'est pas de détails inutiles ni de sottises questions en histoire. L'épisode parfois le plus insignifiant en apparence est de nature à mettre sur la voie de solutions historiques inattendues.

« Je ne sais si je me trompe, dit Augustin Thierry dans sa » Lettre 1^{re} sur l'histoire de France, mais je crois que notre » patriotisme gagnerait beaucoup en pureté et en fermeté, » si la connaissance de l'histoire, et surtout de l'histoire de » France, se répandait plus généralement chez nous et deve- » nait en quelque sorte populaire.

» Mais existe-t-il une histoire de France.....? Je ne le » pense pas..... *La vraie histoire nationale est encore ense-* » *velie dans la poussière des chroniques contemporaines.*

» Personne ne songe à l'en tirer, et l'on réimprime encore » des compilations inexactes, sans vérité et sans couleur, que, » faute de mieux, nous décorons du nom d'histoire de France... »

Augustin Thierry n'est malheureusement que trop sincère : tout est légende dans notre histoire. Il faudra bien des efforts, et des efforts incessants, pour arriver à la remplacer par des récits véridiques.

» C'est qu'en effet, comme nous le disions dans notre *Mé-* » *thode dans l'histoire*, eu égard aux siècles qui se sont écoulés » depuis l'organisation des sociétés, les conquêtes de l'esprit » humain sont de date plus que récente. Avec le dix-neuvième » siècle seulement s'est acquis pour les hommes le droit de » comparer et de juger, pièces en main, les faits et les mo- » biles qui ont amené ces mêmes faits, et surtout de les

» coordonner et de les rattacher à une vaste étude, la philo-
 » sophie de l'histoire, compagne obligée d'une autre philo-
 » sophie plus vaste, la philosophie de la nature.....

» Jusqu'au dix-neuvième siècle, les documents mis à la
 » portée des hommes étaient peu nombreux par rapport aux
 » intérêts qui avaient dirigé les actes des chefs, et les écri-
 » vains à même de les étudier étaient encore plus rares que
 » les documents. Le cadre dans lequel pouvait se mouvoir
 » cet examen individuel était fort restreint. L'histoire n'était
 » qu'une compilation de faits tronqués, dans laquelle on
 » rassemblait tout ce qui pouvait se prêter à l'exaltation du
 » sujet qu'on désirait traiter..... »

Or, si jamais question a eu le pouvoir de rester *légitime*
 et de surexciter l'imagination des historiens depuis cent
 vingt années, c'est bien celle du Masque de fer. Il faut avouer,
 du reste, qu'à cette époque de violence et d'absolutisme, il
 était assez difficile de se reconnaître au milieu des dédales de
 cette mystérieuse aventure. Ce ne fut qu'au commencement
 du dix-neuvième siècle que furent découvertes en pays étran-
 ger quelques pièces authentiques relatives aux différents
 prisonniers renfermés à Pignerol et aux îles de Lérins.

Ce travail de recherches n'a rien de bien attrayant. Il est
 ingrat à tous les points de vue, car on est un peu comme un
 chasseur, ignorant du gibier qu'on rencontrera et contraint
 souvent à revenir bredouille. Enfin, dans une période de
 transition et d'affaissement comme la nôtre, où l'étude s'est
 trouvée si peu encouragée, où l'art de jouir est devenu le
 mot spirituel, mais fâcheux, de généraux et de courtisans
 fameux, où nombre d'écrivains ont préféré faire de la ligne
 dans des feuilles légères à l'entreprise d'œuvres sérieuses, il
 y a pour le public quelque apparence de folie à exécuter de
 semblables labeurs de coordination et de patience. Et cepen-
 dant jamais champ plus vaste ne s'est offert aux efforts des
 hommes studieux. Notre histoire fourmille d'erreurs, et la

nation a soif d'être instruite et de reprendre le rang qu'elle
 a perdu par sa faute.

Les Archives de la guerre, particulièrement, sont riches en
 manuscrits peu connus, surtout pour les dix-septième et dix-
 huitième siècles. C'est, en effet, en parcourant un volume
 de 1658, qui porte le n° 154 de la collection et qui contient
 le formulaire du secrétariat de la guerre de cette époque, que
 je fus frappé des erreurs multiples et incroyables contenues
 dans Pinard et dans Roussel¹. Or, c'était ce même Roussel
 qu'avaient adopté comme véridique Brahaut et Suzanne dans
 leurs *Histoires des Régiments*². En constatant ces faits, je
 compris mieux comment les lacunes et les fautes de tout genre
 s'étaient perpétuées dans les livres et dans les dictionnaires
 pour tout ce qui concerne les règlements militaires de la
 première période de Louis XIV. J'entrevis alors une figure
 militaire, parfaitement inconnue et pourtant la plus grande
 qui ait existé en France, celle du secrétaire d'État de la guerre,
 Michel Le Tellier, le père de M. de Louvois. Ce fut donc dans
 l'intention d'élucider cette question historique que je com-
 mençai ce vaste classement de pièces, et que, dans cette pé-
 riode de recherches, je me trouvai mettre la main sur quan-
 tité de dépêches relatives à Saint-Mars et à d'Artagnan, etc.
 J'allais en publier quelques extraits, lorsque l'interdiction du
 ministre de la guerre de m'occuper d'études relatives à Le
 Tellier, à Turenne et à Condé, et de puiser aux Archives de
 la guerre, me fit renoncer momentanément à mes essais.

Plus tard, en 1869, lors de la publication de M. Topin
 sur le Masque de fer, qui, lui douzième, reprenait l'hypo-
 thèse discréditée de Mattioli, je comparai les conclusions

¹ *Essai historique sur les régiments d'infanterie, cavalerie et dragons*, par
 M. Roussel; Paris, sept volumes in-12; 1765.

² *Histoire de l'armée et de tous les régiments*, par M. Brahaut (1847-1855),
 sept volumes in-8°.

Histoire de l'infanterie française, par Suzanne; 1849, huit volumes.

de cet écrivain avec les résultats obtenus. Les différences nombreuses que je constatai m'engagèrent alors à produire dans la *Revue contemporaine* les pièces inédites que j'avais trouvées; mais la guerre, à laquelle j'eus l'honneur de participer dès le début, vint encore une fois interrompre mon travail.

Actuellement, après les événements auxquels on vient d'assister, le calme, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, tend à se rétablir dans les esprits et dans les institutions. Chacun éprouve la nécessité d'un effort persévérant pour le repos et pour la rénovation du pays. Chacun se rend compte d'un mouvement latent, mais irrésistible, qui correspond à une période de *transformisme*, période curieuse à plus d'un titre, et dont la devise sera : *Acta, non verba*, si elle doit aboutir à une conclusion pratique. L'expression de cette tendance n'a qu'un mot : *Travail*, et ce mot est dans toutes les bouches. J'ai donc cru qu'il n'était pas hors de propos, en ce temps de transition, où l'on ressent l'ardent désir de se remettre des fatigues de la lutte et de la politique par des lectures instructives et attachantes, d'en finir avec ce point ignoré de notre histoire, et de livrer à la publicité cette œuvre rétrospective.

Il en est des documents historiques comme des troupes qu'on fait mouvoir sur ce vaste échiquier qu'on appelle le théâtre de la guerre : l'important est de ne pas se perdre au milieu de ces pièces multiples et de les coordonner utilement.

Cette étude du Masque de fer est-elle absolument complète? Non, car je ne pouvais évidemment, dans mes recherches, espérer trouver tout indiquée une solution qui embrasse quarante années de notre secrétariat de la guerre. Ma seule ambition a donc été de désigner le personnage auquel s'appliquait cette légende fameuse, de désagréger du récit tous les hors-d'œuvre dont l'imagination d'écrivains plus ou moins consciencieux l'avait gratifié, et de permettre enfin à

tous les chercheurs de compléter sans difficulté aucune, sans nul besoin de compilations nouvelles, les quelques parties qui n'auraient pas toute la soudure désirable. En un mot, j'ai fait de la synthèse, la seule qu'autorise la critique dans l'histoire, attendu que pour avoir la fortune d'être accepté par l'opinion, il ne faut s'appuyer que sur des pièces originales. C'est ce que j'ai fait, sans m'occuper de ce que cela pouvait produire. Si j'ai omis des documents, c'est que je ne les ai pas trouvés, voilà tout; et c'est ainsi que j'apporte à mon travail une mine de plus de quatre mille pièces totalement inédites.

Je suis parti du point de vue suivant : M. de Saint-Mars, le fameux gouverneur du donjon de Pignerol, d'Exiles, de Sainte-Marguerite et de la Bastille, a eu sous sa garde un certain nombre de prisonniers. L'un de ces prisonniers est sûrement *l'homme au masque*. Donc, en faisant l'historique exact de chacun de ces messieurs, je devais être certain de ne point laisser échapper ce personnage, et, par élimination, d'arriver nécessairement à la constatation de son identité.

Tel est le système que j'ai adopté et qui m'a permis d'entrevoir tout un côté mystérieux et inconnu du règne de Louis XIV, *les empoisonneurs*, cette bande fameuse dont l'action désastreuse se fit sentir pendant cinquante années sur la France et les plus hautes familles d'Europe, malgré les efforts et les recherches de La Reynie, de Louvois et de Barbezieux.

Cette méthode me paraît rationnelle; d'ailleurs elle se prête à des études successives qui sont fort intéressantes et jettent un jour tout nouveau sur bien des questions de cette époque. Elle autorise la division du travail et l'étude critique d'une manière absolue; enfin elle a l'avantage de ne laisser aucune place à la supercherie historique, à la légende et aux désordres d'une imagination vagabonde. Elle n'a peut-être pas l'attrait d'un roman ni d'une idée de parti pris à laquelle on prête

toutes les grâces capables d'entraîner le lecteur ; elle n'a droit qu'au respect, parce qu'elle se croit être l'expression de la sincérité.

J'ai donc partagé cette vaste étude rétrospective en trois grandes parties :

1° Historique de la légende du Masque de fer et réfutation sommaire des différents systèmes acceptés par les historiens ;

2° Le personnel des forteresses de Pignerol, de Perouze, d'Exiles, de Sainte-Marguerite et de la Bastille. Historique des divers prisonniers de M. de Saint-Mars ;

3° Les empoisonneurs et l'homme au masque.

LA VÉRITÉ

SUR LE

MASQUE DE FER

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE DE LA LÉGENDE DE L'HOMME DIT AU MASQUE DE FER
ET RÉFUTATION SOMMAIRE DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES.

CHAPITRE PREMIER.

Historique de la légende de l'homme dit au masque de fer.

Les gazettes de Hollande. — Le prisonnier masqué de 1695. — Mattioli connu en 1687. — Réalité de l'existence d'un prisonnier masqué. — Tableau synoptique des hypothèses. — Les prisonniers mystérieux du dix-septième siècle. — Origine de la légende. — Sa nécessité. — Son histoire. — Voltaire et le *Siècle de Louis XIV.* — Les témoins au dix-septième siècle. — Leur autorité. — Valeur des documents tirés du registre de Du Junca. — Conclusion.

Le 29 septembre 1698, on pouvait lire dans la *Gazette d'Amsterdam*, sous la rubrique « Paris », la nouvelle suivante :

« *M. de Saint-Mars, qui étoit gouverneur des îles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, est arrivé ici depuis quelques jours pour prendre possession du gouvernement de la Bastille, dont il a été pourvu par Sa Majesté.* » Et dans le numéro suivant, à la date du 3 octobre :

« *M. de Saint-Mars a pris possession du gouvernement de la Bastille, où il a fait mettre un prisonnier qu'il avoit avec lui, et il en a laissé un autre à Pierre-en-Cise, en passant à Lyon.* »

Mais, fait plus étrange encore, trois années auparavant, le 14 mars 1695, la même *Gazette* annonçait « qu'un lieutenant de galère, accompagné de vingt cavaliers, avoit conduit à la Bastille un prisonnier masqué qu'il avoit amené de Provence en litière, et qui avoit été gardé à vue pendant toute la route, ce qui faisoit croire que c'étoit quelque personne de conséquence, d'autant plus qu'on cachoit son nom et que ceux qui l'avoient conduit disoient que c'étoit un secret pour eux¹. » Enfin j'achèverai peut-être d'étonner quand j'ajouterai qu'une autre gazette, celle de *Leyde*, publiait, à onze années de là, au mois d'août 1687, à l'article *Mantoue* d'une *Histoire abrégée de l'Europe* rédigée par un émigré, Jacques Bernard, le passage suivant :

« *Mattioli ne resta pas longtemps dans Pignerol*, qui étoit trop près de l'Italie, et, quoiqu'il y fût gardé très-soigneusement, on craignoit que les murailles ne parlassent. On le transféra donc aux îles Sainte-Marguerite, où il est à présent sous la garde de M. de Saint-Mars². »

Ainsi donc, du prisonnier d'il y a vingt ans, suivant M. de Barbezieux en 1691, de celui que Du Junca inscrivait sur son registre de la Bastille comme « l'ensien prisonnier de Pignerol, que M. de Saint-Mars avoit mené avecque luy dans sa litière, le jeudy 18^e septembre 1698, à trois heures après midy », de cette fameuse inscription dont les écrivains du dix-huitième siècle devaient faire le point de départ de romans et d'hypothèses plus insensées les unes que les autres, les *gazettes*, au moment même de l'événement, par-

¹ Je dois l'indication de ces intéressants extraits des gazettes à l'érudite chercheur M^e de Boislisle, chargé par le ministère des finances de publier la correspondance des contrôleurs généraux successeurs de Colbert, et de classer et d'inventorier les papiers du contrôle général des finances conservés aux Archives.

² La *Gazette* confond Mattioli avec l'homme au masque, que Saint-Mars conduisit en effet aux îles, le 18 avril 1687, quand il quitta Exiles. Mattioli étoit resté à Pignerol. Enfermé le 2 mai 1679, il ne quitta Pignerol pour les îles que le 3 avril 1694, après être resté treize années loin de Saint-Mars. Il y mourut le 28 du même mois.

laient tout naturellement, comme d'un fait curieux mais avéré. Pour *Mattioli*, son nom étoit désigné en toutes lettres, et son incarcération n'étoit même pas un mystère. On lui faisoit pourtant l'honneur de le croire à Exiles et aux îles avec M. de Saint-Mars, tandis qu'on le devait laisser sept années encore à Pignerol, jusqu'au jour où la force des armes nécessiterait l'abandon de la célèbre forteresse. Or, des quatre nouvelles que j'ai citées, la plus intéressante seroit celle du prisonnier masqué, amené en 1695 et venant de Provence, et pourtant ce n'est point de ce personnage que les auteurs se sont occupés. Pourquoi? Celui qu'ils ont visé, c'est l'homme d'il y a vingt ans de *Barbezieux*, l'homme de *Du Junca*.

Le personnage est en effet bien réel. Dans la nuit du 28 au 29 mars 1673, par un temps brumeux, un groupe de cavaliers s'approchoit de l'un des faux passages de la Somme qui existent à proximité de la place de Péronne. Celui qui paraissoit être le chef s'aventura le premier dans le gué qu'il sembloit parfaitement connaître. Grand, élancé, jeune encore, cet homme étoit vêtu d'un justaucorps de panne orné de boutons d'argent et d'un grand manteau dont les pans relevés cachaient son visage. Un vaste chapeau de feutre avec une plume noire, des bottes molles en cuir fauve dites à *la Mercy*, une épée de combat, achevaient son accoutrement. Les compagnons qui le suivaient à distance s'engagèrent successivement dans la rivière. Mais le chef venait à peine d'atteindre le sommet de la berge opposée, et son cheval de secouer l'eau provenant de cette immersion inattendue, que des coups de feu partirent des remblais qui avoisinaient les débouchés du passage. Des soldats se levèrent en même temps et se jetèrent sur les brides du cheval de l'inconnu, qui fut vite renversé et lié solidement. Quant à ses hommes, atteints ou non, ils avoient prudemment tourné bride.

Conduit immédiatement par la porte de Paris au donjon de Péronne, qui se trouvoit dans le bastion voisin de celui dit

de Richelieu, interrogé par M. de Lespine-Beauregard, lieutenant de Roi dans ladite place, et M. Legrain, prévôt général de la connétablie et maréchaussée de France, le personnage déclara se nommer *Louis de Oldendorff, natif de Nimègue*. Ses assertions, malheureusement, ne se trouvèrent pas conformes à celles contenues dans les papiers qu'on prit sur lui et dans la sacoche de son cheval. Quatre jours après, il était à la Bastille, dans la tour Bertaudière, confié aux soins vigilants de M. *Besmaus de Montlesun*, et interrogé le jour même par le secrétaire d'État de la guerre, M. le marquis de Louvois, qui revint plusieurs fois le voir avant son départ à l'armée.

« J'ose vous demander si ledit *Oldendorff* est cet exécrationnel que nous cherchons de cette abominable cabale », écrit Lespine-Beauregard le 13 avril 1673¹.

« Je souhaite de tout mon cœur pour que celui qui est » arrêté soit le *détestable chef...* », ajoute le Père provincial des Récollets d'Arras, l'agent secret du ministre².

« Il est de la dernière conséquence », conclut Louvois le 10 mai, à la suite de son entrevue avec le Révérend Père, « que l'on continue à ne savoir point ce qu'est devenu le » sieur...³ ». Un an plus tard, dans la nuit du 29 au 30 mars 1674, une litière hermétiquement fermée, entourée de plusieurs cavaliers dirigés par le prévôt général de la connétablie et maréchaussée de France, le sieur Legrain, s'arrêtait à quelques lieues de Lyon, sur la route de cette ville à Chambéry, à un endroit nommé Bron, où se trouvait un relais de poste. La venue de ces voyageurs mystérieux était probablement signalée à l'avance, car la porte de cette maison isolée s'ouvrit et se referma sur eux sans bruit aucun. Les cavaliers se retirèrent dans les écuries avec leurs montures; de la litière descendit un homme jeune, à l'allure leste, la figure cachée sous un masque, les mains solidement attachées, de manière

¹ Page 73, v. 360, Mss. Dépôt de la guerre.

² V. 360, Mss. Dépôt de la guerre.

³ V. 361, Mss. Dépôt de la guerre.

à ne permettre aucun mouvement. Il fut introduit dans une chambre basse, où se trouvait préparée une couchette sur laquelle il ne pouvait que s'étendre, garrotté et tout habillé qu'il était. Il y avait vingt jours qu'il avait quitté la Bastille, voyageant la nuit, se reposant le jour dans les lieux les plus solitaires, suivant un itinéraire minutieusement tracé par le secrétaire d'État de la guerre, le marquis de Louvois.

Le lendemain, dans la journée, en même temps que l'on remettait à l'exempt une dépêche scellée des ordres du Roi, une autre troupe de dix cavaliers, également commandée par un officier, faisait son entrée dans la maison. C'étaient des hommes de la compagnie franche de M. de Saint-Mars, le gouverneur du donjon de Pignerol, sous les ordres de leur lieutenant, le chevalier de Saint-Martin. Les deux officiers échangèrent leurs noms et qualités, ainsi que les dépêches qui leur étaient destinées réciproquement.

L'ordre était ainsi conçu :

« L'officier de M. de Saint-Mars, envoyé par lui auprès » de Lyon pour recevoir un prisonnier que le sieur Legrain » lui doit remettre entre les mains, le conduira incessamment dans le donjon de Pignerol, *prenant les chemins pour » passer toujours sur les terres du Roi*. Il prendra les précautions nécessaires pour la sûreté de sa garde, *le fera fortement attacher pendant la nuit*, et outre cela garder à vue, et » l'empêchera d'avoir commerce, ni de vive voix ni par écrit, » avec qui que ce fût, ne souffrant point qu'il parlât de » quoi que ce fût de ses affaires ni à lui ni à aucun de ceux » qui le garderont¹. »

L'ordre du marquis de Louvois à M. de Saint-Mars était plus explicite encore² :

« Le Roi ayant jugé à propos pour le bien de son service » d'envoyer à Pignerol un prisonnier, lequel, quoique obscur, » ne laisse pas d'être homme de conséquence, Sa Majesté l'a » fait partir d'ici sous la conduite du sieur Legrain, qui le

¹ P. 397, v. 365, Mss. Dépôt de la guerre.

² 10 mars 1674. V. 365, Mss. Dépôt de la guerre.

» conduira jusqu'à la poste qui est au delà de Lyon, nommée
 » Bron, où il se trouvera le 30 de ce mois, où vous aurez
 » soin de l'envoyer recevoir de ses mains par dix hommes
 » assurés de votre compagnie, commandés par un de vos offi-
 » ciers, auquel le sieur Legrain donnera toutes les instruc-
 » tions nécessaires pour la manière dont ce prisonnier devra
 » être gardé : vous recommanderez à l'officier de le conduire
 » sans éclat par les chemins, et de le faire entrer dans Pignerol
 » sans bruit et même sans que l'on s'aperçoive que ce soit un pri-
 » sonnier que vos gens conduisent dans le donjon, où vous le
 » traiterez de la même façon que le prisonnier que M. Vauroy
 » vous a amené. »

La nuit suivante, le prisonnier inconnu, toujours attaché, mais cette fois à cheval, à cause de la difficulté des chemins, partait sous l'escorte de sa nouvelle troupe pour cette fameuse forteresse où Fouquet, Lauzun, Eustache Dauge et plusieurs autres se trouvaient déjà enfermés sous la surveillance du plus rigoureux et du plus exact des geôliers.

Huit années cette fois se sont écoulées! huit années de réclusion dans la Tour d'en bas du donjon de Pignerol! Par une nuit sombre du mois d'octobre 1681, toute une compagnie d'hommes d'armes, mousquet ou pique sur l'épaule, quittait silencieusement le donjon et gagnait la campagne par la fausse porte et les fossés qui faisaient directement communiquer ledit donjon avec l'extérieur. A l'embranchement des routes, une litière attendait : on y fit monter deux prisonniers masqués et garrottés qui sortaient de la Tour d'en bas. L'installation faite, la petite troupe s'engagea immédiatement dans la montagne.

C'était la compagnie de M. de Saint-Mars, avec son capitaine et ses deux lieutenants, MM. de la Prade et de Boisjoly, qui se rendait à la nouvelle résidence du gouverneur, au fort d'Exiles, pour y conduire et garder les deux prisonniers de la Tour, conformément à l'instruction formelle du ministre. « Ces deux de la Tour d'en bas seront les seuls que Sa Majesté fera transférer à Exiles pour y être en sûreté

» autant qu'à Pignerol. Envoyez-moi un mémoire de tous les
 » prisonniers dont vous êtes chargé, et marquez-moi à côté ce
 » que vous savez des raisons pour lesquelles ils sont arrêtés. A
 » l'égard des deux de la Tour d'en bas, vous n'aurez qu'à les
 » marquer de ce nom sans y mettre autre chose...

» Sa Majesté croit ces deux personnages assez de conséquence
 » pour ne les pas mettre en d'autres mains que les vôtres. »

» ... Vous les ferez sortir de la citadelle de Pignerol dans
 » une litière et les ferez conduire à Exiles sous l'escorte de
 » votre compagnie, pour la marche de laquelle les ordres sont
 » ci-joints.... Vous remettrez en ce temps-là au sieur de Ville-
 » bois le commandement de la citadelle.... » Et Saint-Mars ajoutait à l'abbé d'Estrades, en lui annonçant son départ prochain : « J'aurai en garde deux merles que j'ai à Pignerol, les quels n'ont pas d'autres noms que MM. de la Tour d'en bas. Mattioli restera ici avec deux autres prisonniers.... »

Il répondait en même temps le 12 juillet 1681, afin de tranquilliser le soupçonneux et rancunier ministre : « Pour que l'on ne voie point les prisonniers, ils ne sortiront point de leur chambre pour entendre la messe, et pour les tenir en plus grande sûreté, l'un de mes lieutenants couchera au-dessus d'eux, et il y aura deux sentinelles jour et nuit qui verront tout le tour de la tour, sans qu'eux et les prisonniers se puissent voir ni parler, ni pas même entendre, etc... »

Mais ces précautions ne suffirent pas à Louvois; l'année suivante, il revient à la charge et écrit à Saint-Mars, le 2 mars 1682¹ : « Le Roi m'a ordonné de vous commander de faire garder vos prisonniers si sévèrement et de prendre de telles précautions, que vous puissiez répondre à Sa Majesté qu'ils ne parleront à qui que ce soit.... » Le nouveau gouverneur d'Exiles, froissé sans doute de ces injonctions réitérées, riposte de suite, le 11 mars de la même année², par une exposition de ses anciens services : « Depuis que Monseigneur m'a fait ce commandement, j'ai gardé

¹ P. 36, v. 675, Mss. Dépôt de la guerre.

² Delort, p. 279.

» deux prisonniers qui sont à ma garde, aussi sévèrement
 » que j'ai fait autrefois MM. Fouquet et Lauzun, lesquels
 » ne peuvent se vanter d'avoir donné ni reçu de nouvelles
 » tant qu'ils ont été enfermés.... »

Cinq années se sont écoulées; Saint-Mars vient d'obtenir le gouvernement de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat; Louvois lui adresse alors, le 8 janvier 1687¹, une nouvelle instruction pour ses prisonniers: « L'intention de Sa Majesté, » lui dit-il, est qu'aussitôt que vous aurez reçu vos provisions » de gouverneur des îles Sainte-Marguerite, vous alliez faire » un tour auxdites îles, pour voir ce qu'il y a à faire, pour » accommoder un lieu propre à garder sûrement les prison- » niers qui sont à votre charge..... »

Mais la dépêche du ministre se croise avec une autre du gouverneur qui lui annonce la mort de l'un des deux malheureux confiés à sa surveillance, comme on le verra plus tard par les dépêches officielles. Saint-Mars ne parle donc plus que de celui qui reste et répond douze jours après, le 20 janvier 1697²: « Je donnerai si bien mes ordres pour la garde » de mon prisonnier, que je puis bien vous en répondre, Mon- » seigneur, pour son entière sûreté, et si je le mène aux » îles, je crois que la plus sûre voiture seroit une chaise cou- » verte de toile cirée, de manière qu'il auroit assez d'air, sans » que personne le pût voir ni lui parler pendant la route, pas » même les soldats que je choisirois pour être proche de la » chaise, qui seroit moins embarrassante qu'une litière..... »

Cette fois, le secrétaire d'État de la guerre, qui est au courant de la fin du drame pour l'un des deux prisonniers, au reçu même de la dépêche de son geôlier, écrit le 27 janvier³ à son geôlier en chef: « Je vous prie de bien examiner » dans ladite île ce qu'il y a à faire pour pouvoir garder » sûrement votre prisonnier, et de me proposer ce qui sera » absolument nécessaire pour cela. »

¹ P. 114, v. 779, Mss. Dépôt de la guerre.

² Delort, p. 282.

³ P. 506, v. 779, Mss. Dépôt de la guerre.

Saint-Mars part donc seul pour Sainte-Marguerite, revient chercher l'inconnu, arrive le 30 avril¹ aux îles, et rend compte à son maître: «... Je puis vous assurer, Monseigneur, que per- » sonne ne l'a vu, et que la manière dont je l'ai gardé et con- » duit pendant toute ma route, fait que chacun cherche à » deviner qui peut être mon prisonnier. » Il paraît, du reste, que la venue de ce nouveau gouverneur et surtout de cette chaise, contenant un prisonnier mystérieux, n'avait pas eu lieu sans surexciter quelque peu la vive imagination des habitants de la Provence, et autoriser les commentaires, tout au moins les questions indiscrettes, car, l'année suivante, le gouverneur de Sainte-Marguerite, en rappelant ce qui se passait dans la prison, ajoutait sous forme de conclusion, le 8 janvier 1688²: «... Dans toute cette province l'on dit que » mon prisonnier est Monsieur de Beaufort, et d'autres disent » que c'est le fils de feu Cromwell..... »

Sur ces entrefaites, le marquis de Louvois meurt. Son fils et son successeur, M. de Barbezieux, continue à se préoccuper du prisonnier qui est aux îles.

Il écrit en effet, le 13 août 1691³, à M. de Saint-Mars: « Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du pri- » sonnier qui est sous votre garde depuis vingt ans, je vous » prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez quand » vous les donniez à M. de Louvois. » Le gouverneur des îles s'empressa, paraît-il, d'exécuter avec ponctualité les ordres du ministre, car celui-ci lui répond, le 9 février 1694⁴: « J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine » de m'écrire. Je puis assurer que personne ne l'a vue que » moi, et quand vous avez quelque chose de secret à me » mander, vous pouvez en user de la même manière. »

Du reste, les précautions sont absolument les mêmes que

¹ Delort.

² Loiseleur.

³ P. 246, v. 1034, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 96, v. 1242, Mss. Dépôt de la guerre.

sous Louvois; et comme Barbezieux n'est pas très au courant de la manière dont on procède pour la surveillance des prisonniers, Saint-Mars lui envoie de nombreux détails, parmi lesquels celui-ci¹: « Le premier venu de mes lieutenants prend les clefs de la *prison de mon ancien prisonnier* » par où l'on commence..... »

Barbezieux écrit encore l'année suivante, le 17 novembre 1697²: « Continuez à veiller à la sûreté de vos prisonniers, sans vous expliquer à qui que ce soit *de ce qu'a fait votre ancien prisonnier.* » Et six mois après, le 19 juillet 1698³, quand Saint-Mars a obtenu la faveur d'échanger son gouvernement des îles contre celui de la Bastille, Barbezieux lui dit dans sa dépêche: « Le Roi trouve bon que vous parliez des îles Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille avec *votre ancien prisonnier, prenant vos précautions pour qu'il ne soit ni vu ni connu de personne.* »

Deux mois plus tard, en effet, Saint-Mars arrivait à la Bastille après s'être arrêté en route dans sa terre de Palteau, et le sieur Du Junca, lieutenant de Roi audit château, l'ami de madame de Sévigné, pouvait écrire avec quelque raison dans son Journal⁴: « Le jeudi 18 septembre, à trois heures » après midi, M. de Saint-Mars, gouverneur du château de » la Bastille, est arrivé pour sa première entrée venant de » son gouvernement des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, *ayant mené avec lui dans sa litière un ancien prisonnier qu'il avoit à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait tenir toujours masqué.* »

C'est ce malheureux qui mourait à cinq années de là dans sa prison, événement que Du Junca consignait également sur son registre d'écrou.

Le mort mystérieux de la Bastille, inhumé dans le cime-

¹ Loiseleur.

² P. 171, v. 1392, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 129, v. 1432, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ Etat de prisonniers qui sont envoyés par l'ordre du Roy à la Bastille, à commencer du mercredi honsiesme du mois d'octobre, que je suis entré en

tière à Saint-Paul, l'hôte successif des prisons de Pignerol, d'Exiles, de Sainte-Marguerite et de la Bastille, cache donc une personnalité réelle, une individualité authentique, que la légende et l'imagination des brillants écrivains du dix-huitième siècle avaient, faute de documents officiels, paré de couleurs variées et de curieuses hypothèses, capables d'attirer l'attention d'un public généralement peu instruit, fort crédule et amoureux du merveilleux.

A cette époque, y avait-il donc en France des prisonniers tout aussi mystérieux, tout aussi inconnus que cet individu?

Comment d'ailleurs la légende du Masque de fer et des personnages de haut rang qu'il était censé représenter, s'était-elle produite et perpétuée?

A quelle nature de documents fallait-il recourir pour découvrir la vérité? Voilà quelles furent les premières solutions que ce problème, tel que je l'ai montré, me paraissait réclamer. Et ces solutions sont nécessaires, car elles débarrassent l'esprit de quantité d'incertitudes, et particulièrement de ce que le côté légendaire de la question aurait pu, bien involontairement peut-être, laisser de traces persévérantes et d'influence fâcheuse sur l'appréciation nette des faits si intéressants de cette curieuse période de notre histoire intérieure de France, encore si peu connue.

C'est dans ce but que j'ai cru tout d'abord utile de dresser un état chronologique de la carrière de Saint-Mars et du prisonnier, au point de vue des entrées et des sorties dans les diverses prisons de ces deux personnages si étroitement unis, ainsi que de l'apparition des différentes hypothèses et des écrivains qui en ont été les auteurs plus ou moins consciencieux.

possession de la charge de lieutenant de Roy, en l'année 1690 », par Du Junca, folio 37 v°. « Etat de prisonniers qui sortent de la Bastille, à commencer du honsiesme du mois d'octobre, que je suis entré en possession, en l'année 1690, par Du Junca », folio 80 v°. (Archives de l'Arsenal, et Père Griffet, *Art de vérifier les dates*, chap. XIII, p. 291, édition de 1769, in-12. Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Paul, § 1703 à 1705, t. II, n° 166.)

Ce tableau synoptique a l'avantage de classer une fois pour toutes les idées, de permettre de se reconnaître au milieu de ce dédale d'hypothèses plus ou moins ingénieuses, et de comparer les dates de leurs différentes apparitions.

On reconnaîtra également que c'est uniquement dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, avant que la Révolution ait ouvert les portes des archives du gouvernement, que se sont produites les fables grandioses en l'honneur du Masque de fer. Dans ces trente dernières années, les historiens avaient abandonné ces solutions hasardées pour ne plus se débattre qu'autour de deux solutions, celles de Mattioli et d'un prisonnier inconnu.

Y avait-il donc à l'époque de la présence de notre prisonnier à Pignerol et à la Bastille, des incarcérations présentant ce caractère mystérieux et particulièrement arbitraire qui a si fort excité la verve et la logique peu serrée des historiens du personnage masqué? Les dépêches que je vais citer, dépêches authentiques, le prouvent d'une façon rigoureuse.

En effet, de pareils ordres d'enlèvement et d'anéantissement d'individus, même haut placés, se rencontrent constamment à cette période d'omnipotence ministérielle et de lettres de cachet.

En 1646, à propos du sieur de Beaupuy, celui qui tenta d'assassiner Mazarin au bois de Vincennes, de ce Beaupuy, le fidèle du duc de Beaufort, si bien accueilli par la cour de Rome, M. de Brienne, notre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, prescrivait à M. de Gremonville, son cousin, et ambassadeur près la cour papale, de faire arrêter et enfermer le misérable dans *une caisse*, et de l'expédier en France comme *colis*, sous le prétexte de l'achat d'une bibliothèque.

En 1669, le jeune secrétaire d'État de la guerre, marquis de Louvois, écrivait au gouverneur du donjon de Pignerol, le 19 juillet¹ « : Le Roi m'ayant commandé de faire conduire

¹ Delort, p. 151.

» à Pignerol le nommé....., il est de la dernière importance
 » à son service qu'il soit gardé avec une grande sûreté et
 » qu'il ne puisse donner de ses nouvelles en nulle manière ni
 » par lettre à qui que ce soit. Je vous en donne avis par
 » avance, afin que vous puissiez faire accommoder un cachot
 » où vous le mettrez, observant de faire en sorte que les
 » jours qui sont au lieu où il est ne donnent point sur les
 » lieux qui puissent être abordés de personne, et qu'il y ait
 » assez de portes fermées les unes sur les autres pour que
 » vos sentinelles ne puissent rien entendre..... »

Le même Louvois adressait au Père Hyacinthe, le 2 avril 1673¹, un ordre ainsi conçu : « Étant très-important au service du Roi que celui qui sera indiqué par le porteur du présent billet soit arrêté et gardé sûrement..... »

Le 16 janvier 1674², il prescrivait d'arrêter et au besoin de tuer l'un des confidents de l'empereur d'Allemagne : « Il y a de l'apparence, écrit-il à son agent, que M. de Lisola doit bientôt partir de Liège pour s'en retourner à Cologne. » Comme ce seroit un grand avantage de *le pouvoir prendre* et que même il n'y auroit pas grand inconvénient de *le tuer*, pour peu que lui ou ceux qui seroient avec lui se défendissent, parce que c'est un homme fort impertinent dans ses discours et qui emploie toute son industrie, dont il ne manque pas, contre les intérêts de la France avec un acharnement terrible, vous ne sauriez croire combien vous feriez votre cour à Sa Majesté si vous pouviez faire exécuter ce projet dès qu'il s'en retournera. »

Mais l'authenticité de ce procédé n'autorise pas l'accusation que la légende et des historiens consciencieux ont portée contre M. de Louvois, à propos de ce Bretonnière, de ce *gazetier* qui aurait été enlevé à la Haye et enfermé au mont Saint-Michel, dans une cage de fer où il serait mort. D'ailleurs, si je parle ici de ce détail, c'est pour démontrer comment, même à des époques récentes, les erreurs se perpétuent. On a bien

¹ P. 19, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

² V. 379, Mss. Dépôt de la guerre.

mis un journaliste au mont Saint-Michel dans une cage, on l'a bien arrêté en pays étranger : mais c'est à un Français, du nom de Dubourg, que l'horrible aventure s'applique, c'est à Francfort que l'enlèvement a eu lieu, enfin c'est en 1746 que ce fait s'est passé, c'est-à-dire soixante ans après la mort de Louvois. M. Eugène Hatin, dans un savant travail sur les gazettes de Hollande, a donné les preuves de cette invention¹.

Ces procédés, toutefois, étaient un peu dans les habitudes de tous les ministres de cette époque.

En 1684², le chancelier Le Tellier et M. de la Reynie ordonnaient, à propos d'un prisonnier amené la nuit à la Bastille, de ne le laisser parler à qui que ce fût, et de faire en sorte que personne n'eût connaissance de son nom. Le 18 avril 1689³, M. de Seignelay adressait un ordre de même nature à M. de Saint-Mars : « Sa Majesté ne veut pas que » l'homme qui vous sera remis soit *connu de qui que ce soit*, » et que vous teniez la chose secrète, en sorte qu'il ne vienne » à la connaissance de personne quel est cet homme..... »

Le 30 novembre 1693⁴, M. le comte de Pontchartrain agissait de même : « M. de la Reynie, écrivait-il à M. de » Besmaus, fera conduire à la Bastille un homme pour la » sûreté duquel le Roi veut que vous preniez un soin parti- » culier. Pour cet effet, il faut le mettre dans la chambre la plus » sûre que vous ayez, avec deux hommes que M. de la Reynie » vous dira, empêcher qu'il n'ait communication avec qui » que ce soit, au dedans ni au dehors, et tenir à son égard la » conduite que M. de la Reynie jugera à propos. » M. de Barbezieux prescrivit des mesures semblables à M. de la Prade, commandant la citadelle de Besançon, le 17 septembre 1697⁵ : « L'intention du Roi est que vous ne vous rapportiez à per- » sonne de la garde et subsistance des prisonniers qui sont

¹ Eugène Hatin, *Les Gazettes de Hollande et la presse clandestine aux dix-septième et dix-huitième siècles*; 1865.

² *La Bastille dévoilée*.

³ Depping.

⁴ Depping, t. II, p. 697.

⁵ P. 135, v. 1391, Mss. Dépôt de la guerre.

» dans la citadelle de Besançon, lorsque vous pourrez en » prendre soin vous-même, et que vous ne leur laissiez com- » munication avec qui que ce soit, de vive voix ni par écrit, » sans un ordre exprès de Sa Majesté..... »

Le 25 février 1686, le Père de Hamm, jacobin irlandais, entra à la Bastille et y mourut après trente-six années de séjour, le 3 décembre 1721. En 1691, dans la même forteresse, le nommé Pierre-Jean Lemierre fut gardé trente années, et Jones de Lamas, vingt années.

Le sieur Isaac Armet de la Motte, gentilhomme champenois, enfermé en 1696, y était encore en 1750. Il mourut cette année-là, après cinquante-quatre ans et cinq mois de séjour. En 1710, fut également séquestré un homme important dont on avait ordre formel de taire le nom, et qui resta toute sa vie au *secret le plus absolu*.

D'ailleurs les extraits des gazettes d'Amsterdam, et particulièrement l'incarcération du *prisonnier masqué de 1695*, que j'ai cité au début de ce chapitre, fournissent des exemples plus frappants encore.

Mais que deviennent alors la légende du Masque de fer et toutes les conséquences et hypothèses des écrivains du dix-huitième siècle? Comme on le voit, les ordres mystérieux relatifs à des prisonniers d'État ne manquent pas, et pourtant je n'ai parlé que des plus importants, de ceux qui rentrent presque dans le cadre du problème que je cherche à résoudre. Or, qu'on veuille bien réfléchir qu'en dehors des donjons de la Bastille, de Pignerol, d'Exiles, il existait en France bien d'autres prisons d'État, également dignes d'intérêt, telles que Vincennes, le mont Saint-Michel, la citadelle de Besançon, Pierre-Cise, Villefranche, Salces, le Châtelet, la tour Saint-Bernard, les Frères de la Charité de Charenton, Bicêtre, l'Hôpital général, l'hôtel de la Force, Saint-Lazare, les châteaux de Senlis, de Ham, de Saumur, du Taureau, de Saint-Yon, etc....., où gisaient nombre de malheureux, et l'on pourra dire avec quelque apparence de raison, qu'à cette époque de bon plaisir royal et ministériel,

on possédait en France *pas mal de petits Masques de fer*, tout aussi curieux, sans doute, que celui qui m'occupe. Ces misérables, inconnus d'ailleurs, ont presque plus droit à la pitié que ces victimes des géoliers de la Bastille et de Pignerol. Ces derniers du moins auront eu leur histoire, bien incomplète peut-être, mais enfin ils auront participé à la notoriété de ces grandes citadelles et du gouverneur qui en était le chef. Quant aux autres, quel mystère ! Que de douleurs enfouies, ignorées de tous, sous ces voûtes humides ! Et quand on se reporte aux emprisonnements des vingt années du régime impérial que la France vient de subir à une période dite de libre examen et de lumière, quand on réfléchit de quels oublis le plus souvent sont entourés les malheureux qui n'ont pas de relations assez puissantes pour plaider leur cause et solliciter un adoucissement à leurs maux, on a le droit de rester effrayé de l'égoïsme et de l'insouciance humaine.

J'ajouterai, du reste, un détail plus affreux encore, qui achèvera de dépeindre la situation terrible des incarcérés de ces siècles néfastes de notre histoire. Quand un prisonnier mourait, après des années de souffrance, dans ces prisons éloignées, de Pignerol, de Villefranche, du mont Saint-Michel, etc, le ministre qui avait fait enfermer l'individu et à qui on rendait compte de sa mort ne se rappelait souvent plus ni son nom ni le motif pour lequel il l'avait envoyé pourrir dans une prison d'État. Et dire qu'il suffisait d'un libelle, d'une chanson, d'un quatrain trop réussi, d'un propos mal interprété ou faussement rapporté, d'une colère de la maîtresse d'un de ces potentats, pour disparaître ainsi du monde, et parfois pour toujours ! Ce n'est pourtant pas que ces ministres, dont quelques-uns ont été des hommes remarquables, fussent d'une nature plus farouche que les contemporains, mais une lettre de cachet était si vite donnée ! D'ailleurs, il est un axiome toujours vrai : la faculté de pouvoir faire le mal et surtout l'impunité, sont de trop grands encouragements pour les coquins et pour les faibles. De la constatation de ces

injustices et des autres dont elles étaient les conséquences sont sorties pendant quinze siècles la lutte du droit contre la force et le bon plaisir, et la série de révolutions qui ont agité les vieux États européens.

Au dix-septième siècle, la Bastille et le donjon de la place forte de Pignerol jouissaient d'une réputation méritée. Pour la Bastille, le fait n'avait rien d'étonnant : le voisinage de la capitale, la vue constante de ces hautes murailles, suffisaient pour rafraîchir journallement la mémoire des Parisiens et des voyageurs. Pour Pignerol, une explication est nécessaire.

Une citadelle, un donjon, autour de la citadelle une ville ceinte elle-même de vastes fortifications à l'entrée de la vallée de la Pérouse, sur la rivière du Clusone, à sept lieues sud-ouest de Turin, vingt-huit de Nice et trente est de Grenoble, voilà Pignerol, la ville piémontaise du dix-septième siècle.

Par suite d'une situation qui donnait au possesseur de cette forteresse un accès facile en Italie, Pignerol avait de tout temps servi d'objectif aux ambitions de la cour de France. Rendue au Piémont en 1574, reprise en 1633, cette place s'était vue l'objet des ambitions particulières du secrétaire d'État de la guerre, Michel Le Tellier. Ce ministre, en effet, le plus grand que la France ait possédé et le seul qu'elle ignore, avait été intendant de police et de finances à Turin, à *l'armée d'au delà des monts*, de 1640 jusqu'à l'époque de sa nomination au secrétariat de la guerre, le 11 avril 1643. Il connaissait donc Pignerol, il appréciait son importance, et dans son grand travail de l'organisation défensive de la France, il avait voulu faire de cette place, comme de Dunkerque, d'Arras, de Perpignan, de Sedan et de Brisach, un modèle du genre, un centre assuré de résistance pour nos troupes en cas de revers. Dans ce but, il y avait créé un hôpital, un arsenal, et, qui plus est, une fonderie qui mérite l'attention, car elle fut la *première fonderie nationale de France*.

Le personnel de cette ville forte se composait de troupes

françaises et de sujets italiens, avec un gouverneur général, un commandant de ville, un lieutenant de Roi gouverneur de la citadelle, un commandant particulier du donjon, un commissaire des guerres, un major, deux aides-majors, deux capitaines des portes, un commis de l'extraordinaire des guerres, un directeur de fonderie, un conseil de guerre, un conseil souverain pour diriger tout ce petit monde assez indisciplinable. Il y avait donc un mouvement continu de va-et-vient dans cette place frontière, qui se trouvait d'ailleurs sur l'itinéraire obligé des officiers de Paris et de Turin pour rejoindre leurs garnisons et leurs corps respectifs à l'armée d'Italie. L'arrivée de M. de Saint-Mars, de d'Artagnan, de prisonniers aussi célèbres que Fouquet et Lauzun, n'avait fait qu'accroître la renommée du donjon, dont chaque officier, courrier ou voyageur devait conserver un souvenir ineffaçable quand il longeait à pied ou à cheval les hautes murailles de la prison pour se rendre, *soit en deçà, soit au delà des monts*, comme on disait en ce temps-là. L'humeur mystérieuse et passablement rébarbative du gouverneur du donjon n'était pas faite pour diminuer le nombre des histoires et des commentaires dans les cabarets et logis de la petite ville. Du reste, la faveur croissante de Saint-Mars, dont la belle-sœur, la belle madame Dufresnoy, était la maîtresse du terrible secrétaire d'État de la guerre; l'entrée de ces hôtes inconnus dans le donjon, les soins assidus du gouverneur, les mille précautions prises, surexcitaient vivement la curiosité. Or, dans un espace aussi restreint, les cancans vont vite, bien plus à cette époque et dans une place isolée de la France, où les événements de l'intérieur, l'introduction d'un nouveau visage suffisaient pour défrayer pendant tout un mois la conversation des officiers et des habitants. Saint-Mars fut même si obsédé des démarches que l'on tentait près de lui pour satisfaire les commérages, que le 12 avril 1670¹, c'est-à-dire neuf mois après l'arrivée d'Eustache Dauger, il écrivait à Louvois : « Il y a des personnes qui

¹ Mss. Dépôt de la guerre.

» sont quelquefois si curieuses de me demander des nouvelles
 » de *mon prisonnier* ou le sujet pourquoi on fait tant de re-
 » tranchements pour sa sûreté, que je suis obligé de leur
 » *dire des contes jaunes* pour me moquer d'eux. »

Quels étaient ces contes? Étaient-ce ceux relatifs à la disparition d'un prisonnier imaginaire, d'un prince de sang royal, du duc de Beaufort, du fils de feu Cromwell, etc.? Cela est certain, car en 1687, à l'époque où il conduit son prisonnier d'Exiles à Sainte-Marguerite, on le voit écrire à Louvois¹ : «..... Je puis vous assurer, Monseigneur, que
 » personne ne l'a vu, et que la manière dont je l'ai gardé et
 » conduit pendant toute ma route fait que *chacun cherche à*
 » *deviner qui peut être mon prisonnier.* » Mais il paraît que le bruit qui s'est fait autour de ce transport est considérable, car, le 8 janvier², il ajoute au ministre : « Dans toute cette
 » province l'on dit que *mon prisonnier est monsieur de Beau-*
 » *fort, et d'autres disent que c'est le fils de feu Cromwell...*³. » Évidemment, il ne fallait pas espérer revenir d'Exiles à Sainte-Marguerite aussi secrètement que de Pignerol à Exiles. Les habitants des villes et villages que traversait cette litière fermée devaient jaser, comme le firent onze ans plus tard ceux qui virent passer le même gouverneur avec une autre litière, pour se rendre cette fois de Sainte-Marguerite à la Bastille. Il n'y avait donc rien d'étonnant à ce que les suppositions les plus impossibles, les solutions les plus insensées, fussent déjà la conséquence de ces propos à la suite de ces conduites de prisonniers inconnus. Du reste, si nous nous reportons à Pignerol, il faut avouer qu'en 1670 l'arrivée *mystérieuse de Louvois* dans le donjon, le changement complet et passablement imprévu du personnel de la forteresse, les précautions adoptées pour que les officiers nouvellement nommés n'eussent aucun rapport avec ceux qu'ils devaient

¹ Mss. Dépôt de la guerre.

² Mss. Dépôt de la guerre.

³ Richard Cromwell, né en 1626, signe sa démission et retourne en Angleterre en 1680. — Henri Cromwell, disparu en 1660, gouverneur d'Irlande en 1654.

remplacer, les ordres de plus en plus sévères du ministre, les efforts tentés au dehors par de grandes dames éprises d'amour, pour délivrer Fouquet et Lauzun, la curieuse figure de Saint-Mars au milieu de toutes ces intrigues, avaient jeté un vernis passablement pittoresque sur ce coin ignoré de notre frontière italienne. L'arrivée mystérieuse du tout-puissant secrétaire d'État de la guerre avait surtout fort intrigué la population militaire et civile.

En effet, le 21 juillet 1670, Louvois écrivait à M. de Séjournant, directeur de la poste à Lyon, la curieuse dépêche suivante¹ : « Je me propose de partir dans quelque temps d'ici pour aller à Pignerol, et comme je serai obligé d'aller en poste de Lyon à Pignerol, je vous prie de me faire trois selles de même façon, savoir, les quartiers de vache de *Roussi*, et le siège de velours sans or ni argent, toutes simples. Il faut que les sièges soient larges, longs et relevés de devant, en sorte que l'on puisse être dessus fort à l'aise, et qu'elles soient garnies de croupières, de sangles et d'étriers. Dès qu'elles seront faites, vous les enverrez au Pont-de-Beauvoisin, chez le sieur de la Porte, qui me les fournira au passage. »

Le samedi 3 août 1670, dans la soirée, le marquis de Louvois quittait Paris. Le jeudi, également dans la soirée, il entra dans la place de Pignerol, logeait chez M. de Falcombel, et le dimanche 10, chez M. de Servient, à Turin. Le 26, il était de retour dans la capitale.

Quinze jours après, il disait dans une lettre² : « J'ai lu tout ce qui s'est passé entre vous et madame la comtesse de... J'eusse bien souhaité qu'après que vous lui eûtes remis mon diamant, vous ne vous fussiez point chargé de porter le paquet à son ami; mais puisque cela est fait, il n'y a plus de remède, et je vous prie de le renvoyer dans une lettre; et afin que l'on ne puisse pas le sentir, vous observerez de joindre ensemble des feuilles de papier blanc, de l'épaisseur

¹ P. 115, v. 247, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 104, v. 248, Mss. Dépôt de la guerre.

» de deux bons doigts de..., et de faire un trou au milieu, de la largeur de la bague; de remplir le surplus du trou de colle et de mettre par-dessus, de chaque côté, deux ou trois feuilles de papier, plus même, un peu de carton, afin que l'on ne sût pas le vide qu'il y a eu dans le milieu des papiers. » Il faisait en même temps changer tout le personnel de la garnison, et il ajoutait au commissaire des guerres Loyauté¹ : « La quantité d'affaires que j'ai eues depuis mon retour de Pignerol m'avoit empêché de rendre compte au Roi de tout ce que j'avois vu, et c'est pour cela que je ne vous avois rien mandé sur ce que vous m'avez écrit des contes qui s'y faisoient. »

Ces contes, on les pressent. Le ministre est parti pour Pignerol trois semaines à peine après la mort de Madame Henriette d'Angleterre; Fouquet et un prisonnier mystérieux sont au donjon. L'arrivée de nuit du secrétaire d'État, les deux voyageurs silencieux qui l'accompagnaient, les airs d'importance du commissaire des guerres Loyauté et du sieur de Saint-Mars, etc., autorisaient les suppositions les plus étranges. C'est là sans doute ce fameux voyage, si inoffensif et si naturel, comme je le ferai voir plus tard, que Voltaire a voulu placer en 1680, aux îles, comme il a fait enfermer le prisonnier dit le Masque de fer en 1661, et confier cet homme au célèbre geôlier, quand Saint-Mars n'était encore que simple mousquetaire dans la même compagnie que M. d'Artagnan.

De ce qui précède résulte donc ce fait certain, c'est qu'en 1703, à l'époque de la mort du prisonnier inconnu de la Bastille, l'attention était déjà éveillée sur ce point. On en avait causé en maint endroit, avec plus ou moins de certitude, en brochant naturellement sur les paroles prononcées par le geôlier lui-même pour se débarrasser des gens. Qu'on veuille bien songer d'ailleurs au personnel déjà considérable du secrétariat d'État de la guerre, du service des postes, de Pignerol, de Turin, d'Exiles, de Sainte-Marguerite, de la Bastille, qui avait entendu parler de M. de Saint-Mars, de

¹ P. 90, v. 248, Mss. Dépôt de la guerre.

Fouquet, de Lauzun, et de ce prisonnier mystérieux, et l'on comprendra que les nouveaux incarcérés de la Bastille, tels que Voltaire, Constantin de Renneville, Lagrange-Chancel et Lenglet-Dufresnoy ne devaient avoir garde de s'occuper d'un fait qui était dans la bouche de tant de gens, et qui par conséquent avait dû prendre les proportions ordinaires d'une légende. Toutefois il faut reconnaître que ces récits ne dépassaient pas le domaine des hypothèses raisonnables et ne pouvaient le faire. Les gens de cour n'attachaient pas d'importance alors à ces billevesées, qui n'avaient eu probablement créance que dans la classe inférieure de la société. En effet, M. de Lauzun et Fouquet n'avaient-ils pas habité la sombre forteresse en même temps que le prisonnier de la Tour d'en bas? Les parents de Fouquet et les amis de Lauzun n'avaient-ils pas eu accès dans le donjon dans les derniers temps? Ils savaient parfaitement que le gouverneur gardait à vue et au secret le plus absolu plusieurs prisonniers dans la Tour d'en bas. Eustache Danger, l'un des valets de Fouquet dans les derniers temps, avait même dû raconter la manière dont il y avait été enfermé pendant huit années successives. Mais, encore une fois, tous ces personnages connaissaient heure par heure l'existence du géolier qui demeurait au-dessus d'eux, et s'il y avait eu quelque chose de ce merveilleux que les imaginations surexcitées du dix-huitième siècle ont voulu faire adopter, ils n'auraient pas manqué tout d'abord d'en parler eux-mêmes, une fois hors de la célèbre forteresse.

Mais il est un fait plus grave à cette époque, c'est la situation de la France au milieu des puissances européennes, et particulièrement des puissances voisines.

Une des plus grandes fautes des gouvernements prétendus forts, et en réalité les plus faibles, c'est de vouloir imposer leurs idées à leurs sujets, et de les tuer, arrêter, emprisonner, déporter ou bannir, s'ils n'adoptent pas de bonne volonté ce qu'ils supposent être la vérité.

De cette population ainsi frappée, les faibles et les béné-

voles demeurent, prêts à commettre tous les actes d'humilité possible pour atténuer les mesures que les raisons politiques ou religieuses ont déchainées contre eux. Les forts, les énergiques, les plus intelligents, les plus riches, c'est-à-dire les plus indépendants, ceux qui produisent réellement dans la nation ce que les autres consomment, s'expatrient, s'éloignent, et vont porter à l'étranger et mettre à sa disposition leurs industries et leurs rancunes. Les gouvernants croient éviter ainsi un écueil, se débarrasser d'un ennemi, et pouvoir assurer la paix intérieure. Ils n'obéissent en fin de compte qu'à deux sentiments misérables, l'égoïsme et la peur, et rejettent sur leurs enfants les conséquences de l'acte fâcheux qu'ils ont commis. Or, ce que l'on voit se passer avec tristesse encore aujourd'hui, fut de règle pendant trente années, et cela pour toute la France, à la fin du dix-septième siècle, grâce à l'ambition démesurée du parti religieux de la Saint-Barthélemy, toujours renaissant, toujours inassouvi, aux remords d'une favorite sur le retour, et à l'orgueil d'un Roi infatué de sa grandeur et de ses succès passés, effrayé des complots mystérieux qui l'entourent, et croyant voir dans chaque Français de la P. R. R. (prétendue religion réformée) un assassin ou un vengeur.

La révocation de l'édit de Nantes a donc été l'un des actes les plus fatals du règne de Louis XIV. Elle a consacré officiellement les poursuites dont les protestants étaient l'objet depuis de longues années de la part des ministres et des gens de robe et d'Église. Elle a peuplé les États voisins de la France de toute une population haineuse, qui accueillait avec joie tout ce que la calomnie pouvait lui rapporter de fâcheux contre cette cour des Chamillard, des Maintenon et du Père Lachaise, en attendant qu'elle fournit ces généraux et ces officiers d'état-major que la France de 1870 devait trouver si implacables et si savants. Mais à la fin du dix-septième siècle, on se contentait d'imprimer libelles sur libelles contre ce gouvernement tombé en quenouille, et Londres, la Haye, Amsterdam, Cologne, possédaient des

éditeurs français qui, malgré La Reynie et d'Argenson, inondaient la France de livres destinés à saper dans sa base ce gouvernement qui avait cru se trouver adroit en se montrant cruel. Et ces écrits avaient un tel succès que, malgré les prohibitions d'une police toujours impuissante, ils se multipliaient par des éditions successives et se vendaient partout au poids de l'or.

Or, c'est parmi ces écrits, ces pamphlets, dont les plus anciens remontent à 1631, à Amsterdam, qu'il faut aller rechercher les premières traces de l'histoire du prisonnier inconnu.

C'est ainsi que, en 1672, paraît à Amsterdam la *Gazette ordinaire* qui annonce l'emprisonnement des conspirateurs de 1673. En 1685, s'édite à Cologne, chez Claude Marteau, un petit in-douze de cinquante-huit pages, pamphlet politique intitulé : *La Prudenza trionfante di Casale con l'anni sole di trattare negotiati politici della M. Chr.*

En 1687 également se publient à Leyde, chez Claude Jordan¹, les *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*. C'est un émigré français, Jacques Bernard, qui en est l'auteur, et qui donne le récit de la légende de *Mattioli*.

En 1695, en 1698, c'est la *Gazette d'Amsterdam* qui reproduit les aventures du prisonnier masqué et du prisonnier de M. de Saint-Mars.

C'est en 1715 enfin que se vend à Amsterdam, chez Étienne Roux, un in-douze, d'un ex-prisonnier de la Bastille, Constantin de Renneville.

¹ Arch. nat., Dossier Reith. Depuis longtemps déjà, Amsterdam possédait une ou plusieurs gazettes françaises. La *Gazette d'Amsterdam* s'imprimait chez Cornelius Iansz (1663-1667). La *Gazette ordinaire d'Amsterdam* paraissait chez Otto Bernart Simient (1667). Bruxelles également avait son *Courrier véritable des Pays-Bas* ou *Relations fidèles*, extraites de diverses lettres (27 août 1649-1791). Leyde avait la sienne depuis 1678, Rotterdam vers 1680, la Haye vers 1690, Utrecht en 1710. Toutes ces gazettes étaient écrites uniquement par des réfugiés et se débitaient dans toutes les cours de l'Europe, où elles jouissaient de beaucoup de crédit.

Le véritable nom de la *Gazette de Leyde* était : *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*. Elle remonte à 1680, et eut pour fondateur un certain Lafond. (E. Hatin.)

Cet ouvrage était intitulé : *L'Inquisition française ou Histoire de la Bastille*. Il fut fort recherché et revendu en cachette en France jusqu'à deux cents francs pièce. C'est dans ce livre que Renneville parle pour la première fois d'un prisonnier de la tour Bertaudière, logé au-dessus de lui, et que le porte-clefs Ru lui dit être enfermé depuis trente et un ans et avoir été amené des îles Sainte-Marguerite, où il était condamné à une prison perpétuelle.

Depuis cette époque, personne ne s'était plus occupé, même d'une manière indirecte, de cette question fort incidente, lorsqu'en 1745 la *Compagnie des libraires associés* fit paraître à Amsterdam un petit livre anonyme intitulé : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*. Ce fut la première révélation du personnage masqué, dont on faisait un duc de Vermandois. Cet ouvrage fut suivi immédiatement, en juin 1745, d'une réfutation qui parut dans la *Bibliothèque raisonnable des savants de l'Europe*, puis, en 1746, d'un misérable roman du chevalier de Mouhy, publié à la Haye : *Le Masque de fer, ou les Aventures admirables du père et du fils*.

Cette fois, la légende était fixée. De celui que la tradition avait réussi à présenter comme un prisonnier inconnu, masqué à certains moments, un romancier, un anonyme en avait fait le type d'une victime de la vengeance des rois et des ministres, type que Voltaire allait consacrer dans son *Siècle de Louis XIV*, dont l'apparition date de 1751.

Or, l'admirable railleur, le grand génie qu'on appelle Voltaire n'est-il pas lui-même l'auteur de cette mystification royale? C'est ce que prétendait déjà, vers 1789, Bouche, dans son *Essai sur l'histoire de Provence*. C'est ce qu'on est en droit de se demander, quand on relit le pamphlet original de cette légende curieuse : les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*.

« Cha-Abas (Louis XIV), dit l'auteur anonyme, avait un fils » légitime, Séphi-Mirza (Louis, Dauphin de France), et un » fils naturel, Giafer (Louis de Bourbon, comte de Ver-

» mandois). A peu près du même âge, ils étaient de carac-
 » tère opposé. Celui-ci ne laissait échapper aucune occasion
 » de dire qu'il plaignait les Français d'être destinés à obéir
 » un jour à un prince sans esprit et si peu digne de les com-
 » mander. *Cha-Abas*, à qui on rendait compte d'une pareille
 » conduite, en sentait toute l'irrégularité. Mais l'autorité
 » cédait à l'amour paternel, et ce monarque si absolu n'avait
 » pas la force d'en imposer à un fils qui abusait de sa ten-
 » dresse. Enfin, *Giafer* s'oublia un jour au point de donner
 » un soufflet à *Séphi-Mirza*. *Cha-Abas* en est aussitôt informé.
 » Il tremble pour le coupable, mais quelque envie qu'il ait
 » de feindre d'ignorer cet attentat, ce qu'il se doit à lui-
 » même et à sa couronne, et l'éclat que cette action avait
 » fait à la cour, ne lui permettent pas d'écouter sa tendresse.
 » Il assemble, non sans se faire violence, ses confidents les
 » plus intimes, il leur laisse voir toute sa douleur et leur
 » demande conseil. Attendu la grandeur du crime, et confor-
 » mément aux lois de l'État, tous opinèrent à la mort. Quel
 » coup pour un père si tendre! Cependant un de ses minis-
 » tres, plus sensible que les autres à l'affliction de *Cha-Abas*,
 » lui dit qu'il y avait un moyen de punir *Giafer* sans lui ôter
 » la vie; qu'il fallait l'envoyer à l'armée qui était pour lors
 » sur les frontières du *Feldran* (Flandre); que, peu après son
 » arrivée, on sèmerait le bruit qu'il était attaqué de la peste,
 » afin d'effrayer et d'écarter de lui tous ceux qui auraient
 » envie de le voir; qu'au bout de quelques jours de cette
 » feinte maladie, on le ferait passer pour mort, et que, tan-
 » dis qu'aux yeux de toute l'armée on lui ferait des obsè-
 » ques dignes de sa naissance, on le transférerait de nuit, avec
 » un grand secret, à la citadelle de l'*isle d'Ormus* (ile Sainte-
 » Marguerite). Cet avis fut généralement approuvé, et sur-
 » tout par un père affligé. On choisit des gens fidèles et dis-
 » crets pour la conduite de cette affaire. *Giafer* part pour
 » l'armée avec un équipage magnifique. Tout s'exécute ainsi
 » qu'on l'avait projeté, et pendant qu'on pleure au camp la
 » mort de cet infortuné prince, on le conduisit par des che-

» mins détournés à l'île d'Ormus, et on le remit entre les
 » mains du commandant qui avait reçu d'avance l'ordre de
 » *Cha-Abas* de ne laisser voir son prisonnier à qui que ce fût.
 » Un seul domestique, qui était du secret, fut transféré
 » avec le prince. Mais, étant mort en chemin, les chefs de
 » l'escorte lui défigurèrent le visage à coups de poignard afin
 » d'empêcher qu'il ne fût reconnu, le laissèrent étendu dans
 » le chemin, après l'avoir fait dépouiller pour plus grande pré-
 » caution, et continuèrent leur route. *Giafer* fut transféré
 » dans la citadelle d'Ispahan (la Bastille), lorsque *Cha-Abas*
 » en donna le gouvernement au gouverneur de l'île d'*Ormus*
 » pour récompenser sa fidélité. On prenait la précaution à
 » l'île d'*Ormus*, comme à la citadelle d'Ispahan, de faire
 » mettre un masque à *Giafer*, lorsque pour cause de mala-
 » die, ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'expo-
 » ser à la vue de quelqu'un. »

Tel fut cet écrit, qui courut toute la France et qu'on attri-
 bua successivement au *duc de Nivernais*, au *chevalier de Res-
 séguier*, de Toulouse, officier aux gardes, enfermé à la Bastille
 à cette époque, pour avoir fait des vers contre madame de
 Pompadour, enfin à *madame de Vieux-Maisons*, qui prenait
 Crébillon fils pour éditeur responsable. Barbier et Weis ont
 voulu, il est vrai, faire remonter cette paternité à un nommé
Pecquet, petit commis au bureau des affaires étrangères, et
 embastillé à cette époque pour une indiscretion dans son
 service. Mais le Bibliophile Jacob, le premier, fit ressortir
 les analogies nombreuses qui existaient entre le style de
 l'auteur de *Candide*, de *Zadig* et de tous les contes orientaux
 publiés à cette même date à l'étranger, et celui de l'écrivain
des Mémoires secrets de Perse.

Voltaire, en effet, n'a-t-il pas soutenu depuis qu'il était le pre-
 mier ayant traité ce problème historique? Voltaire, qui avait
 été enfermé à la Bastille dans sa jeunesse, ne pouvait guère
 se permettre de soulever directement cette question délicate,
 mais il était bien capable de la faire surgir à distance, pour
 se donner le droit de réponse et de contradiction, de manière

à obtenir la solution d'un problème inconnu pour lui, en stimulant l'attention publique et les travaux contradictoires. Toutefois personne n'avait encore parlé du masque de fer. Il fallait l'ouvrage informe du chevalier de Mouhy pour prêter à la légende ce dernier caractère des *complaintes* populaires. Ce roman, qui ne s'appliquait nullement à l'homme au masque, fut interdit en France, et, comme tous les ouvrages défendus, eut beaucoup de succès dans les ruelles de la cour. Comme dit M. Louvet, son titre piqua fort la curiosité, et désormais on appliqua ce nom de *Masque de fer au prisonnier dont l'attention publique se préoccupait*. Or ce roman n'était en réalité qu'un imbroglio espagnol, sans goût et sans but, écrit dans un français d'antichambre. Qu'on en juge :

Don Pèdre de Cristoval, vice-roi de Catalogne, est marié secrètement avec la sœur du roi de Castille. Ce roi s'introduit une nuit dans l'appartement où sont couchés les deux époux. « Il s'était muni, raconte l'auteur, de deux masques, » en partant de sa cour, dont les serrures étaient faites avec » tant d'art, qu'il était impossible de les ouvrir, ni que le » visage qu'ils renfermaient pût jamais être vu sans qu'on » arrachât la vie à ceux à qui ils devaient être mis..... Leur » fille était belle comme le jour, excepté qu'elle avait un » masque parfaitement dessiné sur la poitrine, et ressemblant » à celui de don Pèdre..... »

L'auteur enfin, pour faire accorder quelque créance à cette invention, prétendait en avoir trouvé le manuscrit dans un coffre nageant sur l'eau, près du pont Neuf.

Ce fut pourtant avec des contes pareils que se forma cette légende du *Masque de fer*, qu'il appartenait au clergé contemporain et à la *Société de Saint-Victor pour la propagation des bons livres et des arts catholiques*, de faire imprimer à Nancy en 1849 et de faire répandre à profusion par la *Société de colportage* dans les campagnes, à un moment où les travaux remarquables de Reith, de Roux-Fazillac, de Delort, d'Ellis et de Lacroix (bibliophile Jacob) avaient déjà fait

justice de toutes ces inconséquences du siècle dernier par des études critiques incomplètes, mais tout au moins consciencieuses.

Toujours est-il qu'après l'apparition à Amsterdam de ces publications plus ou moins anonymes et du *Siècle du grand Roi*, le problème du prisonnier mystérieux devint la question à l'ordre du jour. Réfutations, articles critiques, brochures, lettres, mémoires, solutions nouvelles se succédèrent rapidement de 1750 à 1790, se bornant comme à plaisir à travestir la légende au profit de l'opinion plus ou moins vraisemblable qu'on avait adoptée. C'est ainsi que parurent successivement les travaux de Lenglet-Dufresnoy, Lagrange-Chancel, Saint-Foix, Père Griffet, Voltaire, marquis de Luchet, Saint-Mihiel, Soulavie, etc., appliquant à cette question les solutions successives du comte de Vermandois, de Beaufort, du duc de Monmouth, d'un fils adultérin d'Anne d'Autriche, résultat d'une intrigue avec un inconnu, avec un Allemand, avec Buckingham ou Mazarin, d'un frère jumeau de Louis XIV, d'Avedick, etc.

Ce ne devait être qu'avec la Révolution, c'est-à-dire avec la possibilité de pénétrer dans les Archives des différents États, qu'on allait employer la méthode synthétique pour résoudre ce curieux problème et combattre la légende merveilleuse si bien acceptée par les masses ignorantes et crédules.

Dans ces vingt dernières années, en dehors du petit livre de la Société de Saint-Victor pour la propagation de la foi, il n'y avait donc plus d'acceptées, dans le public savant, après les travaux de recherche de Roux-Fazillac, de Reith, de Delort, de Louvet, de M. de Bellecombe et surtout de M. Loiseleur, que deux solutions, celles de *Mattioli* et d'un inconnu, *l'un des deux merles* que Saint-Mars a gardés toujours avec lui à Pignerol, à Exiles, à Sainte-Marguerite, à la Bastille, qu'il ne quitte jamais, le prisonnier d'il y a vingt ans en 1691, de trente et un ans en 1702.

Quant à la légende, on a voulu toujours la faire coordonner

avec les faits, et c'est elle en réalité qui a si longtemps trompé les écrivains du dix-huitième siècle, dont les suppositions se basaient uniquement sur quelques-uns de ces témoignages verbaux. Ces *révits* pourtant étaient loin d'être inexacts; ils s'appliquaient à une série de faits généraux, véridiques en somme, mais circonscrits par erreur sur un seul personnage. Il n'y a pas de feu sans fumée, dit le proverbe toujours juste, même à propos d'aventures exagérées grâce au temps et à la multitude des narrateurs qui les ont transformées. C'est qu'en effet les documents mis entre les mains des écrivains pour étudier l'histoire des nations sont de deux sortes, les *révits* tirés des Mémoires et des panégyriques, et les *documents officiels*, classés dans les différents ministères, plus ou moins bien conservés, suivant le temps ou le zèle des chefs de service.

Les témoignages verbaux qui ont existé au dix-huitième siècle sont peu nombreux. Voici ceux qui les ont produits :

1° *Guillaume-Louis Fortmanoir de Palteau*, premier commis du bureau des vivres, né au château de Palteau, diocèse de Sens, en 1712, petit-neveu de Saint-Mars, et fils de l'ancien lieutenant de ce même Saint-Mars;

2° *Le sieur de Blainvilliers*, major de Metz, cousin germain de Saint-Mars et son lieutenant;

3° *Claude Souchon*, officier de la compagnie franche des îles, fils d'un officier de la compagnie de Saint-Mars;

4° *M. Rioussé*, ancien commissaire des guerres à Cannes témoin de la translation du prisonnier masqué;

5° *Le marquis d'Argens*, gouverneur de Provence;

6° *Marsolan*, chirurgien du duc de Richelieu et gendre d'un vieux médecin de la Bastille qui soigna le prisonnier masqué;

7° *Favre*, aumônier de la prison de Sainte-Marguerite;

8° *Constantin de Renneville*, prisonnier à la Bastille de 1702 à 1713;

9° *Dubuisson*, caissier du fameux Samuel Bernard, enfermé aux îles;

10° *Lagrange-Chancel*, enfermé aux îles;

11° *L'abbé Lenglet-Dufresnoy*, enfermé six fois à la Bastille, en 1696, le 18 septembre 1718, le 25 juin 1725, le 28 mars 1743, le 7 janvier 1750, le 29 décembre 1751;

12° *Le Père Griffet*, aumônier de la Bastille en 1745;

13° *Linguet*, enfermé longtemps à la Bastille.

Voilà, en réalité, quels sont les témoins plus ou moins oculaires qui ont raconté à MM. de Voltaire, Fréron, Saint-Foix, Anquetil, Papon, etc., les épisodes avec lesquels ces messieurs ont échafaudé cette légende du Masque de fer. A part le commissaire Loyauté et le geôlier lui-même Saint-Mars, qui prévenaient le secrétaire d'État de la guerre des histoires qui se faisaient et des *contes jaunes* qu'ils racontaient, il n'en existe pas d'autres. Et pourtant tous ces récits ont un grand fond de vérité. Les premiers sont ceux faits à Voltaire par M. Rioussé, le marquis d'Argens, Marsolan, de la Feuillade et Caumartin. C'est sur ceux-là qu'il a basé son hypothèse, comme il l'avoue du reste dans sa *Réfutation de La Beaumelle*, qu'on lit moins que le *Siècle de Louis XIV.*

Que dit, en effet, M. Rioussé à Voltaire? Qu'il a été témoin du départ de Saint-Mars du fort royal de Sainte-Marguerite, de son débarquement à Cannes et de la translation dans une litière du prisonnier et du geôlier? En cela, il n'y a rien qui soit étonnant et en contradiction avec la dépêche autrement curieuse et de même nature que l'on possède, pour Pignerol et pour Exiles. L'histoire vraie concordait donc avec la légende.

Que raconte M. le marquis d'Argens au même Voltaire? L'histoire connue d'une assiette sur laquelle le prisonnier avait écrit? Elle est d'argent, répète Voltaire, et là-dessus il brode le récit de l'assiette et du pêcheur que l'on sait. « C'étoit » une chemise très-fine, plissée assez négligemment, et sur » laquelle le prisonnier avoit écrit d'un bout à l'autre, dit » à son tour le Père Papon dans son *Histoire générale de la » Provence*, à propos de son voyage aux îles et de sa conversation avec le fils de Claude Souchon. M. de Saint-Mars, après » l'avoir dépliée et avoir lu quelques lignes, demanda au

» *frater*, d'un air embarrassé, s'il n'avoit pas eu la curiosité de
 » lire le contenu. Celui-ci protesta plusieurs fois qu'il n'avoit
 » rien lu, mais deux jours après il fut trouvé mort dans son
 » lit. C'est un fait que l'officier a entendu raconter tant de
 » fois à son père et à l'aumônier de ce temps-là, qu'il le
 » regarde comme incontestable.»

L'aventure est en effet exacte, comme je le prouverai plus tard surabondamment ; mais elle s'applique à deux prisonniers, les voisins de cellule du détenu de Pignerol, que le ministre et Saint-Mars n'appelleront plus à cause de cela que le *chanteur* et l'*écrivain*, le premier, pour chanter des psaumes la nuit, le second, pour écrire sur son linge et sur des plats d'étain qu'il lance par la fenêtre de sa prison. Elle explique en outre les histoires de chants, de guitare, de musicien et de voix céleste, dont on a gratifié le prisonnier.

Un des témoignages les plus importants est celui de Guillaume de Formanoir de Palteau. C'est un parent de Saint-Mars, qui a entendu les récits de l'un de ses cousins, sieur de Blainvilliers. Ce Formanoir a cinquante-six ans quand il écrit à Fréron. Agriculteur, membre de la Société royale d'agriculture de la généralité de Paris, il vient de publier des observations sur diverses parties de l'agriculture, et raconte ce qu'il sait, ce qu'il a ouï dire, rien de plus.

« Comme il paroît par la lettre de M. de Saint-Foix, écrit-il à Fréron en 1768, que l'homme au masque de fer *exerce* toujours l'imagination de nos écrivains, je vais vous faire part de ce que je sais de ce prisonnier. Il n'étoit connu aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille que sous le nom de *la Tour*. Le gouverneur et les autres officiers avoient des égards pour lui ; il obtenoit d'eux tout ce qu'ils pouvoient accorder à un prisonnier. Il se promenoit souvent ayant un masque sur le visage. Ce n'est plus que depuis que le *Siècle de Louis XIV* de M. de Voltaire a paru, que j'ai ouï dire que ce masque étoit de fer, et à ressorts : peut-être a-t-on oublié de me parler de cette circonstance ; mais il n'avoit ce masque que lorsqu'il sortoit pour prendre l'air,

» ou qu'il étoit obligé de paroître devant quelque prince étranger.

» Le sieur de Blainvilliers, officier d'infanterie, qui avoit accès chez M. de Saint-Mars, gouverneur des îles Sainte-Marguerite et depuis de la Bastille, m'a dit plusieurs fois que le sort de la Tour ayant excité sa curiosité, pour la satisfaire il avoit pris les habits et les armes d'un soldat qui devoit être en sentinelle dans une galerie, sous les fenêtres de la chambre qu'occupoit ce prisonnier aux îles Sainte-Marguerite ; que de là il l'avoit très-bien vu ; qu'il n'avoit point de masque ; qu'il étoit blanc de visage, grand et bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas, et les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût que dans la force de l'âge. Il avoit passé cette nuit-là presque entière à se promener dans sa chambre. Blainvilliers ajoutait qu'il étoit toujours vêtu de brun, qu'on lui donnoit de beau linge et des livres ; que le gouverneur et les officiers restoient devant lui debout découverts jusqu'à ce qu'il les fit couvrir et asseoir ; qu'ils alloient souvent lui tenir compagnie et manger avec lui.

» En 1698, M. de Saint-Mars passa du gouvernement des îles à celui de la Bastille. Lorsqu'il se mit en route pour en aller prendre possession, il séjourna avec son prisonnier à sa terre de Palteau. L'homme au masque arriva dans une litière qui précédoit celle de M. de Saint-Mars ; ils étoient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les paysans allèrent au-devant de leur seigneur. M. de Saint-Mars mangea avec son prisonnier, qui avoit le dos opposé aux croisées de la salle à manger qui donnent sur la cour. Les paysans que j'ai interrogés ne purent voir s'il mangeoit avec son masque ; mais ils observèrent très-bien que M. de Saint-Mars, qui étoit à table vis-à-vis de lui, avoit deux pistolets à côté de son assiette. Ils n'avoient pour être servis qu'un seul valet de chambre (Antoine Ru), qui alloit chercher les plats, qu'on lui apportoit dans l'antichambre, fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à manger.

» Lorsque le prisonnier traversoit la cour, il avoit toujours
 » son masque noir sur le visage. Les paysans remarquèrent
 » qu'on lui voyoit les dents et les lèvres; qu'il étoit grand et
 » avoit les cheveux blancs. M. de Saint-Mars coucha dans
 » un lit qu'on lui avait dressé auprès de celui de l'homme au
 » masque. M. de Blainvilliers m'a dit que lors de sa mort,
 » arrivée en 1704, on l'enterra secrètement à Saint-Paul,
 » et que l'on mit dans le cercueil des drogues pour consumer
 » le corps. Je n'ai point ouï dire qu'il eût aucun accent
 » étranger. »

Tout ce récit est simple et n'a rien d'imaginé. Formanoir et Blainvilliers ne rapportent en réalité que des faits exacts.

On l'appelle *La Tour*. C'est un peu son nom.

Il a un masque quand il sort, mais non un masque de fer.

Il est Français ou Lorrain.

Il est grand et il a les cheveux blancs.

Il a un costume brun, du linge et des livres à sa disposition.

Saint-Mars le sert ou fait servir devant lui. C'est dans l'ordre et conforme aux instructions que l'on verra.

On a pris des précautions dans son voyage des îles à la Bastille. Elles sont identiques à celles adoptées pour aller de Pignerol à Exiles et d'Exiles à Sainte-Marguerite. Tout cela n'a rien de merveilleux et paraît naturel, quand on connaît les ordres ministériels.

Le Père Papon, Louis Dutens et l'abbé Barthélemy ont également raconté la déposition de Claude Souchon et de Favre, l'aumônier des îles.

Le récit du Père Papon est simple :

« C'est à l'île de Sainte-Marguerite, dit-il, que fut transféré, vers la fin du dernier siècle, le fameux prisonnier au masque de fer, dont on ne saura peut-être jamais le nom.

» Il n'y avoit que peu de personnes attachées à son service qui eussent la liberté de lui parler... J'eus la curiosité, le 2 février 1778, d'entrer dans la chambre de cet infortuné prisonnier. Elle n'est éclairée que par une fenêtre du côté

» du nord, percée dans un mur fort épais, et fermée par trois
 » grilles de fer placées à une distance égale. Cette fenêtre
 » donne sur la mer. Je trouvai dans la citadelle un officier
 » de la compagnie franche, âgé de soixante-dix-neuf ans : il
 » me dit que son père, qui servoit dans la même compagnie,
 » lui avoit plusieurs fois raconté... » (Suit l'histoire de l'écriture sur le linge.)

Louis Dutens rapporte les mêmes faits.

« L'abbé Barthélemy, dit-il, raconta à Dutens qu'étant
 » lié avec le marquis de Castellane, gouverneur des îles
 » Sainte-Marguerite, il le pria de lui procurer ce que la tra-
 » dition pouvoit y avoir conservé du Masque de fer. Celui-ci
 » lui donna à son retour un *Mémoire que j'ai vu*, fait par un
 » nommé *Claude Souchon*, alors âgé de soixante-dix-neuf
 » ans, fils de *Jacques Souchon*, cadet à la compagnie franche
 » des îles, lequel avoit été dans le secret de M. de Saint-Mars,
 » relativement à ce sujet. Claude Souchon dit dans ce Mé-
 » moire avoir entendu raconter souvent à son père et au sieur
 » Favre, aumônier de M. de Saint-Mars, que le prisonnier
 » gardé avec tant de soin et de mystère aux îles Sainte-Mar-
 » guerite, et qu'il appelle le Masque de fer, étoit un envoyé
 » de l'Empereur à la cour de Turin. Il rapporte l'enlèvement
 » de ce ministre. Il ajoute que le ministre fut remis à M. de
 » Saint-Mars du côté de Fénéstrelle; que M. de Saint-Mars
 » l'obligea, sous peine de mort, d'écrire à son secrétaire à
 » Turin de lui apporter ses papiers. Souchon dit de plus
 » que le Masque de fer mourut neuf ans après aux îles
 » Sainte-Marguerite. »

Or, tout ce qui est écrit ci-dessus a un fond d'exactitude. La prison du Masque à Sainte-Marguerite est bien telle que la dépeint le Père Papon. Elle est loin d'être agréable, et déplairait fort au plus malmené de nos journalistes. Je l'ai visitée plusieurs fois et ne lui ai trouvé rien de digne d'un prisonnier de quelque importance. Sous l'Empire, celle-là et ses voisines, ainsi que des baraques qu'on fit construire, servirent de demeure à des Arabes déportés.

Pour l'histoire du délégué de l'Empire, c'est simplement l'histoire de l'enlèvement de Mattioli et de sa mort aux îles, qu'avait racontée ce Jacques Souchon, ce qui faisait conclure à Louis Dutens et à l'abbé Barthélemy que le roman de Voltaire n'avait plus de raison d'être, puisque cet homme était mort aux îles et qu'il n'avait pu par conséquent être conduit à la Bastille.

Le Père Griffet, un autre témoin important, aumônier de la Bastille en 1745 et écrivain consciencieux, fournit les deux fameux documents pris dans le Journal de Du Junca, relativement à l'entrée et à la mort du prisonnier masqué de la Bastille.

Il ajoutait avec grande raison dans sa *Méthode de l'histoire* :
 « Il n'y a nulle apparence qu'il fût obligé de garder son masque quand il mangeoit seul dans sa chambre, en présence de Rosarges ou du gouverneur, qui le connoissoient parfaitement. Il n'étoit donc obligé de le prendre que lorsqu'il traversait la cour de la Bastille pour aller à la messe, afin qu'il ne fût pas reconnu par les sentinelles, ou quand on étoit obligé de laisser entrer dans la chambre quelque homme de service qui n'étoit pas dans le secret.

» Pour le nom inscrit à l'église Saint-Paul, il est évidemment fabriqué exprès, et par cela même il fait juger que ce n'est pas un nom véritable. »

M. Marçolan, chirurgien du duc de Richelieu, et gendre du vieux médecin de la Bastille (Fresquier, probablement), racontait à Voltaire qu'il avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût examiné sa langue et le reste de son corps. « Il était admirablement bien fait, disait ce médecin ; sa peau était un peu brune ; il intéressait par le seul son de sa voix, ne se plaignant jamais de son état et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être... »

Voilà les seuls témoins que l'enquête du dix-huitième siècle a pu produire. Il faut avouer qu'il y a loin de leurs récits, en somme exacts, mais naturellement incomplets, à ce que l'on a écrit dans tant d'ouvrages.

Restent les auteurs enfermés à la Bastille et aux îles et qui en ont rapporté quelques bruits. Ils sont plus imparfaits encore, mais non moins imaginaires.

Constantin de Renneville, le premier, parle d'un prisonnier qu'il a aperçu.

« Les officiers m'ayant vu entrer, dit Renneville, lui firent promptement tourner le dos de devers moi, ce qui m'empecha de le voir au visage. C'était un homme de moyenne taille, mais bien traversée, portant des cheveux d'un crépu noir et fort épais, dont pas un n'était encore mêlé. »

Renneville interrogea le porte-clefs Ru, qui lui apprit que cet infortuné était prisonnier depuis trente et un ans, et que Saint-Mars l'avait amené avec lui des îles Sainte-Marguerite, où il était condamné à une prison perpétuelle pour avoir fait, étant écolier, âgé de douze ou treize ans, deux vers contre les Jésuites.

Or Renneville fixe cette rencontre en 1705, deux ans après la mort de l'homme masqué. Évidemment, il y a eu confusion dans ses idées et dans les détails, confusion bien naturelle si l'on réfléchit qu'il est resté douze ans à la Bastille et qu'il n'a fait mettre par écrit ses Mémoires qu'en 1715, en Hollande. L'abbé Lenglet-Dufresnoy et son narrateur Anquetil sont tout aussi peu explicites. « Comme je pressais l'abbé de me dire ce qu'il en pensait, écrit Anquetil, il me répondit : Voudriez-vous me faire aller une neuvième fois à la Bastille ? »

M. de La Borde, qui a publié le récit de Longuet, fort longtemps détenu à la Bastille, conclut aux faits suivants :

- » 1° Le prisonnier portait un masque de velours et non de fer, au moins pendant le temps qu'il passa à la Bastille ;
- » 2° Le gouverneur lui-même le servait et enlevait son linge ;
- » 3° Quand il allait à la messe, il avait la défense la plus expresse de parler et de montrer sa figure ; l'ordre était donné aux invalides de tirer sur lui ; leurs fusils étaient chargés à balle ; aussi avait-il le plus grand soin de se cacher et de se taire ;

» 4^o Quand il fut mort, on brûla et fouilla tout. M. Linguet m'a assuré qu'à la Bastille il y avait encore des hommes qui tenaient ces faits de leurs pères, anciens serviteurs de la maison. »

L'auteur des *Philippiques*, Lagrange-Chancel, autre prisonnier des îles en 1718, a raconté également un récit que lui aurait fait le gouverneur d'alors, M. de la Motte-Guérin, pour prouver l'identité du Masque avec le duc de Beaufort. Il ajoutait que « lorsqu'il étoit seul, il pouvoit s'amuser à » s'arracher le poil de la barbe, avec des pincettes d'acier » très-luisant et très-poli. J'en vis une de celles qui lui ser- » voient à cet usage, entre les mains du sieur de Formanoir, » neveu de Saint-Mars, et lieutenant d'une compagnie fran- » che, préposée pour la garde des prisonniers. Plusieurs » personnes ont raconté que lorsque Saint-Mars alla prendre » possession de la Bastille, où il conduisit ses prisonniers, » on entendit ce dernier, qui portoit son masque de fer, dire » à son conducteur : Est-ce que le Roi en veut à ma vie? — » Non, mon prince, répondit Saint-Mars, votre vie est en » sûreté, vous n'avez qu'à vous laisser conduire. J'ai su d'un » nommé Dubuisson, caissier du fameux Samuel Bernard, » qui, après avoir été quelques années à la Bastille, fut con- » duit aux îles Sainte-Marguerite, qu'il étoit dans une cham- » bre avec quelques autres prisonniers, précisément au-dessus » de celle qui étoit occupée par cet inconnu ; que par le tuyau » de la cheminée ils pouvoient s'entretenir et se communi- » quer leurs pensées ; mais que ceux-ci lui ayant demandé » pourquoi il s'obstinait à leur taire son nom et ses aven- » tures, il leur avoit répondu : que cet aveu lui coûteroit la » vie, aussi bien qu'à ceux auxquels il auroit révélé son » secret. »

Tel est le résumé de tous les *témoignages verbaux*.

On en pouvait conclure qu'il existait aux îles et à la Bastille un prisonnier de belle taille, aux cheveux blancs, vêtu de brun, ayant du linge convenable, lisant à volonté, mangeant bien, surveillé avec une extrême attention par Saint-Mars,

masqué quand il devait traverser les cours de la Bastille pour aller à la messe. Il y avait loin de là au fameux récit de Voltaire, où tout ou presque tout est en contradiction avec les faits et les dates, et surtout avec les témoignages que j'ai produits.

« Quelques mois après la mort de Mazarin », dit Voltaire, « il arriva un événement qui n'a point d'exemple, et, » ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens » l'ont ignoré.

» On envoya dans le plus grand secret au château de l'île » Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier » inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de » la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans » la route, portait un masque dont la mentonnière avait » des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger » avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer » s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un offi- » cier de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pigne- » rol, ayant été fait gouverneur de la Bastille en 1690, l'alla » prendre dans l'île Sainte-Marguerite et le conduisit à la Bas- » tille toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir » dans cette île avant la translation, et lui parla debout et avec » une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut » mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être » dans le château. On ne lui refusait rien de ce qu'il deman- » dait. Son plus grand goût étoit pour le linge d'une finesse » extraordinaire et pour les dentelles ; il jouait de la guitare. » On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'as- » seyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, » qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses ma- » ladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il » eût examiné sa langue et le reste de son corps. Il étoit » admirablement bien fait, disoit ce médecin ; sa peau étoit un » peu brune ; il intéressait par le seul son de sa voix, ne se » plaignant jamais de son état et ne laissant point entrevoir » ce qu'il pouvoit être. Cet inconnu mourut en 1703 et fut » enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble

» l'étonnement, c'est que, *quand on l'envoya à l'île Sainte-Marguerite*, il ne disparut de l'Europe aucun personnage » considérable. Ce prisonnier l'était sans doute, car voici ce » qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gou- » verneur mettait lui-même les plats sur la table, et ensuite » se retirait après l'avoir enfermé. *Un jour, le prisonnier » écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent*, et jeta l'as- » siette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage, pres- » que au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau ap- » partenait, ramassa l'assiette et la porta au gouverneur. » Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur : Avez-vous lu ce » qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre » vos mains? — Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur; je » viens de la trouver, personne ne l'a vue.

» Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût » informé qu'il n'avait jamais lu et que l'assiette n'avait été » vue de personne. — Allez, lui dit-il, vous êtes bien heu- » reux de ne pas savoir lire. »

Tel est pourtant l'écrit qui a servi de point de départ à tous les systèmes insensés du dix-huitième siècle. J'ai démontré, je crois, comment les dépositions des témoins n'autorisaient pas son acceptation. Tout aussi vaines et inexactes sont les paroles qu'on veut encore attribuer de nos jours aux princes et aux secrétaires d'État à propos de ce prisonnier.

Que raconte en effet Voltaire lui-même dans sa réponse à La Beaumelle? « M. de Chamillart disait quelquefois, pour » se débarrasser des questions pressantes du dernier maré- » chal de la Feuillade et de M. de Caumartin, que c'était » un homme qui avait tous les secrets de Fouquet..... »

Sénae de Meilhan, un émigré, qui, à l'âge de cinquante-neuf ans, à Mayence, s'occupe de cette question historique, dit positivement :

« Je crois devoir faire précéder mon sentiment de quelques » circonstances. La première est ce que me dit, en 1754, » *M. le Dauphin, père de Louis XVI*. Il me parlait un jour de

» Voltaire¹ et de son amour pour le merveilleux, qui discrédi- » tait son histoire. L'homme au masque de fer, me dit-il, lui a » donné lieu de hasarder bien des conjectures. Je lui repré- » sentai que ce fait était bien propre à exercer l'imagination. » Je l'ai pensé aussi, me répondit M. le Dauphin; *mais le Roi » m'a dit deux ou trois fois : Si vous saviez ce que c'est, vous » verriez que cela est bien peu intéressant.*

» *M. le duc de Choiseul m'a dit que le Roi s'était expliqué à » ce sujet dans les mêmes termes, et avec l'air dont on parle » de choses indifférentes.* »

Suivant M. Dufay de l'Yonne, Louis XV aurait également dit à M. de La Borde : « Laissez-les disputer, personne n'a » dit encore la vérité sur le Masque de fer. » Et plus tard, il ajoutait : « *Vous voudriez que je vous dise quelque chose à ce » sujet; ce que vous saurez de plus que les autres, c'est que la » prison de cet infortuné n'a fait de tort qu'à lui.* » Ce sont là des récits d'écrivains sérieux; or Chamillard a succédé à Barbezieux, et Louis XV et le Dauphin n'ont pu connaître que le fait, moins les détails. Ils ont donc répété juste ce qu'ils pouvaient dire. Mais que sont alors ces secrets d'État communiqués de rois à rois et éteints avec Louis XVI sur l'échafaud, et Condé dans les fossés de Vincennes? De la légende, toujours de la légende!

Ces renseignements de témoins une fois épuisés, restent les documents officiels. Ceux-là affluent; on en trouve aux imprimés de la Bibliothèque nationale, à l'Arsenal, aux Archives nationales, dans les dossiers de Saint-Mars, de Reith, de Fouquet, dans les Registres de la maison du Roi, etc..... Mais c'est surtout aux Archives de la guerre que les richesses abondent. Qu'on se figure dix-sept cents volumes manuscrits embrassant toute cette période du dix-septième siècle et comprenant à la fois des volumes-minutes, des lettres reçues et des transcrits. Or, chaque volume contient un millier de dépêches environ, et l'on s'imaginera facilement les curiosités que l'on rencontre à chaque pas. Toute notre

¹ P. 369, v. 2 (Sénae).

histoire militaire *vraie* du dix-septième siècle est là, mais, malheureusement, bien incomplètement dépouillée encore.

C'est donc dans ces volumes que j'ai pu retrouver la solution de bien des questions. Il y a nécessairement des lacunes. Évidemment si l'on trouvait des lettres reçues, comme pour l'année 1673 par exemple, où l'on met la main sur un nid de deux à trois cents dépêches autographes de Saint-Mars et de ses agents, l'histoire ne serait pas longue à faire. Mais, faute de cette suite non interrompue, il faudrait alors recourir aux volumes-minutes, dans lesquels tout existe, avec une écriture parfois difficile. D'ailleurs, je ferai remarquer que c'est grâce à l'éloignement du secrétaire d'État et des agents de son secrétariat que l'on doit la possibilité d'avoir quelques notions de la vérité. Si le drame s'était passé uniquement à la Bastille, il aurait été impossible de découvrir quoi que ce fût; mais la distance qui sépare Exiles, Pignerol, Sainte-Marguerite, de Paris, oblige à une correspondance suivie, et c'est cette correspondance seule qui a pu faire mettre la main sur des détails nouveaux. Il est bon d'observer également que si ces richesses sont incomplètes et n'ont pas toute la régularité possible, malgré l'uniformité apparente des reliures et des volumes, c'est que l'envoi des sacs contenant ces documents n'a été que successif et volontaire au commencement du dix-huitième siècle, à l'époque où les archives erraient de leur premier dépôt de 1702 aux Invalides, à Versailles et à Paris. Quant au premier classement, à la pagination, à la reliure, ils n'ont été faits que beaucoup plus tard, grâce aux soins persévérants d'un abbé révolutionnaire et marié de la Convention et du Directoire, l'abbé Massieu¹. Cela explique comment Louis XVI et Napoléon, qui voulurent éclaircir ce mystère et chargèrent, l'un, MM. de Malesherbes et Amelot, l'autre, M. le duc de Bassano, de faire les recherches nécessaires, ne purent obtenir

¹ Voir ma brochure *Le Dépôt de la guerre, ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il peut être*, et les notes justificatives. Chez Dumaine; 1872.

un résultat pratique. Dans cette nuée de documents, quand il n'y a pas d'ordre, il est impossible de se reconnaître, tout ministre qu'on soit. On n'est en droit, d'ailleurs, de ne négliger aucune dépêche, en apparence insignifiante, car celle-là justement se trouve avoir souvent une importance réelle. Or, par où commencer, dans quel sac puiser? Que de temps perdu! Que de patience! Que de richesses d'ailleurs non classées encore un peu partout! Et l'on pourra conclure avec moi, que, malgré les quatre mille dépêches nouvelles environ que j'ai trouvées, concernant cette question, on est encore loin d'avoir obtenu tout ce qu'on est en mesure d'attendre. Comme le dit notre maître à tous, Augustin Thierry, « notre histoire » de France est tout entière à refaire. » Fallait-il pour cela remettre indéfiniment la publication de mon travail? Je ne l'ai pas supposé. J'ai cru au contraire qu'il y avait intérêt à en finir avec les légendes et les incorrections, à donner tout ce que j'avais entre les mains, sans rien celer, et à dire au public et aux chercheurs: « A moi seul je n'ai pu faire tout, » car je ne puis être partout à la fois. Voici les nids, les indications des trésors à fouiller; aidez-moi, et en quelques semaines il sera loisible de clore définitivement cette histoire » intéressante du dix-septième siècle et de terminer en même temps celle non moins grave des *empoisonneurs*. »

J'achèverai cet exposé par l'examen de *trois pièces importantes*, dont se sont servis successivement les auteurs qui ont traité cette question du Masque, c'est-à-dire, *du folio 120 du registre de la Bastille, du document de Du Junca, et du registre des décès de la paroisse Saint-Paul*.

On sait en effet qu'après la prise de la Bastille on découvrit un registre de 280 pages in-folio, broché et soigneusement renfermé dans un portefeuille en maroquin. D'un côté était écrit en lettres d'or le mot *Bastille*, de l'autre étaient gravées les armes du Roi; ledit portefeuille fermait à clef. Chaque page de ce registre était divisée en colonnes. Voici ce qui se trouvait imprimé en tête de chacune d'elles: I. Noms et qualités des prisonniers; II. Date de leur entrée;

III. Noms de MM. les secrétaires d'État qui ont contre-signé les ordres; IV. Tomes; V. Pages; VI. Date de leur mort; VII. Tomes; VIII. Pages; IX. Motifs de la détention des prisonniers; X. Observations. — NOTA. On n'a eu aucune connaissance des tomes et pages auxquels renvoyaient les colonnes IV, VI, VIII, IX.

Quand l'un des vainqueurs apporta le registre au bout d'une baïonnette, la municipalité s'aperçut que *le folio 120*, correspondant à l'année 1698, avait été enlevé et remplacé par un feuillet d'une écriture récente.

Or voici la dissertation savante et judicieuse faite à ce sujet par M. Lacroix (bibliophile Jacob), dissertation que je ne puis mieux faire que de rapporter tout entière :

« Charpentier, ami de Linguet qui l'encourageait à écrire un ouvrage historique de la Bastille, eut l'idée d'étaler au grand jour les injustices que cette prison d'État avait cachées dans son ombre.

» Un comité de gens de lettres s'était formé au Lycée, sous la direction de Charpentier, pour dépouiller et analyser tous les papiers de la Bastille qu'on leur confierait, afin de conserver des pièces intéressantes déjà éparses et qui dans peu seraient perdues sans ressources.

» *La Bastille dévoilée, ou Recueil de pièces authentiques pour servir à son histoire*, fut donc publiée par livraisons en 1789 et 1790. Ce travail fut exécuté avec autant de conscience que de célérité. Mais les pièces contenant l'entrée et la sortie des prisonniers ne remontaient pas au delà de l'année 1663; à partir de cette époque, Charpentier avait puisé ses documents dans de petits feuillets manuscrits enfilés par un lacet, qui paraissaient être les dépositaires des notes relatives aux prisonniers, jusqu'à ce que le temps permit de les mettre au net sur le grand registre. Ces notes présentaient pourtant bien des lacunes. Il en était de même du grand registre, dans lequel on avait enlevé, avec beaucoup de précaution, le folio 120, correspondant à l'année 1698 et à l'arrivée du prisonnier inconnu à la Bastille;

» on avait aussi déchiré et mutilé les feuillets qui comptaient la fin de l'année 1703 et les suivantes.

» L'absence du folio 120 fit croire naturellement à Charpentier qu'on avait mis autant de soin pour anéantir après la mort du prisonnier tout ce qui aurait pu donner quelques lumières sur son sort, qu'on en avait mis pendant sa vie pour dérober aux regards des curieux le mystère caché sous ce masque de fer.

» Charpentier dut donc se borner à faire une dissertation historique à l'aide des témoignages existants; mais cette dissertation ne parut que dans la neuvième livraison de *la Bastille dévoilée*, qu'elle occupe tout entière.

» Durant cet intervalle de temps, signalé par la publication de plusieurs ouvrages sur la Bastille et son prisonnier masqué, le folio 120 du grand registre fut remis entre les mains de Charpentier, non pas l'original, mais un feuillet semblable, entièrement écrit de la main du major Chevalier.

» On obtint la certitude qu'en 1775, M. Amelot, ministre de la ville de Paris, s'était fait communiquer toutes les pièces qui concernaient directement ou indirectement l'homme au masque. *Le major Chevalier, qui avait rempli les fonctions de sa charge à la Bastille depuis 1749*, déclara lui-même qu'il avait, par l'ordre du ministre, opéré cette soustraction et envoyé à M. Amelot les feuillets déchirés du registre. On avait donc lieu de croire que ces feuillets étaient anéantis; mais on les retrouva, dit-on, par les soins de M. Duval, ancien secrétaire de la police, et leur authenticité fut à peine mise en doute lorsque Charpentier les imprima dans son livre.

» Voici le tableau figuré de cette feuille, copié d'après
 » l'original autographe du major Chevalier ¹.

Noms et qualités des prisonniers.	Dates de leurs entrées.	Noms de messieurs les secrétaires d'Etat qui ont contre-signé les ordres.	Tome.	Page.	Dates de leurs morts.	Tome.	Page.	Motif de la détention des prisonniers.	Observations.
Ancien prisonnier de Pignerol, obligé de porter toujours un masque de velours noir, dont on n'a jamais eû le nom ni ses qualités.	18 ^e septembre 1688 à 3 heures après-midy.		Du Junca.	V. 37.	Le 19 ^e novembre 1703.	Du Junca.	V. 80.	On ne l'a jamais eû.	C'est le fameux homme au masque que personne n'a jamais eû ni connu. Mort le 19 ^e novembre 1703, âgé de quarante-cinq ans ou environ, enterré à Saint-Paul le lendemain à quatre heures après midy, sous le nom de Marchiali, en présence de M. Rosarges, major dudit château, et M. Reilbe, chirurgien-major de la Bastille, qui ont signé sur les registres mortuaires de Saint-Paul. Son enterrement a coûté quarante livres. Ce prisonnier est resté à la Bastille cinq années et soixante-deux jours, non compris celui de son enterrement.

Nota. — Ce prisonnier a été amené à la Bastille par M. de Saint-Mars, dans sa literie, lorsqu'il est venu prendre possession du gouvernement de la Bastille, venant de son gouvernement des îles de Sainte-Marguerite et Honorat, et qu'il avoit cy-devant à Pignerol.

Ce prisonnier étoit traité avec une grande distinction de M. le gouverneur et n'étoit vu que de luy et de M. de Rosarges, major dudit château, qui seul en avoit soin. Il n'a point été malade que quelques heures, mort comme subitement; il a été enseveli dans un linceul de toile neuve, et généralement tout ce qui s'est trouvé dans sa chambre a été brûlé, comme son lit tout entier, y compris des matelas, table, chaises et autres ustancielles, réduits en poudre et en cendres, et jetés dans les latrines; le reste a été fondu comme argenterie, cuivre ou étain.

Ce prisonnier étoit logé à la troisième chambre de la tour Bertodierre, laquelle chambre a été regratée et piquée jusqu'au vif dans la pierre, et blanchie de neuf de boit à fondis, les portes, châssis et dormants des fenêtres ont été brûlés comme le reste.

¹ Le cabinet de M. Villenave fournit cet original, envoyé à M. de Malesherbes, et presque entièrement semblable à celui que Chevalier avait

» Ce feuillet est évidemment composé avec le journal de
 » Du Junca et les anciennes notes que le Père Griffet avait
 » employées dans sa dissertation; il y a entière analogie de
 » faits et souvent d'expressions, entre ces documents et la
 » rédaction assez peu littéraire de Chevalier. Cependant on
 » a sujet de croire que le folio soustrait au grand registre dif-
 » férait de celui qui fut représenté comme une copie; car
 » dans le registre les feuilles sont divisées en onze colonnes,
 » tandis que le folio envoyé à MM. Amelot et Malesherbes ne
 » contient que dix colonnes, l'une desquelles porte ce titre
 » imprimé: *Dates de leurs morts*, au lieu de *Dates de leurs sor-*
 » *ties*. La colonne qui manque dans le folio est intitulée au
 » grand registre: *Noms de Messieurs les secrétaires d'Etat qui*
 » *ont contre-signé les ordres*. Comment d'ailleurs expliquer
 » l'enlèvement de ce folio, autrement que par l'intention
 » de cacher ce qu'il renfermait?

» Rien ne fait supposer que le grand registre, où n'exis-
 » tait plus le folio 120, fût celui dont on attribue l'invention
 » à Chevalier, major de la Bastille depuis 1749; le grand
 » registre commence à l'année 1686 et ne paraît pas plus
 » moderne; au contraire on est bien certain que le major est
 » l'auteur du feuillet apocryphe remis par M. Duval aux édi-
 » teurs de la *Bastille dévoilée*, soit qu'il l'ait imaginé en
 » entier, soit qu'il l'ait copié sur le feuillet original avec de
 » notables modifications d'après des ordres supérieurs.
 » Comment aurait-on écrit au commencement du dix-hui-
 » tième siècle: *C'est le fameux homme au masque*; tandis que
 » cet homme ne devint fameux qu'en 1751, après la publi-
 » cation du *Siècle de Louis XIV*? »

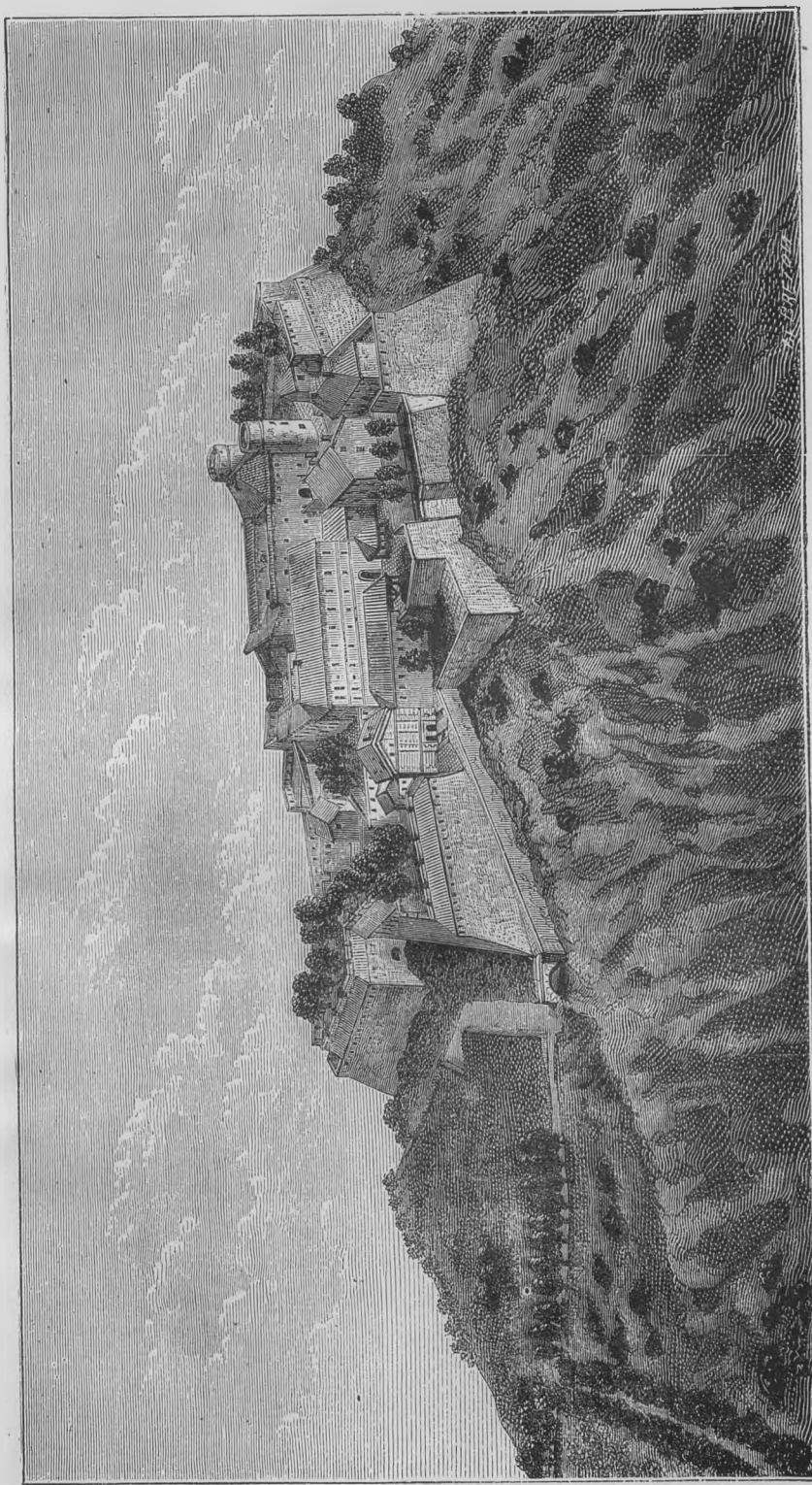
Le bibliophile a raison; on ne peut donner une créance quelconque à ce document. Toutefois je crois qu'il est exact pour ce qui concerne le remplissage des colonnes, et qu'il n'y a de réellement inventé par le major Chevalier que ce qui est en observations et en nota.

fait passer à M. Amelot peu de mois auparavant, et qui tomba dans les mains de l'éditeur de la *Bastille dévoilée*.

Ce folio 120 devait donc se présenter de la façon suivante :

Noms et qualités des prisonniers.	Dates de leurs entrées.	Noms de malfaiteurs les secourus qui ont contre-signé les ordres.	Tome.	Page.	Dates de leurs morts.	Tome.	Page.	Motifs de la défection des prisonniers.	Observations.
Ancien prisonnier de Pignerol, obligé de porter toujours un masque de velours noir, d'ont on n'a jamais vu le nom ni la qualité.	18 ^e septembre 1698 à 3 heures après-midi.		Du Juncq.	V. 37.	Le 19 ^e novembre 1703.	Du Juncq.	V. 80.	On ne l'a jamais vu.	

Ce qui me prouve que cette acceptation peut être considérée comme exacte, c'est qu'elle correspond parfaitement au registre



LE FORT ET LE CHATEAU D'EXILES EN 1681
(D'après un document officiel du temps.)

de Du Junca, aux pages et aux verso 37 et 80, et qu'elle explique simplement ce que M. Lacroix et l'auteur de la *Bastille dévoilée* ont regardé comme si compliqué.

Passons au second document, celui qui est tiré du registre de Du Junca. Le voici tel quel :

« Du judy 18^e de septembre 1698, à trois heures après midy,
» monsieur de Saint-Mars, gouverneur du château de la Bastille, est arive pour sa première entrée, venant de son
» gouvernement des illes Sainte-Marguerite Honorat aient
» mene avec que luy dans sa litière un ensien prisonnier
» qu'il avet à Pignerol lequel il fait tenir toujours masque
» dont le nom ne se dit pas et l'aient fait mettre en de sendant de sa litière dans la première chambre de la tour de
» la Basinière en atendant la nuit pour le mettre et mener
» moymesme a neuf heures du soir avec M. de Rosarges un
» des sergens que monsieur le gouverneur a mene dans la
» troisième chambre seud de la tour de la Bretaudière que
» j'aves fait meubler de toutes choses quelques jours avant
» son arrivée en aient rescu l'ordre de M. de Saint-Mars
» lequel prisonnier sera servy et sounie par M. de Rosarges
» que monsieur le gouverneur norira. »

Dans ce même journal, dit le Père Griffet, la mort de ce prisonnier inconnu est rapportée en ces termes :

« Du lundi, 19 novembre 1703, le prisonnier inconnu
» toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de
» Saint-Mars a amené avec lui, venant des îles Sainte-
» Marguerite, qu'il gardait depuis longtemps, lequel s'étant
» trouvé hier un peu plus mal en sortant de la messe, il est
» mort cejourd'hui, sur les dix heures du soir, sans avoir eu
» une grande maladie; il ne se peut pas moins. M. Giraut,
» notre aumônier, le confessa hier; surpris de la mort, il n'a
» pu recevoir ses sacrements, et notre aumônier l'a exhorté
» un moment avant que de mourir. Il fut enterré le mardi
» 20 novembre, à quatre heures après-midi, dans le cimetière de Saint-Paul, notre paroisse; son enterrement
» coûta 40 livres. »

Or, voici la copie de la deuxième partie de ce document, avec l'orthographe du temps.

« Du mesme jour, lundy 19^e de novembre 1703, ce prisonnier inconeu toujours masque d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars gouverneur avoit mene avec que luy en venant des illes Sainte-Marguerite, quil gardet depuis lontamps, lequel s'étant trouvé hier un peu mal, en sortant de la messe, il est mort le jourd'huy sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne se put pas moins. M. Giraut notre homonier le confessa hier. Surpris de sa mort, il na point reseu les sacrements et notre homonier la exorté un moment avent que de mourir et le prisonnier inconeu gardé depuis si lontamps a esté entéré le mardy à quatre hures de l'après-midy, 20^e novembre, dans le semetiere Saint-Paul, notre paroisse, sur le registre mortuer on a done un nom aussy inconeu que M. de Rosarges major et M. Reil sieurgien qui hont signé sur le registre.

« Je apris du depuis con lavet nome sur le registre M. de Marchiel, qu'on a païé 40 l. danteremant. »

On voit qu'il y a quelques nuances assez considérables entre les deux textes, dans le fait et dans les mots.

Du Junca ne connaît rien du prisonnier; ce n'est que depuis son enterrement qu'il a appris son nom, celui de *M. de Marchiel*.

Quant au troisième document, celui des registres de Saint-Paul, le même Père Griffet dit que « dans les registres mortuaires de la paroisse de Saint-Paul, qu'on a consultés, le nommé *Marchiali* (c'est le nom que l'on donne à ce prisonnier sur le registre) fut inhumé au cimetièrre de cette paroisse, le 20 novembre 1703. Signé ROSARGES, major de la Bastille, et REIL, chirurgien du château. »

Or, pour les uns, c'est Marchialy; pour d'autres Marchiali; âgé de quarante-cinq ans, suivant les premiers, ou de quarante-cinq ans et environ, suivant les seconds; c'est Marchiel, suivant les troisièmes. Il ya donc divergence d'opi-

nions dans cet extrait, « collationné à la minute et délivré » par nous et soussignés, bachelier en théologie et vicaire de » Saint-Paul à Paris, le mardi 19 février 1750.

» Signé : POITEVIN. »

Tels sont les trois documents primitifs du dix-huitième siècle. Ils ont une haute valeur, mais, comme l'avait déjà fait remarquer avec grande justesse le Père Griffet, il ne faut y attacher que l'importance du fait; quant au nom et à l'âge, il n'est pas admissible qu'ils soient exacts sur le registre de la paroisse. D'ailleurs la contradiction est flagrante, et puis il est bon de se rappeler la description suivante du château de la Bastille (*Recherches historiques sur la Bastille, de 1774, petit in-8°, p. 33*) :

« Le ministre n'aime pas que les gens connus meurent à la Bastille. Si un prisonnier meurt, on le fait inhumér à la paroisse Saint-Paul, sous le nom d'un domestique, et ce mensonge est écrit sur le registre mortuaire pour tromper la postérité. Il y a un autre registre où le nom véritable des morts est inscrit.

« Ce registre, malheureusement, n'a pas été retrouvé au moment de la prise de la Bastille, ajoute l'auteur de la *Bastille dévoilée*. Toutefois le fait est constant; cette substitution de noms, nous la rencontrerons à chaque pas dans le courant de cette étude; c'est ainsi que le sieur Jean de Mauville, qui fut transféré des prisons des îles à la Bastille, lors du gouvernement de M. Delaunay, fut inscrit sur les registres sous le nom de *Villeman*, pour dérober à tout le monde le lieu de la détention du prisonnier¹. »

De tout ce qui précède et de ce que contient ce chapitre

¹ *Bastille dévoilée*, 3^e livraison, p. 79.

L'auteur de la *Bastille dévoilée* se trompe. Le registre a été retrouvé; c'est celui de Du Junca, avec le nom véritable du prisonnier, de *Marchiel*, italianisé simplement sur le registre de la paroisse. Pourquoi le Père Griffet passa-t-il cette note sous silence? Je l'ignore.

peut-être un peu trop long, mais pourtant nécessaire, que faut-il conclure ?

- 1° Que le prisonnier inconnu existe ;
- 2° Que la légende s'est déjà formée autour du prisonnier de Saint-Mars, avant même la mort du prisonnier ;
- 3° Que les récits et hypothèses du dix-huitième siècle ne s'appuient sur aucune preuve certaine ;
- 4° Que les récits des contemporains, parents ou autres, n'ont en définitive rien de merveilleux, et présentent au contraire des passages parfaitement conformes à la tradition ;
- 5° Que le mot de *masque de fer* n'a existé dans aucun rapport, récit ou document ;
- 6° Que la tradition royale d'un secret d'État n'est nullement prouvée, tout au contraire ;
- 7° Que la légende est due entièrement à l'imagination des écrivains, qu'elle remonte à un journal de 1695, à un roman du chevalier de Mouhy, et à une mystification probable de Voltaire ;
- 8° Que les documents officiels des Archives de la guerre et de l'État peuvent seuls mettre sur la voie de la vérité.

CHAPITRE II.

Réfutation sommaire des différents systèmes.

Première hypothèse : Vermandois. — 2^e : Duc de Beaufort. — 3^e : Duc de Montmouth. — 4^e : Mattioli. — 5^e : Fils adultérin d'Anne d'Autriche. — 6^e : Fils d'Anne d'Autriche et de Buckingham. — 7^e : Fouquet. — 8^e : Fils de Mazarin et d'Anne d'Autriche. — 9^e : Frère jumeau de Louis XIV. — 10^e : Avedick. — 11^e : Un prisonnier de 1681. — 12^e : Biographies diverses. — Conclusion.

Je consacrerai ce deuxième chapitre à l'examen fort rapide des *différentes hypothèses* suggérées pour la solution du problème de l'homme dit au masque fer. Si j'entreprends cette tâche ingrate, c'est uniquement dans le but de satisfaire la curiosité et au besoin les regrets de ceux qui ont encore quelque tendance à accepter des conclusions agréables qui flattaient leur opinion ou leur imagination. Du reste, je ne suivrai dans cette revue sommaire que l'ordre chronologique de mon tableau, en donnant la dépêche typique, suffisante pour démontrer l'impossibilité matérielle de la solution présentée. De cette façon, n'omettant aucune thèse, j'espère être assez heureux pour prouver la sincérité de ma critique et la connaissance complète que j'ai dû prendre de tous les travaux antérieurs au mien.

PREMIÈRE HYPOTHÈSE.

Comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de mademoiselle de La Vallière.

Cette hypothèse fut adoptée successivement :

- 1° Par l'auteur anonyme des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*. Cet ouvrage fut publié en 1745 à Amsterdam par la Compagnie des libraires associés ;
- 2° Par Fréron¹, qui fit paraître une étude sur cette question, en 1768, dans son *Année littéraire* ;

¹ Né à Quimper en 1719, mort le 10 mars 1776.

3° Par un inconnu, en 1789, dont l'ouvrage eut pour titre : *Histoire du fils d'un Roi, prisonnier à la Bastille, trouvée sous les débris de cette forteresse.*

On sait ce qu'est cette thèse, que j'ai reproduite dans le chapitre précédent, à propos de l'origine des légendes. Elle se résumait dans ce fait que la mort du fils de mademoiselle de la Vallière, arrivée le 18 novembre 1683, aurait été simulée, et que le jeune homme aurait été envoyé aux îles, confié au géolier Saint-Mars et condamné à une prison perpétuelle. En dehors des pièces multiples et probantes de la mort du prince, pièces qui existent aux Archives de la guerre, je me contenterai de rappeler qu'en 1683, date de l'événement, M. de Saint-Mars n'est pas encore aux îles, où il n'arriva qu'en 1687, et n'est plus à Pignerol, qu'il a quitté en 1681.

Saint-Mars est gouverneur du château d'Exilés en Piémont; il a sous sa garde les fameux merles qu'il y a conduits en litère. La confusion n'est donc pas possible. Il faut reconnaître, du reste, que depuis 1789 personne ne s'est plus hasardé à prôner cette opinion déraisonnable.

DEUXIÈME HYPOTHÈSE.

Duc de Beaufort.

L'abbé Lenglet-Dufresnoy, Lagrange-Chancel en 1759 et l'historien Anquetil en 1789, ont successivement défendu cette hypothèse.

L'abbé Lenglet-Dufresnoy, ¹, l'auteur des *Apparitions*, qui avait été enfermé six fois à la Bastille et deux fois à Vincennes et aux îles, fut le premier apôtre de cette curieuse opinion, en 1754, dans son *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie française*. (Trois volumes in-12; t. III, p. 268 et 269.)

¹ L'abbé naquit à Paris le 5 octobre 1674 et mourut le 26 janvier 1755, à quatre-vingt-deux ans.

Le vieux satirique Lagrange-Chancel ¹, l'auteur des *Philippiques*, qui lui aussi, avait été enfermé aux îles Sainte-Marguerite en 1718, se déclara également le défenseur de la solution de Lenglet-Dufresnoy dans un article paru dans l'*Année littéraire* de Fréron de 1759. (T. III, p. 188.)

L'historien Anquetil ² n'a fait, en 1789, que répéter les propos de Lenglet-Dufresnoy et de Linguet dans un ouvrage en quatre volumes in-12, intitulé : *Louis XIV, sa Cour et le Régent*. (T. I, p. 202.)

Cette théorie reposait sur la donnée suivante : Le duc de Beaufort, connu plus communément sous le surnom de Roi des Halles, commandait l'expédition de Candie en 1669. Il ne serait pas mort dans la fameuse sortie du 25 juin, où il avait disparu, et aurait été enlevé par crainte de sa popularité et conduit aux îles Sainte-Marguerite.

Les défenseurs de cette opinion basaient leurs systèmes sur les récits de M. Lamotte-Guérin, gouverneur des îles après Saint-Mars, sur le respect du gouverneur pour le prisonnier, sur les cheveux blancs de ce dernier, et surtout sur l'anagramme du prétendu nom de *Marchiali*, qui donnait ces deux mots : *hic amiral*, etc.

Sans nous préoccuper des récits circonstanciés des officiers du corps du duc de Beaufort sur le combat du 25, et de l'âge de ce personnage, né en 1616, il me suffira, je l'espère, de rappeler qu'en 1669, au 25 juin, Saint-Mars était loin d'être gouverneur des îles Sainte-Marguerite, où il ne devait arriver qu'en 1687, dix-huit ans après.

Il était alors gouverneur du donjon de Pignerol, depuis quatre années, et n'avait à sa garde qu'un seul prisonnier, M. Fouquet. Eustache Dauger ne devait arriver à Pignerol qu'en août 1669, et servir plus tard de valet à Fouquet. Quant au gouverneur du fort royal de l'île Sainte-Marguerite,

¹ Lagrange-Chancel, ou mieux de Chancel de Lagrange, né le 1^{er} janvier 1676, mort le 27 décembre 1783.

² L. P. Anquetil, historiographe, né le 21 janvier 1723, mort le 6 novembre 1808.

c'était, en 1669, cet excellent M. de Guitaud, l'ami de madame de Sévigné, un bon vivant qui, toujours sur les chemins, ne s'occupait de rien moins que d'aller passer les nuits sur les arbres pour surveiller les faits et gestes de ses malheureuses victimes.

L'analogie n'est donc pas admissible. Comme la première hypothèse d'ailleurs, celle-ci n'a plus eu de défenseurs à partir de 1789.

TROISIÈME HYPOTHÈSE.

Duc de Monmouth, fils de Charles II et de Lucie Walthers.

L'ex-officier de cavalerie qu'on appela Germain-François Poullain de Saint-Foix¹, est le seul écrivain qui ait voulu faire de ce malheureux duc de Monmouth l'homme dit au masque de fer. Mais s'il est seul, il se bat comme quatre pour défendre sa fable, basée sur une relation du supplice de Montmouth et les propos d'un chirurgien anglais, appelé *Nélaton*, un habitué du café Procope. Tout d'abord, il fait paraître un article dans l'*Année littéraire* de Fréron (1768, t. IV), un second dans le *Journal encyclopédique* (novembre 1768, p. 112). Le tout se résume en un petit in-douze publié par Venta (Amsterdam-Paris, 1768), suivi bientôt d'une réponse de M. de Saint-Foix au R. P. Griffet (Paris, Venta, libraire, à la Montagne Sainte-Geneviève, 1770, p. 94; in-12).

Mais le R. P. Griffet redevenu silencieux, le combat finit faute de combattants, et le querelleur Poullain de Saint-Foix resta seul avec son opinion de son vivant, et après sa mort, avec l'appui timide de M. de Sévelinges, qui, dans un article de la *Biographie universelle* de Michaud, émit l'avis que de toutes les conjectures faites à ce sujet, c'était peut-être une des moins déraisonnables..... Il est juste d'avouer du reste qu'il fallait une grande bonne volonté pour

¹ Né le 5 février 1698, mort le 25 août 1776.

accepter cette thèse de la décapitation simulée de *Monmouth*, le 16 juillet 1685, à la suite de son débarquement, de sa révolte, de sa défaite et de sa condamnation, et pour admettre l'envoi du fils de Lucie Walthers à Sainte-Marguerite. Les récits du temps, les rapports officiels, les dépêches également officielles de l'ambassadeur de France en Angleterre des 15 et 16 juillet 1685 sont là pour fournir les détails les plus circonstanciés sur cette exécution. Mais ce brave Poullain y tenait absolument, et, morbleu! il aurait dû s'attendre à un bon coup d'épée, celui qui n'aurait pas accueilli favorablement son opinion. Qu'aurait dit pourtant Saint-Foix, si, à même de compulsurer les archives de la guerre, il eût vu qu'à cette date de 1685 Saint-Mars était encore gouverneur du petit fort d'Exiles, où il veillait sur deux malheureux prisonniers, *les seuls assez de conséquence* que le ministre eût voulu laisser à sa garde depuis son départ de Pignerol en 1681, et qu'il ne devenait gouverneur des îles qu'en 1687? Il se fût tu très-probablement, et c'est ce qu'ont fait après lui les écrivains quelque peu sérieux, en ne s'occupant plus de cette explication insensée.

QUATRIÈME HYPOTHÈSE.

Mattioli, agent du duc de Mantoue.

(28 juin 1770.)

Cette hypothèse de Mattioli n'est pas nouvelle, puisqu'elle vient la quatrième par ordre de date, en 1770. Elle n'en a pas moins été acceptée avec faveur par plusieurs écrivains et historiens contemporains. C'est à ce titre que je l'examinerai avec plus d'attention que les autres.

J'ai dit qu'elle venait la quatrième, parce que c'est seulement en 1770 qu'un baron de Heiss a voulu défendre cette supposition, par ignorance sans doute de ce qui avait été écrit auparavant sur ce sujet dans les différents pays étrangers.

A une époque relativement éloignée de celle où le capi-

taine du régiment d'Alsace, retraité à Phalsbourg, pour occuper ses loisirs, s'amusait à émettre cette supposition nouvelle, il y avait déjà beau temps que l'emprisonnement du sieur Mattioli était connu et ne faisait plus un mystère pour personne. L'idée n'était donc venue à aucun écrivain de s'occuper d'un personnage dont l'enlèvement et l'incarcération étaient de notoriété publique en Italie, en France, et dont le nom se trouvait inscrit tout au long dans les dépêches des commis de la guerre, de la trésorerie et du département des affaires étrangères.

En effet, vers 1685, Pierre Marteau éditait à Cologne un petit in-douze, qui n'était autre qu'un pamphlet politique intitulé : *La Prudenza trionfante di Casale con l'armi sole di trattare negoziati politici della M. Chr.*, et destiné à faire connaître à l'Europe indignée les procédés étranges de Louis XIV et de son violent secrétaire d'État de la guerre pour arriver à leurs fins et faire disparaître les agents politiques de leurs ennemis. Ce pamphlet, qui, suivant Reith, a été imprimé postérieurement au 30 septembre 1681 et antérieurement au 27 juin 1695, fut suivi bientôt après d'un article plus curieux encore. A cette date, un émigré, un protestant français, Jacques Bernard, avait entrepris à Leyde, chez Claude Jordan, de 1685 à 1687, la publication d'une *Gazette* intitulée : *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, où se trouvaient intercalés des articles portant le titre d'*Histoire abrégée de l'Europe*. Dans le numéro du mois d'août 1687, il donna à propos de Mantoue la traduction d'une dépêche italienne où il était dit : « Mattioli ne resta pas longtemps à Pignerol, qui étoit trop près de l'Italie, et quoiqu'il y fût gardé très-soigneusement, on craignoit que les murailles ne parlassent. On le transféra donc aux îles Sainte-Marguerite, où il est à présent, sous la garde de M. de Saint-Mars.... »

En lui-même, le fait n'était pas complètement exact, puisqu'à l'heure où Saint-Mars venait d'arriver aux îles, Mattioli, comme je le montrerai plus tard officiellement, était

encore à Pignerol, où il devait rester jusqu'au moment de l'abandon de cette place (1694). Mais en tout cas il prouve qu'à cette époque l'Europe était informée de l'enlèvement du personnage, de son incarcération, et qu'aucun écrivain ou historien ne se serait avisé d'aller mettre un masque ou une légende sur la figure d'un prisonnier si avéré. C'eût été naïvement vouloir enfoncer une porte ouverte. D'ailleurs, l'historien Muratori, dans ses *Annales d'Italie*, publiées à Milan en 1749, parlait aussi de cet événement comme d'une aventure sans valeur¹.

Il fallut donc la trouvaille de la lettre de 1687, insérée dans la feuille détachée de Jacques Bernard, par cet officier retraité de Phalsbourg, le baron de Heiss, pour que celui-ci se crût dans l'obligation d'adresser une note au *Journal encyclopédique*, note qui parut dans le numéro du 15 août 1770, et qui fut reproduite par le *Journal de Paris* de 1779 (22 décembre)².

La publication de cette traduction raviva un débat épuisé, et, sans se préoccuper de ce qu'il y avait d'étrange à vouloir faire un mystère de ce qui ne l'était plus pour personne, on voulut rechercher dans cette hypothèse la solution désirée, et on négligea les *notices* d'un écrivain bolonais, Fantuzzi³, qui s'occupait alors tout au long de Mattioli. On ne parla plus que d'un article paru dans le supplément de la *Gazette de Leyde*, n° 67 (1786), article qui acheva de prêter à l'hypothèse du baron de Heiss le caractère fantastique nécessaire à son acceptation dans le public.

« On nous promet, y disait-on, des notes fort curieuses » sur l'Homme au masque de fer; elles ont été trouvées à » Turin, dans la bibliothèque d'un seigneur mort depuis » peu, qui les tenoit de ses ancêtres. Elles prouvent que cette » célèbre victime d'un ressentiment personnel étoit Gerolami » Magni, premier ministre du duc de Mantoue, qui s'attira

¹ T. XI, p. 352.

² T. IV, p. 287, 291, t. VI, p. 132, 235, 1470.

³ T. V, p. 369; 1786.

» cette infortune pour avoir suscité, ou du moins contribué
 » beaucoup à susciter la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV.
 » Le marquis de Louvois, pour plaire à son maître, parvint,
 » par l'entremise de l'ambassadeur de Turin, à faire enlever ce
 » ministre, qui étoit encore à la fleur de son âge. On le prit
 » un jour qu'il étoit à la chasse ; et pour qu'on ne pût jamais
 » le reconnoître, et aussi pour éviter toute réclamation, on
 » imagina de lui mettre un masque de fer. »

Ce fut alors que le poète et littérateur Louis Dutens¹, dans la lettre VI^e de la *Correspondance interceptée* (Londres, in-12, 1789), et dans les *Mémoires d'un voyageur qui se repose* (1806, Bossange, deux volumes, pages 204 et suiv.), parut adopter l'opinion du baron de Heiss, et donna les récits de son ami l'abbé Barthélemy² sur les îles Sainte-Marguerite et le nommé Claude Souchon, le fils de l'ancien officier de la compagnie franche de M. de Saint-Mars.

Louis Dutens, l'abbé Barthélemy et le marquis de Castellane considéraient comme avérée la mort de Mattioli aux îles Sainte-Marguerite, et ne s'occupaient de la question, du reste, que pour contredire la fable légendaire de Voltaire, parce que, tout en reconnaissant la réalité de l'enlèvement de Mattioli, ils ne voyaient et ne pouvaient voir dans l'inconnu de la Bastille qu'un produit de l'imagination du grand écrivain ou un personnage tout à fait étranger à Mattioli.

Dans le deuxième volume de ses *OEuvres philosophiques et littéraires* (Hambourg, J. G. Hoffmann, 1795), Gabriel Sénac de Meilhan³, émigré, consacra un chapitre à cette étude sur le Masque de fer, en adoptant l'opinion du baron de Heiss. Il invoquait à l'appui de sa thèse le témoignage des journaux

¹ L. Dutens, académicien libre, né à Tours le 15 janvier 1742, mort en Angleterre, le 23 mai 1812.

² L'abbé Barthélemy (Jean-Jacques), historien, né le 20 janvier 1716, à Cassis, près d'Aubagne; mort à Paris, le 30 avril 1795.

³ Né à Paris en 1736; mort à Vienne, le 16 août 1803. Ci-devant intendant du pays d'Aunis, de Provence, Avignon, et du Hainaut, et intendant général de la guerre et des armées du roi de France.

italiens de 1782, qui avaient rapporté l'anecdote de l'enlèvement de Mattioli, trouvée dans les papiers d'un marquis de Pancaliès de Prie, mort à Turin cette année-là. Cet article fut reproduit dans *Les Mémoires historiques et la méthode de les résoudre* appliquée à l'Homme au masque de fer, et signé C. D. O., article que le *Magasin encyclopédique* publia en 1800 (6^e année, t. VI, p. 472).

La même année, le 26 novembre 1795, un ancien ministre de Prusse à Turin, M. d'Oleires, baron de Chambrier¹, communiquait à la classe des belles-lettres de l'Académie de Berlin un Mémoire sur cette question. (*Mémoires de l'Académie de Berlin, pour les années 1794 et 1795, classe des belles-lettres, et Recueil de l'Académie, 1799.*)

Sa conviction provenait des documents qu'il avait découverts pendant son séjour à Turin, les mêmes qui engagèrent le citoyen Reith, commissaire organisateur de la loterie nationale dans la 27^e division militaire, à Turin, le 12 ventôse an XII, à poursuivre l'explication de cette théorie de Heiss. Ce Reith avait fait d'ailleurs les recherches les plus consciencieuses, et c'est une note émanée de lui qui fut insérée dans le *Journal de Paris* (p. 814-816, 9 pluviôse an XI), sous la forme d'une lettre adressée à Jourdan, et publiée à Turin par le baron de Serrières, le 10 nivôse an XI (31 décembre 1802), et intitulée : *Véritable clef de l'histoire de l'Homme au masque de fer*. Quant aux documents qu'il avait réunis, le dossier qui les contient, et qui est considérable, existe aux Archives nationales².

Vers la même époque, en l'an IX (1800), parut chez Valade, à Paris, un in-octavo de 118 pages, dû à la plume de M. Roux-Fazillac³, ancien officier et député d'Excideuil à la Convention. Cet ouvrage, fait dans les idées de Reith et de Heiss, était intitulé : *Recherches historiques et critiques sur l'Homme au masque de fer, d'où résultent des notions*

¹ Chambrier, chambellan du Roi de Prusse, membre de l'académie de Berlin.

² Archives nationales, M. 746.

³ Roux-Fazillac, ancien officier, régicide, banni en 1816; mort le 22 février 1833.

certaines sur ce prisonnier. Ouvrage rédigé sur des matériaux authentiques.

Ce ne fut qu'en 1825 que M. Delort¹ reprit cette hypothèse de Mattioli, dans son ouvrage intitulé : *Histoire de la détention des philosophes et de l'Homme au masque de fer*. (Paris, Delaforest, 1825, in-8°.)

M. J. Delort, comme George Ellis, son traducteur anglais (*The true history of the State prisoner commonly called the Iron Mask*, by the Hon. Georg. Agar Ellis, London, J. Murray, 1826, in-8°), basaient leur système de Mattioli sur le caractère spécialement curieux des soins que M. de Saint-Mars avait mis à conduire les deux prisonniers de la Tour d'enas de Pignerol à Exiles, et sur la certitude que Mattioli était l'un de ces malheureux. Or, l'on sait maintenant que Mattioli était resté à Pignerol de 1681 à 1694, pendant que Saint-Mars était à Exiles et à Sainte-Marguerite. L'hypothèse tombait donc d'elle-même.

Plus tard, des historiens, comme Depping, dans sa *Correspondance administrative de Louis XIV*, et Camille Rousset, dans son *Histoire de Louvois* (t. III, p. 111), acceptèrent également cette opinion.

L'hypothèse Mattioli en était là, lorsqu'un jeune écrivain de talent essaya, lui douzième, de la présenter à nouveau, dans un ouvrage critique intitulé *l'Homme au masque de fer* (1869), en démontrant que le prisonnier resté treize ans à Pignerol, loin de Saint-Mars, et ramené aux îles en 1694, n'en était pas moins l'Homme au masque, l'homme que ne quittait jamais Saint-Mars, contrairement aux preuves de ses devanciers, Louis Dutens, l'abbé Barthélemy, Sénac de Meilhan, Roux-Fazillac et Delort, qui, tout en admettant l'idée de Mattioli, ne le faisaient qu'avec la conviction de voir ce prisonnier à Pignerol et à Exiles.

L'entreprise était hasardée, surtout avec une devise aussi pompeuse que celle-ci : « Il faudra que personne ne sache ce que cet homme sera devenu » ; ce que pourtant l'on n'igno-

¹ Né à Mirande en 1789.

rait pas, puisque l'annonce du fait était imprimée cinq années après l'arrestation de l'individu.

On peut donc diviser la série des travaux exécutés sur Mattioli en quatre phases distinctes :

La première, de la fin du dix-septième siècle à 1770, — pamphlets et études historiques à propos d'un prisonnier dont on connaît le nom et l'incarcération.

La deuxième, de 1770 à la fin du dix-huitième siècle, — hypothèse de Mattioli, mais morte aux îles.

La troisième, de 1800 à 1869, hypothèse de Mattioli, mais à la condition de le voir prisonnier à Exiles et ne quittant jamais Saint-Mars.

La quatrième, celle de 1869 (M. Marius Topin), Mattioli quand même, quoiqu'on ait prouvé qu'il n'avait jamais été à Exiles et qu'il était resté treize ans loin de Saint-Mars, en dehors de ses deux autres prisonniers mystérieux.

C'est la dernière phase de cette métamorphose que je vais examiner.

Né à Bologne, Ercolo Antonio Mattioli s'était attaché à la fortune des ducs de Mantoue. Avidé de richesses ; ambitieux, placé près d'un prince voué uniquement à ses plaisirs et toujours besogneux, il songea probablement à se rendre important d'abord, nécessaire ensuite. Mis par les espions français Juliani, Varano, marquis de Cauriane, au courant des démarches qui se renouvelaient sans cesse auprès du duc pour la cession de Casal, il se fit l'agent actif de cette trahison. Ce qui pour lui dès le début n'avait été que l'occasion d'une *bona mano* grassement payée, allait devenir une excellente affaire. Appelé à Paris pour négocier directement avec le Roi, présenté par l'abbé d'Estrades, passablement naïf en l'aventure, notre homme n'eut rien de plus pressé, une fois possesseur du traité et des cadeaux du Roi (près de cent mille francs, etc.), que d'aller vendre son secret à tous ceux qui avaient un intérêt majeur à l'inexécution du marché honteux dont il était porteur.

Le 8 décembre 1678, le traité était signé à Versailles,

l'argent livré; dès le 1^{er} janvier 1679, communication du document était faite à la duchesse de Savoie et au président Truchi, cet ennemi personnel de Louis XIV, lié à toutes les affaires scandaleuses de l'époque et particulièrement à celles des empoisonnements (affaires Vanens, marquis de Chasteuil, Bachimont, comte de Fenil, comte de Castelmajor, Lagrange, Poncet, etc.). A son passage à Milan, Mattioli renouvelait sa trahison, moyennant finance, bien entendu; à Venise, il s'abouchait avec le conseil des Dix, et de là écrivait à l'impératrice Éléonore d'Autriche. Malheureusement il comptait sans les indiscretions de ses complices momentanés. A Turin, la duchesse de Savoie et le Père Bonzoni informaient M. de Pomponne de ce qui venait de se passer; à Venise, Juliani manifestait ses soupçons à M. de Pinchesne. Enfin le 11 mars, l'abbé d'Estrades, qui arrivait à la cour de Savoie, faisait part de ses inquiétudes au ministre, annonçait l'arrestation du baron d'Asfeld à Notre-Dame d'Ivrée, et, le 15 mars, donnait tout le menu détail de l'affaire. Pour un agent diplomatique fraîchement nommé (la lettre de créance était du 16 février 1679), la déconvenue était grande. Aussi sa colère contre Mattioli s'accrut-elle en proportion même de la sottise démarche que ce maître en trahison lui avait laissé commettre et de la défaveur qui devait s'ensuivre. Dès le 8 avril 1679, l'abbé proposait l'enlèvement de Mattioli; le 22, Pomponne hésitait encore à accepter ce procédé péremptoire, mais, ce jour-là même, d'Estrades annonçait au ministre qu'il était résolu à ne pas attendre les ordres de la cour pour faire arrêter le coupable, que l'exécution était urgente, etc. Le 26 avril au soir, le courrier arrivait à Paris; dès le 27, Louvois prévenait Saint-Mars de la possibilité de l'arrivée d'un nouveau prisonnier, et le 28, Pomponne adressait à l'abbé d'Estrades la fameuse dépêche à effet de M. Topin: «...Puisque vous croyez le pouvoir faire enlever sans que la chose fasse aucun éclat, Sa Majesté désire que vous exécutiez la pensée que vous avez eue.»

Quand la lettre ministérielle parvint à Turin, la suppres-

sion du personnage était chose accomplie. Le 2 mai, Mattioli, arrêté, avait été conduit le soir même à Pignerol, et le 4, le valet allait rejoindre le maître dans la trop fameuse forteresse. Tel est l'homme dont M. Marius Topin a cru devoir faire l'Homme au masque de fer, cent années après l'avoir vu accepté comme un prisonnier vulgaire, dont l'incarcération à Pignerol et à Exiles est connue de l'Europe entière.

Tout le système de M. Marius Topin repose donc sur ces deux faits principaux :

1° L'arrivée mystérieuse de Mattioli aux îles en 1694, sans se préoccuper du séjour de treize ans qu'il aurait fait à Pignerol, loin de Saint-Mars;

2° Le peu d'importance des autres prisonniers;

3° La nécessité du mystère de l'incarcération de cet homme.

Je vais essayer de démontrer l'impossibilité de ce mystère en signalant quelques-uns des *errata* que M. Topin a pu commettre pour donner à sa thèse un caractère de vraisemblance.

Premier erratum (Topin, p. 307). «Lorsque, les 2 et 5 mai 1679, dit M. Topin, Mattioli et son valet ont été incarcérés à Pignerol, cette prison d'État renfermait, outre Fouquet et Lauzun, quatre prisonniers, incontestablement obscurs et de très-minime importance;

» L'un, Eustache Dauger, amené le 20 août 1669;

» Le deuxième, arrivé à Pignerol le 7 avril 1674, était un moine jacobin, fripon achevé, écrit Louvois, et qui ne saurait être assez malmené ni souffrir la peine qu'il avait méritée. Louvois adressait ensuite à Saint-Mars l'injonction de ne le laisser voir par personne ni donner de ses nouvelles à qui que ce fût... mais cet ordre était en quelque sorte de pure forme, car une prescription semblable avait été faite à Saint-Mars le 19 juillet 1669, au moment de l'envoi d'Eustache Dauger.»

Mais pourquoi, tout d'abord, M. Topin regarde-t-il comme insignifiantes la dépêche de Louvois à Saint-Mars du 10 mars 1674, et les suivantes, dont j'ai déjà donné quelques extraits?

« Le Roi ayant jugé à propos, pour le bien de son service, » d'envoyer à Pignerol un prisonnier, lequel, quoique obscur, » ne laisse pas d'être homme de conséquence, Sa Majesté l'a fait » partir d'ici sous la conduite du sieur Legrain, qui le con- » duira jusqu'à la poste qui est au delà de Lyon, nommée Bron, » où il se trouvera le 30 de ce mois, où vous aurez soin de » l'envoyer recevoir de ses mains par dix hommes assurés de » votre compagnie, commandés par un de vos officiers aux- » quels le sieur Legrain donnera toutes les instructions néces- » saires pour la manière dont ce prisonnier devra être gardé; » vous recommanderez à l'officier de le conduire sans éclat par » les chemins, et de le faire entrer dans Pignerol sans bruit et » même sans que l'on s'aperçoive que ce soit un prisonnier que » vos gens conduiront dans le donjon, où vous le traiterez de la » même façon que le prisonnier que M. Vauroy vous a amené. »

Pourquoi, d'ailleurs, prétendre qu'il n'y a plus de pri-
sonniers à Pignerol, en dehors d'Eustache Dauger (1669),
du moine jacobin qui serait le deuxième prisonnier enfermé
le 7 avril 1674?

Et CRON, enfermé par ordre du 23 mars 1668;

LOGGIER, arrêté le 4 septembre 1672;

MATHONET, ordre d'entrée, 18 août 1672;

PLASSOT, ordre d'entrée, 18 août 1672;

HEURTAUT, ordre d'entrée, août 1672;

LA DAME CARRIÈRE, ordre d'entrée, 18 août 1672;

LE COMTE DE DONANE, ordre d'entrée, avril 1673;

MARSAILLES, ordre d'entrée, juin 1673;

BUTTICARIS, ordre d'entrée, 11 janvier 1673;

CASTANIERI, dit SAINT-GEORGES, ordre d'entrée, 4 novembre
1673? Que fait M. Topin de ces prisonniers? Pourquoi les
oublier et les passer sous silence?

Deuxième erratum (p. 308). « Cet Eustache Dauger, aussi
» bien que le moine jacobin, ajoute M. Topin, que Caluzio,
» amené en septembre 1673, que Dubreuil, emprisonné en
» septembre 1676, étaient traités d'une manière identique
» et sans aucune espèce d'égards. »

Ainsi donc ce Caluzio serait le troisième prisonnier et
Dubreuil le quatrième. Or Dubreuil existe, mais Caluzio n'a
qu'incidence fait partie des prisonniers du donjon. Fils
du syndaco de Pignerol, cet homme était marié et greffier de
M. de Saint-Léon, gouverneur de la ville. C'était un fripon
qui se livrait à tous les métiers inavouables. Compromis dans
des affaires d'empoisonnement, il se sauva, fut arrêté à Maës-
tricht, enfermé le 18 août 1673 à Pierre-en-Cise, conduit
par le sieur de la Pointe, premier sergent de la compagnie
Saint-Mars, et deux hommes, à Pignerol, enfin incarcéré le
13 septembre dans la citadelle, puis quelques jours après
dans les prisons de Messieurs du Conseil souverain, comme
le prouvent les lettres du ministre à Loyauté et à l'archevê-
que de Lyon, du 24 juillet et du 3 août 1673. Le 20¹, l'ar-
chevêque répondait à son neveu, le marquis de Louvois :
« Je ne manquerai pas, conformément à votre lettre du 4 de
» ce mois, de faire garder avec soin à Pierre-Cise le sieur
» Caluzio, que me remit le 18 de ce mois entre les mains
» l'officier des sauvegardes du Roi qui en étoit chargé. J'ai
» averti M. de Loyauté de son arrivée afin qu'il l'envoie
» prendre. »

Le 16 octobre, Loyauté écrivait : « Caluzio est devenu fou,
» ou le contrefait dans les prisons de MM. du Conseil souve-
» rain. Je l'ai fait visiter par les médecins... »

Ce malheureux, du reste, en fut quitte pour la peur, faute
de preuves. « Nous avons seulement, ajoute Loyauté, un
» témoin qui dépose clairement toute la conspiration, mais
» comme cela ne suffit pas pour la condamnation d'un accusé,
» qu'il faut pour cela plus d'un témoin, nous avons cru qu'il
» n'étoit pas hors de propos de vous demander un ordre du
» Roi pour chasser de Pignerol et hors du royaume ledit Ca-
» luzio et sa femme, laquelle est pire que son mari, qui négo-
» cioit toute l'affaire, et que MM. du Conseil souverain tien-
» nent dans leurs prisons, d'où elle menace les gens, etc. »

¹ 24 juillet, p. 199, v. 305; 3 août, p. 36, v. 305; 20 août, p. 244,
v. 361. Dépôt de la guerre.

Ledit Caluzio et sa digne femme furent effectivement chassés de la place piémontaise, comme je le raconterai plus loin. Mais que devient alors l'allégation de M. Topin ?

Troisième erratum (Topin, p. 308). « Les prisonniers » (autres que Mattioli) étaient tellement insignifiants, prétend » l'auteur, que lorsque Saint-Mars fut appelé du commandement du donjon de Pignerol au gouvernement d'Exiles, » Louvois lui demanda un mémoire des personnes dont il étoit » chargé, en le priant d'indiquer à côté de chaque nom ce qu'il » savoit des raisons pour lesquelles ils avoient été arrêtés » (12 mai 1680). Il est certain, ajoute-t-il, et cela n'a fait » doute pour aucun de ceux qui se sont occupés de ce pro- » blème, qu'on ne saurait rechercher l'Homme au masque de » fer parmi ces malheureux ignorés, de la détention desquels » le ministre lui-même avait oublié la cause... »

Cette fois, l'on se trouve en présence d'un *erratum* plus grave, une *élimination de lettre*. Tout d'abord, M. Topin la cite comme étant du 12 mai 1680, tandis qu'elle est véritablement du 12 mai 1681. Ensuite elle existe complète dans Delort, à la page 268, et au Dépôt de la guerre, à la page 232 du volume 654 bis. M. Topin ne peut donc l'ignorer. Rétablie en son entier, elle donne un tout autre sens à l'interprétation qu'a voulu en tirer l'auteur. La voici *in extenso* :

« J'ai lu au Roi votre lettre du 3 de ce mois, par laquelle » Sa Majesté, ayant connu l'extrême répugnance que vous avez » à accepter le commandement de la citadelle de Pignerol, a » trouvé bon de vous accorder le gouvernement d'Exiles, » vacant par la mort de M. le duc de Lesdiguières, où elle » fera transporter ceux des prisonniers qui sont à votre garde, » qu'elle croira assez de conséquence pour ne les pas mettre en » d'autres mains que les vôtres.

» Je demande au sieur du Chaunoy d'aller visiter avec vous » les bâtiments d'Exiles, et d'y faire un mémoire des réparations absolument nécessaires pour le logement des deux » prisonniers de la Tour d'en bas, qui sont, je crois, les seuls

» que Sa Majesté fera transférer à Exiles. Envoyez-moi un » mémoire de tous les prisonniers dont vous êtes chargé, et » marquez-moi, à côté, ce que vous savez des raisons pour lesquelles ils sont arrêtés. A l'égard des deux de la Tour d'en bas, vous n'avez qu'à les marquer de ce nom, sans y mettre » autre chose.

» Le Roi s'attend que, pendant le peu de temps que vous » serez absent de la citadelle de Pignerol pour aller avec le » sieur du Chaunoy à Exiles, vous mettez un tel ordre à la » garde de vos prisonniers qu'il n'en puisse mésarriver d'aucun, et qu'ils n'aient pas plus de commerce avec qui que » ce soit qu'ils en ont eu depuis que vous en êtes chargé. »

On voit quel tout autre aspect prend la dépêche, et combien l'on doit se tenir en garde contre ces suppressions de documents.

Si donc le *Mémoire* précité par M. Topin s'occupe de personnes tellement insignifiantes, que devient alors la personnalité de Mattioli, et combien augmente, au contraire, la personnalité mystérieuse des prisonniers de la Tour d'en bas, à l'égard desquels, dit la dépêche de Saint-Mars, vous n'avez qu'à les marquer de ce nom sans y mettre autre chose, et que Louvois juge d'assez de conséquence pour croire ne pouvoir les mettre en d'autres mains que celles de son geôlier favori.

Quatrième erratum (p. 333). « L'attitude du geôlier change-t-elle à cette époque? (1687) dit M. Topin. Est-ce alors que nous trouvons trace de ces égards constatés à satiété et qui sont un des traits caractéristiques de l'histoire de l'Homme au masque de fer? » La dépêche va nous fournir une réponse.

Barbezieux à Saint-Mars, 29 juin 1692 : « J'ai reçu votre » lettre du 4 de ce mois. Lorsqu'il y aura quelques-uns des prisonniers confiés à votre garde qui ne feront pas ce que vous » leur ordonnerez ou qui feront les mutins, vous n'avez qu'à les punir comme vous le jugerez à propos. »

L'assertion de M. Topin est d'autant plus fâcheuse que la citation ne s'applique pas au prisonnier.

D'ailleurs, pour Mattioli, où sont donc les traces de ces

égards constatés à satiété? En fait de procédés délicats pour Mattioli, je n'ai jamais vu que les suivants :

Louvois à Saint-Mars, 20 mai 1679 : « Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé de la dureté avec laquelle il faut traiter le nommé Lestang. »

Louvois à Saint-Mars, 22 mai 1679 : « Il faut tenir le nommé Lestang dans la dure prison que je vous ai marquée par mes précédentes, sans souffrir qu'il voie de médecin que lorsque vous connoîtrez qu'il en aura extrêmement besoin. »

Louvois à Saint-Mars, 1679 (Delort, p. 233) : « L'intention du Roi n'est pas que le sieur de Lestang soit bien traité, et Sa Majesté ne veut pas que, hors les choses nécessaires à la vie, vous lui donniez quoi que ce soit de ce qui peut la lui faire passer agréablement. »

Saint-Mars à Louvois, 24 février 1680 : « Le sieur de Lestang, qui est depuis près d'un an à ma garde, se plaint de ce qu'on ne le traite pas en homme de sa qualité et ministre d'un grand prince. Cependant je suis les commandements de Monseigneur sur ce sujet au pied de la lettre. »

Louvois à Saint-Mars, 10 juillet 1680 : « A l'égard du sieur de Lestang, j'admire votre patience et que vous attendiez un ordre pour traiter un fripon comme il le mérite quand il vous manque de respect. »

Saint-Mars à Louvois, 26 août 1680 : « Mattioli a obligé Blainvilliers à lui faire des menaces d'une rude discipline, s'il n'étoit plus sage. » Et plus loin : « Faites-lui voir le gourdin. S'il meurt, faites-le enterrer comme un soldat... »

Quant à cette dépêche même du 29 juin 1692, que M. Topin cite à l'appui de sa thèse, les termes qui la composent ont trait uniquement aux méfaits des ministres protestants récemment amenés à Sainte-Marguerite et non au prisonnier d'Exiles.

En effet, Saint-Mars écrit à Barbezieux, 4 juin 1692 : « Le premier de ces ministres protestants qu'on a conduits ici chante nuit et jour, à haute voix, des psaumes, exprès

» pour se faire connoître pour tel qu'il est. Après lui avoir défendu par plusieurs fois de discontinuer, sous peine d'une grosse discipline que je lui ai donnée, ainsi qu'à son camarade M. Salves, qui a l'écriture en tête sur sa vaisselle et sur son linge, des pauvretés, pour faire entendre qu'on le retient injustement pour la pureté de la foi. »

Et Louvois lui répond, le 29, la lettre que M. Topin met au compte du Masque de fer. Le 10 août, il ajoute : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite sur vos prisonniers. Le meilleur moyen de faire taire celui qui chante continuellement et écrit sur du linge, est de lui faire donner souvent la discipline. Je vous prie de continuer à me faire part de ce qui leur arrivera¹. »

Cinquième erratum (p. 334). « On a dit et répété sans cesse, raconte M. Topin, que Saint-Mars ne s'est jamais éloigné du fameux prisonnier depuis l'instant où il a été chargé de sa garde. C'est là encore un des traits qui caractérisent le mystérieux détenu, et l'on s'est toujours représenté ces deux hommes en quelque sorte prisonniers l'un de l'autre. Trouvons-nous au moins, soit à Exiles, soit dans les premières années du séjour aux îles Sainte-Marguerite, cette particularité significative? » On va juger :

Louvois à Saint-Mars, 14 décembre 1681 : « Rien ne vous peut empêcher d'aller à Casal de temps en temps pour voir Monsieur de Catinat. »

Louvois à Saint-Mars, 22 décembre 1681 : « Sa Majesté ne trouvera point mauvais que vous découchiez d'Exiles pour une nuit, quand vous voudrez vous aller promener dans le voisinage. »

L'abbé d'Estrades à Pomponne. Turin, 9 janvier 1682 : « M. de Saint-Mars est à Turin depuis hier... »

Louvois à Saint-Mars, 18 avril 1682 : « Le Roi ne trouve point mauvais que vous alliez faire la révérence à M. le duc de Savoie. »

Louvois à Saint-Mars, 7 mars 1685 : « Le Roi veut que

¹ P. 187, v. 1127, Mss. Dépôt de la guerre.

» vous alliez prendre l'air dans le lieu que vous jugerez le plus convenable à votre santé. »

Louvois à Saint-Mars, 20 mars 1685 : « Madame de Saint-Mars m'ayant dit que vous désiriez aller aux bains d'Aix en Savoie, etc. »

Louvois à Saint-Mars, 5 juillet 1688 : « Le Roi trouve bon que vous vous absentiez de la place où vous commandez, deux jours par mois... »

Les citations sont nombreuses, mais pourquoi sont-elles inexactes? Pourquoi M. Topin néglige-t-il celles qui le gênent. Pourquoi la dépêche du 18 avril 1682¹ est-elle donnée incomplète? Voici le texte rétabli dans son entier : « Le Roi ne trouve pas mauvais que vous alliez faire la révérence à M. le duc de Savoie *auparavant son départ du Piémont, après avoir mis ordre à la sûreté de vos prisonniers, de manière que, pendant votre absence, ils ne puissent avoir commerce avec personne, et qu'il ne puisse mésarriver.* » Elle prend donc une tout autre signification.

Pourquoi la dépêche du 11 mai 1682² est-elle oubliée? « Votre lettre du 3 de ce mois m'a été rendue. Je ne vois pas d'apparence que le Roi puisse consentir que vous vous absentiez du gouvernement que Sa Majesté a bien voulu vous donner. Ainsi vous devez faire en sorte de mettre ordre à vos affaires sans quitter la place où vous êtes. »

Pourquoi la dépêche du 5 janvier 1685³ est-elle négligée? « Comme il n'y a point d'apparence que le Roi veuille vous donner présentement le congé que vous demandez, vous pouvez m'écrire ce que vous aurez à me dire, en marquant sur l'enveloppe... et sur celle-là une autre... »

Pourquoi celle du 7 mars 1685⁴ n'est-elle pas entière? « Le Roi veut bien que vous alliez prendre l'air dans l'endroit que vous jugerez le plus convenable à votre santé, *mais*

¹ P. 419, v. 676, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 251, v. 677.

³ P. 107, v. 741.

⁴ P. 127, v. 745.

» *Sa Majesté vous recommande de donner de si bons ordres pour la sûreté des prisonniers, que personne n'ait communication avec eux pendant votre absence et qu'il n'en puisse mésarriver.* »

La dépêche de Saint-Mars à Louvois, du 20 janvier 1687, est tout aussi concluante : « Je donnerai si bien mes ordres pour la garde de mon prisonnier, que je puis bien vous en répondre, Monseigneur, pour son entière sûreté et même pour l'entretien que j'ai toujours empêché d'avoir avec mon lieutenant, à qui j'ai défendu de lui jamais parler, ce qui s'exécute ponctuellement¹. »

Ces procédés d'élimination et de coupure de lettres de M. Topin sont pénibles à constater, quand il s'agit d'un travail aussi considérable. Remarquons d'ailleurs qu'à Pignerol, Saint-Mars se trouvait dans une place de guerre avec un gouverneur général, un gouverneur de ville, un commandant de citadelle, tout un personnel nombreux militaire et civil, ainsi qu'une population hostile; il y avait donc danger à s'absenter. A Exiles et à Sainte-Marguerite, au contraire, Saint-Mars est maître absolu et complètement isolé. De 1681 à 1692, il n'a qu'un, deux ou trois prisonniers sous sa garde; le péril n'est par conséquent plus le même, et, comme on l'a vu et le verra plus tard, les précautions sont bien prises.

L'exclamation de M. Topin, à la page 351 : « Le nouveau prisonnier de plus de conséquence que les autres arrive aux îles... depuis ce moment, Saint-Mars ne quitte plus ses prisonniers », n'a pas de fondement plus certain, car le 8 janvier 1694, Barbezieux écrit à Saint-Mars : « A l'égard de celui des prisonniers qui sont à votre garde qui se conduit mal, je vous prie d'en user de la même façon que je vous l'ai marqué quand je vous en ai parlé ici². »

Ce qui prouverait qu'à la suite de la mort de son fils aîné (août 1693), Saint-Mars se serait rendu à la cour, aurait vu

¹ Delort, p. 282. Archives nationales.

² P. 134, v. 1185, Mss. Dépôt de la guerre.

le ministre et se serait entretenu avec lui de son prisonnier. C'est la seule trace que j'aie rencontrée d'un voyage de ce personnage à Paris. La dépêche est claire pourtant. Il est probable en effet que, par la même occasion, le ministre et Saint-Mars s'entendirent pour le chiffage et l'expédition de leur correspondance, car, le 9 février 1694, Barbezieux écrivait au gouverneur des îles : « J'ai reçu la lettre que vous avez » pris la peine de m'écrire le 21 du mois passé. Je vous » puis assurer que personne ne l'a vue que moi, et quand » vous aurez quelque chose de secret à me demander, vous » pourrez en user de la même manière¹. »

Sixième erratum (p. 339). « Mais voici, dit M. Topin, un » autre résultat de nos recherches, tout aussi inconnu jusqu'ici » que celui qui vient d'être exposé... Tout à coup, le 26 février » 1694, le ministre lui annonce la prochaine arrivée aux îles » de trois prisonniers d'État qui se trouvent dans le donjon » de Pignerol... Quelques jours après, en effet, arrivaient aux » îles, entourés d'une très-forte escorte, conduits par le com- » mandant du donjon de Pignerol... trois prisonniers, parmi » lesquels, nous allons le voir, se trouvait celui que Saint- » Mars, quelques années après, emmènera à la Bastille. »

J'appellerai l'attention sur ce passage, car c'est là un des points de l'argumentation de M. Topin. Il lui faut, en effet, faire arriver mystérieusement à Sainte-Marguerite, et *en une fois*, des prisonniers qui pourtant n'y ont été envoyés qu'ostensiblement et en plusieurs fois. Et pour ce faire, il modifie la dépêche concluante de Barbezieux à La Prade, du 20 mars 1694² : « Le Roi ayant résolu de faire transférer aux » îles Sainte-Marguerite, en Provence, aux ordres de M. de » Saint-Mars, les trois prisonniers d'État qui sont à votre » garde dans le donjon de la citadelle de Pignerol, Sa Majesté » m'a ordonné de vous écrire qu'elle vous a choisi pour les con- » duire, *les uns après les autres*, c'est-à-dire que, quand vous » en aurez mené un, vous en reviendrez prendre un autre.

¹ P. 96, v. 1242, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 200, v. 1243, Mss. Dépôt de la guerre.

» J'adresse pour cet effet à M. le comte de Tessé l'ordre de » Sa Majesté nécessaire pour que M. le marquis d'Herleville » laisse partir du donjon de Pignerol lesdits prisonniers et une » lettre de cachet pour ledit sieur de Saint-Mars que vous lui » remettrez avec le premier de ces prisonniers. M. de Tessé » pourvoira aux escortes et vous fera donner l'argent que vous » lui demanderez pour la dépense du voyage, suivant les » intentions du Roi que je lui explique par la lettre que je viens » de lui écrire; vous observerez de choisir quelque personne » sage pour prendre en votre absence le soin des *deux pri- » sonniers* qui resteront, pendant que vous conduirez le *pre- » mier*; vous en exécuterez de même pour le *troisième prison- » nier*, tant que vous partirez avec le second. Vous savez de » quelle conséquence il est que ces gens-là ne parlent et » n'écrivent à personne pendant la route; le Roi vous recom- » mande d'y tenir régulièrement la main et qu'il n'y ait que » vous qui leur donniez à manger, comme vous avez fait depuis » qu'ils ont été confiés à vos soins. Vous ne devez partir de » Pignerol avec le *premier prisonnier* que lorsque deux ser- » gents de la compagnie de Saint-Mars, qu'il y doit envoyer, » y seront arrivés, lesquels il doit choisir pour vous aider à » cette conduite. »

Il y a loin de là, ce me semble, au mystère de la *litière* de M. de Saint-Mars et au récit de l'auteur de *Mattioli*.

Septième erratum (p. 349 et 350). « Les prisonniers remis » par La Prade à Saint-Mars, prétend M. Topin, étaient » d'anciens détenus que celui-ci avait déjà gardés à Pignerol. » Cela ressort *jusqu'à l'évidence*, etc... »

Pour moi l'évidence n'est pas si complète, puisque l'auteur ne dit mot des prisonniers qui sont entrés au donjon depuis le départ de Saint-Mars. En effet, dans sa dépêche du 25 juin 1681, ce dernier écrit à l'abbé d'Estrades : « Mattioli » restera ici avec deux autres prisonniers ». Or, le 20 janvier 1694, le ministre donne bien l'ordre de transférer trois individus à Sainte-Marguerite, mais le 11 janvier il demande lenom d'un prisonnier mort; donc, à la fin de l'année 1693,

il y avait quatre incarcérés et non pas trois. Quel est ce quatrième ? M. Topin n'en parle pas plus que des suivants : les frères Borelli (octobre 1681) ; les consuls de la Pérouse et le sieur Broardi (1682) ; le nommé Breton (1682) ; le sieur Robelin fils (1683) ; les sieurs Talmot, Morel et Boucher (1684), le sieur de Herse (1687) ; le comte de Fasquignoli (1690) ; le comte de Fenil (1693), etc.

Et les ordres d'emprisonnement de ces malheureux sont aussi intéressants que ceux de leurs prédécesseurs. Qu'on en juge !

Louvois à Villebois, 5 décembre 1682 : « Je mande par » ordre du Roi à M. d'Herleville de vous envoyer le nommé » Breton, qui est présentement prisonnier dans la ville de » Pignerol, pour être détenu...¹ »

Louvois à Villebois, 23 juillet 1684 : « Il faut que vous » m'envoyiez tous les trois mois un mémoire de la dépense » que vous ferez pour la subsistance du prisonnier que le sieur » Desgrez vous a amené². »

Louvois à Villebois, 22 août 1687 : « Vous verrez par la » lettre ci-jointe que Sa Majesté vous envoie un prisonnier » nommé de Herse, qu'elle désire que vous fassiez garder » fort étroitement, et vous aurez soin de pourvoir à sa sub- » sistance sur le même pied des autres prisonniers dont vous » êtes chargé³. »

Un des arguments de M. Topin prend son appui dans cet extrait d'une dépêche de Barbezieux à Saint-Mars : « Je ne » vous en mande pas le nombre, persuadé que vous le » savez. » L'explication de ce propos est cependant bien simple. Quand Saint-Mars était à Exiles, il avait emmené avec lui sa compagnie. Villebois comme La Prade, ses lieutenants, ne furent que détachés et ne possédèrent jamais de compagnie propre. Ils restèrent avec Saint-Mars dans les rapports d'un lieutenant actuel avec son capitaine, c'est-à-

¹ P. 132, v. 683, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 548, v. 715, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 394, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

dire obligés de lui envoyer un rapport régulier. Ces lieutenants, ces *culs de plomb*, comme les appelait leur capitaine, étaient si bien stylés, qu'ils ne cherchaient même pas à connaître leurs prisonniers, auxquels ils avaient défense de parler. En 1681, ils étaient au nombre de quatre : le chevalier de Saint-Martin, le sieur Blainvilliers, le sieur de La Prade et Villebois. Saint-Martin et Blainvilliers, après la mise en liberté de Lauzun, reçurent de l'avancement. De La Prade, le plus jeune, resta avec Saint-Mars ; de Villebois fut détaché à Pignerol. Il était aide-major depuis 1674, à la place de Mathonet, ce lieutenant emprisonné et chassé, par suite de ses rapports suspects avec mademoiselle de La Motte, la maîtresse de Lauzun, et les trois complices de cette dernière, Heurtaut, Plassot et la dame Carrière.

Le remplacement de Villebois par La Prade s'explique tout aussi simplement. Villebois est malade, Louvois écrit à d'Herleville : « Il faut espérer que la santé du sieur Villebois » s'est rétablie ; le Roi désireroit que vous fassiez prendre soin » des prisonniers qui sont dans le donjon de la citadelle » jusqu'à ce que Sa Majesté étant informée de *sa mort*, je » vous eusse envoyé d'autres ordres¹. »

Villebois se rétablit momentanément pour retomber plus gravement en 1690. Louvois adresse alors à Saint-Mars la dépêche suivante : « J'ai rendu compte au Roi de la propo- » sition que vous faites d'envoyer le sieur de La Prade, lieu- » tenant du Roi des îles Sainte-Marguerite, commander dans » le donjon de la citadelle de Pignerol, à la place du sieur de » Villebois, à qui l'on donnera l'emploi dudit sieur de La » Prade. Si vous voulez que ledit sieur de Villebois m'écrive » qu'il donnera les mains à ce changement, je prendrai l'or- » dre de Sa Majesté pour expédier ceux qui seront nécessaires » pour cet effet². » Mais la maladie de Villebois s'aggrave, et le lieutenant meurt au commencement de l'année 1692. Louvois écrit aussitôt à Saint-Mars : « Le sieur de Villebois,

¹ 1^{er} août 1678, p. 8, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

² 5 janvier 1691, p. 158, v. 1021, Mss. Dépôt de la guerre.

» qui étoit chargé de la garde des prisonniers qui sont détenus par ordre du Roi dans le donjon de Pignerol, étant mort, l'intention de Sa Majesté est que vous envoyiez incessamment en poste audit Pignerol le lieutenant de votre compagnie que vous avez destiné pour prendre soin de ces prisonniers. J'lui expédierai une ordonnance pour son voyage; cependant, je vous adresse l'ordre de Sa Majesté nécessaire pour l'y faire reconnoître¹. »

Ces dépêches n'ont pas besoin de commentaires; elles sont suffisamment concluantes.

Huitième erratum (p. 358). « Mais le masque, dira-t-on? s'écrie M. Topin au commencement de son chapitre XXIV, le masque qui est le trait caractéristique, distinctif du prisonnier mystérieux..., etc.

» Avec l'Italien *Mattioli*, au contraire, l'emploi d'un masque a son explication toute naturelle... Il aura certainement fait partie de ses hardes et de ses effets, saisis en 1678, près de Turin... »

Cette argumentation, on le sent, est une des grandes préoccupations de l'auteur. Dès le début de l'exposition de sa thèse, il la prépare. A la page 273, il dit : « *Giulani* voit Charles IV à Mantoue, et l'on convient qu'une entrevue entre celui-ci et l'abbé d'Estrades aura lieu à Venise d'autant plus secrètement, qu'à cause du carnaval tout le monde, même le doge, les plus vieux sénateurs, les cardinaux et le nonce ne vont qu'en masque. » A la page 274, il ajoute : « Le 13 mars 1678, à minuit, au sortir d'un bal, l'ambassadeur de Louis XIV et le duc de Mantoue se rencontrent comme par hasard au milieu d'une place, et là, éloignés de toute oreille indiscrete, cachés aux regards par un masque semblable à ceux que tous les seigneurs portent alors à Venise, ils s'entretiennent une heure durant des conditions du traité. » Puis il termine par le brillant récit du chapitre XXIV, dont je viens de donner quelques

¹ 5 mai 1692, p. 73, v. 4123, Mss. Dépôt de la guerre.

extraits, et qui se résumerait par ces mots : *Mattioli* est Italien, donc il doit porter le masque. C'est absolument comme si l'on se permettait de dire : Puisque ce monsieur est Espagnol, il doit avoir des castagnettes.

Des questions comme celle du Masque de fer doivent être examinées plus froidement. Formanoir, Blainvilliers ne parlent pas d'un masque de fer, ni même d'un masque habituel. Que dans le voyage et à la Bastille pour traverser les cours, on se soit servi d'un masque, le fait est naturel. D'ailleurs la *Gazette d'Amsterdam*, du 14 mars 1695, ne dit-elle pas qu'un lieutenant de galère amena à la Bastille un prisonnier masqué?

N'est-il pas supposable que la mesure prise à la Bastille tient à un détail de la prison, comme le Père Griffet l'a fait entendre avec raison? Pour moi, je crois plutôt que le prisonnier étoit connu de beaucoup de gens à Paris, qu'il avoit déjà habité la Bastille avant d'aller à Pignerol, et qu'on ne vouloit pas le laisser reconnaître, au moment où il traversait les cours de la forteresse pour se rendre à la messe ou chez le gouverneur. Je suis d'autant plus disposé à admettre cette explication naturelle, que Louvois écrit à Besmaus à propos de notre homme, le 10 mai 1673¹ :

« Il est de la dernière importance que l'on continue à ne savoir point ce qu'est devenu le sieur de..... Je vous prie de prendre sur cela toutes les précautions suffisantes et d'obtenir qu'il reste au M..... où quelqu'un qu'il connoit est aussi intime de tant de monde, etc..... »

Quant à *Mattioli*, quelle utilité y eût-il eu à mettre un masque sur la figure d'un homme dont l'incarcération étoit connue de l'Europe entière, d'un homme qui parloit mal le français et n'avoit jamais habité la France?

Dernier erratum : *La mort de Mattioli*. Qu'est devenu *Mattioli*? Voici l'explication que M. Topin donne de la disparition de son personnage (p. 348) : « Il fut l'un des trois pri-

¹ P. 78, v. 304, Mss. Dépôt de la guerre.

» sonniers d'État que, le 19 mars 1694, le Roi de France fit
 » transférer de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite. Non pas
 » que son nom ait été alors prononcé. Depuis la dépêche du
 » 27 décembre 1693, concernant ce qu'il avait écrit sur les
 » poches de son justaucorps, on cessa de le nommer. Plus
 » que jamais, en effet, il importe de dissimuler à tous cette
 » victime d'un audacieux et inexcusable attentat contre le
 » droit des gens.... Mais si grandes qu'aient été les précau-
 » tions prises, si réservés que se soient montrés depuis Bar-
 » bezieux et Saint-Mars dans leurs dépêches, elles renfer-
 » ment quelques mots révélateurs, et le fil qui va nous per-
 » mettre de suivre Mattioli jusqu'à sa mort, quelque fin qu'il
 » soit, est néanmoins visible. »

Comment imaginer pourtant qu'un personnage dont tous les commis, pendant quatorze ans, ont vu le nom tracé en toutes lettres dans leurs dépêches, dont tant de gens en Italie, en France, en Europe, connaissent les méfaits et l'incarcération, devienne tout d'un coup le mystérieux personnage de la Bastille? Comment baser cette hypothèse sur le départ de Mattioli pour Sainte-Marguerite, quand ce transfèrement est forcé et ne provient que de l'abandon d'une forteresse bombardée et cédée à la cour de Savoie? Pour moi, le *disparu de 1693* est mort et bien mort à son arrivée aux îles, le 27 ou le 28 avril 1694, comme l'a affirmé du reste au marquis de Castellane, à l'abbé Barthélemy et au Père Papon, Claude Souchon, sur le dire de son père et de l'aumônier Favre.

En effet, en 1681, quand Saint-Mars se rendit à Exiles, il emmena deux prisonniers (les deux merles), et laissa les trois autres à Pignerol. Les trois prisonniers de Pignerol sont : 1° *Eustache Dauger*, arrêté en 1669; 2° *Dubreuil*, arrêté à Bâle en 1676, conduit à Pignerol la même année. Il est bien à Pignerol après le départ de Saint-Mars pour Exiles, car Louvois écrit à Villebois, le 24 mai 1682 : « J'ai reçu
 » votre lettre du 10 de ce mois, par laquelle je vois la peine
 » que vous fait le sieur Dubreuil. S'il continue à faire le fou,

» vous n'avez qu'à le traiter comme les gens qui ont perdu
 » l'esprit, c'est-à-dire le bien étriller, et vous verrez que cela
 » le fera revenir dans son bon sens. Mais lorsqu'il vous a
 » demandé d'entretenir M. de Saint-Mars, il eût été plus à
 » propos que vous eussiez dit qu'il commandait toujours dans
 » le donjon. Et il ne fallait pas plus se donner la peine de lui
 » venir parler que de lui répondre comme vous avez fait¹. »

Le n° 3 est *Mattioli*, et son *valet*. Or, de tous ceux enfermés à Pignerol depuis septembre 1681, Borelli, Broardi, Breton, Robelin fils, Fasquignioli, comte de Fenil, de Herse, il n'y a que ce dernier qui soit resté dans le donjon. Du reste, voici les dépêches qui concernent ce prisonnier.

Louvois à l'archevêque de Lyon, 6 août 1687 : « Ordre
 » de prêter main-forte au sieur de la Coste pour un prison-
 » nier qu'on dirige sur Pignerol². »

Louvois à Villebois, 22 août 1687 : « Vous verrez, par la
 » lettre du Roi ci-jointe, que Sa Majesté vous envoie un pri-
 » sonnier nommé de Herse qu'elle désire que vous fassiez
 » garder fort étroitement, et vous aurez soin de pourvoir à
 » sa subsistance sur le même pied des autres prisonniers dont
 » vous êtes chargé³. »

Saint-Mars à Villebois, 7 février 1689 : « Comme je ne me
 » souviens point qui est le nommé *de Herse*, prisonnier au
 » donjon de Pignerol, que vous dites qui a déclaré qu'il avoit
 » eu dessein de se tuer, je vous prie de me le mander⁴. »

Barbezieux à La Prade, 28 juillet 1692 : « J'ai reçu votre
 » lettre du 16 de ce mois. Le Roi a bien voulu vous accorder
 » une ordonnance de voyage pour vous être rendu à Pigne-
 » rol, et je vous l'adresserai au premier jour. L'on ne peut
 » qu'approuver ce que vous avez fait à l'égard du *dernier pri-
 » sonnier* qui a été *mené à Pignerol*, pour le rendre sage,
 » et vous ne sauriez prendre trop de précautions pour la

¹ P. 548, v. 677, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 115, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 394, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 154, v. 841, Mss. Dépôt de la guerre.

» sûreté de ceux de la garde desquels vous êtes chargé¹. »

Barbezieux à La Prade, 10 décembre 1692 : « J'ai vu par » votre lettre du 21 du mois passé, la violence qu'a faite le » *dernier prisonnier* qui a été envoyé au donjon de Pignerol, » pour se sauver. L'on ne peut qu'approuver que vous en » usiez comme l'on a fait par le passé, pour empêcher que » celui-là et les autres que le Roi a confiés à votre garde ne » fassent la même chose. Cependant, pour punir ce dernier » de son entreprise, Sa Majesté trouvera bon que vous le » fassiez un peu... ainsi que vous le proposez². »

Donc, lorsque La Prade arriva à Pignerol en 1692, il y trouva quatre prisonniers d'État : Eustache, Dubreuil, Mattioli et son valet, enfin de Herse.

Le 16 janvier 1694, Barbezieux écrit à Saint-Mars : « Le » sieur de La Prade, à qui le Roi a confié la garde des *prisonniers* » *qui sont détenus par ordre de Sa Majesté dans le donjon de* » *Pignerol, m'écrit que le plus ancien est mort et qu'il n'en sait* » *pas le nom. Comme je ne doute pas que vous ne vous en sou-* » *veniez, je vous prie de me le mander en chiffres³. »*

Le plus ancien est Eustache Dauger ; par suite, au commencement de l'année 1694, La Prade se trouve n'avoir plus que trois prisonniers, Mattioli et son valet, Dubreuil et le sieur de Herse. Ce sont eux que le gouverneur du donjon est chargé de conduire individuellement à Saint-Mars. Ces prisonniers arrivent en effet aux îles, et le lieutenant de Saint-Mars reçoit, comme récompense de ses services, le commandement de la citadelle de Besançon, où se trouvaient renfermés des infortunés tout aussi intéressants que ceux de Pignerol.

A Exiles, en 1681, Saint-Mars amène deux prisonniers, les deux merles. L'un d'eux meurt en 1686, donc le nouveau gouverneur, en arrivant aux îles, n'a plus qu'un prisonnier, celui dit *le Masque de fer*.

¹ P. 289, v. 1125, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 192, v. 1132, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 128, v. 1242, Mss. Dépôt de la guerre.

A partir de 1689, il reçoit successivement plusieurs prisonniers protestants, *comme je le prouverai plus tard par pièces officielles¹*, ce qui fait qu'au commencement de l'année 1694 il a *six prisonniers*, dont un *meurt (Melzac)*. Il lui reste à cette date cinq ministres protestants, *Valsec, Cardel, Lestang, Girard et Gardien*, et le *prisonnier d'Exiles*. En avril, mai et juin 1694, La Prade lui en amène successivement, de Pignerol à Sainte-Marguerite, trois nouveaux : *Mattioli et son valet, Herse et Dubreuil*. Saint-Mars a donc *quatre prisonniers d'État*, plus un valet, provenant du donjon de Pignerol, et *cinq prisonniers protestants* provenant de la Bastille. Les prisonniers d'État sont payés à raison d'un écu par jour et par tête (le prisonnier d'Exiles depuis 1681, les autres depuis leur départ du donjon, 1694) ; les ministres protestants, à raison de quinze sols par jour. La première dépense est soldée par le département de la guerre, la seconde par celui de M. de Pontchartrain².

A la fin de l'année 1697, Saint-Mars garde toujours quatre ministres : Lestang, Valsec, Girard et Gardien, à propos desquels Pontchartrain écrit le 5 janvier 1695 : « Le Roi a » réglé cinq cents livres pour chacun par an. Sa Majesté a » bien entendu que c'était pour leur nourriture et entretien » d'habits, linge et toute chose, etc.... » Or Barbezieux paye de son côté régulièrement Saint-Mars, pour ses autres prisonniers d'État, à raison d'un écu par tête, et le 27 juillet 1697, « il lui annonce qu'il peut faire habiller d'hiver les » quatre *prisonniers* dont il lui parle et leur faire donner » les autres choses qu'il croit qui leur sont nécessaires...³. » Donc il a *quatre prisonniers d'État*, et lorsque, le 10 mai 1694, Barbezieux écrit à Saint-Mars : « J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 29 du mois passé ; » vous pouvez, suivant que vous le proposez, faire mettre » *dans la prison vouée le valet du prisonnier qui est mort*,

¹ Voir l'histoire des prisonniers (chapitre IV.)

² Secrétariat de la maison du Roi.

³ P. 188, v. 1391, Mss. Dépôt de la guerre.

» observant de le faire garder aussi bien que les autres, sans
 » communication de vive voix ni par écrit avec qui que ce
 » soit...¹ », les quatre prisonniers sont le Masque, Eus-
 » tache, Dubreuil et le valet.

Mais de maître ayant un valet, il n'y en a qu'un, *Mattioli*; l'erreur n'est donc pas possible. La conjecture concorde du reste parfaitement avec les dépositions de Formainoir de Palteau, de l'aumônier Favre et de l'officier de la compagnie franche, Jacques Souchon. Par conséquent *Mattioli* aurait succombé, et de cette façon la disparition subite du fameux agent italien se trouverait naturellement expliquée. Effectivement, la fin de l'année 1693 avait été assez dure pour les prisonniers de Pignerol, par suite de l'investissement et du bombardement de la place; le plus ancien des détenus était mort. De leur côté, *Mattioli* et son valet n'avaient pas dû se trouver dans un état parfait de santé, car ils étaient alités quand on fouilla leurs vêtements... « Si
 » quelqu'un des prisonniers, dit Barbezieux² à La Prade,
 » le 27 décembre 1693, qui sont attaqués de fièvre double,
 » tierce et continue, viennent à mourir, il n'y a qu'à les
 » faire enterrer comme des soldats, mais je suis persuadé
 » qu'ils ne mourront pas encore de cette maladie. Vous n'avez
 » qu'à brûler ce qui reste des petits morceaux de poches
 » sur lesquelles les nommés *Mattioli* et son homme ont écrit
 » ce que vous avez trouvé dans la doublure de leur justau-
 » corps, où ils les avoient cachés. »

Des prisonniers de Pignerol, *Mattioli* était relativement le plus de conséquence. D'ailleurs, malade, il a dû partir le premier pour les îles. La dépêche de Barbezieux à Saint-Mars pour la mise en route de deux sergents à destination de Pignerol, arriva le 24 ou le 25 mars. Les deux sous-offi-

¹ P. 139, v. 1245, Mss. Dépôt de la guerre.

² Mss. Dépôt de la guerre. M. Topin n'a donné que la deuxième partie de cette dépêche. Pourquoi? Était-ce par crainte de montrer le peu d'importance de *Mattioli*, qu'on ordonnait de faire enterrer comme un soldat s'il venait à mourir?

ciers quittèrent Sainte-Marguerite le 26; en six jours ils furent à Pignerol. Le mouvement de transfèrement s'est donc exécuté dans les premiers jours d'avril, et *Mattioli* et son valet ont dû arriver aux îles du 15 au 17 avril. Le 27 ou le 28, l'agent italien y mourait, et le 20, Saint-Mars écrivait au ministre pour savoir ce qu'il devait faire de son valet. Or, je ne saurais trop le faire remarquer, le prisonnier d'Exiles n'a jamais eu de valet; Dubreuil, l'empoisonneur, le fripon, l'espion, n'en était pas digne; Herse a été amené seul; les ministres à quinze sols par jour sont dans le même cas. Seul, *Mattioli* a un valet, mais un valet exceptionnel, qui a subi le sort de son maître par suite de la connaissance qu'il a eue de l'affaire de Casal. Il est bien resté à Pignerol, puisque je retrouve sa trace en 1684 et en 1693 (décembre); il est toujours auprès de *Mattioli*, partage sa prison; ce n'est qu'à lui que peut s'appliquer le texte de la dépêche ministérielle. On peut donc en conclure, avec toute la certitude désirable, que *Mattioli* est bien mort à la date que j'ai indiquée.

Tels sont les principaux *errata* du dernier auteur qui a voulu faire de *Mattioli* le prisonnier inconnu. J'espère avoir démontré leur évidence et détruit cette argumentation basée uniquement sur deux dépêches inexactly et incomplètement reproduites, celles du 12 mai 1681 et du 20 mars 1694.

Tout en rendant justice au vrai talent d'exposition de M. Marius Topin, qu'il me soit permis d'ajouter qu'il est regrettable que cet auteur n'ait pas procédé par méthode synthétique, en exposant les pièces du procès, quelque contraires à son opinion qu'elles aient pu paraître. C'est ce procédé que j'ai toujours employé, et il m'a réussi, car il m'a donné la clef de bien des événements de cette époque, et mis sur la voie de beaucoup d'autres. Dans les enquêtes, à quelque époque que l'on se reporte, c'est la seule qui soit rigoureusement applicable, si l'on désire obtenir la vérité.

En réalité, *Mattioli* ne pouvait être le prisonnier de la Bastille. *Mattioli* ne parlait pas français; son aventure était

connue de toute l'Europe ; sa mort n'avait pas été un mystère pour les officiers des îles. S'il n'a pas été mis en liberté, c'est qu'il n'a pas eu le temps de l'être : en effet, la guerre dure encore quand il meurt, et à Paris on ne devait guère tenir encore à renvoyer un homme qui avait pris part à l'occupation par surprise de cette malheureuse place de Casal qu'on était obligé de rendre au Piémont. Pourquoi d'ailleurs serait-il resté treize ans loin de Saint-Mars ? Or, s'il a été transféré aux îles, c'est uniquement à cause du bombardement et pour faire de la place dans le donjon en vue des approvisionnements et des logements nécessités par un nouveau siège. Quant au masque, le pauvre petit seigneur mantouan n'en avait guère besoin. Qui diantre aurait été reconnaître ce personnage, à cette époque de surveillance extrême pour les voyageurs ? Il a fallu cent années et l'oubli naturel de l'histoire du temps pour qu'un officier vint en occuper ses loisirs de la retraite et raviver le débat, en jetant dans la circulation une hypothèse qui n'avait qu'un côté avantageux, une certaine concordance de nom avec celui du registre mortuaire de Saint-Paul, nom que chacun écrit à sa façon à cette époque, et qui, selon les habitudes du château et au dire même du confesseur de la Bastille, le Père Griffet, pourrait bien ne pas être celui du prisonnier.

Tout dans cette hypothèse est en opposition avec l'histoire, avec la tradition, et avec la logique. Il n'y a donc pas lieu d'y attacher une grande importance. C'est ailleurs qu'il aurait fallu chercher.

M. Marius Topin a hésité dans son ouvrage, on le sent, et M. J. Loiseleur, avec sa parfaite sagacité, a judicieusement observé cette oscillation inconsciente. C'est de ces hésitations mêmes et des pièces douteuses qu'il avait entre les mains, sans nul doute, que M. Marius Topin aurait dû entretenir le public. En sacrifiant moins à la légende, il aurait acquis une autorité plus grande qu'en venant, lui douzième, ressasser une aventure dont la conviction n'était pas même complète dans son esprit.

CINQUIÈME HYPOTHÈSE.

Un fils adultérin d'Anne d'Autriche.

(1771.)

Cette opinion, mise en avant par Voltaire, comme pour servir d'explication et de suite à son appréciation dans le *Siècle de Louis XIV*, n'a pu s'étayer sur aucune pièce sérieuse, par l'impossibilité toute naturelle d'ailleurs de faire concorder les dates avec les différentes phases de l'existence du geôlier, M. de Saint-Mars. Elle n'a donc pu être acceptée qu'à une époque où les documents officiels faisaient absolument défaut ; c'est dire qu'elle devait s'éteindre avec la Révolution. Je ne la discuterai donc pas.

Ce fut dans le *Dictionnaire philosophique* de 1771 que Voltaire soutint cette thèse, qu'il renouvela et modifia dans la nouvelle édition de l'*Essai sur les mœurs*, ainsi que dans la septième édition du *Dictionnaire philosophique* (article ANA). Linguet¹ fit aussi pressentir cette solution dans ses *Mémoires sur la Bastille*, en 1783. Quentin Crawfurd, critique anglais, l'adopta également, en 1789, dans un article spécial sur le Masque de fer, qu'il reproduisit du reste en 1798, dans son *Histoire de la Bastille*, et en 1817, dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature*.

Le savant Millin² enfin, l'auteur des *Antiquités nationales* et du *Voyage en Savoie*, se fit le dernier apôtre de l'idée de Voltaire dans un Mémoire présenté à l'Assemblée nationale en 1790.

Avec Millin s'éteignit la légende du fils adultérin d'Anne d'Autriche. Je n'essayerai même pas de la ressusciter.

SIXIÈME HYPOTHÈSE.

Fils adultérin de Buckingham et d'Anne d'Autriche.

L'idée de faire du fils de la reine Anne d'Autriche et de

¹ Linguet (Simon-Nicolas-Henri), né à Rennes le 14 juillet 1736, décapité le 27 juin 1794. (*Mémoires sur la Bastille*, 1783, in-8°.)

² Millin, né le 19 juillet 1759, mort le 14 août 1818.

l'ambassadeur Buckingham le prisonnier masqué confié à la garde du géolier Saint-Mars, est tardive. Il fallait du reste une imagination bien convaincue pour venir défendre une hypothèse semblable. Ce fut un officier de cavalerie, Louis de la Roche du Maine, marquis de Luchet¹, attaché au prince de Hesse-Cassel, qui, le premier en France, émit cette opinion hasardée, en 1783, dans un article intitulé *Remarques sur le Masque de fer*, qui parut dans le *Journal des gens du monde* (t. IV, n° 23, p. 282 et suiv.). Le marquis appuyait son dire du prétendu déshonneur de la reine Anne d'Autriche et de la disparition de l'enfant adultérin qui en aurait été la conséquence en 1625, sur une déposition de mademoiselle de Saint-Quentin, ancienne maîtresse du petit-fils du marquis de Louvois, le marquis de Barbezieux; mais ce fut en vain que, sur l'indication du marquis, on rechercha la déposition de mademoiselle de Saint-Quentin, qui devait habiter Chartres; on ne trouva naturellement trace ni de la personne ni de sa déposition.

C'était d'ailleurs gratifier gratuitement Anne d'Autriche d'une action qui n'était ni dans son caractère, ni en situation à l'époque où l'aventure aurait eu son dénouement mystérieux.

Le marquis de Luchet aurait donc eu chance de rester, comme Saint-Foix, le défenseur unique de son système, s'il ne s'était trouvé sous l'Empire un romancier assez osé, Regnault Warin², adjoint à l'adjutant général Sionville, pour reprendre cette thèse de Luchet dans un roman de quatre volumes (an XII, 1804), et donner même le portrait du prisonnier. Le plus étrange, c'est que cette aventure eut un succès de quatre éditions successives, tant le public a toujours été avide de tous les détails qui se rattachaient à cet épisode du règne de Louis XIV. Le bruit que fit l'ouvrage fut même tel, que Napoléon s'occupa de cette question et ordonna à Talleyrand et au duc de Bassano de l'élucider.

¹ Né à Saintes le 13 janvier 1740, mort à Paris en 1792.

² Regnault-Warin (Jean-Baptiste-Joseph-Innocent-Philadelph), né à Barle-Duc le 25 décembre 1775, mort en 1844.

Napoléon ne devait pas être plus heureux que Louis XVI, par la raison simple que ce n'était pas à la Bastille qu'il fallait chercher la vérité, et que les documents des Archives de la guerre et des affaires étrangères, où l'on aurait pu trouver la solution, n'avaient alors ni classement ni analyse, et rendaient toute recherche impossible.

Malgré les travaux de Reith et de Roux-Fazillac, Regnault Warin partagea avec Soulavie et ses adeptes la gloire d'avoir fixé l'opinion populaire sur ce problème. Il ne devait pourtant rencontrer qu'un seul partisan, un avocat, M. Dufey de l'Yonne, qui, dans ses *Mémoires sur la Bastille, pour servir à l'histoire secrète du gouvernement français depuis le seizième siècle jusqu'en 1789*, (in 8°), se hasarda à reproduire cette opinion déraisonnable, en 1834, sans documents aucuns, bien entendu, et sous la forme d'un simple récit. Personne ne répondit à M. Dufey, et on eut raison. Les études critiques sérieuses en histoire commençaient alors, et M. Louvet allait réduire à leur juste valeur ces thèses inadmissibles.

SEPTIÈME HYPOTHÈSE.

Le surintendant Fouquet.

(1789.)

La pensée de faire du surintendant Fouquet, mort à Pignerol le 23 mars 1680, le prisonnier qui mourut à la Bastille le 19 novembre 1703, n'appartient pas au bibliophile Jacob. Déjà en 1789, dans un article du 13 août d'un journal intitulé : *Loisirs d'un patriote français*, avait surgi cette opinion, qui reparut bientôt sous forme d'une brochure de quelques pages chez Maradan (*Paris*), et qu'on vendait au bon public sous ce titre : *L'Homme au masque de fer, dévoilé d'après une note trouvée dans les papiers de la Bastille*.

L'invention n'était appuyée que sur une simple carte qu'un homme curieux de voir la Bastille avait prise au hasard avec plusieurs papiers; mais cette carte, donnant l'entière solu-

tion des difficultés que jusqu'ici l'on n'avait pu résoudre, devenait une pièce de conviction.

La carte portait le n° 64389000 et la note suivante : Fouquet arrivant des îles Sainte-Marguerite avec un masque de fer, ensuite trois XXX, et au-dessous, Kersadiou. Il est inutile d'ajouter que les consciencieux auteurs de *la Bastille dévoilée* essayèrent inutilement de retrouver et cette carte et même l'individu qui avait rédigé cette mystification.

Ce fut pourtant cette folie qu'essaya de faire revivre avec son talent si vif le bibliophile Jacob, dans son *Homme au masque de fer*. (Paris, Mayen, 1840, in-8°).

Tout le système du bibliophile reposait sur cette donnée que la mort de Fouquet avait été simulée à Pignerol, et que le célèbre surintendant avait été l'un des deux mystérieux prisonniers amenés par Saint-Mars à Exiles, aux îles, puis à la Bastille.

L'idée était en apparence ingénieuse; mais aussi que de contradictions, que d'erreurs dans l'exposition des faits pour arriver à soutenir cette hypothèse!

Dès le commencement de l'année 1679, la sévérité du Roi et du ministre à l'égard du prisonnier d'État Fouquet s'était sensiblement adoucie, grâce aux suppliques réitérées de la femme et des amis du surintendant.

Le 20 janvier 1679, Louvois écrivait à M. de Saint-Mars :

« Sa Majesté trouve bon que Monsieur Fouquet et Monsieur de Lauzun se voient en toute liberté, toutes fois et quantes qu'ils le désireront, c'est-à-dire qu'ils passent les journées ensemble, qu'ils mangent ensemble, et s'ils le désirent, Sa Majesté trouve bon que Monsieur de Saint-Mars joue et converse avec eux.

» Qu'ils se promènent à toutes les heures qu'ils le désireront, non-seulement dans le donjon, mais encore dans toute la citadelle, avec les précautions marquées ci-après.....

» Sa Majesté trouve bon que vous les meniez dîner avec madame de Saint-Mars, toutes les fois que vous le voudrez,

» quand bien même il y auroit des étrangers et des officiers de la ville ou de la citadelle, pourvu que vous connoissiez les étrangers pour n'être point gens à rien faire contre le service du Roi.

» Le Roi trouveroit bon que les officiers de la citadelle de Pignerol rendissent visite à vos prisonniers et passassent des matinées ou des après-dînées avec eux, quand ils le désireront, en présence de l'un de vos officiers... A l'égard du gouverneur et des habitants de la ville, vous en pourrez user de même lorsque vous le jugerez à propos, après néanmoins que l'affaire pour laquelle le sieur de Richemont est à Pignerol sera faite ou manquée.... »

Le 10 mai, le secrétaire d'État de la guerre est plus explicite encore :

« Le Roi ayant trouvé bon de permettre à madame Fouquet, à ses enfants, et à M. Fouquet de Mézières, son frère, de se rendre à Pignerol pour y voir et visiter avec liberté M. Fouquet, Sa Majesté m'a commandé de vous en donner avis et de vous dire que son intention est que vous permettiez à madame Fouquet d'aller voir M. Fouquet à toutes les heures qu'elle le désirera; de demeurer dans sa chambre, même d'y coucher aussi souvent qu'elle le souhaitera.

» A l'égard de ses enfants et de son frère, dont je vous viens de parler, Sa Majesté veut bien aussi qu'ils lui tiennent compagnie et l'entretiennent, sans que vos officiers y soient présents.... Lorsque ceux dont je vous viens de parler ci-dessus, auxquels Sa Majesté accorde la liberté de voir M. Fouquet et M. de Lauzun, voudront venir dîner aussi avec eux, Sa Majesté trouvera bon que vous leur permettiez de se faire apporter leur dîner de la ville.

» Le Roi trouve bon que l'homme d'affaires de madame Fouquet, nommé Salvert, aie la même liberté de parler à M. Fouquet. Vous pouvez aussi permettre que les officiers majors de la garnison de la ville et de la citadelle, et les habitants de la ville, rendent visite à vos prisonniers. »

Au mois de juin, c'est la visite des dames de qualité de Turin que Louvois autorise. Le 28 novembre il permet à l'un des frères de Fouquet, M. d'Agde, de se rendre pour quatre mois à Pignerol, et de voir son frère « autant qu'il voudra, » pendant le temps qu'il vient de lui marquer ».

Le 18 décembre enfin, il accorde à la propre fille de Fouquet la faveur de venir loger au-dessus de son père, dans cette fameuse chambre qu'occupait autrefois le geôlier pour surveiller son prisonnier, et il ajoute :

« Le Roi trouve bon que vous fassiez l'escalier et la cheminée que vous proposez dans l'antichambre de M. Fouquet, pour pouvoir loger mademoiselle sa fille au-dessus de son appartement, pourvu qu'il n'en puisse arriver d'inconvénient, et que vous répondiez toujours à Sa Majesté de la sûreté de la personne de mondit sieur Fouquet. »

Et c'est au milieu de toute cette famille nombreuse, près de sa femme, de son fils, de ses frères, de ses gens et hommes d'affaires, plus près encore de cette fille qui n'a qu'un degré à descendre pour voir son père, qu'on aurait imaginé une mort simulée du surintendant, le 23 mars 1680 ! Cela n'est pas soutenable un seul instant, car il existe pour la mort de ce malheureux autant de preuves officielles qu'il y en a eu auparavant pour les procédés à tenir à son égard.

Fouquet meurt le 23 ; le jour même, Saint-Mars écrit à Louvois. L'ordinaire part dans la nuit du 23 au 24, il est donc à Paris le 30 mars seulement. La nouvelle se répand aussitôt, en même temps qu'arrivent les dépêches de la famille Fouquet pour annoncer aux amis l'événement douloureux et solliciter du Roi et du ministre la faveur de faire inhumer le surintendant dans le caveau de la famille. Madame de Sévigné peut donc écrire à sa fille, huit jours après, le 3 avril : « Le pauvre M. Fouquet est mort, j'en suis touchée... » Et ajouter le surlendemain, 5 : « Si j'étois du conseil de la famille de M. Fouquet, je me garderois bien de faire voyager son pauvre corps, comme on dit qu'ils vont faire... »

Le 6, la *Gazette de France* reproduisait la nouvelle dans son numéro 28 :

« On nous mande de Pignerol, y lisait-on, que le sieur Fouquet y est mort d'apoplexie... »

Le 8 avril, Louvois, qui avait été dans la nécessité de prendre les ordres du Roi au sujet de cet événement et de ses conséquences, écrivait à Saint-Mars :

« Le Roi a appris, par la lettre que vous m'avez écrite le 23 du mois passé, la mort de M. Fouquet, et le jugement que vous faites que M. de Lauzun sait la plupart des choses importantes dont M. Fouquet avoit connoissance, et que le nommé La Rivière ne les ignore pas. Sur quoi Sa Majesté m'a commandé vous faire savoir qu'après que vous aurez fait reboucher le trou par lequel Messieurs Fouquet et de Lauzun ont communiqué à votre insu, et cela rétabli si solidement qu'on ne puisse travailler en cet endroit, et que vous aurez aussi fait défaire le degré qui communique de la chambre de feu M. Fouquet à celle que vous avez fait accommoder pour mademoiselle sa fille, l'intention de Sa Majesté est que vous logiez M. de Lauzun dans la chambre de feu M. Fouquet.

« Vous avez eu tort de souffrir que M. de Vaux ait emporté les papiers et les vers de Monsieur son père. Vous pouvez disposer des meubles appartenant à Sa Majesté, qui ont servi à M. Fouquet, comme vous l'estimerez à propos. »

Le même jour, le ministre écrivait au comte de Vaux, l'un des fils de feu M. Fouquet :

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 29 du mois passé. J'ai parlé au Roi de la permission que madame votre mère demande de pouvoir retirer de Pignerol le corps de M. Fouquet. Vous pouvez assurer qu'elle n'y trouvera pas de difficulté, et que Sa Majesté a donné des ordres pour cela. » Le lendemain, le secrétaire d'État ajoutait en ampliation à Saint-Mars : « Le Roi m'a commandé de vous faire savoir que Sa Majesté

» trouve bon que vous fassiez remettre aux gens de madame
 » Fouquet le corps de feu monsieur son mari, pour le faire
 » transporter où bon lui semblera ¹. »

Ce désir des parents de Fouquet était du reste tout naturel. Ils possédaient, en effet, dans la chapelle de Saint-François de Sales, de l'église du couvent des Dames de Sainte-Marie, grande rue Saint-Antoine, à Paris, un caveau de famille.

A la date de 1640 et de 1653, on trouve aux Archives nationales les pièces suivantes :

« Extrait du testament olographe de feu M. François
 » Fouquet, conseiller ordinaire du Roy en son conseil d'État,
 » datté du 20 février 1640. *Signé F. FOUQUET.*

» Que du jour de mon deceds il soit dict par chaque jour
 » à perpétuité, pour la rédemption de mes peschez, et pour
 » prier la divine bonté pour ma femme et mes enfants, une
 » messe basse à heure certaine au monastère de la Visitation,
 » pour la fondation de laquelle je donne quatre mil livres
 » pour estre employées à rentes ou héritages, à condition
 » que ma femme la fera célébrer sa vie durant par un ecclé-
 » siastique séculier ou régullier, que bon luy semblera.

» Ce fut faict, extraict et collationné sur l'original à
 » l'instant rendu par ledict notaire soubssigné.

» A Paris, ce quatre may 1640. COUSINET. »

Dans une autre pièce on voit que madame Fouquet donne en 1653 un supplément de six cents livres pour la fondation faite audit monastère. (Quittances et conventions des Religieuses de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine. Archives Nationales, Carton 4, n° 1176.)

Ce ne fut pourtant que l'année suivante, à la messe commémorative du bout de l'an, le 23 mars 1681, que les dépouilles mortelles du surintendant furent déposées dans le caveau où son père avait été inhumé.

L'extrait des registres mortuaires de l'église contenait la note suivante :

« Le 23 mars 1681, fut inhumé dans notre église, en

¹ V. 640, Mss. Dépôt de la guerre.

» la chapelle de Saint-François de Sales, messire Nicolas
 » Fouquet, qui fut élevé à tous les degrés d'honneur de la
 » magistrature, conseiller au parlement, maître des requestes,
 » procureur général, surintendant des finances et ministre
 » d'Etat. »

La contradiction n'est donc pas permise. Voudrait-elle encore se faire jour, que les nombreuses dépêches de Louvois et de Saint-Mars qui ont suivi l'événement détruiraient toute idée de supercherie ou de substitution. Saint-Mars tout aussitôt réduit sa compagnie de soixante-six hommes à quarante-cinq sur l'ordre du ministre; il fait éloigner les valets de Fouquet et veille à ce que rien ne s'égaré de ce qui a appartenu au surintendant.

Le 16 mai, Louvois lui écrit : « Sa Majesté désire que
 » vous lui adressiez les papiers que vous avez trouvés dans
 » les poches des habits de M. Fouquet aussi bien que ceux
 » que vous demande M. de Vaux, si vous les avez. »

Le 22 juin, il ajoute : « A l'égard de la feuille volante
 » qui accompagnoit votre lettre du 8, vous avez eu tort de
 » ne me pas mander ce qu'elle contient, dès le premier
 » jour que vous en avez été informé. Au surplus, je vous
 » prie de m'envoyer dans un paquet ce que vous avez trouvé
 » dans les poches de M. Fouquet, afin que je le puisse
 » présenter à Sa Majesté. »

Mais à quoi bon continuer cette discussion et la publication de cette série de lettres et de dépêches? La conviction, je n'en doute pas, est complète dans l'esprit du lecteur, comme elle l'est dans le mien. Le fameux prévaricateur qu'on appela le *surintendant Fouquet*, le rival des jeunes amours de Louis XIV, est bien mort le 23 mars 1680. Le charmant livre du bibliophile Jacob n'a pu réussir à prolonger son existence jusqu'en 1703.

HUITIÈME HYPOTHÈSE.

Un fils d'Anne d'Autriche et de Mazarin.

« M. le baron de Veltheim, qui a de grandes connaissances sur l'histoire des hommes et sur celles de la nature, » dit Sénac de Meilhan, eut, il y a quelques années, communication de plusieurs lettres originales de la Princesse palatine, duchesse d'Orléans. Il fut frappé d'y voir que cette princesse était persuadée qu'il y avait eu un mariage secret entre la reine Anne d'Autriche et le cardinal de Mazarin. M. le baron de Veltheim pense que l'énigme de l'Homme au masque de fer pouvait être par là expliquée. Il fit en conséquence une dissertation en allemand qui a été imprimée. »

Ce fut cette hypothèse qu'admit M. de Saint-Mihiel, et qu'il défendit dans un livre, ma foi, fort bien déduit, eu égard au défaut de documents officiels. Cet ouvrage était intitulé : « *Le véritable homme dit au masque de fer*, ouvrage dans lequel on fait connaître, sur preuves incontestables, à qui ce célèbre infortuné dut le jour, quand et où il naquit, par M. de Saint-Mihiel. (Strasbourg, librairie académique, 1791; in-8°.) »

Les arguments de l'auteur étaient les suivants :

1° L'Homme au masque de fer étant mort en 1703, à soixante ans, pouvait et devait être né en 1644 ;

2° Louis XIII était mort le 14 mai 1643. Mazarin devint alors tout-puissant, et il épousa secrètement la Reine ;

3° On accordait à ce prisonnier tout ce qu'il demandait ;

4° Égards de Louvois ;

5° Aucune disparition d'homme notable à cette époque, ce devait donc être un fils d'Anne d'Autriche et de Mazarin.

Il basait ces arguments sur le mariage de Mazarin et d'Anne d'Autriche, mariage que certifie la duchesse d'Orléans (Princesse palatine) dans ses lettres allemandes des 13 septembre 1713, 2 novembre 1717 et 2 juillet 1719.

Il se fondait également sur un passage des Mémoires de madame de Motteville¹, où l'on raconte qu'en 1644 Anne d'Autriche avait quitté le Louvre parce que son appartement ne lui plaisait pas, et qu'elle était venue loger au Palais-Royal, où elle fut atteinte d'une jaunisse effroyable vers la fin de 1644. Il faisait donc coïncider cette maladie avec le dernier terme de la grossesse de la Reine. Il ne réfléchissait pas que cet événement reportait tout au moins l'époque des premiers rapports d'Anne d'Autriche avec Mazarin à une date antérieure à la mort de Louis XIII et de Richelieu.

Il est vrai qu'il expliquait la persévérance des procédés de Louvois par le portrait que faisait la Princesse palatine de cet homme d'État. Elle disait en effet (pages 397, 398, original allemand) que « Louvois était un dur et impertinent diable, mais qu'il avait mieux servi le Roi que personne. Il s'était fait haïr par sa brutalité et ses réponses malhonnêtes. C'était un drôle grossier et baissable. Il était horriblement méchant ; il ne lui coûtait rien de brûler, d'empoisonner, de mentir et de tromper. Il était du reste intelligent et adroit. »

M. de Saint-Mihiel ajoutait enfin que ce malheureux jeune homme avait été remis entre les mains de Saint-Mars peu de temps après la mort de Mazarin, époque où le jeune Louis XIV avait été quelque peu furieux d'apprendre l'existence de cet enfant adultérin. Or, à cette date, Saint-Mars était simple petit brigadier de mousquetaires. Il venait, en compagnie de d'Artagnan, de prendre part à l'arrestation de Fouquet, qu'il gardait à Vincennes. Il y avait donc impossibilité qu'il pût se trouver à Pignerol, où il ne devait arriver qu'à la fin de 1664, toujours avec ce même Fouquet.

Rien ne tient donc debout dans cet échafaudage pénible de M. de Saint-Mihiel. Il fallait cette nécessité du merveilleux, d'une naissance illustre et d'une apparence concordante quelconque avec le récit fantaisiste de Voltaire pour

¹ T. I, p. 174 de l'édition en 4 vol. in-12.

qu'un auteur se crût en mesure d'imposer son opinion au public. Il devait avant tout sacrifier à la légende. Actuellement avec les exigences de judicieux examen qui commencent à former peu à peu le fond de l'esprit des nations modernes, il faut plus que des légendes ou des visions d'enfants malades pour faire accepter du public une opinion aussi hasardée que celle du baron de Veltheim, basée sur les récits littéraires d'une princesse électorale allemande en quête de romans intéressants pour ses correspondants d'au delà du Rhin, avides de tout ce qui se passe de scandaleux en France.

NEUVIÈME HYPOTHÈSE.

Un frère jumeau de Louis XIV.

Cette hypothèse du prisonnier masqué cachant la personnalité d'un frère jumeau de Louis XIV, quoique se produisant une des dernières, a été la plus vivement acceptée par le public élégant mais ignorant, par le clergé et les romanciers. En effet, elle cadrerait avec les idées de merveilleux et de légende qu'on voulait conserver à ce problème historique, tout en respectant le principe de pureté monarchique de la reine Anne d'Autriche et en ne prêtant plus à cette aventure que le caractère d'un événement mystérieux de famille, autoritaire peut-être, mais n'entachant l'honneur de personne.

Ce fut un abbé, un ancien secrétaire du duc de Richelieu, qui, dans la publication à Londres de prétendus *Mémoires du cardinal*¹, inséra (tome III, chapitre IV) la relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné, soustrait par les cardinaux Richelieu et Mazarin à la société, et renfermé par l'ordre de Louis XIV; composée par le gouverneur de ce prince à son lit de mort.

« Le prince infortuné que j'ai élevé et gardé jusqu'à la fin

¹ 1789-1793, 9 volumes in-8°. — Soulavie (Jean-Louis-Giraud), historien, abbé à Nîmes avant la Révolution, puis curé de Levant; plus tard, député du clergé, membre de la Société des amis de la Constitution, ministre à Genève...; né à l'Argentière en 1752, mort en mars 1813.

» de mes jours, dit le gouverneur, naquit le 5 septembre
 » 1638, à huit heures et demie du soir, pendant le souper du
 » Roi. Son frère, à présent régnant (Louis XIV), était né le
 » matin, à midi, pendant le diner de son père. Mais autant
 » la naissance du Roi fut splendide et brillante, autant celle
 » de son frère fut triste et cachée avec soin. Louis XIII fut
 » averti par la sage-femme que la Reine devait faire un
 » second enfant, et cette double naissance lui avait été annon-
 » cée depuis longtemps par deux pâtres qui disaient dans
 » Paris que si la Reine accouchait de deux Dauphins, ce
 » serait le comble du malheur de l'État. Le cardinal de Riche-
 » lieu, consulté par le Roi, répondit que, dans le cas où la
 » Reine mettrait au monde deux jumeaux, il fallait soigneu-
 » sement cacher le second, parce qu'il pourrait à l'avenir vou-
 » loir être Roi. Louis XIII était donc souffrant dans son
 » incertitude. Quand les douleurs du second accouchement
 » commencèrent, il pensa tomber à la renverse.

» Le cardinal s'empara plus tard de l'éducation du prince
 » destiné à remplacer le Dauphin si celui-ci venait à décéder...

» Dame Peronnette, la sage-femme, éleva comme son fils le
 » prince, qui passait pour le bâtard de quelque grand seigneur.

» Le cardinal le confia plus tard au gouverneur pour l'in-
 » struire comme l'enfant d'un roi, mais en secret, et ce gou-
 » verneur l'emmena en Bourgogne, dans sa propre maison.
 » La Reine mère paraissait craindre que, si la naissance de
 » ce jeune Dauphin était connue, les mécontents ne se révol-
 » tassent, parce que plusieurs médecins pensent que le der-
 » nier-né de deux frères jumeaux est le premier conçu et,
 » par conséquent, qu'il est Roi de droit.

» Le prince, à l'âge de dix-neuf ans, apprit ce secret d'État
 » en fouillant dans la cassette de son gouverneur, et il trouva
 » des lettres de la Reine et des cardinaux de Richelieu et de
 » Mazarin.....

» ... Le gouverneur dépêcha un message à la cour pour
 » demander des instructions. L'ordre vint de les enfermer
 » tous les deux, etc..... »

Je fais grâce au lecteur du reste de cet écrit où le faux le dispute à l'in vraisemblable. Il ne pouvait en être autrement pour un ouvrage et un auteur que l'héritier des Richelieu, le duc de Fronsac, flétrit sans pitié pour sa mauvaise foi.

Il y avait en effet quelque imprudence à faire dire au duc de Richelieu qu'il avait vu le prisonnier, quand Richelieu était né le 13 mars 1696, deux ans avant l'arrivée du prisonnier à la Bastille et sept ans avant sa mort. Il y avait quelque déraison à faire de Saint-Mars le gouverneur du jeune homme, et cela par la bouche même de ce Saint-Mars, dans un style élégant, quand on a tant de lettres autographes du géolier, de détails sur son existence, et de preuves de sa profonde ignorance. Mais les faiseurs de Mémoires de ce temps ne reculaient devant aucun mensonge pour allécher le public toujours complaisant. Il est fâcheux toutefois de voir des gens de la valeur de Chamfort¹ accepter aussi facilement cette historiette. « Il est enfin connu ce » secret qui a excité une curiosité si vive et si générale », s'écrie l'humoristique écrivain, en rendant compte, dans le *Mercur de France* de 1790 de ces prétendus Mémoires du cardinal de Richelieu. Du reste, le chevalier Cubières de Palmezeaux² adoptait la même solution dans le récit de son voyage à la Bastille, le 16 juillet 1789, et adressé à madame G..., à Bagnols en Languedoc, par Michel Cubières, citoyen et soldat. (Paris, 1789, in-8°).

Carra, l'auteur d'un ouvrage sur la Bastille (1790), se fit l'apôtre de cette opinion; seulement, il faisait entrer le prisonnier à Pignerol en 1671, à Exiles en 1681, à Sainte-Marguerite en 1687, à la Bastille en 1698, où il serait mort en 1703. Il regardait le nom écrit sur les registres comme naturellement faux.

Carra, on le voit, était parfaitement au courant des dates, et cela en 1791. On saisit donc mieux les erreurs qui se sont

¹ Sébastien-Roch-Nicolas Chamfort, né près de Clermont en 1741, mort le 13 avril 1794.

² Michel Cubières de Palmezeaux, né à Roquemaure le 27 septembre 1752, mort à Paris le 23 août 1820.

perpétuées depuis, seulement on comprend moins comment il avait pu faire cadrer ces dates avec le récit de Soulavie. J'ai toujours cru qu'il avait voulu par là flatter le public, engoué alors de l'opinion de Soulavie et des Mémoires du duc de Richelieu.

En 1821, Dulaure, dans son *Histoire de Paris*; en 1831, MM. Fournier et Arnould, dans le drame historique intitulé : *Le Masque de fer*, qu'ils firent jouer à l'Odéon; plus tard, Alexandre Dumas, dans le *Vicomte de Bragelonne*, Levasseur en 1835, dans les *Mémoires pour tous* (tome III); des historiens enfin tels que Sismondi¹ et Michelet², préconisèrent cette opinion de Soulavie.

Le dernier apôtre de cette historiette fut un nommé L. Letourneur, qui en 1849 fit publier à Nancy, grâce à la Société de Saint-Victor pour la propagation des bons livres et des arts catholiques, un petit in-32, intitulé *L'Histoire de l'Homme au masque de fer*, avec l'approbation de Mgr l'évêque de Châlons (Marie-Joseph-François-Victor Mayer de Prilly).

Ce fut la péroration, et ce sera ma conclusion.

DIXIÈME HYPOTHÈSE.

Avedick.

Si je donne l'opinion de M. le chevalier de Taulès comme une des dernières, ce n'est pas qu'elle ne fût connue depuis longtemps. M. de Voltaire en avait souvent devisé avec le chevalier; seulement, je l'ai classée ici en raison de la date de sa publication en 1825. (*Du Masque de fer, ou Réfutation de l'ouvrage de M. Roux-Fazillac, intitulé : « Recherches historiques sur le Masque de fer », par M. de Taulès. Paris, Peytieux, 1825, in-8°.*)

D'ailleurs je n'ai pas l'intention de m'arrêter à cette con-

¹ Simonde de Sismondi (Jean-Charles-Léonard), né en 1773 à Genève.

² Michelet, *Histoire de France*, t. XII, p. 435.

jecture, qui n'a aucune bonne raison pour être acceptée. Ce fut trois ans après la mort de l'homme inconnu de la Bastille que le patriarche arménien Avedick fut enfermé au Mont-Saint-Michel; huit ans plus tard, le 21 juillet 1711, qu'il mourut à Paris, et le 22 qu'il fut enterré au cimetière de Saint-Sulpice, tel qu'il appert de l'*Extrait des registres des convois et enterrements à l'église paroissiale de Saint-Sulpice*, délivré par le sieur Joachim de la Chétardye, curé de Saint-Sulpice, le 14 août 1711; des *Dépêches du comte de Pontchartrain au lieutenant de police d'Argenson, du 22 au 30 juillet 1711*; de l'ouvrage de M. Depping (*Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, tome IV, p. 292 et 293); du *Procès-verbal de M. d'Argenson contenant enquête sur la vie et la mort de Monseigneur Avedick, patriarche des Arméniens à Constantinople, du 15 septembre 1711*¹.

En présence de tant de preuves officielles, il n'y a donc pas lieu de s'arrêter davantage à examiner la valeur de cette opinion.

ONZIÈME HYPOTHÈSE.

Un prisonnier mystérieux.

(1681.)

Cette hypothèse est la dernière que j'aie à examiner. Elle est énoncée par le savant bibliothécaire de la ville d'Orléans.

M. Loiseleur est le premier qui, à propos du *Masque de fer*, ait mis la question à sa véritable place, en la débarrassant de tout le fatras légendaire et emphatique que les auteurs avaient accumulé autour de cette énigme pour la rendre plus attachante. Les articles parus dans la *Revue contemporaine*, en 1867 et 1869, sont sévèrement et logiquement déduits. Il n'y a rien à y changer. Ce n'est donc que sur un point de détail que je me trouve en désaccord avec M. J. Loi-

¹ Pour le récit de cette curieuse aventure, je ne saurais indiquer de meilleure source que les intéressants chapitres XIV et XV de M. Marius Topin dans son ouvrage sur le *Masque de fer*.

seleur. Au milieu de cette foule de dépêches, il y a un point noir pour M. Loiseleur, et c'est à ce point que le judicieux écrivain veut voir surgir peut-être la solution du prisonnier masqué.

« J'ai bien des fois regretté, m'écrivait M. Loiseleur, le 20 mars 1870, de n'être pas dans la position favorable où vous vous trouvez pour puiser à une source dont l'accès est assez difficile. Vous faites aujourd'hui le travail que j'aurais voulu pouvoir faire, et vous élucidez ce que je n'ai pu qu'apercevoir.

» J'ai lu avec grand soin votre premier article. Permettez-moi de vous soumettre, dans l'intérêt même de votre succès et de la solution cherchée, un point qui, dans mon esprit, semble soulever quelque difficulté. Vous faites la brève analyse des pièces relatives au prisonnier d'Exiles, à ce personnage que M. Topin considère, de parti pris, comme insignifiant.

» Pourquoi omettez-vous la dépêche de Louvois à Saint-Mars du 20 septembre 1681, que j'ai donnée dans mon article de 1867 (p. 267 de la *Revue*), et que M. Topin a reproduite à la note de sa page 335? C'est celle où il dit : « Le Roy ne trouvera point mauvais que vous alliez voir de temps en temps le dernier prisonnier que vous avez entre les mains, lorsqu'il sera établi dans sa nouvelle prison. »

» Serait-ce que vous n'avez pas trouvé cette missive? ou que vous la jugez insignifiante? ou que vous la réservez pour plus tard? ou, enfin, que vous adoptez l'interprétation que M. Topin a donnée? Vous savez que, pour lui, ce dernier prisonnier, c'est Catinat. Je doute que cette explication fantaisiste résiste à l'examen.... Il faut donc trouver une autre solution. Cette explication est peut-être fort simple, mais il est utile de la découvrir.... »

En me permettant de reproduire la lettre particulière que M. Loiseleur a bien voulu m'écrire, j'ai cru indiquer d'une manière plus complète la nature de son observation.

Je vais donc essayer d'élucider cette partie du débat au moyen de pièces nouvelles.

Il en est des projets comme des idées, ils reviennent sans cesse sur l'eau. Depuis leur secret voyage en Piémont, en 1670, Louvois et Vauban n'avaient pas renoncé à leurs desseins sur la forteresse de Casal, regardée comme un point militaire d'une grande importance. La mésaventure de l'abbé d'Estrades en 1679 et l'arrestation de Mattioli à l'heure de l'exécution du premier projet sur Casal, n'avaient rien modifié aux intentions de la cour de France sur cette place de guerre. C'était un désagrément, un temps de repos, mais non un renoncement définitif.

Dans les dépêches diplomatiques, en effet, on annonçait que l'on n'avait jamais eu la moindre velléité de possession sur ce point du Piémont, que toute cette histoire n'était que pure calomnie, qu'il y avait bien eu des commencements de pourparlers, et dans un but simplement éventuel et parfaitement évasif. Mais parler politique, c'est mentir le plus effrontément du monde, paraît-il, car tout en même temps on envoyait à Turin MM. le marquis de Pianesse et de la Trousse pour traiter du mariage du jeune duc avec une princesse de Portugal, et obtenir la bonne volonté de la cour de Savoie en vue de la cession de Casal. On donnait également de nouvelles instructions à l'abbé Morel, qui se rendait auprès du duc de Mantoue. Quant à l'abbé d'Estrades, relégué au second plan, il ne restait à Turin que pour empêcher les cours étrangères de croire le renvoi de cet agent causé par l'insuccès de sa première négociation. Du reste, il ne devait pas rester longtemps à son poste, et l'année suivante Louvois parlait déjà au marquis de Pianesse de la nécessité du remplacement de ce personnage.

Interrompu momentanément, le travail diplomatique relatif à la possession de Casal fut repris plus vivement que jamais pendant l'hiver de 1680 à 1681. Dès le 11 février 1681, Louvois, qui était en correspondance réglée avec Pianesse par l'intermédiaire unique de Saint-Mars, annonçait au marquis

la mission prochaine de Catinat et de Bréant, et le 14 août¹ il écrivait à M. de Boufflers :

« Le sieur marquis de Boufflers a été instruit du traité
 » qui avoit été signé vers la fin de l'année 1678 avec le
 » nommé Mattioli, ci-devant ministre du duc de Mantoue,
 » par lequel ledit duc de Mantoue s'obligeoit à faire remettre
 » la ville et citadelle et château de Casal au pouvoir de
 » Sa Majesté, et de l'infidélité avec laquelle ledit Mattioli
 » avoit communiqué le traité qu'il avoit signé au nom de son
 » maître aux ministres du duc de Savoie et au gouverneur de
 » Milan. Sa Majesté envoya l'abbé Morel peu de temps après
 » pour sommer le duc de Mantoue de l'exécution du traité,
 » sur ce qui avoit été signé sur un pouvoir de lui en bonne
 » forme, ce qu'il refusa de faire jusqu'au commencement du
 » mois passé, que par un nouveau traité signé à Mantoue, le-
 » dit duc s'est obligé de remettre seulement la citadelle au
 » pouvoir de Sa Majesté, le 30 du mois de septembre pro-
 » chain. Le marquis de Boufflers fera en sorte que l'infan-
 » terie arrive le 27 septembre sous Pignerol, où, par les
 » soins du sieur Catinat, on lui donnera des munitions de
 » guerre, du pain et de la viande pour quatre ou cinq jours.
 » L'intention de Sa Majesté est que ledit marquis fasse arri-
 » ver un officier à Turin, le 27 vers le soir, lequel portera à
 » l'abbé d'Estrades le paquet ci-joint, et que ledit marquis
 » commence à marcher assez à temps pour arriver au point
 » de.... le 28, à la pointe du jour. »

Or, on a pu lire dans l'intéressant récit de MM. Delort et Topin, à propos de la première entreprise sur Casal, les précautions de toutes sortes employées pour cacher Catinat à Pignerol. Et quelles précautions! J'en ai retrouvé une nouvelle preuve dans l'envoi de la lettre de Louvois au sieur Ducros, commis de la poste à Lyon, en date du 6 février 1679² :

« Vous trouverez dans ce paquet une dépêche que je

¹ P. 270, v. 657, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 63, v. 618, Mss. Dépôt de la guerre.

» désire qui soit portée à M. de Saint-Mars, à Pignerol, sans
 » que l'on sache qu'elle vienne de ma part; faites-la partir
 » en poste par un homme qui soit persuadé que ce sont les
 » lettres de M. Fouquet. Ordonnez-lui de faire diligence en
 » revenant, et vous m'enverrez la réponse par un courrier
 » exprès. Prenez garde de vous conduire en tout ceci de ma-
 » nière qu'*âme vivante* ne sache que je vous ai donné ces
 » commissions, et comme si vous en donnez part à qui que
 » ce soit, soit à Lyon, soit ailleurs, cela ne manqueroit pas
 » de me revenir, vous devrez vous tenir à l'exécution bien
 » précise de ce que je vous recommande, si vous voulez que
 » je continue à me servir de vous. »

Aussi, dans les premiers jours de l'année 1681, quand on reprit le projet de 1679 sur Casal, les mesures de précaution ne manquèrent pas de la part de M. de Louvois. Comme, en ce moment-là, M. de Saint-Mars venait d'obtenir son changement de résidence, et par conséquent ne pouvait plus servir de correspondant entre le marquis de Pianesse et le ministre, ce dernier fit part au marquis de la modification survenue :

« Je suis obligé de vous faire observer, lui dit-il, que,
 » comme le Roi vient de donner le gouvernement d'Exiles à
 » M. de Saint-Mars, et qu'il partira apparemment dans quinze
 » jours ou trois semaines pour s'y aller *établir*, je ne pourrai
 » plus guère me servir de cette voie pour vous faire tenir mes
 » lettres¹. Ce sera M. Du Chaunoy, commissaire des guerres,
 » qui se chargera de notre correspondance². » Louvois pré-
 » venait également ce Du Chaunoy : « Je vous adresserai à l'ave-
 » nir, lui écrivit-il le 2 juin, les lettres pour le marquis de
 » Pianesse, que vous devez garder jusqu'à ce qu'on les vienne
 » demander de sa part. Comme il a un fort grand intérêt qu'on
 » ne sache pas le commerce que j'ai avec lui, je vous recom-
 » mande d'être si secret sur cela que qui que ce soit n'en ait con-
 » noissance. » Malheureusement, sur ces entrefaites Du Chau-

¹ 11 mai 1681. P. 194, v. 654, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 62, v. 655, Mss. Dépôt de la guerre.

noy tomba malade, et si gravement que Louvois dut changer encore une fois ses instructions, et prescrire à Saint-Mars de traîner son départ en longueur, en prétextant l'urgence de réparations nouvelles à Exiles, de manière à rendre plausible la prolongation de son séjour à Pignerol. C'est ce qui explique tout naturellement le retard que mit Saint-Mars à se rendre audit Exiles avec ses deux prisonniers. Effectivement, le 22 juillet Louvois écrivait à Saint-Mars : « Comme le service du Roi
 » pourra requérir que vous demeuriez à Pignerol encore tout
 » le mois suivant, il sera bon que vous diligentiez *assez peu*
 » *lesdites réparations d'Exiles pour que vous ayez prétexte de*
 » *ne partir de Pignerol que vers les premiers jours du mois*
 » *d'octobre, observant de vous conduire de manière qu'il ne*
 » *paroisse point d'affectation au séjour que vous y ferez.* » Et le 1^{er} août il ajoutait¹ : « Ce mot n'est que pour accom-
 » pagner la lettre ci-jointe pour M. le marquis de Pianesse,
 » que je vous prie de lui faire tenir avec les précautions ordi-
 » naires. »

Le 3 août, il lui prescrivait de se rendre *en secret chez ledit marquis, sous l'apparence d'aller à Turin, mais en ne découchant pas plus d'une nuit de suite de la citadelle de Pignerol*². Toutes ces allées et venues et ces mesures préparatoires avaient pour but l'entreprise sur Casal. Cette fois, comme en 1679, Catinat demeurait chargé de la partie active de l'expédition, le marquis de Boufflers avait le commandement général, et le commissaire des guerres, Bréant (le futur intendant de Casal), devait s'occuper de tout ce qui concernait la partie administrative, et organiser à Pignerol et à Turin les moyens d'action nécessaires pour la réussite parfaite du projet. Dès le 22 juillet, et non pas le 2 août, comme l'a prétendu M. Marius Topin, Louvois écrivait à Catinat³ : « Le service du Roi dési-
 » rant que vous fassiez incessamment *un voyage pareil*

¹ P. 12, v. 657, Mss. Dépôt de la guerre.

² Delort. p. 275.

³ P. 332, v. 656, Mss. Dépôt de la guerre.

» à celui du commencement de l'année passée, je vous en
 » donne avis afin que, prétextant quelque affaire de fa-
 » mille, vous mandiez à vos amis en Flandre que monsieur
 » votre frère vous a obtenu un congé de deux mois, et que
 » effectivement vous partiez pour vous rendre en ce lieu-ci en
 » douze ou quinze jours, sans omettre Fontainebleau, où je
 » vous entretiendrai et vous remettrai les ordres du Roi de ce
 » que vous avez à faire. » Il lui envoyait en même temps ses
 instructions et lui annonçait sa nomination au grade de maré-
 chal de camp sous les ordres du marquis de Boufflers¹. Le
 13 août, il prévenait Saint-Mars de l'arrivée de Catinat² :

« Le Roi ayant ordonné à M. de Catinat de se rendre au
 » premier jour à Pignerol pour la même affaire qui l'y avoit
 » mené au commencement de l'année 1679, préparez-lui un
 » logement dans lequel il puisse demeurer caché pendant trois
 » semaines ou un mois; conduisez-le dans le donjon de la cita-
 » delle dudit Pignerol, avec toutes les précautions nécessaires
 » pour que personne ne sache qu'il soit avec vous. »

Arrivé le 3 septembre à Pignerol, Catinat écrivait, le 6,
 au ministre³ : « Je suis arrivé ici, le 3 du mois, et y
 » serois même arrivé le second sans les mesures que j'ai
 » prises avec M. de Saint-Mars pour y entrer secrètement.
 » Je m'y fais appeler Guibert et y suis comme ingénieur,
 » qui a été envoyé par ordre du Roi. Guibert est de Nice,
 » et je me suis fait arrêter au delà de Pignerol, sur le chemin
 » de Pancalier. M. de Saint-Mars me tient ici prisonnier
 » dans toutes les formes, néanmoins avec une profusion de
 » figures d'une grosseur et d'une bonté admirables.... »
 C'est ce qui donne la clef de la fameuse lettre de Louvois
 à Saint-Mars, du 20 septembre 1681 : « Le Roi ne trouve
 » pas mauvais que vous alliez voir de temps en temps le
 » dernier prisonnier que vous avez entre les mains. Lors-
 » qu'il sera établi dans sa nouvelle prison et dès qu'il sera

¹ P. 346, v. 657, Mss. Dépôt de la guerre.

² Delort, p. 276.

³ P. 2, v. 664, Mss. Dépôt de la guerre.

» parti de celle où vous le tenez, Sa Majesté désire que vous
 » exécutiez l'ordre qu'elle vous a envoyé pour votre établis-
 » sement. Je vous prie de rendre le paquet ci-joint, en mains
 » propres, à M. de Richemont. » Or, c'est dans cette dépêche
 que M. J. Loiseleur a voulu voir la trace d'un nouveau
 prisonnier; mais le récit de Catinat ne suffirait-il pas
 à prouver l'exactitude de notre assertion, que la missive
 elle-même nous en fournirait la preuve irrécusable. L'au-
 tographe existe aux Archives nationales (K. 120); il pro-
 vient de la succession de Saint-Mars, et au bas de l'ordre
 ministériel on lit ces mots tracés par la main même de
 Saint-Mars : « Ce nom veut dire M. de Catinat, que je tenois
 » pour lors enfermé à Pignerol. » L'explication de cette énig-
 matique dépêche est donc naturelle; elle ne signifie en
 résumé que ceci : Allez voir M. Guibert (Catinat) quand
 il sera à Casal, remettez-lui le paquet dès qu'il partira;
 rendez-vous, de votre côté, à votre établissement nouveau
 d'Exiles.

Quant aux ordres donnés pour l'occupation de Casal, ils
 se succédaient avec la rapidité habituelle à Louvois. Le
 3 septembre 1681¹, le ministre indiquait à Catinat les
 moyens de correspondre sûrement avec l'abbé Morel, alors à
 Mantoue. Le 5², il prévenait que, le sieur Du Chaunoy
 étant à toute extrémité, le sieur Bréant serait chargé de l'in-
 térim à Pignerol. Le même jour³, l'abbé Morel annonçait
 à Louvois le départ du marquis Maximilien Cauriani de
 Mantoue pour Casal, à l'effet de remettre à Catinat, le mer-
 credi 29 ou le jeudi 30 septembre, la citadelle dont il
 était gouverneur. Les jours suivants, les instructions les
 plus détaillées étaient adressées de Paris à Boufflers,
 Catinat, Pianesse, Bréant, Saint-Hilaire⁴. Tout était prévu
 à l'avance, et le 27 septembre, Saint-Mars pouvait dire
 à l'abbé d'Estrades : « J'ai rendu votre lettre à M. de

¹ P. 56, v. 658, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 124, v. 658, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 1, v. 664, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 658, Mss. Dépôt de la guerre.

» Catinat, lequel aura l'honneur d'entretenir commerce avec
 » vous, dès qu'il sera *établi*. Il part demain avec l'infan-
 » terie. Il est gouverneur à Tournay et a été reçu maréchal
 » de camp ici, et le 1^{er} mai, gouverneur de la citadelle
 » que vous avez fait avoir au Roi. » Le 30 enfin¹, le mar-
 » quis de Boufflers écrivait au fameux ministre : « Nous
 » sommes entrés dans la citadelle de Casal..... M. de Cau-
 » riani, qui en étoit gouverneur, jetoit de grands soupirs en
 » lisant l'ordre de M. le duc de Mantoue et en voyant sortir
 » la garnison..... En vérité, ce lieu est un beau poste et
 » digne de la grandeur du Roi..... » Le même jour, presque
 à la même heure, à l'autre extrémité de la frontière française,
 tombait également entre nos mains une place plus impor-
 tante encore, Strasbourg, toute française déjà par le cœur,
 comme elle l'est aujourd'hui par la reconnaissance, le sou-
 venir et l'espérance. Mais la citadelle de Casal occupée,
 restaient la ville et le château, que le duc ne voulait pas
 céder. Or, avoir Casal sans en posséder le réduit, c'étoit
 ne rien tenir. Catinat partit donc pour Mantoue et échoua
 tout d'abord dans sa négociation, comme il en fit part
 au ministre dans sa dépêche du 15 octobre². Or, pen-
 dant ce temps-là, l'infanterie avait exécuté son mouve-
 ment de concentration sur Casal, et, le 10 novembre, elle
 entra dans la ville à l'heure où la cavalerie, sous les ordres
 du marquis de Boufflers, en sortait pour rentrer en France.
 Cette fois l'argument étoit péremptoire ; devant la force il
 n'y avoit qu'à céder, et le 21 décembre Louvois annonçoit à
 Catinat les conditions acceptées par le duc, et réglait
 tous les détails de la mise en possession. Le 26 enfin,
 le château étoit occupé par le sieur de Lisle, qui en res-
 toit gouverneur particulier³. Tel est le récit succinct
 de cette fameuse affaire de Casal. Étoit-ce de la bonne
 politique ? Non. Car, d'indécis qu'étoient la cour de

¹ P. 20, v. 664, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 37, v. 664 Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 129, v. 661, Mss. Dépôt de la guerre.

Piémont et les Piémontais, ils allaient devenir nos en-
 nemis, et l'abbé d'Estrades avoit mille fois raison quand
 il écrivait au ministre¹ : « A dire le vrai, *l'on obéit ici parce*
 » *que l'on ne peut s'opposer à ce que l'on désire, mais le*
 » *chagrin y est grand et visible, et ce n'est pas aujourd'hui*
 » *que je me suis aperçu de l'extrême appréhension qu'on*
 » *a du succès de cette affaire.* »

De nouveau prisonnier, il n'y en avoit donc pas, quoi qu'en
 parût penser M. Loiseleur, qui ne possédait pas toutes les
 dépêches que je viens de citer. Mais, ces dépêches n'eussent-
 elles pas existé, il auroit fallu se rappeler que la translation
 de Saint-Mars à Exiles étoit décidée dès le mois de mai
 1681, avec tous les détails les plus complets relativement
 aux prisonniers de la Tour d'en bas, les mêmes qui furent
 amenés en litière à Exiles, en octobre, après la prise de
 Casal. La dépêche de septembre, pour un nouveau prison-
 nier, n'auroit donc eu aucun sens, puisque en réalité elle n'au-
 roit pu s'appliquer qu'à l'un des anciens prisonniers dont
 je viens de parler. Que conclure de ces deux explications ?
 L'impossibilité d'admettre l'hypothèse de M. J. Loiseleur.
 La discussion relative aux différents prisonniers de Pignerol
 suffira d'ailleurs à mettre en lumière tout ce qui concerne
 M. de Saint-Mars et ses agissements.

DOUZIÈME HYPOTHÈSE.

Biographies simples.

Il me reste maintenant, pour compléter cette revue des
 auteurs qui ont parlé du Masque de fer, à indiquer somma-
 rement et par ordre de date ceux qui se sont occupés de ce
 personnage, mais sans entrer dans aucun détail, simplement
 pour permettre les recherches contradictoires, indiquer les
 sources des travaux et compléter cette étude critique et
 rétrospective :

1° La *Gazette de Leyde* de 1687. — Le *Pamphlet* de 1685.
 — Le correspondant de la *Gazette d'Amsterdam*, du 30 octo-

¹ P. 15, v. 641, Mss. Dépôt de la guerre.

bre 1698. Annonce de l'arrivée de Saint-Mars à la Bastille avec un prisonnier.

2° CONSTANTIN DE RENNEVILLE, gentilhomme normand, mis à la Bastille le 16 mai 1702, sorti en 1713 à la paix d'Utrecht. — *L'Inquisition française ou l'Histoire de la Bastille*; Amsterdam, chez Étienne Roux; 1715-1719, 5 vol. in-12.

3° Juin 1745. BARON DE CRUNYNGEN. Article paru dans la *Bibliothèque raisonnée des savants de l'Europe*.

4° 1746. P. MARCHAND¹, libraire. *Dictionnaire historique*.

5° 1751. VOLTAIRE. *Siècle de Louis XIV*.

6° 1752. CLÉMENT. *Nouvelles littéraires*. T. II, lettre 99.

7° 1753. LA BEAUMELLE². *Notes sur le Siècle de Louis XIV*; in-8°, Berlin.

8° 1768. Le R. P. GRIFFET³. *Traité des différentes preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, in-12, Liège. (Chap. XIII). *De la vérité dans les anecdotes. Examen de l'anecdote de l'Homme au masque*.

9° 1769. FORMANOIR DE PALTEAU. *Année littéraire* du mois de juin 1769.

10° 1774. *Remarques historiques sur le château de la Bastille* (p. 33). En 1774, petit in-12. En 1789, in-8°. En 1789, in-8° (édition de Londres).

11° 1777-1780. Le Père PAPON⁴, de l'Oratoire. *Histoire générale de Provence*, 4 vol. in-4°. *Voyage littéraire de Provence* (p. 148, 149).

12° 1783. *Dictionnaire historique* imprimé à Caen en 1783, 8 vol. in-8°. Ouvrage qui a eu pour seul rédacteur dom Chaudon, religieux bénédictin. (P. 419, t. III.)

13° BOUCHE (Ch. Fr.)⁵. *Essai sur l'Histoire de Provence*. Marseille, Noury, 1785, 2 vol. in-4°.

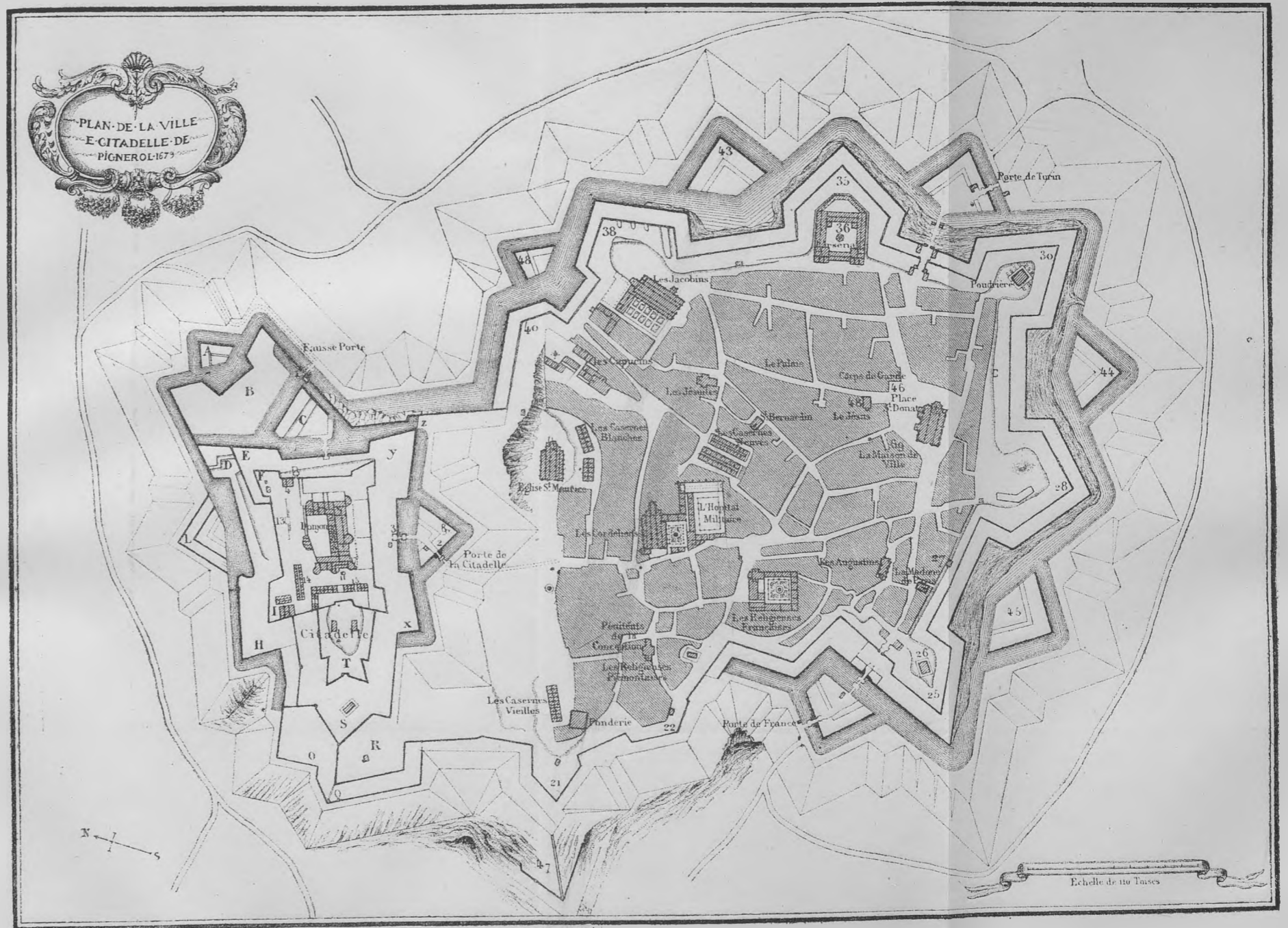
¹ P. Marchand, né en 1675; mort le 14 juin 1750.

² Laurent Engliaviel de La Beaumelle, né à Walleranges le 28 janvier 1726, mort le 17 novembre 1773.

³ R. P. Griffet, né à Moulins le 9 octobre 1698, mort à Bruxelles le 22 février 1771.

⁴ Né en 1734, mort en 1803.

⁵ Mort vers 1794.



Gravé chez Erhard — Fac-similé.
Réduction du plan de la ville et citadelle de Pignerol, avec les dedans de la place, août 1679, au $\frac{1}{1020}$

(Archives du Dépôt des fortifications.)

LÉGENDE

A Demi-lune Sainte-Brigitte.
B Corne Sainte-Brigitte.
C Demi-lune de Sault.
D Bastion des mines inférieures.
E Bastion des mines supérieures.
F Bastion des mines.
H Bastion de la fonderie inférieure.
I Bastion de la fonderie supérieure.

K Entrée des casemates du bastion de la fonderie inférieure.
L Demi-lune du Val-Saint-Pierre inférieur.
O Embrasure qui flanque Q.
Q Tour du Diable.
R Bastion d'Aiguebonne.
S Les grandes Tenailles.
T Les petites Tenailles.

V Trois magasins à poudre.
X Bastion de la Reine.
Y Bastion du Roi.
Z Fausse porte.
& Demi-lune de Brouilly.
1 Porte de campagne.
2 Porte de la ville.
3 Porte de la citadelle avec son corps de garde.

4 Porte du donjon.
13 Abreuvoir.
14 Logement des officiers.
15 Caserne des soldats.
21 Bastion de Malicy.
22 Bastion de la Cour.
23 Bastion de Richelieu.
28 Bastion de Villeroy.
30 Bastion de Créquy.

35 Bastion de Montmorency.
38 Bastion de Schomberg.
40 Bastion des Capucins.
42 Demi-lune de Schomberg.
43 Demi-lune de Montmorency.
44 Demi-lune de Créquy.
45 Demi-lune de Villeroy.
47 Contre-garde.

14° 1789. *La Bastille dévoilée.*

15° 1790. GARRA¹. *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille, avec un discours préliminaire et des observations.* Londres et Paris, 1790, 3 vol. in-8°.

16° 1820. WEILL, *Biographie universelle de Michaud* (t. XXVII).

17° 1842. L. LOUVET, *L'Homme au masque de fer*, par L. Louvet. Paris, Treuttel et Würtz, 1842, in-8°. Extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*, publié par les libraires Treuttel et Würtz. Étude critique très-bien faite.

18° DE BELLECOMBE, mai 1868. Étude sur le Masque de fer dans l'*Investigateur*.

Tel est l'ensemble des études qu'a fait surgir la recherche de la solution de ce problème historique, présenté par Voltaire en l'an de grâce 1751. La méthode que j'ai suivie aura eu, je l'espère, le grand avantage de mettre fin à toute idée d'acceptation possible des thèses émises jusqu'ici, et de permettre d'aborder l'étude de cette question intéressante avec toute la liberté d'esprit qu'elle réclame.

¹ Diplomate; né à Pont-de-Vesle, mort le 31 octobre 1793.

DEUXIÈME PARTIE.

LE PERSONNEL DES DIFFÉRENTES PRISONS D'ÉTAT.

CHAPITRE III.

Pignerol, la citadelle et le donjon à la fin du dix-septième siècle. — Le gouverneur général. — Le gouverneur du donjon, M. de Saint-Mars; sa famille, sa fortune, son caractère, sa conduite. — Les lieutenants de M. de Saint-Mars. — Le lieutenant de Roi de Pignerol. — Le gouverneur de la ville de Pignerol. — Le commissaire des guerres. — La garnison. — La population civile de Pignerol. — La prison du donjon. — Abandon et perte de Pignerol. — Le fort de la Pérouse. — Son histoire et son personnel en 1665 et 1666. — La citadelle d'Exiles. — Son histoire et son personnel, de 1681 à 1687. — Le fort royal de Sainte-Marguerite. — Son histoire et son personnel de 1687 à 1698. — La Bastille. — Son personnel à la fin du dix-septième siècle.

Parler d'un personnage, dépeindre son caractère, raconter ses aventures, avant même de connaître ce qu'il a pu être, le milieu dans lequel il a vécu, les maisons ou plutôt les prisons qu'il a occupées, c'est vouloir suivre la méthode que la plupart des écrivains du dix-huitième siècle ont adoptée pour cette étude. C'est pourquoi, afin d'éviter les mêmes inconséquences, cause d'erreurs nombreuses, j'ai souhaité, avant d'écrire quoi que ce soit sur les événements de cette époque, montrer ce qu'était le personnel des différentes prisons d'État où cet homme mystérieux, ce grand coupable, a passé la moitié de son existence. Cette méthode aura d'ailleurs l'incontestable avantage de mettre le lecteur au courant d'un monde totalement inconnu de lui, et de débarrasser le récit de quelques-unes des légendes qui se sont attachées à cette curieuse et véridique histoire.

PIGNEROL, LA CITADELLE ET LE DONJON, A LA FIN DU
DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Dans mon chapitre I^{er} j'ai déjà parlé de Pignerol et de sa position. J'ai dit que cette place était située sur les flancs

des hauteurs alpestres, presque à la naissance des cours d'eau qui viennent former le riche bassin du Pô. Placée à sept lieues sud-ouest de Turin, à vingt-huit de Nice et trente de Grenoble, la ville de Pignerol était au dix-septième siècle le point le plus important et le plus fort des possessions françaises dans le nord de la Péninsule.

Elle comprenait dans son ensemble une citadelle, un donjon et une ville, le tout entouré de fortifications importantes, modifiées d'après les projets de Vauban, lors de son voyage incognito à Pignerol en 1670 sous le nom de M. de la Brosse¹. Ces fortifications se composaient d'une série de bastions, demi-lunes et contre-gardes; elles permettaient l'accès dans la place par deux portes, celles de France et de Turin. Il existait pourtant une troisième communication, mais secrète celle-là, par une porte de campagne, dite Saint-Jacques, pour se rendre directement du dehors dans le fameux donjon, en longeant les demi-lunes de Sainte-Brigitte et de Sault, sans être obligé de traverser la ville. Ce fut par cette entrée mystérieuse que furent introduits successivement *l'Homme au masque*, Mattioli et Catinat.

Donjon, citadelle et ville avaient leurs casernes et corps de garde respectifs. Quant à la ville, elle était relativement considérable; elle possédait, outre les établissements mili-

¹ Il existe au Dépôt des fortifications, à la section des places étrangères, des documents assez nombreux sur cette place de guerre. (P. 472, premier inventaire.)

SERVIENT *et divers*. État estimatif des maisons et dépendances démolies en 1630, 1631 et 1669, pour les fortifications de Pignerol.

LA BOISSIÈRE, 1664. Procès-verbal estimatif des héritages pris, en 1673, pour les fortifications de Pignerol.

VAUBAN, 1670. Quatre mémoires pour modifier Pignerol.

X., 1679. Plan de Pignerol au 1920^e.

X., 1680. Plan de Pignerol au 1920^e.

VAUBAN, 1682. Nouveau plan. Visite à Pignerol.

VAUBAN, 1693. — *Lettre sur ce que Pignerol est une place qui est à charge à la France.*

VAUBAN, 1693. Lettre sur l'attaque de Pignerol par le duc de Savoie.

ROBERT, 1695. Plan du donjon de la citadelle de Pignerol au 308^e.

ROBERT, 1695. Plan de la citadelle de Pignerol au 882^e, etc.

itaires de l'arsenal et de la fonderie, cinq églises : Saint-Donat, Saint-Maurice, Saint-Bernardin, le Jesu et la Madone de Paris, et plusieurs maisons religieuses importantes, les Capucins, les Jésuites, les Jacobins, les Cordeliers, les Augustins, les Pénitents de la Conception, les Religieuses piémontaises et les Religieuses françaises. Elle avait également un palais du conseil souverain et une maison de ville sur la place Saint-Donat.

A l'époque où l'officier des mousquetaires d'Artagnan, de romantique et trop inexacte mémoire, allait conduire dans le donjon de cette forteresse le fameux surintendant et dilapidateur nommé Fouquet, pour l'y faire enfermer sa vie durant, sous la surveillance de M. de Saint-Mars, le personnel de cette ville forte se composait de troupes françaises et de sujets italiens.

Pignerol avait donc l'honneur de posséder un gouverneur général, un commandant de ville, un lieutenant de Roi gouverneur de la citadelle, un commandant particulier du donjon, un commissaire des guerres, un major, deux aides-majors, deux capitaines des portes, un commis de l'extraordinaire des guerres, un directeur de fonderie, un conseil souverain, pour diriger tout ce petit monde.

Tels étaient les rouages d'une place de guerre au dix-septième siècle.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Le gouverneur général commandait à la fois la citadelle, le donjon, la ville et le territoire de Pignerol. M. le marquis de Piennes servait en cette qualité, à l'époque de l'arrivée de Saint-Mars et de M. Fouquet. Il paraissait, du reste, que son séjour ne lui plaisait guère, car il n'était jamais à son poste, sous un prétexte ou sous un autre. Il partit une dernière fois aux eaux au commencement de l'année 1670 et ne revint plus. Le sieur Breuilly, marquis d'Herleville, capitaine des gardes, le remplaça définitivement en 1674.

Ce fut au mois d'août de cette année 1674 que le mar-

quis débuta dans ces fonctions, qu'il ne devait plus quitter qu'avec l'abandon définitif par la France de la fameuse forteresse, fonctions qu'il remplit d'ailleurs avec une exactitude exemplaire. En effet, durant un séjour consécutif de vingt années dans ce poste éloigné, le nouveau gouverneur n'obtint que deux fois l'autorisation de se rendre en deçà des monts : la première en novembre 1681, après la prise de Casal ; la seconde en 1685, pour ramener sa femme malade à Paris. « Le Roi veut bien, lui écrit le ministre le 29 avril » 1685¹, que vous accompagniez jusqu'au mont Cenis madame votre femme à son retour en France ; et pour cela, » que vous découchiez de Pignerol *deux ou trois nuits.* » La seule distraction du marquis consistait dans ses excursions à Turin, où il se rendait du reste assez souvent et pour lesquelles il reçut plus d'une lettre d'avertissement de ce maître en reproches sanglants, le secrétaire d'État de la guerre marquis de Louvois.

D'après toutes les dépêches de ce personnage, il résulte qu'il fut toujours en termes assez aigres avec M. de Saint-Mars. Cela s'expliquait de reste, puisque M. de Saint-Mars, qui, comme gouverneur du donjon, aurait dû être réglementairement sous ses ordres et sous ceux du commandant de la citadelle, restait indépendant et ne se gênait pas pour prouver en toute occasion sa liberté et la faveur dont il jouissait. Il y avait également rivalité de femme et d'influence, et madame d'Herleville montra souvent sa mauvaise humeur de ne pouvoir visiter tout à son aise le donjon et savoir ce qui s'y passait. Aussi, quand en 1681 Saint-Mars quitta clandestinement et nuitamment le donjon avec ses deux mystérieux prisonniers, les « fameux merles », pour se rendre à Exiles, sans daigner donner même signe d'existence au gouverneur général et simplement le prévenir, comme un subordonné l'aurait dû faire, le marquis, piqué au vif, s'empessa d'adresser une plainte en règle au secrétaire d'État, à propos de ce procédé grossier.

¹ Page 576, v. 744, Mss. Dépôt de la guerre.

« Vous avez bien fait, se contenta de répondre Louvois, » de ne point témoigner de ressentiment de la conduite qu'a » eue M. de Saint-Mars en partant pour aller à Exiles, parce » qu'il a des ordres du Roi qu'il faut qu'il exécute et dont il » ne doit rendre compte à personne¹. » La dépêche était péremptoire ; d'Herleville se le tint pour dit. D'ailleurs, Saint-Mars parti, le calme revint dans la forteresse, et de ce jour gouverneur et ministre s'entendirent à merveille.

LE GOUVERNEUR DU DONJON, M. DE SAINT-MARS.

Le gouverneur du donjon, Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars, seigneur de Dimon et de Palteau, bailli et gouverneur de Sens, né en 1626, dans les environs de Montfort-l'Amaury, mourut à la Bastille, le 26 septembre 1708, à quatre-vingt-deux ans. Il fut enterré au cimetière de l'église Saint-Paul, le 28 du même mois. Voici quelles furent les phases connues de l'existence de ce personnage :

Enfant de troupe en 1638.

Mousquetaire à la première compagnie (1650).

Brigadier des mousquetaires (1660).

Maréchal des logis (1664).

Maréchal des logis, commandant le donjon de Pignerol, et capitaine d'une compagnie franche (1665-1681).

Gouverneur du fort de Pérouze (1665-1687).

Gouverneur du fort de l'Escluze (1665-1687).

Sous-lieutenant de mousquetaires en 1679.

Commandant la citadelle de Pignerol, pendant l'absence de M. de Rissan, le 26 septembre 1680.

Gouverneur titulaire de la citadelle, 25 avril 1681.

Gouverneur du château d'Exiles, 12 mai 1681.

Gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, 1687.

Enfin, gouverneur du château de la Bastille, 1698-1708 (26 septembre).

¹ 13 juillet 1681. P. 170, v. 656, Mss. Dépôt de la guerre.

Était-il petit gentilhomme de province, comme certains auteurs l'ont affirmé? Était-ce simplement un soldat de fortune? « Le nommé Pierre Bertrand, du village de Juigny, » près d'Étampes, raconte Constantin de Renneville, jadis » clerc de procureur, que j'ai connu très-particulièrement dans » la Bastille, m'a affirmé avec serment que le propre nom de » Saint-Mars étoit Bénigne Dauvergne et qu'il avoit une nièce » nommée Anne Dauvergne, servante chez M. de Tuméry. » Ce qui est certain, c'est qu'il ne fut anobli qu'en 1673. « Le Roi, lui écrit en effet Louvois, le 10 janvier 1673, vous » a accordé les lettres de noblesse que vous demandez. Je les » ferai expédier et délivrer de suite au sieur de Nallot....¹ » Ce nom de Saint-Mars n'est du reste qu'un surnom. Il ne se fit appeler Saint-Mars qu'au régiment, comme c'était alors l'habitude de tous ceux qui s'enrôlaient. Son père était mort jeune; il fut probablement élevé par son oncle, petit gentilhomme champenois, le sieur Zachée de Byot, écuyer et seigneur de Blainvilliers, qui le fit entrer avec son cousin dans la première compagnie des mousquetaires comme enfant de troupe à l'âge de douze ans. Il resta depuis en pied dans la compagnie, fut de ceux enfin qu'on chargea avec d'Artagnan d'arrêter le surintendant Fouquet et plus tard de garder l'ex-ministre par suite du choix qu'on fit de lui pour commander le donjon de Pignerol. Dans cette forteresse, il se trouva mis en rapport avec le sieur Damorezan, commissaire des guerres, dont il épousa une des deux sœurs, renommées toutes deux pour leur beauté et leur sottise. De son mariage, Saint-Mars eut deux fils. L'un fut le filleul de Louvois. « Monsieur, lui écrit ce dernier le 9 mars 1671, j'ai appris » avec joie l'accouchement de madame votre femme, d'un » fils, et je m'en réjouis avec vous. Je veux bien en être le parrain, puisque vous m'avez choisi pour cela....² » Cet enfant fut naturellement destiné à la carrière des armes, et vingt ans après, en 1692, Saint-Mars s'occupait de lui acheter une

¹ P. 78, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 75, v. 255, Mss. Dépôt de la guerre.

charge militaire. « Sa Majesté, lui répond à ce sujet Barbe- » zieux, n'a pas jugé à propos de vous accorder le brevet de » colonel que vous demandez sur la charge du colonel-lieutenant du régiment colonel général des dragons, dont elle a » trouvé bon que vous traitiez pour monsieur votre fils. » Mais ce jeune officier mourait probablement dans le courant de l'année 1693, car, à la date du 7 septembre¹, le ministre ajoutait : « Sa Majesté vous plaint et voudroit pouvoir faire » quelque chose pour vous à l'occasion de la perte de votre » fils.... » Quant à son second fils, il devint commissaire des guerres, épousa la fille du sieur Desgranges, premier commis de M. de Pontchartrain, et mourut à la fin du dix-septième siècle. A quelle date exactement? Je n'ai pu le savoir. Ce qui est certain, c'est que Saint-Mars, laissé sans postérité, laissa sa fortune à M. Desgranges et à ses neveux, les Formanoir.

Lui-même avait hérité, avec ses cousins et cousines germanes, de l'oncle qui l'avait élevé, le sieur Zachée de Byot, seigneur de Blainvilliers. En 1670, il céda sa part d'héritage à son cousin germain et lieutenant dans sa compagnie, le sieur de Blainvilliers². Avait-il un frère? Il existait bien alors un officier du nom de Saint-Mars, qui, blessé au siège de Maëstricht, en 1673, dut se retirer du service. Mais s'il eût été parent du géolier, il eût par conséquent participé à la part d'héritage et aux mutations que j'ai signalées dans les pièces notariées de 1670. Je ne crois donc pas à la parenté. Voici, du reste, la pièce originale, la seule que j'ai rencontrée. Elle est autographe, signée *Saint-Mars*, et adressée de Maëstricht, le 20 juillet 1673, à M. Louvois³ : « Monsieur, si la blessure que j'ai reçue ici n'est pas assez » considérable pour m'empêcher de finir la campagne, la » même maladie qui me retint dernièrement à Metz pendant

¹ 9 décembre 1692. P. 165, v. 1132, Mss. Dépôt de la guerre.

² Les pièces probantes viennent de M. Ed. Barbier d'Aucourt, référendaire honoraire, actuellement propriétaire du domaine de Blainvilliers, près de Montfort-l'Amaury.

³ Mss. Dépôt de la guerre.

» quelque temps me met tout à fait hors d'état de la pou-
 » voir continuer. C'est pourquoi, Monseigneur, je vous
 » supplie très-humblement avoir la bonté m'accorder mon
 » congé, lequel je recevrai comme une marque de l'hon-
 » neur de vos bonnes grâces, avec regret de n'avoir jamais
 » trouvé occasion de la mériter, vous protestant, Monsei-
 » gneur, que le plus fort de mes désirs seroit de vous faire
 » connoître avec quel attachement de fidélité et de respect
 » je suis, Monseigneur, votre très-humble et votre obéissant
 » serviteur¹. »

Elle est annotée par Louvois de la façon suivante : « Saint-
 » Mars, si c'est qu'il ne veut plus servir et se défaire de sa
 » charge, ou s'il a besoin d'un congé pour s'aller remettre,
 » afin que j'en parle au Roi. »

Son beau-frère, le commissaire des guerres Damorezan,
 avait toujours été fort apprécié par Le Tellier et par Louvois,
 qui disaient de lui : « C'est un fort honnête homme et un
 » très-bon serviteur. »

Il paraîtrait, toutefois, que cette honnêteté lui pesait, car
 en 1683, à la suite de fâcheuses histoires d'argent, ce même
 Damorezan se vit obligé de quitter la France, ainsi que l'abri
 momentanément que lui avait offert son parent dans son poste,
 pourtant bien retiré, d'Exiles. « Sur l'avis que vous avez
 » eu, lui écrit le ministre, que M. Damorezan passoit par
 » Suze pour se retirer à Turin, vous l'avez convié de venir
 » à Exiles. Vous demandez qu'il puisse y rester en sûreté,
 » sur quoi j'ai à vous dire qu'il faut que vous vous donniez
 » bien garde de l'y retenir, parce que les trésoriers généraux
 » ont un ordre du Roi entre les mains pour le faire arrêter
 » partout où il se trouvera. Ainsi, il vaut beaucoup mieux
 » que vous lui conseilliez de sortir du royaume le plus tôt
 » qu'il pourra, que de rester dans un lieu où indubitablement
 » il sera arrêté². »

De toute la famille, la personne la plus influente fut sans

¹ 23 janvier 1665. P. 193, v. 191, Mss. Dépôt de la guerre.

² 4 septembre 1683. P. 116, v. 696, Mss. Dépôt de la guerre.

contredit la sœur de ce Damorezan et de la femme du
 géolier. Fille d'un apothicaire, elle épousa Élie Dufresnoy,
 attaché au secrétariat de la guerre, et, depuis, premier
 commis de Louvois. Cette madame Dufresnoy devint, vers
 1670, la maîtresse de Louvois, qui fit créer pour elle, en
 1673, la charge de *dame de lit de la Reine*. Dans ce milieu
 de courtisans, son influence fut considérable, autant que
 sa sottise. « Ce qu'il y a de plus grand de l'un et de l'autre
 » sexe, dit La Fare, est appliqué à faire sa cour à cette
 » femme, qui, de son côté, y répond avec toute l'insolence
 » que donnent la beauté et la prospérité, jointes à une basse
 » naissance et à fort peu d'esprit¹. »

« Sans vanité, je sais des nouvelles à l'arrivée des courriers,
 » écrit madame de Coulanges à madame de Sévigné; c'est
 » chez M. Le Tellier qu'ils descendent, et j'y passe mes jour-
 » nées. Il est malade, et il paroît que je l'amuse; cela me suf-
 » fit pour m'obliger à une grande assiduité... Nous avons ici
 » madame de Richelieu; j'y soupe ce soir avec madame
 » Dufresnoy. Il y a grande presse de cette dernière à la cour,
 » il ne se fait rien de considérable dans l'État où elle n'ait
 » part². » Le 20 mars 1673 elle ajoute : « Madame Dufresnoy
 » fait une figure si considérable que vous en seriez surprise.
 » Elle a effacé mademoiselle de S... (d'Usa de Salusses?)
 » sans miséricorde. » Et plus loin, le 10 avril : « M. de La
 » Rochefoucauld a passé le jour avec moi; je lui ai fait voir
 » madame Dufresnoy, il en est tout éperdu... »

Il n'en faut pas tant pour expliquer l'origine des gratifica-
 tions continuelles accordées à Saint-Mars, de l'attention
 prêtée à ses prisonniers, et de la confiance de Louvois dans
 ce géolier. Le jeune secrétaire d'État pouvait sans crainte
 être le parrain de son neveu de la main gauche. Du reste,
 tout ces Dufresnoy furent comblés de grâces et d'argent. Un
 beau-frère, le sieur Dufresnoy, devint lieutenant de Roi
 dans la citadelle de Dunkerque, et la fille de la maîtresse du

¹ La Fare, t. IV, p. 224.

² 26 décembre 1672.

ministre épousa en 1680 Jean d'Alègre, marquis de Beauvoir, dont elle eut aussi une fille, mariée en 1710 au comte de Boulainvilliers. Quant au mari complaisant de la belle protégée, il mourut en 1698, pleuré *même par le fils de son ancien chef, M. de Barbezieux*, qui s'empressa d'adresser ses condoléances à M. de Saint-Mars : « Je commencerai, » lui écrit-il le 1^{er} mars, par vous faire mes compliments sur » la mort de M. Dufresnoy, votre beau-frère, dont vous ne » doutez point que, pour ses services et l'amitié que j'avois » pour lui, je ne sois très-fâché¹. »

Saint-Mars avait une sœur, nommée Marguerite. De son mariage avec Éloi de Formanoir, sieur de Corbest, naquirent trois neveux qui furent ses héritiers. L'aîné, Guillaume, servit comme cadet dans sa compagnie. En 1693, Saint-Mars sollicita pour lui le brevet de lieutenant à la place du sieur Boisjoly : « Lorsque, lui répondit le ministre, vous » m'aurez mandé l'âge du sieur de Formanoir, votre neveu, » qui y sert en qualité de cadet, et auquel vous voudriez » faire toucher cette lieutenance, j'en rendrai compte volontiers au Roi, et je vous ferai savoir ce qu'il a plu à Sa Majesté d'ordonner. » Le 8 janvier 1694 il ajoutait : « Le Roi » a trouvé bon d'accorder au sieur de Formanoir, votre » neveu, la lieutenance de votre compagnie². » Ce neveu avait alors quarante-quatre ans.

Ce fut lui qui accompagna Saint-Mars à la Bastille, administra le château de concert avec l'aumônier Giraut, et se montra le digne élève de Saint-Mars en fait de rigueur et de rapacité. Furieux de n'être pas nommé gouverneur de la célèbre forteresse à la mort de son oncle, et d'être distancé par M. de Bernaville, il donna sa démission, et se retira dans la terre de Palteau dont il avait hérité. « Il étoit encore plus » méchant que son oncle, a dit de lui Constantin de Renneville. Son front, pas plus large que le pouce, semble être » une étiquette de parchemin grillé, sous lequel s'enfoncent

¹ P. 1, v. 1430, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 134, v. 1185, Mss. Dépôt de la guerre.

» deux petits yeux de cochon brûlé, noirs comme des prunaux relavés... »

Le fils de ce Guillaume se livra à l'agriculture, et fournit plus tard à Saint-Foix les renseignements qu'il réclamait pour élucider la question du prisonnier masqué.

Pour le second des neveux, je n'ai retrouvé qu'une dépêche du 3 juin 1683, relative à un bénéfice que le ministre ne peut accorder : « Comme les pensions sur les bénéfices, » écrit Louvois à Saint-Mars, s'éteignent par la mort des » personnes qui les possèdent, il n'y a pas moyen de donner à votre neveu celle qu'avoit le sieur Vignon, sur l'abbaye de Bonne-Espérance¹. »

Ce neveu s'appelait Louis-Joseph; il hérita du titre de seigneur de Saint-Mars. En 1714, il était chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et demeurait ordinairement à Montfort.

Le troisième neveu, Louis, servit également aux îles dans la compagnie franche de M. de Saint-Mars. En 1714, il portait le titre de chevalier et de seigneur de la terre d'Érimont, dont il avait hérité à la mort de son oncle².

Saint-Mars commandait d'une manière absolue dans le donjon, et, quoique résidant dans la citadelle, n'avait pas plus à demander au lieutenant de Roi qu'au gouverneur général. Pour les ordres à recevoir et à exécuter, il ne dépendait que du secrétaire d'État de la guerre, le marquis de Louvois, du département duquel ressortaient exclusivement Pignerol et Pérouse. Pour le fort de l'Écluse, il avait affaire à Colbert. Aux îles de Lérins, tout en restant comme officier et commandant de la place soumis à M. de Louvois, il faisait partie, pour l'administration, du département de M. de Seignelay. Enfin, en 1690, quand M. de Pontchartrain eut ce poste, ainsi que celui de la maison du Roi, Saint-Mars retomba sous sa direction pour les prisonniers (ministres protestants). Il en fut de même à la Bastille.

¹ P. 25, v. 693, Mss. Dépôt de la guerre.

² Voir aux Pièces justificatives les papiers de la famille de Blainvilliers.

Comme type de geôlier, Saint-Mars est certainement le plus parfait qu'un chef absolu ait pu rêver. Il n'a jamais eu en vue que deux idées fixes, l'exécution stricte de l'ordre donné et un intérêt particulier. C'est un vrai bouledogue auquel, de temps à autre, le maître jette quelque os nouveau à ronger. De rapports difficiles avec ses supérieurs et ses égaux, Saint-Mars paraît pourtant s'être attaché ses inférieurs, malgré sa sévérité; mais très-rude pour lui-même dans le service, il sait demander beaucoup pour les autres. Avant tout, Saint-Mars est un homme avide. C'est le vrai soldat de fortune qui toute sa vie ne sait que solliciter quelque grâce nouvelle et se plaindre des injustices du sort. Il met la même opiniâtreté à se plaindre qu'à surveiller les malheureux confiés à sa garde. « Saint-Mars étoit un petit homme, » très-laid, qui paroissoit âgé de quatre-vingts ans, quand je » l'ai vu pour la première fois en 1702, dit Renneville, tout » courbé et tremblant, et d'un emportement terrible, jurant » et blasphémant continuellement, et paroissant toujours en » colère, dur, inexorable et cruel au dernier point.... » Le portrait n'est pas flatteur, il est même peut-être exagéré; pas trop pourtant, quand on se représente cet étrange gouverneur passant ses nuits sur les arbres pour mieux surveiller les faits et gestes de ses victimes.

L'état suivant, qui existe aux Archives nationales, donnera du reste une idée exacte des dépenses et des revenus de ce personnage :

« Pour 66 hommes, 1 capitaine, 4 lieutenants, 3 sergents, » 3 caporaux, 5 anspessades et 50 soldats, à raison de :

- » 87 livres 10 sols au capitaine.
- » 36 — — au lieutenant.
- » 24 — — à chaque sergent.
- » 18 — — à chaque caporal.
- » 16 — — à chaque anspessade.
- » 12 — — à chaque soldat.

» 9xx l. III l. 10 s. (par mois).

» Au capitaine pour augmentation de solde.	336 l. 10 s.
» — pour subsistance.	87 —
» — pour maréchal des logis de mousquetaires.	75 —
» Par mois.	500 l.
» Pour l'augmentation de solde que Sa Majesté a accordée » pendant ledit mois à trois desdits lieutenants qui sont mous- » quetaires de ladite compagnie :	
» A raison de.	50 l. chacun.
» Plus	36 de subsistance.
» Plus	60 comme mousquetaires.
» Total.	145 l. pour chaque lieutenant.
» Pour le quatrième lieutenant, qui n'est pas » mousquetaire.	110 l.
» Pour le chapelain qui dit la messe de Fouquet.	25
» Pour la nourriture pendant ledit mois dudit » Fouquet et de son valet.	500
» Pour le paiement des gages dudit valet. .	50
» Pour le paiement pendant ledit mois des » bois et chandelles, tant de la chambre dudit » Fouquet que des corps de garde.	100
» Au nommé Salvator Vitta, qui a traité de la » fourniture des casernes de Pignerol, pour l'entre- » tien de vingt lits qui servent à coucher les sergents » et soldats de ladite compagnie, à raison de 18 de- » niers par lit, par jour, y compris deux bûches » fournies par lit.	45
» Total par mois.	2346 l.
» Par trimestre.	7038 l.
» Le 27 janvier 1668.	
» Signé : LOUVOIS.	
» LE CLERT, trésorier général de l'extraordinaire ¹ . »	
Donc, pour Fouquet, un valet, sa compagnie et ses appoin-	

¹ K, 120.

tements, Saint-Mars a touché, et cela eu dehors de toutes les autres gratifications, etc...., une somme de deux millions quatre cent mille livres, le tout pour quinze ans.

A partir de 1670, il reçut six cents livres par mois pour Lauzun, plus cent cinquante livres pour ses deux valets, plus cent livres de supplément pour sa compagnie, plus cent vingt livres pour chacun des autres prisonniers (quatre en moyenne), plus deux cents livres par mois pour augmentation de solde, plus cent cinquante livres comme sous-lieutenant de mousquetaires. A ces chiffres qu'on ajoute les appointements de gouverneur des châteaux de la Pérouse et de l'Écluse, appointements payés par Colbert, et l'on pourra se rendre un compte exact de la fortune de ce maître geôlier, qui posséda un revenu annuel de plus de cent cinquante mille livres.

C'était une bonne aubaine pour un maréchal des logis, et qui explique bien des soins et bien des tracasseries. Mais cette énumération des ressources régulières ne suffit pas; il faut assister à la série des demandes et des faveurs pécuniaires accordées au geôlier, pour achever de peindre ce personnage. Il voulait encore des honneurs et des places.

« J'ai pris la liberté, écrit-il au ministre, le 27 février 1672¹, de vous mander que ce qui pouvoit me faire vivre ici en santé étoit un peu d'honneur. Il y a *si longtemps* que je suis maréchal des logis, que je suis le doyen de tous. L'on me mande que *Maupertuis* va monter à la charge de Jauvelle; si vous n'avez la bonté, Monseigneur, de représenter à Sa Majesté mon ancienneté, je mourrai ce que je suis.... » Cette fois, la réclamation a été écoutée. Par le retour du courrier, le 5 mars, il reçoit six mille livres de gratification (trente mille francs de notre monnaie). Au mois de juin, le 28, il écrit derechef à Louvois pour lui faire part de sa malheureuse situation, lui demander son changement et le droit de vendre sa charge à M. de Cachac. Le ministre lui répond du camp d'Utrecht, le 6 juillet: « Sa Majesté

¹ Mss. Dépôt de la guerre.

» m'a paru disposée à vous établir.... Je m'en vais écrire » pour que l'on m'envoie ici le sieur de Cachac, qui est lieutenant dans la compagnie de Navailles. Je le ferai aussitôt » partir pour vous aller trouver....¹ » L'année suivante, 1673, Saint-Mars se dit malade et dégoûté de tout. Louvois, qui connaît son homme, feint de ne pas comprendre ce que sa lettre veut dire et lui écrit le 4 août: « Je vois par votre » lettre du 20 de ce mois, qu'étant fort incommodé et hors » d'état de service, vous êtes obligé de demander congé; je » vous prie de me faire savoir si c'est pour vous retirer entièrement du service du Roi et vous défaire de votre charge, » ou si c'est seulement pour aller vous faire traiter, afin que » je puisse parler au Roi en conformité de ce que vous me » manderez². » En 1675, nouvelles plaintes du personnage. « Je ne fais pas de doute, dit-il, que tout autre que moi ne » fit encore mieux que je n'ai fait depuis quatorze ans que je » fais ce métier-ci, tant sous défunt M. d'Artagnan, qu'ici où » je suis depuis onze années... Je vous demande en grâce » de me donner quelque honneur ou la permission de me » faire casser la tête aux armées, où j'ai toujours servi depuis » l'âge de douze ans. » En 1677, il recommence encore, et Louvois répond le 11 janvier: « Sa Majesté m'a commandé » de vous faire savoir que si vous traitez du gouvernement » dont vous me parlez, elle voudra bien vous aider de dix » mille écus pour vous donner moyen de l'acheter. » Il ajoute le 9 novembre: « Expliquez-moi enfin quelle est la marque » d'honneur que vous désirez que le Roi vous donne, afin que » si je juge qu'elle soit de nature que Sa Majesté vous la » pourra accorder, je lui parlerai en votre faveur. »

Pour Saint-Mars, l'honneur c'est l'argent, car, par le retour du courrier, il reçoit une forte gratification de trente mille livres (cent cinquante mille francs).

Mais l'appétit vient en mangeant.

L'année suivante, notre homme réclame à tout prix un

¹ P. 9, v. 467, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 47, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

gouvernement quelconque, Philippeville, Thionville ou Avesnes. Il fait flèche de tout bois. Louvois répond toujours par des fins de non-recevoir : « Le Roi ne veut pas que le gouvernement de Thionville soit vendu. Cherchez-en un autre. » « Le gouvernement d'Avesnes n'est pas à vendre... » « Le gouvernement de Philippeville ne vous convient pas, parce qu'il faut que le gouverneur y ait sa résidence... » Puis, fatigué des sollicitations perpétuelles de son geôlier, il lui envoie une nouvelle gratification de quinze mille livres (soixante-quinze mille francs, valeur moderne), joli denier pour un maréchal des logis de mousquetaires, mais juste suffisante pour calmer l'appétit du gouverneur (30 janvier 1679). Cela ne l'empêche pas, en effet, de renouveler ses plaintes pendant toute l'année 1680. Il prétexte cette fois les ennuis que lui cause M. d'Herleville. Il est bien gouverneur de la citadelle de Pignerol, mais il veut être son maître. Le 12 avril 1681, Louvois lui apprend que Sa Majesté « a paru disposée à lui donner le commandement de la citadelle dudit Pignerol ; à y conserver une compagnie franche sur le pied des autres compagnies qui sont entretenues en garnison et à conserver deux de ses lieutenants pour veiller sous ses ordres à la garde des prisonniers qui y restent. » Il ajoute, le 25, que Sa Majesté lui accordera le même caractère dans ce poste qu'à M. Dumetz dans celle de Lille, c'est-à-dire, pécuniairement parlant, six mille livres par an (trente mille francs), sans compter les indemnités, la subsistance et le casuel. Mais Saint-Mars n'est pas satisfait. Il accepte bien les six mille livres ; quant à cette idée de rester sous les ordres directs de son ennemi M. d'Herleville, il ne peut la supporter ; il se plaint, et par le courrier suivant (12 mai 1681) se voit nommé au commandement du fort d'Exiles. Là, du moins, il pourra faire de l'autorité tout à son aise.

La même année, il reçoit, en deux fois, trente mille francs pour les réparations à faire à son logement d'Exiles, logement qu'il ne devait occuper que pendant cinq années. Quinze mois se passent assez tranquillement ; puis avec les derniers

jours de l'année 1683 recommencent les jérémiades de ce geôlier émérite. « Sa Majesté m'a paru disposée à se souvenir de vous », lui répond Louvois. En 1684, il sollicite de nouveau, et comme l'affaire traîne en longueur, il prétend avoir quelque chose de fort important à faire connaître au ministre à propos de ses deux prisonniers, et demande l'autorisation de venir à Paris ; mais le ministre fait la sourde oreille et se contente de lui dire : « Si la chose est grave, écrivez-moi de la façon que vous savez. » Saint-Mars obéit à contre-cœur, ne sait qu'inventer et finit par une nouvelle prière. « J'ai vu par ce que contient votre lettre, lui répète Louvois, ce que vous ont dit vos prisonniers, qui n'est d'aucune conséquence, et combien vous désirez de changer de gouvernement. J'en rendrai compte au Roi dans les premières occasions qui se présenteront, et vous devez être persuadé que je suis toujours très-véritablement tout à vous¹. »

Pendant les années 1685 et 1686, même palinodie, qui se termina par la nomination de Saint-Mars au gouvernement des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. Aux îles, il reçut cette fois une nouvelle gratification de sept mille livres (trente-cinq mille francs), pour les réparations nécessaires aux prisons et à son logement, cinq mille vingt-quatre livres le 16 mars 1687, dix-neuf cents livres le 17 août 1687, plus des frais de route considérables. Il obtint continuellement des dons nouveaux, soit pour lui, soit pour ses fils ou ses neveux, et, pour dernière faveur, il se vit gratifié du gouvernement de la Bastille, le poste le mieux rétribué de France, avec vingt-cinq mille francs d'indemnité de déplacement².

A la Bastille, en effet, le revenu fixe s'élevait à plus de cent mille francs, revenu auquel s'ajoutaient les bénéfices énormes provenant de l'entretien des prisonniers. Les malheureux que Saint-Mars eut sous sa garde dans les différentes forteresses ne furent pour lui que de véritables poules couveuses, mais des poules aux œufs d'or. Il n'y a

¹ P. 575, v. 741, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 235, v. 781 ; p. 308, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

donc pas lieu de s'étonner des richesses qu'il laissa à sa mort. Outre une vaisselle d'argent fort belle, des meubles somptueux, des armes et des bijoux de grande valeur, on trouva dans ses coffres plus de six cent mille francs d'argent comptant. Tel fut le lot qui échut au père de sa belle-fille, M. Desgranges. Ses trois neveux, les Formanoir, eurent les terres de Dimon, de Palteau et d'Érimont, propriétés seigneuriales qui valaient plus de deux millions de livres (dix millions, valeur moderne). Mais que de larmes, que de misères de la part des malheureux détenus, devait représenter une pareille fortune !

Une des périodes les moins connues de l'existence de Saint-Mars est celle qui correspond à ses rapports avec un charlatan célèbre de l'époque, alchimiste et quelque peu empoisonneur, le sieur Rabel. Ce Rabel, qui faisait des voyages continuels en Angleterre et dans les Flandres, passait pour avoir gagné beaucoup d'argent à ce commerce de drogues avec les plus hauts personnages de la cour d'Angleterre. Compromis, à la suite du procès de la Brinvilliers et des enquêtes de la chambre ardente, il dut, par ordre, quitter Paris et gagner la frontière. Il n'obéit toutefois qu'à moitié, se retira à Avignon, et là fut réclamé par Louvois, qui écrivait, le 22 janvier 1687, à l'intendant Morant : « Sa Majesté trouve bon » que vous fassiez venir le sieur Rabel auprès de vous pour » vous traiter pendant quinze jours. Vous lui ferez, s'il vous » plaît, entendre qu'il faut qu'il sorte du royaume après ce » temps-là, et lui expliquerez que Sa Majesté ne compte pas » que ce soit lui obéir que de demeurer à Avignon, où elle » le fera arrêter s'il y retourne¹. » Rabel se conforma aussi peu à cette injonction qu'à la précédente, et se contenta d'aller à Cannes, puis à Nice. Ce fut à Cannes qu'il entra en relation avec M. de Saint-Mars, qui avait permission d'aller deux fois par mois voir ses amis de la côte. Saint-Mars se prit de belle amitié pour lui, écouta ses propos, et n'eut rien de plus pressé que de faire part à Louvois des décou-

¹ P. 401, v. 779, Mss. Dépôt de la guerre.

vertes de ce personnage. « Vous me ferez plaisir, lui répondit » le ministre, de m'envoyer votre secret par écrit ; mais Rabel » étant un fripon, vous ne devez pas avoir de commerce » avec lui. » Le gouverneur revint à la charge, et sut si bien plaider la cause de son protégé, que Louvois, dès le mois suivant, lui disait : « J'ai reçu les mémoires de Rabel qui ac- » compaignent votre lettre. Le Roi veut bien dissimuler le » séjour qu'il fera chez le gentilhomme de vos amis dont vous » me parlez, pour travailler à ses remèdes¹. » C'est là tout ce que j'ai pu découvrir de cette liaison étrange. Mais de tout ce récit il résulte un fait constant, c'est qu'il y a eu plus que de l'amitié entre Saint-Mars et Louvois ; il a existé une sorte de connivence, un marché conclu entre ces deux hommes. Des gouverneurs des citadelles de France, Saint-Mars est, sans contredit, le seul ayant joui d'une pareille autorité et ayant fait cette fortune. Il pouvait demander impunément ; d'avance il était sûr de n'être jamais repoussé, et quand le ministre mourut, il continua à posséder la même faveur auprès du fils, qu'il alla voir à Paris. Il fut et resta l'agent fidèle, l'exécuteur des hautes œuvres des Le Tellier.

Une fois Saint-Mars parti pour Exiles, il n'y eut plus de gouverneur spécial du donjon. Fouquet mort, Lauzun rendu à la liberté, les deux prisonniers de la Tour d'en bas installés à Exiles, le donjon de Pignerol devint une prison ordinaire, au même titre que celles des citadelles de Besançon, Villefranche, etc. Ce simple fait autorise à dire que si les historiens du Masque de fer s'étaient occupés de l'étude que j'ai entreprise ici, étude qui, au premier abord, paraît inutile, ils eussent évité bien des erreurs, et particulièrement celle relative à Mattioli, ce prisonnier laissé pendant treize ans à Pignerol, loin de Saint-Mars.

LES LIEUTENANTS DE M. DE SAINT-MARS.

Les lieutenants de M. de Saint-Mars sont au nombre de quatre de 1664 à 1681, de trois de 1681 à 1698. On ne

¹ 17 avril 1688, p. 292, v. 803, Mss. Dépôt de la guerre.

peut mieux les définir que Saint-Mars ne fait lui-même dans une lettre du 17 février 1673 : « Les lieutenants que j'ai » sont de *vrais culs de plomb*, qui sont attachés ici au service » comme les verrous des portes de mes prisonniers. »

Le chevalier de Saint-Martin était le plus ancien et le *premier lieutenant* de M. de Saint-Mars, qui avait une grande confiance en lui. En 1674, il amena le prisonnier mystérieux, et pendant les dix-huit années consécutives de séjour qu'il fit à Pignerol, ne prit qu'un congé de trois mois. En 1681, à la suite de la nomination de Saint-Mars pour Exiles, ce Saint-Martin obtint la majorité de Montlouis, avec sept cents écus d'appointements (2,100 liv., 10,000 fr. valeur moderne) ; mais il n'accepta pas ce poste et passa au même titre à Pignerol, à la place de Villebois, fait gouverneur par intérim de la citadelle. Il mourut vers la fin de 1693.

Zachée de Byot, sieur de Blainvilliers, *deuxième lieutenant*, était cousin germain de Saint-Mars, et comme lui ancien mousquetaire. Il prit part à l'arrestation de Mattioli, à la conduite de Valcroissant et de Lauzun, fit même différents voyages à Paris, notamment en septembre 1679.

En 1681, à la suite du départ de Saint-Mars pour Exiles, il fut nommé major de la citadelle de Metz avec sept cents écus d'appointements.

Il fut remplacé par le sieur de Boisjoly, qui accompagna Saint-Mars à Exiles et à Sainte-Marguerite. Ce Boisjoly fut réformé pour cause d'incapacité de service en 1693 ; il eut pour successeur le neveu de Saint-Mars, le sieur Guillaume de Formanoir, dont j'ai déjà parlé.

Le sieur Dufresne, *troisième lieutenant*, était aussi un cousin de Saint-Mars et un ancien mousquetaire, qui devint capitaine dans Picardie en février 1672. « Il ne me reste plus, » écrit Saint-Mars à Louvois le 12 mars 1672, qu'à vous » rendre mes très-humbles remerciements de l'honneur qu'il » vous a plu faire à mon cousin Dufresne, l'un de mes lieu- » tenants, de lui faire avoir une compagnie dans Picardie. » Je vous supplie de me vouloir donner à sa place le sieur

» de Cachac, lieutenant dans Piémont. C'est un homme de » mérite. Je prie M. Nallot de vous le présenter¹. » « Vous » pouvez le prendre », répond Louvois le 12 mai 1672. Ce sieur de Cachac fut remplacé plus tard par le sieur de Villebois, aide-major de Pignerol, fin février 1679.

Le sieur Duplessis, *quatrième lieutenant*, était le seul qui n'eût pas été mousquetaire. « M. Nallot m'a mandé, écrit » Saint-Mars le 14 janvier 1673, comme vous avez eu la » bonté de faire donner une commission de capitaine au sieur » Duplessis, l'un de mes lieutenants ; si vous agréez que je » prenne à sa place le sieur de La Prade... » « Certainement », répliqua le ministre par le courrier suivant, le 23 janvier². Ce La Prade devint le fidèle compagnon de Saint-Mars et son *alter ego* pour la garde des prisonniers d'Exiles. Il accompagna le gouverneur aux îles et ne le quitta que pour venir commander la citadelle de Pignerol à la place de Villebois, qui venait de mourir (1692). En 1694, après l'abandon de Pignerol et la remise de ses prisonniers, il fut nommé gouverneur de la citadelle de Besançon.

LE LIEUTENANT DE ROI DE PIGNEROL.

Le lieutenant de Roi, dans la citadelle de Pignerol, commandait les troupes de la garnison et remplissait les fonctions de nos commandants de place actuels. Le sieur de Saint-Jacques occupa ce poste de 1664 à 1670. Le 14 octobre 1670, à la suite du changement complet du personnel de la forteresse, il dut céder son commandement à M. de Rissan. Voici sa lettre de service : « Monsieur de Rissan, » bien que, par la commission ci-jointe, le Roi vous donne » le commandement de la citadelle de Pignerol, en qualité » de son lieutenant, sans aucune restriction, je dois pour- » tant vous faire remarquer que l'intention de Sa Majesté » n'est pas que vous l'exerciez autrement que fait à présent

¹ Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 256, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

» M. de Saint-Jacques, lequel n'ordonne aucune chose dans » le donjon. Le commandement absolu en est à Saint-Mars¹. »

En 1680, M. de Rissan, toujours malade et absent, fut remplacé *intérimairement* par M. de Saint-Mars, et officiellement le 12 avril 1681, puis, sur le refus de ce dernier, par le sieur de Villebois, lieutenant et capitaine depuis le 27 décembre 1678. M. de Rissan restait néanmoins propriétaire de la charge. Le passage suivant de la lettre de Saint-Mars à l'abbé d'Estrades en fait foi (25 juin 1681) : « Le sieur » de Villebois a un brevet pour commander en mon absence » à la citadelle et au donjon, jusqu'à ce que M. de Rissan » revienne ou que Sa Majesté ait pourvu à cette lieutenance². » Ainsi donc, après le départ de Saint-Mars pour Exiles, il n'y eut plus de gouverneur spécial de donjon et de citadelle. Villebois tomba gravement malade en 1687, se rétablit avec beaucoup de peine, et dut, en 1691, permuter avec le sieur de La Prade. Le ministre écrivit à ce sujet, à la date du 5 janvier 1691 : « J'ai rendu compte au Roi de la proposi- » tion que vous faites d'envoyer le sieur de La Prade com- » mander dans le donjon et la citadelle de Pignerol, à la place » du sieur de Villebois, à qui l'on donnera l'emploi dudit » sieur de la Prade. Si vous voulez faire que ledit sieur de » Villebois m'écrive qu'il donnera les mains à ce changement, » je prendrai l'ordre de Sa Majesté pour expédier ceux qui » sont nécessaires à cet effet³. »

Malheureusement, le subordonné de M. de Saint-Mars ne put profiter de la bonne volonté ministérielle ; il tomba plus bas encore et traîna jusqu'à sa mort, qui eut lieu au mois d'avril 1692. Le sieur de la Prade fut immédiatement envoyé pour prendre sa place (5 mai 1692). Il ne devait garder ce commandement que peu de temps, car, à la suite du bombardement de Pignerol, en 1693, et des événements qui surgirent dans le Piémont, Barbezieux s'était décidé à éloigner tous les prisonniers. La Prade conduisit en effet ses

¹ P. 90, v. 248, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 524, v. 681, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 158, v. 1021, Mss. Dépôt de la guerre.

trois prisonniers aux îles, et de là rejoignit son nouveau poste de Besançon. Villebois et La Prade n'ont donc jamais eu qu'un commandement secondaire. Au lieu de quatre livres par jour qu'avait Saint-Mars pour l'entretien des prisonniers, ils ne recevaient que deux livres. A la fin de 1693 pourtant, La Prade obtint une augmentation d'une livre par tête et par jour. Les deux lieutenants relevaient hiérarchiquement du sieur Brouilly, marquis d'Herleville, gouverneur général, restaient sous la dépendance administrative de l'intendant de Casal, le sieur Bréant, et correspondaient pour leurs prisonniers avec leur ancien chef, le sieur de Saint-Mars. Enfin, dernier détail important, ils n'avaient pas de compagnie leur appartenant en propre, et faisaient simplement garder les détenus par les hommes de la garnison.

LE GOUVERNEUR DE LA VILLE DE PIGNEROL.

Le gouverneur de la ville de Pignerol possédait juridiction sur la ville même, les habitants et les troupes de passage. Il était sous les ordres directs du gouverneur général. M. de La Bretonnière occupait ce poste à l'arrivée de Fouquet, lorsqu'en 1670, à la suite du voyage de Louvois à Pignerol, il reçut du ministre la dépêche suivante : « Monsieur de La Bre- » tonnière, ayant résolu par de bonnes causes de vous retirer de » ma ville de Pignerol pour vous envoyer exercer votre » charge..., je vous fais cette lettre pour vous dire que mon » intention est que du moment que vous l'aurez reçue, vous » ayez à en remettre le commandement entre les mains de » M. de Saint-Léon. » Le même jour, on écrivait à M. de Saint-Léon, lieutenant de Roi à Dunkerque avec le sieur de Vauroy, major, sous les ordres du comte d'Estrades, gouverneur : « Monsieur, le Roi ayant désigné pour vous un emploi » plus considérable que celui où vous êtes, Sa Majesté m'a » commandé de vous donner ordre de vous dire que vous » dépêchiez vos affaires de manière que sept ou huit jours » après vous partiez de Tournay sans passer par Paris, et que » vous alliez à Lyon, où vous trouverez entre les mains du

» maître du bureau des postes un paquet qui vous apprendra
 » ce que Sa Majesté désirera de vous. Elle ne veut pas que
 » cela se sache. Vous direz à M. de Renouard que je vous
 » adresse votre congé et que vous serez deux ou trois mois
 » absent. » Ce Saint-Léon eut de nombreux démêlés avec
 Saint-Mars et Loyauté. Il vivait publiquement avec une dame
 de Pignerol d'assez mauvaise réputation, la Famelas, dont
 la fille se sauva le plus plaisamment du monde en compagnie
 d'un officier de la garnison. Fatigué de sa mauvaise con-
 duite et des plaintes qu'elle faisait naître, Louvois le chassa,
 et mit à sa place, le 14 novembre 1673¹, le lieutenant de
 Roi à Lille, M. de Vercantière, qui rejoignit son poste le
 18 novembre 1673, fut gratifié huit ans après d'une pension
 de mille livres, nommé lieutenant de Roi à Dunkerque, et
 remplacé à son tour par un M. de Boesse en 1684.

LE MAJOR DE LA CITADELLE.

Le major de la citadelle était chargé de la direction du
 service de la place, de concert avec ses deux aides-majors
 pris parmi les lieutenants de la garnison. Le sieur de
 La Motte-Lamyre, qui en 1673 remplissait ces fonctions,
 était en même temps ingénieur. Le 15 juin 1666, il avait
 succédé au sieur Levé, l'architecte chargé de présider à l'in-
 stallation de la prison du surintendant Fouquet. Homme
 très-compétent dans son service, toujours intéressant, ce
 La Motte-Lamyre a laissé de nombreuses dépêches de lui
 dans les Archives. En 1675, il fut pourvu de la lieutenance
 d'Ath, et envoyé à Perpignan, en 1679, en qualité de lieu-
 tenant de Roi².

Le major de place avait deux aides-majors pris parmi les
 officiers de la garnison. L'un de ces aides fut le sieur Mathon-
 net, qui se laissa gagner par les pleurs et les instances d'une
 maîtresse de Lauzun, mademoiselle de La Motte d'Argen-

¹ P. 308, v. 308. Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 166, v. 427. Mss. Dépôt de la guerre.

court, et prit part à la tentative d'enlèvement de 1673.
 Obligé de donner sa démission à la suite de cette aventure,
 il fut remplacé par un sieur de La Boissière¹.

Le deuxième aide-major s'appelait Saint-Étienne. Il était
 en même temps capitaine des portes de la citadelle. Son suc-
 cesseur, le sieur de La Pointe, céda ce poste en 1679 à un
 sieur de Saint-Paul, qui permuta avec Villebois. Deux ans
 plus tard, en 1681, quand Saint-Mars partit pour Exiles,
 laissant le commandement du donjon à M. de Villebois,
 Saint-Martin devint aide-major à son tour, jusqu'à sa mort
 en 1693. Il céda la place au sieur de La Croix, lieutenant
 au régiment de Navarre.

LE COMMISSAIRE DES GUERRES.

Le commissaire des guerres de Pignerol assurait la subsis-
 tance, l'entretien et la police des troupes casernées dans la
 citadelle et dans la ville; il veillait au matériel, dirigeait les
 opérations de la fonderie, le service de l'hôpital, etc. En
 1669, le sieur Loyauté avait succédé dans ces fonctions im-
 portantes au sieur Poupard, qui lui-même avait suivi le sieur
 Damorezan, le beau-frère de Saint-Mars. Après le voyage
 de Louvois à Pignerol, en août 1670, ce commissaire devint
 l'agent fidèle et secret du jeune secrétaire d'État et l'espion
 de la conduite de Saint-Mars. Rien de curieux comme ses
 nombreuses lettres au ministre, lettres qui dénotent le degré
 de confiance qu'il avait su atteindre. Loyauté, grisé malheu-
 reusement par ce semblant de faveur, crut sa fortune assurée,
 modéra peu sa morgue, ne s'aperçut pas des causes de la
 puissance de Saint-Mars, parla un peu trop de ce person-
 nage, et finit par succomber devant les dénonciations de ce
 dernier. Furieux, Loyauté cria plus fort, et, à la date du
 26 février 1680, Louvois écrivait à du Chaunoy : « Tout
 » ce qu'a pu dire le commissaire Loyauté en partant de Pi-
 » gnerol ne vous doit pas donner d'inquiétude, n'ayant aucune

¹ P. 65, v. 426. Mss. Dépôt de la guerre.

» pensée de l'y renvoyer. Aussitôt qu'il sera auprès de moi, je lui ferai rendre ses comptes¹. »

Ce du Chaunoy ne fit qu'un séjour de peu de durée dans cette position ; le 28 juillet 1682² il était déjà remercié. A partir de cette époque, il n'y eut plus de commissaire des guerres en titre à Pignerol. Bréant, intendant d'armée à Casal, conserva Pignerol sous sa direction avec de simples commissaires de troisième classe, ses commis, tels que Saint-Lambert et Stival, pour régler les affaires administratives courantes de la place. Stival, qui servait en cette qualité à Pignerol depuis 1690, s'y trouvait encore en 1694, au moment de l'évacuation du donjon.

LA GARNISON.

La garnison se composait de troupes mobiles appartenant à des régiments quelconques, de la compagnie des gardes du gouverneur général et de celle de Saint-Mars. Ces troupes mobiles logeaient soit dans la citadelle, soit dans la ville; elles étaient sous les ordres du lieutenant de Roi. En 1673, elles comprenaient 6 compagnies et un ensemble de 4 capitaines, 4 lieutenants en pied et 4 lieutenants réformés³. Voici les noms de ces officiers. Capitaines : Falquerolles (Picardie); Roux (Champagne); Liénesse (la Reine); Persange (Royal-Vaisseaux); Brissan (Royal-Vaisseaux). Lieutenants en pied : de Rivière (régiment de Navarre), La Marquère (Champagne), Duparc (la Reine), Rissan (Royal-Vaisseaux). Lieutenants réformés : le chevalier de Falquerolles (Picardie), Crény (Navarre), Gardère (Royal-Vaisseaux), Delange (Royal-Vaisseaux), Desparrois (Royal-Vaisseaux), Trachère, réformé.

En 1679 et 1681, quand les affaires de Casal survinrent, la garnison de Pignerol prit une extension considérable, extension qui s'accrut encore en 1690, au moment de l'ouverture des hostilités avec la Savoie.

¹ P. 489, v. 638, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 518, v. 679, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 108, v. 355, Mss. Dépôt de la guerre. 7 septembre 1673.

La compagnie du gouverneur, M. d'Herleville, était forte de 45 hommes.

La compagnie franche de M. de Saint-Mars comptait 66 hommes, officiers compris. Elle n'avait pas toujours eu cet effectif. De décembre 1664 au 1^{er} mai 1665, elle comptait seulement 1 capitaine, 4 officiers, 2 sergents, et 50 soldats; en tout 57 hommes. A partir du 1^{er} mai, elle fut portée à 1 capitaine, 4 officiers, 3 sergents, 3 caporaux, 5 ans-pessades, et 50 soldats. Total, 66 hommes. En 1671, à l'arrivée de Lauzun, l'effectif s'éleva à 156; il retomba à 66, puis à 45 hommes, après la mort de Fouquet et le départ de Lauzun.

Le service du donjon se faisait exclusivement par la compagnie de M. de Saint-Mars, celui de la citadelle par la compagnie de Rissan, et celui de la ville par les cinq autres. La compagnie du marquis d'Herleville n'était astreinte qu'à un service d'honneur et de corps de garde, sur la place Saint-Donat.

Le service se composait, comme de nos jours, des gardes à monter dans les différents corps de garde de la place.

Les officiers logeaient à part. Dans le donjon et la citadelle, ils possédaient un quartier à eux et une auberge spéciale pour prendre leurs repas. En ville, ils demeuraient chez l'habitant, mais à proximité de leurs quartiers respectifs. Officiers et soldats étaient payés par les soins de leurs capitaines, d'après les états dressés par le commissaire des guerres et le trésorier de l'extraordinaire. Ceux de la compagnie de M. de Saint-Mars étaient soldés sur des états à part fournis spécialement par M. de Saint-Mars, et acquittables chez le trésorier général de l'extraordinaire.

LA POPULATION CIVILE DE PIGNEROL.

La ville de Pignerol possédait une population indigène assez compacte, mais avant tout piémontaise de cœur et d'âme, c'est-à-dire complètement hostile aux intérêts fran-

cais. « Ces gens-là », écrivait La Motte-Lamyre à Louvois, le 28 janvier 1673, « sont autant d'espions de la cour de Turin, » tout prêts à seconder les projets de leur duc¹. » A propos d'un habitant qu'on avait arrêté pour ce fait, le même La Motte-Lamyre ajoutait qu'il y en avait bien d'autres « dans » la ville qu'on ruinerait, si l'on châtoit tous ceux qui » faisoient ce métier-là. » Aussi, malgré leurs perpétuelles réclamations et les courageuses remontrances des membres du conseil souverain, ces malheureux furent toujours traités assez durement par le ministre et ses agents. Privés d'armes, ne pouvant quitter Pignerol sans autorisation, ni sortir de leurs logements en dehors des heures fixées, ils étaient soumis aux continuelles vexations de la gent militaire, assez grossière, par parenthèse, à cette époque. Les *gaietés du sabre* étaient nombreuses dans cette bonne ville de Pignerol, et il ne se passait pas de jour où il n'y eût quelque aventure galante, duel, meurtre, vol, ou autres menus faits de semblable conséquence².

Malheureusement, les sages avis de Loyauté ne préva-

¹ P. 46, v. 354, Mss. Dépôt de la guerre.

² 21 février 1673. P. 84, v. 356, Mss. Dépôt de la guerre.

Voici, du reste, la liste de quelques-uns des principaux habitants de cette ville en 1673, liste tirée d'un rapport du commissaire Loyauté et d'un procès-verbal du temps :

« Procès-verbal estimatif, fait en 1684, des héritages pris en 1673 aux particuliers pour les fortifications de Pignerol, par La Bossière, ingénieur » entretenu, et Armandis, notaire royal, montant à 68,863 livres 7 sols. Signé : » Jean DE BRÉANT, conseiller du Roi en ses conseils, intendant pour Sa Majesté » en Italie. » (Archives du Dépôt des fortifications.)

Comte Purpurat, Ferret, Gevoni, comte Ponte, Tagnoni, Saint-Jouarre, Bottal, Brunette, Scotia, Bianchi, Biotinari, Panis, Rousset, Marsailles, Fenouilles, Olivier, Jacomir, Canarri... le syndic Girard Jeannin, les comtes de Rissan, le conseiller Pierre Nassa, Michel Silvestri, comtes de Falcombél, Joseph Uscegllo, Jean-Antoine Malet, Barthélemy Ramas, Joseph Capello, Rippa, Antonio Rolio, Emmanuel Sonis, demoiselle Luce Trémon, Garnier, Fr. Vayra, Fr. Alibert, Melchior Boërry, la commanderie de Saint-Laurent, le comte Gaspard Vagnon, l'avocat César Vagnon, Cuffia, frères Chabrand, Charles Goreta, comtesse Pania, Guillaume Magnin, Joseph Bourgerel, Jean-François Caluzzio, Simond Espaula, le canonicat de Saint-Prat, l'avocat Barthélemy Raisin, demoiselle Facy, Jean-Baptiste Salvage, Constant Chafusat, Jean Massa, Barthélemy Cavière, Victoria Miollis, Deshayes, Bonnet-Camog-gia, etc....

lurent pas toujours. Les rigueurs des gouverneurs militaires étaient trop dans les habitudes de l'époque pour qu'on pût les modifier tout à fait ; pour eux, les Pignerolais étaient des vaincus, de petites gens qui devaient se trouver très-satisfaits de se voir houspillés de temps à autre. Les habitants de la ville et de la citadelle formaient donc deux camps bien tranchés, en suspicion continuelle l'un vis-à-vis de l'autre. A chaque instant surgissaient de nouvelles difficultés, que des fonctionnaires prudents comme Loyauté, Vercantière, Falcombél ou Scotia, avaient toutes les peines imaginables à aplanir.

En juillet 1680, le courrier de Louvois fut enlevé à quelques pas de la ville. A peu de jours de là, un ingénieur italien parvint à s'introduire dans la citadelle et à lever le plan de Pignerol. Informé du fait, Louvois bondit. « Il paroît, » écrit-il à d'Herleville le 12 septembre, qu'un ingénieur dé- » guisé en moine a pris le plan de Pignerol, ayant trouvé » moyen de s'introduire auprès d'un officier de votre gouver- » nement, qui l'a mené partout. Prenez garde que pareille » chose n'arrive une autre fois¹. »

Grand émoi dans la place, au reçu de la dépêche ministérielle ; le gouverneur fait procéder à une enquête. Et qu'apprend-il ? Le coupable est un parent et un homme de Saint-Mars. Louvois s'adresse cette fois au géolier favori : « Le Roi » a été informé que le gouvernement de Milan a reçu le plan » de la ville et de la citadelle de Pignerol des mains du sieur » Quadro, qui a été quelque temps au donjon, à montrer les » fortifications à un de vos neveux ; et comme il est impor- » tant au service du Roi que les Italiens ne puissent jamais » avoir aucun commerce dans la citadelle de Pignerol, pas » plus que dans le donjon, Sa Majesté m'a commandé qu'elle » ne veut plus qu'il y entre qui que ce soit sans ordre ex- » près, et que si vous aviez des soldats ou des domestiques » qui soient Piémontais, Savoyards ou Italiens, son intention » est que, sans faire semblant de rien, vous vous en dessai-

¹ P. 49, v. 644, Mss. Dépôt de la guerre.

» sissiez en les congédiant, sous le prétexte de leur mauvais service¹. » Il ajoutait; cependant, le 5 décembre : « A l'égard des trois domestiques de cette nation que vous avez depuis six ou sept ans, vous pouvez les garder, puisque vous en êtes assuré². » Pour le reste de la garnison, la mesure fut appliquée dans toute sa rigueur. Si j'ai parlé de cette aventure, c'est qu'elle explique le départ des Italiens, détail que M. Topin a voulu appliquer au compte de Mattioli, en rendant ce prisonnier solidaire de ce renvoi général, mesure qui avait déjà été ordonnée le 4 décembre 1675³, quatre années avant l'incarcération de ce personnage.

LES PRISONS DU DONJON DE PIGNEROL⁴.

Puisque j'ai fini avec ce défilé monotone des individus composant le personnel de la ville de Pignerol, il n'est pas sans intérêt de parler du traitement des prisonniers du donjon aux différentes époques de leur incarceration. Cet examen évitera bien des redites dans la suite du récit et permettra de mieux classer les différentes parties de mon travail.

Le donjon de Pignerol se composait de trois grands corps de bâtiment rectangulaires flanqués de cinq tours : les autres côtés étaient formés par des murailles s'élevant à pic au milieu de la citadelle, qui surplombait elle-même la ville, les grandes et petites tenailles, ainsi que la Tour du diable. Les bâtiments donnaient intérieurement sur la cour du donjon et extérieurement sur des enclos plantés d'arbres, aboutissant aux fossés. La première tour, celle marquée 5 sur le plan et située la plus au nord, servait de chapelle. Dans les parties élevées de cette tour se trouvaient des loges communiquant avec les appartements de M. de Saint-Mars, et où MM. Fouquet et Lauzun pouvaient venir entendre la messe sans être vus.

¹ 11 novembre 1686. P. 187; v. 646. Mss. Dépôt de la guerre.

² 1680. P. 101, v. 647, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 96, v. 431, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ Voir le Plan.

De cette première tour à la seconde, le bâtiment était consacré à la famille de Saint-Mars; le rez-de-chaussée, aux communs. La deuxième tour, celle qui fait l'angle, était affectée à MM. Fouquet et Lauzun; Fouquet au deuxième, Lauzun au premier, et Saint-Mars au troisième, sous la toiture.

De la deuxième tour à la troisième, le bâtiment servait de magasin, pour la partie donnant sur l'enclos, et de logement pour la compagnie de M. de Saint-Mars, sur la face ayant vue sur la cour intérieure. Cette troisième tour était la tour dite *d'en bas*, également de trois étages, et où furent enfermés plusieurs prisonniers.

La quatrième tour et le bâtiment voisin étaient habités par de Rissan, qui avait un escalier particulier (17), pour se rendre dans la cour de la citadelle sans passer par l'intérieur du donjon. Le reste des bâtiments, c'est-à-dire la face sud, était occupé par les officiers, etc.

La Tour d'en bas, par suite de sa situation, n'avait pas de vue sur l'extérieur; elle était donc beaucoup plus sombre. L'architecte Levé, d'ailleurs, n'y avait fait aucun des aménagements réclamés par la présence de prisonniers tels que Fouquet et Lauzun. Elle avait trois étages, comme l'autre, et une seule chambre assez vaste avec des soupiraux, sans grand jour, à chacun de ces étages.

Ce fut dans l'une de ces chambres que fut installé, en 1669, le prisonnier de M. Vauroy. Ce fut probablement dans cette même chambre ou dans sa voisine qu'on incarcéra le prisonnier de 1674, et dans l'autre qu'on mit le religieux jacobin et successivement avec lui Dubreuil et Mattioli, pour les assouplir et les traiter à coups de bâton, comme le prescrivait l'aimable secrétaire d'État.

Le service était très-rigoureux : il n'y avait aucune communication avec la citadelle et la ville, que pour les approvisionnements et les réceptions ou envois des courriers. Le pont-levis restait toujours levé. Une sentinelle se promenait continuellement au pied des tours; une autre, à l'exté-

rieur. De cette façon, la surveillance était commode, et Saint-Mars pouvait, de son appartement, suivre sans dérangement les mouvements des sentinelles de l'extérieur et de l'intérieur, et entendre ou voir ce qui se passait ou se faisait près des deux tours. Quant à l'emploi du temps du géolier, il est trop au complet dans les écrits ressassés de Saint-Mars à Louvois, et déjà publiés par Delort, pour que j'aie à y revenir.

Jusqu'en 1681, Saint-Mars toucha 500 livres par mois pour la nourriture de Fouquet, 600 livres pour celle de Lauzun, 50 livres par tête de valet, et 120 livres pour les autres prisonniers, ou 4 livres par jour. A la mort de Fouquet (mars 1680), il fut bien spécifié qu'Eustache Danger et La Rivière continueraient à être traités comme valets, c'est-à-dire à raison de 50 livres par mois. « A l'égard des autres » prisonniers, ajoutait la dépêche (8 avril 1680), Sa Majesté » vous en fera payer la subsistance à raison de 4 livres pour » chacun par jour¹. » Lauzun rendu à la liberté, Saint-Mars nommé à Exiles, il y eut dès lors deux sortes de prisonniers, ceux d'Exiles et ceux de Pignerol. Pour chacun des deux premiers (les deux de la Tour d'en bas), Saint-Mars reçut deux écus par jour (9 juin 1681) ; 2190 livres pour chacun par an ; pour ceux du donjon (Mattioli, Dubreuil, etc.), Villebois n'eut que 2 livres. Ce ne fut que le 5 avril 1694 que La Prade obtint une augmentation pour ces derniers. En effet, Barbezieux écrivait à M. l'intendant Bouchu : « Le Roi veut bien donner au sieur de La Prade, » qui commande dans le donjon de Pignerol, *un écu*, au » lieu de quarante sous par jour, pour la subsistance de » chacun de ses prisonniers, attendu la cherté des vivres². »

Ainsi donc les prisonniers laissés à Pignerol par Saint-Mars furent toujours moins bien traités que ceux d'Exiles. Toutefois, il ne faut pas prêter une importance trop grande à cette différence, car les allocations destinées à couvrir ce

¹ Delort, p. 317.

² P. 29, v. 1244, Mss. Dépôt de la guerre.

genre de dépenses augmentaient alors avec le degré de faveur du gouverneur et devenaient la source d'un bénéfice parfaitement connu du ministre. A Sainte-Marguerite, Saint-Mars continue à toucher un écu par jour pour *son prisonnier* et quinze sous par jour pour les autres.

Mais où la nuance dans le traitement des détenus se montre plus sensible, c'est à l'époque de l'abandon du commandement du donjon. Une fois Saint-Mars à Exiles, il n'y a plus de compagnie, plus de gouverneur habitant le donjon. Villebois, il est vrai, ne peut pas quitter son poste ; et en cela il ne fait que suivre des instructions qui sont identiques pour tous les gouverneurs de forteresses, même pour le gouverneur général Herleville, qui ne peut découcher.

Dans le choix du confesseur, le contraste se présente plus vif encore. Du temps de Saint-Mars, à Pignerol, Exiles, Sainte-Marguerite, le choix d'un pareil personnage est l'objet des préoccupations continuelles du gouverneur et du ministre. A Pignerol, à partir de 1681, il n'en est plus de même. Le confesseur mort, Louvois se contente d'écrire à Villebois, le 23 mai 1683 : « Puisque l'aumônier qui con- » fessoit les prisonniers de la citadelle de Pignerol est mort, » il faudra se servir d'un des religieux du couvent de la ville » pour les confesser et leur dire la messe¹. » Et le 11 décembre de la même année, il ajoutait : « A l'égard des prêtres » que lesdits prisonniers demandent, je dois vous dire qu'il » ne faut les laisser confesser qu'une fois l'an. » Les prisonniers sont-ils malades, Louvois écrit à La Prade : « Si les prisonniers viennent à mourir, il n'y a qu'à *les faire » enterrer comme des soldats*². » Le ministre désire-t-il être renseigné sur les faits et gestes des malheureux, « Envoyez- » moi, dit-il à Villebois, le 24 août 1687, un mémoire des » prisonniers qui sont à votre garde dans le donjon de » Pignerol, qui m'explique la conduite qu'ils y tiennent et » ce qu'ils vous disent lorsque *vous leur faites porter à*

¹ 23 mai. P. 516, v. 693, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 341, v. 1191, Mss. Dépôt de la guerre.

» *manger*¹. » Cette fois, plus de précautions comme dans la fameuse dépêche à Saint-Mars, du 12 mars 1682 : « Personne ne leur parle que moi, mon officier, M. Vignon » (le confesseur), et un médecin qui est de Pragelas, à » six lieues d'ici, et en ma présence » ; plus d'attentions pour l'aumônier, comme en 1687, pour le sieur Favre : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite en faveur du sieur » Favre, aumônier du prisonnier... ses appointements sont » augmentés jusqu'à 600 livres..... » Ainsi l'ambiguïté n'est pas possible : les prisonniers laissés à Pignerol pendant treize ans, et dont fait partie Mattioli, ont été traités sur le même pied que ceux des autres prisons de France.

ABANDON ET PERTE DE PIGNEROL.

(1694-1696.)

S'il fallait, du reste, une dernière preuve, l'abandon définitif du donjon de Pignerol me la fournirait complète. Les années 1692 et 1693 avaient été terribles pour cette forteresse. Menacée d'un bombardement en 1692 par le duc de Savoie Victor-Amédée, elle avait été assiégée et bloquée en 1693, jusqu'au 5 octobre. Vauban d'ailleurs était depuis longtemps d'avis de quitter ce poste, qu'il regardait comme inutile et dont il avait démontré l'impossibilité de la défense dans une lettre au ministre².

Sur les ordres du Roi pourtant, il avait fait un compte rendu du siège entrepris par le duc de Savoie, et des travaux à exécuter pour fortifier le bastion de Sainte-Brigitte, et particulièrement la partie voisine de ce bastion, c'est-à-dire le fameux donjon, qui, paraît-il, avait fort souffert du siège. Il devint donc nécessaire de débarrasser la citadelle et le donjon de tout ce qui pouvait gêner une défense utile, et particulièrement des prisonniers d'État qui s'y trouvaient enfermés.

¹ P. 429, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.² 1693. Archives du Dépôt des fortifications, p. 472, 1^{er} inventaire.

Il fallait, d'ailleurs, tout prévoir. Pignerol pris, les prisonniers recouvreraient une liberté dont les ennemis de la France n'auraient pas manqué d'exploiter le côté romanesque et passablement arbitraire. Et puis, par suite de l'accroissement considérable de la garnison, la plus petite place prenait une grande valeur pour l'installation des approvisionnements et des munitions, et, comme le disait Barbezieux à Catinat, le 29 mars 1694 :

« Quoique, par toutes les nouvelles que j'ai des mouvements des ennemis, je n'aie pas lieu de croire qu'ils songent » à se mettre sitôt en état d'entreprendre le siège de Pignerol, » cependant l'importance dont il est de mettre cette place » hors d'état que le duc de Savoie puisse y songer, m'engage » à la munir abondamment de provisions de bouche et de » guerre qui peuvent être nécessaires pour faire une bonne » défense¹. »

A cette date, la décision de l'abandon du donjon de Pignerol comme prison d'État était donc définitive. Dès le 26 février, en effet, Barbezieux écrivait à Saint-Mars : « Le Roi est » dans le dessein de faire conduire aux îles Sainte-Marguerite les prisonniers de Pignerol. Je vous prie de me mander si vous avez des lieux sûrs pour les mettre, ou s'il y » auroit quelque chose à raccommo-der pour vous pouvoir » mettre en état de les recevoir. Je ne vous en mande point » le nombre, persuadé que vous le savez. Je dois seulement » vous avertir qu'il y en est mort un depuis peu². »

Sur la réponse favorable du gouverneur des îles, le ministre expédiait les ordres du Roi à d'Herleville et à Saint-Mars, le 19 mars. Le 20, il envoyait des instructions détaillées à Saint-Mars et à La Prade. Voici ces dépêches intéressantes, d'après leur ordre d'envoi. Louis XIV à Saint-Mars, Compiègne, le 19 mars 1694 : « Monsieur de Saint-Mars, ayant donné » mes ordres pour faire transférer du donjon de la citadelle » de Pignerol dans les îles de Sainte-Marguerite et Saint-

¹ P. 149, v. 1253, Mss. Dépôt de la guerre.² P. 257, v. 1242, Mss. Dépôt de la guerre.

» Honorat, sous la conduite du sieur de La Prade, major de
 » ma citadelle de Pignerol, les trois prisonniers qui sont détenus
 » dans le donjon de la citadelle de Pignerol, je vous fais
 » cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous
 » les receviez et les mettiez séparément dans les lieux que je
 » vous ai ordonné de faire préparer pour les y garder sûre-
 » ment et sans communication avec personne, de vive voix
 » ou par écrit (jusqu'à nouvel ordre de moi), en suivant les
 » instructions particulières qui vous ont été données de ma
 » part. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il
 » vous ait, Monsieur de Saint-Mars, en sa sainte garde¹. »

Louis XIV au sieur Brouilly, marquis d'Herleville, 19 mars 1694 : « Monsieur d'Herleville, ayant résolu de faire transférer
 » dans les prisons des forts, aux îles Sainte-Marguerite et
 » Saint-Honorat, les trois prisonniers qui sont, par mes ordres,
 » dans le donjon de ma citadelle de Pignerol, je vous
 » fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que
 » vous les remettiez au sieur de La Prade, major de la citadelle
 » de Pignerol, à mesure qu'il vous les demandera, pour
 » les conduire sûrement et avec les escortes qui lui seront
 » données, auxdites îles Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat,
 » où ils seront reçus par le sieur de Saint-Mars, en vertu de l'ordre
 » qui lui sera remis par ledit sieur de La Prade². »

Barbezieux à Saint-Mars, 20 mars 1794 : « Envoyez,
 » s'il vous plaît, diligemment à Pignerol les deux sergents
 » de votre compagnie dont vous me parlez pour aider au
 » sieur de La Prade à transférer aux îles les prisonniers d'État
 » qui sont dans le donjon ; et comme ledit sieur de La Prade
 » ne désire point partir de Pignerol que les sergents n'y soient
 » arrivés, et qu'il ne doit conduire *ces prisonniers que les uns*
 » *après les autres*, quoique le Roi désire qu'ils soient incessamment
 » tous remis à vos soins, il est bien à propos que vous fassiez
 » faire route à ces sergents le plus diligemment qu'il se pourra,
 » afin que vous ayez de la place où les

¹ P. 349, v. 1253, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 350, v. 1253, Mss. Dépôt de la guerre.

» mettre sûrement à leur arrivée ; comme vous savez qu'ils sont
 » *de plus de conséquence, au moins un*, que ceux qui sont
 » présentement aux îles, vous devez préférablement à eux les
 » mettre dans les prisons les plus sûres. J'écris à M. de La
 » Prade de prendre toutes les précautions nécessaires pour
 » que *ces gens-là* ne puissent, en chemin, donner de leurs
 » nouvelles à personne. Je crois qu'il est inutile que vous alliez
 » au-devant d'eux jusqu'aux confins du Dauphiné ; faites seulement
 » préparer les meubles et ustensiles qui seront nécessaires
 » pour leur usage, et, afin que les ouvrages que vous jugerez
 » qu'il faudra faire ne manquent point d'être prêts à leur
 » arrivée, je charge le courrier qui vous porte cette lettre
 » de quinze cents livres, qu'il vous remettra pour payer la
 » dépense de ce que vous estimerez à propos de faire pour la
 » sûreté et la garde de ces gens-là dans vos prisons¹. »

C'était donc un fait accompli. Au mois de juin 1694, le fameux donjon de Pignerol avait cessé d'être une prison d'État ; il ne devait plus remplir que l'office de magasin et d'arsenal supplémentaire, jusqu'au jour prochain où donjon et citadelle allaient être rasés par ordre du Roi, avant de retomber entre les mains de leur maître naturel le duc Victor-Amédée de Savoie, grâce au traité de 1696.

FORT DE LA PÉROUSE².

L'antique château de la Pérouse qui existait sur la butte du même nom, dans la vallée du Glusone, avait été rasé en 1594 par M. le connétable de Lesdiguières.

En 1628, lors de l'entrée des troupes françaises en Piémont, le duc de Savoie craignant qu'on ne pût prendre Pignerol à revers par ce côté, avait fait construire un *fort en terre* sur cette position. Pris en 1630 par Mgr l'archevêque

¹ P. 201, v. 1243, Mss. Dépôt de la guerre.

² On trouve des plans du fort de la Pérouse dans le carton n° 1 (pièces n° 7) des places étrangères, au Dépôt des fortifications. Ces plans sont :

1° X..., 1679. Plan de la Pérouse au 771^e ;

2° VAUBAN, 1693. Trois projets de Vauban (p. 452 de l'Inventaire).

de Bordeaux, ce fort fut relevé et revêtu. Plus tard, Louis XIII le fit mettre en l'état où Saint-Mars devait le trouver en 1665. En 1692, pourtant, quand les hostilités avec le Piémont prirent un caractère dangereux, on songea à donner plus d'importance à ce point de la frontière, et M. de Richerand fut même chargé, en décembre 1693, d'établir les devis d'un projet plus vaste que ceux proposés par Vauban; mais les événements s'étaient précipités avec une telle rapidité, que l'on ne put rien exécuter. Trois ans après, le fort était rendu intact au duc de Savoie.

Pérouse faisait partie du gouvernement de Pignerol et par suite relevait du gouverneur général, M. le marquis de Pien-nes, qui y entretenait une garnison, forte d'une compagnie d'infanterie.

Au mois de juin 1665, quand la foudre tomba sur la poudrière de la citadelle de Pignerol et détruisit la partie du donjon où se trouvait Fouquet, qui, par parenthèse, fut sauvé par miracle, grâce à l'épaisseur des murs, on dut installer provisoirement le prisonnier chez le commissaire Damorezan, beau-frère de Saint-Mars. Mais ce ne pouvait être là qu'une prison provisoire, et comme les réparations à faire à la citadelle et au donjon étaient considérables et allaient nécessiter pour longtemps la présence de nombreux ouvriers étrangers, le Roi se décida à envoyer Fouquet dans le fort de la Pérouse et à faire faire dans ce poste les aménagements suffisants. Le 29, il écrivait : « J'ai résolu de faire transporter dans » le fort de la Pérouse, pour y être gardé par vous jusqu'à » nouvel ordre..... etc. »

Tout aussitôt l'architecte Levé s'y rendit pour exécuter les quelques réparations nécessaires. On ramena donc à Pignerol la compagnie qui y était installée et on expédia des munitions, trente septiers de farine, soixante mousquets et deux pièces d'artillerie pour remplacer la *moyenne* et le *fauconneau* qui s'y trouvaient. Le 12 avril 1665, Fouquet partait de Pignerol pour son nouvel établissement. Il y resta une année entière. Le 12 août 1666, il revenait à Pignerol

avec son géolier, et le 14, Saint-Mars pouvait écrire à son maître que tout s'était passé convenablement et conformément à ses instructions. Le surintendant, du reste, n'y avait pas été le seul prisonnier, car on y enferma, le 16 octobre 1665, deux habitants du pays, les nommés Pictol et Querolles, sur l'ordre de Le Tellier du 9 octobre, pour des délits de droit commun qui n'entraînaient qu'une incarcération momentanée.

Du jour de la réintégration de Fouquet dans son ancienne prison, la petite forteresse resta dans l'obscurité. En 1669, elle était commandée par un sieur de Moransane.

En 1670, lorsque Louvois changea tout le personnel militaire du gouvernement de Pignerol, Moransane, comme les autres, dut faire place à un sieur Gastinnet. Ce Gastinnet mourut en 1673; aussitôt Saint-Mars sollicite la place pour un de ses lieutenants, le chevalier de Saint-Martin.

« Avant de demander au Roi, lui répond-on du secrétariat » le 14 novembre 1673¹, de nommer le chevalier de Saint- » Martin à la place de feu le sieur Gastinnet, gouverneur de » la Pérouse, M. Louvois désire savoir s'il se contentera des » appointements de ladite charge. » Il paraît en effet que Saint-Martin ne se trouva pas satisfait de la proposition, car le 25 du même mois, le secrétaire d'État faisait savoir au commissaire des guerres Loyauté, que M. de Riffardeau, capitaine dans *Bourbonnais*, était choisi au lieu et place de M. de Gastinnet, et à M. de Riffardeau, qu'il eût à partir pour son nouveau poste². Tel est le résumé des documents que j'ai pu réunir sur le séjour de Saint-Mars dans cette place de guerre.

EXILES.

Le fort d'Exiles est situé « sur une petite montagne » très-avantageuse » qui se trouve au milieu de la vallée de la Doria et sur la rive gauche de ce cours d'eau, à douze

¹ Page 158, v. 306, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 363 et 389, v. 306, Mss. Dépôt de la guerre.

lieues nord-ouest de Pignerol, trois ouest de Suse et sept est de Briançon.

Il ferme auprès du Pont-de-Vaux un défilé presque impossible à forcer, sur la route qui mène de Briançon à Turin.

Ce fut par le chemin de Ceaux à Chaumont que Charles-Emmanuel I^{er} duc de Savoie, fit passer son artillerie quand il en fit le siège. Ce poste fut pris en 1597 avec le secours des Espagnols, et repris en 1598 par le connétable de Lesdiguières.

Plusieurs chemins de montagne y viennent aboutir, particulièrement celui du col des Volettes, venant de la vallée de Pragelas, et celui du petit mont Cenis, passant au col de Rouilles. Ce fut ce dernier chemin que les Barbets ou Vaudois venant de Suisse, prirent au commencement du mois de septembre 1689, pour continuer leur route vers le pont de Salle-Bertrand et la vallée de Saint-Martin et de Luzerne en Piémont.

Cette place était attenante à l'est à la communauté de Chaumont, au sud à la vallée de Pragelas, à l'ouest à la communauté de Salle-Bertrand, et au nord à une petite partie du Piémont et de la Savoie.

Elle passait pour être fort ancienne. Strabon en parle en effet dans le quatrième livre de son Histoire. Il prétend qu'elle était située à l'extrémité des terres de Cottius que l'empereur Auguste avait essayé de conquérir. Ce Cottius était souverain des Alpes Cottiennes, et avait pour capitale de ses États la petite ville de Suse, qui n'est qu'à deux lieues d'Exiles.

César en fait également mention et dit positivement, au premier livre de la *Guerre des Gaules*, qu'étant parti d'Exiles, qui est la dernière place de la province Citérienne, il arriva le septième jour dans la terre des Vaux Cottiens, qui sont de la province Ultérieure¹.

¹ (Archives du Dépôt des fortifications.) Description du fort d'Exiles et de ses environs (carton n° 132). *Notice sur le fort d'Exiles et ses environs*, par M. de la Blotière, 1701 (carton n° 132), p. 747 de l'Inventaire.

Plan de 1679, par Hugot, échelle de 200 toises.

Plan de 1683, Atlas 108, tome II, n° 82.

Quelques historiens ont même assuré que le nom d'Exiles provenait du latin *exsilium*, parce que l'on y reléguait autrefois des prisonniers romains. Il est de fait qu'à l'époque qui m'occupe on voyait dans le donjon une ancienne tour, plus élevée que les autres, qu'on supposait avoir déjà servi de prison du temps des Romains. Ce fut dans cette même tour, dont j'ai donné le plan et le dessin, qu'on enferma les deux prisonniers de la Tour d'en bas.

Au dix-septième siècle, cette forteresse faisait partie du Dauphiné. A la mort du duc de Lesdiguières, gouverneur de la province, le droit à la nomination au poste d'Exiles revint au Roi, et le 12 mai 1681 Louvois écrivait à Saint-Mars : « ... Sa Majesté a trouvé bon de vous accorder le » gouvernement d'Exiles, vacant par la mort de M. de Lesdiguières, où elle fera transporter ceux des prisonniers qui » sont à votre garde qu'elle croira assez de conséquence pour » ne pas les mettre en d'autres mains que les vôtres¹. » Au reçu de cette dépêche, Saint-Mars, de concert avec le commissaire du Chaunoy, entreprit un premier voyage pour constater l'urgence des aménagements à exécuter. De retour à Pignerol dans le courant de juin, il comptait partir vers la fin de juillet pour sa nouvelle résidence; les ordres mêmes étaient donnés, les lettres écrites dans ce sens à l'abbé d'Estrades, lorsque survint une dépêche de Louvois prescrivant à Saint-Mars de *faire traîner en longueur* les réparations, et de prétexter une impossibilité quelconque de départ, sa présence étant devenue nécessaire à Pignerol, où l'on comptait se préparer à une seconde tentative contre Casal. Cette fois encore, Catinat allait recevoir l'hospitalité mystérieuse du gouverneur du donjon. Ce ne fut donc que vers le milieu d'octobre, après la prise de Casal par Catinat et Boufflers, que Saint-Mars put se rendre au fort d'Exiles avec ses deux prisonniers. Pour les garder, il employa les hommes de sa compagnie, réduite à quarante-cinq, avec deux lieutenants,

¹ P. 232, v. 654, Mss. Dépôt de la guerre.

La Prade et Boisjoly. Mais quelle garde ! quel soin ! La dépêche de Saint-Mars à Louvois, du 11 mars 1682, est plus explicative, plus détaillée que le meilleur des récits.

Le 2 mars 1682, le secrétaire d'État avait écrit à son geôlier : « Comme il est important d'empêcher que les prisonniers qui sont à Exiles, que l'on nommoit à Pignerol de la Tour d'en bas, n'aient aucun commerce, le Roi m'a ordonné de vous commander de les faire garder si sévèrement et de prendre de telles précautions, que vous puissiez répondre à Sa Majesté qu'ils ne parleront à qui que ce soit, non-seulement de dehors, mais même de la garnison d'Exiles ; je vous prie de me mander de temps en temps ce qui se passera à leur égard¹. »

Saint-Mars répond par le retour du courrier à cette question et à une autre du 27 février : « J'ai reçu celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire le 27 du passé, par laquelle vous me mandez, Monseigneur, qu'il est important que mes deux prisonniers n'aient aucun commerce. Depuis le commencement que Monseigneur m'a fait ce commandement, j'ai gardé ces deux prisonniers qui sont à ma garde aussi sévèrement et exactement que j'ai fait autrefois de MM. Fouquet et Lauzun, lequel ne peut se vanter d'avoir donné ni reçu des nouvelles, tant qu'il a été enfermé. Ceux-ci peuvent entendre parler le monde qui passe au chemin qui est au bas de la tour où ils sont ; mais eux, quand ils voudroient, ne sauroient se faire entendre ; ils peuvent voir les personnes qui seroient sur la montagne qui est devant leurs fenêtres, mais on ne sauroit les voir à cause des grilles qui sont au-devant de leurs chambres. J'ai deux sentinelles de ma compagnie nuit et jour des deux côtés de la tour, d'une distance raisonnable, qui voient obliquement la fenêtre de mes prisonniers. Il leur est con- signé d'entendre si personne ne leur parle, et s'ils ne crient point par leurs fenêtres, et de faire marcher les passants qui

¹ P. 36, v. 675, Mss. Dépôt de la guerre.

» s'arrêteroient sur le chemin ou sur le penchant de la montagne. Ma chambre étant jointe à la tour, qui n'a d'autre vue du côté de ce chemin, fait que j'entends et vois tout et même mes deux sentinelles, qui sont toujours alertes par ce moyen-là.

» Pour le dedans de la tour, je l'ai fait réparer d'une manière où le prêtre qui leur dit la messe ne les peut voir, à cause d'un tambour que j'ai fait mettre qui couvre leurs doubles portes.

» Les domestiques qui leur portent à manger mettent ce qui est de besoin aux prisonniers sur une table qui est là, et mon lieutenant le prend et le porte. Personne ne leur parle que moi, mon officier, M. Vignerot le confesseur, et un médecin qui est de Pragelas, à six lieues d'ici et en ma présence. Pour leur linge et autres nécessités, mêmes précautions que je faisois pour mes prisonniers du passé. »

Quelle dépêche ! Il n'est pas possible d'être plus explicite, plus complet, et le plan que j'ai donné me permet d'en suivre le détail. A part la somme allouée pour l'entretien, les précautions sont identiques à celles employées pour MM. Fouquet et Lauzun. Qu'on compare ces procédés avec ceux adoptés pour Mattioli, laissé à Pignerol, dans une place ouverte, et l'on comprendra de moins en moins la persévérance de M. Topin à défendre l'hypothèse de Mattioli que ses devanciers dans cette opinion (Delort, Roux-Fazillac, Ellis, etc.), n'admettaient comme possible qu'à la condition formelle de faire de Mattioli l'un des deux individus à l'égard desquels Saint-Mars prenait la minutieuse précaution que je viens de citer.

Dans cette place, les appointements de Saint-Mars étoient fort élevés. Il touchait six mille livres de fixe, comme commandant de la citadelle, dix-huit cents livres comme sous-lieutenant de mousquetaires, quatre mille huit cents livres pour les places de Pérouse et de l'Écluse, sans compter les allocations d'éclairage, de chauffage, de literie, de solde des hommes, de la nourriture des prisonniers fixée au taux

de quinze francs par tête et par jour, etc..... Mais l'ennui, paraît-il, était en proportion des appointements. A Exiles, Saint-Mars se trouvait absolument seul avec sa famille, ses enfants, ses prisonniers, ses quarante-cinq hommes et ses deux lieutenants. Le village d'Exiles était assez éloigné et sans importance. Il pouvait bien dans cette petite place faire de l'autocratie à volonté, au besoin s'absenter pour se rendre à Suse, à Turin, même à Casal; mais le retour n'en était que plus désagréable. Aussi, lorsque, le 13 janvier 1687¹, la dépêche ministérielle arriva, lui annonçant que le ministre avait bien voulu faire droit à ses réclamations et sollicitations incessantes, et lui accordait le gouvernement des îles Sainte-Marguerite, notre homme s'empessa d'accepter. Il était resté cinq années et six jours à Exiles.

LES ÎLES SAINTE-MARGUERITE ET SAINT-HONORAT.

Quel est le voyageur qui, en suivant les méandres gracieux du chemin de fer de Nice, de la Napoule au golfe Jouan, n'a pas admiré la situation coquette des îles de Lérins, au pied des hauteurs des Maures et de la pointe de la Croisette? Qui n'est resté émerveillé en face de cette délicieuse ceinture de villages, de maisons de campagne qu'on aperçoit de la forteresse royale? C'est un véritable panorama d'opéra-comique, un horizon splendide, coupé de bois d'orangers, de champs de fleurs, de forêts sauvages, s'étageant jusqu'à Grasse, la ville des parfums, et aux montagnes qui la dominent. C'était pourtant au milieu de ces enchantements, sur la côte septentrionale de la plus grande des îles, que s'élevait silencieuse et triste la vieille forteresse de Richelieu, aménagée avec soin par M. de Saint-Mars. De nos jours encore, elle est restée la même, à part certaines modifications de détails d'installation nécessitées par les besoins du service militaire moderne et par l'incarcération déjà ancienne des prisonniers arabes.

¹ P. 114, v. 779, Mss. Dépôt de la guerre.

Appelée *Léro* chez les anciens, à cause du culte qu'on y rendait à une divinité gauloise de ce nom, elle avait pris le nom de Sainte-Marguerite de celui d'une chapelle dédiée à cette sainte. Plus tard, sous les Romains du Bas-Empire, elle avait eu une garnison; puis avec le temps toute trace d'occupation avait disparu, à part celle du fort Saint-Honorat, élevé à l'extrémité sud de cette petite île, poste souvent attaqué par les Sarrasins. Ce fut sur l'emplacement de l'ancien fort romain que Richelieu fit construire la forteresse royale, en 1633.

De prison, il n'y en avait pas à cette date, dans le sens avéré du mot; il existait bien des prisons, mais simplement dans le corps de bâtiment de la place, où l'on mettait les internés. Saint-Mars fut le premier qui fit construire des cellules pour une prison d'État. L'ordre de Louvois à Saint-Mars est formel; il est ainsi conçu et daté du 16 mars 1687 :

« J'ai reçu avec votre lettre du 2 de ce mois le plan et le » mémoire qui y étoient joints, et ce qu'il y a à faire pour » bâtir la prison et le bâtiment que vous demandez (pour ren- » dre sûre la prison de votre prisonnier) dans l'île Sainte- » Marguerite, montant à 5,024 livres¹. . . . » Il fit donc élever d'un étage la maison du gouverneur et construire au nord les deux autres étages de prison qui sont indiqués sur le plan sous les nos 33 et 5, et qui communiquaient directement avec les appartements du gouverneur. Ce bâtiment se composait de douze prisons ou cellules, dont deux particulièrement curieuses.

De ces prisons, il ne reste plus que celles de l'étage inférieur. Les six du premier étage et le château ont été rasés.

J'ai visité maintes fois ces anciennes constructions de Saint-Mars, qui ferment le bastion nord-est. Les cellules sont établies en forme de casemates, à l'est de l'escalier conduisant au fort. Des fenêtres, ou plutôt des soupiraux, on aperçoit Cannes, le Cannet, la forêt des Maures, la villa Tripet. Ces

¹ P. 235, v. 781, Mss. Dépôt de la guerre.

casemates sont voûtées, munies de doubles portes et reliées entre elles par un grand couloir éclairé par de simples lucarnes donnant sur la cour de la citadelle. Une seule porte permet l'accès dans ledit couloir; une autre, attenant à la chapelle, donnait entrée chez le gouverneur.

La première de ces chambres (n° 33)¹, à droite et au fond du couloir, près de la chapelle, est celle qui fut occupée par le *Masque de fer*. Elle est parfaitement conforme aux descriptions du Père Papon, dans son *Voyage de Provence* de 1780, et de Saint-Mars, dans sa lettre à Louvois du 8 janvier 1688 :

« Je me donnerai l'honneur de vous dire comme j'ai mis » mon prisonnier, qui est toujours valétudinaire à son ordinaire, dans l'une des deux nouvelles prisons que j'ai fait » faire suivant vos commandements. Elles sont grandes, » belles et claires, et pour leur bonté, je ne crois pas qu'il y » en ait de plus fortes ni de plus assurées dans l'Europe, et » même pour tout ce qui peut regarder les nouvelles de près » et de loin, ce qui se peut trouver dans tous les lieux où j'ai » été à la garde de feu M. Fouquet depuis le moment qu'il » fut arrêté..... »

En résumé, cette demeure de l'ex-habitant de la Tour d'en bas, tout en étant préférable à celles de Pignerol ou d'Exilles, était loin d'être confortable. La fenêtre n'est en réalité qu'un grand soupirail sans vitrage, construit dans un mur de deux mètres d'épaisseur, avec deux grilles espacées et posées de telle façon que les barres d'un grillage ne correspondaient pas aux barres de l'autre.

En 1670, le personnel de l'île se composait d'un gouverneur (M. le chevalier de Guitaud), d'un major (M. de Dampierre), d'un garde-magasin, d'un aumônier, d'un chirurgien, de quatre canonniers, de la compagnie de M. Guitaud et de deux autres compagnies. Ce chevalier de Guitaud est un type curieux du temps. « Il y a vingt-sept ans, écrit-il au ministre

¹ Voir le Plan.

» le 20 janvier 1674, que je suis dans le service, sans discon-
» tination. Il y en a vingt que je suis pourvu de la charge
» de lieutenant pour Sa Majesté, dans les places. Mes cama-
» rades de Marseille, Saint-Jean et Monaco, ont 3,600 livres,
» et je n'en ai que 2,700; le major a 300 livres de plus que
» moi. J'ai pourtant du service et de la qualité autant qu'un
» autre¹. » Guitaud aurait donc pris la carrière des armes en
1647, et depuis 1654 il avait servi en qualité de lieutenant
de Roi dans les places avec 2,700 livres (14,000 fr.) d'ap-
pointements, sans compter ce qu'il gagnait sur sa compa-
gnie. Et pourtant, logé, chauffé, éclairé, soldé comme il
l'était, il se trouvait mal rétribué. Qu'eût-il dit en l'an de
grâce 1872? Il est vrai qu'à cette époque Guitaud faisait des
voyages à Paris, menait grande vie, et pouvait, sur ses éco-
nomies, acheter des propriétés.

Ce chevalier de Guitaud sortait des mousquetaires. Il s'était installé aux îles avec sa famille; son frère faisait les fonctions de lieutenant dans sa compagnie; son beau-frère, M. de Caumartin, commandait une des deux autres compagnies². Pour ses fonctions, il relevait directement du gouverneur de Provence, de l'intendant des galères Arnoul pour les affaires de la marine, et du commissaire des guerres Lenfant pour les détails d'administration.

A la suite de ses réclamations, ses émoluments furent portés de 300 à 400 livres par mois. Voici, du reste, l'état curieux de solde mensuelle qui fait foi de cette dépense : Compagnie de 180 hommes, capitaine, lieutenants, enseignes, 4 sergents et 3 caporaux, 2,412 livres; deux autres compagnies de 70 hommes chacune, avec le capitaine, lieutenants, enseignes, 2 sergents, 3 caporaux, à raison de 1,080 livres chacune, 2,160 livres; au sieur de Guitaud, gouverneur, 400 livres; au major, 200 livres; au garde-magasin, 66 livres 13 sous 4 deniers; à l'aumônier, 40 livres;

¹ P. 131, v. 319, Mss. Dépôt de la guerre.

² 6 avril 1674. P. 277, v. 315, Mss. Dépôt de la guerre.

au chirurgien, 80 livres 6 sous 8 deniers; à 4 canoniers, à raison de 40 livres chacun, 160 livres; pour le bois et la chandelle du corps de garde, 66 livres 13 sous 4 deniers; total, 5,558 livres 13 sous 4 deniers. Ces soldats, comme ceux de Pignerol, achetaient sur leur solde les mèches, poudres et plomb. De plus, ils donnaient un ou deux sous par jour au capitaine pour l'entretien de leur habillement¹.

Une telle garnison, qui n'aurait plus de raison d'être aujourd'hui, était nécessaire à une époque où les corsaires algériens faisaient encore de continuelles descentes sur nos côtes, et où notre marine commençait seulement à prendre quelque valeur. M. de Guitaud avait en outre sous sa direction des prisonniers, mais des prisonniers libres et de fort peu d'importance, quelques-uns même incarcérés sur son ordre, paraîtrait-il, car, à la date du 4 avril 1673, Louvois écrivait au commissaire Lenfant : « L'on m'a donné avis par » la lettre que je vous envoie, que M. le chevalier de Guitaud » et le sieur de Dampierre retiennent trois ou quatre personnes » dans les prisons de l'île Sainte-Marguerite, sans aucun » motif légitime; vous aurez soin de vous éclairer de ce qui » en est². » C'est ainsi qu'en 1672 l'archevêque de Lyon recevait l'ordre d'envoyer aux îles un soldat déserteur, et qu'en 1682³ le prieur de Lost fut enfermé dans l'abbaye de Saint-Honorat, sur un ordre donné à l'intendant Morant⁴. Le dernier prisonnier de M. de Guitaud dont nous ayons eu connaissance est le chevalier de Chezut, qui logeait dans les bâtiments de la garnison, et que trouva M. de Saint-Mars à son arrivée aux îles.

Guitaud mourut le 27 décembre 1685. Pendant l'année 1686, l'intérim fut rempli par le major, M. de Dampierre. Ce fut seulement le 15 janvier 1687 que Saint-Mars apprit sa nomination au commandement des îles, et le 25

¹ 4 novembre 1671, p. 25, v. 257, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 63, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

³ 23 avril. P. 208, v. 366, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ 31 mars. P. 666, v. 685, Mss. Dépôt de la guerre.

qu'il en reçut le brevet. Il dut se rendre immédiatement à sa nouvelle résidence pour faire préparer le logement du prisonnier qu'il devait amener avec lui. A cause des neiges qui obstruaient les passages des Alpes du côté de Briançon, il prit la route de Turin à Nice par le col de Tende. Arrivé le 21 février, il tomba malade, resta vingt-six jours dans l'impossibilité de bouger, repartit de Sainte-Marguerite le 26 mars, cette fois par Embrun et Briançon, fut dans les premiers jours d'avril à Exiles, repartit d'Exiles le 18 avril, et fit avec son mystérieux prisonnier son entrée définitive au Fort-Royal, le 30 avril 1687. Il avait conduit avec lui sa compagnie et ses deux lieutenants, MM. de La Prade et de Boisjoly.

A partir de cette époque, le personnel fut ainsi réparti :

M. de Saint-Mars, gouverneur et commandant la compagnie franche;

M. de La Prade, lieutenant de Roi;

M. de Dampierre, major;

MM. de Formanoir, Boisjoly et Rosages, officiers de la compagnie franche.

La garnison se composa dès lors de la compagnie de M. de Saint-Mars et de deux compagnies d'infanterie. Un sergent et dix hommes étaient détachés à la tour de Saint-Honorat. En 1689 (30 août), le sergent fut remplacé par un lieutenant sur la demande de M. de Saint-Mars. Quant aux bâtiments, ils étaient assez nombreux et se composaient d'un château, des prisons d'État, d'une église, de deux logis pour le lieutenant de Roi et le major, de bâtiments pour les officiers, les cadets, le curé, l'aumônier, le chirurgien-major, le boucher, le patron du bateau de service, de casernes pour la troupe, d'auberges, etc....

Quant à la garde des prisonniers, elle était uniquement confiée aux hommes de la compagnie du gouverneur. La Prade était seul chargé des détails de la surveillance.

Cette surveillance, on la connaît.

Le 6 janvier 1696, Saint-Mars écrivait en effet au ministre :

« Monseigneur,

» Vous me commandez de vous dire comment l'on en use
 » quand je suis absent ou malade, pour les visites et précau-
 » tions qui se font journellement aux prisonniers qui sont à
 » ma garde. Mes deux lieutenants servent à manger aux heu-
 » res réglées, ainsi qu'ils me l'ont vu pratiquer, et que je fais
 » encore très-souvent quand je me porte bien ; et voici com-
 » ment, Monseigneur. Le premier venu de mes lieutenants
 » prend les clefs de la prison de mon *ancien prisonnier*
 » par où l'on commence, il ouvre les trois portes et entre
 » dans la chambre du prisonnier, qui lui remet honnêtement
 » les plats et assiettes qu'il a mis les unes sur les autres, pour
 » les donner entre les mains du lieutenant qui ne fait que de
 » sortir deux portes pour les remettre à un de mes sergents
 » qui les reçoit pour les porter sur une table à deux pas de
 » là, où est le second lieutenant qui visite tout ce qui entre
 » et sort de la prison, et voit s'il n'y a rien d'écrit sur les
 » vaisselles ; et après qu'on lui a donné tout le nécessaire,
 » l'on fait la visite dedans et derrière le lit, et de là aux grilles
 » des fenêtres de sa chambre, et aux lieux, ainsi que par
 » toute sa chambre, et fort souvent sur lui ; après lui avoir
 » demandé fort civilement s'il n'a pas besoin d'autre chose,
 » l'on ferme les portes pour aller en faire tout autant aux au-
 » tres prisonniers. Deux fois la semaine on fait changer de
 » linge de table, ainsi que de chemises et linge dont ils se
 » servent.... »

On ne peut être plus explicite et plus conforme aux procédés de Pignerol et d'Exiles. Plus tard, je montrerai que les habitudes furent les mêmes pour la Bastille. Si je reviens d'ailleurs un peu longuement sur ces détails, c'est pour démontrer surabondamment aux esprits prévenus l'origine des erreurs qui ont eu cours jusqu'ici.

Aux îles Sainte-Marguerite, Saint-Mars se trouva relativement libre. En 1688, à la suite des assurances qu'il donna

à Louvois pour la sûreté de ses prisonniers, il obtint l'autorisation de s'absenter deux jours par mois pour aller à Nice, Antibes ou Cannes¹. Son caractère, du reste, parut se ressentir de l'influence du climat et de cette sorte de latitude laissée à ses actions ; il se montra plus affable pour tout le monde, ce dont personne ne se plaignit.

En 1693, probablement à propos de la mort de son fils, il se rendit à Paris et vit M. de Barbezieux, l'héritier de son ancien protecteur, M. de Louvois. Enfin, sur les sollicitations du ministre et de sa famille, particulièrement des Dufresnoy et des Desgranges, il accepta la place de gouverneur du château de la Bastille, le 8 avril 1698. Mais ce séjour dans le beau pays de Provence parut lui tenir au cœur ; il se décida avec peine à changer de position, et fit de grandes difficultés pour partir. Son successeur, M. de La Motte-Guérin, était déjà aux îles que Saint-Mars s'y trouvait encore. Il ne les quitta définitivement qu'à la fin de l'été, dans les derniers jours du mois d'août, en compagnie de son inséparable prisonnier de Pignerol et d'Exiles, pour se trouver à Paris dans le courant de septembre.

LA BASTILLE.

Voici quelques lignes de description de cette trop fameuse forteresse, dues à la plume d'un des malheureux qui y furent enfermés :

« L'entrée de la Bastille se trouvoit à droite de l'extrémité
 » de la rue Saint-Antoine. Au-dessus de la première porte
 » étoit un magasin considérable d'armes de différentes espè-
 » ces et d'armures anciennes ; à côté de cette porte étoit un
 » corps de garde où l'on plaçoit chaque nuit deux sentinelles
 » pour répondre et ouvrir aux personnes qui se présentoient.
 » Cette porte conduisoit à une première cour extérieure dans
 » laquelle étoient les casernes des invalides, les écuries et
 » les remises du gouverneur. L'on pouvoit également arriver

¹ P. 64, v. 806, Mss. Dépôt de la guerre.

» à cette cour par l'arsenal. Elle étoit séparée d'une seconde
 » cour par une porte à côté de laquelle étoit un autre corps
 » de garde, puis un fossé et un pont-levis. C'est dans cette
 » seconde cour à droite que s'élevoit l'hôtel du gouverneur,
 » Vis-à-vis de cet hôtel étoit une avenue longue de quinze
 » toises, dont le côté droit étoit bordé par un bâtiment ser-
 » vant de cuisine.

» Le tout étoit construit sur un pont dormant traversant
 » le grand fossé et sur lequel s'abaissoit un pont-levis. Au
 » delà étoit un autre corps de garde. Enfin, pour arriver à la
 » grande cour intérieure; il falloit passer une forte grille de
 » fer servant de retranchement à la sentinelle, qui avoit
 » ordre de ne laisser approcher d'elle les prisonniers qu'à
 » une distance de trois pas. Cette grande cour avoit cent
 » deux pieds de long sur soixante-douze de large; elle
 » étoit environnée des tours dites de la *Liberté*, de la *Ber-*
 » *taudière*, de la *Bazinière* (1663), de la *Comté*, du *Trésor*,
 » de la *Chapelle*, ainsi que des massifs qui joignoient ces six
 » tours. Presque toutes les prisons des étages moyens étoient
 » des polygones irréguliers de quinze à seize pieds de dia-
 » mètre. Elles avoient quinze à vingt pieds de haut. Chaque
 » prison fermoit par deux portes de l'épaisseur de deux à
 » trois pouces. Les cachots étoient enfoncés de dix-neuf pieds
 » au-dessous du niveau de la cour, cinq pieds environ au-
 » dessus du niveau du fossé. Ils n'avoient d'ouverture qu'une
 » étroite barbacane sur le fossé. Excepté les cachots, toutes
 » les prisons avoient ou des poêles ou des cheminées. Celles-ci
 » étoient étroites, fermées dans le bas, au haut, et quelque-
 » fois de distance en distance par des barres de fer¹.

» Leur ameublement ordinaire se composoit d'un lit de
 » serge verte avec rideaux, paillasse et matelas, d'une ou deux
 » tables, de deux cruches, d'un chandelier, de fourchette,
 » cuiller et gobelet d'étain, de deux ou trois chaises, de
 » l'assortiment d'un briquet, rarement et par faveur de

¹ *La Bastille*, par Linguet, p. 229.

» petites pincettes et d'une pelle à feu très-foibles; les murs
 » étoient nus.... »

Tel étoit en peu de mots l'aménagement de la célèbre
 prison d'État. A l'époque dont je m'occupe, le personnel
 chargé de garder ce monument du despotisme se compo-
 sait de : un gouverneur, un lieutenant de Roi, un major, un
 capitaine des portes, un chirurgien, un aumônier, trois
 porte-clefs, un confesseur ordinaire, un médecin, un apo-
 thicaire, plus des officiers, des sergents, soldats, valets de
 chambre, cuisiniers, cochers, laquais, etc....

Le gouverneur et le lieutenant de Roi étoient les seuls offi-
 ciers nommés directement par le Roi. Tous les autres étoient
 au choix du gouverneur.

Quant à tout ce monde, gouverneur, prisonniers, offi-
 ciers et soldats, ils restaient sous la haute direction de M. le
 comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'État. Mais
 comme ce dernier, par suite des empêchements de sa charge,
 pouvait surveiller difficilement cet établissement, il avait dé-
 légué à sa place le sieur Paulny Le Voyer, marquis d'Argen-
 son, lieutenant de police et conseiller d'État, et son commis,
 M. Desgranges, dont la fille avait épousé le jeune Saint-Mars.

Le marquis d'Argenson employait pour ce service spécial
 un commissaire de la Bastille du nom de Camuset, plus un
 certain nombre de secrétaires, greffiers, interprètes et autres
 gens de cette sorte.

De Besmaus de Montlesun, ancien capitaine des gardes
 du cardinal, né en 1615, le digne compagnon du lieutenant
 de police La Reynie¹, avait été nommé à ces fonctions de
 gouverneur de la Bastille, le 10 avril 1658, à la mort du
 sieur du Tremblay, et à la suite de la démission de Louvières.
 Besmaus occupa ce poste jusqu'à sa mort, le 18 décembre

¹ Nicolas de La Reynie, né le 25 mai 1625 à Limoges, d'une bonne famille
 de robe. Son père, Jean-Nicolas, sieur de Tralage et de La Reynie, exerçait la
 charge de conseiller du Roi en la sénéchaussée et présidial de la ville. Le
 4 janvier 1645, il épousa Antoinette des Barets. En juillet 1661, il acheta une
 charge de maître des requêtes, et fut nommé lieutenant de police le 15 mars
 1667.

1697, et fut enterré aux Carmes. Saint-Mars, qui lui succéda, n'arriva qu'au mois de septembre 1698.

Le lieutenant de Roi, le sieur Du Junca, était un gentilhomme des environs de Bordeaux. Exempt aux gardes du corps de M. de Duras, il fut choisi pour aider dans les devoirs de sa charge M. de Besmaus, alors âgé de soixante-quinze ans et fort infirme. De moyenne taille, mais bien fait, obligeant mais sévère, ce Du Junca, qui pouvait avoir cinquante-six ans à l'arrivée de Saint-Mars, était homme d'ordre avant tout. C'est à lui qu'on doit le fameux registre où s'est trouvée retracée la fin de la légende de l'homme dit au Masque de fer, registre intitulé : « État des prisonniers qui sont envoyés » par ordre du Roi à la Bastille, à commencer du mercredi » onzième du mois d'octobre que je suis entré en possession » de la charge de lieutenant de Roi en l'année 1690. »

Le major de la Bastille, Jacques Rosarges¹, est de notre connaissance. J'en ai déjà parlé dans la composition du personnel de Pignerol. Il y avait trente et un ans qu'il se trouvait au service de Saint-Mars. Simple soldat dans sa compagnie franche, il avait peu à peu avancé en grade, par suite de ses aptitudes à ces qualités si parfaites de *culs de plomb* que réclamait le géolier.

Le capitaine des portes, le sieur Lécuyer, était également un ancien soldat de la compagnie de Saint-Mars, enrôlé en 1670.

Pour la compagnie qui faisait la garde dans le donjon, elle était commandée par l'ainé des neveux du géolier, le fameux Guillaume de Formanoir, qui plus tard devait se faire appeler « seigneur de Palteau et autres lieux. »

Le chirurgien du château, Abraham Reilh, était un enfant de Nîmes, adroit et avide. Ancien *frater* dans une compagnie d'infanterie, il entra à la Bastille sur la présentation de l'aumônier. « C'étoit un petit bout d'homme bien alerte, au fond » fort ignorant, car à peine savoit-il faire la barbe dans son » noviciat. »

¹ Ce Rosarges mourut à la Pissotte, village près de Vincennes, le 19 mai 1705.

L'abbé Giraut, l'aumônier, sommelier et *gargotier* de la Bastille, était arrivé des îles avec le nouveau gouverneur.

Les trois porte-clefs répondaient aux noms de Antoine Ru, âgé de cinquante-deux ans, Provençal, venu de Sainte-Marguerite; Boutonnière, Parisien et israélite; Bourgoïn, Bourguignon, ancien maréchal des logis de dragons, amené par l'abbé Giraut.

Quant au confesseur ordinaire, le Père jésuite Riquelet, au médecin Fresquier, à l'apothicaire, et au nommé Jacques La France, laquais de Formanoir, je n'en parlerai que pour mémoire, pour donner un aperçu suffisamment complet et exact de ce personnel ignoré de tous, et que dirigeait M. de Saint-Mars dans ce poste qu'il avait fait tant de difficultés d'accepter.

La position pourtant était enviable, et la lettre suivante de Barbezieux, du 1^{er} mai 1698, en donnera une idée plus parfaite que tout ce que je pourrais dire : « Comme Dufresnoy » vous avoit écrit sur la proposition d'échanger votre gouvernement des îles Sainte-Marguerite contre celui de la » Bastille, la réponse que vous lui avez faite m'a été remise » depuis sa mort; le revenu de ce gouvernement consiste sur » les états du Roi en quinze mille cent soixante-huit livres, » outre six mille livres que M. de Besmaus retiroit des boutiques qui sont autour de la Bastille, des fossés du dehors » et des bateaux du passage qui dépend du gouverneur. Il est » vrai que sur cela M. de Besmaus étoit obligé de payer un » nombre de sergents et de soldats pour la garde des prisonniers et le service; mais vous savez par ce que vous retirez » de votre compagnie à quoi ces dépenses montent; après » vous avoir fait une énumération de ce que vaut le gouvernement, je vous dirai que c'est à vous à connaître vos intérêts, que le Roi ne vous force point à l'accepter s'il ne vous » convient pas; et en même temps je ne doute point que vous » ne regardiez sans compter le profit qui se fait ordinairement sur ce qu'il en donne pour l'entretien des prisonniers, » qui est tel que l'on sait, ce qui ne laisse pas d'être consi-

» déorable, enfin le plaisir d'être à Paris, assemblé avec sa
 » famille et ses amis, au lieu que vous êtes confiné au bout
 » du royaume. Si je puis vous dire mon sentiment, cela me
 » paroît avantageux, et je crois que vous ne perdrez pas à
 » l'échange pour toutes les raisons ci-dessus.

» Je vous prie cependant de me mander sur cela naturel-
 » lement votre avis¹. »

Ainsi, sans compter le logement, l'éclairage, le chauf-
 fage, etc., les émoluments d'un gouverneur de la Bastille
 formaient un revenu fixe annuel de vingt et un mille six cent
 huit livres (cent mille francs valeur moderne) et un casuel qui
 pouvait s'élever à un minimum de cent mille francs, ce qui
 présentait un total de deux cent mille francs, sur laquelle
 somme le gouverneur n'avait à payer que les sergents et
 gardes du château. Saint-Mars, en se résignant aux ordres
 du Roi, ne faisait donc pas une trop mauvaise affaire,
 comme l'assurait le ministre, au courant de tout le gaspil-
 lage qui s'exécutait dans la forteresse. « Le gouverneur »,
 dit l'auteur de la *Bastille dévoilée*, « tiroit de sa place, outre
 » ses appointements fixes, plus de trois cent mille livres,
 » en profit sur la nourriture et l'ameublement des prison-
 » niers. La place de lieutenant de Roi coûtoit quarante mille
 » livres et en rapportoit cinq mille; celle de major, quatre
 » mille livres; celle d'aide-major, quinze cents livres; de
 » chirurgien, douze cents livres. Les simples soldats étoient
 » habillés et entretenus de chandelles, bois et sel, et rece-
 » voient dix sous par jour et un sou de décompte. Les porte-
 » clefs touchoient cinquante sous par jour². »

Constantin de Renneville est plus explicite encore : « Je
 » mets en fait, dit-il en 1715, que depuis le 26 septembre
 » 1708 que Bernaville a succédé à Saint-Mars, il a tiré plus
 » de deux millions de profit de ses malheureuses victimes.
 » Grasses plumes de maigres pigeonneaux ! La démonstration

¹ P. 1, v. 1430, Mss. Dépôt de la guerre.

² *La Bastille*, t. 1, préface, p. xxxv.

» en sera évidente; c'est un fait facile à vérifier aux ministres
 » du Roi, pour peu qu'ils veuillent s'en donner la peine. Je
 » suppose que nous ayons été cent prisonniers dans ce mau-
 » dit enfer, ce qu'aucun prisonnier ne peut savoir que par
 » conjecture.....

» Je suppose qu'ils étoient tous à une pistole par jour, ce
 » qui n'est pourtant pas, car il y a des prisonniers qui n'ont
 » que cinquante sous par jour. Il y en a à cent sous, à dix
 » francs, à quinze francs, à vingt francs, à vingt-cinq francs ;
 » tels étoient S. A. M. le prince de la Riccia, MM. le duc d'Es-
 » trées, le duc de Fronsac, le comte d'Harcourt, M. de Sur-
 » ville, lieutenant général, et plusieurs autres. Je suppose, en
 » outre, qu'il en coûte au gouverneur vingt sous par jour
 » pour la nourriture de chaque prisonnier, ce qui est outre
 » la dépense; car supposez qu'il y ait dix prisonniers à qui l'on
 » fasse meilleure chère qu'aux autres, tout le reste est misé-
 » rablement traité, et il y en a beaucoup qui le sont d'une
 » manière cruelle et qui pour cinq sous vivoient mieux ail-
 » leurs. Il n'en coûte au gouverneur qu'un sou par jour pour
 » ceux qui sont aux cachots, qu'il a toujours soin de tenir bien
 » garnis, ce qui lui fait appeler ces lieux abominables ses
 » deniers clairs.

» Je soutiens encore que le revenant-bon des vingt sous
 » que je lui passe par jour pour la nourriture de chaque pri-
 » sonnier, est plus que suffisant pour nourrir grassement et
 » payer largement tous les domestiques, et faire servir sa
 » table abondamment, où il ne souffre plus aucun prison-
 » nier, comme faisait Saint-Mars, qui régaloit parfaitement
 » bien ceux qui étoient admis à sa table.

» Je dis donc : 100 prisonniers en moyenne, à 10 livres
 » par jour, coûtent au Roi. 1000 liv.
 » Sur quoi il faut déduire 20 sous par chacun
 » pour leur nourriture. 100
 » Reste de profit par jour, au gouverneur. . . . 900
 » Qui, multipliés par 365, lui produisent
 » par an, de profit. 328,500

» Il y a plus de six ans qu'il est gouverneur, ce qui a dû » pousser son revenant-bon à près de deux millions. »

Saint-Mars n'en hésita pas moins cinq mois à venir, car sa fortune était déjà faite; il avait soixante-douze ans, et n'éprouvait guère la nécessité, depuis la mort de ses enfants, d'aller accroître une richesse déjà considérable qu'il devait voir passer entre les mains de ses neveux. Ce ne fut que sur les instances de sa famille, qui voyait dans la possession de ce poste une nouvelle source de faveurs, qu'il se décida à partir dans le courant du mois d'août de l'année 1698. Il n'arriva à la Bastille que le 18 septembre. Il avait avec lui son ancien prisonnier, le sieur Rosarges, son neveu, le sieur de Formanoir, le futur capitaine des portes Lécuyer, l'abbé Giraut et le sieur Antoine Ru. Du Junca, qui avait fait l'intérim depuis la mort de Besmaus, continua à exercer son service de lieutenant de Roi. Telle fut l'entrée en fonctions de ce fameux Saint-Mars, qui trouva moyen de vivre encore dix ans comme gouverneur de la forteresse¹.

C'est donc pendant cinq années, de 1698 à 1703, que l'Homme au masque est resté enfermé dans la tour Bertaudière, au troisième étage, dans la chambre appelée la troisième Bertaudière. Les chambres avaient toutes en effet leur numéro. Elles portaient le nom du degré de leur élévation, suivant que leur porte se présentait à droite ou à gauche en montant. Ainsi la première Bertaudière était la première chambre de la tour de ce nom, au-dessus du cachot; puis venait la seconde Bertaudière, la troisième, celle du Masque, la quatrième et la calotte Bertaudière.

Ces tours portaient en général, soit le nom de leurs architectes, soit le nom des anciens prisonniers qui les avaient habitées. Elles servaient à une même série de prisonniers, pour un genre de crimes identiques. Ainsi la tour Bertau-

¹ Il fut remplacé par son collègue du château de Vincennes, Charles Le Fournier, chevalier de Bernaville, le 18 novembre 1708, décédé le 18 décembre 1718.

dière, d'après les noms inscrits sur les murs et les recherches de M. Ravaisson, semblait avoir été affectée aux prisonniers d'État convaincus d'espionnage ou de relations avec l'étranger. Du reste, la troisième Bertaudière n'était pas différente des autres chambres. Le prisonnier inconnu qui l'occupait y fut traité d'une façon analogue à celle que j'ai indiquée pour Pignerol, Exiles, Sainte-Marguerite, et le voyage. Il avait des livres, voyait seulement le gouverneur et Rosarges, qui lui portait les plats après les avoir reçus du porte-clefs Ru. Comme pour aller entendre la messe ou se rendre chez le gouverneur il était obligé de traverser la grande cour de quarante-deux pieds de long, dont j'ai parlé, la grille, le pont-levis, le pont dormant et une autre cour, on lui mettait un masque sur le visage afin de dérober sa figure à tous les regards. On agissait, en un mot, à son égard, comme partout pendant le trajet de Pignerol à Exiles, à Sainte-Marguerite, à la Bastille, et si à la Bastille on s'est montré plus exigeant qu'aux îles ou à Exiles, c'est que, dans ces deux dernières localités, il n'avait pas à rencontrer des personnes qui sont amies intimes de tant de gens, disait la dépêche de Besmaus de 1673. Une fois rentré à la troisième Bertaudière, le prisonnier se débarrassait de son masque et reprenait le cours de ses lectures et de ses tristes réflexions, qui ne devaient avoir qu'un terme, *la mort*.

CONCLUSION.

Tel est le personnel des différentes forteresses où s'est écoulée une partie de l'existence de l'homme dit au masque de fer. En le nommant ici d'une façon aussi brève et aussi résumée, j'ai souhaité uniquement éviter au lecteur l'ennui de détails qui auraient gêné le récit de ce qui se passa de mystérieux dans cette période du dix-septième siècle. J'ai voulu exposer au juste la situation exceptionnelle de Pignerol et l'isolement complet des autres prisons (Exiles, Sainte-Marguerite, la Bastille), montrer ce qu'étaient M. de Saint-

Mars et ses agents, quels liens les unissaient soit entre eux, soit avec le secrétaire de la guerre, faire ressortir enfin l'intérêt tout particulier qu'avait pu avoir le célèbre géolier à la garde de ses prisonniers. Au courant des êtres de la maison, il me sera maintenant plus aisé de parler des malheureux détenus. Je vais donc entreprendre d'une manière encore plus rapide l'historique de chacun d'eux. Cette méthode d'élimination aura l'avantage d'éviter les personnages inutiles, et de réduire petit à petit le cercle dans lequel peut et doit se mouvoir l'action de l'homme dit le Masque de fer.

CHAPITRE IV.

Historique des prisonniers.

PREMIÈRE SÉRIE : Prisonniers enfermés à Pignerol depuis l'arrivée de M. de Saint-Mars jusqu'à son départ pour Exiles (16 janvier 1665-octobre 1681). — 1. Le surintendant N. Fouquet. — 2. Honneste et le sieur de Valcroissant. — 3. Le sieur de Cron, commissaire provincial de l'artillerie. — 4. Eustache Danger, Danger ou d'Angers. — 5. Antonin Nompar de Caumont, comte de Lauzun. — 6. Ramel. — 7. Les valets de Fouquet et de Lauzun. — 8. Le sieur Laggier. — 9, 10, 11 et 12. Les sieurs Mathonnet, Heurtaut, Plassot, et la dame Carrière. — 13. Le nommé Stellani. — 14. Le sieur Champin. — 15. Le moine jacobin Gonna (?). — 16. Le comte de Donane. — 17. Le nommé Marsailles. — 18. Le sieur Butticaris. — 19. Castanieri, dit Saint-Georges, dit La Pierre. — 20 et 21. Le nommé Caluzio et sa femme. — 22. *L'homme dit au Masque de fer.* — 23 et 24. Langlois et Chevalier. — 25. Le marquis de Chasteuil. — 26. Dubreuil. — 27. Le maître d'hôtel du duc de Giovanisso. — 28 et 29. Ercole Mattioli et son valet. — 30. Le prieur des Feuillants de Pignerol. — 31. Le nommé Largouet. — 32 et 33. Le comte de Broglio et sa femme. — 34. Le chevalier et comte de Fenil. — 35 et 36. Les Pères Carmes Rube et Michel. — 37. Le marquis de Sassenasque. — DEUXIÈME SÉRIE : Prisonniers enfermés au donjon de Pignerol et confiés à la garde successive de MM. de Villebois et de La Prade, jusqu'à l'abandon de Pignerol et pendant le séjour de M. de Saint-Mars au fort d'Exiles et aux îles de Lérins (1681-1694). — 38 et 39. Les frères Borelli. — 40, 41 et 42. Les consuls de la Pérouse et le nommé Broardi. — 43. Le sieur Breton. — 44. De Talmot. — 45. Robelin fils. — 46. Le sieur Gamand, curé de Diblon. — 47. Le nommé Morel, commis de M. Berthelot. — 48. Le sieur Crutz, officier réformé. — 49. Le sieur de Herse. — 50. Le comte de Fasquinioli. — TROISIÈME SÉRIE : Prisonniers nouveaux de M. de Saint-Mars pendant son séjour au fort d'Exiles (1681-1687). — Néant. — QUATRIÈME SÉRIE : Prisonniers nouveaux de M. de Saint-Mars au fort royal de l'île Sainte-Marguerite (avril 1687-septembre 1698). — 51. Le sieur de Chézut. — 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59. Les ministres protestants. — 60. Le sieur Jean-Philippe de Villeneuve de Languedoc. — 61. Le sieur de Montbéliard, garde-marine.

D'après tout ce qui précède, il demeure bien constaté que Saint-Mars n'a été qu'un agent des Le Tellier, autant qu'un géolier. Sa grande faveur ne date que de la liaison de Louvois avec sa belle-sœur, madame Dufresnoy, c'est-à-dire de 1670. De ce jour seulement il peut tout demander impunément. Les postes de Sainte-Marguerite et de la Bastille n'ont été occupés par lui que par hasard, grâce à la mort de MM. de Guिताud et de Besmaus. Saint-Mars n'est même venu à la Bas-

tille qu'à son corps défendant, pour faire plaisir à sa famille. Le vrai drame du Masque de fer se passe donc à Exiles et à Sainte-Marguerite. C'est là que Saint-Mars se trouve tout à fait isolé. Ce n'est pas lui qui suit le prisonnier inconnu, mais le prisonnier inconnu qui l'accompagne dans tous ses déplacements, fait important que les critiques auraient dû constater plus tôt. Il n'a existé de prisonniers traités d'une manière spéciale, pécuniairement parlant, que MM. Fouquet et Lauzun, et de détenus mystérieux que les deux de la Tour d'en bas. Tous les autres ont été parfaitement dénommés, et considérés sur un pied identique à celui des autres prisonniers de France. Enfin l'abandon du donjon de Pignerol n'a été que le résultat des péripéties de la guerre et la conséquence de notre politique. L'envoi de Mattioli à Sainte-Marguerite n'a donc jamais eu le caractère d'un cas spécial.

Cela dit, je vais passer rapidement en revue les différents prisonniers qui ont été confiés aux soins de ce trop vigilant M. de Saint-Mars.

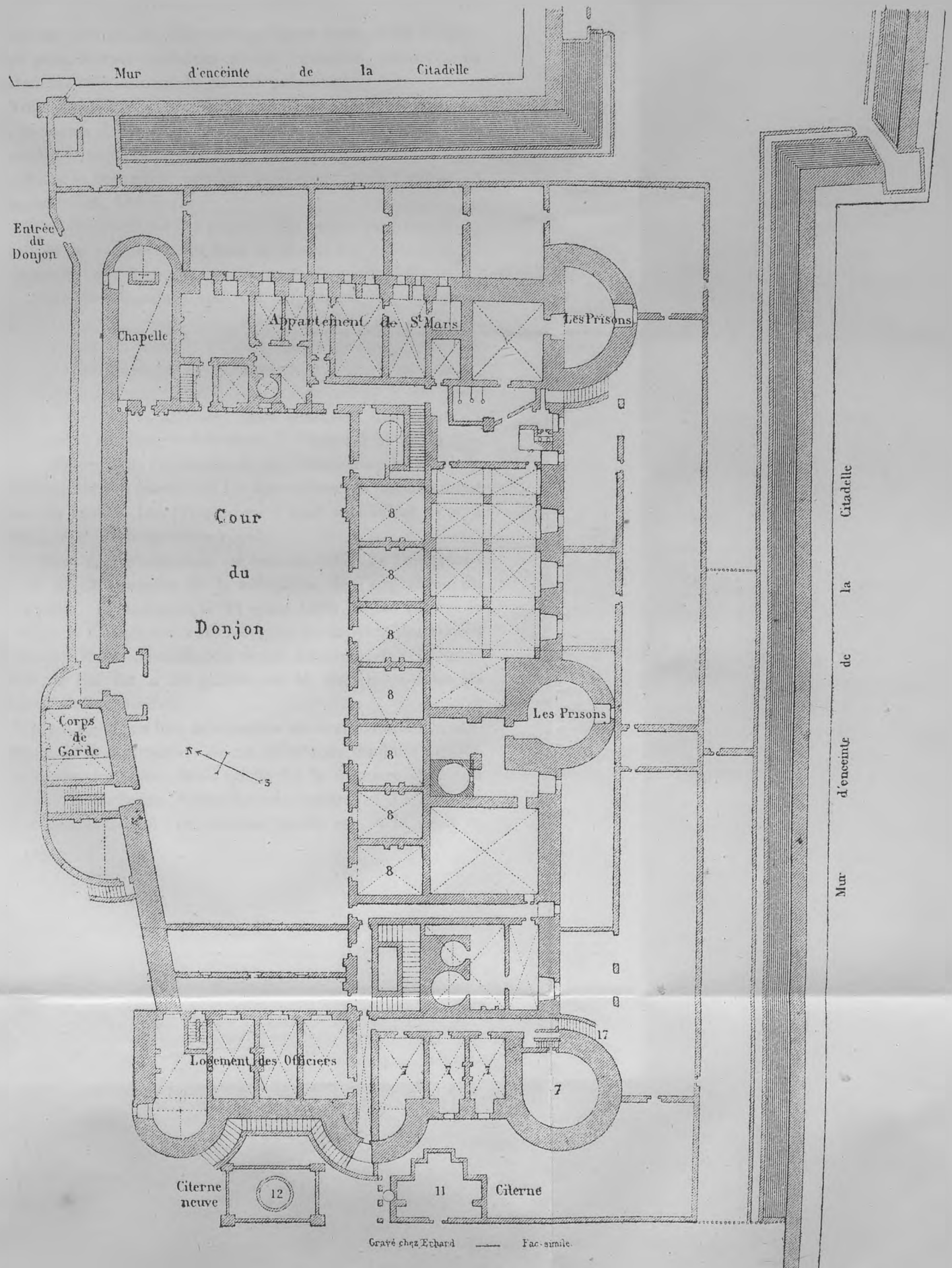
PREMIÈRE SÉRIE.

Prisonniers enfermés à Pignerol depuis l'arrivée de M. de Saint-Mars jusqu'à son départ pour Exiles.

I. LE SURINTENDANT NICOLAS FOUQUET.

Ordre d'entrée, 20 décembre 1664. — Entrée, 16 janvier 1665. — Mort à Pignerol le 23 mars 1680.

Qui ne connaît les aventures du surintendant Fouquet, de ce superbe ministre, condamné à payer de sa liberté et de sa vie la plus implacable des vengeances, celle d'un jeune monarque orgueilleux et jaloux? Arrêté à Nantes le 5 septembre 1661 par M. d'Artagnan, Fouquet fut successivement conduit dans les châteaux d'Angers, d'Amboise, de Vincennes et de la Bastille, condamné au bannissement, et, par ordre du Roi, enfermé à Pignerol le 16 janvier 1665. C'est dans les intéressants travaux de MM. Lacroix, Ravaisson et Chéruel qu'il faut lire les détails de ce drame historique,



PLAN DU DONJON DE LA CITADELLE DE PIGNEROL

EXÉCUTÉ PAR M. ROBERT, LE 26 JUIN 1695. (Extrait de la liasse C, n° 9, Archives du Dépôt des fortifications.)

- 7 Appartement de M. de Rissau, lieutenant de Roi de la citadelle de Pignerol.
- 8 Casernement de la compagnie particulière de M. de Saint-Mars.
- 17 Escalier particulier de M. de Rissau, pour ne pas avoir à entrer dans le donjon.

et si je me permets ici d'ajouter quelques mots, c'est uniquement pour donner certaines pièces curieuses, relatives au traitement et à la mort du célèbre prisonnier.

Voici d'abord, d'après un manuscrit des Archives nationales, le menu de la dépense allouée mensuellement à M. de Saint-Mars pour l'entretien de ce personnage¹ :

« Pour la nourriture pendant ledit mois dudit Fouquet et » de son valet, 500 livres ;

» Pour le payement des gages dudit valet, 50 livres ;

» Pour le payement du bois et chandelle, tant pour la » chambre dudit Fouquet que du corps de garde, 100 livres ;

» Pour le chapelain qui dit la messe de Fouquet, » 25 livres. »

Cela faisait un total de 40,000 francs par an, rien que pour les frais personnels occasionnés par le surintendant, plus de 600,000 francs pour les quinze ans qu'il est resté dans le donjon, en dehors, bien entendu, des dépenses qu'exigèrent ses deux installations de Pignerol et de la Pérouse, son voyage, l'entretien de ses vêtements, la solde de la compagnie des gardes, et les appointements passablement élevés du geôlier. Les prisonniers d'État revenaient cher à cette époque d'omnipotence royale.

La mort du surintendant est incontestable. Je l'ai racontée en détail à propos de la réfutation de l'hypothèse du Bibliophile. Il succomba le 23 mars 1680, et fut enterré le 23 mars de l'année suivante à l'église du couvent des Dames de Sainte-Marie (Grande rue Saint-Antoine). L'acte mortuaire, je l'ai dit, a été publié par M. Ravaisson dans les *Archives de la Bastille*².

Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter un seul instant à la supposition de la suppression de cet infortuné, toujours malade et se traînant à peine. Mais quelle fut la dernière crise qui l'enleva ? Cette crise même fut-elle naturelle ? La critique historique, cette fois, en curieuse qu'elle est, a le droit de

¹ K. 120.

² T. III, p. 213.

s'en inquiéter, en raison de ce passage d'une lettre de madame de Sévigné : « Fouquet a succombé à des convulsions » et des maux de cœur sans pouvoir vomir. » Y aurait-il eu empoisonnement, comme c'était dans les habitudes du temps? Avait-on craint une confrontation de ce personnage avec les empoisonneurs de la Bastille, les inculpés de la Chambre ardente? Le sieur Eustache Dauger, un autre prisonnier de Pignerol, un des valets du surintendant, fut-il pour quelque chose dans cette fin mystérieuse? Ce qui est certain, c'est que, le 10 juillet 1680¹, Louvois écrivait à M. de Saint-Mars : « Mandez-moi comment il est possible » que le nommé Eustache ait fait ce que vous m'avez envoyé » et où il a pris les *drogues nécessaires* pour le faire, ne pouvant croire que vous les ayez fournies. »

Là encore reste un détail énigmatique à éclaircir, dont je m'empresse de soumettre l'explication à la sagacité des chercheurs.

II. LES SAUVEURS DE FOUQUET, LE SIEUR DE VALCROISSANT
ET LE VALET HONNESTE.

Je ne parlerai que pour mémoire de ces malheureux prisonniers du donjon, dévoués à la fortune du surintendant, et qui payèrent de la vie et de l'envoi aux galères leur tentative pour faire évader ce grand criminel.

III. LE SIEUR DE CRON, COMMISSAIRE PROVINCIAL DE L'ARTILLERIE.

Ordre d'entrée, 23 mars 1668. — Ordre de sortie, 10 juillet 1669.

Dans le projet de réorganisation de l'armée française, les places de Perpignan, Pignerol, Brisach, Arras, Dunkerque, avaient toujours été désignées par le secrétaire d'État de la guerre, Michel Le Tellier, pour servir de modèle aux autres places de France. A Pignerol particulièrement, le sieur Cron, commissaire provincial de l'artillerie, fut chargé d'installer la première fonderie de canons qui fonctionna pour le compte de l'État.

¹ Delort, p. 261.

Le 13 juillet 1663¹, Le Tellier écrivait au commissaire des guerres Damorezan, le futur beau-frère de Saint-Mars : « Je vous prie de me faire savoir bien soigneusement ce que » fera le sieur Cron, en exécution de la commission qui lui a » été donnée pour une fonderie à Pignerol, afin que je puisse » en rendre un compte exact au Roi. »

Ce Cron fut anobli l'année suivante, puis disgracié, enfermé en fin de compte². Pour quel motif? Je n'ai pu le savoir. Le fait est que le 10 juillet 1669 Louis XIV écrivait : « Ayant trouvé bon de faire élargir le commissaire de Cron, » ordinaire en mon artillerie, lequel est détenu par mon ordre, je vous écris cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que » vous l'aurez reçue vous ayez à faire mettre en pleine et entière liberté ledit sieur de Cron, sans difficulté³. »

IV. EUSTACHE DAUGER, DANGER OU D'ANGERS.

Ordre d'entrée, 28 juillet 1669. — Mort à Pignerol en janvier 1694.

Eustache Dauger, Danger ou d'Angers! Est-ce là le nom véritable de ce prisonnier, ou un simple surnom, fait si commun à cette époque? D'où venait cet homme, que faisait-il? Je l'ignore. Le 1^{er} août 1669, un courrier extraordinaire apportait au gouverneur de Dunkerque, M. le comte d'Estades, des dépêches urgentes du secrétaire d'État de la guerre. Il s'agissait de l'envoi immédiat et secret à Pignerol d'un nommé X...., qui fut plus tard appelé Eustache Dauger. Le major de la citadelle, le capitaine de Vauroy, avait ordre de conduire lui-même le prisonnier à sa nouvelle destination : « Capitaine de Vauroy », disait la missive royale, « étant mal satisfait de la conduite du nommé... et voulant » m'assurer de sa personne, je vous écris cette lettre pour » vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez vue vous ayez à le » saisir et arrêter, et à le conduire vous-même en toute sûreté

¹ P. 87, v. 179, Mss. Dépôt de la guerre.

² 23 mars 1668. Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 96, v. 234, Mss. Dépôt de la guerre.

» dans la citadelle de Pignerol, pour y être gardé par les soins
» du capitaine de Saint-Mars¹. »

A la même date, un second ordre de semblable nature
était adressé à MM. de Saint-Mars et marquis de Piennes :

« Envoyant à ma citadelle de Pignerol, sous la conduite
» du capitaine de Vauroy, sergent-major de ma ville et cita-
» delle de Dunkerque, le nommé....., je vous écris cette
» lettre pour vous dire que lorsque ledit capitaine de Vauroy
» sera arrivé en madite citadelle de Pignerol, avec ledit pri-
» sonnier, vous ayez à le recevoir de ses mains et à le tenir
» sous bonne et sûre garde, empêchant qu'il n'ait communi-
» cation avec qui que ce soit, de vive voix ou par écrit². »

Ces ordres étaient précédés d'une lettre explicative du
ministre : « Le Roi, écrit Louvois à Saint-Mars le 19 juil-
» let 1669, m'ayant commandé de faire conduire à Pignerol
» le nommé X..., il est de la dernière importance à son ser-
» vice qu'il soit gardé avec une grande sûreté, et qu'il ne
» puisse donner de ses nouvelles à qui que ce soit en nulle ma-
» nière. Je vous en donne avis par avance afin que vous puis-
» siez faire accommoder un cachot où vous le mettez, seulement
» observant de faire en sorte que les jours qui seront au lieu
» où il sera ne donnent point sur les lieux qui puissent être
» abordés de personne, et qu'il y ait assez de portes fermées
» les unes sur les autres pour que vos sentinelles ne puissent
» rien entendre. Il faudra que vous portiez vous-même à ce
» misérable, une fois le jour, de quoi vivre toute la journée,
» et que vous n'écoutez jamais, sous quelque prétexte que ce
» puisse être, ce qu'il voudra vous dire, le menaçant toujours
» de le faire mourir s'il vous ouvre jamais la bouche pour
» vous parler d'autre chose que de ses nécessités. Je mande
» au sieur Poupert, etc.... Vous ferez préparer les meubles
» qui seront nécessaires, observant que comme ce n'est qu'un
» valet, il ne lui en faut pas de bien considérables³. »

¹ 28 juillet 1669. P. 272, v. 234. Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 274, v. 234, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 272, v. 234, Mss. Dépôt de la guerre.

Quel était ce prisonnier mystérieux? J'ai fouillé partout
sans rien découvrir. De trace de ce personnage, il n'en
existe nulle part. Était-ce un simple espion? La chose est
possible. J'ai bien retrouvé une dépêche du ministre à
de Vauroy, mais elle est datée du 8 juillet, et ainsi conçue :

« J'ai reçu, avec votre lettre du 4 de ce mois, le procès
» du soldat déserteur de la compagnie de *Balvilliers*, par
» laquelle je vois que ce misérable a fait surseoir son procès
» sur ce qu'il a dit aux officiers que le prévôt des bandes lui
» avoit pris un certificat qu'il avoit du lieutenant de Roi de
» Toul, portant qu'il avoit été soldat dans les troupes lorraines;
» qu'ayant été visiter les prisons de Saint-Gervais, on lui avait
» dit que l'on le ramèneroit à sa compagnie pour y servir¹. »

Or quelle probabilité pour qu'un simple soldat déserteur eût été l'objet de pareilles mesures de précaution? A cette date, il n'y a eu en France que trois affaires mystérieuses auxquelles puisse se rattacher l'incarcération de cet infortuné : celle du complot de Roux de Marsilly ; celle du supplice de la dame de La Douze Las Tourre, et l'empoisonnement supposé de Colbert.

L'année précédente, c'est-à-dire en 1668, M. de Ruvigny, notre ambassadeur à Londres, avait signalé à M. de Colbert l'arrivée en Angleterre d'un des sujets les plus mal-intentionnés du monde. Il s'agissait d'un protestant, Roux de Marsilly, né à Nîmes. L'ambassadeur ajoutait que, caché dans un cabinet, chez un ami, où se trouvait Roux de Marsilly, il avait obtenu, à l'aide d'une série de questions concertées, les renseignements les plus complets sur les projets du conspirateur. Roux fut exécuté le 21 juin 1669. Il était accusé d'avoir pris part à des négociations secrètes contre le service du Roi et de l'État.

La ville de Dunkerque fut-elle le centre d'action de ce conspirateur? La dame de La Douze Las Tourre, Italienne, condamnée à mort le 27 septembre de la même année, et

¹ P. 73, v. 234, Mss. Dépôt de la guerre.

exécutée, était-elle du complot? Cet Eustache Dauger, arrêté à Dunkerque, venait-il d'Angleterre, servait-il de valet à ce Roux? Était-ce un simple agent, un traître qu'on avait enfermé après en avoir obtenu tous les renseignements désirables? Ce sont là autant de probabilités que le rapprochement des dates et des événements rend seul possibles.

Les documents relatifs à cette affaire ténébreuse de Marsilly sont peu nombreux.

Aux Archives nationales, j'ai trouvé une lettre du 5 juin 1669, adressée au gouverneur de la Bastille, M. de Besmaus, et ainsi formulée : « Je donne avis au sieur lieutenant » criminel de ma bonne ville de Paris d'interroger le sieur » Roux de Marsilly, qui a été mis dans mon château de la » Bastille, dont j'ai bien voulu vous donner avis¹. » D'autre part, ce même lieutenant criminel, M. Defita, répondait à Colbert, le 14 juin, pour lui faire part du jugement de Roux de Marsilly et d'une lettre d'un négociant de Lyon, nommé Jacques Guestion, envoyé du comte de Molina et de Buckingham, mêlé à toutes les affaires de Londres et de Bruxelles, au sujet d'un traité entre l'Angleterre, la Suède, la Hollande et les Suisses². Cet homme arrivait de Londres, il se rendait à Nieuport ; il était âgé de quarante à quarante-cinq ans.

Le 22 juin, une nouvelle lettre de Defita annonçait à Colbert que Roux, condamné à être roué vif le 20 juin, avait été exécuté le même jour.

Enfin, il est possible de se procurer des détails sur Marsill dans l'*Histoire de l'édit de Nantes* par Benoist (t. IV, p. 125 et suivantes).

Pour la même année, j'ai trouvé dans les *Registres de la maison du Roi*, pour les entrées et sorties de la Bastille (Ordres adressés à M. de Besmaus)³ :

Le 28 avril 1669, ordre d'entrée d'un inconnu ;

Le 29, élargissement d'un nommé Lerret ;

¹ O. 34, p. 119.

² Depping, t. IV, p. 311.

³ Archives nationales.

Le 13 juillet, ordre de mise en liberté d'un nommé Santini ;

Le 1^{er} octobre, conduite des sieurs de Comboyer et Le Haussier du Fort-l'Évêque à la Bastille ;

Le 3 octobre, ordre d'entrée du sieur Jean Toilly, dit La Chambre, valet du sieur de Comboyer ;

Le 15 octobre, ordre d'entrée des sieurs Odin et de L'Isle, sans communication ;

Le 31 octobre, envoi de la Bastille au Châtelet, pour y être jugés, des nommés Comboyer et son valet, Lamotte d'Aulnoy, Lamire, Lamazière, garde du corps.

D'autre part, d'après le dire de M. de La Reynie, M. Pierre Clément parle également d'un valet de Colbert qui se serait enfui, aurait disparu totalement, et qui était accusé d'avoir voulu empoisonner son maître en 1669. Ce serviteur infidèle, qui n'aurait été qu'un émissaire de Fouquet, serait-ce le nommé Eustache? Le 15 janvier 1669, l'intendant d'Infreville écrivait de Toulon à Dugay : « Quelque indisposition » qu'ait eue M. de Colbert, il n'a pas discontinué à nous » honorer de ses ordres, pour la continuation des construc- » tions ; on nous l'a fait ici bien malade, mais depuis le » dernier ordinaire, on nous a assuré de sa convalescence, » dont je loue Dieu¹. »

A la même date, M. d'Ormesson remarquait que les symptômes du malaise de M. de Colbert étaient les mêmes que ceux de la maladie dont Mazarin était mort. Colbert d'ailleurs fut longtemps à se remettre de cette attaque, car en 1670 et 1671 il se plaignait encore de sa santé, et le 19 novembre 1672 il écrivait : « Comme j'ai l'estomac » mauvais, j'ai pris depuis quelque temps un régime de vivre » fort réglé. Je mange en mon particulier, et je ne mange » qu'un seul poulet à diner, avec du potage. Le soir je » prends un morceau de pain et un bouillon, ou choses » équivalentes ; et le matin un morceau de pain et un

¹ Ravaisson, t. IV, p. 19.

» bouillon aussi¹. » Tout ce que je cite là n'est, bien entendu, que pour expliquer une supposition pure, indice des préoccupations constantes de l'époque.

Évidemment M. de Saint-Mars savait qui était cet Eustache Dauger. Louvois lui avait défendu d'écouter jamais, sous quelque prétexte que ce fût, ce que voudrait lui dire ce malheureux ; pourtant, le 20 février 1672, quand le gouverneur du donjon proposa au ministre de mettre le prisonnier de la Tour d'en bas au service de M. de Lauzun : « Je ne pense pas, ajoutait Saint-Mars, qu'il dit à M. de Lauzun *d'où il sort*, après que je le lui aurai défendu ; » je suis sûr qu'il ne lui diroit *aussi aucune nouvelle*². » A ce propos, Louvois répond par un refus catégorique ; ce n'est que plus tard, trois ans après, le 31 janvier 1675, qu'il écrit : « Sa Majesté approuve que vous donniez pour valet à M. Fouquet le prisonnier que le sieur de Vauroy vous a conduit ; » mais, quelque chose qui puisse arriver, vous devez vous abstenir de le mettre avec M. de Lauzun, ni avec qui que ce soit autre que Fouquet, c'est-à-dire que vous pouvez donner ledit prisonnier à Fouquet, si son valet venoit à lui manquer, et non autrement³. »

Pourquoi cette crainte de voir Eustache Danger en communication avec M. de Lauzun ? Cet Eustache avait-il été à Paris au service de quelque personnage du même monde que M. de Lauzun ? Ce sont là autant de conjectures que je tiens seulement à signaler.

La solution doit se trouver évidemment dans les pièces du procès de Roux de Marsilly, dans les dépêches de l'ambassadeur de France en Angleterre, dépêches existant aux Archives du ministère des affaires étrangères. Là seulement l'on pourra obtenir l'explication de bien des parties douteuses ou inconnues de cette période de notre histoire de France.

¹ P. Clément, *Drames historiques*, p. 489.

² P. 67, v. 219, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 540, v. 421, Mss. Dépôt de la guerre.

Quel que fût cet Eustache Dauger, les ordres pour le garder étaient bien étranges.

« Faites en sorte, disait le ministre, que les jours du lieu où il sera ne donnent point sur les endroits qui puissent être abordés de personne, et qu'il y ait assez de portes et de fenêtres fermées les unes sur les autres pour que vos sentinelles ne puissent rien entendre.... Portez vous-même à ce misérable, une fois le jour, de quoi vivre toute la journée.... N'écoutez jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, ce qu'il voudra vous dire.... Menacez-le de le faire mourir s'il ouvre la bouche.... »

Le 27 septembre, Louvois ajoutait : « Vous pouvez donner à votre nouveau prisonnier un livre de prières, et, s'il vous en demande quelque autre, le lui donner aussi. Vous pouvez lui faire entendre, les dimanches et fêtes, la messe qui se dira pour M. Fouquet, sans pourtant être dans le même lieu, et vous observerez de le faire si bien garder pendant ce temps-là, qu'il ne puisse s'évader ni parler à personne. Vous pourrez même le faire confesser trois ou quatre fois l'année s'il le désire, et non point davantage, à moins qu'il ne lui survint quelque maladie périlleuse¹.

» L'on m'a donné avis que le sieur Honneste a parlé au prisonnier qui vous a été amené par le major de Dunkerque ; il est très-important au service du Roi qu'il n'ait aucune communication. Je vous prie de visiter soigneusement le dedans et les dehors du lieu où il est enfermé, et de le mettre en état que le prisonnier ne puisse voir ni être vu de personne, et ne puisse parler à qui que ce soit, ni entendre ceux qui lui voudroient dire quelque chose....². »

Telles furent les principales mesures prises pour ce premier habitant de la Tour d'en bas, celui que, dans les dépêches, Saint-Mars n'appela longtemps que *mon prisonnier*, le prisonnier qui m'a été envoyé, l'homme que m'a amené le major de Dunkerque.

¹ 10 septembre 1669, K. 120. Archives nationales.

² Mss. Dépôt de la guerre.

L'arrivée de cet hôte mystérieux dans le donjon de Pignerol, les soins assidus de Saint-Mars, sa présence personnelle au repas unique du prisonnier, les mille et mille précautions prises, n'avaient pas été sans surexciter la curiosité des habitants de la citadelle et de la forteresse.

Dans une petite ville, les commérages vont vite, bien plus à cette époque et dans une place forte isolée, où les événements journaliers, l'arrivée d'un étranger suffisaient pour défrayer pendant tout un mois la conversation des officiers et des habitants. Saint-Mars fut même si obsédé des démarches que l'on tentait près de lui, que, le 12 avril 1670, c'est-à-dire neuf mois après l'arrivée d'Eustache Dauger, il écrivait à Louvois : « Il y a des personnes qui sont quelquefois » si curieuses de me demander des nouvelles de mon prisonnier ou le sujet pourquoi je fais faire tant de retranchements pour sa sûreté, que je suis obligé de leur dire des » *contes jaunes pour me moquer d'eux.* »

Quels étaient ces contes? Étaient-ce ceux relatifs à la disparition du duc de Beaufort, au fils de Cromwell? Cela est plus que probable. D'ailleurs, l'arrivée prochaine et mystérieuse de Louvois à Pignerol, le changement complet et passablement improvisé du personnel de la forteresse, les précautions adoptées pour que les officiers nouvellement nommés n'eussent aucun rapport avec ceux qu'ils devaient remplacer, les ordres de plus en plus sévères de Louvois, la faveur toujours croissante de Saint-Mars, ne devaient faire que rendre plus intéressant le côté légendaire qui s'attachait déjà au donjon de Pignerol, ainsi qu'aux malheureux qu'on y tenait enfermés. L'incarcération de Fouquet, l'arrivée de M. de Lauzun, leurs aventures, l'éclat de ces deux disgrâces, les efforts tentés au dehors pour délivrer ces deux hommes, la curieuse figure de Saint-Mars au milieu de toutes ces intrigues, avaient jeté, je l'ai dit, tout un vernis passablement pittoresque sur ce coin ignoré de notre territoire.

Cet Eustache était doux et facile à conduire. Saint-Mars le reconnaissait lui-même. « Pour le prisonnier de la tour

» que M. de Vauroy m'a amené, écrivait-il à Louvois, le » 30 décembre 1673, il ne dit rien, il vit content, comme un » homme tout à fait résigné à la volonté de Dieu et du Roi. » Dans le commencement de son emprisonnement, il fut toujours malade, et, disait Saint-Mars, « il me donne assez » d'occupation pour lui souhaiter la santé. » Dès 1672 le gouverneur du donjon avait demandé l'autorisation de le placer en qualité de valet auprès de M. de Lauzun. Ce ne fut pourtant qu'en 1678, à la suite d'une lettre de Louvois, dans laquelle le ministre annonçait que « Sa Majesté profiteroit de l'avis qu'il lui donnoit au sujet du prisonnier que le sieur de Vauroy lui avoit amené » (27 décembre 1678)¹, que l'habitant de la tour fut mis près du surintendant. Quel était cet avis? Je n'ai pu en découvrir le sens. Toujours est-il qu'au mois de janvier 1679, Eustache remplissait son service aux lieu et place du sieur Champagne, de concert avec le nommé La Rivière. Seulement il ne jouissait d'aucune liberté, ne pouvait accompagner le surintendant dans ses promenades sur la plate-forme, et surtout ne devait avoir aucun rapport avec M. de Lauzun. Pourquoi? « Sa Majesté, écrivait Louvois, le 15 février 1679, s'en remet à vous de régler avec » M. Fouquet, comme vous le jugerez à propos, ce qui regardera la sûreté du nommé Eustache Dauger, vous recommandant surtout de faire en sorte qu'il ne parle à personne » en particulier². »

En 1680, quand Fouquet mourut, Eustache Dauger fut réintégré dans une prison à part, mais cette fois avec son compagnon de domesticité, le nommé La Rivière. « Persuadez à Lauzun, dit Louvois à Saint-Mars, le 8 avril 1680, » que le nommé Eustache Dauger et ledit La Rivière ont été » mis en liberté; il faut que vous en parliez de même à tous » ceux qui pourraient vous en demander des nouvelles, que » cependant vous les renfermiez tous deux dans une chambre

¹ P. 524, v. 681. Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 265, v. 618. Mss. Dépôt de la guerre.

» où vous pourrez répondre à Sa Majesté qu'ils n'auront aucune communication avec qui que ce soit, de vive voix ni par écrit, et que M. de Lauzun ne pourra point s'apercevoir qu'ils y sont enfermés. »

Le 10 juillet suivant, Louvois ajoutait : « Mandez-moi comment il est possible que le nommé Eustache ait fait ce que vous m'avez envoyé. » A partir de ce jour, il n'existe plus de dépêches qui donnent trace exacte de ce prisonnier.

Il est vrai qu'en 1684, le 16 avril, Louvois demande à Saint-Mars, qui est alors à Exiles, des nouvelles de ceux qu'il alaissés à Pignerol, et particulièrement du compagnon d'Eustache Dager, le nommé La Rivière. Il n'y a donc pas possibilité de confusion. Par la lettre du 6 avril 1680, on voit qu'Eustache n'a pas été réintégré dans la Tour d'en bas, qui est occupée à cette date par le *moine jacobin* et par un autre prisonnier. Enfin, il continue à être traité comme valet, à raison d'une livre cinquante par jour. En effet, à la même date du 8 avril, Louvois, après s'être bien expliqué sur les mesures à prendre à l'égard d'Eustache et de La Rivière, ajoutait : « A l'égard des autres prisonniers, Sa Majesté vous en fera payer la subsistance à raison de quatre livres pour chacun d'eux par jour. » D'ailleurs cet Eustache, qui était resté plus d'une année avec Fouquet, s'était trouvé en communication avec mademoiselle Fouquet, la famille et les autres personnes admises dans la compagnie du surintendant. Il était traité sur le pied d'un valet par Fouquet lui-même, puisque, le 4 septembre 1679, Louvois écrivait à Saint-Mars : « J'ai vu par des lettres de M. Fouquet que son valet, le nommé La Rivière, voudroit bien toucher ce qui lui est dû de ses gages...¹; » et qu'il ajoutait dans une autre lettre particulière à Fouquet : « Sa Majesté veut bien se remettre à vous de la conduite qu'il faudra tenir à l'égard d'Eustache Dager². »

Si j'appuie ainsi sur ces détails, c'est qu'à propos de la

¹ P. 82, v. 624, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 314, v. 618, Mss. Dépôt de la guerre.

publication de mes documents, quelques personnes avaient voulu récemment voir dans cet homme le prisonnier masqué de la Bastille. Elles basaient leur opinion sur ce propos de Chamillard, propos rapporté par Voltaire : « C'est un homme qui savait les secrets de M. Fouquet. » Mais elles ne réfléchissaient pas qu'Eustache Dager est toujours cité dans les dépêches, qu'il n'est pas dans la Tour d'en bas au moment de la mort de Fouquet et du départ de Le Tellier, enfin qu'il ne fait pas partie de la fameuse liste, où *les deux merles* ne devaient être marqués que d'un astérisque. Une fois Saint-Mars parti de Pignerol, Eustache Dager se trouva le plus ancien des prisonniers du donjon. Il végéta ainsi treize années encore, ignoré même, comme tant d'autres, de son nouveau geôlier, le sieur de La Prade, et de Barbezieux. Il fut de ceux qui, de même que Mattioli et Dubreuil, devaient être enterrés comme des soldats s'ils venaient à mourir. Tombé gravement malade à la suite du bombardement de la citadelle, le malheureux détenu fut trouvé mort dans sa prison, un matin des premiers jours de janvier 1694. La Prade ne connaissait du personnage qu'une seule chose, c'est qu'il était le plus ancien des misérables confiés à sa garde. Il fit part de son incertitude au ministre qui lui-même en référa à Saint-Mars : « Comme je ne doute pas que vous ne vous en souveniez, je vous prie de me le mander en chiffres. » Ce fut là toute l'oraison funèbre de cet infortuné. Il était resté vingt-quatre ans prisonnier dans le fameux donjon.

V. LE COMTE DE LAUZUN.

Ordre d'entrée, 25 novembre 1671. — Entrée réelle, 19 décembre 1671. —
Ordre de sortie, 12 avril 1681. — Sortie réelle, 22 avril 1681.

Le nom de Lauzun, qui évoque tout un souvenir des amoureux désirs de la Grande Mademoiselle et des charmantes lettres de madame de Sévigné, est trop connu pour que j'aie à revenir sur les motifs de l'incarcération de ce personnage. Il me suffira de dire que l'ordre d'arrivée du comte

de Lauzun à Pignerol fut signé le 25 novembre 1671. Et pourtant, dès le 6 octobre 1671, c'est-à-dire à plus de six semaines de là, M. de Rissan, gouverneur de la citadelle de Pignerol, écrivait à M. de Louvois : « M. Nallot vient d'arriver présentement ici, lequel a commandé de votre part de recevoir M. de Lauzun dans la citadelle pour le remettre à M. de Saint-Mars, lorsque M. d'Artagnan le lui aura remis, et qu'ensuite je recevrai les ordres du Roi pour ce sujet¹. » Comme on le voit, les mesures étaient prises à l'avance.

Voici, du reste, une autre dépêche qui dénote les soins donnés à la garde du nouveau prisonnier. Le 9 décembre 1671, La Motte-Lamyre, le major que nous connaissons, écrivait à M. de Louvois : « M. de Saint-Mars m'a prié de prendre soin de rendre sûre la chambre qu'il destine à M. le comte de Lauzun, et de vous en rendre compte avec un plan. Je vous enverrai samedi prochain celui des appendements de son logement, des épaisseurs des murs, des endroits des portes, des embrasures des fenêtres et de leurs garnitures de grilles, et de toutes les choses que nous avons arrêtées pour la commodité et la sûreté de sa personne². »

Lauzun n'arriva à Pignerol que le 19 décembre 1671. La lettre suivante du commissaire des guerres Loyauté en fait foi. Loyauté écrit à Louvois de la citadelle de Pignerol, le samedi 19 décembre 1671, à cinq heures du soir : « Je ne croyois pas, Monseigneur, me donner l'honneur de vous écrire par la voie de M. d'Artagnan le jeune, ayant assez de personnes qui vous feront savoir l'arrivée de M. de Lauzun, qui a été mis dans son appartement dans ce moment, où il a été accompagné par M. d'Artagnan, suivant l'ordre du Roi, lequel m'a dit qu'il étoit bien aise que je vous en rendisse témoignage³. » Du séjour de Lauzun dans

¹ P. 205, v. 264, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 209, v. 264, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 215, v. 264, Mss. Dépôt de la guerre.

la forteresse, il est inutile de reparler ici. Je me bornerai donc à joindre à ces quelques notes le mémoire des dépenses faites pour l'installation de M. de Lauzun à son arrivée à Pignerol. Ce mémoire est intéressant à plus d'un titre, comme point de comparaison d'abord avec le prix de revient des objets usuels en 1672, c'est-à-dire deux cents ans avant nous :

- « Pour la levée et l'armement de trente hommes, à raison de 22 liv., 640 livres ;
- » Payement de la subsistance des trente hommes, à raison de 12 liv., 360 livres ;
- » Chapelain de M. de Lauzun, 25 livres ;
- » Nourriture de M. de Lauzun, de ses deux valets, à raison de 50 liv., 100 livres ;
- » Bois, chandelles, tant de la chambre de M. de Lauzun que du corps de garde, 100 livres ;
- » Pour les quinze lits destinés aux hommes, 100 livres six sous ;
- » Tenture de tapisserie de Bergame, pour meubler la chambre et l'antichambre de M. de Lauzun, 224 livres ;
- » Bois de lit garni de deux matelas, un lit de plume, deux couvertures, une housse, deux sièges, deux tables, deux tapis, deux rideaux de fenêtre, 800 livres ;
- » Deux paires de chenets, pelles, pincettes, tenailles, un lit pour les valets, 250 livres ;
- » Une écuelle d'argent couverte de deux flambeaux, une aiguière couverte, une salière, deux cuillers, deux fourchettes et deux couteaux, 460 livres ;
- » Plats, assiettes d'étain, cristallerie, 153 livres ;
- » Quatre paires de draps fins pour le lit de Lauzun, quatre autres paires de draps pour son valet, vingt-quatre douzaines de serviettes, 624 livres ;
- » Ornaments complets d'une chapelle pour servir et dire la messe, 460 livres ;
- » Un miroir, peigne, rasoirs, toilette et tapis vert garni d'une dentelle, 88 livres ;
- » Deux paires de bas de soie, une écharpe de taffetas noir,

- » deux bonnets de laine, souliers et mules de chambre, quatre paires de gants, 76 livres ;
- » Douze chemises de toile de Hollande, avec leurs manchettes de dentelle, 257 livres ;
- » Douze caleçons, douze coiffes de nuit à dentelle et une douzaine de mouchoirs, 142 livres ;
- » Deux peignoirs, deux dessous de toilette, six cravates, le tout avec dentelles, et quatre camisoles de toile de Hollande, 279 livres ;
- » Habit complet, du linge, un bonnet, des bas pour le valet, 148 livres ;
- » Coffre à mettre le linge, un grand parafeu de serge jaune, un paravent, 63 livres¹. »

Cet ensemble formait un total de 10,574 livres, ou cinquante mille francs de notre monnaie, le tout payable chez de Villemorard, trésorier général de l'extraordinaire. C'était là un beau denier, qui vient à l'appui de ce que j'ai déjà dit à propos de la rapacité de M. de Saint-Mars. Mais cette note a un autre avantage; elle démontre que M. de Lauzun n'était pas fort à plaindre dans sa prison au point de vue de l'ameublement et des attifements. Il possédait tout ce qu'il fallait pour rêver à son aise aux grandeurs passées et à celles qu'il aurait pu atteindre. Un intérieur confortable, une table copieusement servie, deux domestiques, des intrigues d'amour au dedans et au dehors, des essais d'évasion, des gens assez fidèles pour se couper la gorge à son intention, des maîtresses affolées jetant l'or au vent pour obtenir quelques nouvelles de sa personne, le droit de rosser ses gens et de houspiller quelque peu ce malheureux M. de Saint-Mars qui n'en pouvait mais et qu'il faisait donner à tous les diables avec ses projets, ses questions et ses réponses, purent lui permettre de trouver le temps moins long, mais ne le guérirent pas de son outrecuidance et de son aplomb.

Après dix années d'un séjour aussi accidenté, Antonin

¹ 10 février 1672. Archives nationales, 120.

Nompar de Caumont, comte de Lauzun, reçut avis de l'ordre de sa mise en liberté.

Cet ordre était ainsi conçu :

« Monsieur de Saint-Mars, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous remettiez au pouvoir de M. de Maupertuis, sous-lieutenant de ma première compagnie des mousquetaires à cheval, qui vous la rendra de ma part, le comte de Lauzun, sur le reçu signé de lui qu'il vous en donnera, moyennant lequel vous en demeurerez bien et valablement déchargé, et la présente n'étant pour autre fin, je ne vous la ferai plus longue que pour vous témoigner la satisfaction que j'ai de la manière dont vous vous êtes acquitté des ordres que je vous ai donnés pour sa garde, et celle des autres prisonniers que j'ai confiés à vos soins, dont je vous donnerai des marques dans toutes les occasions qui s'offriront.

» Écrit à Saint-Germain en Laye, le 12 avril 1681.

» LOUIS. — LE TELLIER. »

Il fut remis à M. de Saint-Mars le 19 avril 1681 par le sieur de Maupertuis, sous-lieutenant de mousquetaires. Trois jours après, M. de Lauzun quittait définitivement ce séjour peu enchanteur et son geôlier, en compagnie de son ami Barrail, sous la conduite des sieurs de Blainvilliers et Saint-Martin, lieutenants du gouverneur du donjon, et du même Maupertuis, qui laissait à M. de Saint-Mars l'exeat suivant, dans un français impossible que je me donnerai garde de changer :

« Monsieur de Saint-Mars ma remis entre les mins M. le comte de Lautzeun suivant lordre que je luy en é aporté du Roy à Pignierolle, ce vinté deux ziesme avril mille cix sans quatre vingt é eun.

» MAUPERTUIS. »

Les sous-lieutenants de mousquetaires de l'époque ne brillaient pas par l'orthographe, paraît-il. Il est juste d'ajouter que ce Maupertuis devint maréchal de camp.

- » deux bonnets de laine, souliers et mules de chambre, quatre paires de gants, 76 livres ;
- » Douze chemises de toile de Hollande, avec leurs manchettes de dentelle, 257 livres ;
- » Douze caleçons, douze coiffes de nuit à dentelle et une douzaine de mouchoirs, 142 livres ;
- » Deux peignoirs, deux dessous de toilette, six cravates, le tout avec dentelles, et quatre camisoles de toile de Hollande, 279 livres ;
- » Habit complet, du linge, un bonnet, des bas pour le valet, 148 livres ;
- » Coffre à mettre le linge, un grand parafeu de serge jaune, un paravent, 63 livres¹. »

Cet ensemble formait un total de 10,574 livres, ou cinquante mille francs de notre monnaie, le tout payable chez de Villemorard, trésorier général de l'extraordinaire. C'était là un beau denier, qui vient à l'appui de ce que j'ai déjà dit à propos de la rapacité de M. de Saint-Mars. Mais cette note a un autre avantage ; elle démontre que M. de Lauzun n'était pas fort à plaindre dans sa prison au point de vue de l'ameublement et des attifements. Il possédait tout ce qu'il fallait pour rêver à son aise aux grandeurs passées et à celles qu'il aurait pu atteindre. Un intérieur confortable, une table copieusement servie, deux domestiques, des intrigues d'amour au dedans et au dehors, des essais d'évasion, des gens assez fidèles pour se couper la gorge à son intention, des maîtresses affolées jetant l'or au vent pour obtenir quelques nouvelles de sa personne, le droit de rosser ses gens et de houspiller quelque peu ce malheureux M. de Saint-Mars qui n'en pouvait mais et qu'il faisait donner à tous les diables avec ses projets, ses questions et ses réponses, purent lui permettre de trouver le temps moins long, mais ne le guérirent pas de son outrecuidance et de son aplomb.

Après dix années d'un séjour aussi accidenté, Antonin

¹ 10 février 1672. Archives nationales, 120.

Nompar de Caumont, comte de Lauzun, reçut avis de l'ordre de sa mise en liberté.

Cet ordre était ainsi conçu :

« Monsieur de Saint-Mars, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous remettiez au pouvoir de M. de Maupertuis, sous-lieutenant de ma première compagnie de mousquetaires à cheval, qui vous la rendra de ma part, le comte de Lauzun, sur le reçu signé de lui qu'il vous en donnera, moyennant lequel vous en demeurerez bien et valablement déchargé, et la présente n'étant pour autre fin, je ne vous la ferai plus longue que pour vous témoigner la satisfaction que j'ai de la manière dont vous vous êtes acquitté des ordres que je vous ai donnés pour sa garde, et celle des autres prisonniers que j'ai confiés à vos soins, dont je vous donnerai des marques dans toutes les occasions qui s'offriront.

» Écrit à Saint-Germain en Laye, le 12 avril 1681.

» LOUIS. — LE TELLIER. »

Il fut remis à M. de Saint-Mars le 19 avril 1681 par le sieur de Maupertuis, sous-lieutenant de mousquetaires. Trois jours après, M. de Lauzun quittait définitivement ce séjour peu enchanteur et son géolier, en compagnie de son ami Barrail, sous la conduite des sieurs de Blainvilliers et Saint-Martin, lieutenants du gouverneur du donjon, et du même Maupertuis, qui laissait à M. de Saint-Mars l'exécuteur suivant, dans un français impossible que je me donnerai garde de changer :

« Monsieur de Saint-Mars ma remis entre les mains M. le comte de Lautzeun suivant l'ordre que je luy en é apporté du Roy à Pignierolle, ce vinté deux ziesme avril mille six sans quatre vingt é eun.

» MAUPERTUIS. »

Les sous-lieutenants de mousquetaires de l'époque ne brillaient pas par l'orthographe, paraît-il. Il est juste d'ajouter que ce Maupertuis devint maréchal de camp.

VI. RAMEL.

De quel délit était accusé le sieur Ramel, qui avait été arrêté et enfermé dans la citadelle? Je ne le sais. L'incarcération toutefois ne fut pas longue, car le 18 avril 1672 le ministre écrivait :

« Puisque le nommé Ramel, qui a été arrêté à Pignerol, » n'est coupable d'aucun crime, vous le pouvez faire mettre » en liberté ¹. »

VII. LES VALETS DE MM. FOUQUET ET DE LAUZUN.

De valets attachés aux prisonniers de Pignerol, il y en a sept, dont quatre successifs pour Fouquet, deux pour Lauzun, et un septième pour Mattioli. Mais être valet d'un détenu du donjon, du temps de Saint-Mars, c'était être prisonnier soi-même, au même titre du reste que le gouverneur, ce qui tendrait à prouver que la liberté, tant recherchée par les hommes, n'est qu'une liberté relative, et qu'elle réside plus dans la possibilité d'en jouir que dans la réalité de sa possession.

Si donc je m'occupe des valets de Fouquet et de Lauzun, c'est uniquement pour signaler leur existence et éviter des alibis et des questions de chiffre de prisonniers. Ces valets couchaient dans un même lit et dans une chambre voisine de celle de leur maître. Ils recevaient cinquante livres de gages par mois, plus l'habillement; enfin ils étaient nourris par les soins du gouverneur, moyennant une indemnité correspondante de cinquante livres par tête d'individu.

Il est inutile de parler ici des domestiques de M. de Lauzun, puisqu'ils furent mis en liberté avec le comte en 1681. Ceux de Fouquet présentent plus d'intérêt. Tout d'abord le surintendant n'eut, à son arrivée à Pignerol, qu'un valet qui tomba malade à la Pérouse et fut changé (15 octobre 1665). Son remplaçant fut également fort souffrant

¹ P. 174, v. 868, Mss. Dépôt de la guerre.

en 1666, pour la plus grande gêne de Saint-Mars, obligé de faire le service et de réclamer un second valet, ce qu'on accorda à partir du 14 février 1667. Ces deux valets étaient Champagne et Honneste. A la suite de la tentative d'évasion et de l'envoi du sieur de Valcroissant aux galères, survint le nommé La Rivière; puis, comme Champagne fut mis également à la porte, Saint-Mars demanda à prendre un de ses prisonniers, celui de 1669, enfermé dans la tour, et qui répondait au nom d'Eustache Dager.

Que devinrent ces deux valets? Eustache Dager mourut à Pignerol. Son camarade La Rivière fut-il plus heureux? Obtint-il sa liberté? Tout porte à le croire, car, en résumé, son crime n'était pas bien grand, celui d'avoir entendu les conversations de MM. Fouquet et de Lauzun. Lauzun parti, La Rivière n'était plus guère dangereux, et c'est alors probablement que notre homme, se voyant oublié, réclama. En effet, le 16 avril 1684, Louvois écrivait à Saint-Mars, alors à Exiles : « Il y a longtemps que vous ne m'avez parlé de » vos prisonniers. Je vous prie de me mander comment vous » les gouvernez et comment ils se portent. Mandez-moi aussi » ce que vous savez de *la naissance du nommé La Rivière et » de l'aventure par laquelle il fut mis au service de feu » M. Fouquet.* » Que répondit Saint-Mars? Que devint ce La Rivière? Quel était son vrai nom? Je n'ai pu le découvrir, mais il est plus que probable que notre homme fut simplement chassé de Pignerol, comme ses prédécesseurs en service forcé.

VIII. LE SIEUR LOGGIER.

Ordre d'entrée, 4 septembre 1672. — Ordre de sortie, 30 novembre 1672.

Cinq mois de prévention, dont trois mois dans le donjon de Pignerol, le tout pour s'être déguisé en ermite et avoir tenu, après boire, des propos indiscrets dans un cabaret étranger, c'est chose dure, même au dix-septième siècle. Ce fut là, cependant, le plus clair de l'aventure survenue à un malheureux voyageur lyonnais qui, pour passer sans

danger et à peu de frais la frontière française, alors peu sûre, avait imaginé le moyen ingénieux de revêtir un costume religieux. A son arrivée à Turin, notre homme s'arrêta à l'auberge, et là, tant soit peu gris, entre parenthèses, laissa échapper quelques paroles inconvenantes contre les chefs du gouvernement français. Or, dans la même salle se trouvaient des agents de M. de Saint-Mars et du président Truchy. Ces zélés serviteurs n'eurent rien de plus pressé que d'aller rendre compte de ce qu'ils avaient entendu, et le lendemain, à son réveil, notre imprudent fut enfermé, puis interrogé. Il était déguisé, donc c'était un espion ; il prétendait ne rien savoir de ce qu'on voulait lui faire avouer, donc cet homme était un coupable et un individu dangereux, qu'on devait garder avec le plus grand soin. On courut prévenir de l'événement l'ambassadeur de France, M. de Servient, qui s'empressa d'en faire part à Louvois, le 23 juillet 1672 : « Mon- » seigneur, écrit-il, il y a ici un homme que M. le général » des finances de S. A. R. de Savoie m'a mandé être un » espion, et qui, pour cette accusation, est arrêté prisonnier, » dont il vous envoie les informations. Nous attendons vos » ordres sur cela. On l'a interrogé de tous biais, même pro- » mis de lui pardonner s'il disoit la vérité, sans que jamais » il ait voulu dire ce qui est dans ladite information¹. »

La dépêche arrivait à Paris le 1^{er} août ; le 4 septembre, le ministre répondait par l'ordre d'incarcération du personnage : « Monsieur Saint-Mars, envoyant dans ma citadelle » de Pignerol le nommé Loggier pour être mis dans le donjon » d'icelle et gardé soigneusement, je vous écris cette lettre » pour vous dire que mon intention est que lorsque ledit » Loggier sera conduit dans le donjon, vous ayez à l'y faire » recevoir et tenir sous bonne et sûre garde jusqu'à nouvel » ordre de moi, sans permettre qu'il ait communication avec » qui que ce soit, de vive voix ni par écrit. Et la présente n'étant » pour autre fin, je prie Dieu, Monsieur de Saint-Mars, qu'il

¹ P. 146, v. 293, Mss. Dépôt de la guerre.

» vous ait en sa sainte garde¹. » Le même jour Louvois ajoutait à Loyauté : « Je vous envoie un mémoire qui a été donné » par le marquis M. de Saint-Maurice au sujet d'un homme » travesti en ermite, soupçonné de méchantes intentions » contre la personne du Roi. Sa Majesté désire que vous vous » rendiez à Turin pour recevoir ce misérable, et le conduisiez » sûrement à Pignerol pour y être gardé par les soins de » M. de Saint-Mars, en vertu des ordres de Sa Majesté². »

Une fois à Pignerol, le malheureux ne fut pas plus en état qu'à Turin de satisfaire la curiosité ministérielle. « C'est un » homme qui s'estimerait heureux de finir ses jours dans une » autre prison que celle où il est. Il a besoin de linge et de » chaussures », écrit Saint-Mars³. « On n'a jamais pu tirer » de lui aucune chose, ajoute le commissaire Loyauté. Je » joins à la présente l'interrogatoire que je lui ai fait subir et » qui ne signifie comme rien. Je ne vous romprai pas la tête » sur ses grandes lamentations, en se récriant sur les accu- » sations qui étoient proposées et soutenant toujours le res- » pect et l'honneur qu'il a porté et porte à la sacrée personne » de Sa Majesté⁴. » Le 30 novembre 1672, en effet, le ministre adressait à Loyauté l'ordre d'élargissement du personnage. « J'ai rendu compte au Roi, écrit-il à Loyauté, du » contenu de l'interrogatoire que vous m'avez envoyé du » sieur Loggier. Sa Majesté n'a pas trouvé qu'il pût être con- » vaincu d'aucun crime, et elle a jugé à propos de le faire » mettre en liberté. Par la dépêche ci-jointe pour M. de » Saint-Mars, elle désire que vous donniez dix pistoles au » sieur Loggier pour se conduire où il voudra, lui disant » qu'on l'a pris pour un autre et que l'on est fâché de cette » méprise⁵. »

Le dernier passage de cette lettre est charmant et tout à fait dans le goût du temps. A tous les degrés de l'échelle

¹ K. 120, Archives nationales.

² P. 32, v. 268, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 108, v. 279, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 158, v. 259, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 373, v. 269, Mss. Dépôt de la guerre.

hiérarchique cela se passait ainsi ! La France d'alors se composait tout au plus de cinquante mille individus à la merci et au bon plaisir desquels *le reste de la nation française* appartenait par le droit du plus fort. C'était déjà bien beau de vouloir s'excuser d'une méprise, et tout à fait en dehors des habitudes de M. de Louvois. En ajoutant dix pistoles à ses regrets, dix pistoles pour cinq mois de prison, de chagrins, de maladie, le ministre faisait preuve d'une sensibilité rare. De nos jours, à part les époques de révolution, on n'est plus exposé à ces incarcérations inattendues ; mais si la justice commet encore des erreurs, elle ne se croit pas obligée à aucune indemnité à l'égard du prévenu si malheureusement lésé. Il est vrai que le fait de Loggier est tout à fait exceptionnel. Ce matin-là, sans doute, Louvois s'était levé de bonne humeur, et madame Dufresnoy l'avait bien disposé pour les convives un peu forcés de son beau-frère.

IX, X, XI ET XII. LES SIEURS MATHONNET, HEURTAUT, PLASSOT
ET LA DAME CARRIÈRE.

Mathonnet : Ordre d'entrée, 18 août 1672. — Plassot : Ordre d'entrée, 18 août 1672. — Heurtaut : Arrêté en août 1672, se suicide et meurt à la fin d'août 1672.

Si jamais quelqu'un a eu le talent de surexciter l'imagination des femmes et le zèle de ses maîtresses, c'est sans contredit M. le comte Antonin de Lauzun. En prison ou à la cour, il semble que ce soit autour de lui que doivent se concentrer toutes les affaires amoureuses de l'époque ; d'ailleurs, il faut bien connaître les mœurs du temps pour apprécier à sa juste valeur ce rôle de gentilhomme, insolent avec ses égaux et grossier avec les femmes.

En l'an de grâce 1673, le mot *honneur* avait une signification bien différente de celle qu'on lui prête aujourd'hui. C'est ainsi que vivre de l'argent et du crédit de ses maîtresses, tricher au jeu, même à celui du Roi, tuer et voler son prochain, violer les filles, houspiller le manant de toutes les façons imaginables, se griser journellement, ne point

payer ses dettes, n'étaient que de minces peccadilles pour MM. les porteurs d'épée.

Si donc M. de Lauzun était le plus désirable des amants, il était, sans conteste, le plus désagréable des prisonniers. Toujours furieux, toujours mécontent, hautain, à lui tout seul il a donné à M. de Saint-Mars plus de mal que ses compagnons d'infortune tous ensemble. A peine le comte fut-il enfermé dans le donjon de Pignerol, que la citadelle et la ville devinrent un centre d'intrigues pour sa délivrance, grâce à l'argent de ses deux dernières maîtresses, la Grande Mademoiselle et mademoiselle de La Motte d'Argencourt, demoiselle d'honneur de la Reine.

Dans cette course amoureuse, mademoiselle de La Motte paraît avoir été première. Retirée à Chaillot, elle avait pris, à son service un valet de chambre du comte, Béarnais de naissance, le nommé Heurtaut, garçon intelligent et de caractère entreprenant. Les poches bien garnies, notre homme gagna Pignerol, en compagnie d'un sien cousin, le sieur Plassot, s'installa dans la cassine de la mère Famélas, s'aboucha avec M. et madame Carrière, couple assez réussi, prêt à jouer tous les rôles qu'on lui offrirait, moyennant finances, bien entendu. Par l'intermédiaire de cette dame Carrière, Heurtaut entra en relation avec un sieur Mathonnet, aide-major de la citadelle de Pignerol, qui avait à se plaindre des mauvais procédés de MM. de Saint-Mars et de Saint-Léon. Sur ces entrefaites, Mathonnet obtint un congé, vint à Paris avec le sieur Carrière, se rendit à Chaillot et s'y mit en rapport avec la demoiselle de La Motte. Il devait à son retour au donjon prêter la main à l'évasion du prisonnier. En attendant, Heurtaut et Plassot n'avaient pas perdu leur temps. Ils avaient pu soudoyer un soldat de la compagnie de Saint-Mars, lequel, un jour de faction, fit parvenir à Lauzun une lettre de sa maîtresse, lettre servant d'enveloppe à un clou, de manière à lui prêter un poids suffisant pour être lancée par la fenêtre du prisonnier. Mais avec M. de Saint-Mars, ce maître en géolierie, il n'y avait guère d'évasion

possible. Pendant le sommeil de ses prisonniers, il ne se gênait pas pour pénétrer dans leurs chambres, enlever leurs vêtements et se livrer avec toute l'attention d'un fureteur à l'examen des doublures, boutons, etc. Ce fut ainsi qu'il trouva le fameux clou dans une des poches de l'habit du comte; quant à la lettre, elle avait disparu naturellement. Mais ce clou, comment pouvait-il être venu chez M. de Lauzun, puisqu'il n'y avait que lui, Saint-Mars, qui ouvrait la porte du prisonnier et qui lui passait les plats après les avoir examinés avec le plus grand soin? Évidemment cet engin ne pouvait parvenir que du dehors. C'était donc un factionnaire qui avait fait le coup. Or, comme Saint-Mars connaissait le tour de service de chacun de ses hommes, il ne fut pas long à retrouver le coupable après un interrogatoire général. Heurtaut, signalé, fut arrêté à la porte de la ville avec les dépêches chiffrées de mademoiselle de La Motte, au moment où il cherchait à se rendre à Turin. Plassot et la dame Carrière, plus heureux, étaient déjà dans cette ville. A peine enfermé, Heurtaut, désespéré de voir son projet manqué, s'ouvrit les veines avec un bistouri qu'il avait sur lui, ainsi que le prouve un passage du *Journal d'une personne de la Maison du Roi*, passage cité par M. Ravaisson¹. Les lettres chiffrées furent envoyées à M. de Louvois, qui répondit le 18 août 1672² à Loyauté: « Pour connoître si le clou » que l'on a trouvé dans les poches de Lauzun est empoi- » sonné, il faudroit en piquer un chien. Cependant je vous » envoie les lettres que M. de Savoie vous a fait tenir, » adressées au sieur Plassot, lequel il faut faire parler, et » tâcher, par tous les moyens, d'obtenir la vérité de ce » qui s'est passé. Sa Majesté ayant été informée que le sieur » Mathonnet s'est rendu à Pignerol, j'ai envoyé un ordre » pour le faire arrêter. Aussitôt qu'il aura été arrêté, vous » l'interrogerez sur le fait résultant du procès et sur le com-

¹ T. III, p. 131.

² P. 164, v. 268, Mss. Dépôt de la guerre.

» merce qu'il a eu pendant qu'il a été ici avec mademoiselle » de La Motte d'Argencourt. »

De son côté, M. de Servient, notre ambassadeur à Turin, sur la demande de Loyauté et de Saint-Mars, faisait arrêter la dame Carrière et le sieur Plassot. « Le sieur de Loyauté, » écrit-il le 13 août, arriva jeudi matin en cette ville, avec » le sieur de Blainvilliers, et le lendemain, à la pointe du » jour, ils partirent pour Pignerol, avec les deux prison- » niers que M. le duc de Savoie leur a accordés. Je ne vous » dirai rien, Monseigneur, du détail de cette affaire, ne » doutant pas que ledit sieur de Loyauté, à qui j'ai offert » tout ce qui pouvoit dépendre de moi, ne vous en rende » un compte fort exact¹. » Et le 2 août Saint-Mars pouvait annoncer à Louvois qu'il avait sous la main tous les *misérables*, à l'exception de Mathonnet, qui ne fut arrêté que le 1^{er} septembre, à Lyon, au moment où il entrait en ville, ignorant encore le drame qui venait de se passer.

Voici d'ailleurs cette lettre curieuse de Saint-Mars à Louvois: « Je vous informerai, Monseigneur, des diligen- » ces que j'ai faites, tant dans ma compagnie que parmi » mes domestiques, pour découvrir si aucun n'avoit point » d'habitude avec les *misérables traitres* qu'on m'a amenés » de Turin.

» J'ai trouvé un de mes soldats qui a bu deux fois avec » ce prisonnier, qui est encore en vie (Heurtaut). La dame » Carrière s'est trouvée mal; il m'a fallu descendre à la ville » pour obliger les médecins à la voir, avec M. le major.

» Je fais prendre garde à mon soldat, et quand ce qu'il » a fait ne se trouveroit rien du tout, je le chasserai vilai- » nement. Il est constant que ce misérable prisonnier n'est » venu ici que pour essayer de corrompre quelqu'un, et qu'il » cherchoit tous les moyens pour cela. Je crois que si on » lui donne la *gehenn*e, il avouera tout, parce que je le » trouve craintif. Quand je l'ai menacé de lui donner de

¹ P. 151, v. 299, Mss. Dépôt de la guerre.

» la canne, il s'est mis en devoir de parler, et puis après
 » il dit ce qu'on veut qu'il dise, et qu'il ne sait nier. Ce
 » misérable, qui s'est désespéré, avoit bien résolu de faire
 » ce qu'il a fait. Il m'a dit : Je me sens obligé d'avouer
 » que j'ai de l'argent dans ma chambre, mais il est en dépôt,
 » et il n'est pas à moi, et personne ne pourra voir à qui il
 » est.....

» Pourvu que Lauzun ne fasse pas quelque tragédie comme
 » son bon valet Heurtaut, tout ira bien. »

Le 21 septembre, Louvois répondait : « Nous avons main-
 » tenant à notre charge le sieur Mathonnet. Si le sieur de
 » Loyauté l'interroge bien, il est sans doute qu'on pourra
 » tirer de lui et de la dame Carrière des éclaircissements de
 » toute l'intrigue qu'il y a eu avec Heurtaut et Plassot¹. »

Puis il ajoutait à Loyauté le 3 octobre : « Il n'est pas ques-
 » tion, bien entendu, d'instruire le procès de ces gens-là
 » comme si on devoit les condamner à mort. On devra se
 » borner à les faire parler, pour connoître la vérité sur l'af-
 » faire pour laquelle ils ont été emprisonnés². »

Qu'advint-il de tous ces malheureux, qui n'étaient, en
 réalité, que les complices d'une jolie femme? Pour la dame
 Carrière, dès le 17 octobre 1672, Louvois prescrivait à
 Saint-Mars de la mettre en liberté, « à condition qu'elle sor-
 » tiroit de la ville et du gouvernement de Pignerol dans les
 » vingt-quatre heures³. » — « C'est fait, répondit Saint-Mars
 » (21 janvier 1673); la dame Carrière a mis au monde une
 » grosse fille, quoique son mari n'ait été ici il n'y a que six
 » mois. Maintenant elle n'est plus ici; elle a décampé et s'en
 » est allée à Paris, à ce qu'on dit, et a laissé quatre enfants
 » pour gages d'amitié à ses bons amis⁴. »

L'aide-major Mathonnet fut traité plus sévèrement. Par
 ordre du ministre du 27 octobre 1672, il fut mis en liberté,

¹ P. 151, v. 268, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 21, v. 269, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 187, v. 269. Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 108, v. 279. Mss. Dépôt de la guerre.

mais à condition de quitter Pignerol, de ne faire aucune
 fonction de sa charge et de s'en défaire, moyennant deux
 mille écus de récompense¹. Cette démission ne fut toutefois
 réglée qu'en 1675, ainsi que le prouve une lettre de Louvois
 au marquis d'Herleville, du 13 avril 1676². Le sieur Plassot,
 plus malheureux d'abord que ses complices, puisqu'il resta
 enfermé, s'en tira pourtant à bon compte. Comme il refusait
 de répondre aux questions de Saint-Mars, ce dernier propo-
 sait de le faire parler quand même : « Ce seroit, disoit-il,
 » une chose fort avantageuse, parce que, assurément, l'on
 » devoit savoir beaucoup de choses de lui³. » Mais Plassot
 était tombé malade; guéri d'abord, il fit une rechute plus
 grave, au point que Saint-Mars, à la date du 21 juin 1673,
 écrivait à Louvois : « Le sieur Plassot, cousin de ce malheu-
 » reux Heurtaut, qui se fit mourir l'année passée, est tout
 » moribond, et je crois qu'il ne la fera pas longue, si vous
 » n'avez pitié de lui. » — « Mettez-le en liberté, répondit
 » Louvois le 2 juillet, en faisant voir cette lettre au sieur de
 » Loyauté, qui lui donnera vingt écus⁴. » Il est inutile d'ajou-
 ter que notre homme ne se le fit pas dire deux fois. Il quitta
 Pignerol, sans même aller réclamer son sac qu'il avait chez
 l'hôte où il logeait avant d'être arrêté. Bien lui en prit, car le
 22 juillet⁵, Loyauté écrivait à Louvois : « J'ai, suivant l'or-
 » dre que vous m'avez donné par M. de Saint-Mars, délivré
 » les vingt écus de charité au sieur Jacques Plassot, lorsque
 » M. de Saint-Mars l'a délivré mercredi dernier et fait con-
 » duire sur le chemin de France, avec un passe-port qu'il m'a
 » fait lui donner. Il a dit au mousquetaire qui l'a amené sur
 » le chemin qu'il avoit un sac chez l'hôte où il a logé avant sa
 » prison en cette ville. M. de Saint-Mars a envoyé querir
 » ledit sac dont il vous informe, où il s'est trouvé des pou-
 » dres vénéneuses dedans. M. de Saint-Léon, par sa réquisi-

¹ P. 187, v. 269. Dépôt de la guerre.

² P. 257, v. 424. Dépôt de la guerre.

³ P. 257, v. 269. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 25, v. 305. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 38, v. 375. Dépôt de la guerre.

» tion, a fait arrêter ledit hôte pour n'avoir pas donné avis
» qu'il avoit ledit sac. Je l'interrogerai là-dessus, quoique
» ledit Plassot soit parti. »

Saint-Mars ajoutait : « J'ai prié M. de Saint-Léon de faire
» mettre en prison un homme qui tient cabaret à la ville pour
» ne m'être pas venu donner avis d'une valise qu'il tenoit
» entre ses mains, du nommé Plassot, laquelle étoit remplie
» de poisons bien connus et avérés. Mais comme cela ne pou-
» voit regarder que moi seul, je n'en ai fait aucun compte, ne
» craignant non plus ce genre de mort-là que tous les autres.
» J'ai fait mettre ce bourgeois en prison, seulement pour
» l'exemple, afin qu'à l'avenir l'on vienne me dire tout ce
» qu'on pourroit avoir en ses mains des prisonniers que j'a-
» vois à ma garde¹. » Il étoit effectivement trop tard ; Plassot,
en homme prudent, n'avait pas attendu qu'on revînt sur la
décision. Mais qu'allait faire ce poison en l'aventure, ce poi-
son dont l'emploi, comme je le montrerai plus tard, n'est
que trop général à cette triste époque de notre histoire inté-
rieure ? Étoit-ce réellement pour attenter à la vie du géolier ?
En tout cas, le résultat de l'entreprise fut que M. de Lauzun
n'y gagna qu'un peu plus de sévérité de la part de son gar-
dien, qui pouvait, quelque quinze ans après, écrire à Lou-
vois, en lui rappelant ses services : « Pendant qu'il a été
» confié à ma garde, M. de Lauzun peut se vanter de n'avoir
» reçu aucune nouvelle du dehors. »

XIII. LE NOMMÉ STELLANI.

Arrêté en 1672. — Ordre de mise en liberté, octobre 1872.

Ce Stellani avait été arrêté à Pignerol. Pour quelle his-
toire ? Je ne sais trop. Réclamé par les autorités piémontaises,
il fut remis entre les mains des justiciers du président Tru-
chi. Il n'en fallut pas tant pour faire bondir Le Tellier, qui
réprimanda de bonne encre le trop zélé fonctionnaire. Voici
cette lettre du ministre intérimaire :

¹ P. 52, v. 355. Dépôt de la guerre.

« J'ai été bien surpris d'apprendre, par votre lettre du
» 15 de ce mois, que vous vous remettiez à M. le duc de
» Savoie pour vous informer de ce qui se passe dans Pignerol
» et que vous ayez été assez mal conseillé pour, sans avoir reçu
» ordre du Roi, avoir remis le nommé *Stellani*, qui vous avoit
» été envoyé, à Son Altesse Royale, puisque ce qui vous avoit
» été écrit pouvoit bien vous porter à le faire arrêter, mais
» non pas à vous en dessaisir, comme vous avez fait ; aussi
» ne dois-je pas vous dissimuler que s'il vous arrivoit encore
» de tomber dans des fautes de cette nature, il seroit difficile
» de vous continuer votre emploi¹. »

XIV. LE SIEUR CHAMPIN, COMMIS DU TRÉSORIER DE L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Ordre d'arrestation, 28 octobre 1672. — Ordre de sortie....?

Un des crimes les plus habituels des trésoriers et de leurs
commis, surtout dans les places frontières ou places étran-
gères occupées par les troupes françaises, étoit de gagner
sur le change, à cause de la différence considérable du titre
des monnaies à cette époque. A la place du bel argent fran-
çais que recevoit le trésorier de l'extraordinaire, ces mes-
sieurs réglaient les comptes en menue monnaie du pays....
ils étendaient même ce petit commerce assez loin et se pré-
taient à d'autres combinaisons tout aussi frauduleuses.

Depuis longtemps notre ambassadeur à Turin, M. de
Servient, avait signalé les malversations d'un sieur Champin,
commis du trésorier de l'extraordinaire des guerres à Pigne-
rol : « Il est à Briançon, et je lui demande inutilement ses
comptes », écrivait-il le 18 juin 1672². Le sieur Loyauté
signalait également les fraudes du personnage³. Le ministre
toutefois n'avait conclu qu'à une expulsion de la ville et de
l'étendue du gouvernement⁴, lorsque survinrent d'autres

¹ 27 octobre ; p. 266, v. 269, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 139, v. 299, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 104, v. 268, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 249, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

charges contre le sieur Champin. Aussi le 28 octobre 1672 Louvois envoyait-il à l'archevêque de Lyon l'ordre de faire arrêter le sieur Champin et de l'expédier à Pignerol¹. Mais c'était déjà chose exécutée ; le 18, le procureur général du conseil souverain de Pignerol, le sieur Scotia, l'avait fait saisir à Briançon et conduire en lieu sûr. Louvois, prévenu le 30, répondait par de nombreuses instructions à Ponte, à Scotia et à La Motte Lamyre², et il ajoutait le 15 novembre : « Il ne faut pas que vous permettiez à qui que ce soit de » parler audit Champin, qu'en votre présence, et vous devez » employer toute votre industrie pour faire venir les témoins » qui sont à Bacconnis, etc.³ »

Le plus malheureux dans l'affaire fut encore le commissaire des guerres Loyauté, qui reçut, le 27 novembre, une juste réprimande du ministre pour ne pas s'être aperçu à temps des malversations du personnage et surtout pour ne pas les avoir signalées⁴. Quant au coupable, il passa des prisons de la citadelle dans celles de la ville, ressortant du conseil souverain qui devait le juger. A ce titre il n'appartient pas à la catégorie des prisonniers que j'ai à passer en revue. Le reste de son aventure n'a donc plus d'importance.

XV. LE MOINE JACOBIN GONNA.

Ordre d'entrée...? — Mort en janvier 1687.

L'histoire du moine Jacobin, l'un des deux prisonniers de la Tour d'en bas, sera faite en même temps que celle de l'homme dit au Masque de fer.

XVI. LE COMTE DE DONANE.

Enfermé deux jours dans le donjon ; avril 1673.

Un comte de Donane, de Turin, de passage à Pignerol, fut arrêté par ordre de Saint-Mars et enfermé dans le don-

¹ P. 293, v. 269, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 337, v. 269, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 176, 177, 317, v. 269, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 340, 370, v. 269, Mss. Dépôt de la guerre.

jon. Pour quel motif ? Je n'ai pas réussi à le découvrir. Ce personnage, du reste, ne resta pas longtemps sous les verrous, car, à la date du 6 mai 1673, Saint-Mars écrivait à Louvois : « Je l'ai mis en liberté, après l'avoir maintenu » deux jours en prison dans une des chambres de mes lieu- » tenants. »

XVII. LE NOMMÉ MARSAILLES.

Ordre d'arrestation, juin 1673. — Ordre de sortie, 15 août 1673.

Une famille, Marsailles, habitait Pignerol. Ce prisonnier en faisait-il partie ? Je l'ignore. Confié d'abord à Saint-Mars, ce prisonnier fut ensuite jugé par le conseil souverain de Pignerol et remis plus tard entre les mains des agents de Son Altesse Royale. « Son Altesse Royale, écrit en effet » Louvois à Saint-Léon, le 10 juillet 1673, demande que » le nommé Marsailles, que vous avez fait arrêter à Pigne- » rol, soit remis au sénat de Turin. Ce que le Roi ayant bien » voulu accorder, elle désire que vous le fassiez remettre à » l'ordre de Son Altesse Royale¹. » — « C'est fait depuis hier, » répond Loyauté, le 16 août². Quel était le crime de cet habitant momentanément du donjon ? C'est encore un mystère que je n'ai pu pénétrer.

XVIII. LE SIEUR BUTTICARIS, BOURGEOIS DE PIGNEROL.

Ordre d'entrée, 11 janvier 1673. — Ordre de sortie, 11 août 1675.

Le plus malheureux de tous ceux qui l'avaient précédé au donjon fut certes un sieur Butticarais, un brave bourgeois de Pignerol qui, un soir du mois de janvier 1673, fut arraché de son lit par les soldats de M. La Motte-Lamyre, et confié à la sollicitude habituelle de Saint-Mars. Ce Butticarais n'était pourtant pas le premier venu. Estimé de tous, il remplissait les fonctions de procureur de Son Altesse Royale le duc de Savoie, pour la province de Pignerol. Il

¹ P. 103, v. 305. Dépôt de la guerre.

² P. 73, v. 355. Dépôt de la guerre.

avait neuf enfants, dont deux filles âgées de dix-neuf et vingt ans. Sa femme était enceinte de son dernier rejeton, et son frère avait le titre de prévôt des églises collégiales de Pignerol. Mais l'ordre était formel, signé Louvois, dûment revêtu du sceau royal et adressé à M. de La Motte-Lamyre, le 11 janvier 1673¹.

Comme tous les habitants de Pignerol, Butticaris était Piémontais de cœur et profitait de ses fonctions pour faire quelque peu d'espionnage au profit du duc. Dans le courant de l'année 1672 il avait écrit au sieur Veralda, l'un des secrétaires du président Truchi² :

« Avec l'occasion du carabin, je n'ai voulu manquer de » faire savoir à V. S. I. comme avant-hier ils ont fait mou- » rir ce pauvre soldat qui a été pris auprès d'Orbazan pour » l'officier que vous savez bien, de cette citadelle. Il serait » nécessaire de donner des ordres rigoureux à nos paysans » pour empêcher cette violence³. »

Cette malencontreuse lettre tomba entre les mains du gouverneur de la ville, qui l'envoya tout aussitôt à Louvois. Ce dernier répondit par l'ordre d'incarcération et de perquisition, que La Motte-Lamyre exécuta avec sa ponctualité ordinaire. Voici, du reste; la dépêche du major de Pignerol, dépêche plus intéressante que le meilleur des récits : « M. de Saint-Léon m'a montré une lettre du Roi, » portant ordre d'arrêter Butticaris, et m'a dit de l'exé- » cuter, ce que j'ai fait sur-le-champ, et l'ai remis entre les » mains de M. de Saint-Mars, dans le donjon. M. le » commissaire a cacheté son cabinet, et le lendemain, on a » travaillé à l'inventaire de ses papiers. Il y avoit dans son » cabinet son beau-frère, le conseiller Brunette, son frère, le

¹ P. 134, v. 301. Dépôt de la guerre.

² V. 354, Dépôt de la guerre.

³ « Illustrissimo signore a patrone collendissimo con l'occasione del carabino, non ho voluto mancare di fare sapere à V. S. Illustrissima come avanti-hieri hanno fatto morire quel povero soldato che è stato pigliato presso Orbassano, dal officiate che ben savi questa citadelle. Sarebbe necessario di dar ordini rigorosi à peasani nostri per impedir questa violenza à scorrere.

» Umilissimo servitore,

» BUTTICARIS. »

» juge Roussette et la femme de Butticaris. J'ai dit à M. le » commissaire que je n'avois que deux yeux, et que ces gens- » là avoient chacun deux mains, que, s'ils restoit, on ne » pourroit pas répondre de faire un inventaire fort entier. » Il les fit ensuite sortir, mais après a rappelé la femme et » Roussette. Il a choisi pour faire cet inventaire un homme » nommé Malot, qui ne sait pas le français et qui a fait l'in- » ventaire en italien, et l'a fait traduire par cet homme même; » ce qui est une étrange traduction, qui est plus difficile à » entendre que l'original, étant un langage hermaphrodite. » Il y a beaucoup de choses à remarquer, je me souviens du » n° 16. Je vous dirai sommairement qu'il y a une lettre de » S. A. R. de Savoie audit Butticaris, où Son Altesse Royale » le traite : Mon fidèle Butticaris; qu'il y en a de M. Truchi, » général des finances, bien cent cinquante de sa propre main, » dans lesquelles toutes on voit une très-grande confiance. Il » y a dans aucunes correspondances : Et continuez à servir » Son Altesse Royale... Demeurez dans la même application » que vous avez fait... Je vous remercie de vos nouvelles... » Continuez à me mander ce qui se passe... Je n'ai affaire de » vos nouvelles de Hollande, mais des autres. Je vous attends » pour parler de bouche. Il y en a quantité de Veralda, secré- » taire du général des finances, de son fils, autre secrétaire. » Les parents disent qu'il y en a bien d'autres dans la ville » qu'on ruineroit, si on châtioit tous ceux qui font ce métier-là. » On n'a rien trouvé de la main de Butticaris ni rien de si » convaincant que celles que je vous ai envoyées, qui sont » de sa propre main¹. »

De son côté, Saint-Mars écrivait le 28 janvier : « Le 25 de » ce mois, M. de Loyauté m'a remis entre les mains une let- » tre du Roi, pour recevoir et mettre en prison le sieur But- » ticaris, bourgeois de Pignerol, et de le tenir sous bonne » et sûre garde, sans qu'il puisse donner aucune nouvelle. » M. le major me l'amena le jour même, où je le logeai » incontinent dans l'appartement de madame Carrière, qui

¹ P. 46, v. 354. Mss. Dépôt de la guerre.

» est une chambre d'un de mes officiers, autant sûre qu'il se
 » peut. » Et le 5 février Loyauté ajoutait : « Je vous envoie
 » le restant de l'inventaire des papiers de M. Butticarîs,
 » duquel restant M. le major ni moi n'avons rien trouvé
 » digne d'être enlevé du cabinet, lesquels nous y avons laissé,
 » dont j'ai refermé la porte et gardé la clef jusqu'à nouvel
 » ordre. » Mais pour Louvois, l'affaire est suffisamment éclair-
 » cie : « C'est un espion du général Truchy, et cela résulte
 » clairement de l'inventaire de ses papiers. Le Roi veut bien
 » ne pas lui faire son procès, mais il sera tenu longtemps
 » dans une dure prison¹. »

Les prescriptions du sévère ministre ne devaient être que
 trop strictement exécutées. Butticarîs, peu habitué à ce ré-
 gime exceptionnel des cachots, tomba malade, et, à la date
 du 28 janvier, sa malheureuse femme écrivait à Louvois :
 « L'ordre du Roi que vous avez envoyé à M. de Loyauté pour
 » faire arrêter mon mari, ayant été exécuté mercredi soir,
 » m'a tout à fait surprise; et comme vous pouvez bien savoir,
 » je ne puis être informée de la cause de sa détention.

» Je n'ose supposer que la charge de procureur de S. A. R.
 » de Savoie, en la province de Pignerol qui lui est sujette,
 » ne lui donne de l'ombrage. Monsieur, je vous conjure, les
 » larmes aux yeux, d'avoir pitié de ma pauvre famille, alliée
 » avec les principales de cette ville, chargée de neuf enfants,
 » dont il y a deux filles âgées de dix-neuf à vingt ans, à ma-
 » rier avec fort peu de bien, de fortune, de leur redonner un
 » père et à moi mon mari². »

Mais quand Louvois autorisa l'infortunée à voir son mari
 en présence d'un officier, Loyauté ne put que lui répondre
 (25 mars³) : « M. de Saint-Mars m'a fait part de la grâce
 » que vous faites à madame Butticarîs, à laquelle vous en avez
 » donné aussi avis, que j'ai été voir ensuite de l'ordre de M. de
 » Saint-Mars, que j'ai trouvée au lit, très-mal d'une fièvre

¹ P. 121, v. 301. Dépôt de la guerre.

² P. 52, v. 354. Dépôt de la guerre.

³ P. 150, v. 354. Dépôt de la guerre.

» causée par une fausse couche qu'elle fit avant-hier. »
 Saint-Mars lui-même s'apitoya sur le sort de son prison-
 nier.

Le 21 juin il écrivait : « Ce misérable Butticarîs est fort
 « malade.... J'oserai prendre la liberté de vous dire, Mon-
 » seigneur, qu'il est plus malheureux que coupable, et que
 » toutes les personnes de ce pays le seront toujours comme
 » lui. » Il ajoutait le 2 septembre : « Je vous demande pardon
 » si je prends la liberté de vous demander une grâce, qui est
 » la liberté du misérable Butticarîs, qui se sèche ici tout en
 » vie de douleur et d'affliction. S'il vous plaît de lui faire
 » cette grâce, je vous répondrai de lui comme s'il étoit dans
 » la plus sûre prison du monde. »

Le 30 décembre il revenait à la charge : « Le Butticarîs
 » est toujours en attendant vos grâces et vos bontés. Vous
 » m'avez fait l'honneur de me laisser espérer sa liberté. Je
 » vous la demande en grâce. » Mais le despotique Louvois ne
 lâchait pas aussi facilement la proie qui lui tombait entre les
 mains. Il tenait à faire trembler les gens même à distance, et
 ce ne fut que vingt mois après qu'arriva de Versailles, le
 11 août 1675, l'ordre de sortie du malheureux, ordre ainsi
 conçu : « M. de Saint-Mars ayant trouvé bon de faire élargir
 » le nommé Butticarîs, détenu prisonnier dans le donjon de la
 » citadelle de Pignerol, je vous écris cette lettre pour vous
 » dire que mon intention est qu'aussitôt que vous l'aurez
 » reçue, vous ayez à mettre ledit Butticarîs en pleine et entière
 » liberté, le laissant pour cette fois sortir dudit donjon de ma
 » citadelle sans difficulté. »

C'était avoir payé cher une lettre de vingt lignes à son
 maître et seigneur.

XIX. CASTANIERI, DIT SAINT-GEORGES, DIT LA PIERRE.

Ordre d'arrestation, 4 novembre 1673. — Ordre de sortie, 13 décembre 1673.

— Sortie, 31 décembre 1673.

Au mois d'octobre 1673, arrivait de Vintimiglia à Turin
 un aventurier de la pire espèce. Cet homme, qui prenait

le titre de marquis de Saint-Pierre et se disait possesseur de secrets importants concernant le roi de France, était venu s'installer dans une des meilleures auberges de la ville. A l'aide de ses supercheries, il sollicita et obtint plusieurs audiences du duc de Savoie, qui se laissa prendre à ses grands airs, et lui fournit de l'argent et des nippes. Mais prévenu du fait par l'ambassadeur Servient et M. le marquis de Saint-Thomas, Louvois, qui n'était rien moins que confiant, se contenta de répondre par un ordre à Saint-Mars de préparer dans le donjon un logement pour ce maître en friponnerie et par une demande d'extradition à la cour de Turin, le 4 novembre 1673¹ : « M. le duc de Savoie, écrit Servient, le 9, m'a fait » dire par le marquis de Saint-Thomas et ensuite assuré lui- » même qu'il feroit remettre le nommé *Saint-Georges* à ceux » qui viendroient de la part du Roi et que même il donneroit » de ses gardes pour plus de sûreté, s'il est nécessaire². »

Effectivement, le 28 novembre au matin, le commissaire des guerres Loyauté se rendait de Pignerol à Turin. A ce sujet, voici la curieuse lettre qu'il adresse à Louvois³ : « Aussitôt que » je suis arrivé à Turin, M. Truchi me dit qu'il falloit que » je visse le duc le lendemain matin pour lui envoyer l'ordre » pour me remettre le nommé *Castanieri Saint-Georges*, » surnommé Saint-Pierre.

» Il m'entretint sur la conséquence de sa détention, ainsi » qu'a fait depuis Son Altesse Royale, dont voici partie du » récit pour éviter le superflu. Étant arrivé audit Montcallier » au galop, car j'avois peur de le manquer, lundi matin 27, » je fis dire que j'étois venu pour lui parler. Il me fit entrer » dans un cabinet, où, en saluant, je lui fis honnêteté de votre » part, qu'il reçut fort bien. A la demande que j'ajoutai, il répli- » qua : L'homme que je vous vais faire remettre est une per- » sonne que, si ce qu'il a avancé est vrai, je me sens obligé » de lui aider en sa fortune, car estimant Sa Majesté comme

¹ P. 63, v. 308. Dépôt de la guerre.

² P. 140, v. 355. Dépôt de la guerre.

³ P. 182, v. 355. Mss. Dépôt de la guerre.

» je fais, avec l'honneur que j'ai d'être de son sang, je suis » outré, quand j'apprends que l'on conspire pour sa per- » sonne, pourquoi je ne veux jamais rien négliger. Cet homme » m'est venu trouver diverses fois, sans que je l'aie voulu » écouter sur les avances qu'il me faisoit; mais me voulant » persuader, en me faisant voir des lettres déposantes pour » entreprendre sur la personne du Roi, je l'ai écouté et fait » interroger, dont j'ai envoyé en cour qui a été longtemps à » faire réponse sur une affaire si importante. J'ai pris soin » dudit Saint-Georges, qui se fait appeler Saint-Pierre pour » n'être pas connu. Je l'ai fait vêtir de pied en cap, bien soi- » gner et nourrir, lui envoyant même les gazettes nouvelles, » et l'ai été voir dans la chambre où l'on le garde; même j'ai » envoyé dix pistoles à sa femme à Villefranche où elle » demeure. J'en voulois envoyer vingt. Il me pria de n'en » envoyer pas davantage, ce qui me fit penser qu'il a de » l'honnêteté. Ce n'est pas, dit-il, que je ne pense qu'il soit » brouillon, mais si ces avis qu'il donne sont vrais, j'ai cru » être de mon devoir de ne le pas négliger; qu'il me prioit de » le bien traiter, même de lui faire compliment, en reconnois- » sance des bons avis qu'il donnoit pour le Roi.

» Voyant cet entretien de Son Altesse Royale, je ne fis pas » connoître, ainsi que j'avois voulu auparavant, les termes de » la vôtre du 4 de ce mois, sinon le premier article..... » ayant su la conséquence, où ils vouloient porter les avis » dudit Saint-Georges, qu'ils se persuadent doucement ren- » dre un très-grand service au Roi. Il me dit de plus que ce » Saint-Georges étoit un déterminé, capable de se tuer ou » de s'esquiver si je ne le traitois doucement. Après quoi » j'entendis la messe, pris congé de lui, puis il s'en alla courre » le cerf pour retourner le soir à Turin, mais son cerf vint » finir sur le finage de Pignerol. Le personnage coucha à la » Mottecauter avec MM. les députés des limites, dont il sortit » bien matin pour retourner en courir un autre.

» Je retournai de Montcallier à Turin retrouver M. Truchi, » qui m'obligea de souper chez lui avec grande chère, où il

» but votre santé agréablement et celle du Roi, par laquelle
 » il commença au milieu du repas, dont je fis raison.... puis
 » je commençai celle de Son Altesse Royale, de Madame, en
 » me défendant bien.

» Me présentant audit Saint-Georges Saint-Pierre, en pré-
 » sence desdits sieurs, je lui fis beaucoup de civilité pour le
 » remercier du grand service qu'il rendoit au Roi, quoique je le
 » croie un coquin. Je le trouvai habillé tout de neuf de drap de
 » Hollande, boutons couverts d'argent, bas de soie, belle
 » garniture noire, baudriers de même étoffe et chapeau gris
 » *vigogne*, la plume blanche dessus, grands *bais à bottes*,
 » bottes éperonnées, cravate neuve et manchettes de point de
 » Gand, des gants à bordure or et argent, un manteau vio-
 » let et galonné d'argent, une valise et quatre chemises dedans
 » du même linge, une écharpe bleue, une épée d'argent,
 » et des pistolets et fourreaux, le tout neuf.

» J'ai fait tout apporter, hors les pistolets, l'écharpe et la
 » partie du linge qu'on reprit. M. le général Truchi lui fit
 » donner six pistoles d'or en ma présence, car l'on lui avoit
 » fait entendre que je venois de Paris de la part du Roi le
 » querir pour l'accompagner devant lui à Versailles, ce qui
 » l'obligea à me demander par où j'étois venu; que j'avois
 » bien tardé; si nous n'irions pas par la Savoie. Je lui répli-
 » quai que Sa Majesté vouloit qu'on passât sur ses terres, à
 » quoi j'eus peine à le faire consentir, me disant que les
 » montagnes seroient couvertes de neige, sachant tous les che-
 » mins, ajoutant que si l'on ne le traitoit comme Son Altesse
 » Royale lui avoit promis, qu'il se poignarderoit et qu'il ne
 » se soucioit point de sa vie, qu'il sortiroit par divers moyens,
 » ajoutant quelques jurements suivis jusqu'à l'emportement,
 » dont je le corrigeai, et je partis à midi et demi et le fis
 » mettre dans une chaise avec six porteurs et en outre un
 » cheval de main, sur lequel il voulut monter étant sur le
 » chemin hors la ville d'où je sortis par la porte du châ-
 » teau.

» J'omettois de vous dire que Son Altesse Royale me vou-

» loit donner, étant à Montcallier, un de ses carrosses pour
 » l'amener, faisant un cas fort grand du rapport que fait
 » cet homme.

» J'ai prié M. de Saint-Mars de faire prendre garde à lui,
 » car il doit avoir mauvais dessein, s'étant caché à Turin un
 » couteau dans son sein, et une jambette qu'il avoit dans sa
 » poche, pour couper son... et un étui garni d'un poinçon
 » et ciseaux que je lui fis ôter tout doucement avant notre
 » départ de Turin; ce que j'ai remis ici à M. de Saint-Mars
 » avec une épée d'argent que je ferai apporter par un des
 » gardes de Son Altesse Royale, que je traitai bien avec son
 » compagnon et que je renvoyai ce matin....

» Cet homme sera ici très-connu dans peu, comme je crois,
 » m'ayant parlé de Pignerol avec connoissance. Par le che-
 » min, hier, je rencontrai le sieur Tite Yon. Ledit Yon m'a
 » dit en son absence qu'il l'avoit vu sergent au régiment de
 » Grandée ou dans Montpezat, qu'il ne pouvoit pas encore
 » rappeler sa mémoire, qu'il y penseroit et, à son retour dans
 » trois jours, découvreroit dans quelle compagnie il étoit;
 » qu'il croyoit que c'étoit dans celle de Carrière ou Mourault.

» Le sieur de La Pointe, premier sergent de M. de Saint-
 » Mars, que j'ai mené à Turin avec deux de ses compagnons,
 » le connoit aussi pour s'être vus aux guerres de Guienne, ou
 » même, croit-il, à Pignerol, il y a sept ou huit ans; même il
 » croit qu'il se faisoit cousin d'un caporal de la compagnie de
 » Saint-Mars qui n'y est plus; le temps nous rendra plus
 » savant. »

Et le même jour, 29 novembre, Saint-Mars ajoutait :
 » J'ai reçu hier au soir des mains de M. de Loyauté le sieur
 » Castanieri dit La Pierre, suivant vos commandements par
 » une lettre que M. le commissaire m'a fait voir. Je l'ai mis en
 » lieu de sûreté, et je le garderai sans lui donner aucune
 » liberté que celle que vous me commandez. Comme ce n'est
 » qu'un accusateur, si vous désirez que je m'informe de lui
 » adroitement de toutes choses, je pourrai savoir de lui quel-
 » ques particularités qu'il ne voudra peut-être pas dire quand

» on l'interrogera, parce que c'est un homme intéressé et
 » rempli de vanité et de présomption, lequel il y a même à
 » se ménager, en lui donnant et en lui promettant quelque
 » emploi; il ne seroit pas pourtant bon de lui en donner,
 » parce que je ne crois pas son esprit être très-solide; il va
 » extrêmement vite et de plus un grand blasphémateur. Si
 » vous trouvez quelque vérité à son dire et que vous désiriez
 » faire prendre quelqu'un de ceux qu'il accuse, je m'offre de
 » les faire prendre adroitement, parce qu'ils sortent quelque-
 » fois de la ville où ils sont. J'ai des gens ici auprès de moi,
 » propres pour cela et autres choses de rigueur. »

Quel était cet homme? Ce que j'ai pu savoir de lui, c'est qu'il venait de France, que sa femme ou sa maîtresse habitait Villefranche, que de Nice il était allé à Vintimiglia, puis à Turin. Quant à son nom patronymique, il répondait à celui de Castanieri. Son interrogateur, le sieur Ponte, président du conseil souverain de Pignerol, prétendait (1^{er} décembre 1673¹) qu'il n'avait pris le nom de Saint-Georges que depuis son entrée au service de guerre. Cependant, sur toutes les lettres, on ne l'appelle que La Pierre, et Saint-Mars lui-même ne lui a jamais donné que le titre de : le nommé La Pierre. Pour les faits et gestes de ce personnage, ainsi que pour le complot dont il prétendait avoir connaissance, il ne reste aucune trace. Du reste, Louvois avait bien pris ses mesures, car il ne cessait de recommander au sieur Ponte de lui envoyer les pièces au fur et à mesure de leur lecture et surtout de n'en garder aucune copie². Je n'ai donc pu jusqu'à présent qu'émettre des conjectures à propos de l'identité de cet individu. La seule chose que j'aie appris, c'est qu'à la même époque, un homme fort compromis dans l'affaire de la Brinvilliers, d'origine italienne, agent de Penautier et du fameux Sainte-Croix, disparaissait de la capitale. Cet homme répondait également au nom de Saint-Georges, dit La Pierre; il s'était enfui avec un nommé Dubreuil. Y avait-il identité

¹ P. 190, v. 355. Dépôt de la guerre.

² P. 190, v. 355. Dépôt de la guerre.

de personnage? Pour moi, c'est une conviction qui résulte, comme je le prouverai plus tard, de l'exposé des conspirations dont les centres sont à Londres, Bruxelles, Turin et Rome.

Louvois d'ailleurs était-il au courant de l'affaire? Ne connaissait-il pas les démarches que faisait alors Colbert auprès de la cour d'Angleterre pour obtenir l'extradition de la marquise de Brinvilliers? Voulait-il sauvegarder le financier Penautier alors incriminé? Ce qui est certain, c'est que le ministre envoya à Saint-Mars un ordre d'élargissement ainsi conçu : « Monsieur de Saint-Mars, ayant vu par l'in- » terrogatoire que le nommé Pierre Castanieri, dit Saint- » Georges, a passé par-devant le sieur Ponte, doyen du » conseil souverain de Pignerol, le sujet pour lequel ledit » Castanieri a été mis sous votre garde, je vous fais cette lettre » pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous » ayez à mettre en pleine et entière liberté ledit Castanieri. » (13 décembre 1673¹.) A la réception de la dépêche royale, Saint-Mars répondait le 30 décembre 1673 : « Je viens de » recevoir la lettre du Roi par laquelle il me commande de » mettre en liberté le sieur Castanieri dit Saint-Georges, ce » que je ne manquerai pas de faire dès demain matin². »

XX ET XXI. LE NOMMÉ CALUZIO, GREFFIER DE M. DE SAINT-LÉON,
 LIEUTENANT DE ROI A PIGNEROL (VILLE);
 SA FEMME; SES COMPLICES, LES SIEURS CARLOS ET AYME;
 ET FRANCO, SON VALET.

Caluzio : Arrêté à Maëstricht le 24 juillet 1673; enfermé à Pierre-Cise le 18 août 1673; retenu deux jours dans la citadelle de Pignerol en septembre 1673; maintenu dans les prisons de la ville; mis en liberté à la fin de 1673. — Femme Caluzio : Arrêtée le 20 juillet 1673; mise en liberté à la fin de 1673. — Philippe Carlos et Ayme, complices : ordre d'arrestation, 20 juillet 1673, non exécuté. — Franco, valet de Caluzio, arrêté le 20 juillet 1673, puis chassé de Pignerol.

C'est une étrange histoire et bien dans le goût du temps que celle de ce chevalier d'industrie qui s'appela Caluzio,

¹ Archives nationales, K. 120.

² Dépôt de la guerre.

plus tard M. de Caluzio, et que M. Topin a voulu prendre pour un des collègues en détention du prisonnier dit au Masque de fer.

Fils d'un habitant de Pignerol, chassé de Turin avec sa femme pour escroqueries de toutes sortes, condamné aux galères, quelque peu empoisonneur dans ses moments perdus, ce Caluzio était revenu à Pignerol, avait capté la confiance du commissaire des guerres Loyauté et du gouverneur de la ville, le sieur de Saint-Léon, dont il était même devenu l'un des greffiers. Mais dans cette condition il se conduisit aussi mal qu'à Turin, se sauva à Paris, vint se plaindre à Louvois, qui paraît l'avoir vu et même écouté assez complaisamment, car, à la date du 12 avril 1673, La Motte-Lamyre adressait au ministre l'*amusante et instructive* lettre suivante :

« J'ai été averti depuis peu que Caluzio avoit fait des friponneries dans l'instruction d'anciens procès, prenant de l'argent de ceux qui y sont intéressés, *ce qui est de très-grande conséquence*; mais comme je me suis servi de lui sans votre permission, j'ai cru que je ne devois pas non plus le changer sans vos ordres. Il est défendu, d'ailleurs, par M. de Saint-Léon... J'ai bien de la confusion, Monseigneur, de vous avoir recommandé ledit Caluzio, ayant appris que, tâchant à vous extorquer de l'argent, il vous avoit conté mille visions et intelligences imaginaires, feignant un tout autre sujet de son voyage que la vérité et l'obtention de la grâce et rappel des galères qu'il a eu par votre bonté, et dont il a touché quarante-huit pistoles. C'est un esprit extravagant, qui par sa mauvaise conduite s'est fait quantité d'ennemis, et *je me suis servi de son appétit de vengeance, en guise d'un vrai zèle, pour découvrir quantité de choses en cette ville. Il n'importe que l'outil soit bon, pourvu qu'il fasse un bon ouvrage. Je me suis servi de lui comme les médecins des serpents et des poisons, dont on fait de très-bonne thériaque*¹. »

¹ P. 181, v. 354, Mss. Dépôt de la guerre.

Louvois répondit, le 27, par un ordre à Loyauté de faire emprisonner le personnage¹. Mais ce dernier probablement avait été averti par ses complices des mesures prises contre lui, car au même moment Loyauté annonçait qu'il était toujours absent : « Je ne témoigne rien contre Caluzio qui est toujours absent, dit-on, avec deux méchants garnements du Piémont, et duquel M. de Saint-Léon se défie aussi bien que moi et que nous croyons capables d'une méchante action, et de quelque commerce avec le Milanais². »

Le 5 juillet³, il ajoutait :

« Sur le dernier article touchant Caluzio, M. le major et moi vous faisons *esparoir* de la conspiration qu'il a cabalée contre nous, dont nous avons présenté requête aux juges pour en être informé. Cependant Son Altesse Royale a fait arrêter le principal empoisonneur, Philippe Carlos, qui en fait métier. Nous en tenons prisonnier un autre où se faisoient les rendez-vous, et nous tenons en sûreté celui qui nous a servi à nous informer de ces choses. Nous demandons à Son Altesse Royale de remettre à justice les deux principaux dont ledit Carlos est un. Et l'autre se tient protégé par un sénateur de Turin. Lorsque nous aurons réponse de Son Altesse Royale, ou de M. Truchi, surintendant des finances, nous vous ferons l'expédition qui vous fera connaître de tout.....

» Sa femme est demeurée la correspondante avec les conspirateurs, et depuis son père l'a chassée de chez lui, connoissant de sa malice, dont il a eu peur. L'on croit que ledit Caluzio est à Paris, et j'estime que je prierai M. Nalot de le faire arrêter par justice. Lorsque je saurai la réponse de Son Altesse Royale sur la demande que M. le major et moi lui faisons dudit Carlos pour être mis en justice, et du nommé Ayme qui est le protégé du sénateur,

¹ P. 447, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 220, v. 354, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 14, v. 355, Mss. Dépôt de la guerre.

» tous deux trafiquant du poison pour tous, je vous en donnerai
» avis. »

Mais le sieur Loyauté se trompait quand il assurait au ministre que c'était à Paris que se cachait le sieur Caluzio. C'était Maëstricht, l'endroit même où se trouvait la cour, et pendant le siège de cette place, qu'avait choisi pour refuge ce coquin fort habile, et en tout cas d'un aplomb merveilleux. Dans quel but? Espérait-il en faire accroire à Louvois et obtenir quelques nouvelles pistoles? Ce qui est positif, c'est qu'il fut arrêté à Maëstricht, ainsi que le prouve une note écrite de la main de Louvois, au bas de la dépêche de Loyauté, et ainsi conçue :

« Caluzio étant venu à Maëstricht, le faire arrêter et conduire par les..... Je l'envoie d'ici à Lyon à Mgr l'archevêque, auquel j'enverrai l'ordre de le remettre à celui qui le viendra prendre. »

En effet, le 24 juillet, Loyauté était prévenu de la mesure prise contre cet homme ¹, le surlendemain du jour où il faisait part au ministre de celles adoptées contre la femme du fripon ².

Le 3 août, le secrétaire d'État prescrivait à l'archevêque de Lyon de garder sûrement le sieur Caluzio ³, que le sieur Loyauté avait ordre de faire prendre pour être conduit à Pignerol ⁴. Effectivement, le 20 août, l'archevêque répondait à Louvois :

« Je ne manquerai pas, conformément à votre lettre du 4 de ce mois, de faire garder avec soin à Pierre-Cize le sieur Caluzio, que me remit le 18 de ce mois, entre les mains, l'officier des sauvegardes du Roi qui en étoit chargé. J'ai averti M. de Loyauté de son arrivée, afin qu'il l'envoie prendre ⁵. »

Et, le 2 septembre 1673, Saint-Mars ajoutait de son côté :

« *Le peu de fidélité qu'il y a parmi les sergents et soldats*

¹ P. 199, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 38, v. 355, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 36, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 49, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 244, v. 261, Mss. Dépôt de la guerre.

» qui composent cette garnison, a fait que j'ai donné un sergent et deux de mes soldats à M. de Loyauté pour aller prendre le nommé Caluzio à Lyon. Je crois, Monseigneur, que vous ne le trouverez pas mauvais, puisque tous ceux qu'on y auroit envoyés d'ici auroient déserté, et mis ledit Caluzio en liberté. Ce ne seroit pas le compte de quelques gens d'ici, qui l'appréhendent plus que je ne le fais, par le poison dont il les a menacés ¹. »

C'est là, entre parenthèses, un triste tableau que fait Saint-Mars de l'état moral des garnisons de l'époque. Et l'on ose préférer cette époque à la nôtre! Franchement j'aime encore mieux nos braves troupiers que tout ce monde d'empoisonneurs, de déserteurs et de mendiants. Nous valons mieux que nos ancêtres, quoi qu'on en dise, et il faut espérer que nos petits-enfants vaudront mieux que nous encore.

Si le ministre accordait prompt et rapide justice, il n'en étoit pas de même de la cour de Savoie, qui ne paraissoit pas vouloir livrer les coupables. « Nous avons toujours espéré, écrit Loyauté le 9 septembre, dans une lettre des plus curieuses à propos des mœurs de cette bonne ville de Turin en l'an de grâce 1673, que Son Altesse Royale nous feroit remettre les nommés Ayme et Philippe Carlos, qui sont en prison à Turin, et les principaux complices de Caluzio et de sa femme.

» Il y a plus, ces deux scélérats se trouvent les bravi de M. Cagnola, gentilhomme de Son Altesse Royale, et de M. le marquis Doyani, tellement qu'ils les protègent de tout leur crédit, et de plus ont répandu plus de mille écus de l'argent d'Ayme, dans le voisinage de Cahours et Obargis (?), pour détourner les témoins et intimider tous ceux qui peuvent savoir quelque chose, tellement que, nonobstant deux lettres de cachet de Son Altesse Royale, envoyées sur les lieux aux juges pour permettre les dépositions, personne, depuis ce ménage et cet argent, ne veut ou ne peut plus parler.

¹ V. 361, Mss. Dépôt de la guerre.

» Nous avons seulement un témoin qui dépose clairement
 » toutes les conspirations, mais comme cela ne suffit pas
 » pour la condamnation d'un accusé, qu'il faut pour cela
 » plus d'un témoin, nous avons vu qu'il n'étoit pas hors de
 » propos de vous demander un ordre du Roi pour chasser de
 » Pignerol et hors du royaume ledit Caluzio et sa femme,
 » laquelle est pire que son mari, qui négocioit toute l'affaire
 » et que messieurs du conseil souverain tiennent dans leurs
 » prisons, d'où elle menace les gens; et le sieur François
 » Franco, qui s'est voulu pendre dans la prévention de la
 » torture, et qui a été au service de Caluzio, doit être aussi
 » de la partie....

» Depuis notre lettre écrite, M. de La Pointe, premier
 » sergent de M. de Saint-Mars, nous a dit que tous les mo-
 » ments, par les chemins, ledit Caluzio lui disoit : Ah! mon
 » Dieu, je serai pendu; et depuis qu'il est venu, il dit à cha-
 » que moment au sieur de Saint-Étienne, capitaine des por-
 » tes de la citadelle, qui lui donne à manger : Ah! mon
 » Dieu, dites-moi, serai-je pendu aujourd'hui? Je sais bien
 » que je le serai et que vous ne voulez pas le dire. »

Louvois se contenta d'écrire de sa main au bas de la
 lettre :

« Faire bien faire son procès et voir, si on le tient plus
 » longtemps prisonnier, si on ne pourra pas trouver des preu-
 » ves contre lui.... Agir avec réciprocité contre les officiers
 » de M. de Savoye¹. »

Au mois d'octobre, notre homme, qu'on avait transféré de
 la citadelle dans les prisons du conseil souverain, devint fou,
 ou tout au moins le contrefit². Il en était bien capable. En
 fin de compte, faute de preuves suffisantes, après une dé-
 tention de quatre mois, il fut, suivant les conclusions de
 Loyauté, simplement chassé de Pignerol, en compagnie de
 sa digne moitié. Ils se retirèrent à Turin, où se trouvaient

¹ P. 331, v. 306, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 149, v. 355. Mss. Dépôt de la guerre.

leurs complices. Il paraîtrait pourtant que Louvois ne garda
 pas rancune à ce personnage, et qu'il lui étoit devenu utile,
 car, le 28 janvier 1681, il écrivait au gouverneur général :

« J'ai lu au Roi votre lettre en faveur du fils du sieur Ca-
 » luzio (syndic de Pignerol). Sa Majesté veut bien, en con-
 » sidération de son père, lui permettre de revenir à Pignerol,
 » mais vous lui ferez, s'il vous plaît, entendre que si Sa Majesté
 » avoit jamais sujet de se plaindre de sa conduite, elle le
 » feroit sortir de ses États et lui défendrait d'y rentrer de
 » sa vie¹. »

De retour à Pignerol, l'ex-greffier se fit, entre autres
 choses, espion politique à la solde du roi de France et de
 Louvois, pour la surveillance du nord de l'Italie. En effet,
 le 16 janvier 1682, notre agent secret à Turin écrivait au
 ministre :

« J'ai appris il y a deux jours, par le sieur Caluzio, que
 » M. le marquis de Pianezze l'avoit envoyé chercher à la
 » pointe du jour, qu'il lui a dit qu'il lui avoit procuré.... »

Casal pris, Caluzio s'installa dans cette dernière ville, et
 resta à la disposition de M. de Catinat. Louvois lui-même
 s'étoit fait son correspondant, et lui écrivait le 9 février :

« Le Roi vous entretenant à Casal pour être informé de
 » tout ce qui s'y passe, rien ne vous doit empêcher de vous
 » trouver à toutes les revues et montres de gardes qui se font
 » pour m'en rendre compte². »

Et le 16, il ajoutait :

« Je profiterai des avis que vous me donnez, sur ce qui
 » vient à votre connoissance, et je vous recommande de con-
 » tinuer à m'informer de ce qui se passe.

» Comme il est juste de vous donner de quoi subsister pen-
 » dant que vous servirez bien, je mande à M. Bréant de vous
 » payer cinquante écus par mois, que vous recevrez par ses
 » ordres du trésorier qui est à Casal³. »

¹ P. 427, v. 651, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 33, v. 684, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 309, v. 374, Mss. Dépôt de la guerre.

Cette fois Caluzio était devenu un personnage, émergeant sur la feuille des deniers du Roi. Quelques mois encore, et l'on pourra voir ce couple effronté dégrossir leur nom, et prendre effrontément le titre de M. et madame de Caluze, titre que les dépêches officielles ne leur refusaient même pas.

Pour un misérable, c'était s'être bien tiré des mains de M. de Saint-Mars. Mais tout est bien qui finit bien, au dix-septième siècle surtout.

XXII. LE CHEVALIER DE KIFFENBACH, LE CHEVALIER DES HARMOISES, LE SIEUR LOUIS DE OLDENDORF, LE NOMMÉ LE FROID, L'HOMME QUE VOUS SAVEZ, LE NOMMÉ LA TOUR, LE PRISONNIER D'IL Y A VINGT ANS, L'ANCIEN PRISONNIER, LE PRISONNIER DE PROVENCE, DE MARCHIEL.

Ordre d'arrestation, mars 1673. — Ordre d'envoi au donjon de Pignerol, 20 mars 1674. — Mort le 19 novembre 1703.

L'histoire de ce prisonnier, qui n'est autre que celle du personnage dont la légende a voulu faire *l'homme dit au masque de fer*, sera naturellement présentée après celle des autres détenus.

XXIII ET XXIV. LANGLOIS ET CHEVALIER, OFFICIERS D'ARTILLERIE.

Ordre d'entrée, juin 1675. — Ordre de sortie, 30 août 1675.

Ces officiers étaient enfermés depuis le mois de juin 1675, comme le prouve une dépêche de Loyauté du 30 août¹. M. de Louvois, à la suite des éclaircissements qu'on lui fournit sur l'événement qui avait motivé l'incarcération, événement dont j'ignore les circonstances, écrivait au gouverneur : « Le Roi » ayant été informé de la raison pour laquelle les nommés » Langlois et Chevalier, officiers d'artillerie, sont en prison à » Pignerol, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir » qu'elle désire que vous les fassiez mettre en liberté et que » vous les chassiez en même temps de la ville². »

La loi sur *l'état des officiers*, et de ceux d'artillerie particulièrement, n'existait pas encore.

¹ P. 546, v. 427, Mss. Dépôt de la guerre.

² V. 427, Mss. Dépôt de la guerre.

XXV. LE MARQUIS DE CHASTEUIL.

FRANÇOIS GALAUP, DIT LE MAJOR AU RÉGIMENT DE LA CROIX BLANCHE, DIT L'AUTEUR, DIT LE CHEVALIER, DIT BLANCHART, DIT BOINEAU, DIT L'INCONNU.

Ordre d'arrestation, 5 août 1675. — Entrée (elle n'eut pas lieu).

L'ordre d'arrestation est daté du 5 août 1675. Il est ainsi conçu : « Je vous envoie une lettre du marquis de Chasteuil » dont vous prendrez lecture. Le Roi étant bien aise de » pouvoir s'assurer de sa personne, il seroit bien à propos » que vous essayassiez de l'*attirer à Pignerol* ou à portée, » sous prétexte de vouloir conférer avec lui sur ses proposi- » tions et d'avoir à lui expliquer les intentions de Sa Majesté » sur ce qu'il m'a écrit; après quoi, vous le ferez *arrêter avec » ceux qui seront avec lui, et les ferez mettre dans la citadelle » de Pignerol jusqu'à nouvel ordre*¹. »

De son nom patronymique, ce marquis de Chasteuil s'appelait François Galaup. Il était fils d'un procureur général à la cour des comptes d'Aix. Ancien capitaine aux gardes de Condé, il arma un vaisseau vers 1652 et se fit pirate. Pris par les Algériens, il resta deux ans à Alger, se sauva, entra au service du duc de Savoie, devint major aux gardes et sous-gouverneur du prince de Piémont. Il fit plusieurs apparitions en France. Arrêté une première fois en 1670, il fut enfermé en Provence et mis en liberté le 19 décembre 1670 sur un ordre de non-lieu, signé Colbert. Arrêté de nouveau à Marseille, à la suite d'un assassinat, il fut jugé et condamné à mort. Il était déjà sur l'échafaud, quand le sieur de Vanens, lieutenant d'infanterie, et ses hommes (tous affiliés aux empoisonneurs), l'arrachèrent des mains du bourreau. De retour en Piémont, il continua à diriger les opérations de sa bande d'assassins, et mourut lui-même empoisonné à Verceil, en 1678, trois ans après la mort du duc de Savoie, au moment où son procès se faisait en France (affaire Vanens). C'est dans cette dernière période de

¹ P. 59, v. 627. Dépôt de la guerre.

son séjour à Turin, que ce curieux personnage fut signalé à l'attention des agents de Louvois à Pignerol. Il paraît que notre homme était méfiant, car il ne se laissa pas prendre, et resta à Verceil, où il succomba, par ordre, assure-t-on; mais en tout cas, quelle existence incroyable que celle de ce fils de procureur¹, et qu'elle jette un jour tout nouveau sur cette partie du règne de Louis XIV!

XXVI. LE NOMMÉ DUBREUIL, DIT SAMSON.

Ordre d'arrestation, 25 février 1676. — Mort aux îles Sainte-Marguerite à une date inconnue.

Le récit complètement inédit des aventures de cet individu est important, car il se rattache intimement à l'affaire Mattioli, ainsi qu'à l'incarcération de l'un des prisonniers de la Tour d'en bas; enfin, parce que cet homme fait partie des prisonniers évacués de Pignerol sur les îles Sainte-Marguerite en 1694!

Ce Dubreuil est un coquin de l'espèce de Castanieri, dit La Pierre, dit Saint-Georges. En 1675, il fait le métier d'espion militaire; en effet, dans les derniers jours de cette année, ce Dubreuil, sous le nom de Samson, habitait la ville libre de Bâle. Il s'était abouché avec le comte de Montclar, chef de l'armée du Rhin, et le sieur de Lagrange, intendant général de cette même armée, et leur avait proposé de les tenir au courant des mouvements ainsi que des effectifs des troupes allemandes placées sous les ordres de Montecuculli. Montclar et Lagrange s'empressèrent d'accepter les offres du personnage, tout en en référant à M. de Louvois, qui écrivit aussitôt au sieur Samson pour l'engager à servir fidèlement le Roi et l'assurer de sérieuses récompenses s'il transmettait des renseignements utiles (30 décembre 1675)². Mais Dubreuil n'était pas homme à se contenter d'une seule aubaine; ce qu'il promettait à Montclar, il l'avait également offert à Montecuculli; aussi, dès le 18 février 1676 l'inten-

¹ Voir les lettres de Louvois à la Reynie et du marquis de Villars (p. 60, v. 576, Dépôt de la guerre), et le tome III de Ravaisson sur l'affaire Vancens.

² P. 648, v. 431. Dépôt de la guerre.

dant Lagrange écrivait au ministre : « J'ai envoyé à Bâle la lettre que vous m'avez adressée pour M. Samson, autrement Dubreuil; vous en trouverez dans ce paquet la réponse avec les deux autres qu'il m'a écrites. Il n'a pas voulu sortir et n'a proposé l'entreprise de Rhinfeld que pour se faire valoir et que le Roi accorde ce qu'il demande. Il emportera l'argent des Espagnols et des Allemands, et vous verrez que ce qu'il souhaite pour l'échange des espèces, n'est que pour avoir la facilité de l'emporter en Italie, pour n'être pas obligé de retourner en Allemagne, de crainte que ses affaires ne soient découvertes. Je ne vois qu'un moyen pour le prendre, c'est d'avoir un homme à Bâle qui l'observe et qui le suive jusqu'à ce qu'il soit à portée de quelque place du Roi, et s'en saisir.... Le sieur Sler a eu commerce avec lui, mais j'ai su que ce n'a été que pour ravoir ses mulets et que, s'y étant employé, il lui avoit donné une paire de pistolets dont ledit sieur Dubreuil avoit fait présent depuis à M. de Montecuculli¹. » Louvois répondit simplement par un ordre d'arrestation², ordre qui ne put être mené à bonne fin, car notre homme se tenait prudemment sur ses gardes : « Je revins hier de Plobsheim, dit Lagrange, le 31 mars 1676, proche Bâle, sans avoir pu exécuter ce que vous m'avez ordonné au sujet de M. Dubreuil. Je vous envoie trois lettres qui vous feront assez connoître la défiance qu'il a eue sur tout ce que je lui ai proposé en dernier lieu. Je lui envoyai M. de Bellevaire, capitaine dans le régiment de Dalmany, qui est un fort brave homme, lui parler, et voir s'il n'y auroit pas moyen de l'enlever avec six cavaliers qu'il avoit embusqués, en lui montrant le jardin où il vouloit que nous eussions conférence, ce qu'il fit. Mais comme il faut sortir par la barrière de la porte de ladite ville, il lui fut impossible de le faire, c'est ce qui me fait désespérer de l'entreprise³. »

¹ P. 617, v. 486. Dépôt de la guerre.

² 25 février 1676; p. 436, v. 471. Dépôt de la guerre.

³ P. 677, v. 487. Dépôt de la guerre.

Ce ne fut que le 24 du mois d'avril que l'espion fut enlevé et enfermé dans la citadelle de Brisach : « Le Roi, écrit à ce » sujet Louvois le 2 mai, a été bien aise de voir qu'enfin le » sieur Dubreuil ait été arrêté, et Sa Majesté veut bien que » vous fassiez donner deux cents écus à chacun des officiers » qui ont contribué à le faire prendre. A l'égard du capucin » du couvent de Bèfort, le Roi ne doute point que son procès » ne lui ait été fait aussitôt qu'il est arrivé à Brisach et qu'il » ne soit présentement exécuté. Je m'attends d'apprendre par » votre premier ordinaire tout ce que vous aurez pu tirer » dudit Dubreuil, tant sur ce qu'il sait du dessein des enne- » mis, que des moyens de faire sortir ses effets de Bâle. L'in- » tention du Roi est que vous fassiez conduire sûrement » ledit Dubreuil à Besançon à M. le duc de Duras, auquel je » mande que Sa Majesté désire qu'il l'envoie au château de » Pierre-Cise. J'écris en même temps à Mgr l'archevêque » de Lyon de l'y recevoir et de le faire conduire sûrement à » Pignerol où il sera remis entre les mains de M. de Saint- » Mars pour être gardé dans le donjon de la citadelle¹. »

Louvois écrivait en même temps au duc de Duras et ajoutait à M. de Saint-Mars : « Il vous sera remis au premier jour, » par quinze gardes de Mgr l'archevêque de Lyon, un pri- » sonnier nommé Dubreuil qui a été arrêté en Alsace, et qu'il » est important de faire garder sûrement. Le Roi désire que » vous le receviez dans le donjon de la citadelle de Pignerol, » où vous pourrez le mettre avec le dernier prisonnier qui vous » a été envoyé. Vous me manderez de temps en temps ce qui se » passera à son égard. »

Aussitôt arrivé à Pignerol, l'individu fut enfermé dans la Tour d'en bas avec le dernier prisonnier envoyé au donjon ; mais il paraîtrait que Louvois ne se rappelait guère ce qu'était ce dernier détenu et qu'il le confondait avec un autre, car, à la date du 25 novembre, il demande à Saint-Mars « qui est logé » avec le sieur Dubreuil que vous dites qui est si fol, me mar- » quant son nom et celui par lequel il vous a été amené, et

¹ P. 30, v. 474. Dépôt de la guerre.

» m'envoyer une copie de la lettre qui vous a été écrite pour » le faire recevoir, afin que je puisse mieux me remettre qui » il est. » Saint-Mars répond et Louvois réplique : « J'ai reçu » votre lettre du 8 décembre, par laquelle j'ai bien compris » quel est le prisonnier qui est avec le sieur Dubreuil. »

Ce malheureux n'était autre que le futur compagnon du Masque de fer, l'un des prisonniers de la Tour d'en bas, l'un de ceux envoyés à Exiles, le moine jacobin. C'est ce qui explique la lettre du ministre du 21 février 1677 : « Pour » répondre au surplus de ce que vous m'écrivez, je dois vous » dire qu'il est vrai que ceux qui frappent les prêtres, au » mépris de leur caractère, sont excommuniés; mais il est » loisible de châtier un prêtre quand il est méchant et que » l'on est chargé de sa conduite. Pourvu que celui-ci soit » autant en sûreté avec le valet de M. de Lauzun qu'il l'est » avec le sieur Dubreuil, le Roi se remet à vous de le changer » de prison, ou en cas que vous jugiez à propos de le laisser » avec ledit sieur Dubreuil, de le faire attacher de manière » qu'il ne puisse lui faire du mal. Mais souvenez-vous de » prendre garde au sieur Dubreuil, qui est un des plus artifi- » cieux fripons que l'on puisse rencontrer. » Dubreuil fut effectivement transporté dans une autre prison et mieux traité vers la fin de 1677, car, au mois d'août, Le Tellier écrivait à Saint-Mars : « Sa Majesté veut bien que vous fassiez acheter » les livres que le nommé Dubreuil demande, et que vous les » lui remettiez. » Depuis ce jour, j'ai retrouvé peu de traces de ce personnage. Ce que je sais, c'est que le 5 mars 1678, Louvois, au camp devant Gand, en parle à M. de Saint-Mars, et que le 3 mai 1679, Catinat annonce à Louvois l'arrivée de Mattioli au donjon et son incarcération dans la chambre du nommé Dubreuil.

Il fut un des trois prisonniers qu'on laissa à Pignerol et qu'on confia à la garde de M. de Villebois, après le départ de Saint-Mars pour Exiles en 1681. En effet, le 24 mai 1682¹,

¹ P. 548, v. 677, Dépôt de la guerre.

c'est-à-dire huit mois après le départ pour Exiles, Louvois écrivait à Villebois : « J'ai reçu votre lettre du 10 de ce mois, par laquelle je vois la peine que vous fait le sieur Dubreuil. S'il continue à faire le fol, vous n'aurez qu'à le traiter comme on fait les gens qui ont perdu l'esprit, c'est-à-dire *le bien étriller, et vous verrez que cela le fera revenir dans son bon sens.* Mais lorsqu'il vous a demandé d'entretenir M. de Saint-Mars, il eût été plus à propos que vous lui eussiez dit qu'il commandoit toujours dans le donjon. Il valoit mieux ne pas se donner la peine de lui venir parler que de lui répondre comme vous avez fait. » De Pignerol Dubreuil fut transféré dans les nouvelles prisons des îles Sainte-Marguerite, en juin 1694. A quelle date y mourut-il? Je n'ai pu le découvrir encore.

En résumé, quel était ce personnage? Un espion. Mais d'où venait-il? Était-ce le collègue de Castanieri, dit La Pierre, dit Saint-Georges, l'ancien premier commis du trésorier Penautier, le complice de la marquise de Brinvilliers, ce commis qui s'était sauvé si à propos au moment critique du procès? Je ne puis en vérité qu'émettre des hypothèses à ce sujet, mais des hypothèses assez favorables, car ce Dubreuil n'était pas un coquin ordinaire. Quand on l'arrêta à Bâle, il avait un certain train de maison; d'ailleurs il savoit écrire convenablement. Il a même laissé un autographe des plus curieux au point de vue de ses relations. C'est le seul que j'aie retrouvé émanant d'un prisonnier de Saint-Mars; à ce titre, il est digne d'être mis sous les yeux des lecteurs :

Le nommé Dubreuil au marquis de Louvois :

« Au donjon de Pignerol, ce 28 juillet 1676¹.

» Suivant la permission que vous me donnez de vous écrire, je vous dirai que bien que j'eusse véritablement dessein de rendre quelque grand service à Sa Majesté, je tombe d'accord d'avoir fait deux fautes considérables, l'une de ne m'être pas venu jeter à la merci de Sa Majesté dès le com-

¹ P. 215, v. 516. Dépôt de la guerre.

» mencement, et l'autre d'avoir voulu des bienfaits avant d'avoir rendu service....

» Mon véritable dessein étoit de ménager avec M. de La-grange le moyen de vous aller dire véritablement tout ce que je savois, qui vous eût été utile contre les ennemis, et en même temps de vous avertir des mauvais desseins de l'évêque d'Agde, tant contre votre personne que contre le service du Roi; mais mon malheur ayant voulu que j'aie été arrêté, je me trouve réduit à vous mander sa conduite...., le moyen de pouvoir arrêter M. de Maupeou, et d'avoir des preuves contre ledit évêque.

» Après mon évasion de Bordeaux, je me rendis à Ville-franche pour obtenir de l'évêque d'Agde quelques secours afin de pousser mon chemin. D'abord je lui déguisai le véritable sujet de ma disgrâce, feignant une affaire, mais de lui-même s'étant mis à me parler de l'état des affaires de la cour, je lui ouvris que je me trouvois embarrassé, quoique bien intentionné. Enfin la conclusion fut qu'il me fit voir qu'il l'étoit peu, en me montrant de fâcheuses nouvelles dont il se réjouissoit, disant que si le Roi pouvoit être bien battu par les ennemis, que tout en iroit mieux.... Il me dit que vous étiez le plus cruel ennemi de sa famille et de lui en particulier; qu'étant son allié, je devois plutôt songer à le servir dans le dessein qu'il avoit de vous perdre, me disant souvent que si vous étiez mort tout rentreroit en faveur, et puis, quelque autre fois, qu'il donneroit bien de l'argent pour que vous fussiez en l'autre monde, me faisant pressentir qu'il eût bien voulu trouver des gens pour un si mauvais coup que de vous assassiner....; de tâcher à engager les Espagnols à la liberté de son frère (M. Fouquet), de pratiquer auprès du roi d'Angleterre la personne que je jugerois la plus capable de la faire agir, avec promesse de vingt mille écus de récompense à cette personne qui obtiendrait la liberté de son frère, à envoyer à M. de Maupeou des mémoires pour faire un manifeste.

» J'espère, Monseigneur, à la même charité que vous

» apportez à ne pas me perdre entièrement, que vous voudrez
 » bien recevoir la supplication que je vous fais de me faire
 » changer de lieu, car je suis ici avec un homme qui est fou
 » au dernier point et fort incommodé, et qui a si fort infecté
 » la chambre qu'à peine peut-on y respirer. On sait qu'il y a
 » huit jours que je ne bois ni ne mange, et que je ne fais que
 » languir en ce misérable lieu. »

Quelle était cette disgrâce de Dubreuil? Pourquoi cet emprisonnement à Bordeaux, cette fuite à Villefranche¹? Qu'allait faire l'évêque d'Agde en cette aventure? Or, l'évêque d'Agde n'est autre que l'un des frères du prisonnier de Pignerol, le surintendant Fouquet. Là encore il y a donc une série de points mystérieux à éclaircir, points intéressants autant pour le procès de Fouquet que pour celui de la marquise de Brinvilliers.

XXVII. LE DUC DE GIOVANISSO² ET SON MAITRE D'HÔTEL.

Ordre d'arrestation, 4 janvier 1678.

Quel était ce maître d'hôtel? A quel complot a-t-il participé à Pignerol et à Turin? Était-il de la bande des empoisonneurs de Turin, des Vanens, des Bachimont, des marquis de Chasteuil, etc.? Je n'ai là-dessus que peu de documents. Je les donne tels quels.

Le 4 janvier 1678, le marquis de Louvois écrivait à Lyon, au président de Saint-André³ : « L'on a donné avis au Roi » que le duc de Giovanisso a envoyé en Dauphiné un homme » de moyenne taille, assez gros, qui a le visage plat, le poil » noir, parlant mal le français, parfaitement espagnol, et » assez bien italien, que l'on dit être son maître d'hôtel, et » qui doit même aller jusqu'à Lyon. Faites-le arrêter et con-

¹ A propos de Villefranche, je recevais, le 2 juillet 1870, une curieuse lettre de M. Louis Dubreuil, avocat dans cette même ville de Villefranche, et à laquelle les événements de la guerre m'avaient empêché de répondre. On la trouvera aux Pièces justificatives.

² Ce duc est probablement le père du fameux *prince de Castellamare*, si connu par la conspiration du même nom.

³ P. 88, v. 571, Mss. Dépôt de la guerre.

» duire à Pignerol....¹ » Il prescrivait en même temps à l'archevêque de Lyon de faire faire les perquisitions nécessaires, et il prévenait des mesures prises le gouverneur de Pignerol. Il ajoutait même, le 11 avril : « J'ai rendu compte » au Roi de la manière dont vous avez projeté de rendre inu- » tiles les conspirations du duc de Giovanisso; Sa Majesté a » fort approuvé votre conduite en tout cela².... »

C'est toute la connaissance que je possède du personnage et de son maître d'hôtel. Évidemment ce fait se rattache à toutes les actions mystérieuses de ce temps, mais je n'ai pu encore en trouver la liaison.

XXVIII ET XXIX. ERCOLE-ANTONIO-MARIA MATTIOLI ET SON VALET.

Mattioli : Arrêté le 2 mai 1679; mort le 27 ou le 28 avril 1694. — Son valet : Arrêté le 4 mai 1679.

Dans la première partie de mon travail, consacrée uniquement à la réfutation de l'hypothèse émise par M. Marius Topin, je me suis occupé de ce personnage. Je n'ai donc plus à revenir sur cette figure historique, à raconter de nouveau les intrigues de cet agent italien, son arrestation par les soins de Catinat, le 2 mai 1679; la manière sévère dont il fut traité par le gouverneur de Pignerol et ses lieutenants, son changement de prison, son séjour de treize années au donjon après l'envoi de Saint-Mars à Exiles avec ses deux prisonniers de la Tour d'en bas, sa maladie, sa conduite aux îles Sainte-Marguerite lors de l'abandon du donjon par suite des événements de la guerre de 1693, enfin son arrivée aux îles et sa mort, le 27 ou le 28 avril 1694. Je me permets seulement d'ajouter ici quelques renseignements biographiques et historiques relatifs à ce prisonnier.

Le nom véritable du ministre italien est Ercole-Antonio-Maria Mattioli, et non Ercole-Antonio Matthioli. Cet homme est né à Bologne, le 13 décembre 1640, et non le 1^{er} décembre. Son parrain fut un sieur Annibal Campeggi. Le 13 jan-

¹ P. 91, v. 570; p. 83, v. 571, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 116, v. 573, Mss. Dépôt de la guerre.

vier 1661, il épousa Camilla Paleotti, fille de Bernardino Paleotti, et veuve d'Alexandro Piatasi, sénateur. Cette Camilla mourut le 4 novembre 1690, pendant que son mari était encore au donjon de Pignerol. Son père, Valeriano, était petit-fils de Ugolino Mattioli, docteur ès lois, et l'unique héritier de Constantino Mattioli, sénateur, marié le 14 février 1611 à Laora Marani, et mort le 1^{er} novembre 1656. Ce Valeriano, né le 19 juillet 1612, avait épousé Girolama Maggi, fille de Baldo Maggi, le 16 janvier 1640; il eut un frère, l'oncle du prisonnier, qui devint jésuite. Cet oncle de Mattioli, le prisonnier du donjon, était né en 1622. Il mourut le 13 juillet 1710.

Des deux frères de Mattioli, l'un, Constantino Mattioli, naquit le 9 février 1657; le second entra dans les ordres.

Le duc de Mantoue, auquel s'attacha Ercole Mattioli, et qui fut cause de sa fin déplorable, s'appelait Charles IV Gonzague. Il était fils de Charles III et d'Isabelle-Claire d'Autriche, fille de Léopold, archiduc d'Autriche. Né le 31 août 1652, fait duc de Mantoue en 1665, il mourut à Padoue le 5 juillet 1708, avec soupçon d'avoir été empoisonné par une dame qu'il aimait; il laissait un fils naturel, Don Carlos Gonzague.

Ce duc vint à Paris en 1704, après avoir été dépouillé de ses États pour avoir suivi avec trop de confiance la politique de Louis XIV.

Il existe aux Archives nationales un dossier fort complet concernant Mattioli. Il porte le numéro 746 (M); c'est le dossier Reth. Ce Reth, commissaire organisateur de la loterie nationale à Turin, au commencement de ce siècle, s'était pris d'une belle passion pour la solution du Masque de fer. Il avait profité de son séjour dans la capitale du Piémont ainsi que de ses relations, pour faire des recherches consciencieuses dans les Archives italiennes. Comme Chambrier, le ministre de Prusse à Turin, Reth avait cru à la présence de Mattioli à Exiles, et, par suite d'une confusion regrettable avec l'un des prisonniers de la Tour d'en bas,

avait basé son système sur le transfèrement mystérieux des prisonniers de Pignerol à Exiles et d'Exiles aux îles Sainte-Marguerite. Reth avait même publié un mémoire qu'il comptait faire suivre d'un travail beaucoup plus complet, et c'est là qu'on retrouve la *Prudenza trionfante di Casale...*, la *Carta corografica di Pinerolo.....*, les rapports de Muratori et de Fantuzzi, etc., jusqu'à la correspondance interceptée de Londres (1789). Mais, en dehors de ces curieuses citations, ce dossier contient d'autres documents plus intéressants encore, qui permettront de combler bien des lacunes et de rectifier plusieurs erreurs dans le récit de l'intrigue de Casal. Tous ces documents proviennent des Archives royales de Turin, et sont des copies dûment certifiées. Voici quelques-unes des principales :

Le plein pouvoir du duc de Mantoue au comte Mattioli; une lettre du duc de Mantoue au Roi de France, du 14 octobre 1678; un pouvoir de Louis XIV à M. de Pomponne, du 5 décembre 1678; la copie du traité entre le duc de Mantoue et le Roi de France, donnée par le comte Mattioli à la duchesse de Savoie, le 31 décembre 1678; une nouvelle dépêche du Roi au duc de Mantoue, du 12 décembre 1678; un Mémoire de Louvois à Mattioli pour la marche des troupes de Pignerol sur Casal; une note des troupes qui sont destinées à s'emparer de Casal. (Ces troupes se composaient de dragons et d'infanterie, répartis de la façon suivante. Dragons : le régiment d'Asfeld, 500 hommes; le régiment de Samsdoul, 500 hommes; le régiment de Lalande, 500 hommes; le régiment de Fimarcon, 500 hommes; le régiment de Brulard, 500 hommes. Infanterie : Régiment de Sault, 500 hommes; régiment de Nayailles, 500 hommes; autres troupes, 700 hommes.) Une dépêche de d'Asfeld à Mattioli, datée de Venise, le vendredi 10 février 1679; une lettre écrite de Vérone par Michel Signorini à Pomponne, pour lui annoncer l'arrestation de d'Asfeld (10 novembre 1679); une missive de Varano, chambellan du duc de Mantoue, pour lui annoncer l'attentat commis sur d'Asfeld, mai 1679; une lettre de

Pinchesnes à Mattioli, après l'arrestation de d'Asfeld, 21 mars 1679; une lettre du même au même, du 22; une dépêche confidentielle de Mattioli à l'abbé d'Estrades, du 23 mars 1679; le rapport d'un agent secret de Madame Royale, daté de Padoue, le 26 mars 1679, contenant tout le détail de l'affaire et la manière dont Mattioli a fait arrêter M. d'Asfeld, indiquant enfin la nécessité d'obtenir divers renseignements de M. l'abbé d'Estrades; le rapport d'un espion de la cour de Turin, daté du 18 avril à Turin et donnant le récit détaillé d'un entretien avec Mattioli, sur la place de la citadelle à dix heures du soir; d'autres rapports du même agent des 20, 21, 23 et 29 avril, ainsi que du 1^{er} mai; puis la proposition curieuse faite le 23 avril 1679 à la duchesse par Mattioli, pour marier le jeune duc de Savoie avec la fille de l'Empereur, afin de lui assurer la possession de tout le Montferrat (le dernier de ces rapports d'espion eut lieu le 1^{er} mai 1679, la veille de son arrestation); enfin, le nouveau traité passé entre le Roi de France et le duc de Mantoue, le 10 août 1681 et le 16 septembre suivant, pour la cession de Casal, etc.

Comme on le voit, les renseignements authentiques ne manquent pas sur l'origine de la disgrâce de Mattioli; ils montrent jusqu'à quel point était poussée sa duplicité, et par suite combien devait être grande la colère de M. l'abbé d'Estrades, notre chargé d'affaires à Turin. Il sera donc possible maintenant, pour les historiens futurs de cette conquête de Casal, de faire ressortir plus vivement encore la figure de cet agent politique et les différentes phases de cette intrigue, qui aboutit à l'incarcération du personnage et à sa mort aux îles Sainte-Marguerite. Ce le sera encore plus, le jour où l'on aura pu parcourir le contenu des Archives de Mantoue, qui ont été emportées en 1706 à Vienne, où elles doivent se trouver aujourd'hui. Quant aux Archives secrètes de Venise¹, leur perte est sans doute irréparable. Lors de la prise de cette ville par les Français, ces précieux documents furent

¹ Lettre de Rossi; Turin, 31 mai 1803 Voir les Pièces justificatives.

enlevés par Rossi et le citoyen Barral. On ne sait ce qu'ils sont devenus.

XXX. LE PRIEUR DES FEUILLANTS DE PIGNEROL.

Ordre d'arrestation, 1679. — Ordre de sortie, 21 juin 1679.

Au commencement de l'année 1679, le prieur des Feuillants de Pignerol fut arrêté et confié aux soins intelligents du fameux Saint-Mars. Il fut mis en liberté le 21 juin¹, et, le 4 juillet, Louvois écrivait au marquis d'Herleville : « D'après les sentiments où vous avez vu le prieur des Feuillants » après qu'il a été mis en liberté, Sa Majesté désire que vous » lui ordonniez de sortir des terres de votre gouvernement » vingt-quatre heures après que vous lui en aurez fait le » commandement, et que vous ayez soin de le lui faire exé- » cuter². » Quel était ce prieur? quel était le motif de son incarcération? Je n'ai aucune pièce à ce sujet.

XXXI. LE NOMMÉ LARGOUEZ.

Qu'était ce nommé Largouet? qu'avait-il fait? Fut-il réellement enfermé? Je n'ai qu'une seule lettre relativement à ce personnage. Elle est de Louvois à Saint-Mars, datée du 21 février 1680, et ainsi conçue : « Votre lettre du 10 de » ce mois m'a été rendue. Je n'ai rien à vous dire sur ce » que vous me mandez, *en cas que M. de Largouet se trou-* » vât enfermé dans le donjon de la citadelle de Pignerol, » sinon que, comme vous avez les ordres du Roi, vous devez » vous y conformer, sans vous en relâcher sous quelque » prétexte que ce soit³. »

Cet homme fut-il réellement détenu? Personnellement je ne le crois pas; d'abord, la forme de la dépêche est dubitative, et depuis cette date de 1680, je n'ai trouvé aucune trace de la présence de ce Largouet. Mais comme avant tout je tiens à signaler mes incertitudes mêmes, j'ai voulu

¹ V. 622, Dépôt de la guerre.

² P. 86, v. 622. Dépôt de la guerre.

³ P. 416, v. 638. Dépôt de la guerre.

mettre sous les yeux du lecteur la dépêche ministérielle qui concerne cet individu.

XXXII ET XXXIII. LE COMTE DE BROGLIO ET SA FEMME.

Ordre d'arrestation, 28 juillet 1679.

Une étrange famille que celle de ces Broglio du dix-septième siècle, mêlés à toutes les intrigues et à toutes les affaires d'empoisonnement de l'époque ! L'un de ces Broglio n'avait, paraît-il, rien trouvé de plus simple pour épouser sa maîtresse, mariée à M. de Beaufort (Canillac), que d'empoisonner ou faire empoisonner le mari ; mais comme, en l'an de grâce 1679, on était en humeur de réaction contre ce genre de crime, pourtant fort à la mode, le ménage, dénoncé par un complice, dut s'empresser de quitter la France, qui ne se montrait plus suffisamment hospitalière. Le 18 juillet, en effet, M. de Louvois écrivait à l'intendant d'Auvergne, M. de Marle : « L'induction qui faisait soupçonner M. et madame » de Broglio de la mort de M. de Beaufort augmentant tous » les jours, le Roi m'a commandé de vous demander un » nouveau mémoire sur cette affaire qui contienne la taille, » les cheveux, l'âge et les autres marques qui peuvent servir » à connoître M. et madame de Broglio ; si madame de B.... » dans le voyage qu'elle fit à Paris avec M. de Beaufort, son » premier mari, ne logea pas dans la rue des Petits-Champs ; » quel est et où est le prieur de Quesnel, Piémontais, et ce » qu'il étoit au temps du voyage de M. de Beaufort à Paris.

» Je vous supplie de me mander aussi si l'on connoît le » nommé Noumby, que les Religieuses de Sainte-Claire vous » ont dit être dénonciateur, et, enfin tout ce que vous avez » pu savoir de cette affaire depuis la dernière lettre. Il ne » me reste qu'à vous commander le secret¹. » Le 28 il ajoutait à La Reynie : « J'ai donné les ordres pour les faire arrêter, » ainsi que leurs complices et le médecin nommé Dameau. » Le nommé Basx est en Suède². » Mais le comte de Broglio

¹ P. 414, v. 622, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 415, v. 622, Mss. Dépôt de la guerre.

était déjà loin ; il s'était enfui à Turin, ce champ d'asile des empoisonneurs au dix-septième siècle, et, le 14 septembre, Louvois écrivait à l'abbé d'Estrades : « Demandez à madame » la duchesse de Savoie l'extradition de M. et madame de » Broglio, l'ancienne femme de M. de Canillac qu'elle a » empoisonné de concert avec lui ; faites-les conduire à Pigne- » vol. M. de Saint-Mars ne fera pas difficulté de les recevoir » et de les faire garder¹. »

M. de Saint-Mars en fut pour ses préparatifs. M. et madame de Broglio se gardèrent bien de rester à Turin ; ils s'enfuirent à Rome et ne revinrent que plus tard en France.

XXXIV. COMTE DE MACET, CHEVALIER DE FENIL, PUIS COMTE DE FENIL.

Arrêté quatre fois, en 1680, 1681, 1687 et 1693.

Curieux homme que ce comte de Fenil, qui passa son temps à habiter les prisons de Pignerol ! Il appartenait, paraît-il, à une noble famille piémontaise. Il était toutefois des plus turbulents et fort emporté, car il eut de nombreux démêlés avec les autorités françaises de Pignerol, ainsi qu'avec ses propres parents. Sur la demande de ces derniers, il fut enfermé dans la citadelle en 1680, et à cette occasion Louvois écrivait le 12 octobre 1680 au marquis d'Herleville : « Je vous conseille d'avertir encore une fois les parents de » l'homme qui est dans la citadelle de Pignerol, de la néces- » sité qu'il y a de pourvoir à sa subsistance, et après leur » avoir fait rendre votre lettre en main propre, s'ils ne » vous font pas de réponse, vous pourrez leur mander que » vous le ferez mettre en liberté². » Le 20 octobre il ajoutait : « Le Roi a vu la manière dont le comte de Macet vous » a parlé. Sa Majesté a approuvé la patience que vous avez » eue en son endroit et que vous en ayez porté vos plaintes » à Madame Royale³. »

¹ P. 321, v. 624, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 281, v. 645, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 417, v. 645, Mss. Dépôt de la guerre.

Chassé de Pignerol et des terres du roi de France¹, ce personnage eut de nouveaux différends avec M. d'Herleville et fut encore une fois incarcéré, car à la date du 30 juillet 1681², Louvois prévenait l'abbé d'Estrades et le marquis de Pianesse de n'avoir plus à s'occuper des affaires de cette famille, et, le 7 septembre³, il écrivait à d'Herleville : « A » l'égard du fils de madame de Fenil que vous avez envoyé » dans la citadelle de Pignerol, je vous ai déjà mandé que » Sa Majesté ne vouloit pas que l'on y mit des gens du pays, » et il seroit à désirer que lorsqu'on vous a une fois expliqué » les intentions du Roi vous voulussiez bien vous y confor- » mer, sans vous en relâcher sous quelque prétexte que ce » put être. »

Mis en liberté, le chevalier de Fenil fit une troisième apparition dans les prisons de Pignerol en novembre 1687, et le 18 décembre⁴, Louvois envoyait un nouvel ordre d'élargissement « en l'avertissant d'être plus sage qu'il n'a été » jusqu'ici..... » Mais cette faveur ne devait lui servir qu'à commettre d'autres méfaits, car en 1693 on le retrouve toujours prisonnier, mais cette fois plus gravement. Barbezieux écrit en effet, le 4 mai⁵, à La Prade : « J'ai vu par votre » lettre du 15 du mois passé, que vous avez fait mettre le » comte de Fenil dans la petite prison qui est à côté de la » Tour d'en haut, au donjon de Pignerol; vous ne sauriez le » faire garder trop sûrement, le Roi ayant été informé de plu- » sieurs crimes capitaux dont il est prévenu. » Ce comte de Fenil ne devait avoir sa liberté définitive qu'avec la rétrocession de la forteresse de Pignerol entre les mains de la cour de Piémont, où on le vit mêlé à toutes les intrigues du temps et l'un des plus acharnés ennemis de l'influence française.

¹ P. 252, v. 646, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 440, v. 656, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 171, v. 658, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 299, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 36, v. 1189, Mss. Dépôt de la guerre.

XXXV ET XXXVI. LES PÈRES CARMES RUBE ET MICHEL.

Ordre d'entrée, 17 mars 1681. — Ordre de sortie, 22 juin 1681.

A la suite d'une dénonciation de deux Pères carmes, les sieurs Cassien et Agathange, dénonciation transmise à M. de Louvois et dont le contenu m'est resté inconnu, deux religieux français du même Ordre, les Pères Rube et Michel, furent enfermés à Pignerol par ordre ministériel¹. Ils devaient même être conduits au fort de la Pérouse, et, dit la dépêche, « gardés sûrement, sans les laisser avoir communication en- » semble ni avec 'qui que ce soit, de vive voix ni par écrit... » Un valet, nommé François, fut arrêté en même temps qu'eux et confronté avec ces personnages. Il paraîtrait pourtant que l'accusation n'eut pas de suite, car, le 22 juillet 1681², le même Louvois ordonnait au marquis d'Herleville de faire partir les deux religieux pour Paris, et, le 26 juillet 1681, il ajoutait : « Je vous envoie un billet pour vous rembourser des » trois cent treize livres dix sols que vous avez dépensés pour » les deux religieux carmes... qui ont été vos prisonniers³... »

XXXVII. MARQUIS DE SASSENASQUE.

Ordre d'arrestation, janvier 1681. — Remis à la duchesse de Savoie....?

Quel était ce marquis de Sassenasque? Qu'avait-il fait à Turin contre le Roi et le susceptible M. de Louvois? D'après les lettres que j'ai entre les mains, je suis porté à croire qu'il s'agissait tout simplement d'un mariage refusé ou empêché, auquel s'intéressaient fort le ministre et la duchesse de Savoie. Il n'en fut pas moins enfermé à Pignerol.

« J'ai reçu votre lettre du 25 du mois passé, dit le minis- » tre, le 10 février 1681. Au sujet du marquis de Sassenas- » que, Sa Majesté trouve bon qu'il demeure en sûreté dans » Pignerol et que, si on vous le demande de la part de la

¹ 17 mars 1681. P. 386, v. 653, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 425, v. 655, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 390, v. 656, Mss. Dépôt de la guerre.

» duchesse de Savoie, vous répondiez que vous ne pouvez
» pas le lui envoyer sans ordre de Sa Majesté¹. »

Quelle fut la date exacte de son retour à Turin? Je n'ai pu
la retrouver dans les Archives de la guerre.

DEUXIÈME SÉRIE.

Prisonniers enfermés au donjon de Pignerol et confiés à la garde successive de MM. de Villebois et La Prade, les lieutenants de M. de Saint-Mars, jusqu'à l'époque de l'abandon de Pignerol, et pendant le séjour de M. de Saint-Mars au fort d'Exiles et aux îles Sainte-Marguerite.

(Octobre 1681-avril 1694.)

M. de Villebois est gouverneur de la citadelle et du donjon depuis le départ de M. de Saint-Mars à Exiles avec ses deux *merles* (1^{er} octobre 1681). M. de Villebois a sous sa garde trois prisonniers : Mattioli et son valet, Dubreuil et Eustache Danger. Mais, quoi qu'on en ait dit, ces prisonniers ne sont pas les seuls confiés à ses soins. Voici, du reste, la série des malheureux incarcérés pendant cette période d'éloignement de M. de Saint-Mars.

XXXVIII ET XXXIX. LES FRÈRES BORELLI OU BORCELLI.

Ordre d'entrée, 20 octobre 1681. — Ordre de sortie, 28 novembre 1681.

L'ordre d'incarcération est ainsi conçu : « Le Roi étant
» mal satisfait de la conduite qu'ont tenue les nommés Borcelli,
» de la vallée de Pragelas...., Sa Majesté désire que vous les
» envoyiez arrêter et fassiez demeurer en prison jusqu'à nou-
» vel ordre d'elle². » Le 28 du mois suivant, Louvois écri-
vait : « Le Roi ayant bien voulu pardonner aux nommés
» Borelli la faute qu'ils ont commise, Sa Majesté trouve bon
» que vous les fassiez mettre en liberté, après qu'ils auront
» payé chacun cinquante francs aux Capucins de Pignerol³. »
Ils étaient restés un peu plus d'un mois en prison.

¹ P. 165, v. 652, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 212, v. 659, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 189, v. 659, Mss. Dépôt de la guerre.

XL, XLI, XLII. LES CONSULS DE LA PÉROUSE ET LE NOMMÉ BROARDI,
HABITANT DE LA MÊME VILLE.

Ordre d'entrée, 28 avril 1682. — Ordre de sortie, 14 juin 1682.

L'ordre d'incarcération est adressé à M. de la Vercan-
tière¹. Le motivé s'y base sur la connivence qu'on suppose
exister entre ces trois personnages et les ennemis, et sur une
somme d'argent qu'ils auraient donnée à des officiers du régi-
ment de Saint-Laurent. L'ordre de sortie est pur et simple ;
il est envoyé à M. le marquis d'Herleville, gouverneur géné-
ral : « L'arrivée de M. de la Trousse et de son armée arrê-
» tera l'exécution des projets hostiles des Piémontais. Mettez en
» liberté le sieur Broardi et les consuls de la Pérouse². » Leur
détention avait été de six semaines; en effet, le 26 mai, le
ministre écrivait : « Le Roi trouve bon qu'après que les deux
» consuls de la Pérouse et le sieur Broardi auront été six
» semaines en prison, vous les fassiez mettre en liberté³. »

XLIII. LE NOMMÉ BRETON.

Ordre d'entrée, 5 décembre 1682. — Ordre de sortie, 14 juin 1683.

Le 5 décembre 1682, le marquis de Louvois adressait
au gouverneur général une dépêche ainsi conçue : « Le Roi
» jugeant à propos de faire mettre en prison dans la citadelle
» de Pignerol le nommé Breton, qui est présentement détenu
» dans la ville par ordre de Sa Majesté, Elle m'a recommandé
» de vous faire savoir qu'Elle désire que vous le fassiez con-
» duire dans ladite citadelle, où vous le ferez remettre au
» sieur de Villebois, auquel je mande l'intention du Roi⁴... »
Le même jour, il ajoutait à Villebois : « Vous resserrerez le
» nommé Breton plus ou moins, suivant ce qui vous est expli-
» qué des intentions de Sa Majesté, par le commissaire Saint-
» Lambert⁵.... » Le crime de cet individu n'était pas bien

¹ P. 631, v. 676, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 285, v. 678, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 539, v. 677, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 127, v. 683, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 132, v. 683, Mss. Dépôt de la guerre.

grave, une simple friponnerie probablement, car Louvois écrivait en même temps audit commissaire¹ : « J'ai vu les » réponses que vous a faites le nommé Breton, pour se dédire » de ce qu'il avoit avancé dans le compte qu'il a rendu à son » associé. Je mande à M. d'Herleville de le remettre à M. de » Villebois, auquel je donne ordre de le garder comme vous » lui direz, ce qui, à mon avis, doit être dans un cachot » avec du pain et de l'eau, jusqu'à ce que s'ennuyant, il lui » prenne envie de dire la vérité, et s'il n'a rien autre chose » à déclarer, il y fera pénitence de la friponnerie qu'il a voulu » faire à son associé. » Effectivement, le 5 avril de l'année suivante², il prescrivait de lui donner du papier, une plume et de l'encre, pour qu'il pût écrire ce qu'il avait à dire. Qu'en advint-il? Un ordre de mise en liberté, je suppose? Mais cet ordre, je n'ai pu le retrouver.... En tout cas, les mesures prises pour ce prisonnier et la nature de son crime ne permettent pas de supposer une détention beaucoup plus longue.

XLIV. DE TALMOT, LIEUTENANT DANS CASTRES.

Ordre d'entrée, 11 juillet 1684. — Ordre de sortie...?

Cet officier eut probablement quelque mésaventure ou quelque rixe avec les habitants de cette bonne ville de Pignerol, car l'ordre d'emprisonnement est ainsi motivé :

« Le sieur de Talmot sera renfermé aussi longtemps » qu'on le jugera convenable³. » Cette mesure a pu être très-désagréable pour le lieutenant, mais elle ne fut que momentanée; je n'ai donc à la consigner ici que pour mémoire.

XLV. LE SIEUR ROBÉLIN FILS.

Ordre d'entrée, juin 1684. — Ordre de sortie, 19 janvier 1685.

Ce jeune homme est sans doute le fils d'un financier du même nom, de Paris, fort connu alors. Quel crime avait-il commis? A quelle affaire s'était-il trouvé mêlé? Était-ce une

¹ P. 127, v. 683, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 87, v. 692, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 271, v. 715, Mss. Dépôt de la guerre.

simple leçon que sa famille avait désiré lui infliger? Le résultat est qu'il fut conduit de Paris à Pignerol par l'exempt Desgrez, ce fameux agent de M. de La Reynie, et le 23 juillet 1684, Louvois écrivait à M. de Villebois, gouverneur intérimaire de la citadelle : « Il faut que vous m'envoyiez » tous les trois mois un mémoire de la dépense que vous ferez » pour la subsistance du prisonnier que le sieur Desgrez vous » a amené, et vous pouvez lui donner de l'encre et du papier » par à-compte, à condition que vous le ferez rendre¹.... » Après une réclusion de plus de six mois, le jeune Robelin obtint sa grâce, et le 19 janvier 1685, Louvois, en adressant au sieur de Villebois l'ordre d'élargissement, ajoutait : « Le » Roi a jugé à propos de mettre en liberté le sieur Robelin fils. » Je vous prie de lui remettre aussi le paquet qui sera ci-joint » et de lui faire payer 200 livres pour lui donner les moyens » de se rendre ici; quoique vous ne puissiez vous tromper » en lui demandant son nom, néanmoins je vous dirai, autant » qu'il m'en peut souvenir, que c'est le dernier prisonnier » qui vous a été mené à Pignerol par le sieur Desgrez²... »

XLVI. LE SIEUR GAMAND, CURÉ DE DIBLON.

(1684.)

Voici la seule dépêche que j'aie trouvée concernant ce personnage : « J'ai reçu, écrit Louvois à d'Herleville, le 31 octobre 1684, la lettre que.... Puisque le sieur Gamand, » curé de Diblon, faisait des difficultés d'exécuter les ordres » du Roi que vous lui avez remis, l'on ne peut qu'approuver » que vous l'ayez envoyé dans la citadelle de Pignerol, où » l'intention de Sa Majesté est que vous le teniez enfermé » jusqu'à ce qu'il soit résolu à faire ce qu'Elle désire; et pour » l'y porter, il n'y a qu'à le faire garder bien durement, jus- » qu'à ce qu'il vous demande d'aller à Villefranche³... » Il est probable que cette menace fut plus que suffisante pour déci-

¹ P. 548, v. 715, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 368, v. 741, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 598, v. 718, Mss. Dépôt de la guerre.

der le récalcitrant curé à obéir à cet ordre du Roi que je ne connais pas, car, à partir de cette époque, notre brave homme ne figure plus parmi les habitués des prisons de la citadelle.

XLVII. LE NOMMÉ MOREL, COMMIS DE M. BERTHELOT.

Ordre d'entrée, 12 août 1684. — Ordre de sortie, 29 septembre 1684.

Quelle faute avait commise cet agent subalterne ? Quelques actes d'insubordination, quelque réflexion intempestive probablement, car le ministre se montre généreux envers lui. S'il le fait incarcérer le 12 août, il ordonne sa mise en liberté six semaines après, en ajoutant, sous forme de consolation, « qu'il a été assez puni de sa faute pour le temps qu'il a passé en prison ¹. »

XLVIII. LE SIEUR CRUTZ, OFFICIER RÉFORMÉ DANS LE RÉGIMENT DE F..., A PIGNEROL.

Ordre d'arrestation, 6 avril 1687. — Conduit à la Bastille.

Qu'avait fait cet officier ? Une fausse abjuration, sans doute. Le 6 avril, en effet, le terrible ministre écrivait à La Reynie ² :

« Après avoir cherché dans mes papiers, j'ai trouvé que le » sieur Crutz, qui a écrit au sieur Jokran la lettre qui sera » ci-jointe, est présentement officier dans le régiment de.... » à Pignerol, lequel a obtenu cet emploi à la recommanda- » tion qu'en fit Mgr l'évêque de Senlis après son abjuration. » J'envoie un des exempts du grand prévôt à Pignerol avec » ordre d'arrêter ledit Crutz, saisir ses papiers, et le conduire » dans les prisons de Vincennes, etc. »

Et le même jour, il adressait à M. le marquis d'Herleville la curieuse lettre suivante ³ :

« Le Roi ayant jugé à propos de faire conduire ici prison- » nier le sieur Crutz, officier réformé dans le régiment de » F..., m'a commandé de faire partir le sieur de La Coste,

¹ P. 85, v. 716, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 118, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

³ 6 avril. P. 116, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

» exempt du prévôt de l'hôtel, pour recevoir de vos mains » ledit Crutz, et de le conduire ici avec les précautions qui lui » ont été ordonnées, c'est-à-dire de manière qu'il ne puisse » avoir commerce avec qui que ce soit.

» L'intention de Sa Majesté est qu'aussitôt que vous aurez » reçu cette lettre, vous fassiez arrêter ledit Crutz, saisir tous » ses papiers, lesquels vous enfermerez dans un paquet *cacheté* » du cachet dudit Crutz, qui devra demeurer en son pouvoir, » du vôtre et de celui dudit La Coste, auquel vous donnerez » ledit paquet, avec ordre de me le remettre entre les mains » et de prendre de telles précautions pendant le chemin que » ce paquet ne se puisse mouiller ni les cachets se rompre. Ledit » sieur de La Coste se rendant en poste avec les archers du » grand prévôt, Sa Majesté désire que vous lui fassiez trouver » pour de l'argent des chevaux nécessaires jusqu'à Lyon, » c'est-à-dire tant pour lui que pour ses archers et ledit pri- » sonnier, et parce qu'il est fort important au service de » Sa Majesté que cet homme ne puisse s'échapper en chemin. » Sa Majesté désire que vous commandiez un officier avec » dix cavaliers pour escorter ce prisonnier jusqu'à Lyon, avec » ordre de faire tout ce qui sera requis par le sieur de La Coste » et pour la sûreté tant dudit prisonnier pendant sa marche » que pour sa garde pendant la nuit.

» Ledit sieur de La Coste donnera vingt-cinq sous par jour » à chacun des cavaliers, moyennant quoi et la solde que vous » leur ferez avant de partir, ils seront en état de vivre dans » les hôtelleries comme des marchands; et à l'égard de l'officier » il lui donnera un écu par jour, ce qu'il payera tant audit » officier qu'aux cavaliers, jusques et y compris le jour qu'il » partira de Lyon, que lesdits cavaliers s'en retourneront à » Pignerol sur la route qui sera ci-jointe; et afin que vous » ne puissiez méconnaître ledit sieur Crutz, je vous envoie » une lettre qu'il a écrite le 25 juin dernier. Ledit sieur de » La Coste vous rendra encore un paquet pour M. Catinat que » je vous supplie de lui envoyer par un homme exprès qui le » remettra en main propre. »

Certes, voilà des ordres bien précis, bien minutieux. Pour quel crime? Qu'advint-il de cette aventure? Quand ce malheureux quitta-t-il Pignerol? Je n'ai là-dessus que les deux pièces précédentes.

XLIX. LE SIEUR DE HERSE.

Ordre d'entrée, 22 août 1687. — Ordre de sortie...?

Du sieur de Herse, qui paraît avoir fait un séjour prolongé au donjon de Pignerol et aux îles Sainte-Marguerite, je ne possède, pour me guider dans l'histoire de son incarcération, que les quelques dépêches ministérielles qui le concernent. Qu'avait fait ce prisonnier? De quel crime était-il prévenu? Était-ce bien son nom? Je retombe là dans ces inconnues constantes qu'une enquête rigoureuse des procès politiques du temps et le classement régulier des archives qui s'y rattachent pourraient seuls expliquer. Le 6 août 1687¹, Louvois prévenait l'archevêque de Lyon de faire prêter main forte au sieur de La Coste, pour la conduite d'un prisonnier à Pignerol. Le 22 août 1687, il ajoutait à M. de Villebois : « Vous verrez par la lettre ci-jointe que Sa Majesté vous envoie un prisonnier nommé de Herse, qu'elle désire que vous fassiez garder fort étroitement, et vous aurez soin de pourvoir à sa subsistance sur le même pied des autres prisonniers dont vous êtes chargé². » Il paraîtrait même que le despotique ministre était plus qu'insouciant en fait de liberté humaine, et qu'il n'avait guère prêté attention à l'envoi de ce malheureux, car, dix-huit mois après, quand M. de Villebois se plaignit à lui des colères continuelles du misérable et de ses menaces d'attenter à sa vie, il lui répondit, le 7 février 1689 : « Comme je ne me souviens point qui est le nommé de Herse, prisonnier au donjon de Pignerol, que vous dites avoir déclaré qu'il avoit eu dessein de se tuer, je vous prie de me le mander³. »

¹ P. 115, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 394, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 134, v. 841, Dépôt de la guerre.

Mais les renseignements envoyés ne modifièrent en rien les mesures prises à l'égard du malheureux, qui continua, paraît-il, à se montrer aussi violent que par le passé, car en 1692 il essaya de se sauver, et le 28 juillet¹ Barbezieux donnait à La Prade de nouvelles instructions pour le rendre sage. Le 10 décembre, il ajoutait : « L'on ne peut qu'aprouver que vous eussiez agi comme vous l'avez fait par le passé, pour empêcher que celui-là et les autres que le Roi a confiés à votre garde ne fassent la même chose. Cependant, pour punir ce dernier de son entreprise, Sa Majesté trouvera bon que vous le fassiez un peu..., ainsi que vous le proposez². »

Ce de Herse fut, avec Mattioli et Dubreuil, conduit aux îles au commencement de 1694. Que devint-il? Je ne puis sur ce point émettre qu'une hypothèse. Mattioli est mort aux îles en arrivant (1694). Dubreuil, déjà vieux, a été arrêté en 1676; c'est un ancien agent, il est donc probable qu'il mourut dans cette prison vers 1697. De Herse est le plus jeune. Celui-là aura survécu. En 1698, quand Saint-Mars est nommé à la Bastille, il est, avec le prisonnier masqué, le seul qui vienne de Pignerol, et qui soit payé sur les fonds du département de la guerre. Il est donc présumable que la nouvelle publiée par la *Gazette d'Amsterdam* (3 octobre 1698) : « M. de Saint-Mars a pris possession du gouvernement de la Bastille, où il a fait mettre un prisonnier qu'il avait amené avec lui, et il en a laissé un autre à Pierre-Cise, en prison à Lyon », le regarde.

Ce n'est toutefois qu'après le dépouillement des Archives concernant la ville de Lyon, qu'on pourra élucider ce point du débat.

L. LE COMTE DE FASQUINIOLI, INTENDANT DES VALLÉES DE LUGERNE.

Ordre d'entrée, 27 juin 1690. — Ordre de sortie, 15 décembre 1690.

Ce comte de Fasquinioli fut arrêté par ordre de Catinat,

¹ P. 289, v. 1125, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 192, v. 1132, Mss. Dépôt de la guerre.

gouverneur de Casal, et conduit au donjon de Pignerol. Le ministre ratifia la mesure, car le 27 juin il écrivait à Villebois : « L'intention du Roi est que vous fassiez garder le » comte de Fasquinioli, intendant des vallées de Lucerne, » de manière qu'il ne puisse avoir communication qu'avec » son valet¹. » Ce personnage fut du reste assez bien traité; il pouvait écrire, recevoir de l'argent², etc.... Ce ne fut pourtant qu'après sept mois de séjour, à ses frais bien entendu, dans la célèbre forteresse, qu'il put obtenir sa liberté.

L'ordre d'élargissement était ainsi conçu : « L'intention du » Roi est que vous fassiez mettre en liberté le comte de Fasquinioli...., prisonnier au donjon de Pignerol, lorsque » M. de Catinat vous en requerra³. »

TROISIÈME SÉRIE.

Prisonniers nouveaux de M. de Saint-Mars pendant son séjour au fort d'Exiles.

(Octobre 1681-avril 1687.)

Pendant ces six années, les deux prisonniers de la Tour d'en bas, les *deux merles*, sont les seuls malheureux que M. de Saint-Mars ait tenus enfermés dans la forteresse. La confusion n'est donc pas possible pour cette période.

QUATRIÈME SÉRIE.

Prisonniers nouveaux de M. de Saint-Mars au fort royal de l'île Sainte-Marguerite.

(Avril 1687-septembre 1698.)

LI. LE SIEUR DE CHÉZUT.

A son arrivée aux îles, M. de Saint-Mars trouva un prisonnier confié depuis longtemps aux soins de MM. de Guitaud et de Dampierre. Ce malheureux, qu'on appelait le chevalier de Chézut, dut même céder momentanément sa chambre au pri-

¹ P. 389, v. 921, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 364, v. 923, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 464, v. 932, Mss. Dépôt de la guerre.

sonnier masqué, jusqu'à l'entier achèvement du réduit particulièrement destiné au nouveau venu. J'ai du reste la preuve de ce fait dans une dépêche de Louvois à Saint-Mars, du 6 avril 1687 : « Il n'y a point d'inconvénient à ce que vous » changiez le chevalier de Chézut de la prison où il est, pour » y mettre votre prisonnier jusqu'à ce que celle que vous lui » faites préparer soit en état de le recevoir¹. » Quel était ce chevalier de Chézut? Pour quel motif avait-il été amené aux îles? Combien de temps y resta-t-il? Là, comme presque toujours, je me trouve en présence d'un détail inconnu. Il est plus que probable pourtant que cet homme était mort, ou avait été renvoyé de l'île au moment de l'arrivée du ministre protestant Paul Cardel (le chanteur), car, le 19 février 1690, le ministre écrivait à son geôlier : « Le Roi » trouve bon que vous fassiez mettre le prisonnier que M. de » Seignelay a eu ordre de vous envoyer, dans la prison du » sieur de Chézut². »

LII, LIII, LIV, LV, LVI, LVII, LVIII, LIX.

LES MINISTRES PROTESTANTS PAUL CARDEL, VALSEC OU SALVÉS, LESTANG DIT MALDAN; MALZAC; GIRARD DIT ROUSSEAU; GARDIEN, ETC.

1. Paul Cardel : Ordre d'entrée, 19 avril 1689; mort en 1693. — 2. Valsec : Ordre d'entrée, 15 janvier 1690; existe encore en 1701. — 3. Lestang : Ordre d'entrée, 30 janvier 1690; existe encore en 1701. — 4. Malzac : Ordre d'entrée, 9 mai 1692; mort fin 1692 ou janvier 1693. — 5 et 6. Girard et Gardien : Ordre d'entrée, 16 août 1693; existent encore en 1701. — 7 et 8....?

S'il existe une fonction difficile à remplir à la fin du dix-septième siècle, c'est sans contredit celle de ministre protestant, ou de la prétendue religion réformée (R. P. R.), pour mieux dire. Les prisons des forteresses françaises sont pleines de ces malheureux; leurs femmes sont jetées de force dans les couvents, leurs enfants remis entre les mains d'agents zélés pour la foi, leurs biens confisqués, et c'est à qui, de Louvois, de Barbezieux ou de leurs créatures les intendants, s'acharnera

¹ P. 105, v. 782, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 93, v. 913, Mss. Dépôt de la guerre.

le plus contre ces martyrs nouveaux, et rivalisera avec les dragons de néfaste mémoire. Rien que pour les îles Sainte-Marguerite, on y a conduit successivement, de 1689 à 1700, sept ministres protestants, pour y être confiés aux attentions bien connues de MM. de Saint-Mars et de La Motte-Guérin.

PAUL CARDEL.

Ce Paul Cardel, sieur du Noyer, était fils d'un avocat de Rouen. Né dans cette ville, et ministre de la religion protestante, il était âgé de trente-quatre ans lorsqu'il fut mis à la Bastille, le 2 mars 1689, en vertu d'un ordre royal, contresigné Louvois¹.

L'église dont il était pasteur dépendait d'un fief appelé Grosmenil et situé près de Rouen. A la suite de la révocation de l'édit de Nantes et d'un ordre de bannissement d'un intendant zélé, M. de Marillac, Paul Cardel avait quitté la France pour se rendre en Angleterre, où il avait séjourné deux années, jusqu'en 1687. Il passa de là en Hollande et ne revint à Paris qu'à la fin du mois d'octobre 1688. Ce fut dans cette dernière ville qu'on l'arrêta, au moment où, conduit par un médecin nommé Bernier, il était venu porter des consolations et des conseils à une jeune fille malade, nouvellement convertie, mademoiselle Blinon. Mais cette capture paraissait se rattacher à une mesure plus générale, car le médecin Bernier, le frère de la jeune malade, le sieur Blinon, le sieur Pierre Poupaillard Pavillon, médecin de l'université de Valence, le nommé Bonay, serrurier, et la femme Bonay, furent arrêtés le même jour et pour la même cause. Plusieurs autres ministres de la religion prétendue réformée, du reste, étaient également sous le coup d'un ordre d'arrestation. Quel était leur crime? Était-ce simplement leur titre de religionnaire? La pièce suivante semblerait prouver que l'accusation visait un acte d'une portée plus grande. Voici ces deux pièces :

« Le Roy ayant été informé des mauvais desseins du

¹ *La Bastille dévoilée.*

» nommé Cardel, amené prisonnier dans le château de la Bastille, et voulant Sa Majesté qu'il soit procédé contre lui extraordinairement, pour raison de ce, et contre ses complices, si anciens il y a, Sa Majesté a ordonné et ordonne que par le sieur de La Reynie, conseiller en ses conseils et lieutenant général de police, qu'elle a commis et commet à cet effet, il sera incessamment informé, tant contre ledit Cardel que ses complices, et parfait jusqu'à sentence définitive exclusivement.

» Expédié à Fontainebleau, ce onze novembre 1685.

» BOUCHERAT. »

« Le Roi étant informé des pratiques du nommé Cardel pour l'exécution du dessein par lui prétendu fait d'attenter à la personne de Sa Majesté, et voulant qu'il soit procédé extraordinairement tant contre ledit Cardel que autres qui se trouveront ses complices;

» Sa Majesté, étant en son conseil, a ordonné et ordonne que par le sieur de La Reynie, conseiller ordinaire en son conseil d'État, qu'elle a commis et député, il sera procédé à l'interrogatoire dudit Cardel et du nommé des Valours, arrêté avec ledit Cardel, le procès extraordinairement instruit, fait et parfait auxdits Cardel, des Valours et ses complices, jusqu'à jugement définitif exclusivement, pour ce fait, vu et rapporté audit conseil estre par Sa Majesté, pourvu pour le jugement dudit procès ainsi qu'il appartiendra et ce qui sera ordonné par ledit sieur de La Reynie pour l'exécution du présent arrêt, sera exécuté nonobstant opposition ou applications quelconques, et sans préjudice d'icelles, dont si aucunes interviennent, Sa Majesté s'est réservé la connoissance et icelle interdite à toutes ses autres cours et juges.

» Expédié à Versailles, le 17 novembre 1685.

» BOUCHERAT¹. »

Paul Cardel était donc depuis un mois à la Bastille, lors-

¹ Archives nationales, E., 1828; p. 515-517.

que, le 19 avril 1689, Louvois écrivait à M. de Saint-Mars :

« M. de Seignelay a eu ordre du Roi de vous envoyer un
 » homme qui doit être conduit aux îles Sainte-Marguerite par
 » le fils du sieur Auzillon. Sa Majesté m'a commandé de vous
 » avertir qu'elle désire que vous le gardiez avec toutes les
 » précautions nécessaires, pour que qui que ce soit ne sache
 » qu'il est entre vos mains; vous me manderez de mois en
 » mois comme il se gouvernera. Au surplus, c'est un
 » homme qui a mérité la mort et qui ne peut être traité trop
 » sévèrement, s'il fait la moindre difficulté de se contenir
 » dans les bornes que vous lui prescrirez¹. » L'ordre royal
 était ainsi conçu :

« Versailles, 18 avril 1689.

« Monsieur de Saint-Mars, j'envoie aux isles Sainte-Mar-
 » guerite le nommé Cardel, cy-devant ministre de la religion
 » prétendue réformée, pour y estre détenu pendant toute sa
 » vie, et je vous écris cette lettre pour vous dire que mon
 » intention est que vous le receviez, que vous le fassiez met-
 » tre dans l'endroit le plus seur qu'il se pourra, et qu'il soit
 » soigneusement gardé, sans avoir communication avec qui
 » que ce soit, de vive voix ou par écrit, sous quelque pré-
 » texte que ce soit. Et la présente, etc². »

De son côté, M. de Seignelay adressait à MM. de Bes-
 maus et de Saint-Mars des instructions détaillées pour le
 départ et l'arrivée de ce personnage.

M. de Seignelay à M. de Besmaus.

« 18 avril.

« J'ay chargé le sieur Auzillon d'un ordre de prendre le
 » ministre Cardel et le conduire au lieu qui luy aura esté
 » indiqué. Le Roy m'ordonne de vous dire de faire en sorte
 » que personne ne sache ce qu'il est devenu, et, pour cet
 » effet, Sa Majesté veut que vous le fassiez remettre audit
 » Auzillon à dix heures du soir, lorsqu'il ira le prendre. »

¹ P. 104, v. 846, Mss. Dépôt de la guerre.

² Registres de la maison du Roi, O' 34, Archives nationales.

M. de Seignelay à M. de Saint-Mars.

« 18 avril 1689.

« J'ajoute à la lettre du Roy que Sa Majesté ne veut pas
 » que l'homme qui vous sera remis soit connu de qui que ce
 » soit, et que vous teniez la chose secrète, en sorte qu'il ne
 » vienne à la connoissance de personne quel est cet homme.
 » Vous luy ferez fournir la subsistance et son entretien sur un
 » pied médiocre, et je vous prie de me mander à quoy le
 » tout pourra se monter par an, afin que j'y pourvoye¹. »

Paul Cardel quitta probablement la Bastille le 20, et arriva
 aux îles dans les premiers jours du mois de mai, car, à la date
 du 24, le ministre répondait à Saint-Mars :

« Lorsque vous aurez quelque chose à me faire savoir con-
 » cernant le prisonnier que le sieur Auzillon le fils vous a
 » remis par ordre du Roi, vous pouvez vous servir de la pré-
 » caution de mettre double enveloppe à vos lettres afin que
 » personne que moi ne puisse avoir connoissance de ce qu'el-
 » les contiendront. Vous devez régler la subsistance de ce
 » prisonnier sur le pied de quinze sols par jour². »

Le Masque de fer et Paul Cardel furent donc les seuls
 prisonniers confiés à la garde du célèbre géolier pendant
 l'année 1689.

SALVE, SELVE OU VALSEC.

Le deuxième ministre, le nommé Valsec, ne fut arrêté et
 envoyé aux îles que le 15 janvier 1690. En effet, le 10 jan-
 vier 1690, M. de Seignelay écrivait à l'intendant, M. de
 Basville : « Sur l'avis qu'on a eu qu'il étoit arrivé à Paris
 » quelques ministres de la religion prétendue réformée, on
 » en a fait arrêter un qui s'appelle de Salve, ou de Selve,
 » autrement Valsec, de la ville de Nîmes³.... » Le même
 jour, le ministre prescrivait au marquis de Bellefonds de le
 recevoir au château de Vincennes, en compagnie d'un

¹ Archives nationales, O' 34.

² P. 64, v. 849, Mss. Dépôt de la guerre.

³ Archives nationales, O' 34.

nommé Paradoz, et le 15, il ordonnait à d'Auzillon de le conduire aux îles¹. Il adressait en même temps à Saint-Mars l'ordre royal, daté de Versailles et ainsi conçu : « J'envoie » aux îles Sainte-Marguerite le nommé Valsec, ministre de » la religion prétendue réformée, pour y être détenu *pendant toute sa vie*, et je vous écris cette lettre pour vous » dire que mon intention est que vous le receviez et que vous » le fassiez mettre dans un endroit sûr, où je veux qu'il soit » soigneusement gardé, sans avoir communication avec » le nommé Cardel, ni avec qui que ce soit, de vive voix ou » par écrit, sous quelque prétexte que ce soit. » Ordre qu'il faisait suivre des instructions suivantes : « Je n'ai rien à » ajouter à la lettre de Sa Majesté ci-jointe, si ce n'est que » cet homme ne doit être *connu de personne*, et que sa subsistance et entretien, qu'il lui faut fournir sur un » pied médiocre, sera régulièrement payée comme celle du » nommé Cardel, après que vous m'aurez mandé à quoi cela » peut monter chaque année². »

VALSAC, MOLAN OU LESTANG.

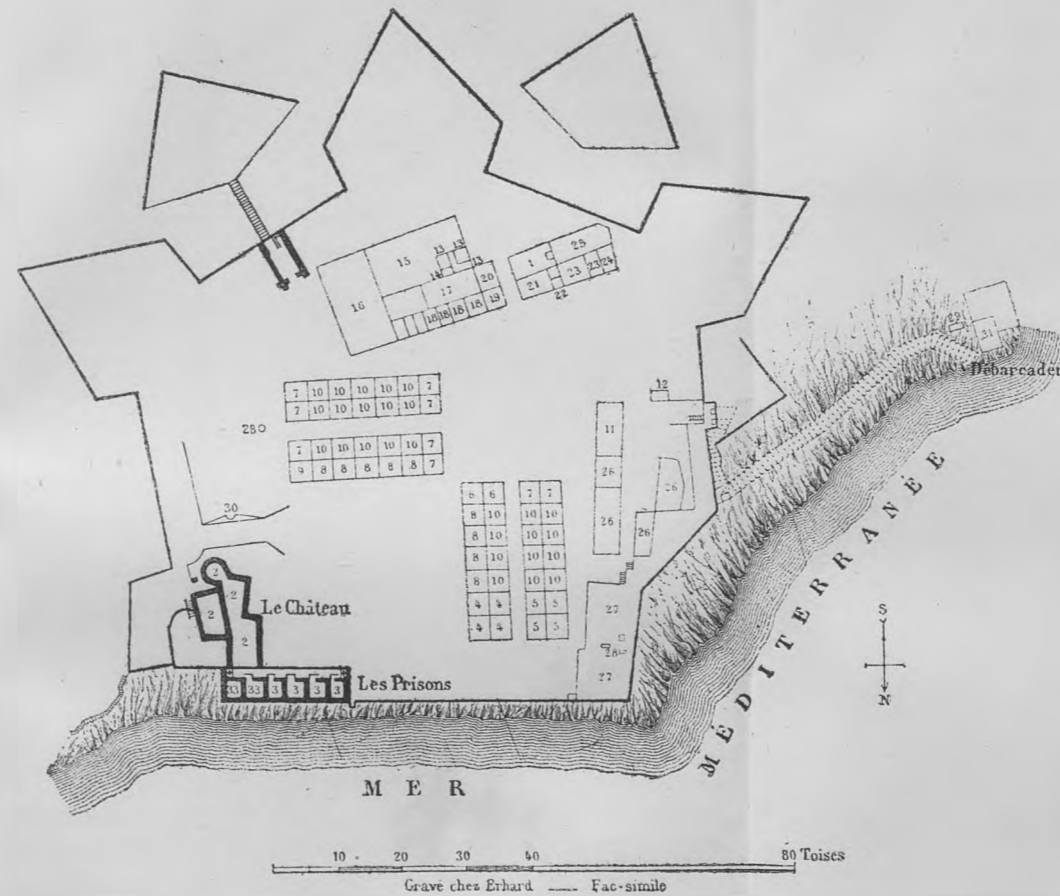
Ce troisième ministre était vivement recherché par la police, car, le 10 janvier 1690, Seignelay écrivait à l'intendant, M. de Basville : « L'autre ministre qu'on n'a pas encore » arrêté s'appelle Valsac, autrement Molan, ou Lestang, de » la ville d'Uzez. Le Roi m'ordonne de vous écrire de vous » informer secrètement de la famille et de la conduite de ces » deux hommes, et de me faire savoir ce que vous en apprendrez. Vous jugez bien de quelle conséquence il est de » tenir la chose secrète, puisque Valsac n'étant pas encore » arrêté, il pourroit être averti des perquisitions que vous » ferez³.... »

Ce sieur Lestang, âgé de cinquante ans au moment de son arrestation, était originaire d'Uzès. Il avait servi en

¹ Archives nationales, O' 34.

² Archives nationales, O' 34.

³ Archives nationales, O' 34.



LÉGENDE

- 1 L'église.
- 2 Le château.
- 3 Les prisons; celles qui sont marquées par double 3 ont deux étages par-dessus où sont quelques chambres dudit château; il y a un autel à chaque bout où l'on dit la messe, marqué +.
- 4 Le logis du lieutenant de Roy, à deux étages.
- 5 Le logis du major de la place, à deux étages.
- 6 Le quartier des casernes où sont logés les soldats de la compagnie franche de M. de Saint-Mars.
- 7 Est l'appartement des officiers, à deux étages.
- 8 Sont les casernes pour les cadets de la compagnie franche.
- 9 Est le corps de garde pour les cadets.
- 10 Sont les casernes pour les soldats.
- 11 Le corps de garde de la place.
- 12 Petit corps de garde de l'officier.
- 13 Le logement du curé et de l'aumônier, à deux étages.
- 14 Cachot.
- 15 Jardin du curé.
- 16 Autre jardin.
- 17 Magasin à poudre.
- 18 Vivandiers.
- 19 Logis du chirurgien-major, à deux étages.
- 20 Logis du patron du bateau de service.
- 21 L'hôpital, à deux étages.
- 22 L'horloge.
- 23 L'auberge des officiers, à deux étages.
- 24 Le logis du boucher, à deux étages.
- 25 Le martinet.
- 26 Magasin pour les munitions de guerre.
- 27 Plate-forme; au-dessus il y a deux citernes, un moulin à bras, un four et le logement pour le boulanger.
- 28 Sont trois citernes.
- 29 Les puits au rivage de la mer avec les bassins pour laver les draps.
- 30 La prison des soldats.
- 31 Plate-forme pour garder le port.

PLAN DU FORT ROYAL DE L'ÎLE SAINTE-MARGUERITE EN 1692

(Réduction au 1/3 d'un plan fourni par le Dépôt des fortifications.)

qualité de ministre à la suite de la chambre de l'édit et des conseillers de la religion prétendue réformée qui se trouvaient au Parlement de Guyenne.

Il sortit du royaume après la révocation de l'édit de Nantes, et passa en Hollande, où il devint pasteur de l'Église réformée, près d'Arnheim. Mais souffrant du mal du pays, il revint en France avec d'autres ministres, et fut arrêté, le 18 avril 1690, à Paris, dans une assemblée qu'il tenait dans la maison du sieur Mallet. Très-ferme, très-audacieux, et surtout fort pathétique, ce pasteur jouissait d'une grande notoriété. C'est à ces qualités particulières qu'il dut la haine du ministre.

Le 30 janvier 1690, Lestang n'était pas encore entre les mains des agents royaux, et le ministre écrivait à La Reynie :
» N'ayant point eu de vos nouvelles sur ce qui regarde le
» ministre Lestang, le Roi est inquiet de savoir ce que
» vous aurez fait à cet égard, et Sa Majesté m'ordonne de
» vous écrire de donner toute votre attention pour faire
» arrêter cet homme, qu'on lui a dit être encore à Paris. »
Ce ne fut que deux jours après, le 20, que Louvois connut l'incarcération du malheureux pasteur. « J'ai rendu compte
» au Roi, écrit-il le 21 à La Reynie, de la prise du ministre
» Lestang. Sa Majesté approuve que vous l'ayez fait mettre
» à Vincennes avec le nommé Mallet. Elle a été étonnée que
» vous n'ayez pas fait arrêter la nommée Prévôt, sœur du-
» dit Mallet..... Il faudra tenir, pour le nommé Lestang, la
» même conduite qu'on a tenue à l'égard des deux autres
» et l'envoyer aux îles Sainte-Marguerite, suivant les ordres
» ci-joints¹. » De Vincennes, en effet, Lestang fut conduit, le 26 avril, à la Bastille, mais il n'arriva aux îles qu'à la fin du mois de mars. Donc, à la fin de 1690, les trois ministres se trouvaient réunis sous la garde de M. de Saint-Mars, et le 20 décembre le ministre écrivait à M. de Saint-Mars² :

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire

¹ Archives nationales, O¹ 34.

² P. 171, v. 933, Mss. Dépôt de la guerre.

» le 25 du mois passé, concernant les trois ministres qui
 » sont prisonniers aux îles Sainte-Marguerite; l'intention de
 » Sa Majesté est que vous me rendiez dorénavant le même
 » compte de ce qui les regardera, que vous faisiez à M. de
 » Seignelay; et lorsqu'il y en aura de malades, le Roi trou-
 » vera bon que vous les fassiez voir par quelque ecclésiast-
 » tique assuré, qui puisse essayer de les convertir avant
 » de mourir. Mandez-moi, s'il vous plaît, quel jour chacun
 » desdits ministres vous a été remis, et combien je vous
 » ai fait payer pour l'ameublement du premier de ces
 » ministres.»

LE NOMMÉ MALZAC.

L'ordre d'envoi de ce pasteur est du 9 mai 1692. Il est ainsi conçu : « J'envoie aux îles Sainte-Marguerite le nommé
 » Malzac, ministre de la R. P. R., pour y être détenu pendant
 » toute sa vie, et je vous écris cette lettre pour vous dire que
 » mon intention est que vous l'y receviez, que vous le fassiez
 » mettre dans un endroit sûr, sans avoir communication avec
 » qui que ce soit, de vive voix ou par écrit, tant au dedans
 » qu'au dehors, sous quelque prétexte que ce soit...¹. »

CIRARD DIT ROUSSEAU, ET GARDIEN.

Ces deux ministres n'arrivèrent en Provence qu'au mois d'août 1693, sur un ordre ministériel dont voici la teneur :

« 16 août 1693.

» Le Roi vous envoie encore deux ministres de la R. P. R.,
 » et Sa Majesté m'ordonne de vous écrire de les mettre
 » chacun dans des lieux séparés, sans qu'ils aient communi-
 » cation entre eux, ni avec qui que ce soit au dehors; je vous
 » en avertis par avance, afin que les endroits où vous aurez
 » résolu de les mettre se trouvent prêts à leur arrivée. Le
 » sieur Auzillon, qui est chargé de leur conduite, doit
 » partir dès demain. A l'égard de leur pension, elle vous
 » sera payée sur le même pied que celle des autres. »

¹ Archives nationales. Registres de la maison du Roi.

Un septième ministre fut conduit aux îles, à la fin de l'année 1694, comme il est facile de le voir par le décompte des états de payement, mais il n'y vécut pas longtemps, car il ne se trouve plus sur la liste des prisonniers, en 1700. Quant à son nom, je n'ai pu encore le retrouver.

Ces ministres protestants étaient traités sur un pied identique, à raison de 900 livres par an (4,000 francs de notre monnaie), un joli denier, comme l'avoue le ministre dans une lettre du 10 mars 1690 :

« Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle veut bien
 » faire la dépense de 900 livres pour le ministre que vous
 » avez déjà, et autant pour celui qui sera envoyé. Cette
 » pension est considérable, et il y aura lieu de faire la dépense
 » nécessaire pour empêcher de communiquer entre eux ni
 » au dehors. A l'égard des prisons que vous vous proposez
 » de faire, Sa Majesté y donnera ordre, et vous aurez au
 » premier jour de mes nouvelles¹. »

Ces prisonniers n'étaient pas commodes à garder, paraît-il, car Saint-Mars s'en plaint continuellement à Seignelay et à Barbezieux : « Le premier de ces ministres protestants,
 » écrit-il le 4 juin 1692, qu'on a conduits ici, chante nuit
 » et jour à haute voix des psaumes, exprès pour se faire con-
 » naître pour tel qu'il est. Après lui avoir défendu par
 » plusieurs fois de discontinuer, sous peine d'une grosse
 » discipline, que je lui ai donnée, ainsi qu'à son camarade,
 » le nommé Salves, qui a l'écriture en tête, sur sa vaisselle
 » d'étain et sur son linge, des pauvretés, pour faire entendre
 » qu'on le retient injustement, pour la pureté de la foi². . . . »
 Aussi Louvois et Barbezieux ne se gênèrent pas pour proposer les mesures de rigueur : « Quand celui qui vous a été mené
 » le dernier (Valsec) ne sera pas autant souple qu'il doit,
 » vous pourrez le corriger de manière qu'il le devienne »,
 écrit Louvois, le 16 janvier 1690³. Barbezieux ne fait que

¹ Archives nationales, O' 34.

² Delort, p. 285.

³ P. 15, v. 911. Mss. Dépôt de la guerre.

renchérir sur les ordres de son père : « Le meilleur moyen, » dit-il, de faire taire celui qui *chante continuellement et écrit* » sur du linge est de lui faire donner souvent la discipline¹. » « Lorsqu'il y aura quelqu'un des prisonniers confiés à votre » garde qui ne feront pas ce que vous leur ordonnerez, ou » qui feront les mutins, vous n'avez qu'à les *fouailler mal-* » *honnêtement* et les punir comme vous le jugerez à propos². » Et le 8 janvier 1694, il ajoute : « A l'égard de celui des » prisonniers qui sont confiés à votre garde, qui se conduit » mal, je vous prie d'en user de la manière que je vous l'ai » expliqué lorsque *je vous ai parlé ici*³. » Si je me suis étendu sur les procédés infamants de Louvois et de son fils, c'est pour mieux faire ressortir la différence marquée qui existe entre eux et les ministres de la maison du Roi, Seignelay et Pontchartrain. Ces deux derniers, en effet, se montraient toujours plus humains que leurs collègues de la guerre. « Sur le » compte que j'ai rendu au Roi de votre dernière lettre, » écrit Seignelay, en 1690, au sujet de quelque chose qu'un » de vos ministres *avoit écrit* sur..... et des traitements que » vous lui avez faits à cette occasion, Sa Majesté m'a ordonné » de vous écrire qu'elle est fort étonnée que vous en ayez » usé ainsi sans en avoir l'ordre, et *elle ne veut pas que vous* » *leur fassiez, à l'avenir, de pareilles duretés*. Vos soins se » doivent réduire à les faire garder et à empêcher qu'ils » n'aient communication, tant au dedans qu'au dehors ; » et la pension qui vous a été réglée pour chacun d'eux est » assez forte pour leur fournir tous leurs besoins et une » bonne nourriture. Il faut que vous me fassiez savoir de » temps en temps, s'il vous plaît, ce qui se passera à leur » égard⁴. » Et Pontchartrain, de son côté, ajoutait à M. de Saint-Mars, le 29 juin 1692 : « Il est certain que vous ne » devez pas souffrir que ces ministres chantent des psaumes

» à haute voix ; mais si leur désobéissance alloit jusqu'à le » faire, quand vous leur avez défendu, il faut les mettre dans » les lieux les plus écartés, afin qu'ils ne puissent pas être » entendus. A l'égard de ce qu'ils écrivent sur la vaisselle » qu'on leur donne, il est aisé d'y remédier en leur en » donnant de terre seulement. *Enfin ce sont des très-opiniâtres* » *qui sont à plaindre et qu'il faut traiter avec le plus d'humani-* » *té possible*. » De pareilles dépêches reposent des ordres toujours sévères de ces despotiques Le Tellier, et font entrevoir comme une ère nouvelle dans l'application de la justice humaine à l'approche de ce curieux dix-huitième siècle.

Que devinrent ces prisonniers ? Leur nombre, on le connaît : six de 1689 à 1693. A la fin de 1690, il y en a trois aux îles, Paul Cardel (le chanteur), Valsec (l'écrivain) et le nommé Lestang. Au mois de mai 1692, on amène le quatrième, Malzac ; mais le 3 mars 1693, il n'y en a plus que trois, car, ce jour-là, Barbezieux écrit à Saint-Mars : « Vous » pouvez faire instruire celui de vos prisonniers qui paroît » avoir envie de se convertir. Je vous prie de ne plus nom- » mer à l'avenir, dans vos lettres, les prisonniers dont vous » voudrez me parler et de vous contenter de me les faire con- » noître par *le chanteur, l'écrivain, et le dernier venu*¹. » Donc il en reste trois, le chanteur Cardel, l'écrivain Valsec et le dernier venu Lestang. Le quatrième, Malzac, est mort ; effectivement cet infortuné est arrivé malade aux îles, atteint d'une terrible affection, et le 31 octobre 1692 Barbezieux écrit à Saint-Mars : « Le Roi veut bien faire la dépense » nécessaire pour traiter de la vérole le nommé Malzac, qui » est prisonnier par ordre de Sa Majesté, à quelque somme » qu'elle puisse monter....². » Mais avec le temps que réclamaient les demandes et les réponses, à une époque où la télégraphie n'existait pas, une telle maladie avait le temps de décomposer un individu..... Il est donc probable que

¹ 1692. P. 187, v. 1127, Mss. Dépôt de la guerre.

² 29 juin 1692. P. 324, v. 1124.

³ P. 134, v. 1185, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ Archives nationales.

¹ P. 87, v. 1187, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 467, v. 1130, Mss. Dépôt de la guerre.

Malzac, dont on ne retrouve plus le nom, mourut à la fin de 1692 ou dans les premiers jours de 1693.

Au mois d'août 1693, on envoie aux îles les numéros cinq et six, Girard et Gardien, ce qui devrait porter à cinq le nombre des pasteurs protestants incarcérés (Paul Cardel, Valsec, Lestang, Girard et Gardien); or, le 10 novembre¹, Pontchartrain écrit : « Vous me mandez l'état auquel se trouvent » les quatre ministres dont vous êtes chargé. Il faut bien en- » fermer ceux qui sont aliénés d'esprit, et les traiter cepen- » dant avec charité; et à l'égard de l'autre, contribuer en ce » que vous pourrez à le faire bon catholique. »

Par conséquent, de cinq il y en a un de mort (Paul Cardel); mais comme, le 5 janvier 1695, Pontchartrain écrit à Saint-Mars :

« J'ai été surpris de voir le mémoire que vous m'avez » envoyé plusieurs fois, dont vous me demandez le rembour- » sement pour les cinq prisonniers que vous avez, outre leur » nourriture, quand le Roi a réglé 900 livres pour chacun » par an. Sa Majesté a entendu que c'étoit pour leur nourri- » ture et entretien d'habits, linge et toutes choses; et, en effet, » cette somme est bien forte eu égard aux autres prisonniers » dans les châteaux, pour lesquels le Roi ne donne que vingt » sols par jour. Contentez-vous donc, s'il vous plaît, de cette » forte pension, et leur donnez avec douceur et charité les » choses nécessaires². » C'est donc un prisonnier protestant nouveau qui est entré en 1694. Or, en 1700, le 16 juin³, le même Pontchartrain écrit à La Motte-Guérin, lieutenant de Roi aux îles et successeur de Saint-Mars :

« Il y a longtemps que je n'ai reçu des nouvelles des nom- » més Lestang, Valsec, Girard et Gardien. Prenez la peine » de me mander dans quel état ils sont, de quelle manière ils » se conduisent, s'ils ne demandent pas à être instruits dans

¹ Archives nationales, O' 37.

² P. 276, v. 1124, Mss. Dépôt de la guerre.

³ Archives nationales.

» la religion catholique, et s'ils paroissent toujours opiniâtres » dans la religion prétendue réformée, et enfin tout ce qui » regarde ces quatre hommes, afin que j'en puisse rendre » compte au Roi. » Et plus tard, le 18 février 1701, au commis Desgranges, l'allié de Saint-Mars : « Le Roi trouve » bon, dès que vous serez arrivé à Toulon, que vous passiez » aux îles Sainte-Marguerite pour y voir les cinq ministres » qui y sont détenus par ordre de Sa Majesté, que vous vous » entreteniez avec eux, pour connaître dans quelle situation » ils sont sur le fait de la religion, et que vous m'envoyiez » un mémoire de l'état auquel vous les aurez trouvés, et de » leurs bonnes et mauvaises dispositions, sans que personne » sache qu'ils y sont, ni pourquoi vous y allez¹. »

La conséquence logique est que le cinquième ministre qui manque sur la liste de la première lettre, c'est-à-dire Paul Cardel, est celui qui est mort dans le courant de l'année 1693. En cela je diffère d'opinion avec l'auteur de *la Bastille dévoilée*, qui fait mourir Paul Cardel le 23 mai 1694, et qui prétend qu'il fut enterré dans l'île sans que personne autre que M. de Saint-Mars et ses officiers en eût eu connaissance. Mais ma conviction est que l'auteur a fait confusion avec l'enterrement de Mattioli, qui eut lieu effectivement dans des conditions pareilles à la fin du mois d'avril 1694.

Le ministre protestant numéro sept mourut dans l'intervalle de 1695 à 1700. A quelle date précise, je ne sais.

D'ailleurs, que devinrent les ministres protestants restant, les numéros deux, trois, cinq, six et sept, ces ministres qui sont encore au fort royal en 1701? Je n'ai là-dessus aucune donnée, et pour la découvrir il faudrait probablement aller dépouiller les Archives de la Provence et les manuscrits relatifs à Pontchartrain. Mais l'histoire de ces infortunés présente un intérêt autrement important au point de vue du Masque de fer et de l'erreur historique qui s'est perpétuée à l'égard de ce prisonnier. Déjà j'ai indiqué, à propos d'Eusta-

¹ Depping, t. IV, p. 498.

che Dauger, pour l'incarcération duquel Saint-Mars répand les *bourdes les plus insensées*, ainsi que pour le transfèrement du prisonnier d'Exiles à Sainte-Marguerite, dans lequel les populations veulent voir un fils de Cromwell ou le duc de Beaufort, le travail légendaire qui s'est fait. Avec les ministres protestants, on assiste encore mieux à la formation de cette erreur historique. On sait que Saint-Mars, à son arrivée aux îles, a fait installer de nouvelles prisons au bord de la mer; ces prisons touchent les unes aux autres. Dans la première, celle de droite, est enfermé le dernier survivant de la Tour d'en bas (le Masque); dans la seconde est M. de Chézut, qu'on remplace en 1689 par Paul Cardel, sieur du Noyer, surnommé le Chanteur, celui dont les chants religieux, se répercutant la nuit dans l'espace avec des vibrations étranges au-dessus de cette mer phosphorescente, épouvantent les pêcheurs attardés de Cannes et du golfe Jouan, qui viennent raconter le soir à leurs parents et amis les gémissements et les psalmodies du prisonnier, gémissements interrompus seulement par les coups de la discipline que lui administre ce bon gouverneur M. de Saint-Mars.

Dans la troisième prison se trouve le nommé Valsec, ce pasteur qui a la manie d'écrire sur les plats d'étain et sur ses chemises et de jeter ses œuvres par la fenêtre, au grand désespoir du géolier, qui menace de mort quiconque se trouve en état de lire ce grimoire. De la constatation de ces faits à l'origine de l'aventure du plat d'argent et du propos de Saint-Mars à un pêcheur, la transition est toute naturelle. Or, pour qui connaît la Provence, l'imagination de ses habitants, pour qui sait comment le moindre fait change journellement de nature s'il passe de bouche en bouche; pour qui veut réfléchir à l'époque de terreur où ces événements se produisaient, il n'y a rien d'étonnant à ce que de pareilles rumeurs se soient propagées. En résumé, c'est dans les récits faits aux îles et en Provence que les historiens peu scrupuleux du dix-huitième siècle se sont amusés à recueillir les lambeaux de l'historiette qu'ils ont colorée à leur fantaisie, de

manière à la présenter d'une façon plus attachante. Mais le premier entre tous ces mystificateurs est sans contredit Voltaire, dont le *Siècle de Louis XIV* et l'opinion émise à propos du Masque de fer ont servi de point de départ fâcheux à toutes les hypothèses incroyables qu'on a vu surgir depuis lors. Bien souvent même, en relisant les œuvres de ce merveilleux écrivain, de ce pamphlétaire émérite, en regardant la figure grimaçante de ce cruel railleur, je me suis demandé, comme l'historien Bouche, si ce génie incompréhensible n'avait pas souhaité se moquer de ses contemporains en répandant partout cette légende insensée.

Remarquons également le luxe des précautions employées pour la détention de ces malheureux. « Gardez-le avec toutes » les précautions nécessaires pour que qui que ce soit ne sache qu'il est entre vos mains.... J'envoie le nommé Cardel » pour être détenu toute sa vie.... Le Roi m'ordonne de vous » dire de faire en sorte que personne ne sache ce qu'il est » devenu.... On ira le prendre à la Bastille à dix heures du » soir.... Tenez la chose si secrète qu'il ne vienne à la con- » naissance de personne quel est cet homme.... Cet homme » (Valsec) ne doit être connu de personne.... » Certes, voilà une série de recommandations autrement sérieuses que celles adressées pour Mattioli, et si j'ai un regret, c'est de ne les avoir pas vues dans l'ouvrage de M. Topin. Elles avaient leur intérêt au point de vue de la comparaison, car elles eussent pu montrer avec quelle méfiance on doit prendre pour devise : « Il ne faut pas qu'on sache ce que cet homme sera » devenu. »

Un autre fait curieux à remarquer encore à propos de cette correspondance, c'est la présence bien constatée de Saint-Mars à Paris vers la fin de l'année 1693. Le ministre et le géolier ont profité de cette rencontre pour s'occuper des prisonniers des îles et régler d'avance toutes les mesures qui les concernent. Or, pour qui veut réfléchir que Saint-Mars est en rapport hiérarchique avec deux autorités distinctes, Louvois et Seignelay, Louvois puis Barbezieux pour les prison-

niers d'Exiles et de Pignerol, Seignelay et Pontchartrain pour les cinq ministres protestants; que Seignelay ni Pontchartrain n'ont dit mot du détenu d'Exiles, Louvois probablement a donc eu seul connaissance de cette dualité d'espèces de prisonniers. Il est même à peu près certain que, Louvois mort, Barbezieux ignorant un secret que son père n'avait pas eu le temps de lui confier à ses derniers moments, intrigué d'ailleurs des dépêches mystérieuses en partie double qu'il recevait du géolier, s'était décidé à le faire venir à Paris pour apprendre de sa bouche même ce qui ne pouvait se confier au papier.

LX. JEAN-PHILIPPE DE VILLENEUVE DE LANGUEDOU, CADET.

Ordre d'entrée, 16 février 1694. — Ordre de sortie...?

La seule pièce que je possède concernant ce jeune homme est relative à son entrée. Elle est adressée de Versailles à Saint-Mars et ainsi conçue : « Ayant, à la supplication des » proches parents de Jean-Philippe de Villeneuve de Languedou, ordonné qu'il seroit conduit aux îles Sainte-Marguerite, afin d'éviter les suites fâcheuses que pourroit avoir » sa vie dérégulée, je vous écris cette lettre pour vous dire » que mon intention est qu'il y soit reçu et détenu jusqu'à » nouvel ordre, vous avertissant qu'il doit être nourri et entretenu aux frais de sa famille¹.... » D'après ce que je sais de son camarade, le sieur de Montbéliard, il est probable que ce personnage jouissait d'une liberté relative, qu'il pouvait se promener et porter l'épée. Il n'y avait qu'une seule chose qui lui fût défendue, sortir de l'île, ce qui lui eût été du reste de toute impossibilité.

Quand fut-il rendu à sa famille? Je l'ignore.

LXI. M. DE MONTBÉLIARD, GARDE-MARINE.

Ordre d'entrée, 24 avril 1695. — Ordre de sortie...?

Vers la fin d'avril 1695, M. de Saint-Mars recevait de

¹ 16 février 1694. Depping, t. III, p. 274.

M. de Pontchartrain la nouvelle de l'arrivée aux îles d'un nouveau prisonnier, un cadet de famille également, le sieur de Montbéliard. « La mauvaise conduite de Montbéliard, garde-marine, contenait la dépêche royale, m'ayant obligé de le » faire arrêter à la supplication de ses parents, j'ai donné » ordre qu'il soit conduit aux îles de Sainte-Marguerite, et » je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention » est que vous le receviez et qu'il y soit détenu jusqu'à nouvel ordre, et nourri aux dépens de sa famille¹.... » Ce Montbéliard était un cadet, et, comme son camarade de Languedou, un fort mauvais sujet, traité, d'ailleurs, assez doucement, c'est-à-dire libre de sortir et de fréquenter la garnison. Mais il paraîtrait que notre jeune homme était d'humeur assez difficile, car, au mois d'octobre suivant, il se prit de querelle avec un soldat de la garnison de la compagnie de Mourand, du régiment de la vieille marine, qu'il tua bel et bien d'un coup d'épée dans le ventre². Saint-Mars le fit aussitôt enfermer, et prescrivit au sieur de Dampierre, major des îles, de commencer son jugement en attendant les ordres du ministre³. Là s'arrête ce que j'ai pu retrouver de ce détenu. Quelle fut la réponse de Barbezieux? que devint ce cadet? Je n'ai aucune lettre de lui; mais, à en juger par les habitudes du temps, il est plus que probable que notre écervelé en fut quitte pour quelques mois de *carcere duro* et une admonestation sévère. En l'an de grâce 1695, on était indulgent pour les peccadilles des gens d'épée, et la vie d'un soldat ne comptait guère dans la balance de la justice humaine.

CONCLUSION.

La voilà bien terminée, cette fois, cette histoire des différents prisonniers de Pignerol et des îles. Sans doute elle a été présentée trop rapidement et surtout d'une manière un peu

¹ 26 avril 1695. Depping, t. II, p. 708.

² P. 235, v. 1299, Mss. Dépôt de la guerre.

³ 10 novembre 1695. P. 221, v. 1300, Mss. Dépôt de la guerre.

sèche; mais, avant tout, j'ai souhaité produire des pièces authentiques, renvoyer les incrédules à la page, au volume, être sincère toujours et indiquer franchement le point faible où les renseignements me faisaient défaut. Cette méthode, je la suivrai pour terminer ce travail, et je crois qu'on y prendra un intérêt plus réel, plus profond qu'aux arrangements les plus ingénieux de l'imagination. Elle donnera d'ailleurs une image plus vivante des mœurs de ce temps-là.

Quoi qu'il en soit, ce rapide historique, on le reconnaîtra, a eu le réel avantage de débarrasser le récit d'une série de personnages inutiles, de prouver qu'il y avait loin des soixante prisonniers de M. de Saint-Mars aux quatre ou cinq des autres historiens, de présenter une idée exacte de la manière de procéder habituelle à cette époque pour l'incarcération des prisonniers d'État, et de la valeur réelle qu'on doit attacher à ces détentions arbitraires. Il a produit l'incontestable résultat de démontrer que, parmi les prisonniers que j'ai passés en revue, il n'en existait aucun dont la figure méritât assez d'intérêt pour faire comprendre la présence continuelle de Saint-Mars et les précautions ministérielles, et dont l'incarcération cadrât comme temps avec les exigences réclamées par les données du problème. Dans l'exposé des aventures de ces différents personnages, tout est simple au contraire, clair, nettement défini, tout se présente sans ambiguïté à l'esprit, du moins je le suppose. Maintenant, au contraire, on assistera sans discontinuité à une série de faits curieux, inconnus, de mesures identiques, de procédés particuliers, qui, sans avoir rien de merveilleux, n'en sont pas moins destinés à prouver que c'est dans cet ordre d'idées, sur cette piste nouvelle, qu'il fallait chercher la solution de ce problème étrange qu'ont légué la légende et M. de Voltaire.

TROISIÈME PARTIE.

LES EMPOISONNEURS. — LES PRISONNIERS DE LA TOUR D'EN BAS.
L'HOMME DIT AU MASQUE DE FER.

CHAPITRE V.

Les empoisonneurs au dix-septième siècle.

1670. Mort de Madame. — 1671. Mort de M. de Lyonne. — 1672, 1673, 1677. Affaire Brinvilliers. — 1673. Mort du comte de Soissons. — L'homme d'affaires du duc de Luxembourg. — 1673. Mort de Nallot. — La cassette et le lit blanc de M. de Louvois. — 1674. Les complots de Normandie. — Les va-nu-pieds. — L'affaire Bonnesson. — L'affaire Roux de Marsilly. — Le chevalier de Rohan. — 1676. Sardan et Audijos. — 1675. Empoisonnement du duc de Savoie. — 1677. Tentative d'empoisonnement de la reine de Pologne. — 1675, 1677, 1679. Affaire Vanens, Bachimont et de Chasteuil. — 1678. Poncet d'Orvilliers. — 1678-1681. Les poisons et la Chambre ardente. — 1685. Les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes. — Conclusion.

De tout ce qui précédait, de tout ce que j'avais examiné dans les deux premières parties de cette étude, il était résulté pour mon esprit cette conviction complète :

1° Que la légende de cette question historique n'était nullement due aux récits ou écrits des contemporains du drame et des intéressés, mais uniquement au travail imaginaire des écrivains de la deuxième moitié du dix-huitième siècle, à la personnalité du geôlier et à ses déplacements successifs, ainsi qu'à ses contes jaunes;

2° Que, parmi les prisonniers dont je venais de faire le rapide historique, aucun ne pouvait satisfaire aux conditions réclamées de temps, de surveillance et d'intérêt;

3° Qu'il y avait identité parfaite pour les soins et la garde

du prisonnier à Pignerol, à Exiles, à Sainte-Marguerite et à la Bastille.

Acceptant donc ces conséquences comme certaines, je pris pour point de départ ce fait indiscutable de la dépêche de fin 1691, dans laquelle M. de Barbezieux parlait à Saint-Mars de son *prisonnier d'il y a vingt ans*, et des autres où il lui rappelait son *ancien prisonnier, le prisonnier de Pignerol, etc.* Ce détail admis, j'en conclus qu'au lieu d'accepter un merveilleux qui n'existait pas, des concordances de nom impossibles, il était plus logique de rechercher si, conformément à la dépêche ministérielle, c'est-à-dire à vingt années en arrière de 1691, vers 1672 par conséquent, des *incarcérations mystérieuses n'avaient pas eu lieu au donjon de Pignerol*, et si des événements particuliers en Europe ou en France à cette époque n'avaient pu autoriser le Roi ou le ministre à faire arrêter et enfermer pour la vie quelque grand coupable.

Or, à des dates rapprochées de cette même année 1672, le secrétaire d'État de la guerre avait accompli un voyage mystérieux à Pignerol, et fait exécuter deux arrestations, celles d'un moine jacobin et d'un personnage inconnu. Qu'étaient ces deux hommes? Dans quel but s'était fait ce voyage? Ces arrestations pouvaient-elles concorder avec les données du problème? Des événements graves s'étaient-ils passés en France à la même date? Voilà ce que je recherchai, en commençant par un examen des grands procès du temps. La méthode était sûre; elle devait me mettre sur la voie de découvertes fort intéressantes, mais tellement enchevêtrées, tellement nombreuses, que je dus renoncer à suffire seul à l'achèvement de cette vaste enquête, et me résoudre à publier les documents que je possédais, et dont les points de liaison devaient se retrouver un peu partout dans les archives de différents pays.

Voici, du reste, par ordre de dates, quelques-uns des curieux événements de l'époque où s'est passé le drame dont le personnage épisodique doit être le fameux prisonnier de la Bastille.

MORT SUBITE DE MADAME

(HENRIETTE D'ANGLETERRE, DUCHESSE D'ORLÉANS).

(30 juin 1670.)

Madame se meurt, madame est morte! Chacun a présent à la mémoire ce cri suprême jeté par Bossuet, dans sa magnifique oraison funèbre, à propos de la fin tragique de cette jeune princesse étrangère, dont les grâces pleines de charme avaient su captiver la cour de France, et particulièrement un jeune roi de trente ans, Louis XIV; de cette aimable Henriette, mariée à cet indigne époux qu'on appelait le duc d'Orléans, alors à la merci d'un favori d'une nature étrange, le chevalier de Lorraine. C'est qu'en effet cette mort avait eu quelque chose de si inattendu, de si mystérieux, que les esprits les moins disposés à mal penser avaient cru y voir autre chose qu'une fin naturelle. Voici d'ailleurs quelques notes inédites, relatives à ce douloureux événement :

« Le jeudi 30 janvier 1670, dit le président Bailleul (Louis » de Bailleul, marquis de Château-Gonthier), M. le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, étoit arrêté au château neuf de Saint-Germain, par le comte d'Ayen, capitaine » des gardes de quartier, sur les trois ou quatre heures du » soir. Le même jour, sur les neuf heures, Monsieur partoit » de la cour avec Madame pour s'en venir coucher à Paris, au » Palais-Royal, où il arrivoit à minuit, comme on ne l'attendoit » point, mécontent de cette disgrâce. Il y séjourna tout le » vendredi 31, et lui et Madame, avec toute sa maison, ne » partirent que le matin du 1^{er} février 1670, pour s'en aller » en relais de carrosse à Villers-Cotterets. Madame, paroît-il, » outragée par la familiarité du chevalier de Lorraine avec » son mari, et par les airs insultants qu'il prenoit vis-à-vis » d'elle, avoit obtenu du Roi qu'on le fit sortir de la cour¹. »

De Saint-Germain, le chevalier fut conduit à Pierre-en-Cise, et, le 21 février, Louis XIV écrivait à M. de Pom-

¹ Ravaisson, t. IV, p. 23.

ponne : « J'ai envoyé depuis quelques jours les ordres pour » faire transférer le chevalier de Lorraine de Pierre-en-Cise » au château d'If, et pour lui faire ôter toute communication » avec le dehors.... » Mais la détention était bientôt changée en exil, et du château d'If, le chevalier obtenait la faveur d'aller à Rome¹ rejoindre son frère le comte de Marsan, qui l'avait précédé dans cette ville. Que firent là les deux frères ? Ce qu'on sait, c'est qu'ils s'y lièrent avec les exilés et les mécontents français, toujours nombreux à Rome à cette époque ; qu'ils y menèrent grande et joyeuse vie, et restèrent en communication continue avec leurs affidés de France.

Aussitôt après l'incarcération du chevalier à Pierre-en-Cise, Monsieur et Madame revinrent à Paris², et reprirent leurs places accoutumées à la cour. Survinrent alors l'immixtion de la duchesse dans les affaires politiques, ainsi que son envoi à Douvres, afin d'y rencontrer son royal frère, Charles II, pour l'amener à signer un traité d'alliance offensive et défensive. Le 5 mai, Madame Henriette arrivait à Douvres, accompagnée d'une jeune Bretonne fort intrigante et fort belle, qui devait servir d'appât à l'amoureux monarque et devenir bientôt la célèbre duchesse de Portsmouth. Le 18 juin, la princesse était de retour, après avoir réussi dans sa double mission, et le 20, de Lyonne écrivait à Pomponne : « Madame est ici depuis avant-hier, fort satisfaite de tous les » traitements qu'elle a reçus en voyage..... Le traité est » signé..... » Tout semblait donc sourire à la jeune femme, dont l'habileté avait su faire réussir une négociation si importante pour les projets de l'ambitieux Louis XIV. Aussi la faveur qui en était devenue la conséquence n'était-elle pas faite pour réjouir le duc d'Orléans, ni augmenter les chances de retour en grâce de son favori. Mais cette faveur même ne devait guère être longtemps un obstacle. Neuf jours

¹ Le chevalier de Lorraine à Louvois, le 19 janvier 1672 (p. 47, v. 299 Dépôt de la guerre), août 1673 (p. 6, v. 305, Dépôt de la guerre). Autographes.

² 24 février 1670.

après, le 29 juin, Madame, alors à Saint-Cloud, venait d'écrire une longue lettre à la princesse Palatine¹, et de se mettre au bain, après avoir bu un verre d'eau de chicorée, lorsqu'elle fut prise subitement de douleurs violentes qui ne firent que s'accroître de minute en minute. Le 30, à deux heures du matin, elle était morte.

Madame Henriette n'avait alors que vingt-six ans ; elle était née à Exeter, le 16 juin 1644. Le lendemain, il y eut comme une panique au château : les gens de la princesse s'en allèrent ou disparurent ; l'enterrement se fit avec une précipitation incroyable. Un an après, Monsieur était remarié, et le chevalier de Lorraine, revenu d'exil, reprenait près de son maître le poste de favori. On causa, on jasa bien dans les ruelles ; mais qui aurait osé élever la voix en l'an 1670 ? Il fallait avoir l'autorité de Saint-Simon et de Madame, mère du Régent, pour oser émettre cette idée hasardée d'empoisonnement. Sir Perwick, qui écrit le jour même de l'événement à sir Williamson², se contente de dire : « Madame est tombée malade hier, de la colique, » vers quatre heures de l'après-midi ; elle est morte ce matin » à deux heures. » Bouillaud est un peu plus explicite : « Plusieurs ont cru et ont voulu faire croire, prétend-il, qu'il » y avoit du poison, mais elle est morte de mort naturelle suivant les médecins françois, de poison, selon les » Anglois. »

En Angleterre, ajoute le savant M. Ravaisson, on crut toujours à un crime ; malheureusement Charles II avait trop besoin des subsides de la France pour se permettre des observations discourtoises. Toutefois, afin d'éviter la honte de laisser Monsieur, son frère, sous le soupçon d'un pareil crime, et pour atténuer le mauvais effet de cette mort dans l'opinion publique, Louis XIV ordonna l'autopsie. Ce fut un médecin français, médecin ordinaire du Roi depuis 1655, Antoine Vallot, qui fut chargé de ce soin. Vallot naturel-

¹ Ravaisson, t. IV, p. 32.

² *State paper Office.*

lement trouva que tout était arrivé, on ne pouvait mieux. Mais le choix même du docteur était fâcheux ; ce Vallot passait déjà pour avoir quelque peu tué la mère de Madame.

MORT SUBITE DE M. DE LYONNE,
 SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
 (1^{er} septembre 1671.)

« Le 26 juillet 1671, dit Bouillaud dans son *Journal*, » M. de Lyonne fit arrêter sa femme par un exempt et douze » gardes, et la fit conduire le lendemain au couvent des » Filles Sainte-Marie, du faubourg Saint-Jacques. La vie » désordonnée de sa femme, déréglée et peu honnête, et la » dissipation qu'elle faisait de son bien, l'ont forcé d'en » venir là. » Un mois après à peine, le 22 août, M. de Lyonne était atteint d'une indisposition étrange, tombait en léthargie dans la nuit du 27 au 28, et mourait le 1^{er} septembre, à quatre heures et demie. Il n'avait que soixante ans. Quant à madame la marquise de Lyonne, née Paule Payen, elle survécut à son mari jusqu'en 1704 (20 mars). Mise en liberté le 17 octobre 1671, un mois après la mort de M. de Lyonne, elle fut réintégrée au couvent le 15 décembre, sur la demande même de ses fils. « C'étoit une petite » femme assez jolie, dont les dérèglements passaient toute » croyance ; sa sorte de malhonnêteté étoit si scandaleuse, » qu'il y auroit longtemps que je l'aurois chassée du nom- » bre des mères », écrit madame de Sévigné. Mais le curieux fait, encore ignoré à cette époque, c'est qu'elle était fort bien déjà avec Penautier et les autres complices de la Brinvilliers. Or, ces liaisons-là, on ne les a pas impunément ; il ne peut donc exister que peu de doutes sur la cause de la fin subite du secrétaire d'État, fin qui concordait si bien avec les désirs de cette évaporée¹.

¹ Il existe aux Archives nationales, O' 15, page 87, une lettre du Roi à l'abbesse de Port-Royal, pour lui prescrire de ne point laisser sortir de son monastère cette dame de Lyonne. Hugues de Lyonne s'était marié, en 1645, à mademoiselle Paule Payen.

AFFAIRE DE LA MARQUISE DE BRINVILLIERS (MARIE-MADELEINE).
 (1672, 1673, 1677.)

Le 31 juillet 1672, à dix heures du soir, mourait à Paris un gentilhomme du nom de Gaudin de Sainte-Croix. Ce gentilhomme, malade depuis cinq mois, vivait fort retiré et loin de sa femme, dont il était séparé.

Ce Sainte-Croix, ancien capitaine dans le régiment de Tracy-Cavalerie, déjà arrêté en 1663, puis relâché, était depuis longtemps l'amant d'une marquise de Brinvilliers, née Dreux d'Aubray, dont tous les parents étaient morts d'une fin tragique et mystérieuse. Une femme pourtant, la veuve du dernier des d'Aubray, veillait sur les faits et gestes de ceux qu'elle croyait avoir eu intérêt à la mort de son mari. Grâce à son crédit auprès de Louvois, elle put obtenir, le 8 août 1672, de faire procéder à l'inventaire des objets laissés par Sainte-Croix. La découverte des poisons et des papiers compromettants qu'on trouva dans une cassette du défunt mit la justice sur la voie d'une série de crimes inouïs, et provoqua l'arrestation du valet dudit Sainte-Croix, le nommé La Chaussée¹. La capture était bonne, car les aveux de ce misérable furent si complets, si inattendus, que La Reynie, effrayé, se crut obligé de solliciter des ordres avant d'agir. Quand on s'y décida, la marquise de Brinvilliers était déjà en Angleterre, où Colbert essaya, mais en vain, de l'arrêter à l'aide d'une demande d'extradition. Toutefois, suivie à Douvres par les agents de Colbert, la marquise se sauva dans les Pays-Bas, et finit par être prise à Liège, grâce aux soins de l'agent diplomatique français dans cette ville, le sieur Descarrières, et à la bonne volonté des consuls de Liège, et non pas, comme l'a prétendu la légende, par suite d'un déguisement de l'exempt Desgrez en abbé galant². Mais il est inutile de revenir ici sur les incidents de cette dramatique histoire, dont le dénouement est connu.

¹ 19 novembre 1672.

² 16 mars 1676. Ravaisson, t. IV, p. 164.

Je signalerai simplement les personnages qui ont passé sous les yeux des juges pendant les trois procès successifs du valet La Chaussée, du trésorier Penautier et de la marquise, et qui prendront place dans le débat.

Marie-Madeleine d'Aubray, marquise de Brinvilliers, une des filles du sieur Dreux d'Aubray, maître des requêtes, lieutenant civil au Châtelet, avait épousé en 1651 le marquis de Brinvilliers, fils de M. Gobelin, président à la chambre des comptes. Devenue la maîtresse d'un aventurier nommé Sainte-Croix, cette femme, pour faire face aux exigences de toute nature qu'avait amenées cette situation anormale, avait eu recours au crime, commun à cette époque, de l'empoisonnement. Parmi les principales victimes, il fallut bientôt compter les proches parents de la marquise, son propre père, le sieur d'Aubray, sieur d'Offémont, mort le 10 septembre 1666, et son frère Antoine, empoisonné à trente-sept ans, le 17 juin 1670. Craignant les investigations de la justice, par suite de l'arrestation du valet de Sainte-Croix, la Brinvilliers s'était sauvée en Angleterre, puis dans les Pays-Bas. Arrêtée à Liège, le 16 mars 1674, amenée le 31 à la Conciergerie, jugée le 17 avril, la marquise fut condamnée et exécutée le 16 juillet de la même année¹.

Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, son mari, avait été mestre de camp du régiment de Normandie en 1659. On ne sait vraiment encore comment cet homme échappa à la vengeance de cette femme et de son amant. Les deux misérables comptaient-ils sur une fin fortuite ? « On ne parle ici, » écrit madame de Sévigné, le 1^{er} mai 1676, que des discours » et des faits et gestes de la Brinvilliers. A-t-on jamais vu » craindre d'oublier dans sa confession d'avoir tué son père ? » Les peccadilles qu'elle craint sont admirables ! Elle aimoit » ce Sainte-Croix, elle vouloit l'épouser, et empoisonnoit fort » souvent son mari à cette intention. Sainte-Croix, qui ne » vouloit pas d'une femme aussi méchante que lui, donnoit

¹ Née, suivant M. Jal, le 22 juillet 1630.

» du contre-poison à ce pauvre mari, de sorte qu'ayant été » ballotté cinq ou six fois de cette sorte, tantôt empoisonné, » tantôt déempoisonné, il est demeuré en vie et s'offre pré- » sentement de venir solliciter pour sa chère moitié. On ne » finiroit point sur toutes ces folies... » En tout cas, fort malade, le marquis, dès 1674, sollicitait un changement et un congé : « Si je pouvois, disait-il tristement à Louvois, avoir » l'honneur de vous voir, vous verriez bien sans doute sur » mon visage que si le seul déplaisir de ne pas faire mon de- » voir me fait croire que ma santé me permet d'aller à l'ar- » mée, elle n'est pas meilleure que devant¹. » Au bas de cet autographe se trouvait la brève réponse de Louvois que voici : « Qu'on lui envoie dès à présent son congé. »

Gaudin de Sainte-Croix est un aventurier dans le genre de Chasteuil, La Tréaumont, Paul Sardan. Capitaine dans Tracy-Cavalerie, marié, puis séparé de sa femme, criblé de dettes, il fut enfermé une première fois à la Bastille le 19 mars 1663, et en sortit le 2 mai de la même année. Il se retira en Angleterre, fit plusieurs voyages dans les Flandres et en Allemagne, s'y lia avec les médecins Glazer et Rabel, l'empoisonneur Eggidi, les Vanens, les Bachimont, les Gonnor, etc..., fit partie d'une vaste association criminelle, en devint un des chefs, puis retourna à Paris, dont il fit le centre de ses opérations et de ses relations.

Exili, ou plutôt Eggidi, était un gentilhomme de cette fameuse reine Christine de Suède, qui avait souillé d'un meurtre à Fontainebleau le foyer hospitalier de la France. Dès 1650, cet homme remplissait à Rome le rôle de sicaire et d'empoisonneur ; sa sœur était une fille publique.

Arrêté et conduit à la Bastille le 2 février 1663, il en sortit le 27 juin de la même année, grâce au crédit de Sainte-Croix et de la Voisin, et se retirait en Angleterre, où il retrouvait la bande des Rabel, Gonnor, Glazer, etc....

Pierre Louis de Reich de Penautier, ex-commis des finances, épousa une demoiselle Lesecq, fille unique de

¹ P. 64, v. 358. Dépôt de la guerre.

M. Lesecq, trésorier de la bourse des états de Languedoc. Par suite de la mort subite de son beau-père et de ses associés, Hannyvel, sieur de Saint-Laurens, receveur général du clergé de France, et de d'Alibert et du frère de madame d'Alibert, il se trouva en quelques années possesseur unique de ces différentes charges, avec le titre de conseiller du Roi en 1672. Cette fortune si bien préparée, si rapidement amassée par ces morts successives, avait déjà ému l'opinion publique, quand l'ouverture de la cassette de Sainte-Croix et la découverte des papiers qu'elle contenait firent connaître les rapports qui existaient entre le trésorier et la bande de Sainte-Croix. Assigné à comparaître le 27 mars 1673, il se renferma dans une négation absolue et fut renvoyé des fins de la plainte, faute de preuves, le 15 juin 1673. Mais l'arrestation de la marquise, ses aveux, les nouveaux papiers trouvés à Liège, nécessitèrent en 1676 une deuxième instruction. Arrêté chez lui à l'improviste par l'huissier Husson et l'exempt Desgrez, notre homme n'eut pas le temps d'avalier un billet qu'il avait glissé dans sa bouche. Déplié, ce papier donna le texte suivant :

« Juin 1676.

» Il y a... par ma précédente, comme... au premier jour...
 » vous m'avez marqué.... serai ponctuel.... Voyez ici pour
 » cela même toutes.... les choses.... en l'état que vous pou-
 » vez désirer et sans qu'il paroisse aucune affectation pour
 » cela, ni que ma famille, ni que qui que ce soit puisse rien
 » soupçonner. Donnez-moi au nom de Dieu souvent de vos
 » nouvelles.... écrirai au plus long une.... partir d'ici et je
 » vous.... que vos lettres me so.... ment et fidèlement ren-
 » dues.... pour tout ce qui vous plaira. Encore une fois, dans
 » cette maudite conjoncture, donnez-moi souvent de vos nou-
 » velles. »

Deux autres brouillons de lettres trouvés dans une corbeille donnèrent le résultat suivant :

« Ce 6 juin 1676.

» Mon ami s'en va demain pour un mois à la campagne

» avec toutes les précautions nécessaires pour ne donner au-
 » cun soupçon qu'il veuille quitter son emploi. Si par la ré-
 » ponse à celle-ci, il est nécessaire qu'il y demeure plus
 » longtemps, il rendra son compte et se retirera tout à fait
 » au lieu que je lui ai destiné et où il va présentement. J'ai
 » donné ordre que les vôtres me soient promptement et fidè-
 » lement rendues. Faites-moi réponse s'il faut qu'il reste
 » longtemps ou s'il faut qu'il quitte tout à fait, et tout se fera
 » sans éclat.... »

« Ce 15 juin 1676.

» Je crois que le séjour d'un mois à la campagne de notre
 » ami suffira.... »

Mais il en fut de l'explication de ces missives mystérieuses comme de l'identité de Martin dit Louvigny, dit Dubreuil, de La Pierre, de Glazer, etc....; Penautier refusa de répondre. D'ailleurs Penautier était riche, fort riche : soutenu par le clergé et par quantité de gens intéressés à son silence, il fut mis en liberté et rentra dans le monde, où il trouva sa place habituelle et des amis prêts à l'aider à dépenser des millions gagnés de si étrange façon.

La Chaussée, valet de Sainte-Croix. Arrêté le 4 septembre 1672, il fut jugé, condamné et exécuté le 24 mars 1673. Il n'était pas trésorier du clergé de France.

La Pierre, dit Saint-Georges, autre valet de Sainte-Croix, était Italien de naissance. Du service de Sainte-Croix il avait passé à celui de Penautier, qui le plaça momentanément près de son associé Hannyvel, sous le nom de Saint-Georges. C'est ce Georges que madame Marie Woser, veuve de messire Pierre Hannyvel, veuve du sieur de Saint-Laurens, de concert avec l'abbé Dausse, accusait d'avoir empoisonné son mari par ordre de Penautier. Au moment du jugement de son camarade La Chaussée, et à la veille d'être arrêté lui-même, il trouva prudent de s'esquiver et de gagner la frontière. Ce fut ce La Pierre dit Saint-Georges, dit Castanieri, que l'on retrouvait plus tard escroc à Vintimiglia, espion politique à Turin et à Pignerol, muni de poison

quand on l'arrêta, et offrant au duc de Savoie de lui faire connaître des secrets importants relatifs à la sûreté de la vie du Roi de France. Enfermé au donjon de Pignerol, cet homme fut mis en liberté quelque temps après, par ordre de Louvois, sans explication aucune. Quel motif dirigea Louvois dans cette circonstance? Le ministre eut-il peur, en le faisant venir à Paris ou en le gardant à Pignerol, de compromettre la position de son ami Penautier, alors en prison? Je ne puis émettre là-dessus qu'une opinion de probabilité.

Il en fut de même, pour le sieur Dubreuil, dit Martin, dit Louvigny, dit Samson, que pour Saint-Georges.

Le 8 août 1672, le jour de la visite domiciliaire faite chez le sieur Gaudin de Sainte-Croix, un sieur Dubreuil, sorte d'homme d'affaires qu'on avait vu souvent au logis du défunt, brisait des fioles par-ci par-là et semblait se livrer à quelque mystérieuse recherche. Ce fut encore lui qui, le 17 août, voulut s'opposer à l'ouverture de la cassette. Employé successivement chez Sainte-Croix, chez le frère de Sainte-Croix, chez Dalibert, Penautier, etc..., cet individu se donnait pour gentilhomme, ci-devant commis pour le Roi à la recette des tailles dans la généralité de Montauban. Intimement lié avec Sainte-Croix, La Pierre, etc..., gravement compromis par suite de la découverte des papiers trouvés chez Belleguise, il comparut une première fois, à titre de témoin, le 22 avril 1673, mais n'attendit pas les hasards d'un interrogatoire plus approfondi.

Le 17 juillet, quand on lança contre lui un mandat d'amener, notre homme avait disparu. De Paris il gagna Bordeaux, y fut emprisonné, se sauva, se rendit chez un affidé, l'évêque d'Agde (frère de Fouquet), partit pour la Suisse, et finit par se faire prendre comme espion politique à Bâle, sous le nom de Samson, par les gens de M. de Montclar et de l'intendant La Grange. Conduit à Pierre-en-Cise, puis au donjon de Pignerol, il s'y trouvait au moment du procès de la Brinvilliers et de Penautier. Il ne vint pas à

Paris, ne fut pas confronté avec ses complices; mais traité fort durement par Saint-Mars, il fut de ceux qu'on transféra à Sainte-Marguerite en 1694, et mourut aux îles vers 1697.

Alexandre de Belleguise, caissier de Dalibert et de Penautier, était très-lié avec Sainte-Croix et Dubreuil. Dès 1669, il travaillait chez Penautier. Ce fut lui qui, sur l'ordre de Penautier, fit enlever les coffres de Sainte-Croix et sauver La Pierre. Arrêté le 1^{er} août 1676, il fut interrogé le 19 avril 1677 et condamné au bannissement pour trois ans.

Citons encore parmi les complices :

La Voisin, célèbre empoisonneuse, liée avec Sainte-Croix.

Le chevalier Gonnor, agent anglais, lié avec Sainte-Croix et Eggidi.

Le marquis de Chasteuil, chef de la bande de Marseille, Lyon et Turin, ancien officier.

Glazer, célèbre médecin de Bâle (1629-1675), lié avec Sainte-Croix et Penautier. Ce fut ce Glazer qui fut accusé par la Brinvilliers d'avoir eu des relations intimes avec Fouquet, et d'avoir été envoyé par lui à Florence pour étudier l'art des poisons.

Biaucourt, avocat, âgé de trente-trois ans, amant de la marquise de Brinvilliers.

Dulong, chanoine de Notre-Dame, très-lié avec Sainte-Croix. Il fut soupçonné d'avoir empoisonné l'archevêque de Paris.

Paul dit Sardan, agent politique fort recherché par la police, lié avec Penautier. Il fut compromis dans les procès de Rohan, d'Audijos et de Vanens.

MORT DU COMTE DE SOISSONS.

(1673.)

Le 20 juin 1673, l'ambassadeur Michel écrivait de Tournay au doge de Venise : « La perte du comte de Soissons afflige » tout le monde. Il se faisait transporter à Wesel, se trouvant un peu soulagé d'une indisposition légère, lorsqu'il

» fut surpris par un accident mortel¹. » Cette fin avait, en effet, quelque chose d'étrange. La maladie avait duré trois jours à peine, et pendant ce temps, à quelques lieues de là, la comtesse de Soissons, la trop fameuse Olympe Mancini, la deuxième nièce de Mazarin, menait joyeuse vie. En compagnie d'une autre empoisonneuse, sa sœur (Marianne-Marie Mancini), duchesse de Bouillon², elle faisait partie carquée avec le duc de Villeroy et M. de Vendôme. Or, le comte de Soissons était suivi d'un ancien page, le sieur Tory, fort joli garçon, que la chronique mettait au nombre des favoris de la dame. Le comte mort³, sa femme n'eut rien de plus pressé que de courir effrontément à Maëstricht, où se trouvaient la cour et Tory. Le 18 septembre, elle sollicitait même une faveur de Louvois pour son amant⁴ : « J'ai trop de preuves

» de vos honnêtetés et des manières avec lesquelles vous
 » savez obliger les gens, pour ne pas profiter dans ces ren-
 » contres de l'avantage de cette connoissance, et comme j'ai
 » fort à cœur l'avancement d'un gentilhomme nommé Tory,
 » qui a été page de feu M. mon mari, qui est présentement
 » enseigne à la générale des Suisses, je voudrais bien me
 » flatter que vous eussiez à ma considération quelque bonté
 » pour lui dans cette occasion de la mort de M. de Courten,
 » capitaine d'une compagnie.... S'il pouvoit obtenir cette
 » compagnie, je vous en aurois une très-grande obligation,
 » et la mettant au nombre des autres, je vous en aurois une
 » reconnoissance infinie, étant avec une passion très-sincère...

» Votre très-humble servante, — LA COMTESSE DE SOISSONS. »

(Au bas de la lettre, en marge, se trouvaient ces mots :
 « La compagnie est déjà donnée. »)

L'accusation d'empoisonnement courait les ruelles, et le 15 juillet, Marsilly, l'ami intime de Louvois, lui écri-

¹ Archives de Venise.

² Mariée, le 20 avril 1662, à Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon; morte le 14 juillet 1714.

³ Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons (1633-1673).

⁴ P. 372, v. 361. Dépôt de la guerre. Autographe.

vait « La comtesse est malade et accablée de fluxions. Le
 » bruit qui s'est répandu que M. le comte, en mourant,
 » avoit dit qu'il se croyoit empoisonné, court toujours. Il est
 » ici un homme pris et convaincu d'avoir empoisonné sa
 » femme, lequel étant interrogé par le lieutenant criminel,
 » dit que cela étoit vrai, et qu'il a jeté de la poudre blanche
 » sur le visage de sa femme, sur sa gorge et sur ses mains,
 » et qu'il en a aussi mis dans son potage; et le pressant de
 » dire pourquoi il a fait cela, il dit qu'il étoit fort amoureux
 » de sa femme, et croyant qu'elle en aimoit un autre, il alla
 » trouver une sienne amie, nommée dame Barbe, lui faisant
 » des plaintes de sa femme. Elle lui dit qu'elle lui donneroit
 » d'une poudre pour s'en faire aimer, en la jetant sur elle et
 » dans sa soupe, ce qu'il fit. Dame Barbe dit que cela est faux;
 » l'homme le soutient à dame Barbe, et dit force choses pour
 » le prouver. Les juges sont fort embarrassés. Que faire à cet
 » homme qui dit qu'il n'entendoit pas fugue? Cependant la
 » femme empoisonnée se mouroit hier, et je la crois morte
 » à l'heure qu'il est¹. »

Cette mort du comte de Soissons, d'ailleurs, n'était pas une fort mauvaise affaire pour la Mancini, qui gagnait, outre sa liberté, un immense apanage, une énorme fortune, et le 21 janvier de l'année suivante, quatre cent mille livres (deux millions) en espèces bien sonnantes pour l'équivalent de la charge de colonel général des Suisses qu'occupait son mari et qu'on donnait au duc du Maine. Mais l'impunité de ses crimes ne devait pas être de longue durée. A quelques années de là on la retrouvait parmi les accusées de la Chambre ardente, à côté d'empoisonneuses avérées, telles que la Voisin et la Filastre. Chassée de France, elle vint habiter la Flandre, se sauva à Madrid, s'attacha à la Reine d'Espagne, qu'elle empoisonna, à ce que prétendent avec quelque apparence de raison Saint-Simon et Ravaisson. De retour à Bruxelles, repoussée par tout le monde, devenue l'objet du

¹ P. 80, v. 361, Mss. Dépôt de la guerre.

mépris général, elle y mourait dans la plus extrême misère en 1708.

ARRESTATION DE L'HOMME D'AFFAIRES DE M. LE MARÉCHAL
DE LUXEMBOURG.

(1673.)

Louvois au duc de Luxembourg :

« Au camp devant Maëstricht, 21 juin 1673.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire » au sujet de votre *homme d'affaires*, et vous avez eu l'habileté de ne me point mander son nom; mais après avoir pris les ordres du Roi, j'y ai pourvu du mieux qu'il m'a été possible, en mandant à M. Le Tellier de faire expédier des ordres de Sa Majesté pour faire mettre à la Bastille celui dont M. Hotmann lui diroit le nom, et de lui faire demander en même temps la manière dont il désiroit qu'il fût gardé. Vous voyez bien qu'on n'oublie pas l'exécution des choses que vous désirez, et je le ferai toujours avec tout le plaisir que vous pouvez imaginer. »

Quelques jours après, suivant le désir du maréchal, cet homme était remis aux soins intelligents de M. de Besmaus. C'était un moyen commode pour le duc de se débarrasser d'un agent gênant, au moment où les affaires de Penautier et du Masque de fer pouvaient mettre la justice sur la voie des mystères de sa conduite. Malheureusement, Luxembourg comptait sans les événements. Confronté avec les empoisonneurs, avec les prisonniers de Vincennes et de la Bastille, l'homme d'affaires du duc avoua plus qu'on ne lui demandait, eut de nombreux entretiens avec Louvois, chargea volontiers son ancien maître à la grande joie du ministre, et obtint plus tard, pour cette belle action, le droit d'aller mourir à l'étranger sans être inquiété.

MORT SUBITE DU SIEUR NALLOT,
AGENT SECRET DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA GUERRE.

LE LIT BLANC ET LA CASSETTE DE M. LE MARQUIS DE LOUVOIS.

(1673.)

Ce Nallot, trésorier général de l'ordre de Saint-Lazare, âme damnée de Louvois, avait, en 1670, accompagné ce ministre à Pignerol et pris part, à la fin de 1672 et au commencement de 1673, à la découverte des détails de la conspiration dont faisait partie le Masque de fer. Beau-frère de madame d'Aubray, la parente de la Brinvilliers, il avait beaucoup aidé à la poursuite de la marquise, ainsi qu'à l'inventaire exécuté chez Sainte-Croix. En relations continues avec Carpatry, le secrétaire particulier de Louvois, avec Le Tellier, alors à Chaville, avec La Reynie, Besmaus et Desgrez, détenteur des papiers de la conspiration pendant l'absence du ministre, il était désigné d'avance à la vengeance des empoisonneurs. Aussi venait-il à peine de procéder à l'interrogatoire de l'abbé du Colombier, qu'il mourut subitement, en quelques heures, le 16 juillet 1673. Louvois, alors à Maëstricht, ne put qu'envoyer ses regrets à la sœur de son agent¹. De son côté, madame d'Aubray lui écrivait : « Je prends la liberté de vous donner avis que mon frère est mort, et qu'il m'a chargée en mourant de vous donner avis de sa mort, et qu'il m'a mis entre les mains tout ce qui vous regarde. Faites-moi l'honneur de m'écrire là-dessus. Il m'a fort recommandé de n'en parler à personne, et d'hériter de son respect et de son zèle, et de son silence. M. Chauvelin et M. de Carpatry sont venus pour me demander si mon frère n'avait rien à vous, je n'ai pas répondu. J'attends vos ordres². » Tout aussitôt Louvois écrivait à Duclos³ : « Vous me ferez plaisir de garder jusqu'à mon retour la

¹ 21 juillet. P. 158, v. 305. Dépôt de la guerre.

² P. 59, v. 361, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 167, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

» *cassette* qui vous sera remise chez feu Nallot, et Carpatry
 » vous fera encore porter *un lit* dont je vous prie de faire de
 » même et de prendre soin qu'il ne se gâte. »

Le 27, Carpatry répondait : « Je vis hier madame d'Au-
 » bray ; je lui ai parlé du *lit* qui vous appartient, lequel étoit
 » en la possession de son frère. Elle m'a dit qu'elle ne l'avoit
 » point vu, mais qu'elle croyoit qu'il étoit dans une armoire ;
 » mais qu'à cause d'une consignation elle ne pouvoit faire
 » cette recherche, et que ce seroit pour aujourd'hui. Je me
 » suis rendu au temps marqué. Elle m'a fait dire qu'elle
 » avoit trouvé le lit. Je le retirerai dès demain et le donnerai
 » dans le même instant à M. Duclos, et je retirerai un récé-
 » pissé de lui tant de ce lit que de la cassette. Madame d'Au-
 » bray m'est venue trouver pour aller prendre votre lit chez
 » elle. J'y ai été et je l'ai rapporté chez moi, où il est dans
 » mon cabinet. Nous l'avons déployé, et nous y avons trouvé
 » les pièces mentionnées dans le mémoire ci-joint. Cela s'est
 » fait fort honnêtement de la part de madame d'Aubray¹. »

Le 20 août, madame d'Aubray ajoutait : « Monseigneur,
 » je prends la liberté de vous remercier de l'honneur que
 » vous m'avez fait de m'écrire avec tant de bonté. Je vous
 » assure qu'il n'y a point de personne qui en soit plus recon-
 » noissante... J'ai rendu, suivant vos ordres, à M. de Car-
 » patry quatre billets de 750 livres chacun de M. de Sejour-
 » nant. Si j'avois su, Monseigneur, qu'ils étoient à vous, je
 » me serois donné l'honneur de vous mander que je les avois.
 » Je crois que M. de Carpatry vous aura assuré que je lui ai
 » mis entre les mains *votre lit blanc*. Je payerai madame Fou-
 » cault lorsqu'elle me demandera de l'argent. Mon frère,
 » avant de mourir, m'a informée de l'*affaire*, sachant bien
 » que je sais me taire quand il le faut². » Au bas de la dépêche
 se trouvait, de la main de Louvois, la note suivante : « Car-
 » patry a fait la même faute que pour la cassette, qui est de
 » l'avoir demandée sans mon ordre. Ces billets-là ne m'ap-

¹ P. 133, v. 361, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 243, v. 361, Mss. Dépôt de la guerre.

» partiennent pas. J'ai donné ordre qu'on les lui rende.
 » Lorsqu'elle aura donné de l'argent à madame Foucault,
 » qu'il me le fasse savoir, afin que je le lui fasse rendre
 » ponctuellement. »

Qu'étaient cette cassette, ce lit blanc, cette madame Fou-
 cault, cette affaire si secrète confiée au lit de mort? Tout
 est plein de mystère à cette époque, et l'histoire de Louvois
 n'en est pas plus exempte que les autres.

AFFAIRE DU CHEVALIER DE ROHAN ET DE LA TRÉAUMONT.

(1674.)

La tranquille et luxuriante Normandie de l'an de grâce 1672
 ne se doute guère qu'il y a quelque deux cents ans elle s'est
 montrée, avec la Guyenne, l'Angoumois et la Saintonge, l'une
 des provinces les plus turbulentes de France. Pendant la
 minorité de Louis XIV, elle s'agita continuellement, sous
 l'action de conspirateurs émérites.

En 1639 éclata la fameuse révolte des *Nu-pieds*, qui
 tiraient leur nom de leur chef mystique, le haut et indomp-
 table capitaine *Jean Nu-pieds*, général de l'armée de souf-
 france, celui qui inscrivait en tête de son *Manifeste aux*
paysans :

César dans le sénat fut occis par Brutus
 Pour avoir conspiré contre tous les Romains.
 Catilina fut tué après un tas d'abus,
 Qu'il avait entrepris aux dépens des humains,
 Et moi je souffrirais un peuple languissant
 Dessous la tyrannie et qu'un tas de horzains
 L'oppressent tous les jours avecque leurs partis?
 Je jure l'empêcher, tout *Nu-pieds* que je suis.

C'est lui encore qui adressait à la Normandie cet appel
 touchant, où la rime est mieux respectée :

Mon cher pays, tu n'en peux plus ;
 Que t'a servi d'être fidèle ?
 Pour tant de services rendus
 On te veut bailler la gabelle.

Est-ce le loyer attendu
 Pour avoir si bien défendu
 La couronne des Rois de France,
 Et pour avoir, par tant de fois,
 Remis le Lys en assurance
 Malgré l'Espagnol et l'Anglois?

Ces libelles étaient revêtus du sceau du chef : deux pieds nus sur les cornes d'un croissant, avec cette devise : *Homo missus a Deo*¹. Les deux principaux lieutenants de cet étrange général furent La Basilière et l'abbé Morel, vicaire de Saint-Saturnin, plus connus sous le nom de *les Mandrins*. Les autres chefs s'appelaient Champinmartin, Lefebvre, Bastard, Lalande, des Planches, Lalouez, Latour, Conterrie, Brigandière, La Chesnaie, Turgot, etc. Mais grâce aux bons ordres de Richelieu, et surtout aux douceurs habituelles et connues des mercenaires allemands de M. de Gassion; grâce aux tueries, pendaisons, écartèlements, emprisonnements, bannissements, expropriations et autres aménités, la révolte fut vite étouffée, et le calme régna dans la Normandie épuisée et ruinée.

En 1659, une seconde révolte éclata, avec le marquis de Bonnesson, La Laubarderie, de Lézaucville pour chefs apparents; d'Harcourt, de Matignon, de Saint-Aignan pour complices. Bonnesson fut exécuté le 12 décembre 1659. C'était un huguenot. Ce fut là le dernier acte d'autorité du cardinal Mazarin.

En 1669, nouvelle affaire avec Roux de Marsilly, autre protestant, qui fut mis à mort le 22 juin de la même année.

Cinq ans plus tard, en 1674, surgissait encore en pleine Normandie une conspiration puissante. Il s'agissait, cette fois, de livrer certains ports à la flotte hollandaise pour aider au soulèvement de la province, pendant qu'en Guyenne et au midi de la France aurait lieu une prise d'armes ana-

¹ *Diaire du journal du voyage du chevalier Séguier en Normandie, 1640*, par M. de Verthamont. Mss., Bibliothèque nationale.

logue. Ce complot s'appelle dans l'histoire l'affaire du chevalier de Rohan.

Voici, du reste, les dates successives d'arrestation des différents conspirateurs :

Le 11 septembre 1674, le chevalier de Rohan est conduit à la Bastille.

Le 12, le sieur Georges du Hamel, sieur de La Tréaumont, habitant de Rouen, est arrêté dans cette ville et tué par mégarde par un des exempts chargés de se saisir de sa personne.

Du 17 septembre au 2 octobre, sont successivement conduits à la Bastille :

François Affinius Van den Enden, Hollandais¹; Dubosc, marquis de Sourdeval²; Guillaume Duchesne, chevalier des Préaux; François des Grioux, gentilhomme de M. de Rohan; François-Louis Dupin, valet de chambre de M. de Rohan; Pierre Regnault, valet de chambre de M. de Rohan; René Guimbaud et des Carreaux, laquais de M. de Rohan; Jean Langon, dit Lacroix, valet de M. de Rohan; Catherine Medavens, femme de Van den Enden; Louis Lanfranc, valet de La Tréaumont; Condé, La Garenne, Pierre Bourguignat, Alexandre de Créqui-Bergnieuil; Nicolas Lallemand, dit du Coudray, maître d'hôtel de M. de Rohan; le sieur de Louvigny, frère du duc de Guiche; le comte de Mouchy, gouverneur de Honfleur.

Le 19 septembre, le capitaine des gardes du comte de Monterey, gouverneur de Bruxelles, et le fils du grand baillif de Gand³.

Le 8 octobre, Anne Saran, dame de Villars, accusée d'avoir empoisonné son mari⁴; François Malet de Gravelle.

Le 11 octobre, le sieur de Saint-Martin, mademoiselle de Sellière.

¹ P. 2, v. 374, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 137, v. 374; Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 2, v. 374, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 137, v. 374, Mss. Dépôt de la guerre.

Le 12, Renée Morice d'O, demoiselle de Villers.

Le 13, Alphonse de Châlons de Maigremont; d'Herleville, commis au palais de Rouen.

Le 29, Jacques Guersant, sieur d'Aigremont, etc.

Le chef nominal du complot paraissait être le chevalier de Rohan; le chef réel était La Tréaumont.

Ce chevalier de Rohan, fils d'Anne de Rohan, princesse de Guéménée, était né en 1634. Il avait mené une vie fort scandaleuse et passait pour avoir eu des relations avec la duchesse de Mazarin, l'électrice de Bavière, madame de Thianges et madame de Montespan. Il avait pris part aux deux campagnes royales de 1667 et de 1672, et, à la suite d'un différend avec le chevalier de Lorraine, s'était sauvé en Angleterre, puis avait été mis à la Bastille en janvier 1673 et relâché le même mois. Ce fut à Londres qu'il entra en relation avec les meneurs, heureux de trouver un pareil chef à présenter aux nobles de Normandie mécontents. La Tréaumont, gentilhomme huguenot, perdu de dettes, faisait depuis longtemps des voyages continuels à Londres, Paris, Bruxelles, Cologne et Munich. Il s'y était abouché avec les Chasteuil, les Gonnor, les Sardan, le Masque de fer, Van den Enden, etc. De grande taille, d'une énergie à toute épreuve, La Tréaumont avait toutes les qualités d'un conspirateur et d'un chef de bandes.

Mais l'affaire prit des proportions tellement imprévues, pendant l'instruction que commença La Reynie, qu'on s'empressa de la circonscrire. « Il y auroit eu trop de gens » de haute condition compromis », écrivait La Reynie, dans une lettre curieuse qui existe aux Archives nationales¹. Aussi fut-elle lestement menée, grâce à la découverte du chiffre des conspirateurs²; et dès le mois suivant, les principaux coupables, Van den Enden, Rohan, des Préaux expiaient leur crime sur l'échafaud. On avait fait un exemple, mais non pas de la justice.

¹ Mss. n° 870. Supplément français.

² P. 234, Mss. N° 7629, Bibliothèque nationale.

(1674.)

Parallèlement à ce complot de Rohan et de La Tréaumont, se préparaient en Guyenne et en Angoumois d'autres projets de révolte.

Paul Sardan, greffier de la cour des aides de Montpellier, avait été nommé receveur des tailles au Puy. Chargé d'accompagner des fonds que les états de Languedoc envoyaient à Paris, il les avait enlevés et les avait dissipés, puis s'était sauvé en Flandre, où il avait rejoint le Masque de fer, Penautier, La Tréaumont, etc. Condamné par contumace à la peine de mort, à la fin de 1673, il concluait, trois mois après, le 20 avril 1674, un traité avec le prince d'Orange, traité par lequel il lui promettait de faire soulever quatre provinces. Le 23 juillet suivant, il était à Madrid, et sous le nom de Jean-François de Raulo, seigneur comte de Sardan, marquis de la Houssaye, signait un autre traité avec le marquis de Castel-Rodrigo¹, pièce dont le gouvernement français n'eut connaissance que longtemps après. Louvois seul, par la saisie des papiers de l'Homme au masque et de l'abbé du Colombier, etc., se trouvait sur les traces du personnage. Dès le 20 mai, en effet, il écrivait à Saint-Pé² pour lui faire part des manœuvres d'un individu qui répondait aux noms et surnoms de marquis Dauphin, comte de Sardan, de Paul Mirande, marquis de la Houssaye.

Le 6 février de l'année suivante, le maréchal d'Albret signalait les menées d'un nommé Foncenade, et le 23 juillet M. de Pontchartrain écrivait que le fameux traité dont on commençait à soupçonner l'existence pouvait bien avoir été fabriqué par un fripon du nom de Sardan qui se tenait caché à Paris. « C'est un homme que nous voudrions bien trouver, » et duquel le Roi souhaite que vous fassiez toutes les perquisitions possibles. »

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, p. 277.

² P. 3, v. 379, Mss. Dépôt de la guerre.

Le 25 octobre, M. de Pomponne priait Louvois de demander au duc de Savoie l'extradition d'un nommé Claude Mermay, dit Lavigne¹. Le même jour², il avertissait le maréchal d'Albret d'une conspiration nouvelle, l'engageait à rechercher les auteurs et particulièrement à faire arrêter un banquier de Toulouse, du nom d'Albo. De son côté, le 31 octobre, d'Aguesseau, l'intendant de Languedoc, annonçait la capture d'un gentilhomme espagnol nommé don Miguel Jean Morton, impliqué dans une conspiration contre le Roi, et la saisie faite sur lui de deux lettres adressées à madame de Grave, qui se trouvait alors aux bains de Barèges³.

A cette dépêche de d'Aguesseau, Louvois répondait par un ordre d'interroger ladite dame de Grave⁴, et d'enfermer l'évêque de Cadix ainsi qu'un chevalier de Malte espagnol, Antonio Salamanque, dans la citadelle de Perpignan⁵. Il prévenait en même temps le maréchal d'Albret et le comte de Jonzac, gouverneur de l'Angoumois, des projets de débarquement formés par les Hollandais sur les côtes de Guyenne et de Poitou; il envoyait enfin des troupes en quantité suffisante pour calmer l'émotion qui s'était produite dans ces provinces.

Dans le Béarnais et le pays Basque également, le gouverneur était tenu en échec, depuis 1664, par un chef de parti intelligent, nommé Audijos, sorte de brigand populaire, dont les ressources provenaient d'Espagne et des Flandres, et dont les ramifications avec les conspirateurs de Londres, Bruxelles, etc., sont flagrantes⁶. Mais le fait le plus curieux à constater, c'est la liaison avec le trésorier Penautier et Sainte-Croix de cet individu aux noms multiples, qu'on appelle Paul Sardan, ce conspirateur effronté qui habita

¹ P. 359, v. 375, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 360, v. 375, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 452, v. 375, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 451 et suivantes, v. 375 et 376, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ V. 376 et 377, Mss. Dépôt de la guerre.

⁶ *La France administrative*, par Depping, t. III.

longtemps Paris et sut mettre au défi toute la police de La Reynie, de Louvois et de Colbert.

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT DE LA REINE DE POLOGNE.

(1677.)

Louis XIV à la reine de Pologne :

« Saint-Germain en Laye, le 2 décembre 1677 1.

» Madame ma sœur, je loue Dieu de l'heureuse découverte
» du poison mêlé dans le sucre du café qu'on vous devoit ser-
» vir; agréez qu'en vous témoignant par cette lettre de ma
» main la part que je prends à cet incident, je vous conjure
» d'en profiter comme d'un avertissement du ciel, pour la
» conservation de votre personne et de celle du Roi de Polo-
» gne, Monsieur mon frère, et de croire que je ne saurois
» être plus sensible que je le suis à tout ce qui vous arrive,
» ni avec plus d'amitié, Madame ma sœur. Votre bon
» frère..... »

AFFAIRE VANENS.

EMPOISONNEMENT DU DUC DE SAVOIE EMMANUEL II.

(1675-1676-1679.)

Cette conspiration est appelée assez improprement *affaire Vanens*, du nom d'un des coupables, car elle comprend d'autres prévenus beaucoup plus importants; mais elle tire son origine de l'arrestation de ce personnage.

Charles-Emmanuel II, le chasseur enragé que nous connaissons déjà par l'histoire de Castanieri, avait épousé la princesse Marie de Nemours. Né en 1634, il mourut subitement le 12 juin 1675, à la suite de l'absorption d'une boisson rafraichissante. Comme tant d'autres membres de sa famille, ce malheureux prince avait été empoisonné. Pour quels motifs? sous quelle haute influence? L'histoire est muette là-dessus. Le hasard seul, assure-t-on, fit découvrir cette bande

¹ Ravaisson, t. IV, p. 314.

d'empoisonneurs. Ce fut en recherchant l'origine d'une lettre de change qu'on mit la main sur les acteurs de ce terrible drame, dont les pièces sont consignées dans le tome IV des *Archives de la Bastille*, de M. Ravaisson.

Arrêté le 5 décembre 1677 pour indiquer la provenance d'une traite de deux cent mille livres payable à Venise chez les sieurs Castelli et Pocobelli et délivrée par un banquier de Paris fort connu, le sieur Cadelan ; interrogé le lendemain même, il se déclara âgé de trente ans, natif d'Arles, officier d'infanterie réformé. Ces dépositions et les papiers compromettants qu'on trouva au domicile de sa maîtresse, mademoiselle Leclère, dite Finette, permirent à La Reynie de découvrir une nouvelle bande de malfaiteurs. Tel fut le point de départ de cette curieuse et étrange procédure qui effraya jusqu'aux juges eux-mêmes et dévoila toutes les turpitudes de la cour de Savoie, ainsi que tout un monde d'assassins et d'empoisonneurs. Sans entrer dans le récit de cette affaire, qui prend les proportions du roman le plus insensé, je me contenterai de donner des renseignements sur quelques-uns des accusés.

Louis de Vanens, ancien officier, natif d'Arles, perdu de dettes, agent du marquis de Chasteuil, voyageur en poisons, empoisonné lui-même par ordre du maître, le marquis de Chasteuil, mort à la Bastille.

Le marquis de Chasteuil, chef de cette bande d'empoisonneurs. Il prenait le titre de major au régiment de la Croix blanche (Savoie). C'est ce François Galaup, dit le chevalier, dont j'ai donné l'ordre d'arrestation adressé par Louvois à Saint-Mars et à d'Herleville en 1675.

Barthominat, dit la Chaboissière, dit Delorme, empoisonneur, habitué de l'hôtel de Soissons, dont il connaissait les êtres et où il recevait de l'argent. Né à Saint-Germain en Auvergne, il était âgé de trente-cinq ans quand il fut amené à la Bastille, le 29 novembre 1677. Il fut convaincu d'avoir reçu de l'argent d'un parent du chancelier d'Aligre, pour l'empoisonnement de ce dernier.

Pierre Cadelan, banquier à Paris et secrétaire du Roi. Natif de Castres, il était âgé de quarante ans, marié et père de famille lorsqu'il fut arrêté le 30 décembre 1677. En relations d'affaires avec les sieurs Castelli et Pocobelli, banquiers à Venise, Pedi, banquier à Rotterdam, banquier lui-même de cette bande de malfaiteurs, il fut interrogé pour la première fois le 4 juillet 1678, et enfermé à la Bastille, où sa femme n'eut permission de le voir tous les jours qu'à partir du 29 juillet 1682¹. Transféré à Besançon le 5 septembre 1683², il y mourut l'année suivante, et le 30 septembre 1684 Louvois, en faisant part à La Reynie de la fin du misérable, lui envoyait la bague qu'on avait trouvée au doigt du défunt³.

Le nommé Ponsieux, agent inconnu, voyageur en poisons, résidant à Venise et en Allemagne.

Le comte de Castelmajor était intimement lié avec Bachimont, Vanens et Chasteuil pour l'affaire des poisons. On trouva de lui des lettres fort compromettantes dans les inventaires faits chez Vanens et Bachimont. Ce comte, Portugais d'origine, habitait Turin. Il avait une position élevée et occupait un rang fort honorable, car le 21 novembre 1671, Servient, notre ambassadeur à Turin, écrivait à Louvois : « M. le comte de Castelmajor est sur le point de son départ » pour se rendre à la cour. Il portera des lettres très-favorables de Leurs Altesses Royales, et j'ai même pris la liberté » de lui en donner une pour vous.... Il désire obtenir de » passer le reste de ses jours en Portugal, dans sa famille, » sans vouloir, à ce qu'il proteste fort expressément, s'ingérer » d'aucune affaire de l'État⁴. » Et le 6 février 1672, il ajoutait : « M. le comte de Castelmajor, qui arrive jeudi dans » cette ville, ne peut se taire de l'accueil, des grâces qu'il a » reçues de Sa Majesté⁵. »

¹ P. 535, v. 679, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 132, v. 696, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 502, v. 717, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 181, v. 264, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 59, v. 299, Mss. Dépôt de la guerre.

Le comte de Bachimont s'appelait Robert de La Mire, sieur de Bachimont, Rurecourt et Yvranches. Agé de cinquante ans, il était né à Bachimont en Artois. Très-lié avec les empoisonneurs, il fut enfermé au château de Pierre-en-Cise, et interrogé pour la première fois le 17 mai 1678. Ce Bachimont habitait près de Lyon avec sa femme, dans une maison isolée où il faisait de l'alchimie et qui servait de repaire aux agents de Turin, de Paris, Lyon, Bâle et Bordeaux. Ce M. de Bachimont était de bonne famille. Ancien capitaine dans Picardie, il avait été un fort mauvais officier, signalé au ministre pour ses absences continuelles. Dès le 18 juillet 1669, Louvois lui écrivait : « Par » tous les extraits des revues des compagnies du régiment de » Picardie, la vôtre paroît la plus foible et en plus mauvais » état. Il est aisé de juger que ce désordre vient de votre » absence¹. » Le 2 août, Louvois renouvelait ses reproches². Cassé et renvoyé du corps, Bachimont retourna à Paris, où il vivait déjà depuis longtemps avec sa maîtresse, qu'il n'épousa qu'en 1674. En 1675, il fit plusieurs voyages à Turin, au moment de l'empoisonnement du duc, et à l'aide des sommes qu'il toucha, vint se réfugier près de Lyon et acheter la maison mystérieuse dont nous avons parlé.

Madame de Bachimont était fille d'un conseiller au parlement de Rennes, le sieur Paul Hay, comte de Coëtlan. Sa mère était fille du président Fouquet. Le fils d'un frère de sa mère avait épousé Pauline de Grignan. Elle avait également une sœur, du nom de Madeleine, qui en 1659 s'était mariée avec Charles Louis de Simiane, marquis d'Esparan, ancien capitaine et alors conseiller au parlement de Grenoble. En 1639, elle avait pris pour mari Siméon de la Haye, sieur du Plessis-au-Chat, qu'elle avait fait assassiner. Gravement compromise, enfermée, puis relâchée, elle était allée rejoindre son amant, le capitaine de Bachimont, dont elle ne prit le nom qu'en 1674.

¹ P. 172, v. 234, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 16, v. 234, Mss. Dépôt de la guerre.

Le chevalier Gonnor, Anglais au service de France, habitait tantôt Rouen, tantôt Paris. Il existe aux Archives de la guerre une lettre de Louvois à ce personnage. Elle est du 26 septembre 1672, et ainsi conçue : « Ceux qui vous ont » dit que le.... avoit mandé que vous étiez du complot du » sieur Witternigton, n'étoient pas bien informés, puisqu'il » n'en a jamais écrit, mais l'on a jugé qu'il étoit comme im- » possible que vous en ayez quelque connoissance. Au sur- » plus, Sa Majesté ne désire pas rétablir le sieur Witternig- » ton, mais elle disposera volontiers de sa compagnie¹. »

Dalmas, chirurgien aveugle, compromis dans l'empoisonnement du chancelier d'Aligre. Arrêté le 22 février 1678², il fut envoyé au château de Besançon, le 5 septembre 1683.

Rabel, médecin de Paris. Il avait reçu de Charles II, roi d'Angleterre, des sommes considérables. Il était aux gages du sieur Cadelan. C'est ce même Rabel que nous avons vu à Cannes et à Nice en rapports intimes avec Saint-Mars et Louvois.

Femme Leclère, dite Finette, maîtresse de Vanens; femme Catherine Leroy, servante; femme Dusoulaye, blanchisseuse; le sieur de Sainte-Colombe, le sieur Terron du Clauzel, mademoiselle de Montalais, le président Truchi, le marquis de Saint-Maurice, un prêtre nommé Baub, etc.

Tels sont les principaux personnages de ce drame curieux qui n'a pas encore eu son historien.

MADemoiselle DE LAGRANGE ET PONCET D'ORVILLIERS.

(1678.)

Cette histoire, qui parait isolée et se passe à Paris et à l'étranger, se rattache pourtant à tous les drames de Turin, Londres et Bruxelles, par la connaissance que les accusés ont les uns des autres. Voici les noms de quelques-uns des coupables :

Madeleine Gueniveau, veuve de Robert, sieur de Lagrange,

¹ P. 201, v. 268, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 421, v. 571, Mss. Dépôt de la guerre.

receveur des gabelles et tailles d'Anjou, âgée de trente-sept ans, fut exécutée le 25 février 1679. Cette demoiselle de Lagrange est une sorte de virago, de démon femelle; elle donna des détails si circonstanciés sur les complots dirigés contre le Roi, désigna tant d'individus, fut si claire dans ses dépositions, qu'on s'empessa de la faire disparaître de ce monde¹.

Le comte de Gonnor, agent anglais².

Poncet d'Orvilliers, capitaine réformé du régiment de Piémont en 1675. Cet officier criblé de dettes avait fait de nombreux voyages en Angleterre et en Belgique. Il fut trouvé porteur d'une somme de dix mille livres qu'il venait de toucher à Londres. Il était en relations avec la Philibert, la demoiselle de Lagrange, la Voisin, Gonnor, Bachimont, etc. Cet agent opérait principalement dans les Pays-Bas. Il fit des révélations importantes et compromit beaucoup de monde. En 1681, il était encore à la Bastille.

Le curé de Lannoy, complice de la demoiselle de Lagrange, fut exécuté le 25 février 1679.

LES POISONS ET LA CHAMBRE ARDENTE.

(1678-1680.)

De cette épouvantable affaire, dite des poisons, qui vint se dérouler devant la fameuse chambre ardente³, de cette plaie dont la découverte effraya tellement les contemporains, on n'a eu et on n'aura jamais qu'une idée superficielle. Malheureusement la blessure était trop profonde pour qu'on voulût la sonder complètement. On se contenta de la cicatrifier par quelques exemples sévères, et de faire disparaître

¹ Dépêches de Louvois à Le Tellier, pages 44, 45, 46, 5 février, volume 318, Dépôt de la guerre.

² Voir affaire Vanens.

³ La Chambre ardente fut composée de treize membres, savoir : sept conseillers d'État, Boucherat, de Breteuil, Voisin, Ficubet, Le Pelletier, de Pommeroy, d'Argouges; six maîtres des requêtes, de Fortia, de La Reynie, Turgot Saint-Clair, de Sève, de Thuisy, et Lefèvre d'Ormesson.

les individus compromettants. Il eût fallu sévir contre trop de gens et surtout remonter trop haut dans l'échelle sociale pour avoir les vrais coupables.

Je signalerai simplement les noms des principaux accusés :

Le nommé Dubuisson, qui prit plus tard le nom de Lesage. Déjà enfermé en 1667, conduit aux galères, il en sortit par le crédit de la Voisin. Enfermé de nouveau en 1679, il fut interné à Besançon. Ce fut lui qui avoua à Louvois, avec lequel il eut plusieurs entretiens, ses relations avec la Montespan, Vanens, la Lagrange, etc.

Le prêtre Mariette, ancien précepteur, habitué de l'hôtel de Soissons et de la maison de la Montespan. Enfermé à Saint-Lazare en 1667, il s'échappa, prit le nom de prieur de Sainte-Catherine, et ne fut arrêté à Toulouse que le 27 février 1680¹ et conduit avec la plus grande précaution à Vincennes.

Le nommé Belot, arrêté le 24 février 1679 et conduit à Vincennes².

Le sieur Collin, le sieur Vautier, M. de Broglio, le marquis de la Bosse. Ce dernier fut pris à Lyon et conduit à Vincennes³. Il était accusé d'avoir eu des rapports suivis avec Fouquet⁴.

Le nommé Lemaire, déjà poursuivi à Turin en 1670 et 1673, fut enfermé le 24 septembre 1679⁵. Ce Lemaire, conduit à la frontière le 18 août 1682, reçut l'assurance d'une pension annuelle de cent cinquante pistoles, l'ordre de voyager et de ne jamais rentrer en France, et surtout de ne souffler mot de ce qu'il avait pu entendre à Vincennes⁶.

Le sieur de Zurlabat⁷; le prêtre Danon⁸; Bock, pris à son débarquement à Dunkerque⁹; La Boissière, 11 jan-

¹ P. 496, v. 638, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 107, v. 618, Mss. Dépôt de la guerre.

³ 20 mai 1679. P. 324, v. 621. Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 162, v. 622, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 540, v. 624, Mss. Dépôt de la guerre.

⁶ P. 463, v. 680, Mss. Dépôt de la guerre.

⁷ Octobre 1679, p. 322, v. 625, Mss. Dépôt de la guerre.

⁸ 25 octobre 1679. P. 503, v. 635, Mss. Dépôt de la guerre.

⁹ 3 décembre 1679. P. 34, v. 627, Mss. Dépôt de la guerre.

vier 1680¹ ; le sieur Trabot, le sieur Gallet, qui fut pendu ; le sieur Racine, l'abbé Girard, l'abbé Olivier, le médecin Rabel. L'ordre d'arrestation est du 24 janvier 1680². Il était encore à la Bastille en 1681.

M. de Cessac et son valet, le sieur de Boncourt, les sieurs Morlaix, de La Mesnardière, Lafontaine, le chevalier de Monteau, le sieur Daboïs, qui fut trouvé possesseur d'un coffre rempli de papiers compromettants pour mademoiselle de Montalais et madame de Rouville ; le sieur Latard, qui fut l'objet de plusieurs interrogatoires personnels de Louvois ; le comte de Montemayor, enfermé à la Bastille, fut interné à Salces, où il fut oublié³ ; le sieur Touroude ; Lepreux, bénéficiaire de Notre-Dame ; Villeneuve, Le Prieur, Guibourg, Trabon, Lefranc, de La Michelière, Coffiniac, Saurin, Charpentier, Lunesy, Vauchon, Lacroix, Gautier, le chevalier de Villers, de Lendricourt, Baron, de Grois, Berlise, Coquet, de La Forge, Lalonde, Bors du Barret, mort à la Bastille ; Étienne de Bray, exécuté le 2 septembre 1681 ; Récanet, qui était continuellement gardé à vue par trois hommes ; Barentin et son fils, Guédon, Chevalier, sommelier de M. de Bissy ; de Vassart, Desbordes, le marquis de Termes, le marquis de Monteran, Lemaure, le sieur Mathurin Chapon, de Croy, condamné à mort ; Passavant, Arnould Moret, dit Jolicœur, Maupassart, Bergeron, Le Crain, Guillaume Bosse, de Buret ; Laferge, mis en liberté, puis repris et exécuté ; Oudat, Barbu, Pierre, Petit-Charles, Martin Bicq, le marquis de Feuquières, de Saint-Meurs, marquis de Dampierre, des Rochers, chirurgien du Roi ; le comte de Clermont, Alexandre de Canonville, marquis de Raffetot, etc.

En fait de femmes : mademoiselle Philibert, mademoiselle d'Arcy, la présidente Le Véron, madame de Dreux, madame de Broglio, la nommée Roussel, la Voisin, exécutée ; la Trianon, morte à Vincennes ; la nommée Dode, qui se coupa

¹ P. 288, v. 637, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 625, v. 637, Mss. Dépôt de la guerre.

³ 2 janvier 1683, v. 683, Mss. Dépôt de la guerre.

la gorge dans sa prison après son interrogatoire¹ ; la Poullain, qui fut arrêtée à Senlis par M. Bourdereau, prévôt de Senlis, le 18 octobre 1679². On trouva chez elle une cassette pleine de papiers fort importants. La Filastre, morte à la Bastille ; la dame Larcher. Madame de Polignac ; l'ordre d'arrestation envoyé à l'intendant de Marles par Louvois, est du 14 janvier 1680³ ; il ne put être exécuté. Madame de Polignac, en fuite, fut condamnée par contumace⁴. La comtesse de Soissons, également en fuite. L'ordre d'envoi à la Bastille est daté du 24 janvier 1680. On rechercha longtemps un jeune homme avec qui elle avait des rapports et à qui elle donnait beaucoup d'argent. Madame la comtesse d'Alluy, la nommée Frémont, madame veuve Bontroux et sa fille, la dame de Rouville, mademoiselle de Montalais, la nommée Jeanne Coligne, la nommée Raby, Baleron, la Vinaigrière, la Charnue, la Joly, qu'on trouva munie de poison dans sa coiffure⁵ ; la Wertmar, Marguerite La Haye, la Poligny, la Granger et sa fille, la dame du Sausay-Caradoz, arrêtée à Rouen ; les deux filles de Sottinet, la nommée du Fayet, la Gagnière, la demoiselle Anne Robert, la Doublet, la veuve Sandotine, la Lefebvre, la gouvernante des enfants de la marquise de Cœuvres, introduite dans la famille par le cardinal d'Estrées⁶ ; mesdames de Villedieu, de Luzancy, la duchesse de Bouillon, la princesse de Tingry, la comtesse du Roure, madame Escalopier, Marie de La Chaussade de Callonge, veuve du marquis de Bougy, lieutenant général ; la dame dite à Double-Queue. Qu'était cette dame ? Le 18 novembre 1680, Louvois écrivait à La Reynie⁷ : « Au sujet de la dame dite à Double-Queue, il faut la faire confronter avec les autres prisonniers. » Cette confrontation eut

¹ P. 346, v. 624, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 362, v. 625, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 623, v. 637, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ 25 février 1680. P. 470, v. 638, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ 4 août 1681.

⁶ 25 août 1680. P. 369, v. 644, Mss. Dépôt de la guerre.

⁷ P. 315, v. 626, Mss. Dépôt de la guerre.

lieu effectivement le 20 novembre, à dix heures du matin ; elle amena des révélations importantes¹. Mais les deux dépêches qui se rapportent à cette personne ne permettent pas de connaître qui elle peut être.

Mademoiselle Despouts ne fut arrêtée que pour disparaître aussitôt et être envoyée en mission en Angleterre.

Il me reste à parler de trois personnes que Louvois semble avoir poursuivies avec insistance dans le courant de cette procédure. Ce sont : mesdames de Vivonne et de Montespan, et le maréchal de Luxembourg.

Pour madame de Vivonne, en effet, Louvois indique à La Reynie² ce qu'il faut faire afin d'obtenir des preuves de complicité de cette dame avec la Filastre. Dans une seconde dépêche, il prescrit au même La Reynie, qui est appelé chez le Roi, de ne pas craindre de dire tout ce qu'il sait sur cette dame.

Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, marquise de Montespan, née en 1641, morte le 28 mai 1707, avait épousé à vingt-deux ans en 1663 le marquis de Montespan. « C'étoit une diablesse incarnée, a dit d'elle la princesse Palatine, mais la Fontanges étoit bonne et simple. Toutes deux étoient fort belles. La dernière est morte, dit-on, parce que la première l'a empoisonnée dans du lait. Je ne sais si c'est vrai, mais ce que je sais bien, c'est que deux des gens de la Fontanges moururent, et l'on disoit publiquement qu'ils avoient été empoisonnés. » La Filastre, dans son interrogatoire, prétendit également que madame de Montespan avait fait donner du poison à mademoiselle de Fontanges et que Guibourg étoit à sa solde. « Il résulte aussi, dit La Reynie à Louvois, des interrogatoires de Lesage et de Mariette, les faits suivants, que, dès 1667, madame de Montespan étoit entre les mains de la Voisin, qui avait déjà travaillé avec Mariette pour elle contre La Vallière³. » La femme

¹ P. 424, v. 646, Mss. Dépôt de la guerre.

² 25 septembre 1680, p. 385, v. 644, Mss. Dépôt de la guerre.

³ Ravaillon, t. IV, p. 13.

Voisin chargeait également madame de Montespan, et, le 22 juillet 1680, Louvois annonçait à La Reynie qu'il avait lu au Roi la déclaration de la fille Voisin, si injurieuse pour la favorite. Il ménageait en même temps une explication entre madame de Montespan et Louis XIV¹. « Dans ce moment, écrivait madame de Maintenon, ils sont aux éclaircissements, et l'amour seul tiendra conseil aujourd'hui. Le Roi est ferme, mais madame de Montespan est bien aimable dans les larmes. » — « Cet éclaircissement a raffermi le Roi, ajoutait-elle le 23 août ; je l'ai félicité de ce qu'il avoit vaincu un homme si redoutable. Il avoue que M. de Louvois est un homme plus dangereux que le prince d'Orange, mais c'est un homme nécessaire. » Il est en effet certain que dans toute cette histoire de poison, Louvois a joué deux jeux. D'un côté, il s'acharne contre la Montespan, Luxembourg, madame de Vivonne, de Feuquières ; il pousse La Reynie à découvrir la vérité, il le harcèle, l'engage à parler directement au Roi, pendant que de l'autre il accable ces mêmes personnes de ses assurances d'amitié.

« Tout ce que Votre Majesté a vu contre MM. de Luxembourg et de Feuquières, écrit-il au Roi, le 8 octobre 1679, n'est rien auprès de la déclaration de cet interrogatoire... » Et à quelques mois de là, il annonce à ce même Luxembourg² qu'il a appris avec plaisir sa justification, mais qu'il est fort affligé de l'ordre qui le fait éloigner de la cour. « Je vous supplie, ajoute-t-il, d'en être persuadé et de la part sincère que je prends à ce qui vous touche, étant véritablement tout à vous. »

Absent, il engage continuellement son père, Michel Le Tellier, et son oncle, Saint-Pouenges, qui le remplacent au ministère, à communiquer au Roi les documents nouveaux qu'on découvre³.

« J'ai reçu votre lettre du 1^{er} de ce mois, qui ne désire

¹ Pierre Clément.

² 28 mai 1680.

³ V. 623, 624, 625, Mss. Dépôt de la guerre.

» point de réponse, écrit-il à M. de Saint-Pouenges le
 » 2 septembre 1679 ; je vous adresse une lettre que je viens
 » de recevoir de Desgrez, que *vous lirez au Roi et la brûle-*
rez ensuite, comme vous avez fait des précédentes... » Il
 promet également à La Reynie et à Desgrez de ne jamais
 parler à qui que ce soit des pièces et des mémoires qu'ils
 ont en main et qu'ils lui communiquent. Il a des agents à
 lui, partout, à l'étranger, à l'intérieur, au grand déplaisir des
 autres secrétaires d'État. Avant tout, il veut être seul à
 posséder les détails de cette vaste procédure, seul à pouvoir
 en entretenir le Roi. Saisit-il la corrélation qui existe entre
 toutes les différentes affaires de Vanens, de Poncet, etc. ?
 J'en ai l'intime conviction. Dès 1671 et 1673, en effet, les
 mesures prises par Louvois aux différentes frontières sont
 parfaitement coordonnées. Les instructions données aux
 agents sont précises et concordantes ; elle se suivent et se
 confirment les unes les autres, les années suivantes. Le
 14 octobre 1676, Louvois envoie l'ordre suivant au che-
 valier du guet :

« Jé vous adresse des ordres du Roi pour faire arrêter un
 » nommé *Gayant*, duquel le sieur *Desgrez* sait la demeure. Il
 » faudra que vous vous saisissiez de tous ses papiers et que
 » vous me les envoyiez ; cependant vous prendrez soin de
 » dire à M. de Besmaus que l'intention du Roi est qu'il fasse
 » garder cet homme-là avec tant de précaution qu'il ne
 » puisse avoir communication avec qui que ce soit, ni de
 » donner de ses nouvelles à qui que ce soit, de la même
 » façon que le gentilhomme flamand qui a été fort longtemps
 » dans la Bastille, sans que l'on ait pu savoir pendant ce
 » temps-là ce qu'il étoit devenu. »

Le 27 novembre 1679, il écrit à l'agent Mézières¹ : « J'ai
 » eu des nouvelles de l'homme que vous avez ordre de faire
 » arrêter. Il est arrivé à Beauvais, où il a vu sa fille, de
 » laquelle ayant appris ce qui lui étoit survenu à Roÿe, il
 » n'a pas jugé à propos de se mettre en carrosse et est venu

¹ V. 500, Mss. Dépôt de la guerre.

» à Paris en intention d'aller rejoindre son carrosse ou de
 » l'aller attendre à Saint-Sébastien. Il est extrêmement
 » déguisé, ayant une barbe de plus de trois semaines, qui
 » est blanche et noire. Il a un chapeau noir, une perruque
 » noire et une grande jaquette grise de bouracan, quelque
 » peu d'or et d'argent à sa camisole, et ressemble extrême-
 » ment à un opérateur. Il avoit avec lui un officier espagnol
 » de petite stature, vêtu de drap gris avec des boutonnières
 » d'argent des deux côtés et de gros boutons d'argent, de
 » quoi j'ai jugé à propos de vous donner avis, afin que cela
 » vous puisse donner des facilités pour le reconnoître. Il
 » seroit bon que vous changeassiez de temps en temps
 » d'habillement et de chevaux, afin que la femme qui est
 » dans le carrosse pût moins s'apercevoir d'être suivie.
 » En toutes les grandes villes où vous passerez, informez-
 » vous toujours s'il n'y a point de lettres pour vous, sans
 » dire que ce sont des lettres de ma part que vous cherchez. »
 Pour les procédures, il réclame, en 1679 et 1680, à Lamoignon, à Pellot, etc., de lui faire parvenir les mémoires et extraits des affaires de madame de Casteldys (Caen, 1667), de Madeleine Bavant (Rouen, 1669), de la Brinvilliers, etc.....

« Le Roi seroit bien aise, écrit-il à M. de Lamoignon, le
 » 4 février 1680, de voir les mémoires ou extraits que feu
 » M. le premier président a faits sur les affaires de madame
 » de Brinvilliers ; je vous supplie de me les envoyer, et,
 » après en avoir rendu compte à Sa Majesté, j'aurai soin de
 » vous les faire livrer sûrement. » Et le lendemain, il le
 » renvoie à La Reynie en ajoutant : « Vous trouverez dans
 » ce paquet ce que M. de Lamoignon m'a envoyé des
 » extraits que M. son frère avoit faits pour le procès de la
 » dame de Brinvilliers, desquels je vous prie de prendre le
 » soin nécessaire, pour qu'après que vous n'en aurez plus
 » besoin, vous les lui puissiez rendre. » Le ministre et La
 Reynie se réjouissaient d'y trouver la liaison de ces diffé-
 rentes affaires.

Mais les découvertes qu'on avait faites, les arrestations opérées, avaient pris de telles proportions, l'opinion publique s'était tellement émue de ce débordement de crimes, que, sur l'avis même de La Reynie et de Louvois, on dut accélérer les mises en jugement. Des deux cent quatre-vingt-six principaux accusés, trente-six périrent par la corde ou autrement. « Les gazettes ne parlèrent de rien, tout se fit » sans éclat; de temps à autre seulement, dit M. P. Clément, » on annonçait un jugement, voilà tout. »

Officiers, prêtres, filles de joie, grands seigneurs, grandes dames, tels étaient les agents et les complices de ces infamies. « Or, si tous ces procès, comme l'a dit avec justesse un his- » torien, eussent été portés au parlement, les ministres de » Louis XIV n'eussent pu les diriger au gré de leurs intérêts » et de leur maître, qui voulait sauver les nobles coupables. » La commission de l'Arsenal ne condamna que les fabricants » et les débitants de poison. Les seigneurs et nobles dames » qui les avaient employés furent tous déclarés innocents... » Les ministres avaient pensé, sans doute, qu'il suffisait de » débarrasser la société des fabricants de poison. Cette con- » descendance pouvait avoir et eut les plus funestes consé- » quences. Les moyens de détruire n'ont jamais manqué aux » criminels qui ont voulu les employer, et la honteuse par- » tialité des commissaires de l'Arsenal laissa la société sans » garantie contre de nouveaux attentats. » La preuve en fut que, si momentanément on enraya le mal, si l'on empêcha la personne du Roi d'être atteinte, on ne put faire que les personnes qui lui touchaient de près ne succombassent succes- » sivement d'une manière étrange. En 1681, mourut ainsi ma- » demoiselle de Fontanges; en 1689, périt également la prin- » cesse Marie-Louise, fille de Madame Henriette, mariée en 1679 au roi d'Espagne. On découvrit à Paris le complot; on envoya tout aussitôt le contre-poison à Madrid, mais le courrier arriva trop tard.

« La reine d'Espagne, raconte Dangeau, qui rapporte » les propres expressions de Louis XIV au souper de la

» cour, étoit morte empoisonnée dans une tourte d'an- » guille; la comtesse de Pernist, les caméristes Zapata et » Nina, qui en avoient mangé avec elle, étoient mortes du » même poison. »

Plus tard encore, Louis XIV devait voir s'éteindre subitement et mystérieusement tous les membres de sa famille qui lui étaient le plus chers. Quant à celui qui devait être Louis XV, il ne réussit, dit-on, à être sauvé que grâce au contre-poison que lui fit prendre sa gouvernante. Dans toute cette série d'infamies, on pressent donc le crime et la honte à chaque pas; on entrevoit comme une lugubre légende sous cette apparence brillante du règne de Louis XIV, et l'on en arrive à admettre une sorte de corrélation fatale entre toutes ces horreurs.

Qu'on se reporte aux années 1669, 1670, 1671, 1679, partout apparaissent les mêmes noms. Or, la rencontre de ces personnages dans cette vie de crimes et de désordres n'est évidemment pas due au hasard. Ces empoisonnements de souverains et de ministres, ces révoltes de provinces, ces complots perpétuels, dont les instigateurs possèdent des points de contact si étranges, ont certainement un centre. Ils émanent d'un groupe d'individus organisés puissamment à l'intérieur et à l'extérieur. Ils obéissent à un mot d'ordre. C'est contre eux que, de 1672 à 1681, luttent sans pitié Louvois et son père, le chancelier Le Tellier. Est-ce enfin à cause des relations constantes de ces agents en poison avec les protestants, que Louis XIV, Louvois et Le Tellier se firent les promoteurs de ces mesures terribles contre les gens de la religion prétendue réformée, et promulguèrent la fatale révocation de l'édit de Nantes? Est-ce à la fatale influence des Jésuites qu'ils obéirent? Est-ce sous la menace de leurs vengeances qu'ils agirent? « Le numéro du 31 décem- » bre 1683, dit M. Hattin, le savant compilateur des gazettes » de Hollande et de la presse clandestine, parut avec les lettres » initiales du titre imprimées en rouge, ce qui ne manqua pas, » on le pense bien, d'intriguer les lecteurs et donna lieu à

» toutes sortes de suppositions. *C'était un signe convenu entre le chancelier de France, Michel Le Tellier, et le révéléur d'un complot tramé par les Jésuites contre la vie de Louis XIV.* » Quel était ce complot? Je dirai peut-être dans une autre étude ce qu'il en était, ce qu'il y a de faux ou de vrai dans cette allégation contre la puissante société ; mais pour la question que j'étudie, je ne puis, pour l'instant, qu'émettre cette hypothèse.

Quoi qu'il en fût, dans la poursuite de tant de crimes monstrueux, la justice, je l'ai dit, ne fut pas toujours appliquée avec équité. Les petits passèrent à travers le crible de cette sorte de vanne judiciaire et vinrent mourir de ci, de là ; les gros demeurèrent ; quelques-uns, pris de remords ou inquiets eurent peur et se sauvèrent ; d'autres portèrent haut leur infamie, comme les Luxembourg, les Cessac, etc. D'autres enfin, comme l'Anglais Gonnor, le capitaine Gaudin de Sainte-Croix, Vanens, le marquis de Chasteuil, Bachimont, Poncet, La Tréaumont, Castelmajor, Montemajor, Paul Sardan. Audijos, le Masque de fer, Lisola, de Grave, Van den Enden, etc., furent plus ou moins atteints. Quant à leurs rapports, ils étaient évidents. Les chefs actifs agirent de Londres, Bruxelles, Rouen, Lyon, Turin, Rome, Madrid....., véritables points stratégiques choisis d'après une organisation bien entendue. Ils eurent leurs banquiers, leurs chefs et leurs sicaires. A la faveur des maisons religieuses, des exactions des généraux de Louis XIV, des folies des traitants, ils exaltèrent les passions honnêtes des populations bénévoles, ils attirèrent à eux tous les faibles d'esprit et les nobles perdus de dettes et de débauches, tels que les Rohan, les Louvigny, etc...

Comme auxiliaires, ils attirèrent les officiers aventureux, les cadets de famille, les prêtres éhontés et leurs pénitentes toujours avides de foi, de mysticisme, d'argent, de luxure et de luxe. Comme but, ils eurent la soif de l'or, des charges, des monopoles ; comme moyens, l'empoisonnement ou l'assassinat de ce qui les gênait, et comme espérance, pour quel-

ques-uns peut-être, une place sur un trône. Ils furent, en réalité, les termites de cette société, étincelante à la superficie, mais gangrenée jusque dans ses parties les plus essentielles.

Les sociétés sont comme les arbres et les plantes, elles ne se conservent et ne se régénèrent que par la base, par les racines, et cette base, ces racines ne sont autres que la masse populaire qui leur fournit une sève toujours nouvelle. Arrêtez cette sève perpétuellement ascendante, et l'arbre, quelque beau fruit qu'il donne, est appelé fatalement à périr.

CHAPITRE VI.

Louvois à Pignerol.

(1670.)

Quinze jours à peine s'étaient écoulés depuis la mort de Madame Henriette, lorsque le marquis de Louvois fit part, le 9 juillet, au commissaire des guerres de Pignerol, le sieur de Loyauté, de son intention de se rendre pour deux ou trois jours dans cette place frontière¹. Le départ était fixé du 15 au 20 septembre, mais le 10 juillet, Louvois avait déjà changé d'avis, car il écrivait à Vauban : « Devant partir » le 15 du mois prochain pour aller à Pignerol, je serai bien » aise de vous y mener et que, si ce que vous avez à faire » en Flandre peut vous permettre de vous rendre ici pour ce » temps-là, vous me ferez plaisir². » Le lendemain, en effet³, il annonçait pour le 20 août son arrivée à Pignerol, où il logerait chez M. le comte de Falcombel, un vieil ami de son père. Il lui prescrivait également de faire établir des relais de Suse à Pignerol, et prévenait en même temps⁴ le lieutenant de Roi, M. de Saint-Jacques, et le gouverneur de la ville, M. de la Bretonnière, d'avoir à s'entendre avec M. de Loyauté pour qu'aucun honneur ne lui fût rendu. Le même jour enfin, il envoyait à M. de Séjournant, directeur de la poste à Lyon, la curieuse dépêche suivante⁵ : « Je me propose » de partir dans quelque temps d'ici pour aller à Pignerol, » et comme je serai obligé d'aller en poste de Lyon à Pignerol, je vous prie de me faire trois selles de même façon : » les quartiers de vache de *Roussi* et le siège de velours sans » or ni argent, toutes simples. Il faut que les sièges soient

¹ P. 32, v. 247, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 112, v. 247, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 114, v. 247, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 115, v. 247, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 115, v. 247, Mss. Dépôt de la guerre.

» larges, longs et relevés du devant, en sorte que l'on puisse » être dessus fort à l'aise, et qu'elles soient garnies de crou- » pières, de sangles et d'étriers. Dès qu'elles seront faites, » vous les enverrez au Pont-de-Beauvoisin, chez le sieur de » La Porte, qui me les fournira au passage. » Mais du 21 au 27, les intentions du ministre changèrent une seconde fois; la date du voyage fut encore rapprochée. Le 27, en effet¹, Vauban recevait l'ordre de se rendre immédiatement chez le ministre, qui donnait, le 28, des instructions définitives à Séjournant, à Loyauté, à Saint-Mars, ainsi qu'à Falcombel². Il ajoutait même à Servient, notre ambassadeur à Turin : « Ensuite du commandement que j'ai reçu du Roi » d'aller visiter les fortifications de Pignerol, je fais état de » partir d'ici samedi après midi, pour arriver à Pignerol le » jeudi 7 du mois prochain, sur les quatre ou cinq heures » après midi. J'arriverai le dimanche soir à Turin pour » rendre mes respects à Son Altesse Royale. Je vous supplie » très-humblement d'agréer que je mette pied à terre chez » vous³. » Le déplacement s'exécuta comme l'avait réglé le ministre. Le samedi 3, dans la nuit, Louvois quittait Paris en compagnie de Vauban et de Nallot, son confident. Le jeudi, dans la soirée, il faisait son entrée dans Pignerol et logeait chez Falcombel, et le dimanche 10, à Turin, chez M. de Servient. Le 26, il était de retour dans la capitale. Quant à Vauban, il ne revint qu'un mois plus tard. Or, cette apparition du ministre parut plus qu'étrange à Pignerol, et fut le point de départ de bien des suppositions, car Louvois lui-même écrivait quelque temps après à Loyauté⁴ : « La quantité d'affaires que j'ai eues depuis mon retour de » Pignerol m'avoit empêché de rendre compte au Roi de » tout ce que j'avois vu, et c'est pour cela que je ne vous » avois rien mandé sur ce que vous m'aviez écrit des *contes*

¹ P. 140, v. 247; p. 308, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 112, 164, v. 247, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 176, v. 247, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 90, v. 218, Mss. Dépôt de la guerre.

» qui s'y faisoient. » Et le 15 septembre il ajoutait ¹ : « J'ai
 » lu tout ce qui s'est passé entre vous et madame la comtesse
 » de.....². J'eusse bien souhaité qu'après que vous lui eûtes
 » remis mon diamant, vous ne vous fussiez point chargé de
 » porter le paquet à son *ami* (ou *amie*) ; mais puisque cela est
 » fait, il n'y a plus de remède, et je vous prie de le renvoyer
 » dans une lettre, et afin que l'on ne puisse pas le sentir, vous
 » observerez de joindre ensemble des feuilles de papier blanc
 » de l'épaisseur de deux bons doigts de....., et de faire un
 » trou au milieu de la largeur de la bague, de remplir le
 » surplus du trou de colle et de mettre par-dessus, de chaque
 » côté, deux ou trois feuilles de papier, plus même, un peu
 » de carton, afin que l'on ne sût pas le vide qu'il y a eu
 » dans le milieu des papiers. » A quels contes faisait allusion
 le ministre ? Qu'était cette histoire de bague ? Mais le plus
 curieux de l'aventure fut que, subitement et tout en même
 temps, le ministre changea totalement le personnel militaire
 de Pignerol.

« Présentement, écrit-il à Loyauté, que Sa Majesté a pris
 » la résolution de faire finir *les contes* tout d'un coup et de
 » faire mettre son service sur tout ce bon pied que l'on peut
 » désirer ; je vous en donne avis par cette lettre, qui vous
 » apprendra que le Roi a résolu d'en ôter MM. de La Breton-
 » nière, Saint-Jacques, Lestang et de la Moransane.

» Sa Majesté envoie en leur place M. de Saint-Léon pour
 » commander dans la ville, M. de Rissan pour commander
 » dans la citadelle, et un homme, du nom duquel je ne me
 » souviens pas, pour commander à la Pérouse. Il faut que
 » vous ne parliez à qui que ce soit de ce que Sa Majesté a
 » résolu là-dessus, parce que son intention est que cela s'exé-
 » cute sans que l'on en sache rien. J'attends avec impatience
 » d'apprendre par vous en quel temps le sieur de la Brosse
 » aura passé au lieu où vous êtes. Souvenez-vous que lorsque

¹ P. 104, v. 248, Mss. Dépôt de la guerre.

² Nom fort mal écrit, que je n'ai pu déchiffrer. Voici à peu près sa con-
 texture : Havamaces ou Flavamces.

» vous écrirez des choses qui le regarderont, de le faire toujours
 » dans une lettre à part que l'on enferme dans votre paquet
 » par une autre enveloppe sur laquelle vous mettrez une
 » croix, afin qu'il n'y ait que moi qui la voie. Lorsqu'il dési-
 » rera que vous m'envoyiez des courriers, faites en sorte de
 » si bien instruire celui que vous m'enverrez, qu'il ne donne
 » la lettre qu'à moi-même. Et comme je dois aller en Flandre
 » vers le 5 ou le 6 du mois prochain, et que j'y demeurerai
 » quinze ou seize jours, il faut faire que votre courrier n'ar-
 » rive dans ce même temps et le si bien instruire qu'en cas
 » que je fusse parti il m'attende sans donner sa lettre à âme
 » vivante. »

Le même jour, il faisait parvenir à M. de Saint-Léon,
 lieutenant de Roi à Dunkerque, l'ordre suivant ¹ : « Mon-
 » sieur, le Roi vous ayant désigné pour un emploi plus
 » considérable que celui où vous êtes, Sa Majesté m'a com-
 » mandé de vous donner ordre de vous dire que vous dépê-
 » chiez vos affaires, de manière que sept ou huit jours après
 » que vous aurez reçu cette lettre, vous partiez de Tournai
 » sans passer par Paris, et que vous alliez à Lyon, où vous
 » trouverez entre les mains de M. le directeur du bureau des
 » postes un paquet qui vous apprendra ce que Sa Majesté
 » décidera de vous. Elle ne veut pas que cela se sache. Vous
 » direz à M. de Renouard que je vous adresse votre congé,
 » et que vous serez deux ou trois mois absent. » Et en marge,
 on lisait, tracé de la main de Louvois :

« *Idem* à celui de Dunkerque..... qu'on lui donne deux
 » cents écus, qu'il vende ses meubles. Que M. Dufresnoy
 » fasse une commission à chacun de ces gens-là pour com-
 » mander pendant trois ans, et des lettres du Roi à ceux qui
 » sortent. »

Des ordres tout aussi laconiques étaient envoyés aux
 autres officiers (14 octobre 1670)². La garnison elle-même

¹ P. 88, v. 248, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 88, v. 248, Mss. Dépôt de la guerre.

était changée; le régiment *Lyonnais* rentrait à l'intérieur. Le 27 octobre, enfin, Louvois écrivait à Loyauté¹ : « J'ai » reçu votre lettre du 18 de ce mois, par laquelle j'apprends » l'arrivée du sieur de La Brosse; je vous adresse une lettre » que je lui écris, laquelle je vous prie de lui rendre la pre- » mière fois que vous le verrez. Cependant, si cette lettre » arrivait à Pignerol avant que vous ayez dépêché le cour- » rier que je vous avois mandé de m'envoyer, ne le faites » point partir, et contentez-vous de m'adresser par l'ordi- » naire le paquet pour moi qu'il vous remettra. » Quant à la dépêche adressée à M. de La Brosse², elle était ainsi conçue : « Le dessein pour lequel l'on vous avoit envoyé étant changé, » revenez-vous-en le plus tôt que vous pourrez; mais afin de » tirer de l'utilité de votre voyage, si l'on pensoit encore à » cette affaire une autre année, retournez-y faire un tour, » et prenez vos mesures pour être revenu ici vers la fin du » mois de novembre. Si vous pouvez rencontrer M. de » Mesgrigny³, dites-lui bien, de ma part, de s'en revenir » incessamment, et, pour cet effet, montrez-lui cette lettre. »

On comprend donc aisément comment le récit amplifié de semblables mesures pouvait avoir agi sur l'esprit d'habitants de nationalités différentes, confinés dans une place forte isolée, soupçonneux à l'excès les uns à l'égard des autres. Qu'on veuille bien se rappeler enfin qu'on est au dix-septième siècle, c'est-à-dire en pleine époque d'ignorance. Moi aussi, je l'avoue, j'ai voulu voir un instant dans ce voyage du ministre l'origine de l'aventure qui m'occupe. Ces *selles* commandées avec tant de soin, ces départs et ces arri- vées de nuit, ces changements, toutes ces dispositions mysté- rieuses m'avaient fort surpris. Et pourtant, jamais voyage n'avait eu de motifs plus naturels et plus en accord avec les habitudes du moment. Ce n'était, en réalité, que l'affaire de

¹ V. 248, Mss. Dépôt de la guerre.

² C'était le faux nom de Vauban. Catinat agit de même en 1679 et 1681, et s'appela successivement de Richemont et Guibert.

³ Célèbre ingénieur militaire du temps.

Casal qui provoquait tout ce mouvement, cette tentative qui ne devait aboutir qu'en 1681.

Depuis longtemps déjà l'on négociait la cession de cette place de guerre. C'était un vieux projet de Mazarin et de Le Tellier, qui reparaisait dès que les circonstances le per- mettaient. En 1664, M. de Gomont avait été envoyé tout spécialement pour cette mission à la cour de la duchesse de Mantoue, et l'affaire même, paraît-il, se trouvait assez avancée, car j'ai retrouvé pour la même époque, dans les Archives de Simancas¹, des lettres fort pressantes du Roi d'Espagne à ses agents en Italie pour empêcher à tout prix la mise à exécution de ce marché.

Le 17 septembre 1665², Michel Le Tellier écrivait de son côté à la duchesse de Mantoue pour la remercier de n'avoir pas toléré l'introduction des troupes espagnoles dans la garnison de Casal pendant la minorité de son fils.

Le voyage de MM. de Vauban et de Mesgrigny s'explique donc naturellement. Louvois, cette fois, n'est que l'exécuteur des projets de son père; s'il ne réussit pas pour l'instant, il recommencera à une époque plus favorable. En politique comme en guerre, le cardinal duc de Richelieu l'a dit, il faut savoir attendre. Louvois, d'ailleurs, est désireux de tout voir; il n'a pas trente ans; il a besoin d'air, d'espace et d'émotions; il a soif de plaisirs et de distractions, et un pareil voyage a pour lui tout l'attrait d'une escapade d'éco- lier. Il vient de mettre fin à ses orageuses amours avec ma- dame de Courcelles; il ébauche déjà ses futures relations avec madame de Rochefort; il est en excellents termes avec ma- dame Dufresnoy. En allant à Pignerol, il est donc sûr de retrouver des amis, les parents de sa belle maîtresse. Quant aux changements si brusques du personnel militaire de la place forte, il ne les ordonne que pour empêcher les rumeurs que les préparatifs d'attaque contre Casal avaient

¹ Le roi d'Espagne au marquis del Fuente et à Pedro del Campo (janvier 1664). Archives de Simancas, K. 4409, A. 23. *Sobre la negociacion de Casal*.

² P. 36, v. 635, Mss. Dépôt de la guerre.

dû nécessairement produire. Du reste, pendant les trois jours qu'il demeura chez Falcombel ou chez Saint-Mars, Louvois eut le temps de causer longuement avec le géolier, de s'entendre pour les aménagements à faire au donjon, et de rendre visite aux deux prisonniers Fouquet et Dauger. Que décida-t-il dans ces entrevues? Je ne le puis savoir; mais pour moi, de tout ce qui précède s'est formée la conviction que de ce jour datèrent l'inaltérable confiance du ministre dans le géolier Saint-Mars et la faveur constante de ce dernier. Il y eut là plus que la conséquence d'une liaison de maîtresse, ce fut une entente pour la vie : Louvois avait trouvé son homme, une âme damnée à sa disposition absolue, et la certitude de pouvoir exécuter tôt ou tard le projet si cher à son père. Mais de mystérieux enlèvement, il n'y en eut pas et n'en pouvait exister. Louvois a voyagé avec trop de monde, pour un but trop bien défini; son séjour a été réglé et exécuté avec trop de soin, de détail et de ponctualité, pour qu'il subsiste là-dessus la moindre incertitude. Donc, là encore, il ne faut pas chercher la solution de ce problème historique.

CHAPITRE VII.

Les prisonniers de la Tour d'en bas.

LE MOINE JACOBIN GONNA.

L'incertitude n'est pas possible : le moine jacobin est l'un des deux prisonniers de la Tour d'en bas. Le 10 juillet 1680, en effet, M. de Louvois écrivait à Saint-Mars : « J'ai » reçu avec votre lettre du 4 de ce mois ce qui y étoit joint, » dont je ferai l'usage que je dois. Il suffira de faire confesser » une fois l'année les *habitants de la Tour d'en bas*. A l'égard » du sieur Lestang (Mattioli), j'admire votre patience et que » vous attendiez un ordre pour traiter un *fripou* comme il le » mérite quand il vous manque de respect¹. »

Et le 16 août il ajoutait :

« J'ai vu, par votre lettre du 7 de ce mois, la proposi- » tion que vous me faites de mettre le sieur de Lestang avec » le jacobin²..... »

De son côté, le 7 septembre, Saint-Mars répondait : « Depuis que Monseigneur m'a permis de mettre Mattioli » avec le jacobin dans la Tour d'en bas, ledit Mattioli³... »

Enfin, le 26 octobre 1680, le géolier disait encore : « Lorsque l'on a mis Mattioli dans la Tour d'en bas avec le » jacobin, j'ai chargé Blainvilliers de lui dire, en lui *faisant » voir un gourdin*⁴... »

Le jacobin est donc l'un des deux habitants de la Tour, l'un des fameux *merles* que Saint-Mars sera chargé de conduire à Exiles avec tant d'attention dans le courant de l'année suivante. L'autre *merle*, son compagnon d'infortune, qui ne doit avoir aucun rapport avec lui, est l'homme dont la légende a fait le *Masque de fer*.

¹ Archives nationales, K, 129, et Delort, p. 261.

² P. 125, v. 643, Mss. Dépôt de la guerre.

³ Archives nationales, K. 129. P. 309, v. 645, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ Archives nationales, K. 129. Delort, p. 265.

A cette date il est d'ailleurs facile de se rendre compte du nombre des prisonniers qui se trouvent à Pignerol, et c'est en cela que l'étude synthétique des divers prisonniers a été utile et a mis sur la voie d'une série de faits ignorés jusqu'ici.

Le 10 juillet 1680, jour où Louvois parle déjà des habitants de la Tour d'en bas, il n'existe plus dans le donjon, je l'ai dit et je le répète, que *six prisonniers* :

Le numéro 1, M. le comte de Lauzun et son valet. (M. Lauzun sera mis en liberté au mois de mars de l'année suivante.)

Le numéro 2, Eustache Dager, l'ancien valet de Fouquet qui vient de mourir et que, par la même lettre de juillet 1680, Louvois recommande de mettre avec le nommé La Rivière, et de traiter à raison d'une livre et demie par jour.

Le numéro 3, Mattioli et son valet, les derniers arrivés de 1679. Ce Mattioli, qui se conduit assez mal, par parenthèse, est houspillé quelque peu à coups de trique, mis en compagnie du jacobin, puis en fin de compte laissé l'année suivante à Pignerol, sous la garde de Villebois. Il est traité sur le pied de quatre livres par jour jusqu'en 1681, de deux livres de 1681 à 1694.

Le numéro 4, Dubreuil.

Les numéros 5 et 6, le jacobin et le prisonnier inconnu, les deux de la Tour d'en bas.

Les dépêches du 12 mars 1681 à Saint-Mars et de juin 1681 à l'abbé d'Estrades confirment en tous points ces conclusions, puisque le geôlier écrit à son voisin de Turin, l'abbé d'Estrades, qu'il compte partir à Exiles avec *deux merles* et laisser à Pignerol trois autres prisonniers sous la garde de Villebois, son lieutenant. Or, à cette date, Lauzun est loin; les trois autres prisonniers sont Eustache Dager, Dubreuil et Mattioli; les *deux merles* ne peuvent donc être que le jacobin et son voisin de cellule.

En 1676 et 1677, le religieux jacobin est déjà dans la Tour d'en bas; les dépêches du 2 mai, des 23 novembre et 23 décembre 1676, des 13 janvier et 21 février 1677, en

font foi. En 1677 et 1678, il est seul; en 1676 il est momentanément avec Dubreuil. En effet, le 13 janvier 1677, Louvois écrit à Saint-Mars :

« Puisque la menace que vous avez faite au prisonnier qui » est avec Dubreuil l'a déjà rendu sage¹... »

Dubreuil se plaint vivement de ce voisinage; on le change de prison sur l'ordre du ministre (21 février 1677), et le 16 août, Michel Le Tellier écrit de Chaville à Saint-Mars : « Sa Majesté veut bien que vous fassiez acheter les livres que » le nommé Dubreuil demande, et que vous les lui remet- » tiez?² » Plus tard, Catinat écrit à Louvois, le 3 mai 1679 : « A son arrivée, Mattioli a été mis dans la chambre qu'oc- » cupait le nommé Dubreuil³. »

Donc, le religieux jacobin est dans la Tour d'en bas à l'arrivée de Dubreuil.

Mais quel est ce religieux jacobin? Dans ce personnage, M. Ravaisson a voulu reconnaître un capucin dont Louvois annonce l'arrivée à la Bastille à M. de Rochefort, le 1^{er} août 1674 :

« L'intention du Roi étant que le capucin qui a été amené » de Saint-Omer par M. de Ronel soit amené à Paris, je » mande au prévôt de Châlons de l'aller prendre avec ses » archers pour l'amener *sans scandale à la Bastille*, et il est » nécessaire qu'il vous plaise de donner vos ordres au Ver- » duin pour que, lorsque ce prévôt se présentera, l'on ne » fasse aucune difficulté à le lui remettre⁴. »

Ce capucin, ajoute M. Ravaisson, fut envoyé plus tard à Pignerol et enfermé avec Lauzun. Sur quelles preuves M. Ravaisson appuie-t-il son dire, je n'ai pu le découvrir. Toutefois, comme M. Ravaisson répète la même opinion à propos d'un autre jacobin envoyé à la Bastille par suite d'un ordre adressé à l'archevêque de Lyon : « Ayant été informé

¹ Delort, p. 252.

² Delort, p. 354. Archives nationales. Ravaisson, p. 196.

³ Delort, p. 213.

⁴ Ravaisson, p. 112, Mss. Dépôt de la guerre.

» par mon cousin le comte d'Armagnac qu'il vous a envoyé
 » un religieux jacobin qui prétend avoir des secrets considéra-
 » bles, je lui ai ordonné de vous mander que je vous permet-
 » tois de le mettre dans mon château de Pierre-Cise, etc.¹ » ;
 et comme il n'y a qu'un religieux jacobin enfermé dans
 la Tour d'en bas de Pignerol, il est certain qu'une des
 hypothèses de M. Ravaisson est inadmissible.

M. Topin, de son côté, se basant sans doute sur cette let-
 tre de Louvois à Saint-Mars du 2 mai 1676 : « Le Roi
 » désire que vous receviez Dubreuil dans le donjon de la
 » citadelle de Pignerol, où vous pourrez le mettre avec le
 » dernier prisonnier qui vous a été envoyé » ; et sur cette
 autre à Saint-Mars, du 23 mars 1674 : « L'officier de M. de
 » Saint-Mars, envoyé par lui auprès de Lyon pour recevoir
 » un prisonnier que le sieur Legrain lui doit remettre entre
 » les mains, le conduira incessamment dans le donjon de
 » Pignerol, prenant les chemins pour passer toujours par les
 » terres du Roi »² ; M. Topin, dis-je, fait du religieux jacobin
 le prisonnier envoyé en 1674, quoiqu'il n'y ait aucune ana-
 logie entre les nombreuses lettres d'envoi de 1674 pour le
 prisonnier du mois de mars et le religieux jacobin de 1676
 et de 1677. Or, j'ai démontré, par l'examen du personnel
 des différentes places fortes de Saint-Mars et des prisonniers
 que ce geôlier a eus sous sa garde, les nombreuses erreurs
 commises par les historiens, et même par M. Topin, au
 point de vue du décompte des prisonniers, faute d'une étude
 synthétique suffisante. Au lieu des quatre ou cinq prison-
 niers de cet auteur, j'ai fait l'historique de plus d'une cin-
 quantaine. On juge donc avec quelle prudence il faut s'aven-
 turer dans une étude semblable. Du 23 mars 1674, jour
 de l'envoi d'un prisonnier au donjon, jusqu'au mois d'avril
 1676, époque de l'arrivée de Dubreuil, on ne trouve en effet
 trace dans les Archives que de deux prisonniers nouveaux,

¹ 11 janvier 1673. P. 133, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 397, v. 365, Mss. Dépôt de la guerre.

deux officiers d'artillerie ; mais comme leur ordre de sortie
 est du 30 août 1675, l'erreur est facile à éviter. A première
 vue, pourtant, il était possible de confondre le dernier arrivé
 chez lequel on doit mettre Dubreuil en 1676 avec l'homme
 envoyé en 1674. Toutefois, en comparant les dépêches,
 l'équivoque était facile à saisir. En effet, le 2 mai 1676, Le
 Tellier écrit à Saint-Mars : « Le Roi désire que vous receviez
 » Dubreuil dans le donjon de la citadelle de Pignerol, où
 » vous pourrez le mettre avec le dernier prisonnier qui vous
 » a été envoyé... » Et le 23 novembre, Louvois écrit à son
 tour : « Je vous prie de me mander qui est logé avec le sieur
 » Dubreuil, que vous dites qui est si fol, me marquant son
 » nom et celui par lequel il vous a été amené, et m'envoyant
 » une copie de la lettre qui vous a été écrite pour le faire rece-
 » voir, afin que je puisse mieux me remettre dans l'esprit qui il
 » est¹. » Saint-Mars envoie tout aussitôt les renseignements à
 Louvois, et celui-ci répond par retour du courrier, le 23 dé-
 cembre : « J'ai reçu votre lettre du 8 décembre par laquelle
 » j'ai bien compris quel est le prisonnier qui est avec le sieur
 » Dubreuil... » Or, à cette date, s'il n'y avait eu de prison-
 niers à Pignerol que Fouquet, Lauzun et Eustache Dauger,
 l'hésitation de Louvois n'aurait pas été possible ; Fouquet,
 Lauzun et Eustache sont de sa part l'objet de rapports conti-
 nuels ; Eustache même vient d'être autorisé à servir de valet
 à Fouquet. Le quatrième prisonnier, celui de 1674, je le
 montrerai surabondamment plus tard, est l'objet de toutes
 les attentions particulières du ministre ; il ne pouvait donc
 subsister d'incertitude dans son esprit si lucide et si net à
 l'ordinaire, pour un si petit nombre de personnages. Pour
 qu'il pût donc écrire : « Marquez-moi son nom et celui par
 » lequel il vous a été amené, etc. », il fallait qu'il y eût dualité
 dans son esprit. Or, j'ai déjà démontré qu'en 1680 il exis-
 tait deux prisonniers de la Tour d'en bas ; l'un, le moine
 jacobin, l'autre inconnu. C'était donc de ce dernier que
 provenait cette confusion de pièces.

¹ Delort, p. 24.

Au premier abord, toutefois, cette confusion ne serait pas expliquée de la part de Louvois, si je n'avais pas été à même d'observer que souvent les dépêches adressées au géôlier, comme aux généraux, intendants, etc..., n'émanaient pas de Louvois. Cette erreur, du reste, est commune à tous les historiens, et maintenant encore il faudra du temps pour la déraciner de l'esprit du public.

Le père du marquis de Louvois, Michel Le Tellier, sieur de Chaville, a été secrétaire d'État au département de la guerre de 1643 à 1667, c'est-à-dire pendant une période de vingt-cinq années consécutives. Or, tous les livres d'histoire et l'*Annuaire militaire français* lui-même sont muets sur les travaux et réformes de cet homme qui fut notre plus grand ministre de la guerre, et font terminer son temps de présence au secrétariat en l'année 1662.

Mais leurs auteurs n'ont pas réfléchi que si le marquis de Louvois, le fils de Le Tellier, a obtenu le droit de signer en 1662, c'est comme cadeau de noces, pour son mariage avec mademoiselle de Souvré, et comme remerciement des services du père. Louvois est né en 1641 ; il a eu la survivance de son père à quatorze ans, en 1655 ; il n'a donc que vingt et un ans. Pour un esprit tant soit peu sérieux, il n'était donc pas raisonnable d'admettre qu'un gamin de cet âge allât diriger un service aussi difficile que l'était celui du secrétariat de la guerre, à cette date surtout où la France envoyait une expédition contre la cour de Rome, et d'autres à Madagascar, au Canada, en Algérie, à Erfurth... ; à cette date enfin où toute l'armée française achevait sa réorganisation, œuvre de vingt années d'efforts de la part de Le Tellier. C'est pourtant cette faute incroyable que les historiens ont commise trop légèrement. Louvois eut le droit de signer, mais en réalité, celui de travailler avec son père au secrétariat, au milieu de tous ses parents, oncles et cousins, tous commis à la guerre, intendants, officiers ou ambassadeurs.

Quant à Le Tellier, il resta au secrétariat de la guerre officiellement jusqu'en 1667, initiant peu à peu son fils aux

nécessités de ces graves fonctions, et obligeant successivement par son habileté et ses insinuations tous les chefs de corps d'armée à adresser leurs dépêches à son successeur et à exécuter les ordres que ce dernier leur envoyait. La guerre de la dévolution fut le début du jeune Louvois ; seulement, les difficultés surgirent vite, et le père fut souvent obligé de venir aider son fils dans sa difficile entreprise. La guerre d'ailleurs éclatait-elle, Louvois quittait aussitôt le secrétariat, s'en allait surveiller sur place l'exécution des ordres du Roi, tandis que le père revenait prendre son poste au ministère et dictait les ordres. Au besoin même, si, par aventure, Michel Le Tellier demeurait à sa terre de Chaville, c'était son oncle Saint-Pouenges qui expédiait les ordres et les courriers. En réalité donc, Louvois a été fort peu au secrétariat de la guerre de 1667 à 1677, époque où son père fut nommé *chancelier de France* ; il est resté plutôt pour cette période un agent d'exécution, au point de vue de l'ensemble bien entendu. Du reste, cette situation en partie double fut heureuse pour Louis XIV et pour Louvois lui-même, en ce sens qu'avec son caractère difficile et violent, le jeune ministre n'aurait pu s'accommoder longtemps de l'air de la cour, et qu'il eût mis le désordre dans les commandements. Ardent au plaisir et au travail, impétueux comme il était, il eût bien vite succombé sous les efforts de ses ennemis, comme je le montrerai tout à l'heure pour les années 1672 et 1673, époque où il faillit disparaître du secrétariat, s'il n'eût été sauvé à temps par son père. Rien d'intéressant, d'ailleurs, comme les Archives trop peu connues du ministère de la guerre pour se rendre compte de cette unité du père et du fils. Le fils part, le père revient tout aussitôt. Quelle facilité, quel avantage pour un homme aussi intelligent, aussi autoritaire que le marquis de Louvois !

Ainsi donc, au moment où se passe le drame historique dont je vais retracer les péripéties, Louvois a trente et un ans ; il est dans la force de l'âge et des passions. Il a de nombreuses maîtresses et fait partie de la bande joyeuse des La Val-

lière, des Marsilly et des Luxembourg, et, ma foi ! leurs lettres, si j'en juge par celles que j'ai entre les mains, ne sont pas faites pour donner une haute idée de leur moralité. Michel Le Tellier est tout autre. Quelque peu puritain, janséniste par conviction, devenu cauteleux avec le temps par l'habitude des cours, mais toujours à son poste, toujours ferme, il veille pour ses enfants.

Au ministère, Louvois a pour commis d'anciens chefs de bureau, parents ou alliés à son père, et qui lui sont tout dévoués, tels que Charpentier, Carpatry, Darbon, Dufresnoy, etc.¹. S'éloigne-t-il, il emmène avec lui Dufresnoy, le mari de sa maîtresse. Est-ce pour faciliter ses amoureuses rencontres, même en voyage, ou simplement pour débarasser la jeune femme de son féal époux ? Je ne le puis affirmer ; cette méthode expéditive est pourtant dans ses habitudes, MM. de Courcelles et de Rochefort ne l'ont que trop appris à leurs dépens.

Carpatry reste au secrétariat ; il travaille avec Le Tellier pour l'exécution des ordres militaires ; Darbon s'occupe des affaires d'argent et de famille ; Nallot se charge des négociations secrètes, etc.

En 1670, j'ai montré Louvois s'en allant à Pignerol et à Turin. En 1671, il part dès le mois d'avril. En 1672, il quitte Paris au mois d'août, et n'y revient plus de l'année, occupé qu'il est du siège de Charleroy, et fort agacé même de ce retard prolongé, car dans la lettre à son père du 24 décembre 1672², il insiste auprès de lui pour rentrer. Il ne reparait pourtant que dans le courant de 1673.

Mais ce séjour n'est guère prolongé. Le 1^{er} mai il s'éloigne pour n'être à Paris qu'à la Toussaint. Il s'agit cette fois des préparatifs du siège de Maëstricht, de surveiller les conspirateurs qui veulent attenter à la vie du roi de

¹ Pour la composition du secrétariat de la guerre à cette époque, voir les *Errata historiques militaires de 1869* et le *Dépôt de la guerre*, par Th. Jung. (Dumaine, 1872.)

² P. 314, v. 270, Mss. Dépôt de la guerre.

France, et les gens de cour qui souhaitent sa disgrâce. Le Tellier est au secrétariat, et dans ses lettres, Louvois reconnaissant le remercie vivement du soin qu'il prend de ses affaires. Le 6 juillet, il lui écrit : « Je vous envoie une » lettre que M. de Montauzier écrit pour obtenir les gr.... » auxquels le Roi a bien voulu en accorder. Je vous supplie » d'en faire faire les expéditions et de les adresser. Je suis, » avec le respect que je vous dois, tout à vous¹. » Le 27 septembre enfin, il annonce son retour².

Pour l'année 1674, mêmes procédés. Louvois quitte le ministère le 19 avril 1674, où son père vient le remplacer aussitôt³. Il rentre en juillet, et Le Tellier retourne à sa terre favorite de Chaville. Il tombe malade en octobre, et Le Tellier reparait. « Une saignée qui a été faite ce matin à mon » fils, à cause de son indisposition, écrit Le Tellier au prince » de Condé, le 8 octobre 1674, lui ayant ôté la liberté de » pouvoir signer la lettre ci-jointe, me donne l'honneur » d'écrire à Votre Altesse. Je me suis acquitté de ce devoir » pour lui, et je la supplie très-humblement de l'assurer du » profond respect avec lequel je suis⁴... » — « La maladie de » Monsieur votre fils, répond Condé le 14, me donne bien de » l'inquiétude. Je vous prie de m'en mander souvent des » nouvelles. Mon fils vous prie de faire aussi ses compli- » ments à M. de Louvois, et de l'assurer qu'il prend à son » mal toute la part qu'il se peut⁵. » « Mon fils, riposte Le » Tellier, est très-obligé à la bonté qu'a Votre Altesse de » vouloir bien compatir à son indisposition. Il a eu plusieurs » accès de fièvre assez violents, et a été saigné sept fois. L'on » espère qu'elle retournera entière, de quoi l'on ne peut » pourtant juger que demain ou après-demain⁶. »

Pendant l'année 1676, Louvois part le 15 mars, et ne

¹ P. 6, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 411, v. 306, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 336, v. 366, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ V. 401, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 142, v. 401, Mss. Dépôt de la guerre.

⁶ V. 401, Mss. Dépôt de la guerre.

rentre qu'en août. Le 23 avril, il prescrit à Darbon et à Carpatry de remettre les sceaux de l'Ordre à Le Tellier¹. Le 19 juillet, il offre à son père de coucher chez lui, à Versailles, pour la facilité du service, et le 22, il lui demande s'il peut revenir à Versailles, après le siège d'Aire².

En 1677, Louvois quitte encore le secrétariat, et c'est ainsi que le 15 août 1677 Le Tellier peut écrire à Saint-Mars : « Sa Majesté veut bien que vous fassiez acheter les » livres que le nommé Dubreuil demande, et que vous les lui » remettiez. »

L'erreur n'est donc pas possible; d'ailleurs, avec les titres des lettres, les dates des voyages, les annotations et l'écriture du secrétaire, il est facile de se rendre compte si c'est Louvois, ou son père, ou Saint-Pouenges, qui ont fait rédiger les dépêches.

Ainsi, pour l'envoi du prisonnier de Lyon à la Bastille, du 11 janvier 1673, l'ordre est de Le Tellier ou de Saint-Pouenges; pour le prisonnier de mars 1674, dirigé sur le donjon de Pignerol, il émane de Louvois, etc.... Il en est de même pour les lettres adressées à Fouquet, Lauzun et leurs parents. Le contenu de la dépêche, d'ailleurs, suffirait presque pour reconnaître quel en est l'auteur. Louvois est dur ou spirituel; Le Tellier est toujours méthodique et doux dans la forme.

Le moine jacobin n'a donc pas été envoyé par Louvois. Quoique le motif de son incarcération se rattache à la même affaire que celle de l'Homme dit au Masque de fer, il aura été expédié probablement par Saint-Pouenges, ou mieux par l'archevêque de Lyon, l'oncle de Louvois. C'est ce qui explique l'incertitude de Louvois à propos du moine jacobin et de l'époque de son incarcération.

Mais quel était cet homme? De prêtres arrêtés à ces époques troublées de 1692, 1693 et 1694, je n'en connais que trois importants. J'ai déjà parlé du jacobin conduit à la Bastille, le 1^{er} août 1684, par M. de Rochefort. Or, dans la forte-

¹ P. 369, v. 473, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 123, 198, v. 476, Mss. Dépôt de la guerre.

resse se trouve un autre abbé, dont l'aventure est assez mystérieuse pour qu'elle intéresse le Pape lui-même. Suivant les historiens, l'affaire du Colombier ne se rattacherait qu'à un détail concernant l'Ordre de Saint-Lazare. D'après moi, elle aurait une portée plus grande.

Le 6 juin 1673, en effet, Louis XIV, alors au camp de Wassen, écrivait à M. de Besmaus : « Ayant donné ordre » pour faire conduire en mon château de la Bastille l'abbé » du Colombier, je vous écris cette lettre pour vous dire que » vous ayez à le recevoir en mondit château, et de le tenir » sous bonne et sûre garde, jusqu'à nouvel ordre¹. » Le 15 février, Nallot écrivait de son côté à M. de Louvois : « J'ai gardé quelques jours l'ordre qu'il vous avoit plu me » faire adresser, Monseigneur, pour faire arrêter l'abbé du » Colombier, auparavant que de le faire arrêter.... J'ai remis » l'ordre du Roi à M. le chevalier du guet, qui l'a mené à la » Bastille, et parce que son ordre ne disoit rien touchant les » papiers de ce faux prélat, les papiers ont été mis dans une » cassette qu'on a scellée en présence du prisonnier, puis » remise à la garde de l'hôte où il logeoit, dans la rue du » Bouloi, à l'hôtel du Bouloi. Cette cassette doit contenir » beaucoup de patentes de Rome, et des lettres de ceux avec » lesquels il avoit correspondance². »

Le 19 juin³, Louvois répondait en prescrivant à Besmaus de prendre toutes les précautions nécessaires pour la garde de ce prêtre. Il ordonnait en même temps à Nallot et au sieur Testu, chevalier du guet, de procéder avec soin à l'inventaire des objets appartenant à ce personnage. L'abbé du Colombier fut effectivement enfermé; une lettre autographe de Besmaus à Louvois, du 4 juillet⁴, en fait foi.

Jusqu'ici, rien que de très-naturel : mais il paraît qu'au fond l'affaire n'était pas d'une simplicité pareille, car à

¹ P. 35, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 376, v. 360, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 159, 162, v. 304; p. 52, v. 361, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 22, v. 361, Mss. Dépôt de la guerre.

Rome, l'arrestation de cet homme fit grande impression, et, le 8 juillet¹, l'abbé Coquelin, agent secret de Louvois, écrivait à ce ministre : « ... Le cardinal me dit qu'il étoit » très-fâché d'une nouvelle qui étoit venue le plus mal à » propos du monde; que Son Excellence l'avoit chargé de » le venir dire, et de me montrer la lettre: qu'elle est de » M. le cardinal Nerli, qui lui mande qu'en vertu d'un ordre » de Sa Majesté, en date du 6 juin, l'abbé du Colombier a » été mis à la Bastille, et qu'il disoit que c'étoit pour n'avoir » pas voulu signer un consentement qu'on lui avoit demandé, » pour l'union des biens de l'Ordre de Saint-Lazare et de » celui du Saint-Esprit; il dit que c'étoit fâcheux..... Je lui » ai demandé s'il connoissoit cet homme; il me dit que non; » je lui ai fait son histoire, qui ayant rendu la joie à notre » conversation, je lui ai dit qu'il voyoit bien qu'un homme de » cette trempe pouvoit bien être arrêté pour d'autres affaires » que celles de Saint-Lazare..... Le lendemain j'ai appris au » Pape l'incident du Colombier, et je lui ai dit que, comme » il n'étoit instruit des choses du royaume, il savoit combien » il étoit délicat de se mêler de tout ce qui avoit l'ombre de » prisonnier d'État; que, comme le Roi ne se méloit pas de » ceux que le Pape faisoit mettre au château Saint-Ange, » qu'il étoit juste que le Pape n'entrât pas dans les affaires » de ceux que le Roi faisoit mettre à la Bastille..... Je lui ai » fait voir combien il serait honteux pour la cour de Rome » de se brouiller avec la France pour un si maigre sujet, et » pour un aussi grand fripon que le sieur du Colombier. » Cet homme, effectivement, étoit en relation avec quantité d'agents de l'étranger et de l'intérieur, qu'il avait rencontrés à Turin, à Lyon, à Bruxelles. Son ordre d'incarcération se rattachait donc à la mesure générale prise un peu partout par le ministre sur le sol français, en vue d'un complot contre la vie du Roi. Que devint-il? Restait-il à la Bastille? Je le suppose, car depuis, je n'en ai plus entendu parler.

¹ P. 18, v. 235, Mss. Dépôt de la guerre.

Le troisième prêtre arrêté est également un *jacobin*. Celui-là me paraît remplir plus exactement les conditions exigées. A Pignerol, en effet, se trouvait un *couvent de Jacobins*, qui avait eu souvent maille à partir, soit avec le gouverneur général, le marquis de Piennes, soit avec Saint-Mars, à cause des intrigues auxquelles les Révérends Pères avaient prêté la main à propos de Fouquet et de Lauzun, fait très-ordinaire, car, dans toutes les histoires secrètes de ce temps, ces messieurs remplissaient volontiers les fonctions d'agents secrets, surtout dans les villes frontières.

Or, le 8 janvier 1672, le prier des Jacobins de Pignerol écrivait à M. de Louvois : « Le premier jour de l'an, à » quatre heures du soir, M. d'Ardinaut, capitaine des gardes » de M. le marquis de Piennes, m'a rendu une lettre de » cachet du Roi, par laquelle Sa Majesté m'a ordonné de » faire sortir de notre monastère le Père Gonna, religieux » de notre Ordre, et profès de notre maison, et de lui donner » obédience pour un autre couvent de la province. Je n'ai » pas manqué d'obéir..... Il a obédience pour le couvent de » Turin.... Il est né à Turin, mais son père est Lyonnais¹. »

Ce Gonna exécuta-t-il l'ordre royal? Se rendit-il à Turin, ou continua-t-il ses menées du côté de Lyon où étoit son père? Je ne sais; seulement, le 11 janvier 1673², M. de Saint-Pouenges, l'oncle de Louvois, adressait à M. l'archevêque de Lyon l'ordre suivant : « Monseigneur, ayant été » informé par mon cousin, le comte d'Armagnac, qu'il vous » a envoyé un *religieux jacobin* qui prétend avoir des » secrets considérables, je lui ai ordonné de vous mander » que je vous permettois de le mettre dans mon château de » Pierre-Cise. Mais depuis, ayant jugé plus à propos de le » faire venir ici, je vous fais cette lettre, pour vous dire que » mon intention est que vous le remettiez entre les mains du » sieur Legrain, prévôt général de la connétablie et maré- » chaussee de France, et que vous adressiez au marquis de

¹ P. 37, v. 299, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 133, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

» Louvois une instruction bien ample de tout ce qu'a fait
 » et dit ledit *religieux jacobin*, depuis qu'il est du côté de
 » Lyon¹. » Il ajoutait en même temps par dépêche privée :
 « Vous connaîtrez si clairement par la lettre du Roi, qui
 » sera ci-jointe, le sujet du voyage du sieur Legrain, que je
 » n'ai rien à y ajouter². » A la même date, on prescrivait
 à l'ambassadeur de France à Turin, M. de Servient, de
 donner des ordres pour faire arrêter tous les courriers d'Es-
 pagne; d'autre part on ordonnait à La Motte-Lamyre de
 « fouiller tous les courriers qui passaient près de Bordeaux se
 » rendant à Lyon par le Piémont et inversement tous les
 » quinze jours³. » Saint-Mars enfin recevait la mission de
 prier M. de Saint-Léon de faire conduire chez lui, par trois
 soldats de garde, tous les étrangers qui viendraient dans la
 ville⁴. Une surveillance exacte se faisait donc à la fron-
 tière à cette époque. Mais ce *religieux jacobin* arrêté était-il
 le Père Gonna de Lyon, de l'année précédente? Je n'ai
 là-dessus aucune preuve. Le fait est que Besmaus, qui rend
 compte jour par jour au secrétaire d'État des personnages
 de son département entrant à la Bastille, ne mentionne pas
 cet individu. Je présume donc que le *religieux jacobin* du
 prieuré de Pignerol a été arrêté soit à Pignerol, soit à
 Turin, par ordre de M. de Servient, ou envoyé directement
 par l'archevêque de Lyon ou le sieur Legrain, qui avait des
 instructions secrètes. Encore une fois, pour connaître ces
 faits, il faudrait examiner en détail la correspondance de
 M. de Servient, notre ambassadeur, et celle de l'archevê-
 que de Lyon. Mais je ne crois pas me tromper de beaucoup,
 en disant que ce *jacobin* doit être l'un des deux que je viens
 de signaler, ou peut-être mieux, un seul et unique person-
 nage. Cela expliquerait l'incertitude de Louvois en 1676, et
 sa demande à Saint-Mars pour savoir qui lui a amené ce

¹ P. 135, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 130, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 276, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ Ravaisson, p. 160.

prêtre, et le nom du signataire de la dépêche d'envoi.

Que ce soit donc le Père Gonna, de Pignerol, ou un autre
jacobin de Turin ou de Lyon, le fait est qu'un prêtre de cet
 Ordre se trouve enfermé dans la Tour d'en bas du donjon,
 où il fut assez malmené, par parenthèse, grâce à Saint-Mars
 qu'il rudoyait fort. « Puisque la menace que vous avez faite
 » au prisonnier qui est avec le sieur Dubreuil l'a déjà rendu
 » sage, vous ne devez pas manquer de la lui renouveler de
 » temps en temps.... » Il paraît que l'instrument dont
 aimaient à se servir Saint-Mars et son cousin Blainvilliers,
 quand les prisonniers parlaient trop haut, était ce *fameux*
gourdin qui fut plus tard à la disposition des épaules de
 Mattioli.... Au fond, l'idée de frapper un prêtre inquiétait
 la conscience de cet infâme geôlier, qui se voyait proba-
 blement rendre dans l'autre monde, et au centuple, les coups
 qu'il avait distribués en celui-ci. Mais Louvois, celui qui
 rit des *grillades* de Hollandais faites par son aimable ami
 le duc de Luxembourg, n'est pas homme à s'inquiéter
 de si peu; il lui répond : « Au surplus de ce que vous
 » m'écrivez, je dois vous expliquer qu'il est vrai que ceux
 » qui frappent les prêtres au mépris de leur caractère sont
 » excommuniés; mais il est loisible de châtier un prêtre quand
 » il est méchant, et que l'on est chargé de sa conduite.
 » Pourvu que celui-ci soit autant en sûreté avec le valet de
 » M. de Lauzun qu'il l'est avec le sieur Dubreuil, le Roi se
 » remet à vous de le changer de prison, ou, en cas que vous
 » jugiez à propos de le laisser avec ledit Dubreuil, de le
 » faire attacher de manière à ce qu'il ne puisse lui faire du
 » mal..... »

Ce fut donc dans la prison de ces malheureux qu'on amena
 successivement l'espion et empoisonneur Dubreuil, ainsi que
 le fameux Mattioli.

« Depuis que Monseigneur m'a permis de mettre Mattioli
 » avec le *jacobin*, dans la Tour d'en bas, écrit Saint-Mars à
 » Louvois, le 7 septembre 1680, ledit Mattioli a été quatre
 » ou cinq jours à croire que le *jacobin* était un homme que

» j'avois mis avec lui pour prendre garde à ses actions....
 » Il fut désabusé lorsque le jacobin un jour descendit de
 » son lit tout nu..... Moi et mon lieutenant avons vu leurs
 » manœuvres, par un trou au-dessus de la porte¹..... »

Quel horrible type que celui de ce geôlier, qui occupe ses loisirs à rire avec ses lieutenants des misères de ceux qui sont confiés à sa garde! Digne valet d'un maître à qui il peut sans crainte raconter de semblables infamies!

Au mois d'octobre 1681, le moine fut enfermé à Exiles. C'était l'un des deux *merles*.

Or, de ce mot *merle*, employé par Saint-Mars, on a voulu faire un terme injurieux adopté avec intention par le geôlier pour désigner les prisonniers d'Exiles. Dans notre langue verte moderne, il est vrai, l'expression *un beau, un vilain merle*, a quelque chose de trivial, de choquant. Avait-elle ce sens à l'époque où vivait Saint-Mars? Je ne le crois pas. Le gouverneur du donjon voulait-il simplement faire preuve d'esprit et d'érudition à l'égard de l'abbé d'Estrades? C'est probable. S'est-il servi pour cela d'un terme alors usité, et qu'on a cherché à expliquer dans l'*Investigateur*? « Dans le » Dictionnaire de Trévoux, dit à ce sujet M. N. M. de Gre- » noble, on lit au mot *Merle* : Cet oiseau a tiré son nom de ce » qu'il va seul et sans compagnie, *merula quod mera, id est,* » *sola volitat*, comme dit Varron. Dans le Languedoc, à » Marseille, à Nice, le *merle bleu*, le *merle de roche*, sont » appelés *passa solitarius, soulitarius, soulitaria*. » Je laisse donc aux chercheurs l'appréciation de cette étymologie.

Quant au séjour du moine jacobin à Exiles, je n'en parlerai que pour mémoire. Déjà malade en 1680, le malheureux devint hydropique, et mourut le 4 janvier 1687, au moment où Saint-Mars venait d'obtenir le gouvernement des îles de Lérins.

Le 9 octobre 1686, en effet, Louvois écrivait à Saint-Mars : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 26 du mois

» passé, qui ne désire de réponse que pour me dire que vous » auriez dû me nommer quel est celui de vos prisonniers qui » est devenu hydropique. »

Le 3 novembre suivant, il ajoutait : « Il est juste de faire » confesser celui de vos deux prisonniers qui devient hydro- » pique, lorsque vous verrez apparence d'une prochaine » mort. Jusque-là, il ne faut pas que lui ou son camarade » aient aucune communication. »

Le *jusque-là* de Louvois est tout simplement ravissant. Le malheureux prisonnier n'en mourait pas moins le 4 janvier 1687; le lendemain, Saint-Mars annonçait l'événement au ministre, et celui-ci répondait le 13 : « J'ai reçu votre lettre » du 5 de ce mois, par laquelle j'apprends la mort d'un de » vos prisonniers. »

Ce fut toute son oraison funèbre. De ce malheureux, Saint-Mars ne donne pas le nom, et je n'ai pu retrouver encore la lettre qui le concerne. Mais la maladie du prisonnier, sa manière d'être avec le geôlier, ses colères au début de sa captivité, ne suffiraient pas à le faire distinguer suffisamment de son voisin de cellule, si calme et si placide pendant ses trente années d'incarcération, que la mort de ce dernier et la note de Du Junca ne permettraient pas de les confondre.

Je le ferai voir, en effet, dans le chapitre suivant : le deuxième prisonnier de la Tour d'en bas, l'incarcéré de mars 1674, le mort de 1703, le sieur de Marchiel de Du Junca, ne sont en réalité qu'un seul et même prisonnier. Son ex-compagnon ne peut donc être que le moine jacobin, mort le 4 janvier 1687.

¹ P. 319, v. 625, Mss. Dépôt de la guerre.

CHAPITRE VIII.

L'Homme dit au masque de fer.

(1673-1703.)

Complots contre Louis XIV. — Les empoisonneurs en 1672. — Michel Le Tellier et la noblesse. — Relations de Louvois. — Ordres de Louvois (1672-1673). — Le complot de 1673. — Ses instigateurs. — Les agents de Louvois. — Le Père Hyacinthe, provincial des Récollets d'Arras. — Arrestation du sieur de Oldendorf. — La souricière de Péronne. — M. de Lespine-Beauregard. — Les arrestations de mars et d'avril 1673. — L'homme que vous savez. — Absence de Louvois. — Retour de Louvois. — Fin du complot de 1673. — Envoi du prisonnier à Pignerol. — De Marchiel à Pignerol, à Exiles, à Sainte-Marguerite, à la Bastille. — Mort du prisonnier masqué. — Conclusion. — Identité du personnage. — Son nom. — Documents qui font défaut. — Où les trouver?

Des cinquante prisonniers dont j'ai retracé l'histoire, un seul reste à connaître, *celui de 1673, le prisonnier de la Tour d'en bas*. Ce dernier cadre-t-il, comme date, comme intérêt, comme précautions, avec les données du problème telles qu'elles existent, c'est ce que j'espère arriver à démontrer. « L'Homme au masque de fer sera toujours vraisemblablement un problème insoluble », dit le Père Griffet en 1768¹. « L'histoire n'a pas le droit de se prononcer sur ce qui ne » sortira jamais du domaine des conjectures », ajoute M. Henri Martin dans son *Histoire de France*². « L'histoire du Mas- » que de fer restera probablement à jamais obscure », conclut M. Michelet³. Il faut avouer que c'est là une façon aisée de trancher les questions ; or, je l'ai dit et répété dans mon Avant-propos, ainsi que dans l'histoire de cette mystification légendaire, j'ai plus de confiance dans l'axiome de notre maître à tous, Augustin Thierry : « Notre véritable histoire » nationale est encore ensevelie dans la poussière des chroniques contemporaines. » En effet, avant de se prononcer si

¹ *De la Méthode dans l'histoire*, t. III, p. 292.

² T. XIV, p. 564.

³ T. XII, p. 425.

catégoriquement, il eût été tout au moins juste de chercher ; mais, comme l'assure Augustin Thierry, « il est bien plus com- » mode de ressasser les opinions précédemment émises que » de se livrer au labeur ingrat des vérifications sur pièces des » faits qu'on expose ». Les études de synthèse historique datent d'hier, et rien qu'en examinant les différentes phases de cette légende je suis resté émerveillé des richesses que contiennent nos Archives, et effrayé des erreurs qu'on apprend encore à la jeunesse française

Les procédés du surintendant Fouquet, ses projets, son arrestation, son procès, les efforts multiples de sa clientèle et de sa famille, si nombreuse et si solidement établie, n'avaient pas été sans révéler un mal étrange qui avait pour point de départ, je l'ai prouvé, le mécontentement de la noblesse, sa situation précaire et son ambition. Les dissensions religieuses, il est vrai, n'étaient pas étrangères à ce mouvement, Les protestants se souvenaient toujours de la Saint-Barthélemy ; en butte d'ailleurs à une hostilité sourde et constante de la part des gouvernants, ils avaient trouvé pour leurs intrigues un appui à l'étranger, appui d'autant plus sincère qu'il était intéressé. Ils avaient même cherché dans l'assassinat politique une solution à leurs haines et à leurs vengeances. A une époque où l'axiome de la force primant le droit était accepté à tous les degrés de la hiérarchie sociale et politique, où les mots de liberté individuelle et d'égalité devant la loi étaient inconnus, cette étrange méthode de résoudre les difficultés trouvait des admirateurs et des complices.

Il avait donc fallu toute la patiente habileté et l'énergie de Michel Le Tellier et de Colbert pour faire dévier cet esprit d'ambition, cette soif de jouissances, soit sur les entreprises commerciales et militaires lointaines (la Compagnie des Indes, le Canada, Madagascar, etc.), soit sur des expéditions brillantes (Djidjelli, Rome, la Turquie, Candie, etc.). Ces habiles ministres ne devaient réussir, du reste, qu'à reculer l'heure de la décadence et de la chute finale, après avoir entouré d'une auréole lumineuse cette belle figure d'un Roi

amoureux de la gloire et du beau et trouvant toute une génération prête à le suivre dans cette carrière sans lendemain qu'on devait appeler la jeunesse de Louis XIV.

Malgré cette personnification de la puissance centralisatrice, cette négation de la noblesse française, cette espérance de l'autocratie religieuse, le Roi de France et sa famille n'en étaient pas moins exposés aux projets criminels de cette bande mystérieuse des empoisonneurs et de leurs puissants alliés.

En 1664, la mère et la femme du duc de Savoie étaient mortes empoisonnées.

Le 27 janvier 1664, en effet, l'ambassadeur d'Espagne, M. de La Fuente, écrivait à son Roi : « Votre Majesté sait déjà » que le duc de Savoie a perdu sa mère et sa femme en quinze » jours. Je dirai seulement à Votre Majesté que la mort de ce » dernier a surpris tout le monde... On ne fait aucun fond sur » le duc, qui, selon le bruit commun, abhorre les Français ¹. »

A peine âgé de vingt-cinq ans, Louis XIV était directement menacé, car le 10 septembre lord Hallis, ambassadeur d'Angleterre, écrivait de Paris à sir H. Bennett, secrétaire d'État : « Monsieur, il n'y a pas ici de nouvelles, mais un homme » venu de Lyon accuse un autre Lyonnais d'avoir voulu tuer le » Roi. Le premier est arrêté et remis entre les mains de six » archers de la garde, et l'on a envoyé l'ordre de se saisir du » second. Ceci m'a été rapporté hier de Vincennes, d'où la » pluie ramènera, dit-on, la cour d'ici à la fin du mois. » Et le 14 il ajoutait : « On fait toujours grand bruit d'un com- » plot contre la personne du Roi. On a fait des perquisitions » exactes dans toute la ville, et dimanche dernier, lorsque je » fus à Charenton, au préche, deux exempts aux gardes et un » lieutenant se tenoient à la porte et examinoient attentive- » ment tous ceux qui sortoient. Je ne fis pas semblant de les » voir. Il paroitroit qu'ils avoient quelque indication pour » découvrir la personne qu'ils cherchoient... ² »

En 1668, les mêmes inquiétudes se renouvellent. Cette

¹ Ravaisson, t. IV.

² Ravaisson, t. III, p. 6.

fois, notre ambassadeur à Londres, M. de Ruvigny, signale à M. de Colbert « l'arrivée en Angleterre d'un des sujets les plus » malintentionnés du monde. » L'ambassadeur ajoutait que, caché dans un cabinet, chez un ami, il avait entendu la conversation de ce misérable... Cet individu n'était autre que Roux de Marsilly, natif de Nîmes et protestant. Arrêté, conduit à la Bastille, il fut jugé, condamné et, roué vif le 20 juin 1669.

Le lieutenant criminel, M. Défita, qui fut chargé de l'instruction de cet attentat, fit à ce propos part au ministre des dépositions et des lettres d'un négociant de Lyon nommé Jacques Gueston, envoyé du comte de Molina et de Buckingham et mêlé à toutes les affaires ténébreuses de Londres et de Bruxelles ¹. On arrêtait en même temps de nombreux agents dans les provinces, et particulièrement Eustache Dauger, qui fut conduit à Pignerol. Cette année-là, enfin, Colbert, dit Pierre Clément, faillit lui-même succomber à une tentative d'empoisonnement.

Or, à cette époque, que sont devenus tous ces individus, hommes ou femmes, compromis dans les mystérieuses aventures que j'ai indiquées au commencement de ce chapitre, tous ces personnages qui voyagent, se rencontrent, se retrouvent, qui ont des banquiers à leurs ordres et des points de repère tout indiqués ?

Exili, le gentilhomme de la reine Christine, l'agent romain, a déjà été enfermé à la Bastille le 2 février 1663, et mis en liberté le 27 juin de la même année, en même temps que le capitaine de cheval-légers Gaudin de Sainte-Croix (21 mai). Tous deux sont à Londres en 1669 avec Roux de Marsilly.

Les prêtres Mariette et Dubuisson (dit Lesage) et la femme Voisin ont été arrêtés en 1667. Mais, grâce au crédit de madame de Montespan, qu'ils auraient pu compromettre, ils obtiennent une ordonnance de non-lieu.

¹ Histoire de l'édit de Nantes, par Benoît, t. IV, p. 125.

François Galaup, dit le marquis de Chasteuil, etc., est en prison, mais il sera mis en liberté l'année suivante par ordre de Colbert. Les procès de madame de Casteldys, à Caen, de Madeleine Bavent, à Rouen, de la dame La Douze las Tourre sont à peine terminés.

Quant aux principaux agents ou membres de ces conspirations, faux monnayeurs, empoisonneurs, etc., que nous avons cités, ils sont dispersés un peu partout au commencement de l'année 1670.

Exili, le comte ou chevalier Gonnor, Gaudin de Sainte-Croix, le chevalier de Lorraine, Georges du Hamel, sieur de La Tréaumont, mademoiselle Desponts, Rabel, Bock, etc., sont à Londres.

A Bruxelles, à Gand, à Cologne, à Amsterdam, à Madrid et sur la frontière d'Espagne, se trouvent le fameux et introuvable Paul Sardan, dit comte de Sardan, dit Paul, dit Mirande, dit marquis de la Houssaye, dit François de Raulo, dit marquis Dauphin, et ses complices Foncenade, Audijos, don Miguel Morton, l'évêque de Cadix, le chevalier de Malte Antonio Salamanque, Van den Enden, les agents du comte de Monterey, du comte de Molina, de M. de Lisola, van Bulen, van Buninghen, madame de Grave, Poncet d'Orvilliers, de Croy, l'Homme dit au masque de fer, etc. A Lyon, à Pignerol, à Turin, à Rome, se croisent l'abbé du Colombier, le comte Castelmajor, Berthominat, dit la Chaboissière, dit Delorme, Robert de La Mire, comte de Bachimont et sa femme, née Paul Haye et comtesse de Coëtlan; le président Truchi, le marquis de Saint-Maurice, le duc de Giovanisso, le comte de Broglio et sa noble épouse, le comte de Montemajor, marquis de La Bosse, Lemaire, l'agent Ponsieux, Louis de Vanens, les parents d'Exili, plus tard le chevalier de Lorraine et leur chef, l'incroyable François Galaup, marquis de Chasteuil, quand il sera rendu à la liberté, etc. En France et à Paris se groupent et se multiplient les nommés Dalmas, Terron du Clauzel, le sieur de Sainte-Colombe, Laboissière, Trabot, Gallet, marquis de

Cessac, de la Mesnardière, le chevalier de Monteau, de la Michelière, chevalier de Villers, de Lendricourt, Degrois, Bors de Baret, Alexandre de Canouville, marquis de Rafetot, le marquis de Monteran, de Saint-Meurs, marquis de Dampierre, Desrochers, chirurgien du Roi, le comte de Clermont, Étienne de Bray, de Vassart, le marquis de Termes, Castanieri, dit La Pierre, dit Saint-Georges; Dubreuil, dit Martin, dit Louvigny, dit Samson, etc.

En Normandie se réunissent, autour de La Tréaumont, le chevalier de Rohan, le marquis de Sourdeval, le chevalier des Préaux, François des Grioux, le sieur de Louvigny, le comte de Mouchy, Alexandre de Créquy-Berneuil, le sieur d'Aigremont, François Malet de Graville, le sieur de Saint-Martin, Alphonse de Châlons de Saint-Martin, etc.... En Angoumois, en Languedoc, en Guienne, se groupent également de nombreux mécontents. Les femmes ne sont pas les dernières à prendre part à ces conspirations. Elles en sont les agents les plus actifs. Les unes habitent Paris ou les environs, comme la Voisin, la Poulain, la Filastre, la dame Larcher, la Dode, la Trianon, etc. Les autres voyagent. Quant à leurs complices, elles font partie du *tout Paris d'alors* et s'appellent la Montespan, la comtesse de Soissons, mademoiselle de Montalais, de Polignac, d'Escalopier, Anne Saran, dame de Villers, de Villedieu, mademoiselle Sellière, de Tingry, Renée Morice d'O, mademoiselle Facy, de Dreux, la Véron, du Sauzay-Caradoz, comtesse d'Alluy, dame de Rouville, etc.

Les entremetteurs obligés entre ces hommes perdus de dettes et ces femmes éhontées et superstitieuses en proportion, sont naturellement des prêtres tels que Dulong, chanoine de Notre-Dame, Guibourg, le diseur de messes, Lepreux, Danon, Racine, Olivier Baub, le curé de Lannoy, Mariette, le fameux Dubuisson (dit Lesage), etc.

Or, je ne cite ici que les principaux; je passe les agents inférieurs et beaucoup d'autres... De ces menées multipliées les principaux chefs pour Turin, Lyon, Marseille, sont le

comte de Bachimont, le marquis de Chasteuil, le comte de Castelmajor; pour l'Espagne, Paul Sardan et Foncenade; pour la Normandie, La Tréaumont; pour la Hollande, Van den Enden et van Buninghen; pour la Belgique et l'Allemagne, Oldendorf, Sardan, La Tréaumont, etc.

Ces gens ont des banquiers à Londres, à Amsterdam, à Bruxelles; à Venise, les sieurs Castelli et Pocabelli; à Rotterdam, Pedit; à Paris, Cadelan, Penautier, receveur général du clergé de France, de Belleguise; à Toulouse, le nommé Albo, etc..

C'est donc au milieu de ce dédale d'intrigues politiques et particulières, de complots et de passions inassouviées, qu'il faut chercher les traces de bien des événements pour cette curieuse période du dix-septième siècle que les remarquables travaux de MM. Pierre Clément et Ravaisson ont permis d'entrevoir. C'est le 7 mai 1669 qu'alarmées de l'ambition de Louis XIV, l'Angleterre, la Suède et la Hollande ont signé à la Haye un traité de garantie.

C'est le 30 janvier 1670 que le chevalier de Lorraine est arrêté, puis exilé à Rome. C'est au mois de mars que Madame obtient du roi d'Angleterre l'abandon de la ligue; le 30 juin qu'elle meurt. C'est le 6 avril 1672 que la guerre est déclarée à la Hollande, le 12 juin que le Rhin est passé par les troupes françaises, le 31 juillet que Gaudin de Sainte-Croix meurt à Paris et que la marquise de Brinvilliers se sauve en Angleterre; le 30 août, enfin, que les frères de Wyt sont assassinés.

Le maréchal de Luxembourg est en Hollande, et dans le pays de Waës, où, pour se distraire lui et ses mercenaires, il fait griller habitants et habitations; Turenne, sur les bords du Rhin; Louvois sur le théâtre même de la campagne, avec Vauban, préparant les sièges où un jeune Roi de trente-deux ans, entouré de ses maîtresses et d'une cour affolée de désirs et de plaisirs, viendra triompher à heure fixe.

Michel Le Tellier, le sieur de Chaville, est au secrétariat de la guerre, servant de lien entre le Roi et son fils, le mar-

quis de Louvois, entre ce dernier et les généraux. Il n'a pas trop de tout son calme et de toute son habileté pour éviter la chute dont lui et son fils sont menacés. La famille Le Tellier, d'ailleurs, est toute-puissante. Depuis l'année 1643 qu'il est entré au secrétariat de la guerre, Le Tellier a su peu à peu établir sa fortune sur une base solide, s'allier aux plus grandes familles, placer ses parents et ses amis dans tous les emplois. L'année précédente son fils Louvois a été nommé chevalier de l'Ordre, et son second fils archevêque de Reims à l'âge de vingt-neuf ans. A la cour, il est vrai, un parti important s'agite contre le jeune Louvois, dont les allures quelque peu cassantes et autoritaires ont blessé les vieux chefs des armées de la guerre de trente ans. Les humanitaires et les conspirateurs l'attaquent constamment sous prétexte de blâmer les violences qu'il ordonne. Les ambitieux et les courtisans jaloussent sa fortune naissante, s'effrayent de l'autorité de cet intelligent secrétaire d'État, et de le voir devenir premier ministre. Le parti de la vieille noblesse enfin se groupe pour renverser cette progéniture des Le Tellier, si envahissante à son détriment. Les familles des Condé et des Turenne ont réuni cette fois leurs efforts; la catastrophe est donc prochaine. M. Camille Rousset, dans son premier volume de l'*Histoire de Louvois*, a rendu d'une façon saisissante ces combats du jeune secrétaire d'État de la guerre contre les intrigues de cette noblesse toujours prête à se souvenir de ses exploits de la Fronde et des *cent jours* d'Auvergne, toujours disposée à chercher à l'étranger un appui pour ses prétentions et l'assouvissement de ses besoins sans cesse renaissants. Mais le meilleur moyen de lutter, c'est de lutter de loin, c'est d'éviter ces pièges d'une cour où chaque mot se pèse, où chaque regard s'interprète. Or Louvois est partout à la fois, en 1670 à Turin, en 1671 dans les Flandres, en 1672 sur les bords du Rhin. Il ne revient qu'au commencement de 1673 pour repartir le 1^{er} mai et ne rentrer qu'à la Toussaint. De loin, du reste, il fit bien mieux ses affaires, en préparant les succès de son maître et en laissant son père et

son oncle, M. de Saint-Pouenges, surveiller ses intérêts auprès du Roi.

La crise n'en est pas moins authentique; il faut lire, je l'ai déjà dit, les lettres nombreuses du père et du fils, la correspondance avec Carpatry, pour s'en rendre compte. Mais Louvois joue serré, et cette fois, grâce à son père, il rendra au Roi le plus signalé des services, en empêchant l'exécution d'un infâme attentat contre sa vie, et en le mettant sur la voie des complots qui se trament à Rouen, dans les Flandres, en Provence, dans les Pyrénées, en Guyenne, dans le Poitou, de concert avec les Hollandais et les Espagnols.

C'est qu'en effet, pour cette fin d'année 1672, et pour la suivante, Louvois entretient partout les correspondances les plus secrètes et les plus suivies.

A Bruxelles, c'est avec la fameuse duchesse de Meckelbourg (Angélique de Montmorency-Bouteville), dont les galanteries et les intrigues occupent tant de place dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Elle avait à cette époque quarante-sept ans, et pourtant c'était d'elle que le 10 juillet 1673 mademoiselle de Scudéry écrivait à Bussy : « Je vis hier » madame de Meckelbourg à l'hôtel de Languedoc. Il y avoit » nombreuse compagnie d'hommes et de femmes, et pour elle, » elle étoit sur un lit de gaze bleue et blanche, en vérité plus » charmante que tout ce qu'il y avoit de jeune à la cour. » Elle venait probablement de toucher les arrhes des services particuliers qu'elle avait rendus à Louvois.

A Paris, le jeune secrétaire d'État est en relations avec madame de La Baume, une intrigante que Bussy accusait d'avoir laissé prendre copie de son *Histoire amoureuse*. Cette madame de La Baume n'était autre que Catherine de Bonne, comtesse de Tallart, nièce du premier maréchal de Villeroy, femme de Roger d'Hostun de Gadagne, marquis de La Baume, et mère du maréchal de Tallart. Elle avait été la maîtresse de Bussy et passait pour une femme perdue de mœurs¹.

¹ V. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

A Paris également, Louvois a des rapports avec une madame Foucault. C'est pour cette dame qu'il écrivait à Nallot, le 22 février 1673 :

« Retournez voir madame Foucault, et dites-lui qu'elle » fera plaisir de trouver bon de *n'envoyer personne à son » jardin*, et que l'on y fera faire ce qu'elle voudra aussi » prement et à aussi bon marché qu'elle le pourra faire. Et » après cela retirez-vous, c'est-à-dire que l'on aime mieux » qu'elle ne fasse rien faire, qu'on y laisse entrer quelqu'un » autre¹. »

Mais Nallot, l'ami de Louvois, est parent de cette dame d'Aubray qui a la courageuse persévérance d'intenter un procès à la Brinvilliers. Nallot meurt subitement au mois de juillet, Louvois écrit tout aussitôt à son agent Duclos :

« Vous me ferez plaisir de garder, jusqu'à mon retour, la » cassette qui vous a été remise chez le feu sieur Nallot, et Car- » patry vous fera encore porter un lit dont je vous prie de faire » de même et de prendre soin qu'il ne soit gâté²... » Et madame Nallot d'Aubray, sœur de Nallot, répond : « Monseigneur, » je crois que M. Carpatry vous aura assuré que je lui ai mis » entre les mains *votre lit blanc*. Je payerai madame Foucault » lorsqu'elle me demandera de l'argent. Mon frère, avant de » mourir, m'a *informée de l'affaire, sachant que je sais me » taire quand il le faut*³. »

Qu'était cette dame Foucault? Que signifiait ce *lit blanc*? Je n'ai là-dessus rien de positif. Louvois, d'ailleurs, se sert alors un peu partout, en France comme à l'étranger, d'agents fidèles à ses ordres, au grand déplaisir du secrétaire d'État chargé des affaires étrangères, et des ambassadeurs qui ne cessent de se plaindre au Roi de ces empiétements du jeune ministre.

A cette même époque, ce dernier fait exécuter des arrestations un peu partout.

¹ P. 266, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

² 28 juillet 1673. P. 167, v. 301. Dépôt de la guerre.

³ 20 août 1673. P. 243, v. 361, Mss. Dépôt de la guerre.

Le 1^{er} novembre 1672, c'est La Reynie qui est chargé d'instruire l'affaire d'un prétendu marchand de chevaux, porteur d'un passe-port, et d'un nommé de Mireville qui contrefait les ordres du Roi à Alençon et à Lisieux. Ce sont les sieurs Chaudot et de Vieux-Moulin qui sont tenus au secret, un nommé Blaise qui est enfermé à Pierre-Cise, ainsi qu'un sieur Geilhe¹, etc.

Aux frontières, Louvois prescrit à ses agents² d'enlever à tout prix les courriers d'Espagne. Puis, afin d'atténuer l'arbitraire de ces dispositions, il écrit, le 4 janvier³, au comte de Molina, pour l'inviter à ne plus faire partir de courrier qui ne soit muni d'un passe-port bien en règle. Il lui exprime, à ce propos, ses regrets pour la confiscation de ces dépêches; le 14⁴, il renouvelle ses protestations au marquis de Mejo-rada, ministre du roi d'Espagne, et en même temps envoie des ordres en sens inverse à Villars, Perthuis, Nancrey, chevalier Perrin, Saint-Mars, Chamlay, des Carrières. « Les » Espagnols, ajoute-t-il à M. de Lespine-Beauregard, n'ont » à s'en prendre qu'à eux de l'accident qui vient d'arriver à » leurs courriers⁵. »

Ce des Carrières, chargé d'affaires de France à Liège, était un ancien agent de Fouquet, dévoué à Louvois, et homme fort habile, qui joue un jeu fort important pendant cette période, et dont il serait intéressant de connaître plus en détail les faits et gestes. C'est ce des Carrières qui, deux ans plus tard, obtiendra des *consuls de Liège* l'autorisation d'enlever la Brinvilliers. Or, ce métier était loin de se faire sans danger, car à la date qui m'occupe du commencement de l'année 1673, il manque d'être assas-

¹ P. 2, 5, 6, v. 269, Mss. Dépôt de la guerre.

P. 11, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

P. 95, v. 359, Mss. Dépôt de la guerre.

P. 174, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 130, 176, v. 301; p. 250, v. 3^o 3, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 8, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 109, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 320, 321, 322, 447, v. 301; p. 416, v. 428, Mss. Dépôt de la guerre.

siné. Le 22 avril, Louvois écrit à ce propos au chancelier de Liège, M. de Liverlo, pour se plaindre de l'attentat commis et le menacer de représailles; il engage en même temps des Carrières à s'éloigner de la rivière, près de laquelle il loge, pour être plus en sûreté. Il se plaint enfin à l'évêque de Strasbourg, qu'il a vu l'année précédente, de la conduite du commandant de la citadelle de Liège, M. le baron de Vierzet, qui n'est autre qu'une créature de M. de Monterey.

Quel événement donnait donc lieu à ces préoccupations et à ces colères du jeune secrétaire d'État? J'ai déjà dit qu'en 1664, en 1668, en 1669, il avait été question de projets d'attentat contre la vie du Roi.

Or, en 1672, le 14 septembre, Louis XIV écrivait au duc de Saint-Aignan, gouverneur du Havre¹: « Vous m'avez fait » plaisir de me mander par ce gentilhomme ce que vous avez » découvert du dessein de la personne nouvellement arrivée » au Havre (La Tréaumont). Il est bon de la faire observer » pour être averti de tout; mais il ne faut pas l'empêcher

¹ Voici, pour l'intelligence du récit, les noms des principaux gouverneurs de provinces et de places fortes :

Gouverneurs des provinces : de Guyenne, maréchal d'Albret; de Brouage, de Carnavalet; du Dauphiné, de Lesdiguières; d'Aunis, duc de Noailles; du Lyonnais, marquis de Villeroy; de Bourgogne, duc de Navailles; de Languedoc, duc de Verneuil.

Gouverneurs des places fortes : de Guise, M. Bridieu; de Sedan, de Termes, d'Avesnes, comte de Broglies; de Calais, duc de Charost; de Landrecy, de Roncherolles; du Havre, duc de Saint-Aignan (Saint-Clair), major; de Mariembourg, marquis de Saint-Genéz; de Saint-Malo, marquis de Coëtquen; de Chauvy, du Passage; de Saint-Quentin, de Pradel; de Lille, d'Humières; de Dunkerque, de La Bourlie; d'Arras, de Montpezat; d'Ath, de Nancrey; de Hesdin, de Villepeau; de Bapaume, d'Orthye; d'Arnheim, de Calvo; de La Fère, marquis de La Brosse; de Bergues, de Castaux; de Stenay, de Bourlemont; de Boulogne, d'Aumont; de Doullens, marquis de Saules; d'Amiens, de Bar; de Graves, de Beton; de Mézières, de Cossé, etc.

Intendants : de Languedoc, de Bezons; de Bourgogne, Bouchu; d'Alençon, Colbert; de la généralité de Rouen, de Creil; de Montauban, Feydeau de Brou; du Soissonnais, de Machault; d'Auvergne, de Marle; du Poitou, de Miromesnil; de Touraine, de Ribeyre; de Provence, de Rouillé; de Guyenne, de Sève; de Champagne, Caumartin; de Normandie, Chamillart; de Picardie, Rouillé du Coudray; de Berry, Tubœuf.

» d'exécuter sa commission, ni la compagnie qu'il attend,
 » ni d'aller où il lui plaira; au contraire, il ne faut pas que
 » vous fassiez semblant de rien voir¹. » Et le 8 mars de l'année suivante, l'ambassadeur de Venise, Michel, adressait au doge la curieuse dépêche suivante (Archives de Venise) :
 « Sérénissime prince, la cour s'est rendue à Versailles, où
 » elle séjournera jusqu'au 25 du courant. Des ordres précis
 » ont été donnés pour reconnaître tous ceux qui *entrent au*
 » *palais de Sa Majesté*. On dit que cela se fait par le conseil
 » du Roi d'Angleterre, le zèle qu'il porte à la conser-
 » vation de Sa Majesté lui faisant craindre que *quelque*
 » *sacrilège, irrité peut-être des maux soufferts par sa patrie*
 » *ou par sa religion, ne trame en son cœur quelque projet*
 » *tragique.* »

Le fait annoncé par l'ambassadeur n'était malheureusement que trop vrai. Une vaste conspiration, dont les ramifications s'étendaient sur divers points de la France et de l'étranger, s'était ourdie pour attenter à la vie du Roi. En réalité, ce n'était que la continuation des entreprises précédentes.

A Versailles, à Saint-Germain en Laye, où séjourna la cour au commencement de l'année 1673, la surveillance devenait extrême. Louis XIV, du reste, était à la veille de partir pour un siège nouveau, celui de Maëstricht, auquel le jeune secrétaire d'État, le marquis de Louvois, n'attachait une si grande importance que pour reconquérir une influence fort ébranlée à cette époque. Les ordres les plus sévères avaient été adressés aux différents gouverneurs des places où devait passer le Roi, et des détachements de mousquetaires avaient même été envoyés dans ces différents endroits. A Péronne particulièrement, le lieutenant de Roi, M. de Lespine-Beauregard², cousin de Louvois, par parenthèse, ainsi que M. de Perthuis à Cambrai, avaient reçu ordre

¹ *OEuvres de Louis XIV*, t. V, p. 500.

² 28 avril 1673. P. 469, v. 303. 27 avril. P. 452, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

d'éloigner les poudres voisines des maisons que devait habiter le Roi à son passage.

Quels étaient donc les instigateurs de ce complot que Michel Le Tellier et le marquis de Louvois allaient connaître par l'arrestation d'un des chefs de l'entreprise, l'un des agents les plus actifs des Hollandais et des Espagnols, agent et chef qu'ils devaient faire disparaître de la scène du monde, et au moyen des secrets duquel ils pourraient, en rendant un service signalé à leur Roi et maître, tenir en main les secrets de quantité de gens et mettre fin à la cabale que certains personnages de la cour¹ avaient soulevée contre eux?

MM. de Molina, de Lisola, van Buninghen, van Bulen et le marquis de Grave paraissent avoir été accusés le plus volontiers par Louvois de cette machination infernale.

Le 11 avril, en effet, Louvois écrivait à l'évêque de Strasbourg : « Vous ne sauriez prendre trop de précautions pour
 » vous *garantir des misérables qui ont intention de vous assassiner*, ni faire trop de choses pour faire sortir le marquis
 » de Grave de Cologne, puisque, pendant qu'un homme
 » *convaincu de tant d'infâmes projets* demeure dans une ville,
 » elle ne peut passer pour neutre². »

Le 16 mai, il ajoutait au même personnage : « Le Roi se
 » remet à M. l'Électeur de faire ce qu'il jugera à propos sur
 » l'affaire du nommé van Bulen; mais Sa Majesté croit qu'il
 » seroit de méchant exemple de donner grâce à un homme
 » convaincu d'être entré dans un *aussi méchant complot* que
 » celui où il étoit... »

M. de Lisola, du reste, ne devait pas moins que MM. de Grave et van Bulen, exciter les désirs de vengeance du ministre. Ce dernier, en effet, à quelque temps de là, écrivait : « Il y a de l'apparence que M. de Lisola doit bientôt

¹ Cette détermination de la noblesse n'a jamais fait de doute. L'affaire Rohan était déjà préparée à cette époque. Dans les Archives de Simancas se trouve une lettre du Roi à Molina pour correspondre secrètement avec M. de Louvigny, le frère de Guiche, alors grand prévôt à Valenciennes. Cette lettre si compromettante est du 4 janvier 1673. (Archives nationales.)

² P. 192, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

» partir de Liège pour s'en retourner à Cologne. Comme ce
 » seroit un grand avantage de le pouvoir prendre, et que
 » même il n'y auroit pas grand inconvénient de le tuer, pour
 » peu que lui ou ceux qui seroient avec lui se défendissent,
 » parce que c'est un homme fort impertinent dans ses dis-
 » cours, et qui emploie toute son industrie, dont il ne manque
 » pas, contre les intérêts de la France, avec un acharnement
 » terrible, vous ne sauriez croire combien vous feriez votre
 « cour à Sa Majesté, si vous pouviez faire exécuter ce projet
 » dès qu'il s'en retournera¹. »

De qui Louvois et Le Tellier tenaient-ils cet important secret? L'ambassadeur de Venise prétend qu'on en fut redevable au Roi d'Angleterre. Or, le Père Hyacinthe, Père provincial des Récollets d'Arras, qui a été l'un des principaux agents dans cette affaire, écrivait, à propos de ce complot, le 31 mars² : « *Ledit gentilhomme* prie sur toutes choses qu'on ne sache pas que ç'a été *le baron d'Aspres, chef des états de Zélande, qui a donné avis de la conspiration.* » Il se peut que le Roi d'Angleterre et notre ambassadeur, à la suite des complots de 1664, de 1668, de 1669, aient tenu la cour de France au courant des rumeurs vagues qui circulaient; mais pour le cas particulier qui m'occupe, j'ai tout lieu de supposer que le point de départ réel est dans cette confiance du baron d'Aspres. Comme c'est de Bruxelles, d'ailleurs, que les conspirateurs devaient partir, la concordance est plus naturelle. Dès le 6 octobre 1672, en effet, Le Tellier³, alors au secrétariat, écrivait au Père Hyacinthe pour le remercier des avis qu'il avait fait parvenir, et l'engager à faire savoir confidentiellement de qui il tenait lesdits avis. Le 25 novembre, il lui donnait des instructions pour le prier d'envoyer secrètement à la cour un gentilhomme hollandais⁴. Dans une autre dépêche, il l'engageait à adresser à Paris,

¹ P. 113, v. 304, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 280, v. 333, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 61, v. 269, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 217, v. 274; p. 320, v. 269, Mss. Dépôt de la guerre.

au Père Germain Allard, le susdit gentilhomme pour qu'on le pût voir sans éveiller l'intention. Le Père Hyacinthe exécuta, paraît-il, à la lettre les ordres du ministre, car le 14 décembre il était à Paris, et adressait au ministre la curieuse dépêche suivante : « C'est pour assurer Votre Excellence que je suis hier arrivé avec le gentilhomme en cette ville, où il a reçu l'avis ci-joint selon l'adresse que j'avais donnée pour ses lettres. Le Père Germain Allard m'a écrit de ne pas passer outre et de l'attendre ici aujourd'hui. Je me persuade que c'est par ordre de Votre Excellence. Le gentilhomme et moi attendons ici l'honneur de vos commandements¹. »

Le théâtre où cette partie du drame va se dénouer est donc circonscrit sur les frontières des Flandres françaises, de Cambrai à Arras, de Saint-Quentin à Péronne. Les instigateurs du complot, je l'ai dit, sont Espagnols, Romains et Hollandais. Les agents que Le Tellier et Louvois emploieront pour mener à bonne fin la découverte de cette conspiration sont :

M. de Lespine-Beauregard, cousin de Louvois, lieutenant de Roi à Péronne (agent exécutif);

M. de Perthuis, lieutenant de Roi à Cambrai (agent exécutif);

Le Père Hyacinthe (Lefebvre), Père provincial des Récollets d'Arras (agent secret);

Le Père Germain Allard (agent secret);

Un gentilhomme d'Artois (le sieur de Fiennes, baron d'Aisne, agent secret);

Le sieur de Lorette ou Lorette (agent secret);

M. Carpatry, secrétaire et commis de Le Tellier et de Louvois;

M. Nallot, agent de Louvois;

M. Cayte, agent secret;

Le baron de Quincy, fort lié avec M. des Mottes, secrétaire de M. de Monterey;

¹ P. 250, v. 281, Mss. Dépôt de la guerre.

MM. Wimbois et de la Tixère, attachés au *cabinet noir*;

M. Legrain, général de la connétablie et maréchaussée de France;

Le baron d'Aspre, chef des états de Zélande;

M. des Carrières, agent secret à Liège, etc.

Tous ces gens sont dévoués; ils ne songent qu'à bien faire pour être récompensés, et à sauver la vie de celui qui représente pour eux le chef du pouvoir exécutif. Rien de curieux comme leurs dépêches au ministre : « Je souhaite que Dieu » me fasse la grâce de me rendre maître du *chef de ces ex-crables*¹ pour rendre ce service important à Sa Majesté », écrit de Lespine-Beauregard le 27 mars. « Quant à la *détestable conspiration*, ajoute le Père Hyacinthe, Votre Excellence » doit avoir reçu deux de mes lettres sur ce sujet; je n'omettraï rien pour la diligence et pour faire savoir à Votre Excellence tout ce qui viendra à ma connoissance. » Et plus loin : « Je souhaite de tout mon cœur pour que celui » qui est arrêté soit le *détestable chef de la conspiration*, car » par ce moyen *la personne sacrée du Roi sera en sûreté*, et » hors d'inquiétude. Ce seroit un effet des soins et des » ordres ponctuels que m'auroit donnés Votre Excellence, » dont je la congratule par avance². » Tous, du reste, reçoivent de fortes indemnités, des frais d'espionnage grassement évalués. Pour avoir découvert le chiffre d'une correspondance de ces conspirateurs avec de *grands seigneurs* de la cour, Wimbois obtient de Carpatry une gratification de six cents livres (trois mille francs).

Le zèle est donc certain; mais quelle méthode compte employer Louvois pour arriver à découvrir ce complot? Évidemment Le Tellier et son fils n'ont pas laissé de résumer des ordres qu'ils ont envoyés; toutes leurs dépêches sont éparées, au milieu d'une quantité d'autres, dans nombre de volumes. C'est donc un travail de reconstruction qu'il a fallu entreprendre.

¹ P. 256, v. 359, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 292, v. 310, Mss. Dépôt de la guerre.

A la fin de l'année 1672, sur l'ordre de Michel Le Tellier, le Père Hyacinthe et le marquis de Piennes s'étaient rendus secrètement à Paris. La preuve de ce fait et de l'ingérence du père de Louvois dans cette aventure se trouve dans une lettre adressée le 5 février 1673 par le Père Hyacinthe : « J'ai cru, » ainsi que je l'ai dit à *Monseigneur votre père* qui l'a approuvé, » qu'il étoit important de ne pas laisser loger dans les auberges » de Paris le *gentilhomme*, lorsque je l'ai fait mettre à la maison du sieur de Lorette, frère de mon secrétaire¹. » Ce fut donc Michel Le Tellier qui reçut le gentilhomme, qui l'entendit, le questionna, et qui eut le premier des indices certains de cette vaste conspiration; c'est lui, enfin, qui fit repartir le récollet et le marquis avec les instructions les plus détaillées à la fin de décembre 1672, avant le retour de son fils.

Le 10 janvier, en effet, le même Père Hyacinthe écrivait d'Arras au marquis de Louvois² : « A mon arrivée aujourd'hui en cette ville, le gentilhomme a trouvé ici les deux » billets dont j'envoie la copie à Votre Excellence. Il doit » partir incessamment pour la Zélande, afin de s'aboucher » avec la personne des états qui lui a écrit, et un acte des » mêmes états. Il doit ensuite aller à Bruxelles... Il rendra » un compte exact de ce qui se passera de plus secret. Le » gentilhomme a fait achat à Paris de plusieurs *belles étoffes*, » *baudriers*, *miroirs* et plusieurs *autres bijoux*, pour faire » présent à ses correspondants³... »

Le ministre avait-il donc quelque signalement particulier du personnage? Ce que savaient effectivement Le Tellier et Louvois, c'est qu'à la fin de 1672 le chef de la conspiration habitait Paris; qu'il était retourné à Bruxelles pour chercher ses complices, qu'il s'y trouvoit en compagnie de dix individus. La bande se composait de Hollandais, de Lorrains et

¹ P. 73, v. 232, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 31, v. 310, Mss. Dépôt de la guerre.

³ Il y en avait, paraît-il, pour 2604 livres. P. 73, v. 232, Mss. Dépôt de la guerre.

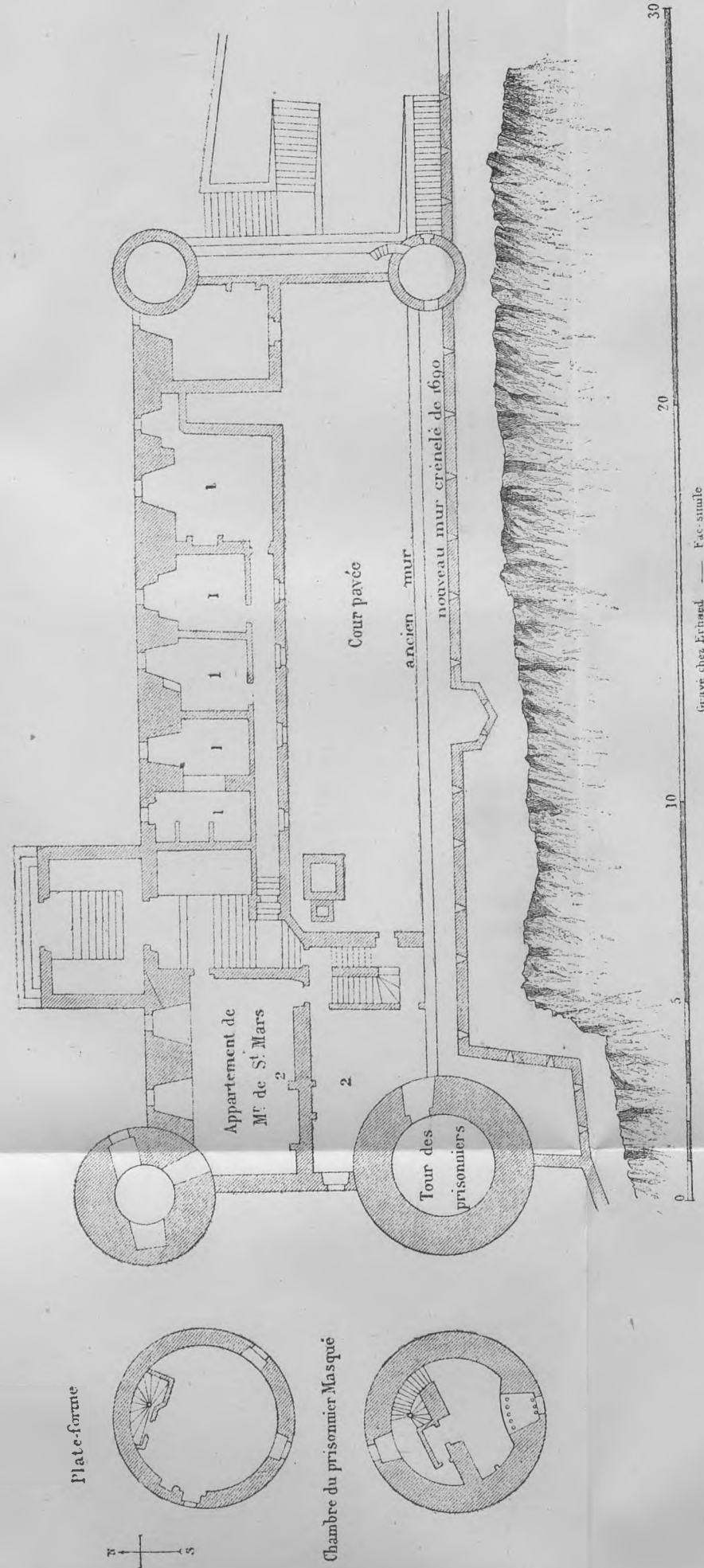
d'Irlandais. L'argent nécessaire à l'entreprise était fourni par un sieur Groët, habitant Amsterdam. Le traité signé par les conspirateurs était déposé à Bruxelles chez un nommé Abraham Kiffied.

Quant au chef actif du complot, il était jeune, élégant, Lorrain de naissance, ancien capitaine dans les troupes de cavalerie de l'Empire, mestre de camp pour l'instant. Comme tous les aventuriers de l'époque, il portait plusieurs noms. A Paris, on l'appelait le *chevalier de Kiffenbach*; à Bruxelles il se faisait nommer le *chevalier des Harmoisies*. Fort instruit pour le temps, notre homme parlait plusieurs langues, menait grande vie, et passait pour avoir enlevé la femme d'un colonel de Bohême¹.

Aussitôt après son retour, et dès qu'il eut communication de ces renseignements que venaient corroborer beaucoup d'autres de même nature, Louvois lança ses ordres avec la précision dans les détails qui le caractérise et qui a fait de lui un de nos plus grands chefs d'état-major.

Partout il prescrivit d'arrêter les courriers et les gens suspects. Dans les Flandres, il envoya ses agents les plus intimes, Cayte et Carpatry. Sous prétexte d'assurer le service du Roi, il fit partir pour Péronne, Cambrai, Saint-Quentin, des détachements de mousquetaires, les seules troupes sur lesquelles il pût réellement compter. Il fit surveiller très-activement les abords de la résidence royale, et établir une vaste souricière près de la place de Péronne, assuré qu'il était par ses espions que les coupables (courriers ou conspirateurs), trop prudents pour s'aventurer de jour dans les places françaises, essaieraient tout au moins de passer la Somme à gué pendant la nuit, gués qui se trouvaient des points obligés sur la route directe de Belgique à Paris ou à Saint-Germain. Tout était donc prévu par le sagace ministre, et les résultats furent tels qu'il les pouvait attendre.

¹ Année 1673. V. 305, Mss. Dépôt de la guerre. Lettre anonyme de Louvois. (Autographe.)



PLAN DU CHATEAU D'EXILES

(Extrait d'un plan du temps fourni par le Dépôt des fortifications.)

- 1 Logements de la compagnie de M. de Saint-Mars.
- 2 Appartement du gouverneur, M. de Saint-Mars.

» rendre maître du chef de ces exécrables, pour rendre ce
» service important à Sa Majesté. »

Les mesures sont donc bien prises, et Louvois peut attendre en toute sûreté : d'ailleurs la correspondance entre le premier ministre et le Père Hyacinthe est active.

En voici quelques extraits, qui valent mieux que tous les récits : « J'ai reçu, écrit Louvois, le 14 janvier, votre lettre » du 10 de ce mois ; je serai bien aise d'avoir toujours des » nouvelles de celui dont vous m'écrivez et je vous prie de » continuer à m'en donner ¹. » Le 25, il renouvelle ses instructions ² et l'invite à faire connaître si Vilvorde reçoit des fortifications ³. Le 31, il l'engage à renouer des relations avec le baron de Quincy et à rendre compte de ce qu'il peut apprendre.

Le Père Hyacinthe à Louvois (Arras, 5 février) : « Le » gentilhomme me mande sur toutes choses de ne pas lui » écrire par les messagers ordinaires ⁴. »

Louvois au Père Hyacinthe, le 15 février :

« Donner des nouvelles de l'intelligence que le ministre » des Mathurins qui est à Rouen a avec les Espagnols ⁵. »

Le Père Hyacinthe au ministre, 20 février :

« Je me suis entendu avec le baron de Quincy, qui est » venu me trouver à Arras. Le baron est très-lié avec M. des » Mottes, le secrétaire intime de M. de Monterey ⁶. »

Louvois au Père Hyacinthe, 22 février :

« On lui envoie le montant de ses frais d'espionnage ⁷. »

Le Révérend au ministre, 18 mars :

« J'envoie à Votre Excellence la copie de la lettre que le » gentilhomme m'a envoyée par son fils aîné ⁸. »

¹ P. 159, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 293, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 345, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 73, v. 232, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 160, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

⁶ V. 232, Mss. Dépôt de la guerre.

⁷ P. 271, 344, 366, v. 301, Mss. Dépôt de la guerre.

⁸ P. 154, v. 333, Mss. Dépôt de la guerre.

A cette date, la surveillance entre dans sa période active ; les agents du ministre sont sur la piste.

Le 22 mars, le Père Hyacinthe écrit au ministre :

« Celui que j'ai envoyé à Bruxelles pour observer la per- » sonne qui est le chef de la bande qui a dessein d'attenter » sur la personne du Roi, m'a écrit du 19 qu'il a trouvé cet » homme et est logé avec lui. Il le dépeint entièrement comme » je vous l'ai dépeint par ma dernière. Il me dit qu'il a trois » hommes avec lui qui le servent fort bien, vêtus sans livrée, » mais tous diversement, et qu'ils sont souvent vêtus d'autre » façon, et qu'il n'a pu encore savoir de quelle nation ils sont, » car ils parlent diverses langues ; il me mande aussi que le » chef dit qu'il va lever un régiment de cavalerie, mais qu'il » doit faire auparavant un voyage dans la Lorraine. Il me » mande qu'il est fort libéral et qu'il y a des personnes de » condition qui le viennent voir souvent, et que ce sont des » étrangers qu'il n'a encore su connoître, mais qu'il a bien » connu un député de Hollande qui a été, le 18, environ » quatre heures seul en sa chambre, proche de lui ; il a tâché » d'écouter ce qu'il disoit, mais il n'a entendu que quelques » mots qui n'ont pas de suite ; il a diverses fois entendu les » noms de Roi et de Paris ¹. »

Le 31 mars, il ajoute : « Celui que j'ai envoyé à Bruxelles » m'a mandé que le chef de la bande est parti le 27 de ce » mois, et que les trois qui étoient avec lui sont partis le » 25. Il est parti fort secrètement et il n'a jamais dit où il » alloit, ni quand il partiroit, mais il a quelquefois dit qu'il » alloit lever un régiment de cavalerie ; le jour auparavant » qu'il est parti, il a eu une fort longue conférence avec le » député de Hollande ². »

Au reçu de cette lettre, Louvois adresse au Révérend la lettre de cachet suivante, pour en faire usage, si besoin est.

« Étant très-important au service du Roi que celui qui sera » indiqué par le porteur du présent billet soit arrêté et gardé

¹ P. 195, v. 333, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 280, v. 333, Mss. Dépôt de la guerre.

» sûrement jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté, son intention est que MM. les gouverneurs de place, officiers de troupes, lieutenants généraux des bailliages et présidiaux, prévôts et maréchaux et autres officiers de justice, maires et échevins et habitants des villes et autres lieux auxquels le présent écrit sera montré, exécutent ponctuellement ce qu'il contient.

» Fait à Saint-Germain¹.....»

Il écrit en même temps au lieutenant de Roi dans Péronne qu'il approuve les soins pris par lui pour faire arrêter les gens coupables de pernicieux desseins, et qu'il l'engage à correspondre avec le Père Hyacinthe, provincial des Récollets de Flandre².

D'autre part, Louvois avait adressé le 1^{er} avril, au commissaire des guerres en Picardie, le sieur Drouard, une dépêche mystérieuse dont je n'ai pu encore découvrir le sens, afin de préparer un logement pour le principal prisonnier³. Cette dépêche était ainsi conçue : « J'ai reçu votre lettre du 30 du mois, avec le plan qui y étoit joint. J'approuve que vous changiez la porte de la chambre de M. de Mesgrigny, ainsi que vous le proposez, aussi bien que celle qui va de la chambre dans ce qu'on appelle partout la garde-robe ; à l'égard de la porte que vous proposez de faire, pour aller de ladite garde-robe dans la grande chambre, où doit loger le principal prisonnier, s'il y a une fenêtre qui donne dans la cour, je suis d'avis de laisser le passage où je l'ai marqué, pour ne le pas priver de pouvoir lire dans son lit ; car s'il n'y a point de fenêtre et que l'ouverture que je vous ai marquée sur le plan ne soit qu'une porte pour aller dans la cour, je suis d'avis que vous fassiez ce que vous proposez. J'approuve aussi que vous ayez envoyé le sieur Faye, et j'attends avec impatience d'apprendre la réponse que vous en recevrez. Mandez-moi

¹ 2 avril. P. 19, v. 303. Dépôt de la guerre.

² 4 avril. P. 74, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 16, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

» quand vous pourrez vous en revenir, parce que je serois bien aise que vous fussiez ici pour le 15 ou le 16 de ce mois. »

Louvois avait-il l'intention de rencontrer un personnage important et de le questionner personnellement dans le courant du trajet du Roi de Saint-Germain à Maëstrecht ? Cela est présumable d'après les lettres au gouverneur de la Bastille. Ces dépêches ne suffiraient-elles pas, que la suivante, datée de Saint-Germain en Laye et adressée au sieur de La Clos, le 18 avril, le prouverait d'une manière péremptoire.

« Ces lignes sont pour vous recommander d'exécuter ponctuellement ce que le sieur Drouard doit vous avoir dit de ma part. Il faut que vous conduisiez l'homme que vous devez accompagner par Péronne, Roye, Gournay, Pont-Sainte-Maxence et son..... afin que si nous étions partis de Paris, je puisse le rencontrer en un de ces lieux-là pour lui parler¹. »

Mais la correspondance n'en continuait pas moins active entre le ministre et le Récollet d'Arras. Le 9 avril, en lui faisant parvenir la lettre de cachet, le ministre le pria d'avertir les états de Zélande que, s'ils voulaient traiter à l'insu de ceux de Hollande, on leur promettait un secret absolu².

Le lendemain, le sieur Lefebvre, en religion Père Hyacinthe, lui écrivait à son tour :

« J'ai reçu celle qu'il a plu à Votre Excellence de m'écrire le 28 mars, et ai envoyé au gentilhomme, afin qu'il fasse diligence sur son contenu.....

» Quant à la détestable conspiration, Votre Excellence doit avoir reçu deux de mes lettres sur ce sujet ; je n'omettraï rien pour la diligence et pour faire savoir à Votre Excellence tout ce qui viendra à ma connoissance³. »

Le 5 il ajoutait : « J'ai reçu hier, par l'ordinaire, celle qu'il a plu à Votre Excellence de m'écrire le 2 de ce mois,

¹ P. 314, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 18, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 21, v. 334, Mss. Dépôt de la guerre.

» avec le billet pour celui qui a été à Bruxelles. J'ai reçu en
 » même temps du gentilhomme le billet ci-joint, que je vous
 » envoie. S'il savoit qui est *M. de Beauregard et son adresse*,
 » il lui auroit écrit ce qu'on me mande de Bruxelles, touchant
 » le départ de cet abominable conspirateur, afin qu'il prenne
 » ses mesures là-dessus. Si cet abominable chef passe par ici,
 » j'ai pris secrètement les miennes au juste pour qu'il ne nous
 » échappe pas¹.

» Quand le gentilhomme m'est venu donner en personne
 » les avis, le 29 du mois passé, prévoyant bien que ce détes-
 » table chef sortiroit bientôt de Bruxelles, je lui demandai si
 » l'homme qu'il avoit envoyé pour l'observer pourroit venir
 » en cour. Car connoissant de vue ce misérable et les trois
 » complices de sa suite, il ne pourroit pas paroître à la cour
 » sans être reconnu de lui, et que ce seroit un moyen infail-
 » lible de conserver la personne sacrée du Roi. Il me dit que
 » oui sur cette parole, et ce chef étant parti de Bruxelles,
 » je lui ai écrit ce matin, par l'exprès que j'ai renvoyé,
 » d'effectuer sa promesse et de m'adresser ici cet homme. Si
 » vous jugez qu'il soit nécessaire pour la conservation du Roi
 » que cet homme aille en cour, pour observer ce chef, je prie
 » Votre Excellence de me le faire savoir.

» Le sieur Lorette est parti ce matin avec l'exprès, pour
 » aller chez le gentilhomme; je lui ai donné quelques instruc-
 » tions que j'ai jugées utiles pour le service du Roi, en se
 » divertissant avec le gentilhomme. Il a le dernier déplaisir
 » de n'être pas été arrivé huit jours plus tôt ici; il auroit été à
 » Bruxelles, pour connoître et observer ce malheureux chef.»

Le 7, nouvelle dépêche : « J'ai reçu, dit le Révérend Père,
 » celle qu'il a plu à Votre Excellence de m'écrire, du 4 du
 » courant. J'ai envoyé un exprès au gentilhomme, afin qu'il
 » m'adresse ici incessamment l'homme qu'il avoit envoyé de
 » sa part à Bruxelles. Aussitôt qu'il sera ici arrivé, je lui
 » ferai prendre la poste selon les ordres que vous m'en don-

¹ P. 34, v. 235, Mss. Dépôt de la guerre.

» nerez. Je souhaite de tout mon cœur pour que celui qui
 » est arrêté soit le détestable chef de la conspiration, car,
 » par ce moyen, la personne sacrée du Roi sera en sûreté, et
 » nous hors d'inquiétude. Ce seroit un effet des soins et des
 » ordres ponctuels qu'auroit donnés Votre Excellence, dont
 » je la congratulate par avance¹. »

Le 8, autre lettre de Louvois : « Je vous ai mandé d'en-
 » voyer ici l'homme du gentilhomme qui connoît le malheu-
 » reux chef, pour voir si celui qui a été arrêté à Péronne est
 » lui. Il est important que vous le fassiez partir incessam-
 » ment, pour se rendre auprès de moi, et de le faire partir
 » en poste s'il est arrivé². »

« Le gentilhomme, répond le Récollet le 12 avril³, ayant
 » reçu une lettre par laquelle je lui mandois de la part de
 » Votre Excellence de m'envoyer ici incessamment l'homme
 » qu'il avoit envoyé à Bruxelles, pour observer le détestable
 » chef, ledit gentilhomme est venu ici en persomme avec le
 » sieur de Lorette. Je lui ai demandé si l'homme étoit arrêté
 » avec lui, il m'a répondu que non, et lui en ayant demandé
 » la raison, vu que c'est une affaire de la dernière consé-
 » quence, et qui presse extrêmement, il m'a répondu que ce
 » n'étoit pas de un ses domestiques dont il s'étoit servi, mais
 » un de ses lieutenants, dans la ville où il a du pouvoir,
 » auquel il avoit donné ordre d'observer à Bruxelles ce détes-
 » table, sans lui dire le pourquoi.

» Qu'il se trouvoit maintenant fort embarrassé, ne sachant
 » quel prétexte prendre pour l'envoyer à Paris, à moins que
 » de lui confier le secret, craignant qu'après lui avoir confié,
 » il ne voulût pas venir en France pour être confronté à ce
 » misérable, à cause que cela lui pourroit faire de méchantes
 » affaires.

» Ledit gentilhomme, qui est ici, a été fort en balance de
 » prendre la poste pour se rendre auprès de Votre Excel-

¹ P. 292, v. 310, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 134, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 71, v. 334, Mss. Dépôt de la guerre.

» lence; il a cru que n'ayant pas vu ce détestable, son voyage
 » seroit inutile. Si pourtant Votre Excellence le jugeoit néces-
 » saire, il partiroit incessamment pour la cour. Il attendra
 » ici vos ordres, Monseigneur.

» Ledit gentilhomme ayant ensuite conféré avec le sieur
 » de Lorette sur le portrait de ce chef, lui dépeignant ce
 » misérable, il s'est ressouvenu qu'étant avec le gentil-
 » homme à Paris, au faubourg Saint-Germain, au mois de
 » décembre dernier, allant chez M. Coulon, l'*académiste*, ils
 » virent ensemble un homme qui étoit devant la boutique
 » d'un sellier, avec un justaucorps de panne et des boutons
 » d'argent. *Ledit homme*, après avoir regardé ledit gentil-
 » homme, il s'approcha pour le saluer. Ledit gentilhomme
 » passa outre sans le vouloir saluer, et à l'instant ledit sieur
 » de Lorette demanda audit gentilhomme pourquoi il ne
 » vouloit pas que cet homme le saluât; il lui dit que c'étoit
 » un *Lorrain, qui avoit été capitaine de cavalerie dans les troupes*
 » *de Lorraine, qu'il avoit vu à Bruxelles et à l'armée, qui*
 » *menoit fort mauvaise vie, grandes dépenses et n'avoit rien,*
 » *qu'il avoit enlevé la femme d'un colonel de Bohême.*

» Ledit sieur de Lorette, se ressouvenant à présent de
 » cette entrevue, a dit en ma présence audit gentilhomme :
 » Ne seroit-ce pas le même que celui qui a été arrêté, car il
 » lui est semblable en tout? Ledit gentilhomme présumant
 » aussi que ce pourroit être cet homme, cela a fait résoudre
 » le sieur de Lorette, ensuite de quelques particularités que
 » le gentilhomme lui a dites, de partir incessamment pour
 » s'en aller auprès de Votre Excellence pour connoître si ce
 » n'est pas le même. » Mais le même jour que le Père Hyacinthe adressait cette lettre et expédiait le frère de son secrétaire intime auprès du ministre, ce dernier réclamait¹ de nouveau la présence du témoin promis. « Je serois bien aise,
 » répétoit-il, de voir arriver ici l'homme du gentilhomme.
 » Il sera bon qu'il soit ici le plus tôt qu'il se pourra, et au

¹ 12 avril 1673. P. 225, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

» cas qu'il ne soit pas encore arrivé à Arras lorsque vous
 » recevrez cette lettre, vous le ferez partir en poste aussitôt
 » qu'il y sera rendu. » Louvois, d'ailleurs, n'est pas satisfait. Ses moments sont comptés; il est inquiet, il brûle, il touche au but. Il a fait arrêter quantité de gens, il a entre les mains le chef du complot, mais il ne possède pas encore les preuves capables de le convaincre; il attend d'heure en heure les papiers contenus dans la fameuse cassette et qu'il a fait chercher à Bruxelles, chez Abraham Kiffied. Or, le départ du Roi est prochain. Avant de quitter Paris, Louvois n'aura donc pas le temps d'éclaircir ce mystère. Que n'a-t-il le télégraphe à sa disposition? C'est par des courriers qu'il est obligé de correspondre, courriers jamais assez rapides au gré de son impétuosité et de son impatience. Aussi est-il irrité et en méfiance contre tout le monde. Cette difficulté du gentilhomme l'agace, et de suite il le soupçonne, et il écrit au Révérend Père le 15 :

« J'ai reçu vos lettres des 12 et 13 de ce mois, avec le
 » mémoire qui y étoit joint; la conduite de ce gentilhomme
 » me paroît fort suspecte, puisqu'il n'envoie pas l'homme
 » qui connoît les gens que l'on cherche. Il faut qu'il y ait
 » peu de vérité dans l'avis qu'il a donné. Mais néanmoins
 » vous ne devez lui en rien témoigner et lui laisser espérer
 » une grande récompense pour ceux qui auront fait trouver
 » le chef. Il faut exciter à envoyer ici l'homme qui le connoît.
 » Cependant continuez à l'examiner de toutes manières, et de
 » la grande quantité de questions que vous lui ferez, tâchez
 » de tirer la vérité¹... »

Le Père Hyacinthe, en présence de cette impatience, se contente de lui répondre, le 18 avril² : « Le gentilhomme va
 » joindre à Bruxelles la personne que vous désirez d'avoir
 » pour la conduire auprès de Votre Excellence. Il a jugé que
 » le meilleur moyen de lui faire faire ce voyage est de la prier
 » de l'accompagner en Artois, où il supposera d'avoir besoin

¹ P. 73, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 105, v. 333, Mss. Dépôt de la guerre.

» d'aller ensemble, et ensuite il l'engagera insensiblement
 » à aller jusqu'à Paris, sans rien lui dire, de crainte que s'il
 » lui faisoit la moindre ouverture, et notamment de ce qu'on
 » souhaite qu'il reste en cour, le gentilhomme croit qu'il ne
 » pourroit persuader audit homme de faire ce voyage... »

Il ajoute, le 20 : « Le gentilhomme est parti ce matin
 » pour aller chercher son homme pour l'amener en cour. En
 » partant, il m'a fort chargé d'assurer Votre Excellence de
 » ses respects¹. »

« Si celui que le gentilhomme doit envoyer à Paris peut
 » arriver, répète encore une fois Louvois le 22, il faut qu'il
 » s'y rende plus tôt, s'il est possible, et qu'il me vienne
 » trouver ici. (Ce seroit bien nécessaire pour la confronta-
 » tion avec un prisonnier.) Mais s'il ne pouvoit pas y parvenir
 » sitôt, il ne pourra plus me rencontrer que sur la route du
 » Roi, Sa Majesté partant sans faute le 1^{er} mai pour son
 » voyage, et il suffira qu'il se trouve à Péronne et qu'il m'y
 » attende. J'y serai le 6 ou le 7 du mois prochain². »

« Il est impossible que ce gentilhomme vous ait induit
 » en erreur, réplique le Révérend Père le 28; ce gentil-
 » homme est chef d'une des plus anciennes familles de
 » France, ayant une terre considérable dans l'Artois fran-
 » çois, ne demandant aucune récompense de ce qu'il fait...
 » Le gentilhomme ne laisse pas de soutenir la vérité de son
 » avis, disant qu'il veut qu'on lui coupe le cou s'il n'est pas
 » véritable, et qu'il n'est pas un fripon, et que la vérité sera
 » reconnue avec le temps³... »

Mais cette lettre est malheureusement la dernière. Le Roi⁴
 part, et Louvois l'accompagne, laissant son père au secréta-

¹ P. 114, v. 334, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 366, v. 303, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 167, v. 334, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ A propos de ce départ, on pouvait lire dans la *Gazette d'Amsterdam* du jeudi 11 mai 1673, sous la rubrique « Paris, 5 mai » :

« Le Parlement fut vendredi à Saint-Germain faire ses adieux au Roi avec
 » Messieurs de ville; ils complimentèrent Sa Majesté sur son départ et sur la
 » campagne qu'il entreprenoit. Les équipages de la Cour partirent dimanche;

riat. Ce ne seront donc plus les dépêches du jeune ministre
 au Père Hyacinthe qui me guideront à l'avenir, mais celles
 qu'il adressera à Le Tellier, à Carpatry et à Besmaus.
 Le 1^{er} mai, en effet, Louvois¹ a quitté le Louvre; le 3, il
 est à Pont-Sainte-Maxence, le 4, à Roye. Le 5, il arrive à
 Péronne, comme il l'avait annoncé. Il y reste trois jours chez
 son cousin de Lespine-Beauregard; il y retrouve Carpatry
 et Cayte avec la fameuse cassette de Bruxelles, ainsi que
 l'inconnu recommandé à Drouard. Le 8, il se rend de
 Péronne à Arras. Il y loge chez son agent, le Père provin-
 cial des Récollets, l'auteur de ces lettres multiples dont j'ai
 donné quelques extraits. Il y rencontre le gentilhomme, le
 sieur Lorette, le Père Allard, etc. Il paraît toutefois que
 l'explication fut satisfaisante et la confrontation complète,
 car dès le lendemain 10, il adressait à son père une dépêche
 chiffrée, avec une autre pour Rome. Il envoyait en même
 temps au gouverneur de la Bastille le curieux billet suivant,
 illisible malheureusement dans quelques-unes de ses parties,
 et que M. Ravaisson a donné : « Monsieur, il est de la der-
 » nière importance que l'on continue à ne savoir point se
 » qu'est devenu le sieur de Froid (ou Le Froid) que le sieur
 » Legrain a amené à la Bastille, et qui m'a aussi prié de faire
 » savoir au comte de Molina qu'il étoit entre vos mains. Je
 » vous prie de prendre sur cela toutes les précautions suffi-
 » santes et d'obtenir qu'il reste au M....., où quelqu'un qu'il

» l'on n'en a jamais vu de plus magnifiques, et il en part encore tous les jours
 » de cette ville qui ne le sont pas moins que ceux-là. Leurs Majestés partirent
 » lundi et allèrent dîner à Saint-Cloud et coucher à Louvres en Paris; mardi
 » elles devaient coucher à Senlis et de là à Compiègne. Elles vont à petites
 » journées et ne seront que demain à Péronne.... »

¹ Les déplacements de Louvois, pour le deuxième trimestre de 1673, furent
 les suivants : du 1^{er} janvier 1673 au 7 mars, à Saint-Germain; fin de mars, à
 Versailles; tout avril, à Saint-Germain...; le 8 mai, à Arras; le 12, à la
 Bassée; le 13, à Lille; le 15, au camp près de Gand; le 16, à Courtray; le 25,
 au camp près de Gand; le 1^{er} juin, au camp de Liquerke; le 3, au camp de
 Vossen; le 7, au camp d'Hongres; le 9, au camp de Stacken; le 10, à celui
 de Tongres; le 11, devant Maëstricht. (Ce tableau a été fait au moyen des
 en-têtes des dépêches du volume 304.)

» connoît est aussi intime de tant de monde. Sur ce, je vous
 » fais savoir aussi que si vous êtes obligé à faire assister le
 » sieur Le Froid, vous le fassiez par quelqu'un qui n'ait pas
 » d'habitude avec vous ni aucun prisonnier¹. »

Il y avait donc à la Bastille un prisonnier important, *celui de Péronne* ; il y était avant le départ de Louvois, puisque le 11 mai, de Besmaus lui écrit à propos de cet homme : « Je
 » n'ai ouï parler de rien depuis votre départ, ni vu personne
 » qui puisse donner aucun soupçon². . . . » Ce nom de Le Froid ou de de Froid donné dans la dépêche n'est évidemment qu'un remplissage dans les habitudes du temps. La souricière organisée à Péronne par M. le lieutenant de Roi de Lespine-Beauregard a donc amené une capture de valeur. Or, ce n'est pas une arrestation, mais une vingtaine au moins qui ont été exécutées pendant ces six semaines, soit dans Péronne, soit aux neuf faux passages de la Somme, par les gens apostés par ordre du ministre. Voici, d'ailleurs, ces prises successives et les dépêches curieuses qui s'y rapportent :

Le 21 mars, Beauregard écrit :

« Il n'a passé personne par Péronne depuis *le gentilhomme de Silésie* que j'ai arrêté et qui sera gardé sûrement à *Avetti* (?)
 » comme vous m'avez marqué. . . . »

« On amena hier un homme à pied qui avoit passé à un
 » desdits faux passages, qui venoit proche donc, et qui étoit
 » chargé d'un paquet pour M. le Prince et d'une lettre pour
 » le sieur Rochefort, valet de chambre de Son Altesse Sérénissime. — Je l'ai laissé passer. Le porteur étoit vêtu de
 » toile, âgé de quarante ans ou environ, et disoit être en-
 » voyé par le seigneur de son village dont j'ai oublié le
 » nom³. »

Le 21 mars, ordre au sieur de Perthuis de différer encore de trois semaines l'arrestation du sieur Spontelec⁴.

¹ P. 78, v. 304. Dépôt de la guerre.

² Ravaisson, p. 158.

³ P. 240, v. 360, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 389, v. 302. Dépôt de la guerre.

Le 26 mars, nouvelle capture, celle d'un Allemand, et nouvelle lettre de Beauregard le 27 :

« J'ai arrêté hier un *Allemand bien fait*, âgé de vingt et un
 » ans, qui étoit sur un cheval de louage qu'il avoit pris en
 » deçà de Cambrai ; il s'appelle *Jean-Philippe Hoffmann*,
 » *fils d'un échevin de la ville d'Aschaffembourg, entre Mayence*
 » *et Francfort*, ainsi qu'il dit, et l'ai mis avec *le gentilhomme*
 » *de Silésie*. »

« Ce dernier arrêté n'a que quatre pistoles pour toutes choses. Il est parti de son pays il y a un an et a toujours demeuré
 » à Bruxelles depuis ce temps-là, où il disoit être pour appren-
 » dre la langue française, et logeoit à l'enseigne de l'*Étoile*
 » *de Cambrai*. Il est parti de Bruxelles pour aller à Paris et a
 » séjourné depuis quelques jours dans les villes sur le chemin.
 » *Ce qui m'a obligé de l'arrêter, est qu'il n'alloit que pour se*
 » *perfectionner dans la langue françoise à Paris, qu'il ne con-*
 » *noissoit personne, qu'il n'avoit de lettres de personne et qu'il*
 » *n'étoit pas gentilhomme*. On a trouvé les lettres ci-jointes
 » sur lui, qu'il m'a dit être lettres de recommandation qu'un
 » *secrétaire de M. Ituriete* lui a données. J'en ai ouvert deux,
 » et j'ai vu qu'il étoit *qualifié gentilhomme* et qu'il cherchoit à
 » entrer au château de Saint-Germain en Laye ; je l'ai encore
 » questionné sur le mémoire en françois que vous verrez qu'il
 » avoit sur lui ; il m'a dit que c'étoit une instruction qu'il
 » avoit prise pour servir, ayant dessein de prendre condition
 » s'il en trouvoit une bonne.

« Je ne crois pas qu'il soit du nombre de ceux que nous
 » cherchons, mais aussi, en cas pareil, je sais qu'il ne faut
 » rien négliger¹. »

Le même jour², envoi d'un prisonnier de Péronne à la Bastille ; la dépêche de M. de Lespine-Beauregard est ainsi conçue :

« Monseigneur, le nommé *Daniel Ferrand* a été conduit,
 » suivant vos ordres, à la Bastille par La Ramée et six gar-
 » des de M. le marquis d'Hocquincourt. M. de la Casc l'a

¹ P. 254, v. 359. Dépôt de la guerre.

² P. 293, v. 360. Dépôt de la guerre.

» reçu et en a donné le récépissé. Ledit La Ramée vous prie
 » très-humblement de vous ressouvenir de lui, pour le faire
 » employer sur l'État pour sa charge d'aide-major de cette
 » place, à laquelle il a droit... — Péronne, 27 mars 1673. »

Le surlendemain, dans la nuit du 28 au 29, on arrêtait également, à l'un des faux passages de la Somme, au moment où il traversait la rivière à la tête d'un groupe de cavaliers, un homme qui, amené à M. de Lespine-Beauregard, prétendit s'appeler *Louis de Oldendorf*. Sa taille, sa démarche, les papiers cachés dans sa selle, tout enfin le faisait coïncider avec le signalement fourni par le ministre. Aussi, le jour même, partait-il pour la Bastille sous l'escorte des mousquetaires gris envoyés à Péronne et sous la conduite de M. Legrain. Aussitôt prévenu de son arrivée chez M. de Besmaus, Louvois se rendit près du prisonnier et l'interrogea. Qu'advint-il? Ce qui est certain, c'est que, le 4, il écrivait à Buninghen, à l'évêque de Strasbourg, à l'électeur, et que le 7 avril il disait à M. de Méthelet :

« L'on a arrêté depuis quelques jours, à Péronne, un
 » homme appelé Louis de Oldendorf, qui se dit de la ville
 » de Nimègue. Il est nécessaire que vous vous informiez si ce
 » qu'il dit est véritable, s'il y a des gens de ce nom dans la
 » ville, s'il y a quelqu'un d'absent, et depuis quel temps et
 » de quelle profession, et si ce sont des personnes ayant
 » bonne réputation¹. »

De son côté, de Lespine-Beauregard écrivait le 8 au ministre² : « Je me suis donné la peine de vous écrire ce matin au
 » sujet de l'homme que j'ai arrêté, qui s'est trouvé chargé
 » d'une somme considérable, et je vous écris la présente
 » pour vous dire qu'un envoyé de M. le comte de Nap-
 » pes est arrivé ici à midi, porteur de trois lettres ci-jointes,
 » dont il y en a deux de M. l'ambassadeur d'Espagne.

» Si les choses se succèdent comme je projette et comme
 » je l'espère, le nommé Cayte, qui partit hier, sera à Ath le

¹ P. 109, v. 428. Dépôt de la guerre.

² P. 36, v. 360. Dépôt de la guerre.

» 11 ou le 12 du courant, avec le *coffre* qu'il est allé querir à
 » Bruxelles; il m'écrira d'Ath et ira à Anvers et ensuite
 » reviendra ici avec le coffre. Vous me manderez si vous
 » voulez qu'il le conduise jusqu'à vous, ou s'il suffira de le
 » faire plomber ici à la douane et en charger la première voi-
 » ture qui passera pour Paris; quand j'aurai des nouvelles
 » que le *coffre* sera à Ath, je ne manquerai pas de vous en
 » informer; je prie M. de Nancre de le faire escorter par six
 » cavaliers, et de donner des lettres de recommandation
 » audit Cayte pour prendre pareilles escortes dans les places
 » par où il passera... »

« Je n'ai point de nouvelles de celui que j'ai dépêché à
 » Bruxelles, ajoute de Beauregard le 13.... J'ose vous de-
 » mander si ledit Oldendorf est cet exécration que nous cher-
 » chons de cette abominable cabale... Le Père Hyacinthe ne
 » m'a encore rien fait savoir¹... » Et, pour le fameux coffre,
 il racontait le 17 : « Celui que j'ai envoyé à Bruxelles en
 » a rapporté heureusement le *coffre du sieur de Oldendorf*,
 » qui n'a point été ouvert et qui est en dépôt chez M. de
 » Nancre, jusqu'à ce que mon homme soit de retour d'An-
 » vers, où il est allé pour porter la lettre dont il est chargé
 » de la part du sieur de Oldendorf, pour tâcher d'attirer à
 » la cour le *pensionnaire de Horn*. Il me reste à savoir si vous
 » voulez que je vous envoie ledit coffre lorsqu'il sera ici². »
 Au bas de la dépêche se lisaient ces mots, tracés de la main
 du ministre : « *Qu'il fasse venir ce coffre, afin que je l'aie vu
 au passage du Roi.* » Mais il paraît que ce coffre n'arriva pas à
 temps, car, le 22³, le ministre lui écrivait encore à ce
 propos :

« Si le coffre que vous avez envoyé prendre à Bruxelles
 » n'étoit point venu à Péronne lorsque vous recevrez cette
 » lettre, il est à propos que vous l'envoyiez incessamment
 » chercher, afin qu'à mon passage dans la place où vous com-

¹ P. 73, v. 360. Dépôt de la guerre.

² P. 77, v. 360. Dépôt de la guerre.

³ P. 365, v. 303. Dépôt de la guerre.

» mandez, je le puisse faire ouvrir et voir ce qu'il y a dedans. »

Ce ne fut donc qu'à son passage à Péronne, comme je l'ai dit, que le ministre put prendre connaissance des papiers contenus dans la cassette de Bruxelles, qu'il envoya tout aussitôt à son père par les soins de Carpatry pour les pouvoir faire déchiffrer.

Mais la liste des captures est loin d'être close. Le ministre recommande une surveillance toujours active aux faux passages. « Le 8, il est arrivé à midi, dit Beauregard, dans le » carrosse qui va de Paris à..., un homme de mine basse ¹... » Ce malheureux avait sur lui trois cent quarante-huit pistoles; embarrassé, effrayé, il ne sut que répondre, et fut bel et bien emprisonné et dépouillé de ses papiers. Il se disait, il est vrai, joaillier de Liège, répondre au nom de Pierre Pitiat et venir de Paris, où il logeait chez un autre joaillier nommé Louis Alvarez. Mais comment avoir tant d'argent et si basse mine? Il n'en fallait pas tant pour être enfermé. Notre homme, heureusement, en fut quitte pour dix jours d'emprisonnement. Ses papiers et les informations qu'il avait fournies avaient été envoyés à Louvois; le tout se trouva conforme à la vérité, et le 8 le ministre ordonnait son élargissement.

Le 18 avril, paraît-il, fut un moment de grande préoccupation pour Louvois, car les ordres se succèdent rapidement ce jour-là. J'ai déjà dit que le 2 avril il avait adressé à Drouard une instruction curieuse pour l'installation future d'un *prisonnier*, en le priant d'être revenu le 15 ou le 16. Or, le 18, Louvois écrivait également au sieur de La Clos :

« Ces lignes sont pour vous recommander d'exécuter ponctuellement ce que le sieur Drouard doit vous avoir dit de » ma part. Il faut que *vous conduisiez l'homme* que vous devez » accompagner par *Péronne, Roye, Gournay, Pont-Sainte- » Maxence*, etc., afin que, si nous étions partis de Paris, je » puisse le rencontrer en un de ces lieux-là pour lui parler ². »

Le même jour, il mandait à de Lespine-Beauregard : « La

¹ P. 252, v. 303. Dépôt de la guerre.

² P. 314, v. 303. Dépôt de la guerre.

» lettre que vous avez prise au comte Dannape m'a été ren- » due.... Si le bourgmestre van Denagen passait à Péronne, » il faudroit que vous le fissiez accompagner jusqu'ici par » quelqu'un que vous chargiez de ne le point quitter... » Vous ne devez point lever les gardes que vous avez mis sur » les passages jusqu'à ce que le Roi soit passé à Péronne ¹. » Enfin, le 30 avril, la veille de son départ, il recommandait au gouverneur de Douai, le sieur d'Ernemont, de ne point parler, quand le Roi serait arrivé, du voleur qu'il avait fait arrêter dans la maison du président de Saint-Waast, où il était logé. « Il est bon que jusqu'à ce temps-là vous le laissiez » en prison et gardiez ses papiers ². »

Le 1^{er} mai, Louvois quitte donc Paris; le 5, il est à Péronne, où il voit les prisonniers et le contenu de la cassette; le 8, il est à Arras; le 16, à Courtrai. Or, le 8 mai au soir, de Lespine-Beauregard lui écrit l'importante dépêche suivante :

« Le prisonnier qui est ici arrêté au château de Péronne » a été reconnu par deux personnes, qui l'ont vu pour un » homme qui a grand commerce avec van Buninghen, ainsi » qu'il en est lui même convenu. *Il n'est point de ceux qui » ont été vus ensemble au nombre de quatre du détestable com- » plot. Comme il n'en a été vu que quatre, il pourroit être des » six autres qui n'ont pas été vus.* Il sera gardé soigneusement » jusqu'à nouveaux ordres qu'il vous plaira donner ³. »

Au bas de la dépêche se trouvent ces lignes de Louvois : « Faire conduire à la Bastille par cinq ou six gardes de » M. d'Hocquincourt et adresser une lettre à M. de Besmaus » pour le faire recevoir, son nom en blanc... »

Le lendemain, de Lespine ajoutait : « Encore que ce courrier ne m'ait point apporté de lettres de M. Carpatry, et que » je doute que ce soit de lui que vous ayez voulu me parler, » pour le faire escorter par les mousquetaires du Roi, déta-

¹ P. 308, v. 303. Dépôt de la guerre.

² P. 505, v. 303. Dépôt de la guerre.

³ P. 196, v. 360. Dépôt de la guerre.

» chés ici à ce sujet, étant difficile par le grand chemin qu'il a
 » fait de savoir le jour fixe qu'il devoit arriver à Péronne,
 » jugeant qu'il étoit chargé de dépêches importantes¹... »

Tous ces événements pourtant ne s'étaient pas passés sans éveiller l'attention, et pour ce fait encore il faut parcourir les fameuses gazettes de Hollande. Dans le numéro du jeudi 29 avril 1673 de la *Gazette d'Amsterdam*, on pouvait lire l'entrefilet suivant, daté de Paris, 14 avril :

« Un capitaine de Péronne a arrêté deux *Hollandois* que
 » l'on a amenés à la Bastille, sur le portrait que l'on avoit
 » envoyé d'Angleterre, avec avis de se défier de deux per-
 » sonnes comme le portrait les dépeignoit. On les a interrogés,
 » et il y en a un qui se dit d'Utrecht... »

Le récit de la *Gazette* n'était pas complètement exact, mais en réalité il donnait une idée assez juste de ce qui avait transpiré de cette curieuse aventure. Ce fut, du reste, tout ce qu'on en sut.

Or, que conclure de toutes les dépêches qui précèdent ? C'est que :

1° Une bande de dix individus de nations diverses ont fait partie du complot ;

2° Que van Buninghen a été l'un des instigateurs de cette conspiration ; que le banquier s'appelait van Groët, d'Amsterdam, et le dépositaire des papiers, Abraham Kiffied ;

3° Que le chef de la bande est Lorrain, *libéral*, qu'il répond aux noms de *chevalier de Kiffenbach*, de *chevalier des Harmois*, de *Louis de Oldendorf* ;

4° Qu'on a saisi à Bruxelles la cassette dudit Oldendorf ;

5° Qu'on a souhaité s'emparer du pensionnaire de Hollande de Horn, de van Bulen et de M. de Lisola, etc. ;

6° Qu'on a arrêté à Péronne ou auprès de Péronne un certain nombre d'individus qui sont, par ordre de date :

Au commencement de mars, un *gentilhomme de Silésie*, resté à Péronne ;

¹ P. 197, v. 360. Dépôt de la guerre.

Le sieur *Jean-Philippe Hoffmann*, natif d'Aschaffembourg, âgé de vingt et un ans, arrêté le 21 mars ;

Le nommé *Daniel Ferrand*, habitant de Bordeaux, conduit le 27 mars à la Bastille ;

Le sieur Louis de *Oldendorff*, pris le 29 mars, conduit à la Bastille le 30 ;

Le sieur *Pierre Pitiat*, joaillier, saisi le 8 avril ;

Un prisonnier inconnu, dont le logement est préparé par Drouard, et qui doit être dirigé sur Paris, le 18 avril ;

Le bourgmestre *van Denagen* ;

Un voleur de chez le président de Saint-Waast (à Douai) ;

Un dernier prisonnier conduit à la Bastille.

7° Qu'il existe à la Bastille un prisonnier que M. de Besmaus n'appellera plus que *l'homme*, *l'homme que vous me marquez*, *l'homme que vous savez*, qui est enfermé à la Bastille avant le départ du ministre et que ce dernier a interrogé.

La date de l'incarcération de ce prisonnier à la Bastille est indiquée ; elle est, au plus tard, des premiers jours d'avril, et son arrestation près de Péronne le 28 ou le 29 mars, puisque c'est le 2 et le 4 que Louvois écrit immédiatement au Père Hyacinthe pour faire partir l'individu qui doit être confronté avec le prisonnier et le reconnaître ; et le 3 que le ministre envoie une lettre anonyme à van Buninghen.

En effet, on se rappelle que le 7, le Père provincial des Récollets écrit au ministre : « Je souhaite de tout mon cœur pour que celui qui a été arrêté soit le détestable chef... » De Lespine-Beauregard, qui a le signalement et qui l'a arrêté la nuit au passage de la Somme, au moment où il passait à cheval avec trois autres individus, a répété la même chose. Cela coïncide bien avec le départ de Bruxelles des trois complices, le 25, et celui de l'inconnu, le 27 mars. D'ailleurs, Louvois, une fois qu'il a vu la cassette à Péronne, qu'il a entendu de vive voix les rapports de Beauregard ainsi que ceux du Père Hyacinthe et du gentilhomme à Arras, n'hésite plus, et écrit à Besmaus la

curieuse dépêche que j'ai citée : « Il est de la dernière » importance que l'on continue à ne savoir point ce qu'il » est devenu..... »

Mais quel est celui des trois individus arrêtés, et dont je viens de donner la liste plus haut, qui puisse concorder comme date de capture avec ce personnage ?

Le gentilhomme de Silésie est resté à *Avetti*.

Le sieur Jean-Philippe Hoffmann est le fils d'un bourgmestre d'Aschaffenburg ; il n'a que vingt et un ans, et, pour Beauregard lui-même, il n'a rien de concordant avec le prisonnier désigné.

Le sieur Daniel Ferrand a bien été conduit de suite à la Bastille, et M. Ravaisson même a voulu le compter parmi les prisonniers de Pignerol ; je ne comprends pas trop pourquoi, puisque l'ordre de mise en liberté du personnage existe, et qu'il a été donné aussi par M. Ravaisson¹. Il est du 2 janvier 1671, et ainsi formulé :

« Vous avez à remettre au pouvoir du sieur Legrain, pré- » vôt général de la connétablie et maréchaussée de France » et de mes camps et armées, ou à l'un de ses lieutenants ou » exempts, le nommé Ferrand, habitant de Bordeaux et prison- » nier en mon château de la Bastille, pour, suivant l'ordre que » je lui ai donné, le conduire en sûreté, jusqu'à dix lieues loin » de ma bonne ville de Paris, du côté de la ville de Bordeaux.

» Saint-Germain, 2 janvier 1674. »

Le joaillier Pierre Pitiat, arrêté le 8, a été mis en liberté le 18.

Il reste bien le prisonnier mystérieux confié à Drouard ; mais il est facile de voir, d'après les dépêches, que ce prisonnier n'aurait pu arriver à Paris que vers la fin d'avril. Or, le ministre ne compte lui parler qu'en route ; il ne concorde donc pas avec celui de M. de Besmaus. D'ailleurs, il est mis en liberté, car, le 27 mai, le ministre écrit du camp près de Gand à Carpatry : « J'ai reçu votre lettre du 21, avec ce

¹ Bibliothèque nationale, Mss. Ravaisson, p. 76.

» qui y étoit joint, à laquelle je n'ai pas de réponse à faire. » Je vous dirai seulement de me faire savoir si dans la visite » qui s'est faite à Péronne, de la *selle du titulaire*, on n'a rien » trouvé¹. » Et il ajoutait le même jour : « Il faut attendre à » la première bonne fête pour rendre *au titulaire tout ce » qu'on lui a pris*, c'est-à-dire qu'il faut attendre au moins » jusqu'à la mi-août, et il faut rembourser à Drouard les frais » qu'il a faits pour cette exécution². »

Ce ne peut être le prisonnier envoyé de Péronne, le 7 mai ; les dates s'y opposent. Ce ne peut être enfin le bourgmestre van Denagen qu'on fait accompagner. Il n'en reste donc qu'un, l'homme à la cassette, le correspondant du pensionnaire de Horn, le prétendu habitant de Nimègue, qui s'est donné le nom de Louis de Oldendorf, celui dont la capture, faite dans les derniers jours de mars, réjouit tant le cœur de Lespine-Beauregard, celui que le sieur Legrain a conduit à la Bastille.

Mais évidemment Louis de Oldendorf est un faux nom, qui ne trompe pas Louvois, comme le sieur Le Froid est une fausse étiquette pour la Bastille.

Donc, après son entrevue de Péronne et d'Arras, Louvois est maître du secret ; la cassette lui a fourni bien des preuves. Carpatry l'a rapportée à Paris. C'est cette précieuse cassette que l'on retrouve chez Nallot, au moment de sa mort. Elle y a été déposée par Carpatry, elle y est reprise par lui. Seulement, comme le ministre est parti avant d'avoir pu éclaircir les détails de cette ténébreuse affaire, comme ce n'est que sur place qu'il a pu se procurer les renseignements qui lui manquaient, il laisse à Carpatry et à son père, Michel Le Tellier, le soin de faire déchiffrer des lettres qu'il a trouvées et de réunir, pour le moment de son retour, les pièces et dépositions qui doivent compléter le dossier. D'ailleurs, il y a d'autres complices à atteindre, d'autres gens à arrêter un peu partout. Malheureusement, à cette

¹ P. 219, v. 304. Dépôt de la guerre.

² P. 220, v. 304. Dépôt de la guerre.

époque de répartition des attributions des secrétaires d'État par grandes divisions territoriales, grâce à la difficulté des voies de communication, il était malaisé de se procurer les signalements exacts, les papiers réels des individus; les coquins ont donc beau jeu pour établir des *alibis*. C'est en raison de cette latitude laissée au crime que j'ai pu montrer de combien de noms certains d'entre eux, comme François Galaup et Paul Sardan, se sont affublés dans leur longue carrière d'intrigues et de crimes, sans que des ministres, même comme MM. de Colbert et Louvois, aient été en mesure de les reconnaître. On peut donc dire, avec certitude de complète vérité, qu'au point de vue moral, au point de vue de la répression des crimes, notre société du dix-neuvième siècle a fait des progrès tellement considérables, qu'en jetant les yeux sur ce passé, que les panégyriques et les historiens peu consciencieux ont représenté si brillant, il y a bien du sombre à ce tableau, et qu'en résumé on peut se regarder comme heureux de n'y avoir pas vécu. Pour le temps, évidemment, le progrès était déjà considérable par rapport aux périodes précédentes. Colbert, Louvois, et Le Tellier avec ses grands jours d'Auvergne et la fin des exactions d'une noblesse impunie, devaient, pour les masses, paraître des grands hommes, ce qu'ils étaient en réalité, et faire rejallir sur le Roi, assez intelligent pour les comprendre et les appuyer, toute la gloire de cette phase de notre histoire.

Louvois est donc parti pour suivre les opérations de l'armée et faire triompher le Roi à Maëstricht. Il ne reviendra qu'à la Toussaint. Tout ce temps, il l'emploiera à recevoir des dépositions, à se tenir au courant de ce qui se passe à Paris et de ce que fait à la Bastille le sieur Louis de Oldendorf, dit Le Froid, dit de Froid.... Il remet à son retour la possibilité des dernières confrontations.

Ce n'est qu'à ce moment, du reste, qu'il aura besoin des preuves qu'il accumule. Lui et son père ont en main le secret de quantité de gens et les moyens de s'en faire des amis.... forcés.

Le 10 mai, il écrit à Besmaus; sa lettre se croise avec celle du gouverneur :

« J'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois, lui dit ce dernier, » je fais *humainement* tous mes efforts pour suivre vos ordres. Je n'ai ouï parler de rien depuis votre départ, ni vu » personne qui me puisse donner aucun soupçon, et je ne » quitte pas ici un moment. Je fais observer, sur les avis que » votre bonté me donne, *l'homme* que vous me marquez, » et quand il voudroit me tromper, ce que j'ai peine à croire, » on n'a pas ouï de messe dans toute la *montée* que vous con- » naissez, depuis votre absence. Je continue avec toute l'appli- » cation possible à vous bien obéir. *L'homme* pleure souvent, » se plaint beaucoup, et ce matin il me disoit que vous pre- » niez plaisir à *désobliger un grand seigneur, qui possible vous » le rendroit*. J'écoute tout; il me presse d'avertir *l'ambassa- » deur ou de lui permettre d'écrire....* voilà tout. Quand vous » aurez la bonté de m'ordonner quelque chose, je serai très- » ponctuel à vous croire¹. » Et en haut, de la main de Louvois : « Continuer à le faire garder à vue sévèrement, et » m'informer de temps en temps de tout ce qu'il dira. »

Cette note fait l'objet d'une lettre du 18 mai, datée de Courtray, ainsi conçue :

« J'ai reçu votre lettre du 11 de ce mois, laquelle ne dé- » sire de réponse que pour vous prier de continuer toujours » à garder avec la même sévérité l'homme dont vous me » parlez, et à m'informer de temps en temps de tout ce qu'il » vous dira². »

A partir de cette date, je ne retrouve plus de lettres qu'à de longs intervalles, mais elles suffisent pour indiquer la filiation. Le 4 juillet 1673, en effet, Besmaus écrit :

« Vous y auriez vu comme le lendemain que M. l'abbé » du Colombier fut mis ici, que par intelligence avec M. Nal- » lot, quoique votre ordre ne le portât pas, je ne laissai de » faire tout ce que vous m'avez ordonné par deux des vôtres.

¹ P. 211, v. 360, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 142, v. 304, Mss. Dépôt de la guerre.

» J'y continuerai le plus exactement que je pourrai. Je vous
 » disois aussi qu'il vous demandoit permission de vous écrire
 » aussi bien que le sieur Ferrand. *Pour celui que vous savez*, il
 » me tourmente sans cesse à son ordinaire, ne fait que pleu-
 » rer et gémir, disant, comme je vous ai déjà dit, Monsei-
 » gneur, que vous croyez qu'il soit à M. de Lisola, et non à
 » celui à qui il appartient¹... Les affaires de la Bastille, dont
 » j'ai pris la liberté de vous écrire, n'ont eu aucune suite
 » digne de vous, et je n'ai ouï parler de rien. *Celui que vous*
 » *savez a été souvent incommodé* et l'est encore parfois, et me
 » prie sans cesse de vous écrire qu'il n'a nul commerce avec
 » Lisola, qu'il croit le seul auteur de sa détention.

» J'ose, Monseigneur, vous dire, en vous demandant tou-
 » jours l'honneur de votre protection, le mortel déplaisir que
 » j'ai que M. le comte de Beauvais se soit sauvé avec le sieur
 » Baudouin, par une corde de dessus la terrasse que ses amis
 » lui ont attachée à une ficelle qu'il a jetée par-dessus la mu-
 » raille des fossés du château à la faveur d'une boule de plomb
 » et remontée en haut et liée à la muraille, et sesdits amis
 » la lui tenant tendue en bas dans le pré, il s'est glissé en un
 » moment, quoique la chose paroisse affreuse et quasi im-
 » possible, et je ne saurois à qui m'en prendre qu'à Law et
 » au dépit que j'ai que madame sa mère me l'ait par trop de
 » tendresse fait ôter d'une bonne chambre où il a été long-
 » temps, pour le mettre dans la cour avec tous ses amis, qui
 » lui ont donné tous les instruments nécessaires pour percer
 » doucement une porte sur la terrasse la nuit, et enlever
 » avec une terrière une planche par où ils sont entrés sur la-
 » dite terrasse que j'ai toujours crue plus sûre que pas un
 » cachot, et où, de tout temps, le Roi a permis aux prison-
 » niers de se promener². »

Ces deux dépêches sont fort importantes; elles nous mon-
 trent qu'à la même date l'abbé du Colombier est à la Bas-
 tille. C'est cet abbé dont on s'inquiète à Rome. Quant au

¹ P. 22, v. 361, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 369, v. 361, Mss. Dépôt de la guerre.

sieur Daniel Ferrand, puisqu'il est cité nominalemeut, il ne
 peut être confondu avec *l'homme que vous savez*. Pour le
 comte de Beauvais, la preuve de l'incarcération est utile,
 car elle nous montre l'intérêt qu'avait Louvois, qui était
 venu lui-même voir Oldendorf à la Bastille, à écrire le
 10 mai à M. de Besmaus « d'obtenir qu'il reste au M..., où
 » *quelqu'un qu'il connoît est aussi intime de tant de monde* ».
 Donc, *l'homme que vous savez* (ledit sieur Louis de Olden-
 dorf) est lié avec le comte de Beauvais. Il le connaît,
 et c'est là le motif de son *carcere duro*, et de l'interdiction
 d'aller à la messe, pour qu'on ne puisse le rencontrer
 ni voir dans les cours. On n'a pas encore songé, paraît-il,
 à lui mettre un masque.

C'est là la dernière lettre que j'ai pu retrouver de Besmaus
 à Louvois pendant son absence. Louvois est alors au siège
 de Maëstricht avec toute la cour. Il a bien d'autres intérêts à
 surveiller; son père d'ailleurs est à Paris pour régler les
 affaires urgentes.

Les seules dépêches que j'ai eues entre les mains pour cette
 même période sont relatives à la cassette et à son contenu.
 J'ai déjà raconté ce qui s'était passé à la mort de madame
 Nallot, il est donc inutile d'y revenir. Mais il y eut proba-
 blement échange de pièces importantes, car, le 12 mai, Car-
 patry écrivait à Louvois: « L'ordinaire m'a rendu ce matin
 » la lettre que... Je la viens de déchiffrer, et je pars dans l'in-
 » stant pour *l'aller faire voir à M. Le Tellier, qui est depuis*
 » *avant-hier après midi à Chaville, et lui ferai voir aussi la*
 » *dépêche pour l'Italie* que Belou m'a adressée par votre ordre
 » pour être envoyée par un courrier exprès¹. »

Le 2 juillet² également, Louvois approuvait Carpatry pour
 tout ce qu'il avait fait, et lui ordonnait de remettre une gra-
 tification à Vimbois pour avoir trouvé *le chiffre*. Le 6³, il pres-
 crivait une deuxième gratification de six cents livres au sieur

¹ P. 216, v. 360, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 28, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 69, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

de la Tixère pour une découverte du même genre. Enfin, le 26¹, il pria Drouard de continuer à lui adresser ses informations les plus exactes sur tout ce qui se passait relativement à l'affaire de Péronne. Malgré son éloignement de Paris, les préoccupations du jeune secrétaire d'État étaient donc constantes.

D'autres événements d'ailleurs d'une certaine gravité, et se rapportant au complot de Péronne, sont également à signaler pour cette période. Au mois de janvier 1673, avait lieu à Lyon l'arrestation du moine jacobin.

À Paris se plaidait par contumace l'affaire Brinvilliers. Le 16 mars, Lachaussée, valet de Gaudin de Sainte-Croix, avait été exécuté à la Bastille. Castanieri, dit La Pierre, dit Saint-Georges, ne devait être arrêté à Turin que dans les derniers mois de la même année.

Le 27 mars, le receveur général du clergé de France, l'empoisonneur Pierre-Louis de Reich de Penautier, avait dû comparaître au Châtelet pour être renvoyé une première fois des fins de la plainte, faute de preuves, le 15 juin 1673.

Au même mois de juin, l'abbé du Colombier avait été envoyé à la Bastille, ainsi que *l'homme d'affaires* de ce maréchal de Luxembourg que Louvois flattait, pendant que, d'autre part, il recommandait à son ami La Vallière de *l'amoindrir, autant que faire se pouvait, dans l'esprit du Roi*. C'était vers le même temps qu'un autre confident de Louvois, le sieur Nallot, le possesseur de la fameuse cassette du prétendu sieur de Oldendorf, succombait soudainement.

À Maëstricht enfin, le sieur Caluzio était arrêté et dirigé sur le donjon de Pignerol, où il devait retrouver ses dignes émules en empoisonnement, sa femme et ses complices, Philippe Carlos et Ayme.

Avec de tels éléments d'information et de confrontation, Louvois pouvait rester tranquille loin de Paris. Son père, Michel Le Tellier, veillait; installé au ministère, tenu au cou-

¹ P. 227, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

rant de tout par Carpatry, Darbon et de La Clos, il avait en main les fils du complot et de l'intrigue de cour qui devait en être la conséquence, histoire de femme probablement, comme tout ce qui se passait à cette époque. Aussi Louvois ne devait-il pas avoir mauvaise grâce à remercier ce père si dévoué à ses intérêts, et surtout si habile, qui savait, à distance et sans bruit, l'aider avec un tel art à l'établissement de sa fortune. La lettre suivante, prise parmi tant d'autres identiques, l'indique suffisamment :

« Je souhaite, écrit-il à son père le 27 mai 1673, qu'il » fasse plus beau temps à Chaville qu'ici, où il fait un froid » qui enrhumé tout le monde. Je le suis beaucoup, mais » comme ce n'est que du cerveau, et que cela ne m'empêche » pas de dormir, j'espère en être quitte.

» J'ai reçu la lettre... dans laquelle je vois la *continuation* » des soins qu'il vous plaît de prendre de mes affaires. Je vous » dois déjà tant, que je ne sais comment vous remercier de tout » ce que vous faites présentement pour moi, si ce n'est vous en » demander la continuation et vous assurer que je souhaite que » vous puissiez avoir les mêmes bontés pour les affaires qui » viendront d'ici, et cependant je ne vous pourrai bien persuader » de mon extrême reconnoissance¹. »

Cette année-là, Louvois ne revient à Paris qu'à la fin de novembre, comme il l'a annoncé à son père. Évidemment, une fois dans la capitale ou à Versailles, il ne faut plus songer à trouver des traces continues des conspirateurs du printemps. Carpatry, Le Tellier et Besmaus sont aussi à Paris; il est donc plus naturel de se parler que de s'écrire. Toutefois, par les dépêches de l'extérieur, adressées de nouveau au Père Hyacinthe et à de Lespine-Beauregard, on peut voir que Louvois s'occupe activement de confronter les coupables et d'examiner à loisir les documents et dossiers qu'on a réunis pendant son absence.

Quinze jours à peine après son arrivée, le 5 décembre, il

¹ P. 215, v. 304, Mss. Dépôt de la guerre.

prescrit au Père Hyacinthe et au lieutenant de Roi dans Courtray, M. de Perthuis, de faire mettre en liberté un gentilhomme sujet d'Espagne, nommé Charles de Fiennes, baron d'Aisne, « dont, disait le ministre, M. Dufresnoy a demandé » au Roi la liberté avec assez d'empressement, ce que Sa » Majesté n'a pu refuser¹. » Ce Charles de Fiennes était le fils aîné du *gentilhomme* qui avait servi d'agent au Révérend Père. Il est donc probable qu'il fut arrêté pour éviter les indiscretions, laisser passer un temps suffisant, et faire comprendre au Père qu'il y avait danger à s'occuper de certaines recherches.

Le 11 janvier, de Lespine-Beauregard écrivait de Péronne à M. de Louvois : « Le nommé Nicolas Joachim, officier » d'artillerie à Cambrai, et un appelé Nicolas Mathon, de » Cambrai, sont en prison à Laon. Ledit Joachim est celui » que vous avez vu ici à votre passage, et qui persiste dans » le premier dessein où vous l'avez vu².... » Le 16, Louvois lui répondait : « Je ne savais pas que l'homme dont vous me » parlez, qui a été conduit à Saint-Quentin, fût celui que j'ai » vu à Péronne. J'ai écrit à M. de Pradel de le faire mettre » en liberté d'une manière qui ne fasse pas soupçonner que » l'on avoit quelque considération pour lui³. » Le 2 janvier également, le ministre faisait mettre en liberté le sieur Daniel Ferrand, l'habitant de Péronne, l'une des victimes de la souricière préparée aux faux passages de la Somme. Le 1^{er} février, il écrivait de Saint-Germain au Père Hyacinthe : « J'ai vu par vos deux lettres les derniers avis que » vous a donnés le gentilhomme; l'on en tirera tout ce qui » pourra être de quelque utilité au service du Roi, et il est » bon d'entretenir toujours quelque commerce avec lui⁴.... »

Le 10 mars, enfin, le secrétaire d'État de la guerre adressait par un courrier extraordinaire l'ordre suivant : « Le Roi

» ayant jugé à propos, pour le bien de son service, d'envoyer » à Pignerol un prisonnier, lequel, quoique obscur, ne laisse » pas d'être homme de conséquence, Sa Majesté l'a fait partir » d'ici sous la conduite du sieur Legrain, qui le conduira » jusqu'à la poste qui est au delà de Lyon, nommée Bron, » où il se trouvera le 30 de ce mois, où vous aurez soin de » l'envoyer recevoir de ses mains par dix hommes assurés de » votre compagnie, commandés par un de vos officiers, auxquels le sieur Legrain donnera toutes les instructions nécessaires pour la manière dont ce prisonnier devra être gardé; » vous recommanderez à l'officier de le conduire sans éclat » par les chemins et de le faire entrer dans Pignerol sans bruit » et même sans que l'on s'aperçoive que ce soit un prisonnier » que vos gens conduisent dans le donjon, où vous le traiterez » de la même façon que le prisonnier que M. de Vauroy vous a » amené..... »

Le 7 avril, l'homme que vous savez, le prisonnier de Péronne, se trouvait au fameux donjon, sous la surveillance jalouse du plus parfait des geôliers, M. de Saint-Mars, l'âme damnée du secrétaire d'État de la guerre.

La première partie du drame était accomplie. Le Tellier et Louvois pouvaient vivre en paix dans la plénitude de la puissance et de la faveur. Ils avaient rendu au Roi le plus grand des services, et par la découverte de papiers importants, par les fils de l'intrigue qu'ils avaient pu débrouiller, se trouvaient être sur la voie des conspirations qui devaient éclater quelques mois après en Normandie (affaire La Tréaumont), en Guyenne et en Languedoc (Audijos et Foncenade), etc..., ainsi que des ténébreuses affaires de la Brinvilliers, de Poncet d'Orvilliers, de Vanens et des empoisonneurs; lutte immense d'une société sans nom, lutte qui devait avoir la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades pour péroraison sanglante. Par cette connaissance même des secrets de tant de gens, des intrigues qui s'étaient ourdies autour du Roi, grâce à l'appui des femmes galantes habituées de la cour, ils avaient pu combattre avec

¹ P. 72, v. 309, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 73, v. 419, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 194, v. 363, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 1, v. 364, Mss. Dépôt de la guerre.

avantage la cabale qui les devait emporter. La prise de Maëstricht n'avait pas suffi pour rétablir la faveur du jeune secrétaire d'État. Plus que jamais Louis XIV était assailli par les réclamations et les plaintes déguisées de gens intéressés à la chute de toute cette famille, si nouvelle et si puissante. Le prince de Condé et Turenne avaient manifesté hautement leurs prétentions; on n'attendait donc que le retour du secrétaire d'État pour faire surgir l'occasion où éclaterait le mécontentement du Roi. Louvois semblait perdu; ses amis s'éloignaient déjà de lui, lorsqu'un revirement inattendu se produit à la suite d'une entrevue de Le Tellier et de Condé. Le prince est devenu, tout à coup et comme par enchantement, plus bienveillant que jamais pour le jeune secrétaire d'État. Au lever du Roi, le lendemain, il l'accueille avec toutes les marques de la plus vive sympathie, ce que voyant, courtisans et valets s'empressent de l'imiter. Quant à Turenne, il suffit d'une démarche personnelle de Louvois, conseillée par l'habile Le Tellier, pour calmer les justes susceptibilités du maréchal. Que s'était-il donc passé dans l'esprit de ces grands seigneurs acharnés après le secrétaire d'État? Le Tellier a-t-il fait entendre à quelques-uns qu'il a de quoi les compromettre et même les perdre? Cela est plus que probable. Dans ces procès successifs qui se déroulèrent depuis l'arrestation du voyageur de Péronne, il y eut à chaque instant de ces substitutions de personnes et de pièces. Je le montrerai dans une autre étude que celle-ci, je l'espère, et je ferai ressortir d'une façon plus évidente encore la duplicité, l'habileté, la fourberie constante que chacun se trouvait dans la nécessité d'employer pour rester bien en cour. Curieuse époque que celle-là, où tout n'est que *compromis* dans les paroles et dans les actes! La lettre suivante de Louvois au duc de Montausier, gouverneur du Dauphin, en donnera une simple idée. Elle est du 23 juin 1673 :

« J'ai reçu une lettre de M. le lieutenant criminel, par laquelle il me mande que, procédant contre quatre faux monnoyeurs qu'il a fait arrêter, ils ont accusé M. de Sainte-

» Maure d'être un de leurs complices, et comme je sais que
 » vous prenez part en ce qui le touche, j'ai cru que je devois
 » vous donner avis de ce qui se passe en cela, afin que vous
 » puissiez profiter et empêcher que si ledit Sainte-Maure y est
 » effectivement mêlé, *je ne tombe dans aucun inconvénient;*
 » mais vous jugez bien qu'il est à propos que *personne n'ait*
 » *connoissance de l'ordre que je vous donne sur cela*, et que je
 » vous supplie de recevoir comme une marque de la passion
 » avec laquelle je suis'.... » Un ministre aidant à l'évasion de faussaires, c'est un indice du temps; tout d'ailleurs est dans ce goût. Le résultat des habiles mesures prises par Le Tellier et Louvois n'en avait pas moins été atteint. Au commencement de l'année 1674, les individus arrêtés à Péronne étaient interrogés, mis en liberté ou enfermés. Quant au sieur Le Froid, dit Louis de Oldendorf, dit de Marchiel, il était à Pignerol. Rien de curieux comme les détails de cette incarcération, aussi complets que ceux donnés pour Péronne, que ceux qui seront envoyés plus tard pour Exiles et Sainte-Marguerite. On y reconnaît l'esprit d'ordre et de suspicion qui a fait de Louvois l'un des premiers organisateurs de la victoire. J'ai déjà donné plus haut la lettre de cachet pour le donjon à Pignerol. Elle était accompagnée de la dépêche explicative suivante :

« M. Legrain partant présentement pour mener à la poste,
 » par delà Lyon, le prisonnier dont je vous ai parlé par mes
 » précédentes, je vous fais ce mot pour vous dire que l'in-
 » tention du Roi est qu'il soit gardé avec *les mêmes précau-*
 » *tions que celui qui vous a été amené par le sieur de Vauroy;*
 » *et comme c'est un fripon insigne qui en matière fort grave a*
 » *abusé de gens considérables, il faut qu'il soit traité par vous*
 » *durement et que vous ne lui donniez que les choses absolu-*
 » *ment nécessaires à la vie, sans aucun autre soulagement tel*
 » *qu'il puisse être* ². »

Ces ordres si durs de Louvois sont dans ses habitudes. Il

¹ P. 319, v. 304, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 398, v. 345, Mss. Dépôt de la guerre.

les donne pour assouplir les gens dès le début. C'est la méthode qu'emploient les belluaires pour dompter leurs animaux. Saint-Mars et Louvois n'en usèrent jamais autrement, pour Fouquet comme pour les ministres protestants.

Mais où l'on reconnaît l'habitude de précautions minutieuses du ministre, c'est dans les prescriptions qui précèdent l'envoi du prisonnier. C'est le prévôt général de la connétablie et maréchaussée de France, le sieur Legrain, le favori de Louvois, qui a été chargé de la conduite du prisonnier. Une fois arrivé le 30 à Bron, petit relai situé près de Lyon, sur la route de Chambéry, il doit le remettre entre les mains des gens de M. de Saint-Mars. Or Louvois ne confie les détails de l'échange et de la direction à suivre ni à Legrain ni à Saint-Mars. C'est à M. de Séjournant, le directeur de la poste de Lyon, qu'il adresse l'ordre¹ à donner à M. le chevalier de Saint-Martin et au sieur Legrain, avec injonction de ne le livrer qu'en main propre et contre reçu. Quant à cet ordre, il était ainsi conçu : « L'officier de M. de Saint-Mars, » envoyé par lui auprès de Lyon pour recevoir un prisonnier que le sieur Legrain lui doit remettre entre les mains, » le conduira incessamment dans le donjon de Pignerol, prenant les chemins pour passer toujours par les terres du Roi. » Il prendra les précautions nécessaires pour la sûreté de sa » garde, le fera fortement attacher pendant la nuit et, outre » cela, garder à vue, et l'empêchera d'avoir commerce ni de » vive voix ni par écrit avec qui que ce fût, ne souffrant point » qu'il parlât de quoi que ce fût de ses affaires ni à lui ni à » aucun de ceux qui le gardent². »

Du reste, Louvois savait à qui il avait affaire. Saint-Mars avait envoyé à Bron le plus irréprochable de ses *culs de plomb*, le chevalier de Saint-Martin. Aussi, Louvois, satisfait, lui écrivait-il le 30 mars : « J'ai reçu votre lettre » du 21 de ce mois; vous avez bien fait d'envoyer à cheval

¹ 24 mars 1674. P. 408, v. 305, Mss. Dépôt de la guerre.

² 23 mars. P. 397, v. 365, Mss. Dépôt de la guerre.

» les soldats qui doivent conduire à Pignerol le prisonnier » que je vous ai mandé qu'ils trouveroient à Bron, et vous » n'aurez qu'à me faire savoir la dépense qu'ils auront faite, » afin que je vous en fasse rembourser. » Et il ajoutait le 18 avril¹ : « J'ai été bien aise d'apprendre l'arrivée du prisonnier que le chevalier de Saint-Martin vous a amené. » L'intention du Roi étant qu'il soit traité fort durement, il » il ne faut point lui donner de feu dans sa chambre, à » moins que le grand froid ou qu'une maladie actuelle ne » vous y oblige, et vous ne lui donnerez d'autre nourriture » que du pain, du vin et de l'eau, étant un fripon achevé, » qui ne sauroit être assez maltraité ni souffrir la peine qu'il » a méritée. Cependant vous pourrez lui faire entendre la » messe, en prenant garde néanmoins que cela ne lui donne » pas occasion d'être vu de personne, ni de donner de ses » nouvelles à qui que ce soit. Sa Majesté trouve bon aussi » que vous lui donniez un bréviaire et quelques livres de » prières². » Le prisonnier était entré dans le donjon de la façon qu'avait souhaitée le ministre, par le chemin que j'ai indiqué, qui communiquait directement avec les prisons, et évitait tout contact avec les habitants. Il suffisait qu'on arrivât de nuit pour que personne au monde ne se doutât de la présence au donjon d'un nouveau malheureux.

A cette même date du 10 avril 1674, jour de l'entrée du personnage dans la citadelle, Saint-Mars était un homme fort affairé. Le donjon, en effet, se trouvait avoir son complet de prisonniers: Fouquet et Lauzun habitaient la tour qui touchait au bâtiment central, Eustache Dauger gisait dans l'une des prisons de la Tour d'en bas, Plassot, la dame Carrière et le bourgeois Butticarès occupaient également des chambres près des logements des officiers. Le nouveau venu fut donc installé dans la deuxième prison de la Tour d'en bas.

Du prisonnier, les nouvelles sont rares pendant cette

¹ Ravaisson, p. 177.

² P. 308, v. 366, Mss. Dépôt de la guerre.

période. Louvois est à l'armée, et n'écrit guère à son geôlier. Les seules dépêches qui le concernent sont du 25 juillet et du 6 décembre.

Celle du 25 juillet est ainsi conçue : « Le Roi trouve bon » que vous donniez au dernier des prisonniers qui ont été » conduits à Pignerol une feuille de papier et de la cire, » pour m'écrire une fois seulement, et vous aurez soin de la » retirer pour me l'envoyer. Au surplus, vous ne négligerez » rien pour le garder avec toute l'exactitude qui vous a été » prescrite en dernier lieu¹. » Le 6 décembre, le ministre ajoute : « ... Puisque vous voyez que celui que vous avez » envoyé querir à Lyon ne peut pas vivre de ce que vous » aviez l'ordre de lui donner, vous pourrez le mieux nourrir » que par le passé, et puisqu'il demande à se confesser, vous » pouvez le lui permettre à Noël, lui donnant le même ecclé- » siastique qui confesse M. Fouquet². »

Le choix de cet ecclésiastique est un indice de la nature particulière de ce prisonnier, et de l'importance qu'y attache à cette date le secrétaire d'État.

Les années 1675, 1676, 1677, 1678 sont de graves années pour Louvois, toujours absent et laissant son ministère, comme je l'ai prouvé, afin d'être à même de surveiller de plus près les opérations des généraux. Il écrit peu et reçoit encore moins de lettres de Saint-Mars, sur le compte duquel il est tranquille. Il faut remarquer, du reste, qu'il y a beaucoup de lacunes dans le volume des lettres reçues de cette époque. Les sacs qui les contenaient ont sans doute disparu, ou sont peut-être enfouis dans quelque autre ministère.

En 1675, Louvois est en rapports constants avec des Carrières. Il lui demande des nouvelles de ce qui se passe dans la maison d'un pensionnaire de Hollande où l'on soupçonne que des Français sont cachés; il lui envoie, par le même ordinaire, un mémoire de M. de Saint-Mars³.

¹ P. 215, v. 370, Dépôt de la guerre.

² Archives nationales. Ravaisson, p. 179.

³ P. 420, 546, v. 427, Mss. Dépôt de la guerre.

Le 2 décembre 1675, le ministre écrit au geôlier : « J'ai » reçu avec votre lettre du 23 du mois passé les papiers qui y » étoient joints; j'ai lu ce qui étoit écrit dans le billet séparé » de votre lettre. Ce qu'il contient n'est pas une chose qui » mérite de réponse. Le Roi ne désirant pas se servir des » expédients qui y sont marqués, vous pouvez néanmoins » répondre à celui qui vous a parlé, que vous n'osez m'écrire » de pareilles choses; cependant je vous prie de ne pas » laisser de m'avertir de tout ce qu'il vous dira¹. »

Ce fut là tout ce qui transpira de l'aventure. Castanieri dit Saint-Georges, Caluzio et sa femme, Dubreuil dit Samson, dit Martin, dit Louvigny, Mattioli et son valet, étaient venus occuper successivement le donjon, sans rien changer à la quiétude du prisonnier. Le silence s'était fait sur son existence, comme il s'était produit à la Bastille et à l'arrivée à Pignerol. Ses réponses d'ailleurs à M. de Besmaus, les conversations qu'il avait eues à Paris avec le ministre, avaient dû préparer ce malheureux à l'existence qu'il menait.

Le 11 mai 1681 donc, Louvois écrivait de Versailles au commissaire des guerres de Pignerol, le sieur Duchauvoy : « La mort de M. le duc de Lesdiguières ayant fait vaquer le » *gouvernement d'Exiles*, le Roi l'a donné à M. de Saint-Mars, et » comme Sa Majesté désire que deux des prisonniers qui sont » à sa garde y soient transférés pour y être avec autant de sûreté » qu'à Pignerol, l'intention de Sa Majesté est qu'avec mondit » sieur de Saint-Mars vous alliez à Exiles, pour examiner » l'état des lieux où ils pourront être enfermés, et les répa- » rations qu'il y a à faire, pour y rétablir une entière sûreté, » de la dépense desquelles vous m'envoyerez un mémoire, » observant que ce n'est que des logements de ces deux pri- » sonniers dont il doit faire mention, et que vous ne devez » parler en aucune manière d'eux dans ledit mémoire de » l'état présent du logement du gouverneur d'Exiles, ou des » réparations qu'il pourra y avoir à faire². »

¹ Ravaisson, p. 182.

² P. 205, v. 654, Mss. Dépôt de la guerre.

C'est qu'en effet à cette époque, la concorde, je l'ai dit, était loin d'exister entre M. de Saint-Mars et M. le marquis d'Herleville, gouverneur de Pignerol. Saint-Mars, qui venait d'être nommé gouverneur de la citadelle, en remplacement de M. de Rissan, ne voulait pas admettre la suzeraineté du gouverneur général. Les deux femmes surtout ne s'entendaient guère; d'ailleurs, Pignerol et la citadelle allaient devenir un centre d'activité considérable et un lieu de concentration de troupes assez important, en vue de l'occupation de Casal et de l'extension qu'on devait donner à l'armée de Piémont. L'établissement d'ouvrages nouveaux vis-à-vis du donjon, dans la redoute de Sainte-Brigitte, pour se préparer à des éventualités de défense, avait été décidé. Dans ces conditions, le donjon ne cadrait plus avec les exigences d'une prison d'État, aussi parfaite que celle que réclamait Louvois.

L'envoi à Exiles fut donc décidé. C'était peu agréable pour le gouverneur, qui se trouvait là plus isolé que jamais, mais au moins le secrétaire d'État pouvait être tranquille, et du côté des prisonniers et du côté du geôlier et de ses doléances continuelles. Il comptait sans son hôte : Saint-Mars n'était pas homme à demeurer une année sans quémander.

Les précautions n'en furent pas moins minutieuses, comme tout ce que faisait le ministre. C'est le 11 que Louvois écrit à Duchaunoy; le 12, il ajoute à Saint-Mars : « J'ai lu au Roi » votre lettre du 3 de ce mois, par laquelle Sa Majesté, ayant » connu l'extrême répugnance que vous avez à accepter le » commandement de la citadelle de Pignerol, a trouvé bon » de vous accorder le gouvernement d'Exiles, vacant par la » mort de M. le duc de Lesdiguières, où elle fera transporter » ceux des prisonniers qui sont à votre garde, qu'elle croira » assez de conséquence pour ne les pas mettre en d'autres » mains que les vôtres.....

» Je mande au sieur Duchaunoy d'aller visiter avec vous » les deux bâtiments d'Exiles, et d'y faire un mémoire des » réparations absolument nécessaires pour le logement des

» deux prisonniers de la Tour d'en bas, qui sont, je crois, les » seuls que Sa Majesté fera transférer à Exiles. Envoyez-moi » un mémoire de tous les prisonniers dont vous êtes chargé, et » marquez-moi à côté ce que vous saurez des raisons pour » lesquelles ils sont arrêtés. A l'égard des deux de la Tour » d'en bas, vous n'avez qu'à les marquer de ce nom, sans y » mettre autre chose.

» Le Roi s'attend que, pendant le peu de temps que vous » serez absent de la citadelle de Pignerol, pour aller avec le » sieur Duchaunoy à Exiles, vous mettiez un tel ordre à la » garde de vos prisonniers qu'il n'en puisse mésarriver » d'aucun, et qu'ils n'aient pas plus de commerce avec qui » que ce soit qu'ils n'en ont eu depuis que vous en êtes » chargé¹. »

Le 9 juin, le ministre adressait au geôlier *les provisions de gouverneur d'Exiles* : « L'intention de Sa Majesté, disait-il, est qu'aussitôt que le lieu que vous aurez jugé propre » audit Exiles pour garder sûrement les deux prisonniers de la » Tour d'en bas sera en état de les recevoir, vous les fassiez » sortir de la citadelle de Pignerol dans une litière, et les » fassiez conduire sous l'escorte de votre compagnie, pour » la marche de laquelle les ordres sont ci-joints; et aussitôt après » le départ desdits prisonniers, l'intention de Sa Majesté est » que vous alliez audit Exiles, pour prendre possession du » gouvernement, et y faire à l'avenir votre résidence. Vous » exécuterez ce que le Roi vous a ordonné, pour la subsistance des susdits deux prisonniers, que Sa Majesté s'attend » que vous les garderez avec la même exactitude que vous avez » fait jusqu'à présent. Ainsi, il ne me reste qu'à vous recommander de me donner de temps en temps de leurs nouvelles. » A l'égard des hardes que vous avez du sieur Mattioli, vous » n'avez qu'à les faire porter à Exiles, pour les lui pouvoir » rendre, si jamais Sa Majesté ordonnoit qu'il fût mis en » liberté². »

¹ P. 232, v. 684, Mss. Dépôt de la guerre.

² Delort, p. 269.

Deux jours après, il ajoutait : « Le Roi a trouvé bon de » vous accorder mille écus, tant pour lesdites réparations que » pour celles que vous jugerez à propos de faire à votre logement ; à quoi, moyennant cela, vous prendrez soin de faire » travailler incessamment, comme si cette dépense se faisoit » à vos dépens, et lorsque la prison sera en état, l'intention » de Sa Majesté est que vous transfériez les deux prisonniers, » conformément à ce que je vous ai mandé par ma dernière » lettre, et qu'en conséquence vous remettiez en ce temps-là » au sieur de Villebois le commandement de la citadelle de » Pignerol¹. »

Les ordres étaient donc explicites, et Saint-Mars pouvait écrire à l'abbé d'Estrades, en lui annonçant son départ : « J'aurai en garde deux merles que j'ai à Pignerol, lesquels » n'ont pas d'autres noms que MM. de la Tour d'en bas. » Mattioli restera ici avec deux autres prisonniers.....² »

Il se rendit, en effet, à Exiles en compagnie de M. Duchau-
noy, trouva le château et la tour de César en parfaite convenance pour recevoir les prisonniers. Il était d'ailleurs impossible, comme on l'a vu par les plans d'Exiles et la description que j'en ai retracée, d'imaginer une prison plus sûre. On peut en conclure qu'Exiles, plus que Pignerol, plus que la Bastille, a été le véritable lieu d'internement de l'homme légendaire. Dans ce donjon, Saint-Mars est complètement isolé, en dehors de toute circulation, de tout lieu d'habitation et de tout contact avec une garnison particulière.

Le 12 juillet, Saint-Mars était de retour de son inspection. Il écrit tout aussitôt à Louvois pour le tranquilliser :

« Pour que l'on ne voie point les prisonniers, ils ne sortiront point de leur chambre pour entendre la messe, et pour les tenir en plus grande sûreté, l'un de mes lieutenants couchera au-dessus d'eux, et il y aura deux sentinelles jour et nuit qui verront tout le tour de la tour, sans qu'eux et les

¹ Delort, p. 271.

² Ravaisson, 25 juin 1681.

» prisonniers se puissent voir ni parler, ni pas même entendre ; » ce seront des soldats de ma compagnie qui seront toujours » posés en faction aux prisonniers. Il n'y a qu'un confesseur qui » m'inquiète un peu ; mais si Monseigneur le juge à propos, » je leur donnerai le curé d'Exiles, qui est un homme de bien » et fort vieux, auquel je lui pourrai défendre, de la part de » Sa Majesté, de ne point savoir quels sont ces prisonniers- » là, ni leurs noms, ni ce qu'ils ont été, et de ne parler jamais » d'eux en nulle maison du monde, ni de recevoir de vive » voix, ni par écrit, aucune communication ni billets. »

On ne pouvait entrer dans plus de détails, et pourtant l'implacable ministre ne devait pas se déclarer satisfait. Saint-Mars se voyait d'ailleurs dans l'obligation de remettre le départ annoncé. Les événements précipités de Casal, l'arrivée prochaine de Catinat qui, caché chez lui et enfermé comme faux prisonnier sous le nom de Guibert, n'allait quitter Pignerol que pour sa nouvelle résidence de Casal ; la correspondance secrète à entretenir avec le marquis de Piennes, et la maladie de Duchau-
noy avaient modifié les projets primitifs. Ce fut donc dans les premiers jours d'octobre seulement que le nouveau gouverneur, sa famille, sa compagnie et ses prisonniers abandonnèrent définitivement et sans bruit le donjon d'historique mémoire pour se rendre à Exiles. Le 15 octobre, le déplacement était accompli.

Les dépêches pour cette période d'un séjour de cinq années au fort d'Exiles sont assez nombreuses. Les voici dans leur ordre. Elles satisferont mieux l'esprit de curiosité des lecteurs que la narration la mieux arrangée.

Le 18 novembre 1681, Louvois écrivait à Saint-Mars : « Le Roi approuve que vous choisissiez un médecin pour traiter vos prisonniers, et que vous vous serviez du sieur Vigon » pour les confesser une fois l'an¹. »

Louvois à Saint-Mars, le 14 décembre 1681 :

« Vous pouvez faire habiller vos prisonniers, mais il faut

¹ 18 novembre 1681 ; p. 197, v. 659, Mss. Dépôt de la guerre.

» que les habits durent trois ou quatre ans à ces sortes de
» gens-là¹. »

Louvois à Saint-Mars, 31 décembre 1681 :

« J'ai expédié l'ordre nécessaire pour vous rembourser
» les dépenses que vous avez faites pour vos prisonniers, et
» vous le trouverez ci-joint². »

Louvois à Saint-Mars, le 2 mars 1682 :

« Comme il est important d'empêcher que les prisonniers
» qui sont à Exiles, que l'on nommoit à Pignerol de la Tour
» d'en bas, n'aient aucun commerce, le Roi m'a ordonné
» de vous commander de les faire garder si sévèrement
» et de prendre de telles précautions que vous puissiez répondre
» à Sa Majesté qu'ils ne parleront à qui que ce soit, non-seule-
» ment de dehors, mais même de la garnison d'Exiles ; je vous
» prie de me mander de temps en temps ce qui se passera à
» leur égard³. »

D'où proviennent ce nouvel excès de sévérité et cette inquié-
tude subite de Louvois ? Redoutait-il quelque confrontation
avec les accusés de la Chambre ardente ? Je ne sais, mais
Saint-Mars n'en répondait pas moins par retour du courrier,
le 11 mars :

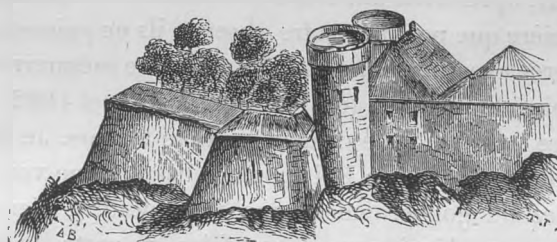
« J'ai reçu celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de
» m'écrire, le 27 du passé, par laquelle vous me mandez,
» Monseigneur, qu'il est important que mes deux prisonniers
» n'aient aucun commerce. Depuis le commencement que
» Monseigneur m'a fait ce commandement-là, j'ai gardé ces
» deux prisonniers qui sont à ma garde aussi sévèrement et
» exactement que j'ai fait autrefois MM. Fouquet et Lauzun,
» lequel ne peut se vanter d'avoir donné ni reçu de nouvelles
» tant qu'il a été enfermé. Ceux-ci ne peuvent entendre parler
» le monde qui passe au chemin qui est en bas de la tour où
» ils sont, mais eux, quand ils voudroient, ne sauroient se
» faire entendre ; ils peuvent voir les personnes qui seroient

¹ P. 383, v. 660, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 364, v. 661. Dépôt de la guerre.

³ P. 36, v. 675. Dépôt de la guerre.

» sur la montagne qui est devant leurs fenêtres, mais on ne
» sauroit les voir à cause des grilles qui sont au-devant de
» leurs chambres. J'ai deux sentinelles de ma compagnie
» nuit et jour des deux côtés de la tour, d'une distance rai-
» sonnable, qui voient obliquement la fenêtre de mes prison-
» niers. Il leur est consigné d'entendre si personne ne leur
» parle, et s'ils ne crient point par leur fenêtre, et de faire
» marcher les passants qui s'arrêteroient dans le chemin ou
» sur le penchant de la montagne. Ma chambre étant jointe à
» la tour, qui n'a d'autre vue que du côté de ce chemin, fait
» que j'entends et vois tout, et même mes deux sentinelles,
» qui sont toujours alertes par ce moyen-là.



Les croisées des prisonniers. Croisées de l'appartement de M. de Saint-Mars.

VUE DE LA TOUR DU CHATEAU D'EXILES,
PRISE DE LA ROUTE DE FRANCE.
(1682.)

» Pour le dedans de la tour, je l'ai fait séparer d'une ma-
» nière où le prêtre qui leur dit la messe ne les peut voir, à
» cause d'un tambour que j'ai fait faire, qui couvre leurs
» doubles portes.

» Les domestiques qui leur portent à manger mettent ce qui
» est de besoin aux prisonniers sur une table qui est là, et mon
» lieutenant le prend et le porte. Personne ne leur parle que
» moi, mon officier, M. Vignerou (le confesseur), et un méde-
» cin qui est de Pragelas, à six lieues d'ici, et en ma présence.
» Pour leur linge et autres nécessités, mêmes précautions que
» je faisais pour mes prisonniers du passé¹. »

¹ Delort, p. 279.

Qu'on veuille bien se reporter aux plans que j'ai donnés, aux descriptions que j'ai faites de ce qui se passait à Pignerol, et l'on reconnaîtra là une identité de soins fort curieuse, qui ne laisse aucune prise à la critique.

Le ministre répond à cette dépêche, le 31 :

« J'ai reçu votre lettre du 11 de ce mois, avec le paquet qui y était joint. Le Roi ne veut pas qu'un autre lieutenant que celui qui a accoutumé de parler à vos prisonniers ait commerce avec eux¹. »

Louvois à Saint-Mars, 18 avril 1682 (de Saint-Germain) :

« Le Roi ne trouve pas mauvais que vous alliez faire la révérence à M. le duc de Savoie auparavant son départ du Piémont, après avoir mis ordre à la sûreté de vos prisonniers, de manière que pendant votre absence ils ne puissent avoir commerce avec personne et qu'il ne puisse mésarriver². »

Louvois à Saint-Mars (de Versailles), 11 mai 1682 :

« Votre lettre du 2 de ce mois m'a été rendue. Je ne vois pas d'apparence que le Roi puisse consentir que vous vous absentiez du gouvernement que Sa Majesté a bien voulu vous donner. Ainsi vous devez faire en sorte de mettre ordre à vos affaires sans quitter la place où vous êtes³. »

Louvois à Saint-Mars, 3 juin 1683 :

« Je crois que vous savez que les prisonniers qui sont à votre garde ne doivent point être confessés qu'ensuite d'un ordre du Roi, ou dans un péril imminent de mort ; c'est ce que vous observerez, s'il vous plaît⁴. »

Louvois à Saint-Mars (à Versailles), 16 avril 1684 :

« Il y a longtemps que vous ne m'avez parlé de vos prisonniers. — Je vous prie de me mander comment vous les gouvernez et comment ils se portent. Mandez-moi aussi ce que vous savez de la naissance du nommé La Rivière et de l'aventure par laquelle il fut mis au service de feu M. Fouquet⁵. »

¹ Mars 1682. P. 698, v. 675. Dépôt de la guerre.

² P. 251, v. 677, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 231, v. 678, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 25, v. 693, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ Ravaisson.

Louvois à Saint-Mars, 2 octobre 1684 :

« Je vous prie de continuer à m'informer de ce qui se passera à l'égard de vos prisonniers¹. »

Louvois à Saint-Mars, 5 janvier 1685 :

« Comme il n'y a point d'apparence que le Roi veuille vous donner présentement le congé que vous demandez, vous pouvez m'écrire ce que vous avez à me dire en quant sur l'enveloppe que vous mettrez à votre lettre qu'elle me doit être rendue en mains propres, et sur celle-là une autre avec une adresse à l'ordinaire². »

Louvois à Saint-Mars, 30 janvier 1685 :

« La lettre écrite de votre main le 21 de ce mois m'a été remise. J'ai vu par ce qu'elle contient ce que vous ont dit vos prisonniers, qui n'est d'aucune conséquence³. »

Louvois à Saint-Mars, 7 mars 1685 :

« J'ai reçu votre lettre du 23 du mois passé. Le Roi veut bien que vous alliez prendre l'air dans le lieu que vous jugerez convenable à votre santé ; mais Sa Majesté vous recommande de donner de si bons ordres pour la sûreté des prisonniers, que personne n'ait communication avec eux pendant votre absence et qu'il n'en puisse mésarriver⁴. »

Louvois à Saint-Mars, le 7 juin 1685 :

« Vous pouvez me mander en détail quelle est l'intention de celui de vos prisonniers qui veut faire son testament, et, en mettant en dessous de votre lettre que c'est pour m'être remise en main propre, personne ne l'ouvrira⁵. »

Saint-Mars à Louvois, le 23 décembre 1685 :

« Mes prisonniers sont toujours malades et dans les remèdes. Du reste, ils sont dans une grande quiétude. »

Louvois à Saint-Mars, le 10 janvier 1686 :

« Je vous envoie le billet nécessaire pour vous faire tou-

¹ P. 26, v. 718, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 107, v. 741, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 575, v. 741, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 127, v. 745, Mss. Dépôt de la guerre.

⁵ P. 89, v. 747, Mss. Dépôt de la guerre.

» cher le remboursement de la dépense que vous avez faite
» pour vos prisonniers¹. »

Louvois à Saint-Mars, le 9 janvier 1686 :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 26 du mois
» passé, qui ne désire de réponse que pour vous dire que
» vous auriez dû me nommer quel est celui de vos prisonniers
» qui est devenu hydropique². »

Louvois à Saint-Mars, le 3 novembre 1686 :

« J'ai reçu votre lettre du 4 du mois passé. Il est juste de
» faire confesser celui de vos deux prisonniers qui devient
» hydropique lorsque vous verrez apparence d'une prochaine
» mort. Jusque-là il ne faut pas que lui ou son camarade
» aient aucune communication³. »

Le 4 janvier ce prisonnier mourait ; le 5, Saint-Mars en
faisait part à Louvois, qui lui répondait le 13 :

« J'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois, par laquelle j'ap-
» prends la mort d'un de vos prisonniers⁴. »

Or, à ce moment même, un grand changement allait se
produire dans l'existence du prisonnier restant et dans celle de
Saint-Mars. J'ai dit quelles avaient été les plaintes du géolier
à propos d'Exiles et de sa santé qui s'affaiblissait de plus en
plus. Elles avaient été écoutées, car le 8 janvier 1687 le mi-
nistre écrivait à Saint-Mars, deux jours avant d'avoir eu
connaissance de la mort de l'un des prisonniers :

« Le Roi ayant bien voulu vous accorder le gouvernement
» des îles Sainte-Marguerite, je vous en donne avis avec
» plaisir, afin que vous vous teniez prêt à vous transporter
» auxdites îles lorsque vous en recevrez les ordres de Sa Ma-
» jesté, de laquelle l'intention est que, aussitôt que vous en
» aurez reçu vos provisions, vous alliez faire un tour auxdites
» îles, pour voir ce qu'il y a à faire pour accommoder un
» lieu propre à garder sûrement les prisonniers qui sont à

¹ P. 224, v. 761, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 107, v. 769, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 23, v. 770, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ P. 231, v. 779, Mss. Dépôt de la guerre.

» votre charge, dont vous m'enverrez un plan et mémoire,
» afin que je puisse prendre l'avis de Sa Majesté pour y faire
» travailler. Cependant vous retournerez à Exiles, pour
» attendre les ordres de Sa Majesté nécessaires pour les y
» conduire ainsi que votre compagnie. — Je crois qu'il est
» inutile que je vous recommande de prendre de telles mesures
» que, pendant le temps que vous serez à aller aux îles Sainte-
» Marguerite et à en revenir, lesdits prisonniers soient gardés
» de manière qu'il n'en puisse mésarriver, et qu'ils n'aient
» commerce avec personne¹. »

Le même jour, il écrivait au commis de la poste de
Grenoble :

« Je vous adresse une lettre pour M. de Saint-Mars, gou-
» verneur d'Exiles, que vous lui enverrez par un piéton
» exprès aussitôt que vous l'aurez reçue, lequel vous charge-
» rez de vous en rapporter la réponse que vous me ferez tenir
» par le premier ordinaire qui partira de Grenoble. »

Et le 13 il ajoutait :

« J'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois, par laquelle j'ap-
» prends la mort d'un de vos prisonniers. Je ne vous réponds
» rien sur le désir que vous avez de changer de gouverne-
» ment, parce que vous avez appris depuis que le Roi vous
» en a accordé un plus considérable que le vôtre, avec
» bon air, dont je me réjouis encore avec vous, pour la part
» que je prends à tout ce qui vous touche². »

Voici la réponse du géolier ; elle est du 20 janvier, par
conséquent, c'est probablement celle qui a été rapportée par
le piéton de la poste :

« Je suis pénétré de la nouvelle grâce que je viens de rece-
» voir de Sa Majesté (gouvernement des îles). Si vous m'or-
» donnez d'y aller dans peu, je vous supplie de permettre
» que ce soit par le Piémont, à cause de la grande quantité
» de neige qu'il y a d'ici à Embrun ; et à mon retour, qui
» sera le plus prompt que faire se pourra, de trouver bon que

¹ P. 114, v. 779, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 231, v. 779, Mss. Dépôt de la guerre.

» j'aïlle, chemin faisant, prendre congé de M. le duc de Savoie, de qui j'ai toujours reçu mille honneurs. Je donnerai si bien mes ordres pour la garde de *mon prisonnier* que je puis bien vous en répondre, Monseigneur, pour son entière sûreté, *et même pour l'entretien que j'ai toujours empêché d'avoir avec mon lieutenant, à qui j'ai défendu de lui jamais parler, ce qui s'exécute ponctuellement. Si je le mène aux îles, je crois que la plus sûre voiture seroit une chaise, couverte de toile cirée, de manière qu'il auroit assez d'air, sans que personne le pût voir ni lui parler pendant la route, pas même les soldats que je choisirai pour être proche de la chaise, qui seroit moins embarrassante qu'une litière qui peut souvent se rompre*¹. »

Il est impossible de préciser plus les détails et de montrer mieux la similitude des moyens employés pour la conduite du prisonnier de la Bastille à Pignerol, de Pignerol à Exiles et d'Exiles aux îles. Louvois est satisfait, du reste, car il répond par retour du courrier :

« Je vous envoie les expéditions de gouverneur des îles Sainte-Marguerite, et vous pouvez aller par le Piémont pour pouvoir faire vos compliments à M. le duc de Savoie, et éviter les neiges qu'il y a jusqu'à Embrun. Je vous prie de bien examiner dans les îles ce qu'il y a à faire pour pouvoir garder sûrement votre prisonnier, et de ne proposer que ce qui sera absolument nécessaire pour cela.

» A l'égard de la manière de transférer le prisonnier, le Roi se remet à vous de vous servir de la chaise roulante fermée de la manière que vous proposez, ou de toute autre que vous jugerez à propos, pourvu que vous en puissiez répondre². »

Saint-Mars quitta donc Exiles vers le 8 ou le 9 février 1687, aussitôt après avoir reçu la dépêche ministérielle, se rendit à Turin, fit visite au duc de Savoie, et repartit pour les îles Sainte-Marguerite, où il arriva le 19. Il y tomba malade le

¹ Delort, p. 282.

² P. 506, v. 779. Dépôt de la guerre.

25 du même mois, et ne put être en état de retourner à Exiles que le 26 mars.

Le 2 mars, pourtant, il avait rendu compte de sa mission à Louvois, et le 16 celui-ci lui répondait aussitôt :

« J'ai reçu avec votre lettre du 2 de ce mois le plan et le mémoire qui y étoient joints, et ce qu'il y a à faire pour bâtir la prison et le logement que vous demandez (pour rendre sûre la personne de votre prisonnier) dans l'île Sainte-Marguerite, montant à 5,026 liv. que je donne ordre au trésorier de l'extraordinaire d'envoyer aux vôtres, afin que vous puissiez faire vous-même ce bâtiment de la manière que vous le désirez.

» Vous trouverez ci-joint l'ordre du Roi nécessaire pour le départ de votre compagnie du château d'Exiles. Moyennant quoi il ne tiendra qu'à vous de partir, ce que je crois que vous ne devez pas différer plus longtemps qu'aussitôt après Pâques, ne doutant pas que vous ne *trouviez moyen de faire garder sûrement votre prisonnier* dans l'île de Sainte-Marguerite pendant que l'on bâtit la prison que vous lui destinez, de manière qu'il ne *puisse avoir commerce avec personne et qu'il ne puisse mésarriver dans les bâtiments qui sont déjà faits. Je ne vous recommande point de le faire garder soigneusement dans le chemin, puisque je suis persuadé que vous n'y manquerez pas*¹. »

Ces constructions nouvelles furent les prisons qui bordaient la mer et qui communiquaient directement avec le château. Le château avait été élevé d'un étage et la chapelle installée au fond du corridor, pour que prisonnier et geôlier pussent s'y rendre sans être vus de qui que ce fût au monde.

Le 23 mars, Saint-Mars écrivait de Sainte-Marguerite au ministre :

« Il y a trente-deux jours que je suis arrivé ici ; j'en ai passé vingt-six au lit..... »

¹ P. 235, v. 781. Dépôt de la guerre.

» J'ai envoyé prendre ma litière à Toulon pour partir
 » d'ici le 26 du courant, et j'espère être à Exiles en huit jours
 » par la route d'Embrun et de Briançon. Dès que j'aurai reçu
 » l'honneur de vos commandements, je me *remettrai en mar-*
 » *che avec mon prisonnier, que je vous promets de conduire ici*
 » *en toute sûreté sans que personne le voie ni lui puisse parler.*
 » *Je ne lui ferai point entendre la messe depuis son départ*
 » *d'Exiles jusqu'à ce qu'il soit logé dans la prison qu'on lui*
 » *prépare ici, où il y aura joignant une chapelle. Je vous*
 » *réponds sur mon honneur de la sûreté entière de mon pri-*
 » *sonnier¹.* »

Le 26, en effet, Saint-Mars quittait les îles de Lérins; le 5 avril, il arrivait à Exiles. Le 6, le ministre lui écrivait :

« Il n'y a point d'inconvénient à ce que vous changiez le
 » chevalier de Thézut de la prison où il est pour y *mettre votre*
 » *prisonnier*, jusqu'à ce que celle que vous lui faites prépa-
 » rer soit en état de le recevoir.

» A l'égard du passe-port que vous demandez pour vos
 : hardes et équipages²..... »

Le 17 avril, Saint-Mars quittait définitivement le fort d'Exiles avec sa compagnie, ses lieutenants, sa famille, ses bagages et son prisonnier, enfermé dans une chaise portée par huit Piémontais qui se relayaient le long du chemin, quatre par quatre. Il suivait la route d'Embrun à Briançon, Grasse, Mougins, le Cannet et Cannes.

Le 30 avril, le *géôlier* et tout son monde étaient aux îles; et le 3 mai 1687 il pouvait écrire : « Je suis arrivé ici
 » le 30 du mois passé. Je n'ai resté que douze jours en che-
 » min, à cause que mon prisonnier étoit malade, à ce qu'il
 » disoit *n'avoir pas autant d'air qu'il l'auroit souhaité; je*
 » *puis vous assurer, Monseigneur, que personne au monde ne*
 » *l'a vu*, et que la manière dont je l'ai gardé et conduit pen-
 » dant toute ma route fait que chacun cherche à deviner qui
 » peut être mon prisonnier. Le lit de mon prisonnier étoit si

¹ Delort, p. 283.

² P. 105, v. 782, Mss. Dépôt de la guerre.

» vieux, si rompu, que tout ce dont il se servoit, tant linge
 » de table que meubles, qu'il ne valoit pas la peine d'appor-
 » ter ici, l'on n'en a eu treize écus. J'ai donné à huit por-
 » teurs qui m'ont apporté une chaise de Turin et mon
 » prisonnier jusqu'ici, comptant ladite chaise 203 livres que
 » j'ai déboursées. »

Par le retour du courrier, Louvois, alors à Luxembourg, répondait le 22 mai : « J'ai reçu votre lettre du 3. C'est
 » de l'argent comptant que l'ordre que je vous ai envoyé
 » pour le nouveau bâtiment que vous devez faire faire aux
 » îles Sainte-Marguerite, et vous n'avez qu'à vous adresser
 » à M. l'intendant, qui vous en *ordonnera le paiement*. Ainsi
 » rien ne doit vous empêcher de commencer à faire travailler.
 » Vous pourrez acheter les choses qui seront absolument
 » nécessaires pour votre prisonnier, et en m'envoyant un
 » état de ce que tout cela vous aura coûté, je vous en ferai
 » payer.

» Vous trouverez ci-joint l'ordre nécessaire pour vous
 » rembourser des 203 livres que vous avez dépensées pour
 » votre prisonnier du château d'Exiles aux îles Sainte-
 » Marguerite¹. »

Le prisonnier est donc réellement installé aux îles. Cette succession de dépêches ne laisse subsister aucun doute dans l'esprit. L'identité et la régularité la plus parfaite se retrouvent dans les procédés et dans les traitements employés à l'égard du personnage.

Pour la nouvelle période d'avril 1687 à 1694, les lettres que je vais présenter achèveront de démontrer cette unité et cette uniformité de précautions.

Louvois à Saint-Mars, 17 août 1687 :

« Sa Majesté a trouvé bon de vous accorder les dix-neuf
 » cents livres que vous avez été obligé de dépenser de plus
 » que le Roi ne vous avoit fait fonds pour l'accommodement
 » de votre logement et des prisons (la prison) que vous avez

¹ P. 156, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

» eu ordre de faire faire, et vous les recevrez au premier jour.
 » Cependant vous pourrez changer votre prisonnier (lorsque
 » le bon état de sa...) du lieu où il est lorsque vous le jugerez
 » à propos. » Et il ajoutait : « Pour la lettre que vous m'avez
 » écrite en faveur du sieur Faure, aumônier et confesseur
 » des prisonniers qui sont à votre garde, j'en ai rendu compte
 » au Roi, qui a bien voulu augmenter ses appointements
 » jusqu'à six cents livres par an. Je vous adresse un ordre
 » pour lui faire toucher trois cents livres sur le fonds de
 » l'extraordinaire des guerres ¹. »

Le 8 janvier 1688, Saint-Mars donnait à Louvois des détails aussi circonstanciés sur sa conduite à l'égard du prisonnier qu'en 1682, lors de son arrivée à Exiles :

« Monseigneur,

» Je me donneray lhonneur de vous dire comme j'ay mis
 » mon prisonnier quy est toujours valtudinaire à son ordi-
 » naire dans l'unne des deux nouvelles prisons que j'ay fait
 » faire suivant vos commandement. Elles sont grandes, belles
 » et claire, et pour leur bonté je ne croy pas qu'il y en ait
 » de plus fortes ny de plus assureés dans l'urope, et mais-
 » memant pour tout ce qui peut regarder les nouvelles de
 » vive voix de prets et de loing, se quy ne se peut trouver
 » dans tous les lieux où j'ay esté à la garde de feu monsieur
 » Fouquet depuis le moment qui fut aresté. Avec peu de pré-
 » caution, l'on peut maisme faire promener des prisonniers
 » dans tout l'isle, sans crainte qu'ils se puissent sauver, n'y
 » donner n'y resevoir auqunes nouvelles. Je prends la liberte,
 » Monseigneur, de vous marquer en detail la bontté de se
 » lieu, pour quand vous auriés des prisonniers à vouloir
 » mettre en toute seureté avec un honneste liberté.

» Dans toute sette province lon dit que *le mien est mon-*
 » *sieur de Baufort, et dautres dissent que cest le fils de feu*
 » *Cronvel.*

¹ P. 308, v. 783, Mss. Dépôt de la guerre.

» Voisy sy ioint un petit memoire de la depance que j'ay
 » faite pour luy l'année dernière. Je ne le met pas en detail,
 » pour que personne par qui il passe puisse pénétrer autre
 » chose que ce quils croyent.

» Jay fait excequter, Monseigneur, les santances du con-
 » seil de guerre que le major d'ici c'est donne lhonneur de
 » vous envoyer.

» Mon lieutenant nommé Laprade prend la liberté, Mon-
 » seigneur, de vous suplier très humblement, par sa lettre
 » sy jointe, de luy vouloir accorder un congé de deux mois
 » pour aller en *Gasconnie* vaquer à ces afferes, ou davoit la
 » bonté de luy faire donner un *Committimus*, pour faire venir
 » les parties quil le plaides au parlement d'Aix, ce quy feroit
 » qu'il sacomoderoient plutost que de passer de leurs pro-
 » vinces en sellesy. Je vous demande en grâce la permission
 » de me dire avec tout le respect et la soumission possible,

» Monseigneur,

» Votre tres humble, tres obeissant et tres oblige serviteur,

» DE SAINT-MARS.

» Aux Isles, ce 8^e janvier 1688. »

Le 16 janvier 1691 fut la date de la dernière lettre du célèbre ministre à son geôlier. Cette lettre, insignifiante, n'avait trait qu'à un acquit de dépenses ¹. Mais Louvois mort, rien ne fut changé dans l'exécution des services.

Saint-Pouenges, Tilladet, Carpatry, Darbon, etc., étaient toujours au secrétariat, avec Chamlay cette fois, pour aider le fils de Louvois, le marquis de Barbezieux, dans sa difficile mission.

Barbezieux était-il au fait de l'identité du personnage? Je le suppose. Les détails, je crois, lui étaient inconnus, et il ne les obtint que quelque temps après, de la bouche même

¹ P. 15, v. 911, Mss. Dépôt de la guerre.

Louvois mourut jeune encore, à cinquante et un ans. Lui-même fut-il empoisonné, comme certains auteurs l'ont assuré, ou succomba-t-il à la douleur d'une disgrâce royale? C'est ce que j'examinerai dans une autre étude.

de Saint-Mars, quand ce dernier vint à Paris en 1693. En tout cas, quinze jours après la mort de son père, le nouveau secrétaire d'État envoyait, le 13 août, la dépêche suivante, curieuse à plus d'un titre, parce qu'elle permet de contrôler la date de la première incarcération du prisonnier :

« Votre lettre du 26 de ce mois passé m'a été rendue.
 » Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du pri-
 » sonnier qui est sous *votre garde depuis vingt ans*, je vous
 » prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez quand
 » vous les donniez à M. de Louvois.¹ »

Or, de Marchiel a été arrêté en 1673 et remis à Saint-Mars au commencement de 1674 : c'est un espace de dix-huit ans qui s'est écoulé. La date indiquée par le ministre et les faits sont donc en parfaite concordance.

De 1690 à 1693, six autres ministres protestants ont été confiés aux soins de Saint-Mars : Cardel, Valsec, Molan, Malzac, Girard et Gardien. Un seul est mort, Malzac ; je l'ai prouvé.

Par conséquent, au commencement de l'année 1694, sept années après son arrivée aux îles, treize après son départ de Pignerol, le géolier Saint-Mars a six prisonniers, *de Marchiel et cinq pasteurs protestants*, accusés de crime de lèse-majesté.

Le 28 janvier, il a écrit au ministre pour lui faire part d'un fait particulier, et le 9 Barbezieux lui a répondu :

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de *m'écrire*
 » le 21 du mois passé. Je vous puis assurer que personne ne
 » l'a vue que moi, et quand vous avez quelque chose de
 » secret à me mander, vous pouvez en user de la même
 » manière². »

Or, c'est à cette même date, un mois plus tard, que Barbezieux, forcé par les circonstances de la guerre, par le dernier bombardement de Pignerol, prendra la résolution d'envoyer aux îles les trois prisonniers du donjon confiés à

¹ P. 246, v. 1034, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 96, v. 1242, Mss. Dépôt de la guerre.

la garde de Villebois et de La Prade, et que va réparaître le fameux Mattioli, dont M. Topin, annihilant d'un seul trait de plume les treize années qui viennent de s'écouler et les dépêches si curieuses que j'ai mises sous les yeux du lecteur, a voulu faire le *prisonnier mystérieux* de M. de Saint-Mars. Ce qui m'étonne le plus dans l'erreur de cet écrivain d'un talent si vif, c'est qu'il a eu comme moi entre les mains tous les volumes où j'ai puisé ces multiples dépêches que j'ai citées et dont j'ai ressassé mon livre, au grand détriment du style. Pourquoi donc les a-t-il négligées ? De quel droit les a-t-il passées sous silence ? Il est trop intelligent pour se targuer d'ignorance ou d'oubli. Mais, je ne saurais trop le répéter, la plus grave assertion de cet auteur a été d'avoir voulu faire de la venue de Mattioli et de ses coprisonniers aux îles une aventure mystérieuse, se produisant tout d'un coup, avec des allures étranges, tandis qu'elle n'était que la conséquence de l'abandon d'une place qui, deux ans après, était cédée à la Savoie et qu'on commençait déjà à démanteler. Le 20 mars 1694, en effet, Barbezieux écrivait à M. de La Prade, à Pignerol :

« Le Roi ayant résolu de faire transférer aux îles Sainte-
 » Marguerite en Provence, aux ordres de M. de Saint-Mars,
 » les trois prisonniers d'État qui sont à votre garde dans le
 » donjon de la citadelle de Pignerol, Sa Majesté m'a ordonné
 » de vous écrire qu'elle vous a choisi pour les conduire *les*
 » *uns après les autres*, c'est-à-dire que, quand vous en aurez
 » mené *un*, vous reviendrez en prendre *un autre*. J'adresse,
 » pour cet effet, à M. le comte de Tessé l'ordre de Sa Ma-
 » jesté nécessaire pour que M. le marquis d'Herleville laisse
 » partir du donjon de Pignerol lesdits prisonniers, et une
 » lettre de cachet pour ledit sieur de Saint-Mars que vous
 » lui remettrez avec le premier de ces prisonniers. M. de
 » Tessé pourvoira aux escortes et vous fera donner l'argent
 » que vous lui demanderez pour la dépense du voyage. Sui-
 » vant les intentions du Roi que je lui explique par la lettre
 » que je viens de lui écrire, vous observerez de choisir quel-

» que personne sage pour prendre en votre absence le soin
 » des deux prisonniers qui resteront pendant que vous con-
 » duirez le premier; vous exécuterez de même pour le
 » deuxième prisonnier, tant que vous partirez avec le second.
 » Vous savez de quelle conséquence il est que ces gens-là
 » ne parlent et n'écrivent à personne pendant la route; le
 » Roi vous recommande d'y tenir régulièrement la main, et
 » qu'il n'y ait que vous qui leur donniez à manger comme
 » vous avez fait depuis qu'ils ont été confiés à vos soins.
 » Vous ne devez partir de Pignerol avec le premier prisonnier
 » que lorsque deux sergents de la compagnie de Saint-Mars
 » qu'il y doit envoyer y seront arrivés, lesquels il doit choisir
 » pour vous aider à cette conduite¹. »

Je n'ajouterai pas les dépêches complémentaires adressées par Barbezieux à MM. d'Herleville et de Tessé. La première est concluante, et suffit pour retirer tout le merveilleux que M. Topin leur a voulu prêter. Mais je n'ai pas à revenir sur la mort du prisonnier Mattioli, dont l'incarcération et l'internement aux îles étaient connus du public et racontés dans les gazettes du temps. Ce sont des événements qui sont sans importance dans mon récit. Ce que je fais actuellement et ce que j'ai uniquement à continuer, c'est la production des pièces, quelles qu'elles soient, nécessaires pour l'achèvement de l'étude que j'ai entreprise.

De 1694 à 1698, époque où Saint-Mars se rend à la Bastille, les dépêches sont peu nombreuses; il en existe pourtant assez pour compléter la série des dépêches qui concernent de Marchiel et d'Oldendorf, et montrer la liaison parfaite.

Le 20 juillet 1694, Barbezieux écrit à Saint-Mars² : « J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, sur les mesures que vous avez prises pour la garde de vos prisonniers. J'en ai rendu compte au Roi, qui a approuvé tout ce que vous proposez. Je vous prie seulement de me

¹ P. 200, v. 1243, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 270, v. 1247, Mss. Dépôt de la guerre.

» mander ce que c'est que le sieur de Nesmond dont vous me
 » parlez. »

Pour l'année 1695, je retrouve deux dépêches seulement; les voici. Barbezieux à Saint-Mars : « Le Roi trouve bon que vous permettiez au nommé Le Rousseau (Girard, dit Le Rousseau, l'un des ministres protestants) et à tous vos autres prisonniers, de faire leurs dévotions à Pâques, observant que ce soit un ecclésiastique en qui vous ayez confiance qui leur administre les sacrements¹. »

Barbezieux à Saint-Mars, 20 décembre 1695 : « Comme il est quelquefois arrivé que, par maladie ou autrement, vous n'avez pu visiter les prisonniers qui ont été commis à votre garde, je vous prie de me mander qui a été chargé de ce soin à votre défaut, comment l'on en a usé en ces temps-là, afin que le Roi puisse donner ses ordres en conformité lorsque le cas arrivera². »

C'est à cette dépêche interrogative que M. de Saint-Mars répond par cette autre si curieuse, qui forme le complément de celles de 1682 et de 1688, et qui prouve la parfaite conformité dans les procédés³ :

« Monseigneur,

» Vous me commandes de vous dire comment l'on en euze
 » quand je suis absent, ou malade, pour les visites et précau-
 » tions qui se font journellement aux prisonniers qui sont
 » commis à ma garde.

» Mes deux lieutenants servent à manger aux heures réglées,
 » insy qu'ils me l'ont veu pratiquer, et que je fais encore

¹ 25 mars. P. 362, v. 1292, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 108, v. 1303, Mss. Dépôt de la guerre.

³ « Les originaux des dépêches du 8 janvier 1688 et du 6 janvier 1696, que n'avait pas connues M. Topin », raconte M. Loiseleur, « m'ont été confiés par M. Mauge du Bois des Entes, conseiller honoraire à la cour impériale d'Orléans, qui les tient de sa cousine, mademoiselle Mathilde de Thury. Le haut de la seconde feuille de la lettre de 1696 a été déchiré par inadvertance et probablement par un domestique, qui, voyant ce papier sur le bureau de son maître et le jugeant sans importance, en a pris un morceau pour allumer une bougie : il n'y a pas d'autre mystère dans cette lacune. »

» très-souvent lorsque ie me porte bien ; et voicy comment,
 » Monseigneur. Le premier venu de mes lieutenants quy
 » prend les clefs de la prison de mon *ensien prisonnier* par ou
 » l'on commence, il ouvre les trois portes et entre dans la
 » chambre du *prisonnier* quy luy remet honnestement les
 » plats et assiettes qu'il a mis lui-même sur les autres, pour
 » les donner entre les mains du lieutenant quy ne fait que
 » de sortir deux portes pour les remettre à un de mes ser-
 » gents qui le resoit pour les porter sur une table à deux pas
 » de là, ou est le segond lieutenant quy visite tout ce quy
 » entre et sort de la prison, et voir s'il n'y a rien d'écrit sur
 » les vaisselles: et après que l'on luy a tout donné le nésé-
 » saire, l'on fait la visite dedant et desous son lit, et de là
 » aux grilles des fenestres de sa chambre, et aux lieux, insy
 » que par toute sa chambre, et fort souvent sur lui; après luy
 » avoir demandé fort sivilement s'il na pas besoin d'autre
 » chose, lon ferme les portes pour aller en faire tout autant
 » aux autres prisonniers.

» Deux fois la semaine, lon leurs fait changer de linge de
 » table, insy que de chemises et linges dont ils se servent,
 » que l'on leurs donne et retire par compte après les avoir
 » tous bien visités.

» Lon peut estre fort atrapé seur le linge qu'on sort et
 » entre pour le service des prisonniers qui sont de considéra-
 » tion, comme i'en ay eu qui ont voulu corompre par
 » argen les blanchiseuze qui m'ont avoué quels navoit peu
 » faire ce que lon leurs avoit dit, attendeu que je fesois
 » moullier tout leurs linge en sortant de leurs chambre, et
 » lorsqu'il étoit blanc et à demy sec, la blansicheuse venoit
 » le passer et detirer chez moy en présence d'un de mes
 » lieutenant quy enfermoit les paniers dans un coffre ieusque
 » a se que l'on le remit aux vallets de messieurs les prison-
 » niers. Dans des bougies il y a beaucoup à se mefier ; ien ay
 » trouvé ou il avoit du papier au lieu de mèche en la rompant,
 » ou quand lon s'en sert. J'en envoies (envoyais) ageter à
 » Turin à des boutiques non affectée. Il est ausy tres dange-

» reux de sortir du ruban de ches un prisonnier seur lequel
 » il écrit comme seur du linge sans quon sen apersvoie.

» Feu monsieur Fouquet fesoit de beau et bon papier,
 » seur lequel je luy laisois ecrire, et apres jalois le prandre la
 » nuit dans un petit sacchet qu'il avoit couseu au fond de
 » son au de chose que j'envoies à feu monseigneur votre
 » père. »

(Le commencement de la seconde feuille a été déchiré par
 inadvertance; il ne reste que ce qui suit :)

» en
 » l'hon
 » quy
 » l y a
 » quy a leurs
 » des prisons, dont je ne veux pas q...on entende une voix.
 » Pour dernière précausion, l'on visite de temps à autre
 » les prisonniers de jour et de nuit à des heures non réglées,
 » ou souvent l'on leurs trouve quil ont ecrit seur de mauvais
 » linge quy ny a queux qui le saures lire, comme vous aves
 » veu par ceux que ie eu lhonneur de vous adresser. — S'il
 » faut que je face, Monseigneur, autre choze pour mieux
 » remplir mon devoir, je feray gloire toute ma vie de vous
 » obeir avec le maime respect et soumission que je suis,

» Monseigneur,

» Votre tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur.

» DE SAINT-MARS.

» Aux Isles, ce 6^e janvier 1696. »

Le 15 janvier¹, Barbezieux, satisfait, répondait : « J'ai reçu
 » la lettre que vous m'avez écrite le 6 de ce mois, sur la
 » manière dont vous gouvernez les prisonniers qui sont
 » commis à votre garde. J'en ai rendu compte au Roi, qui a
 » été bien aise de savoir les mesures et les précautions que
 » vous prenez sur cela, à quoi Sa Majesté n'a pas jugé à

¹ P. 122, v. 1339, Mss. Dépôt de la guerre.

» propos de rien ajouter, et Elle vous recommande seulement
» de continuer à les faire observer. »

Dans l'année 1696, je ne trouve plus qu'une dépêche du 26 octobre, pour faire envoyer les serrures des portes du donjon de Pignerol, afin de rendre plus sûre la réclusion des détenus qui se trouvent à Sainte-Marguerite. Cette mesure n'a rien d'étonnant, si l'on se souvient qu'à cette époque la place de Pignerol est rendue au duc de Savoie, et qu'elle doit être démantelée¹.

Le 27 octobre de l'année suivante, Barbezieux écrit :
« Vous pouvez faire habiller d'hiver les quatre prisonniers
» dont vous me parlez, et leur faire donner les autres choses
» que vous croyez qui leur sont nécessaires². »

Et le 17 novembre, il ajoutait dans une dépêche où se retrouvent quelques mots à propos de Marchiel : « J'ai reçu
» avec votre lettre du 10 de ce mois la copie de celle que
» M. de Pontchartrain vous a écrite, concernant les prison-
» niers qui sont aux îles Sainte-Marguerite, sur des ordres
» du Roi, signés de lui, ou de feu M. de Seignelay. Vous
» n'avez point d'autre conduite à tenir à l'égard de tous ceux
» qui sont confiés à votre garde, que de continuer à veiller à
» leur sûreté, sans vous expliquer à qui que ce soit, ce que
» fait votre ancien prisonnier³. »

Deux jours après, il adressait à La Prade, un émule de Saint-Mars, l'un de ses lieutenants de Pignerol, d'Exiles et des îles, devenu gouverneur de la citadelle de Besançon, où il gardait les empoisonneurs et empoisonneuses, cette dépêche :
« Je vois, par votre lettre ce qui se passe à l'égard des pri-
» sonniers dont vous êtes chargé ; vous avez très-bien fait de
» m'en rendre compte, et ce que vous avez de mieux à faire,
» est de tenir la main à ce qu'ils soient gardés sûrement, et sans
» recommandation⁴. »

¹ P. 352, v. 1348. Dépôt de la guerre.

² P. 188, v. 1390. Dépôt de la guerre.

³ P. 171, v. 1392, Mss. Dépôt de la guerre.

⁴ 19 novembre. P. 189, v. 1392, Mss. Dépôt de la guerre.

Si j'ai cité cette dépêche, c'est pour démontrer l'unité dans les procédés et dans les soins pour les différentes prisons d'État qui sont du département du secrétaire d'État de la guerre.

A la fin de l'année 1697, le prisonnier de 1674 est donc toujours aux îles, quelques mois avant que Saint-Mars soit engagé par le ministre, comme je l'ai raconté longuement dans les affaires du personnel, à accepter le gouvernement de la Bastille. Or, à cette époque, Dufresnoy, le beau-frère de Saint-Mars, le chef du troisième bureau du secrétariat (patentes et commissions, etc.), lui avait déjà proposé de venir à Paris. A la mort de Dufresnoy, Barbezieux, à la sollicitation d'un autre parent de Saint-Mars, M. Desgranges, revenait à la charge le 1^{er} mai, et Saint-Mars lui répondait le 8 du même mois¹.

Le 15 juin, Barbezieux répliquait à son tour : « J'ai été long-
» temps sans répondre à la lettre que vous avez pris la peine
» de m'écrire le 8 du mois passé, parce que le Roi ne
» m'a pas expliqué plus tôt ses intentions. Présentement je
» vous dirai que Sa Majesté a vu avec plaisir que vous soyez
» déterminé à venir à la Bastille pour en être gouverneur.
» Vous pourrez disposer toutes choses pour être prêt à partir
» lorsque je vous le manderai, et emmener avec vous, en
» toute sûreté, votre ancien prisonnier². »

Ce ne fut que le 19 du mois suivant que le ministre lui adressa, de Marly, l'ordre définitif de route, ainsi conçu :
« Le Roi trouve bon que vous partiez des îles Sainte-Mar-
» guerite pour venir à la Bastille, avec votre ancien prison-
» nier, prenant vos précautions pour empêcher qu'il ne soit
» vu ni connu de personne. Vous pourrez écrire par avance
» au lieutenant de Sa Majesté du château de la Bastille, de
» tenir une chambre prête pour pouvoir mettre ce prisonnier à
» votre arrivée³. »

¹ P. 1, v. 1430, Mss. Dépôt de la guerre.

² P. 126, v. 1431, Mss. Dépôt de la guerre.

³ P. 129, v. 1432, Mss. Dépôt de la guerre.

Cinq jours après, Saint-Mars envoyait au sieur Du Junca, lieutenant de la Bastille, l'ordre de préparer la troisième chambre de la tour Bertaudière, et le même jour il faisait part au ministre des précautions qu'il comptait employer. Ces précautions, on les connaît.

De Marchiel devait être conduit dans une litière, aussi sévèrement qu'il l'avait été à Exiles, aux îles et à Pignerol.

Le 4 août, du reste, Barbezieux répondait aux propositions du geôlier par une adhésion complète : « J'ai reçu, lui » écrivait-il, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire » le 24 du mois passé, par laquelle vous me marquez les » précautions que vous devez prendre pour la conduite de » votre prisonnier. J'en ai rendu compte au Roi, qui les a » approuvées et trouve bon que vous partiez avec lui, ainsi » que je vous l'ai mandé par une de mes précédentes, que je » ne doute pas que vous n'avez reçue présentement.

» Sa Majesté n'a pas jugé nécessaire de faire expédier » l'ordre que vous demandez pour avoir des logements sur » votre route jusqu'à Paris, et il suffira que vous vous logiez, » en payant, le plus commodément et le plus sûrement » qu'il sera possible, dans les lieux où vous jugerez à propos » de rester¹. »

Saint-Mars reçut le 10 la dépêche ministérielle. A la fin du mois, il se mettait en marche, laissant le commandement des îles et la garde des ministres protestants à M. de la Motte-Guérin. Il emmenait avec lui son neveu Formanoir, un autre officier, de Rosarges ; son porte-clefs, Antoine Ru. Saint-Mars avait alors soixante-douze ans ; il voyagea par petites journées, en remontant le Rhône, s'arrêta à Lyon, où il déposa, dit-on, à Pierre-Cise un autre prisonnier, le dernier survivant peut-être des trois de Pignerol (le sieur de Herse?), et fit une station à sa terre de Palteau.

Le jeudi 18 septembre, à trois heures de l'après-midi, il entra à la Bastille avec son prisonnier, et le lieutenant

Du Junca pouvait écrire sur son registre d'écrou la fameuse citation :

« Jeudi 18 septembre 1698, à trois heures après midi, » M. de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, est arrivé, » pour sa première entrée, venant des îles Sainte-Marguerite » et Saint-Honorat, ayant amené avec lui, dans sa litière, » un ancien prisonnier qu'il avoit à Pignerol, dont le nom » ne se dit pas; lequel on fait tenir toujours masqué et qui » fut d'abord mis dans la tour de la Basinière en atten- » dant la nuit, et que je conduisis ensuite moi-même, sur » les neuf heures du soir, dans la troisième chambre de la » tour Bertaudière, laquelle chambre j'avois eu soin de faire » meubler de toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu » l'ordre de M. de Saint-Mars...

» En le conduisant dans ladite chambre, j'étois accompagné » du sieur Rosarges que M. de Saint-Mars avoit aussi amené » avec lui et lequel étoit chargé de servir et de soigner ledit » prisonnier, qui étoit nourri par le gouverneur. »

M. Formanoir de Palteau, le petit-neveu de Saint-Mars, devait, soixante ans plus tard, confirmer cette narration, quand il racontait à Fréron le voyage de Saint-Mars et son séjour de quelques heures dans sa propriété.

« M. de Saint-Mars séjourna avec son prisonnier à sa terre » de Palteau, près de Villeneuve-le-Roi. L'Homme au masque » arriva dans une litière qui précédoit celle de M. de Saint- » Mars ; ils étoient accompagnés de plusieurs gens à cheval. » Les paysans alloient au-devant de leur seigneur. M. de » Saint-Mars mangea avec son prisonnier, qui avoit le dos » opposé aux croisées de la salle à manger qui donnent sur » la cour : les paysans que j'ai interrogés ne purent voir s'il » mangeoit avec son masque ; mais ils observèrent très- » bien que M. de Saint-Mars, qui étoit à table vis-à-vis de lui, » avoit deux pistolets à côté de son assiette. Ils n'avoient » pour les servir qu'un seul valet de chambre qui alloit cher- » cher les plats qu'on lui apportoit dans l'antichambre ; » fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à man-

¹ P. 56, v. 1432, Mss. Dépôt de la guerre.

» ger. Lorsque le prisonnier traversoit la cour, il avoit
 » toujours son masque noir sur le visage. Les paysans remar-
 » quèrent qu'on lui voyoit les dents et les lèvres; qu'il étoit
 » grand et avoit les cheveux blancs. M. de Saint-Mars coucha
 » dans un lit qu'on avoit dressé auprès de celui de l'Homme
 » au masque. Je n'ai pas ouï dire qu'il eût aucun accent
 » étranger... »

La conformité de ces procédés avec ceux employés en 1673, 1674, 1681, 1687, est donc irréfutable. L'erreur n'est pas possible. Quant au déplacement, il n'avait d'autre valeur que celle d'un changement de gouverneur, changement qui aurait dû suffire, du reste, pour détruire les hypothèses auxquelles un travail incomplet avait exposé la plupart des historiens, et empêcher une idée de mystère qui n'avait existé que dans la légende. C'était, en effet, le 18 septembre 1698 que Saint-Mars arrivait à la Bastille; or, le 29 du même mois, la *Gazette d'Amsterdam* publiait la nouvelle suivante :

« M. de Saint-Mars, qui étoit gouverneur des îles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, est arrivé ici depuis quelques jours pour prendre possession du gouvernement de la Bastille, dont il a été pourvu par Sa Majesté. »

Et dans le numéro du 3 octobre :

« M. de Saint-Mars a pris possession du gouvernement de la Bastille, où il a fait mettre un prisonnier qu'il avait amené avec lui, et il en a laissé un autre à Pierre-Cise, en passant à Lyon. »

De Marchiel étoit donc revenu à la Bastille, vingt-six années presque après l'avoir quittée. Enfermé de nouveau à la troisième chambre de la tour Bertaudière, il y fut confié à la surveillance spéciale de ses deux gardiens habituels, le major de Rosarges et le porte-clefs Antoine Ru, presque aussi anciens que lui auprès de M. de Saint-Mars, puisqu'ils l'accompagnaient depuis trente ans.

Au début, le prisonnier fut assez rigoureusement surveillé. Il fallait traverser la grande cour pour se rendre de la troi-

sième Bertaudière à la chapelle; or, la consigne de tenir le prisonnier au secret le plus absolu étoit trop constante pour que Saint-Mars se crût permis d'y contredire. Ce ne fut qu'à partir du 3 novembre 1698, sur le reçu d'une dépêche de M. le comte de Pontchartrain, ainsi conçue : « Le Roi trouve bon que votre prisonnier de Provence se confesse et com- » munie toutes les fois que vous le jugerez à propos », qu'on modifia le régime d'emprisonnement du malheureux. C'est donc probablement pour cette simple cause, conséquence d'une détention de tant d'années, et dans la crainte de laisser reconnaître le prisonnier de 1673, qu'on mit un masque sur la figure du malheureux lorsqu'il traversait les vastes cours du château.

Dans cette célèbre prison, Marchiel recommença pendant cinq nouvelles années une existence de tristesse et de silence. Il y fut gardé, comme il l'avait été à Pignerol, à Exiles et aux îles, par de Rosarges et le porte-clefs Ru. Qu'il y eût été traité avec plus d'attention que les autres détenus, il n'y a là rien de surprenant. Quand on est resté trente années avec un individu, aussi prisonnier que lui en réalité, le voyant, lui parlant chaque jour, quelque dur geôlier qu'on puisse être, on finit par s'attacher à sa victime, comme on le ferait pour le premier animal domestique venu, et l'on est en droit de lui procurer les douceurs et les facilités qu'on a en son pouvoir, surtout si elles rapportent de jolis bénéfices.

Notre homme, du reste, étoit loin de se trouver seul dans la fameuse forteresse.

Voici les noms de ces coprisonniers, en 1698, tels que j'ai pu les établir au moyen des dépêches insérées dans les registres de la maison du Roi¹ :

Madame Guyon (avec une fille);
 Le nommé Dubois;
 Le sieur Wanderbourg;
 Le sieur de Vic;

¹ Archives nationales.

Le sieur Girardot (avec un valet);
 Les deux Prémontrés;
 Une demoiselle irlandaise (enceinte);
 Quatre femmes;
Un inconnu, celui dont la *Gazette de Hollande* de 1695
 annonçait l'arrivée avec un masque sur le visage
 (*Cardif*);
 Le sieur Gordon, Anglais;
 Jacques Delfino, Génois, secrétaire de M. Walstein;
 Le chevalier de Pennes;
 Le nommé Val;
 Le nommé Desimbert;

Ce qui formait un total de vingt prisonniers.

Cinq années encore d'Oldendorf demeura enfermé dans la tour Bertaudière. Pris de malaise soudain le 18 novembre 1703, il mourut le lendemain.

« Du même jour lundy 19^e de novembre 1703, le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de ve-
 » lours noir, que M. de Saint-Mars, gouverneur, a mené
 » avecque luy en venant des isles Sainte-Marguerite, qu'il
 » gardet depuis lontamps, lequel s'étant trouvé hier un peu
 » mal en sortant de la messe, il est mort cejour d'huy, sur
 » les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie,
 » il ne se peut pas moins. M. Girant, notre homonier, le
 » confessa hier; surpris de sa mort, il n'a point reseu les
 » sacrements, et notre homonier l'a exorté un moment avant
 » que de mourir. Et se prisonnier inconnu, gardé depuis si
 » lontamps, a esté entere le mardy, a quatre heures de la
 » pres-midy 20^{eme} novembre, dans le semetière Saint-Paul,
 » nottre paroisse. Sur le registre mortuer †, on a done un
 » nom aussy inconnu que monsieur de Rosarges, maior, et.
 » M^r Reil, sieurgien, qui hont signe sur le registre.

« † Je apris du depuis qu'on l'avet nome sur le registre
 » M^r de Marchiel; que l'on a paie 40 liv. d'enterement. »

Telle fut la péroration de ce drame historique, de cette aventure que la faveur incroyable du millionnaire Saint-

Mars auprès de Louvois, Barbezieux et Pontchartrain, grâce à sa belle-sœur madame Dufresnoy et au père de la femme de son fils, M. Desgranges, les procédés particuliers de celui qui restera le premier geôlier de France, ses déplacements nombreux, ses *contes jaunes*, et, plus tard, l'imagination inventive et mordante de Voltaire, devaient rendre légendaire.

De Marchiel était resté trente ans sept mois et dix-neuf jours en prison, depuis son arrestation près de Péronne jusqu'à sa mort à la Bastille, et vingt-neuf ans sous la surveillance inquiète de M. de Saint-Mars. C'est donc *le prisonnier d'il y a vingt ans* de la fin de 1691.

De tous les prisonniers que Saint-Mars a eus sous sa garde, et que l'on connaît sans exception aucune, de Marchiel est le seul répondant à ces nécessités de temps, d'intérêt et de soins exigées par la critique sérieuse.

Cet homme, en effet, comme tous les individus convaincus d'intention de crime de lèse-majesté, a payé de sa liberté les projets qu'il devait exécuter pour d'autres personnages plus puissants. Agent des Espagnols, des Hollandais et des mécontents de France, il a été enlevé avec ses papiers par ordre de Louvois et de Michel Le Tellier. Il a servi à la fois et la vengeance royale et celle de la famille des Le Tellier.

Il était de ceux qui, pour ces raisons, ne pouvaient être jugés et condamnés, parce que jugement et condamnation auraient réclamé une longue procédure, à laquelle auraient pris part nécessairement quantité de gens, trop même, de ceux enfin que la justice n'était pas alors en mesure d'atteindre. Les Le Tellier, d'ailleurs, ne tenaient probablement pas à divulguer cet escamotage humain, et pour cause. Ce qui le prouverait d'une façon péremptoire, c'est que cet homme et ses dépenses ne furent inscrits sur aucun des contrôles si détaillés des commissaires des guerres et des intendants. Il n'est traité que sur le pied convenable, ordinaire et régulier de quatre livres par jour. Les commissaires Loyauté, Duchauvoy, et plus tard l'intendant de Casal, M. de Bréant,

n'ont pas à le désigner sur leurs registres, comme ils l'ont fait journellement et nominalement pour tous les autres, Mattioli, Dubreuil, de Herse et Eustache Dauger. Pour Marchiel, au contraire, Saint-Mars n'a jamais envoyé que des *états spéciaux*, sans *indication*, adressés au secrétariat de la guerre, et payés directement par ordre expédié des bureaux, sans nulle explication du trésorier de l'extraordinaire des guerres et sans passer par la filière administrative habituelle.

Depuis le jour de son arrestation, enfin, ce personnage n'a jamais été vu que par de Lespine-Beauregard, lieutenant de Roi à Péronne, cousin de Louvois, qui n'a pas su ce qu'il était devenu;

Par le sieur Legrain, prévôt général de la connétablie et maréchaussée de France, *ami* de Louvois;

Par Louvois lui-même et Le Tellier, son père, qui l'ont entretenu plusieurs fois à la Bastille;

Par M. de Besmaus de Montlesun, gouverneur de la Bastille et son geôlier, d'avril 1673 à mars 1674;

Par M. de Saint-Mars;

Par le chevalier de Saint-Martin, l'un des *culs de plomb* de Saint-Mars, à Pignerol; par La Prade, à Exiles et à Sainte-Marguerite, jusqu'en 1692; par de Rosarges, de 1692 à 1703, et par le porte-clefs Antoine Ru, de 1673 à 1703.

A part ces personnes, « *nulle âme au monde* », dit lui-même Saint-Mars, « *ne peut s'être vantée d'avoir vu le prisonnier et d'avoir causé avec lui.* »

Les deux prisons qui s'identifient particulièrement avec lui sont celles d'Exiles, de 1681 à 1687, et de Sainte-Marguerite, de 1687 à 1690. Pendant cette période, en effet, l'isolement est complet. En 1681, il a quitté le donjon devenu trop bruyant. Depuis 1690, il a des voisins, les ministres protestants (écrivains et chanteurs), puis Mattioli, Dubreuil et de Herse, que le blocus et l'abandon de Pignerol ont obligé Barbezieux à faire évacuer sur les îles. Si nombreux qu'aient pu être ces déplacements de Péronne à la

Bastille, de la Bastille à Bron et à Pignerol, de Pignerol à Exiles, d'Exiles à Sainte-Marguerite, de Sainte-Marguerite à la Bastille, ils ont nécessité des précautions et des moyens identiques (litière, chaise fermée, masque), qui n'ont aucune analogie avec ceux employés pour les autres prisonniers. Les procédés de surveillance ont été les mêmes que pour les criminels de cette espèce, sévères et durs au début, mais en réalité réguliers, et s'adoucisant avec le temps et la multiplication des rapports entre le détenu et le geôlier. Ils forment; du reste, le cachet particulier du gardien de Lauzun et de Fouquet, de celui qu'on appelle Bénigne Auvergne de Saint-Mars.

De Marchiel est grand, élancé, jeune encore en 1673; c'est un *libéral* qui a beaucoup vu, beaucoup lu, qui parle plusieurs langues, qui applique aux intrigues les merveilleuses facultés dont il est doué; c'est un officier de cavalerie, un Lorrain, au service du duc de Lorraine dépossédé et de l'Empire. Son existence n'est pas plus étrange que celle de ses collègues militaires du temps:

Gaudin de Sainte-Croix, capitaine dans Tracy-Cavalerie, l'amant de la Brinvilliers;

Le marquis et mestre de camp de Bonnesson;

Le capitaine Roux de Marsilly;

Georges du Hamel, sieur de La Tréaumont;

Paul Sardan dit marquis Dauphin, comte de Sardan, de Paul, Paul de Mirande, puis François de Raulo, marquis de La Houssaye;

Le lieutenant réformé Louis de Vanens;

Foncenade et Audijos;

Le comte de Castelmajor, et de Montemajor;

Le sieur Robert de La Mire, comte de Bachimont, sieur de Rurecourt et Yvranches, capitaine de cavalerie;

Le chevalier de Gonnor;

François Galaup, dit *l'auteur*, le chevalier; Blanchart, Boineau, le marquis de Chasteuil, major au régiment de la Croix-Blanche, ex-capitaine des gardes de Condé, corsaire,

gouverneur de prince royal, voleur, assassin, empoisonneur breveté ;

Enfin que, le fameux Byzontin, comte de Watteville, officier déserteur, pacha, renégat, voleur, traître, puis abbé de Baumes.

De Marchiel a disparu plus tôt que ses comparses de la scène du monde, où il aurait certes fait parler de lui ; voilà tout. Comme beaucoup d'officiers de ce temps-là, comme les La Vallière, les Luxembourg, les Cessac, les Feuquières, les Rohan, les chevalier de Lorraine, etc., fous de luxe et de jouissances, il a cherché dans le crime et les complots les satisfactions qu'il rêvait. Ce fut un agent voyageur comme Vanens ; comme Chasteuil.... Il est à Paris à la fin de 1672, à Bruxelles quelques jours après ; il vient d'enlever la femme d'un colonel de Bohême ; il compte lever un régiment de cavalerie et se prépare à revenir à Saint-Germain, en mars 1673. Il est initié à tous les complots.... Homme d'action, il est sans doute l'un des chefs de cette vaste association criminelle, ou tout au moins l'un des agents les plus remarquables, dont la *suppression* a mis Le Tellier sur la voie de bien des crimes et de toutes les conspirations qui ont éclaté à la même époque.

Louvois l'appelle le chevalier de Kiffenbach, le chevalier des Armoises, le sieur Le Froid ou de Froid ; le gentilhomme et le Père Hyacinthe le nomment le mestre de camp, le Lorrain, le libéral ; Besmaus en fait l'homme de Lisola, l'homme que vous savez ; Saint-Mars le gratifie du titre de l'homme de la Tour d'en bas, de *merle* ; Barbezieux le cite comme le prisonnier d'il y a vingt ans, l'ancien prisonnier, le prisonnier de Pignerol ou de Provence ; Du Junca l'inscrit sous le nom du *prisonnier masqué*, le sieur de Marchiel ; enfin, Formanoir de Palteau en parle comme d'un nommé La Tour.

Ce prisonnier une fois mort, lorsque l'intérêt attaché à sa personnalité eut disparu, Saint-Mars fit-il un mystère au major de la Bastille d'un nom que lui seul connaissait ? Ce

n'est pas supposable, et c'est pour cela que Du Junca, l'homme véridique et exact par excellence, a écrit sur un registre d'érou :

« Sur le registre mortuer ☩ on a done un nom aussy »
 « inconeu que Monsieur de Rosarges, maior, et M. Reil sieurgien, »
 « qui hont signé sur le registre. ☩ Je apris du depuis qu'on »
 « lauet nome sur le registre M. de Marchiel, que l'on a païe »
 « quarante livres d'anteremant. »

Ce nom est en effet *inconeu* pour le lieutenant, qui ne peut deviner les curieux événements que cache cette incarcération si bien réglée par Saint-Mars et Rosarges, les seuls personnages qui visitent la troisième chambre de la tour Bertaudière. Mais ce qui est sans valeur pour le peu lettré Du Junca, né à Bordeaux et officier de fortune entré à la Bastille en 1690, n'est plus insignifiant pour ceux qui, comme nous, viennent d'assister à ce curieux défilé de dépêches et d'événements. Donc, au lieu de chercher la légende, le mystère, l'inconnu, les anagrammes, il était préférable d'examiner si ce nom de Marchiel, dû à l'orthographe quelque peu fantaisiste de Du Junca, n'avait pas de concordance avec celui d'un homme de l'époque. En effet, il était juste de remarquer que, dans les dépêches-minutes des Archives de la guerre, on écrit continuellement :

Chasteuil, Chastuel, Chastiel, Chastel,
 Choiseuil, Choisiel, Choisel.

D'autres conditions s'imposaient également dans cette recherche. Formanoir de Palteau et Blainvilliers, les parents de Saint-Mars, prétendaient l'avoir entendu appeler La Tour par leur oncle et cousin.

Louvois, le Père Hyacinthe, le baron d'Aisne, le baron d'Aspres, d'un autre côté, assuraient qu'il était Lorrain de naissance, officier, et qu'il prenait volontiers le titre de chevalier des Armoises, enfin qu'il parlait plusieurs langues, menait grande vie et comptait lever un régiment.

Or, pour accomplir toutes ces conditions d'existence, d'éducation, d'influence, de relations, en l'an de grâce 1673,

il fallait nécessairement appartenir à une famille de noble extraction. En Lorraine, existait-il des familles portant ces noms ? Oui. A cette date se trouvent effectivement, et, qui plus est, alliées entre elles, des familles des Armoises, Gournay-Marcheulle, Mars-la-Tour, Malatour, Marchiennes, Mareschal, etc., répondant par conséquent aux désignations du ministre, du Père Hyacinthe, du géôlier Saint-Mars, et du major de la Bastille, le sieur Du Junca.

Le merveilleux, qui n'existait déjà plus par l'examen des faits fort intéressants de l'histoire de cette conspiration, disparaissait donc tout à fait devant la simple observation et confrontation des noms.

FAMILLES MARCHAL ET MARESCHAL.

Des Marchal et Mareschal, on en trouve plusieurs anoblis en Lorraine au dix-septième siècle. C'est ainsi que j'ai vu un Nicolas Maréchal, natif de la ville même de Nancy, anobli par lettres données à Mirecourt, le 10 janvier 1634 ; un Jean Maréchal ou Marchal, bourgeois de Bar, marié à Isabelle Yol. Ce Maréchal eut entre autres enfants un Nicolas, marié à son tour à Anne Mangeot.

Toussaint Marchal, de Charmes-sur-Moselle, avait été anobli le 12 octobre 1661.

Jean Mareschal, receveur général du comte de Vaudemont, avait obtenu son titre de noblesse le 15 juillet 1621.

FAMILLE DES ARMOISES, HARMOISES OU HERMOISES.

Cette famille, une des plus anciennes et des plus distinguées de Lorraine, était originaire des Flandres. Elle portait : *Gironné d'or et d'argent de douze pièces, sur le tout d'argent.* Vers 1674, il en existait quatre branches : les Armoises-Jaulny, les Armoises-Commercy, les Saint-Balmont et les Armoises d'Aulnoy ou Bouvigny.

Les Armoises-Jaulny descendaient de Richard, cinquième enfant de Simon. Ce Richard avait épousé, en 1452, une demoiselle Agnès de Jaulny, qui lui avait apporté le

domaine de Jaulny et le marquisat de Spincourt. Au dix-septième siècle, un membre de cette branche, Louis des Armoises, sieur de Jaulny et Commercy, grand sénéchal de Lorraine, s'était marié, en 1646, avec Marie-Claude de Harancourt, fille et unique héritière de Jean-Jacques de Harancourt, sieur de Saint-Balmont. Ce Louis avait quatre sœurs : Élisabeth, Madeleine, Marie et Charlotte. Il eut lui-même quatre enfants : Jean-Albert des Armoises, cornette dans le régiment de Vaudemont (1668) ; Pierre-Louis-Joseph, Jean-François et Catherine.

Un second fils de Richard (même branche), nommé Thierry, avait eu de son mariage avec Barberine une descendance assez nombreuse ; à l'époque que j'étudie, Philippe des Armoises avait épousé en premières noces une demoiselle de Gourcy, et en deuxième, une demoiselle Claude d'Allamont, d'où Henriette des Armoises, morte à neuf ans, François Florimont qui se maria en 1679, Philippe, Claude, Henri, Élisabeth, Marie et Jeanne des Armoises.

De la branche aînée des Armoises d'Aulnoy ou Bouvigny, existaient, comme descendants de François des Armoises (marié à Antoinette de Boutellier), Paul, comte des Armoises, maréchal de Lorraine, marié, en 1658, à Henriette de Rieux de Sourdeac, et six filles.

Antoine, frère de François, avait eu Henriette, Antoinette et Antoine, lieutenant-colonel du régiment de Vaudemont.

Un Robert des Armoises enfin avait épousé une demoiselle Aliénor de Marcheulle, et une demoiselle Barbe des Armoises (fille d'Enguerrand) était devenue la femme d'un sieur Arnold de La Tour¹.

Fut-ce un des cadets de l'une des branches des Armoises qui devint l'aventurier belge, désigné par le ministre Louvois ? Je n'ai pas encore pu retrouver là-dessus des documents suffisants.

¹ Dans le Cabinet des titres (Mss. de la Bibliothèque nationale), les documents sont loin de concorder avec ceux fournis par Lachesnaye-Desbois. Je n'ai reconstruit ces généalogies qu'avec les pièces provenant du Cabinet des titres. Même observation pour la famille de Gournay-Marcheulle.

FAMILLE DE GOURNAY-MARCHEUILLE.

Les Marcheulle étaient d'une maison fort ancienne de terre et d'armes. La seigneurie de Marcheulle se trouvait dans le Verdunois, au pays Messin. Elle fut possédée pendant plus de deux siècles par la maison d'Aspremont, aux Merlettes, d'où elle passa dans la maison de Gournay, qui est également de vieille souche. Il en existait trois branches, celle du marquis de Gournay et celles d'Estreval et de Friaville en Lorraine. Un Théodoric Gournay était échevin de Metz en 1106.

Les Gournay portaient les titres de comtes de Marcheulle, sieurs de Sécourt, du château Saint-Blaise, sieurs de Buzy, de Rambercourt, de Foury, de Talanges, etc.

Ils portaient : *De gueules à trois tours d'argent posées en bande.*

Ils étaient alliés aux Armoises, aux Mars-la-Tour, etc.

De François de Gournay, marié deux fois et mort en 1524 à soixante-quatorze ans, étaient nés *cing fils et trois filles* qui tous eurent une postérité assez considérable.

Ces cinq fils s'appelaient Thibault, Thibaut, Renault, Michel et Gaspard.

De Thibault descendait, à l'époque qui m'occupe, Jean Gournay, dont le fils, Joseph-Nicolas, fut colonel de cavalerie.

De Renault descendaient Charles, Madeleine, mariée à Daniel de Gournay et à trois autres, Anne, mariée à un Allemand, et Gabrielle, qui épousa un M. de Ludres. Charles, marié à mademoiselle Catherine de Ligneville, eut cinq enfants, dont quatre filles : Henriette, mariée à François de Ligny, vicomte de Charmes ; Gabrielle, religieuse ; Louise, femme de Jean-Jacques de Gournay, son cousin ; Henriette, religieuse, et Charles, sieur de Villiers et de Corny, tué en duel en 1638.

De Pierre de Gournay naquit Pierre, et de celui-ci, Yolande ; Bonnegrâce, chanoinesse, et Jean-Jacques, qui épousa en premières noces sa cousine et en deuxièmes Louise d'Aspremont et Marcheulle. Quant aux enfants de ce Jean-Jacques, comte

de Marcheulle, je ne connais que l'histoire de deux d'entre eux, l'un, évêque de Toul, l'autre, ambassadeur de Turquie.

Sur les Gournay d'Estreval et de Friaville, je n'ai que peu de renseignements. Plusieurs servent dans les armées à cette époque. L'un d'eux, Jean Christophe de Gournay, sieur de Coin-sur-Seille, lieutenant général du Roi, gouverneur de Maubeuge, fut tué à la bataille de Fleurus en 1690.

Je citerai aussi, d'après Pelletier (p. 157), un sieur Médard, dit de Voyseul, seigneur dudit lieu, qui obtint du duc de Lorraine, dont il était gentilhomme, déclaration et permission de prendre les noms et les armes de la maison de Marcheulle (le 12 octobre 1613).

Les personnages qui peuvent concorder avec les signalements du ministre, du Récollet espion et du géolier, ne manquent pas. C'est donc l'un des descendants ou des bâtards de ces nobles familles de Lorraine du dix-septième siècle, l'un des *cadets* de ces maisons, attachées à la fortune du duc, l'ennemi juré de la France, qui prend les titres authentiques de chevalier de Kiffenbach, de chevalier des Armoises, et les armes de la Tour pour devise nobiliaire, en attendant qu'il aille croupir pendant trente années dans les cachots du géolier Saint-Mars et se faire enterrer et enregistrer à la paroisse Saint-Paul sous son nom héréditaire, estropié par un lieutenant illettré de la Bastille, Du Junca.

Pour compléter les détails qui font défaut dans cette vaste étude, il ne s'agit plus par conséquent que de les recueillir aux sources différentes où il est loisible de les retrouver.

Ce travail, je n'ai pu et ne puis l'exécuter seul. Il était au-dessus de mes forces et trop en dehors des facilités permises aux officiers français. J'ose donc solliciter le concours bienveillant de ceux que leur situation met à même de se procurer les pièces complémentaires.

Ces pièces existent :

A Londres (Correspondance du ministère anglais avec ses agents de France, 1668-1675).

A Bruxelles (Archives du royaume), agents espagnols, correspondance de Molina, Lisola, Mejorada, marquis del Fuente, comte de Monterey, Pedro del Campo, van Buninghen, van Bulen, 1668-1675.

A Liège, de Liverloo, gouverneur, 1673-1674.

En Hollande, correspondance de van Buninghen, baron d'Aspres, etc.

A Cologne et à Strasbourg, l'électeur, l'évêque de Strasbourg, le marquis de Graves, etc.

A Arras, pièces relatives aux Récollets (1673-1674).

A Péronne (la citadelle de la ville), 1673-1674.

A Rouen, procès de mademoiselle Bavant, de Roux de Marsilly, de La Tréaumont (1669-1675).

A Caen, affaire Casteldys (1667).

A Lyon, personnel de Pierre-Cise (1669-1674).

A Marseille, les prisonniers du château d'If (1650-1700).

A Madrid, à Rome, Turin, Exiles, etc., les documents pour la même date.

A Vienne (Autriche), les Archives de Mantoue transportées en 1706.

Enfin, aux Archives du ministère des affaires étrangères de France, où je viens d'être autorisé à continuer mes recherches pour cette splendide époque qui va du traité des Pyrénées à la paix de Nimègue, et qui correspond aux merveilleux efforts de Le Tellier, de Colbert, de Louvois, de de Lyonne et de nos agents à l'étranger, Courtin, Colbert, Villars et Créquy.

FIN.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

ET JUSTIFICATIVES.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

ET JUSTIFICATIVES.

L'étendue du travail que j'ai entrepris m'a mis dans l'impossibilité de pouvoir publier *in extenso* les milliers de documents que je me trouvais avoir entre les mains, à propos de cette intéressante question de l'Homme dit au masque de fer et de ses compagnons d'infortune. Je me contenterai donc de produire ici quelques lettres et pièces négligées, ayant une importance réelle, et de fournir les moyens de recherche pour les autres.

CHAPITRE IV.

PERSONNEL DES PLACES FORTES.

PLACE DE PIGNEROL.

LE MARQUIS D'HERLEVILLE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Pour cette sorte de revue rétrospective fort rapide de mon travail, je suivrai l'ordre des chapitres du volume.

Le marquis de Louvois au marquis d'Herleville, le 4 juillet 1680 (p. 87, v. 643. Dépôt de la guerre) :

« Ordre de faire arrêter, raser et fustiger les filles de joie » par la main du bourreau. »

Louvois au marquis d'Herleville..., le 3 novembre 1680 (p. 48, v. 646. Dépôt de la guerre) :

« Je ferai volontiers ce que vous désirez, en cas que l'on » m'écrive pour demander au Roi pour vous *la permission de » voir les prisonniers qui sont dans le donjon de Pignerol.* »

Cette dépêche prouve une fois de plus l'insistance perpétuelle du marquis à vouloir s'immiscer dans les affaires du donjon. Ce fut là l'une des causes principales de sa mésin-

telligence continuelle avec Saint-Mars, qui partit de la citadelle sans même le prévenir.

Louvois au marquis d'Herleville, le 1^{er} août 1687 (p. 8, v. 783. Dépôt de la guerre) :

« Il faut espérer que la santé du sieur Villebois s'est rétablie. Le Roi désireroit que vous fassiez prendre soin des prisonniers qui sont dans le donjon de la citadelle jusqu'à ce que Sa Majesté étant informée de sa mort, je vous eusse envoyé d'autres ordres.... »

Or, Villebois n'est mort qu'en 1692, après avoir traîné longtemps. Donc, les prisonniers, Mattioli et son valet, Eustache Dager, Dubreuil et de Herse, restèrent à cette date sous la surveillance ordinaire du gouverneur, tandis qu'avant 1681 ce même d'Herleville put obtenir de Saint-Mars l'autorisation de voir seulement les prisonniers de la Tour d'en bas. C'est une preuve nouvelle de la diversité du traitement des prisonniers d'Exiles et de Pignerol.

Les documents qui concernent le marquis d'Herleville sont fort nombreux, puisque ce gouverneur est resté jusqu'à l'abandon de la place. Lettres reçues et minutes abondent au Dépôt de la guerre depuis l'année 1670 jusqu'à l'année 1694, éparpillées dans un millier de volumes environ.

LE GOUVERNEUR DU DONJON, M. DE SAINT-MARS.

Les dépêches adressées à ce personnage ou reçues de lui sont excessivement nombreuses. Il y aurait même un intérêt historique véritable à en faire une publication successive et raisonnée. En dehors de celles que j'ai données, en voici quelques autres :

Le marquis de Louvois à M. de Saint-Mars, le 3 juin 1683 (p. 25, v. 693. Dépôt de la guerre) :

« J'ai reçu votre lettre du 23 du mois passé. Comme les pensions sur les bénéfices s'éteignent par la mort des personnes qui les possèdent, il n'y a pas moyen de donner à votre neveu celle qu'avoit le sieur de Vignon sur l'abbaye de Bonne-Espérance. Au surplus, vous ne devez pas fort

« regretter ledit sieur Vignon, parce qu'il vous a toujours trahi et s'est entendu avec MM. Fouquet et Lauzun. »

Ce dernier trait dut être sanglant pour le geôlier, qui se croyait si sûr de la garde de ses deux prisonniers. En tout cas, cela démontre que le ministre avait eu constamment une contre-police active à Pignerol. Noble confiance!

Le marquis de Barbezieux à M. de Saint-Mars, le 10 décembre 1692 (p. 195, v. 1132. Dépôt de la guerre) :

« J'ai reçu la lettre du sieur de Boisjoly, lieutenant de votre compagnie, qui n'est plus en état d'y servir. Lorsque vous m'aurez mandé l'âge du sieur de Formanoir, votre neveu, qui y sert en qualité de cadet, et auquel vous voudriez faire toucher cette lieutenance, j'en rendrai compte volontiers au Roi et je vous ferai savoir ce qu'il a plu à Sa Majesté d'ordonner. »

Barbezieux à Saint-Mars, le 8 janvier 1694 (p. 134, v. 1185. Dépôt de la guerre) :

« J'ai reçu votre lettre du 21 du mois passé. Le Roi a trouvé bon d'accorder au sieur de Formanoir, votre neveu, la lieutenance de votre compagnie (celle de Boisjoly). »

Rosarges eut celle de La Prade. Boisjoly et La Prade étaient venus à Exiles en 1681 et en 1687 aux îles. Formanoir et Rosarges accompagnèrent le geôlier à la Bastille.

Barbezieux à M. de Saint-Mars, le 17 juin 1698 (p. 126, v. 1431. Dépôt de la guerre) :

« Je suis convenu avec M. Saumery qu'il vous donnera deux mille écus pour votre dédommagement du transport de vos meubles.... » Six mille livres, vingt-cinq mille francs valeur actuelle pour un transport de bagages! C'est un beau denier que nos officiers pourront méditer.

PAPIERS RELATIFS AUX FAMILLES BLAINVILLIERS ET SAINT-MARS.

Le 20 juillet 1670, le sieur Zachée de Byot, écuyer, seigneur de Blainvilliers, mousquetaire du Roi et lieutenant à la garde de M. Fouquet dans la citadelle de Pignerol, prête foi et hommage pour le fief de Blainvilliers.

Le 22 juillet 1670, quittance de cinq cents livres au nom de M. de Blainvilliers, lieutenant à la garde de Fouquet dans la citadelle de Pignerol, pour droits de lots et ventes à cause de l'acquisition qu'il a faite de Bénigne d'Auvergne, seigneur de Saint-Mars, son cousin germain, des héritages qui lui appartenaient de la succession du sieur de Blainvilliers, leur oncle, duquel ledit seigneur de Saint-Mars était héritier pour une sixième portion, suivant le partage qui en a été fait, avec le sieur de Formanoir.

Le 12 mars 1671, Éloy de Formanoir, seigneur de Corbest, tant en son nom, à cause de damoiselle Marguerite d'Auvergne, son épouse, que comme ayant les droits cédés par écrit sous seing privé, en date du 22 novembre 1664, de Bénigne d'Auvergne, seigneur de Saint-Mars, maréchal des logis des mousquetaires du Roi et son lieutenant dans la citadelle de Pignerol, fait une déclaration d'aveu pour le même fief.

Le 23 décembre 1714, transaction pour une pièce de terre entre le sieur Jean Presle, laboureur, et messire Guillaume de Formanoir, chevalier, seigneur de Palteau, demeurant ordinairement en ladite terre de Palteau, en Bourgogne; messire Louis-Joseph de Formanoir, seigneur de Saint-Mars et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant ordinairement à Montfort; et le sieur Salmon, prêtre, fondé de la procuration de messire Louis de Formanoir, chevalier, seigneur d'Érimont, commandant une compagnie pour le service de Sa Majesté, aux îles Sainte-Marguerite.

M. DE VILLEBOIS.

Louvois à M. de Briant, intendant de Casal et de Pignerol, le 5 octobre 1682, Chambord (p. 144, v. 681, Dépôt de la guerre) :

« Vous verrez par l'extrait ci-joint des comptes qui ont été » arrêtés par le sieur *Duchaunoy*, ce que l'on a accoutumé de » payer pour la nourriture des prisonniers qui sont dans la » citadelle de Pignerol. »

M. DE LA PRADE.

Barbezieux à M. de Bouchu, intendant, le 5 avril 1794 (p. 29, v. 1244, Dépôt de la guerre) :

« Le Roi veut bien faire donner au sieur de La Prade, qui » commande dans le donjon de Pignerol, *un écu au lieu de* » *quarante sous par jour* pour la subsistance de chacun de » ses prisonniers, attendu la cherté des vivres. »

Le siège de la place, les deux blocus qu'elle avait eu à subir, l'accroissement de la garnison avaient fait augmenter le prix des denrées. A ce moment-là, du reste, les prisonniers du donjon étaient évacués successivement sur les îles Sainte-Marguerite; ce n'était donc qu'un rappel de solde. En effet, le 21 février 1695 (p. 323, v. 1291, Dépôt de la guerre), M. de Barbezieux écrivait à M. de la Prade :

« J'ai reçu votre lettre du 11 de ce mois, sur le supplé- » ment d'appointements de six cents livres que vous de- » mandez pour chacune des années 1693 et 1694. Le Roi » a trouvé bon de vous l'accorder. »

LE COMMISSAIRE DES GUERRES LOYAUTÉ.

Louvois à Loyauté, le 4 décembre 1675 (p. 96, v. 431, Dépôt de la guerre) :

« Il ne doit pas y avoir *d'Italiens* dans la garnison de » Pignerol... »

Donc l'ordre d'exclusion des Italiens est antérieur de quatre années à l'arrivée de Mattioli, et non pas la conséquence de l'arrestation de ce personnage, comme l'a prétendu M. Topin.

LE LIEUTENANT DE ROI M. DE LA MOTTE-LAMYRE.

Louvois à M. de La Motte-Lamyre, le 30 novembre 1673 (p. 69, v. 308, Dépôt de la guerre) :

« Le Roi désire que les *bourgeois de Pignerol* ne sortent » de chez eux la nuit que lorsque l'on tintera une certaine » cloche... »

CHAPITRE V.

LE SURINTENDANT FOUQUET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DOCUMENTS NOUVEAUX.

Les travaux qui ont été faits sur le surintendant Fouquet et sur sa détention, soit par Delort, soit par Chéruel ou Ravaisson, quelque remarquables qu'ils puissent être, sont malheureusement incomplets au point de vue des documents. Ce n'est qu'avec le temps qu'il sera permis d'avoir le dossier parfait de tout ce qui a trait à cette curieuse aventure. Je crois donc intéresser les chercheurs et faciliter les travaux ultérieurs, en donnant ici la liste des dépêches complètement inédites que j'ai pu retrouver, dépêches relatives à ce surintendant :

A M. d'Artagnan : 5 septembre 1661, p. 314, v. 169, Mss. D. G.

- 27 septembre 1661, p. 380, v. 169, id.
- 28 septembre 1661, p. 390, v. 169, id.
- 3 janvier 1662, p. 10, v. 172, id.
- 7 janvier 1662, p. 27, v. 172, id.
- 7 janvier 1662, p. 32, v. 172, id.
- 8 janvier 1662, p. 35, v. 172, id.
- 24 janvier 1662, p. 107, v. 172, id.
- 2 janvier 1663, p. 2, v. 176, id.
- 2 novembre 1664, p. 8, 9, v. 188, id.
- 16 janvier 1665, p. 126, v. 191, id.
- 23 janvier 1665, p. 190, v. 191, id.

A M^{me} Fouquet : 19 février 1662, p. 240, v. 172, id.

- 8 mars 1662, p. 291, v. 172, id.
- 20 juin 1664, p. 428, v. 185, id.
- 15 août 1666, p. 467, v. 202, id.
- 4 janvier 1671, p. 20, v. 254, id.
- 7 février 1671, p. 77, v. 258, id.
- 22 juin 1671, p. 119, v. 258, id.
- 27 juillet 1671, p. 151, v. 258, id.
- 27 octobre 1671, p. 259, v. 269, id.

A M^{me} Fouquet : 10 décembre 1671, p. 173, v. 270, Mss. D. G.

- 23 mai 1674, p. 256, v. 367, id.
- 13 juin 1674, p. 161, v. 368, id.
- 29 mai 1675, p. 437, v. 425, id.
- 5 mai 1676, p. 77, v. 474, id.
- 10 décembre 1676, p. 62, v. 481, id.
- 23 février 1678, p. 435, v. 571, id.
- 10 septembre 1678, p. 101, v. 573, id.
- 20 janvier 1679, p. 511, v. 617, id.
- 17 mai 1679, p. 282, v. 621, id.
- 21 août 1679, p. 264, v. 623, id.
- 13 février 1680, p. 247, v. 638, id.
- 8 avril 1680, p. 145, v. 640, id.

A Fouquet (le surintendant) : 30 septembre 1664,

- p. 227, v. 187, id.
- 20 janvier 1679, p. 513, 514, v. 617, id.
- 25 mars 1679, p. 471, v. 619, id.
- 20 mai 1679, p. 315, v. 621, id.
- 28 juin 1679, p. 141, v. 621, id.
- 2 juillet 1679, p. 28, v. 622, id.
- 21 août 1679, p. 231, v. 623, id.
- 13 septembre 1679, p. 279, v. 624, id.
- 28 novembre 1679, p. 546, v. 626, id.
- 3 décembre 1679, p. 54, v. 627, id.
- 3 janvier 1680, p. 81, v. 637, id.
- 6 février 1680, p. 93, v. 638, id.
- 28 février 1680, p. 518, v. 638, id.
- Interrogatoire, 24 juin 1662, p. 362,

v. 173, id.

Au présid. Fouquet : 25 octobre 1661, p. 77, v. 170, id.

A l'abbé Fouquet : 15 mars 1662, p. 319, v. 172, id.

- 7 mars 1666, p. 183, v. 200, id.

- 19 juin 1666, p. 542, v. 201, id.

- 1^{er} février 1668, p. 37, v. 571, id.

A Fouquet (évêque de Narbonne) : 15 mars 1662,

p. 319, v. 172, id.

- A Fouquet (évêque d'Agde) : 15 mars 1662, p. 319, v. 172, Mss. D. G.
 — 28 novembre 1679, p. 546, v. 626, id.
 A Talhouet (mousquetaire) : 3 janvier 1662, p. 11, v. 172, id.
 Au commandant de Concarneau : 6 septembre 1661, p. 315, v. 169, id.
 A Le Nôtre, intendant des bâtiments royaux : 13 septembre 1661, p. 331, v. 169, id.
 A M^{me} du Plessis-Bellièrre (maitresse de Fouquet) : 13 septembre 1661, p. 332, v. 169, id.
 — 7 janvier 1662, p. 22, v. 172, id.
 A Saint-Pouenges (beau-frère de Le Tellier) : 17 septembre 1661, p. 334, v. 169, id.
 Au lieutenant civil (sieur de Mory) : 20 septembre 1661, p. 351, 353, v. 169, id.
 — 25 septembre 1661, p. 379, v. 169, id.
 — 5 octobre 1661, p. 28, v. 170, id.
 — 19 octobre 1661, p. 60, v. 170, id.
 — 25 octobre 1661, p. 274, v. 170, id.
 — 31 mai 1663, p. 67, v. 177, id.
 A Boucherat : 20 septembre 1661, p. 352, v. 169, id.
 A Chevigny : 20 septembre 1661, p. 364, v. 169, id.
 — 2 octobre 1661, p. 11, v. 170, id.
 — 18 octobre 1662, p. 52, v. 170, id.
 — 15 janvier 1662, p. 58, v. 172, id.
 A Voisin (l'intendant) : 23 septembre 1661, p. 366, v. 169, id.
 A l'archevêque de Lyon (oncle de Louvois) : 23 septembre 1661, p. 366, v. 169, id.
 Au maréchal de la Meilleraye : 2 octobre 1661, p. 10, v. 170, id.
 Au duc de Mazarini : 5 octobre 1661, p. 26, v. 170, id.
 Au baron de la Maule : 18 octobre 1661, p. 52, v. 170, id.

- A Jacmard : 22 octobre 1661, p. 67, v. 170, Mss. D. G.
 — 20 novembre 1661, p. 247, v. 170, id.
 Au marquis d'Asserac : 5 novembre 1661, p. 134, v. 170, id.
 A Pelot (l'intendant) : 20 novembre 1661, p. 248, v. 170, id.
 A de Marsac : 12 décembre 1661, p. 347, v. 170, id.
 A de Bezons (intendant) : 4 janvier 1662, p. 17, v. 172, id.
 A Macqueron (intend.) : 4 janvier 1662, p. 17, v. 172, id.
 A de Contes : 7 janvier 1662, p. 30, v. 172, id.
 A Fabert : 21 janvier 1662, p. 81, v. 172, id.
 A de Camarsac : 18 avril 1662, p. 58, v. 173, id.
 A de Monthron (le gardien de M^{me} Duplessis-Bellièrre) : 5 mai 1662, p. 133, v. 173, id.
 — 19 mai 1662, p. 180, v. 173, id.
 — 18 novembre 1663, p. 23, v. 180, id.
 Au Procureur, à Soissons : 31 mai 1663, p. 67, v. 177, id.
 Au comte de Mérvinville : 11 décembre 1664, p. 221, v. 188, id.
 A Falcombel : 24 décembre 1664, p. 363, v. 188, id.
 A Saint-Mars : 23 janvier 1665, p. 193, v. 191, id.
 — 20 février 1665, p. 391, v. 191, id.
 A Damorezan : 6 février 1665, p. 314, v. 191, id.
 A Bourget, lieutenant général de Bazas : 16 novembre 1665, p. 113, v. 196, id.
 A Loyauté : 9 mai 1670, p. 22, v. 247, id.
 A Darbon : 18 août 1673, p. 137, v. 305, id.
 Au marquis d'Herleville : novembre 1679, p. 205, v. 626, id.
 — 14 novembre 1679, p. 253, v. 626, id.
 Louvois à Le Tellier : 30 janvier 1680, p. 738, v. 617, id.
 Recueil de pièces secrètes, communiquées à Fouquet. —
 Fonds français, in-folio, 7607. — Mss. Biblioth. nationale.

Fouquet, huit volumes in-folio, 7620, 7621. — Fonds français. — Mss. Biblioth. nationale.

Je terminerai enfin ces citations par une communication inédite que je dois à l'obligeance de M. Louis Dubruel, avocat à Villefranche.

« C'était à Villefranche-de-Rouergue, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement (Aveyron), que Louis Fouquet, évêque et comte d'Agde, avait été exilé; il y était arrivé le 9 février 1665; il y demeura jusqu'au 30 juillet 1675, qu'il partit pour se rendre à Tournus en Bourgogne, qui lui avait été assigné pour nouvelle résidence. Il revint à Villefranche le 22 août 1676, et le quitta de nouveau au mois d'octobre 1680 pour aller à Pomay, terre appartenant à sa famille, près de Moulins. — Il y revint encore, en partit le 24 août 1685, à la suite d'une lettre de cachet qui lui ordonnait de se rendre à Issoudun, d'où il fut rappelé dans son diocèse en 1690. » (*Annales de Villefranche de Rouergue*, deux volumes in-8°. Villefranche, veuve Cestan, 1860; tome II, pages 428, 454, 455, 469.)

« Il se trouvait à Villefranche lors de la naissance dans cette ville de son petit-neveu, Louis, fils de messire Louis Fouquet, chevalier, marquis de Belle-Isle, et de dame Catherine de Lévis (le maréchal de Belle-Isle). Il fut son parrain et signa l'acte de baptême, qui eut lieu le 24 septembre 1684; la naissance était du 22. » (*Registres de baptême de Villefranche* (Aveyron).

Tels sont les documents avec lesquels il sera possible de parfaire l'histoire du surintendant Fouquet.

ERCOLO MATTIOLI.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES.

En dehors des dépêches inédites que j'ai citées, en voici quelques autres encore qui ne se trouvent ni dans Delort ni dans l'ouvrage de M. Topin. Elles pourront servir à compléter l'étude de cette figure historique; elles sont d'ailleurs fort importantes.

Le roi d'Espagne au marquis de la Fuente. Madrid, 17 janvier 1664. K. 1409. Archives nationales (Simancas).

Sobre la negociacion de Casal, et la surveillance à exercer sur le duc de Mantoue.

Le roi d'Espagne à Pedro d'El Campo. Madrid, 1664. K. 1409. Archives nationales (Simancas).

Extrême importance de Casal. Prescrire au gouverneur de Milan de ne pas perdre de vue les négociations entre la France et le duc. Se procurer tous les documents possibles.

Correspondance avec M. de Montclar, gouverneur d'Alsace en 1675, à propos de l'entreprise de Casal (1675). P. 112, v. 446. Voir les volumes 461, 467. Dépôt de la guerre.

Ordre de rappel de l'abbé d'Estrades de Venise, 20 mai 1678. P. 56, v. 635. Dépôt de la guerre.

Lettre du duc de Mantoue à Louis XIV, le 14 octobre 1678. Dossier Reith. Archives nationales.

Plein pouvoir du duc de Mantoue au comte Mattioli. Archives de Turin. Dossier R. K. R.

Lettre de Louis XIV au duc de Mantoue, 12 décembre 1678. Dossier R. K. R.

Mémoire de M. de Louvois adressé à Mattioli pour la marche des troupes de Pignerol sur Casal. Archives de Turin. K. R. Dossier Reith.

Note des troupes qui sont destinées à occuper Casal en 1679 :

Le régiment de dragons d'Asfeld	500 hommes.
— de Saint-Paul . . .	500 —
— de Lalande . . .	500 —
— de Fimarcon . . .	500 —
— de Brulard . . .	500 —
	<hr/>
	2500 cavaliers.

Le régiment de Sault	500 hommes.
— de Navailles	500 —
(Extrait de garnisons)	700 —

1700 hommes.

Archives de Turin. Dossier Reith. K. R.

Copie du traité entre le duc de Mantoue et le Roi, donnée par Mattioli à la duchesse de Savoie. Archives de Turin. K. R. Dossier Reith.

Louvois à Duclos, à Lyon, le 6 février 1679. P. 63, v. 618. Dépôt de la guerre.

Lettre du sieur d'Asfeld à Mattioli, datée de Venise, le vendredi 10 février 1679. Archives nationales. K. R.

Louvois à la duchesse de Savoie, le 16 février 1679. P. 58, v. 635. Dépôt de la guerre.

Lettre de Varano, camérier du duc de Mantoue, relative à l'attentat commis contre le sieur d'Asfeld (mars 1679). Archives nationales. K. R.

Lettre écrite de Vérone par Michel Signorini à Pomponne, pour lui annoncer l'arrestation de d'Asfeld (10 mars 1679). Archives nationales de Turin. K. R.

Lettre de Pinchesne à Mattioli, après l'arrestation du sieur d'Asfeld, le 20 mars 1679. Archives nationales de Turin.

Nouvelle lettre du même au même, le 22. Archives nationales de Turin. K. R.

Louvois au marquis d'Herleville sur les bruits de guerre qui circulent, le 26 mars 1679. P. 499, v. 619. Dépôt de la guerre.

Rapport d'un espion de la cour de Turin. Récit détaillé d'un entretien avec Mattioli, sur la place de la Citadelle, à dix heures du soir, le 18 avril 1679. Archives de Turin. K. R.

Louvois à M. de Saint-Mars, le 18 avril 1679. Archives nationales. K. 129 :

« Le temps que M. de Richemont (Catinat) doit rester étant » incertain, je vous conseille de le faire promener avec vos » prisonniers, quand ce ne seroit que dans le donjon. »

Lettre de Mattioli à l'abbé d'Estrades, le 23 avril 1679. Archives de Turin. K. R. Dossier Reith.

Rapport d'un agent secret de Madame Royale, contenant la relation de tout ce qui s'est passé, la nécessité de faire causer Mattioli et la manière dont il a fait arrêter d'Asfeld (le 26 avril 1679). Dossier Reith. K. R.

Lettre de créance pour M. de Varengeville, nommé à Venise, le 28 avril 1679. P. 61, v. 635. Dépôt de la guerre.

Lettre de Louvois à l'abbé d'Estrades, le 29 avril 1679. P. 488, v. 680. Dépôt de la guerre.

Lettre de Louvois au duc de Mantoue, le 1^{er} mai 1679. P. 63, v. 635. Dépôt de la guerre.

M. de Gomont est envoyé extraordinairement près du duc. *Louvois à Saint-Mars, le 20 mai 1679.* P. 315, v. 621. Dépôt de la guerre :

« Votre lettre du 10 de ce mois m'a été rendue; je n'ai » rien à ajouter à ce que je vous ai mandé de la dureté avec » laquelle il faut traiter le nommé Lestang (Mattioli). »

Louvois à Saint-Mars, le 22 mai 1679. P. 358, v. 621. Dépôt de la guerre :

« J'ai reçu votre dernière lettre, sans date. Il faut tenir le » nommé Lestang dans la dure prison que je vous ai marquée » par mes précédentes, sans souffrir qu'il voie de médecins que » lorsque vous connaîtrez qu'il en aura autrement besoin... »

Louvois à M. de Catinat. Le 29 mai 1679. P. 492, v. 621. Dépôt de la guerre.

Louvois à Saint-Mars. Le 29 mai 1679. P. 493, v. 621. Dépôt de la guerre.

Louvois à Saint-Mars. Juin 1679. K. 129. Archives nationales.

« J'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois, laquelle ne désire » de réponse que pour vous dire que vous aurez connu par » mes précédentes, que l'intention du Roi n'est pas que le » sieur de Lestang soit bien traité, et que Sa Majesté ne veut » pas que, hors les choses nécessaires à la vie, vous lui donniez » quoi que ce soit de ce qui peut la lui faire passer agréable- » ment..... »

Ces dépêches sont intéressantes. Elles n'ont pas été citées par M. Topin, quoiqu'elles indiquent la nature du traitement infligé à Mattioli, identique, du reste, pour tous les prisonniers d'État.

Louvois à l'abbé d'Estrades et au marquis de Pianesse. Le

3 juillet 1679. P. 62, 63, v. 622. Dépôt de la guerre.

Louvois à Saint-Mars. Le 8 juillet 1679. P. 151, v. 622.

Dépôt de la guerre.

Louvois à Saint-Mars. Le 25 juillet 1679. P. 580, v. 622.

Dépôt de la guerre.

Louvois à Saint-Mars. Le 21 août 1679. P. 231, v. 623.

Dépôt de la guerre.

Louvois à l'abbé d'Estrades. Le 13 septembre 1679. P. 286, v. 624. Dépôt de la guerre.

Pouvoir du Roi envoyé à M. de Pomponne. Le 5 décembre 1679. Archives nationales. K. R. Dossier Reith.

Lettre de Louis XIV au duc de Mantoue. Le 8 décembre 1679. Archives nationales. K. R. Dossier Reith.

Saint-Mars à Louvois. Le 26 octobre 1680. Archives nationales. K. 129 :

« Mattioli a obligé Blainvilliers à lui faire des menaces »
 » *d'une rude discipline*, s'il n'étoit plus sage et plus modéré »
 » dans ses paroles. Lorsqu'on l'a mis dans la tour d'Exiles »
 » avec le jacobin, j'ai chargé Blainvilliers de lui dire, en lui »
 » faisant voir un *gourdin*, qu'avec cela l'on tenoit les extra- »
 » vagants honnêtes, et que s'il ne le devenoit, l'on sauroit »
 » bien le mettre à la raison. »

Louvois à Saint-Mars. Le 2 novembre 1680. Archives nationales. K. 129 :

« Il faut garder la bague que le sieur Mattioli a donnée au »
 » sieur de Blainvilliers, pour la lui rendre, si jamais le Roi »
 » ordonnoit qu'il fût mis en liberté. »

En réalité, c'est avec un ensemble de plus de deux cent cinquante dépêches que l'on peut reconstruire l'histoire de Mattioli et de l'affaire de Casal, dépêches qui se trouvent aux Archives de la guerre, aux Archives nationales, dans le dossier Reith, dans Delort et Ravaisson. Or, sur ces deux cent cinquante dépêches, M. Topin en a cité vingt-sept et trouvé sept inédites; il est donc facile de se rendre compte des lacunes qui existent dans l'étude de cette curieuse aventure.

CHAPITRE VI.

LES EMPOISONNEURS.

Pour cette histoire des empoisonneurs, en dehors des travaux exécutés par M. Pierre Clément, de regrettable mémoire, et le savant et patient chercheur M. Ravaisson, (*Archives de la Bastille*), il existe au Dépôt de la guerre de nombreux documents. C'est ainsi que, pour cette période, j'ai entre les mains plus de quatre cent cinquante dépêches-minutes, extraites de plus de quatre cents volumes (v. 300 à v. 701). Ces dépêches, adressées par Louvois à La Reynie, Besmaus et autres intendants, ont trait aux ordres d'arrestation et d'information des différents personnages qui se sont trouvés mêlés à ces tristes affaires criminelles. Cette histoire des empoisonneurs est donc tout entière à écrire, et je ne doute pas qu'en l'entreprenant on n'y trouve les choses les plus intéressantes du monde, et surtout les plus instructives, pour la clef de bien des événements de l'époque.

CHAPITRE VII.

L'HOMME DIT AU MASQUE DE FER.

Les documents pour la seule période où s'est passée la première aventure de l'Homme dit au masque de fer, c'est-à-dire de novembre 1672 à mars 1674 (quinze mois environ), sont considérables, surtout aux Archives de la guerre.

Ils forment un ensemble de cinq cent soixante-quinze dépêches-minutes (dépêches du ministre à ses agents), et de neuf cent cinq lettres reçues (lettres des agents du ministre).

Pour ce même espace de temps, on trouve dans ces volumes du Dépôt vingt-neuf lettres adressées à M. de Saint-Mars, et quarante-six autographes de la main du premier géolier de France.

Tous ces documents sont échelonnés dans les volumes portant le n° 269 jusqu'au n° 362, c'est-à-dire dans près de cent in-folio.

Il est fâcheux de constater que la même abondance de pièces curieuses n'existe pas pour les autres années. Les sacs qui les contenaient n'ont probablement pas été remis par les commis détenteurs, et les dépêches ont été ou égarées ou brûlées. Du reste, on se rend mieux compte de ces lacunes quand on étudie la formation de ce riche dépôt, que la légende a voulu attribuer à M. de Louvois.

« M. Le Tellier, dit à ce sujet M. de La Faye, premier » commis du Dépôt de la guerre, indépendamment de l'at- » tention qu'il avait de la conservation des papiers de son » ministère, faisait *transcrire* pour son cabinet, dans des » volumes particuliers, les dépêches les plus importantes et » les principales expéditions, pour former, en quelque façon, » les annales de son ministère, et *peut-être* suivait-il en cela » l'usage de ses prédécesseurs. Tels sont les registres qui sont » restés en la possession de l'abbé de Louvois¹. »

Ce *peut-être* est exact, puisque les premiers règlements sur l'organisation du Dépôt sont de 1617 et 1619. Ils ne furent toutefois appliqués qu'à l'arrivée de Michel Le Tellier au secrétariat de la guerre en 1643.

Quant aux *transcrits* de ce grand ministre, ils passèrent, avec le reste de la bibliothèque, au second fils du chancelier, l'archevêque de Reims, et de ceux-ci, par héritage, à Camille Le Tellier, abbé de Bourgueil et de Vauluisant, bibliothécaire du Roi (troisième fils de Louvois). Ils furent légués par ce dernier à la Bibliothèque du Roi à Versailles et groupés sous le titre générique de *fonds Le Tellier*.

De Versailles, ils sont arrivés à la Bibliothèque de la rue Richelieu, où ils furent gardés tout d'abord sous leur nom de *fonds Le Tellier*, puis fondus récemment dans ce que l'on appelle le *Fonds français* (département des manuscrits). Ils forment un total d'environ trois cents volumes. Ces documents, qui concernent directement le secrétariat de la guerre, ont été complétés par des lettres manuscrites achetées il y a quelques années seulement, et connues sous le nom de

¹ P. 53, v. 118, Mss. Dépôt de la guerre.

Papiers d'État de Le Tellier. Ces derniers présentent un ensemble de vingt-huit volumes in-folio.

« M. de Bellou (*Darbon*) était déjà chef du bureau de la » secrétairerie, quand Louvois le chargea, en 1688, du dépôt » des papiers du ministère de la guerre... Si M. Louvois fit » faire des requêtes de cette espèce, peut-être n'eut-il en cela » d'autre dessein que celui de son père... », ajoute le même commis, M. de La Faye.

Or, à l'époque dont je parle, les bureaux étaient organisés de la façon suivante (v. 1181, Dépôt de la guerre) :

Premier bureau. Commission des officiers des troupes, extraits des revues, des hôpitaux, tentes, sacs.

M. de Saint-Pouenges, premier commis, avec MM. Alexandre père et fils.

Ce Saint-Pouenges était le neveu de Michel Le Tellier.

Deuxième bureau. Bureau de la secrétairerie, lettres et instructions secrètes, concernant les armées, les fortifications et les rôles du mois.

M. de Bellou avec M. l'abbé Darbon (son frère).

MM. Pinsonneau et de Briquet.

Ce Darbon, sieur de Bellou, était l'ancien secrétaire particulier de Le Tellier.

Troisième bureau. Expédition des patentes, pouvoirs, règlements, commissions, etc.

M. Dufresnoy avec M. Gardien, son neveu.

M. Dufresnoy était le plus ancien des chefs de bureau, le mari de la maîtresse du secrétaire d'État et le beau-frère du fameux Saint-Mars.

Quatrième bureau. Routes, règlements sur la marche des troupes.

M. Charpentier avec MM. de Jossigny, son neveu, et d'Eu.

M. Charpentier était au secrétariat du temps de Sublet de Noyers, en 1638. En effet, « le mardi 13 mars 1703, Gilles » Charpentier, trésorier de l'ordre militaire de Saint-Louis » et premier commis de Mgr de Chamillart, ministre et » secrétaire d'État pour le département de la guerre, mourait

» à Versailles, entre quatre et cinq heures du soir, âgé de
 » quatre-vingt-cinq ans, après avoir été soixante-trois ans
 » dans le bureau. »

Cinquième bureau. État des fonds, des vivres et des pensions, etc.

MM. de Tourmont, avec MM. de Foix, Laurent et Levasseur. (M. de Tourmont avait succédé, en 1679, à M. de Boistel, parent de Le Tellier.)

Sixième bureau. Rôle des placets, informations sur les différends des troupes.

M. Bourdon, avec MM. Fontaine, Chevigné et de Saint-Jacques.

Septième bureau. Rôle des bénéfices, des mois de Mgr le secrétaire d'État.

M. de la Renaudière. (Ce bureau n'existait que depuis 1679).

En 1688, donc, « M. de Bellou se mit en possession de
 » tous les papiers des bureaux de la secrétairerie, dont une
 » partie était à Versailles et l'autre à l'hôtel Louvois (de
 » 1659 à 1684).

» Il fit rassembler le tout audit hôtel, en y joignant les
 » dépêches provenant des bureaux de M. Bourdon, auquel
 » venait de succéder son premier adjoint, M. Fontaine.

» En 1689, un M. de Préfontaine, parent de Leroy qui avait
 » été premier commis de Le Tellier et également son parent,
 » donna avis qu'il y avait dix-huit grands sacs contenant des
 » documents relatifs aux événements militaires de 1620 à
 » 1659. M. de Bellou fit retirer ces sacs et les fit porter à
 » l'hôtel de Louvois à Paris, où l'on mit dix ans à les mettre
 » en liasses.

» De son côté, M. Dufresnoy, depuis 1659, avait conservé
 » dans son bureau la suite des minutes des expéditions ci-
 » dessus. Il les passa à M. de Bellou et donna des années
 » entières, entre autres les liasses des minutes des dépêches
 » de 1668, 1669 à 1675.

» M. de La Renaudière fournit de son côté les liasses de
 » son bureau (rôles des bénéfices), depuis l'année 1640. En-

» fin, l'année suivante (1690), M. Davaux, procureur général de la chambre royale de Metz, dite des Réunions, étant
 » mort, M. de Louvois écrivit à Charuel de retirer des héritiers tous les papiers originaux de Louvois relatifs aux-
 » dites réunions... »

Telle fut l'origine des papiers qui devaient former le fonds de ce qu'on allait appeler le *Dépôt de la guerre*, lorsqu'il eut un centre fixe, grâce à Chamillart et à M. Dubois, dans quatre chambres de l'hôtel des Invalides. (27 janvier 1701, p. 60, v. 481, Dépôt de la guerre.)

C'est donc en réalité à M. Dufresnoy qu'on doit les liasses relatives aux années 1670, 1671, 1672, 1673 et 1674, époque de l'arrestation de l'homme dit au masque de fer.

Mais ces liasses mêmes de dépêches-minutes seraient sans doute restées lettre morte pour les historiens à cause de la difficulté des recherches et de l'impossibilité de la lecture, si l'abbé Massieu, chargé, de 1797 à 1815, de la conservation des archives historiques du Dépôt de la guerre, n'avait repris les travaux de classement commencés par M. de La Faye et interrompus depuis la mort de M. de Vault. C'est ainsi que l'abbé Massieu forma huit cents volumes de dépêches-minutes, où j'ai pu trouver tous les documents qui intéressent cette histoire. Mais, fait curieux à constater, ce bibliothécaire si consciencieux, cet abbé Massieu à qui l'on est redevable de la coordination de tant de richesses, est un des hommes qui ont eu la carrière la plus agitée. Il a été successivement curé¹, membre de l'Assemblée constituante, évêque

1

DÉPÔT GÉNÉRAL DE LA GUERRE.

LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

« Paris, le 16 prairial an VI de la République française (4 juin 1798).

» Je soussigné, J. B. Massieu, archiviste-bibliothécaire au Dépôt général de la guerre, pour me conformer à la lettre du Ministre de la guerre du 23 floréal an VI,

» Déclare qu'avant la révolution j'étois curé de Cergy, chef-lieu du canton de Pontoise, *extra muros*, député du clergé à l'Assemblée constituante. Il est constaté par les procès-verbaux de cette Assemblée et tous les journaux du temps que je me suis réuni des premiers aux communes; devenu membre du comité ecclésiastique de cette même Assemblée, j'ai eu bonne part aux mesures

constitutionnel de Beauvais, membre de la Convention, représentant à l'armée des Ardennes, et enfin marié. Employé au Dépôt de la guerre, du 23 octobre 1795 au 3 juin 1796 et du 22 septembre 1797 au 31 juillet 1815, il fut mis à la retraite à cette date.

De tout ce qui précède on peut conclure qu'il n'a été possible de recourir, avec quelque utilité, à ces documents inédits qu'à partir de 1815, et que la recherche ne s'est trouvée réellement facilitée que depuis les analyses commencées en 1864. Dès lors on comprend donc mieux les erreurs commises et à commettre dans toutes les histoires jusqu'à

prises par elle relativement au clergé, ce que pourrait attester le citoyen Treillard, aussi membre du comité et aujourd'hui directeur de la république.

» Je me suis conformé dans cette même Assemblée aux déclarations et serments exigés par les lois ecclésiastiques auxquelles j'avois concouru.

» Vers la fin de cette Assemblée, nommé évêque du département de l'Oise, j'ai prêté dans l'église épiscopale de Beauvais, en présence de la municipalité, le serment requis par la loi du 24 août, que j'avois déjà prêté à l'Assemblée constituante. Je joins ici copie de l'extrait du procès-verbal dressé en conséquence par la municipalité de Beauvais, certifié par le secrétaire-greffier et légalisé par l'administration centrale du département de l'Oise.

» Au 12 septembre 1792, vieux style, j'avois aussi fait la prestation de serment de la liberté et de l'égalité, comme il appert par la copie également cy-jointe de la même municipalité, lequel (*sic*) est aussi légalisé par l'administration du département.

» Au 21 brumaire de l'an II, j'étois membre de la Convention nationale, et j'ai déclaré par écrit à cette Assemblée que je renonçois pour toujours à toutes fonctions du culte, comme il est constaté par le procès-verbal de la séance de ce jour, que l'on peut consulter.

» Au 3 frimaire de la même année¹, je me suis marié, conformément aux lois républicaines, en présence de la municipalité de Givet, département des Ardennes, et je joins ici copie en bonne forme de mon acte de mariage.

» Je suis aujourd'hui père de famille, attaché au Dépôt général de la guerre en qualité d'archiviste-bibliothécaire.

» Les pièces originales dont suit copie ont été mises sous les yeux du citoyen général Ernouf, directeur du Dépôt, qui en attestera l'authenticité.

» MASSIEU.

» Paris, 16 prairial an VI de la République une et indivisible. »

(Suit la copie des pièces annoncées. — *Dépôt de la guerre*, pièces détachées.)

¹ L'abbé Massieu était alors représentant du peuple près l'armée des Ardennes. Ce document provient de l'excellente brochure de l'intelligent et obligeant archiviste du Dépôt de la guerre, M. Huguenin, brochure intitulée *Les Archives du Dépôt de la guerre*.

l'achèvement du dépouillement complet des richesses de nos divers dépôts. En tout cas, il y a loin de ces milliers de dépêches que j'ai produites, aux deux ou trois avec lesquelles les écrivains du dix-huitième siècle ont inventé leur légende, et aux cinquante ou soixante autres qui ont servi à la narration de l'aventure Mattioli, adoptée par Roux-Fazillac et Delort. Quelques nouveaux efforts donc, et l'on aura la clef de tous les événements mystérieux du dix-septième siècle.

La synthèse historique n'est réellement qu'à son début, et la phrase du grand historien Augustin Thierry qui m'a servi de devise, est toujours vraie : « Notre histoire nationale est » encore ensevelie dans la poussière des chroniques contem-
» poraines. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS. Pages. 4

PREMIÈRE PARTIE,

HISTORIQUE DE LA LÉGENDE DE L'HOMME DIT AU MASQUE DE FER
ET RÉFUTATION SOMMAIRE DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES.

CHAPITRE I^{er}. — *Historique de la légende de l'homme dit au masque de fer.* — Les gazettes de Hollande. — Le prisonnier masqué de 1695. — Mattioli connu en 1687. — Réalité de l'existence d'un prisonnier masqué. — Tableau synoptique des hypothèses. — Les prisonniers mystérieux du dix-septième siècle. — Origine de la légende. — Sa nécessité. — Son histoire. — Voltaire et le *Siècle de Louis XIV.* — Les témoins au dix-septième siècle. — Leur autorité. — Valeur des documents tirés du registre de Du Junca. — Conclusion. 7

CHAPITRE II. — *Réfutation sommaire des différents systèmes.* — Première hypothèse : Vermandois. — Deuxième : Duc de Beaufort. — Troisième : Duc de Monmouth. — Quatrième : Mattioli. — Cinquième : Fils adultérin d'Anne d'Autriche. — Sixième : Fils d'Anne d'Autriche et de Buckingham. — Septième : Fouquet. — Huitième : Fils de Mazarin et d'Anne d'Autriche. — Neuvième : Frère jumeau de Louis XIV. — Dixième : Avedick. — Onzième : Un prisonnier de 1681. — Douzième : Biographies diverses. — Conclusion. 61

DEUXIÈME PARTIE.

LE PERSONNEL DES DIFFÉRENTES PRISONS D'ÉTAT.

CHAPITRE III. — *Pignerol, la citadelle et le donjon à la fin du dix-septième siècle.* — Le gouverneur général. — Le gouverneur du donjon, M. de Saint-Mars; sa famille, sa fortune, son caractère, sa conduite. — Les lieutenants de M. de Saint-Mars. — Le lieutenant de Roi de Pignerol. — Le gouverneur de la ville de Pignerol. — Le commissaire des guerres. — La garnison. — La population civile de Pignerol. — La prison du donjon. — Abandon et perte de Pignerol. — *Le fort de la Pérouse.* — Son histoire et son personnel en 1665 et 1666. — La citadelle d'Exiles. — Son histoire et son personnel de 1681 à 1687. — *Le fort royal de Sainte-Marguerite.* — Son histoire et son personnel de 1687 à 1698. — *La Bastille.* — Son personnel à la fin du dix-septième siècle. 123

CHAPITRE IV. — *Historique des prisonniers.* — PREMIÈRE SÉRIE : Prisonniers enfermés à Pignerol depuis l'arrivée de M. de Saint-Mars jusqu'à son départ pour Exiles (16 janvier 1665-octobre 1681). — 1. Le surintendant N. Fouquet. — 2. Honneste et le sieur de Valcroissant. — 3. Le sieur de Cron, commissaire provincial de l'artillerie. — 4. Eustache Dauger, Danger ou d'Angers. — 5. Antonin Nompard de Caumont, comte de Lauzun. — 6. Ramel. — 7. Les valets de Fouquet et de Lauzun. — 8. Le sieur Loggier. — 9, 10, 11 et 12. Les sieurs Mathonnet, Heurtaut, Plassot, et la dame Carrière. — 13. Le nommé Stellani. — 14. Le sieur Champin. — 15. Le moine jacobin Gonna (?). — 16. Le comte de Donane. — 17. Le nommé Marsailles. — 18. Le sieur Butticaris. — 19. Castanieri, dit Saint-Georges, dit La Pierre. — 20 et 21. Le nommé Caluzio et sa femme. — 22. *L'homme dit au masque de fer.* — 23 et 24. Langlois et Chevalier.

— 25. Le marquis de Chasteuil. — 26. Dubreuil. — 27. Le maître d'hôtel du duc de Giovanisso. — 28 et 29. Ercole Mattioli et son valet. — 30. Le prieur des Feuillants de Pignerol. — 31. Le nommé Largouet. — 32 et 33. Le comte de Broglio et sa femme. — 34. Le chevalier et comte de Fenil. — 35 et 36. Les Pères Carmes Rube et Michel. — 37. Le marquis de Sassenasque. — DEUXIÈME SÉRIE : Prisonniers enfermés au donjon de Pignerol et confiés à la garde successive de MM. de Villebois et de La Prade, jusqu'à l'abandon de Pignerol et pendant le séjour de M. de Saint-Mars au fort d'Exiles et aux îles de Lérins (1681-1694). — 38 et 39. Les frères Borelli. — 40, 41 et 42. Les consuls de la Pérouse et le nommé Broardi. — 43. Le sieur Breton. — 44. De Talmot. — 45. Robelin fils. — 46. Le sieur Gamand, curé de Diblon. — 47. Le nommé Morel, commis de M. Berthelot. — 48. Le sieur Crntz, officier réformé. — 49. Le sieur de Hese. — 50. Le comte de Fasquinioli. — TROISIÈME SÉRIE : Prisonniers nouveaux de M. de Saint-Mars pendant son séjour au fort d'Exiles (1681-1687). — Néant. — QUATRIÈME SÉRIE : Prisonniers nouveaux de M. de Saint-Mars au fort royal de l'île Sainte-Marguerite (avril 1687-septembre 1698). — 51. Le sieur de Chézat. — 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59. Les ministres protestants. — 60. Le sieur Jean-Philippe de Villeneuve de Languedoc. — 61. Le sieur de Montbéliard, garde-marine. 183

TROISIÈME PARTIE.

LES EMPOISONNEURS. — LES PRISONNIERS DE LA TOUR D'EN BAS.
L'HOMME DIT AU MASQUE DE FER.

CHAPITRE V. — <i>Les empoisonneurs au dix-septième siècle.</i> — 1670. Mort de Madame. — 1671. Mort de M. de Lyonne. — 1672, 1673, 1677. Affaire Brinvilliers. — 1673. Mort du comte de Soissons. — L'homme d'affaires du duc de Luxembourg. — 1673. Mort de Nallot. — La cassette et le lit blanc de M. de Louvois. — 1674. Les complots de Normandie. — Les va-nu-pieds. — L'affaire Bonnesson. — L'affaire Roux de Marsilly. — Le chevalier de Rohan. — 1676. Sardan et Audijos. — 1675. Empoisonnement du duc de Savoie. — 1677. Tentative d'empoisonnement de la reine de Pologne. — 1675, 1677, 1679. Affaire Vanens, Bachimont et de Chasteuil. — 1678. Poncet d'Orvilliers. — 1678-1681. Les poisons et la Chambre ardente. — 1685. Les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes. — Conclusion. 277	
CHAPITRE VI. — <i>Louvois à Pignerol (1670).</i> 318	
CHAPITRE VII. — <i>Les prisonniers de la Tour d'en bas.</i> 325	
CHAPITRE VIII. — <i>L'homme dit au masque de fer (1673-1703).</i> — Complots contre Louis XIV. — Les empoisonneurs en 1672. — Michel Le Tellier et la noblesse. — Relations de Louvois. — Ordres de Louvois (1672-1673). — Le complot de 1673. — Ses instigateurs. — Les agents de Louvois. — Le Père Hyacinthe, provincial des Récollets d'Arras. — Arrestation du sieur de Oldendorf. — La souricière de Péronne. — M. de Lespine-Beauregard. — Les arrestations de mars et d'avril 1673. — L'homme que vous savez. — Absence de Louvois. — Retour de Louvois. — Fin du complot de 1673. — Envoi du prisonnier à Pignerol. — De Marchiel à Pignerol, à Exiles, à Sainte-Marguerite, à la Bastille. — Mort du prisonnier masqué. — Conclusion. — Identité du personnage. — Son nom. — Documents qui font défaut. — Où les trouver? 342	
PIÈCES JUSTIFICATIVES. 435	

En vente à la même Librairie

- Abraham Du Quesne et la Marine de son temps**, par A. JAL, ancien historiographe et archiviste de la marine. Deux volumes grand in-8°, accompagnés de portraits et de nombreux *fac-simile*. Ouvrage adopté par la Réunion des Officiers. Prix. 16 fr.
- Dictionnaire critique de biographie et d'histoire**, errata et supplément pour tous les dictionnaires historiques, d'après les documents authentiques inédits recueillis par M. A. JAL, historiographe et archiviste de la marine, en retraite. *Deuxième édition*, corrigée et augmentée d'articles nouveaux, et renfermant 218 *fac-simile* d'autographes. Un volume grand in-8° de 1357 pages à deux colonnes. Prix. 20 fr.
- Grand Prix Gobert (1867 et 1868)**. — **Histoire de France**, depuis les origines jusqu'à nos jours, par M. C. DARESTE, ancien doyen de la Faculté des lettres de Lyon, recteur de l'Académie de Nancy, correspondant de l'Institut. Huit forts volumes in-8° cavalier. Prix. 72 fr.
- Musée des Archives nationales**, documents originaux inédits de l'histoire de France exposés dans l'hôtel Soubise. Ouvrage enrichi de 1,200 *fac-simile* des autographes les plus importants, depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la Révolution française, publié par la Direction générale des Archives nationales. Un superbe volume in-4° de 102 feuilles. Prix. 40 fr.
- Curiosités historiques** sur les cours de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, sur madame de Maintenon, madame de Pompadour, madame du Barry, etc., etc., par J. A. LE ROI, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Versailles, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques; avec une Préface par Théophile LAVALLÉE. 1 vol. in-8°. 6 fr.
- Les Archives de Venise**. — **Chancellerie Secrète de la République Sérénissime**, Papiers d'État du Sénat, du Cabinet des Ministres, du Conseil des Dix et des Inquisiteurs, d'après des recherches faites aux sources originales, pour servir à l'étude de l'Histoire, de la Politique et de la Diplomatie, par Armand BASCHET. Un magnifique volume in-8° cavalier. 8 fr.
- La Diplomatie Vénitienne**. — **Les Princes de l'Europe au XVI^e siècle**, François I^{er}, Philippe II, Catherine de Médicis, les Papes, les Sultans, etc., d'après les rapports des ambassadeurs vénitiens, par Armand BASCHET. Cet ouvrage est enrichi de nombreux *fac-simile* d'autographes, parmi lesquels il faut citer un document diplomatique annoté en marge par Philippe II. 1 magnifique vol. in-8° cavalier vélin glacé, de plus de 600 pages. 8 fr.
- Charlotte de Corday et les Girondins**, pièces classées et annotées par M. Charles VATEL, avocat à la Cour d'appel de Paris. Trois volumes grand in-8°, accompagnés d'un Album contenant 13 portraits, des vues et plans explicatifs des lieux et des *fac-simile* d'autographes. Prix. 24 fr.
- Saint Louis et Alfonse de Poitiers**, Étude sur les origines de la centralisation administrative, d'après des documents entièrement inédits, par Edgard BOUTARIC, sous-chef de section aux Archives nationales, professeur à l'École nationale des chartes. *Ouvrage couronné par l'Institut* (Académie des inscriptions et belles-lettres). Un volume in-8° cavalier. Prix. 8 fr.
L'Académie française a décerné à cet ouvrage le **Grand Prix Gobert 1911**.
- La France sous Philippe le Bel**, Recherches sur les Institutions politiques et administratives du moyen âge, par Ed. BOUTARIC. Ouvrage composé en partie sur des documents inédits et *couronné par l'Institut* (Académie des inscriptions et belles-lettres). Un beau volume in-8°. Prix. 8 fr.